This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Span
547
30 B

Harvard College Library

BOUGHT WITH MONEY
RECEIVED FROM THE
SALE OF DUPLICATES

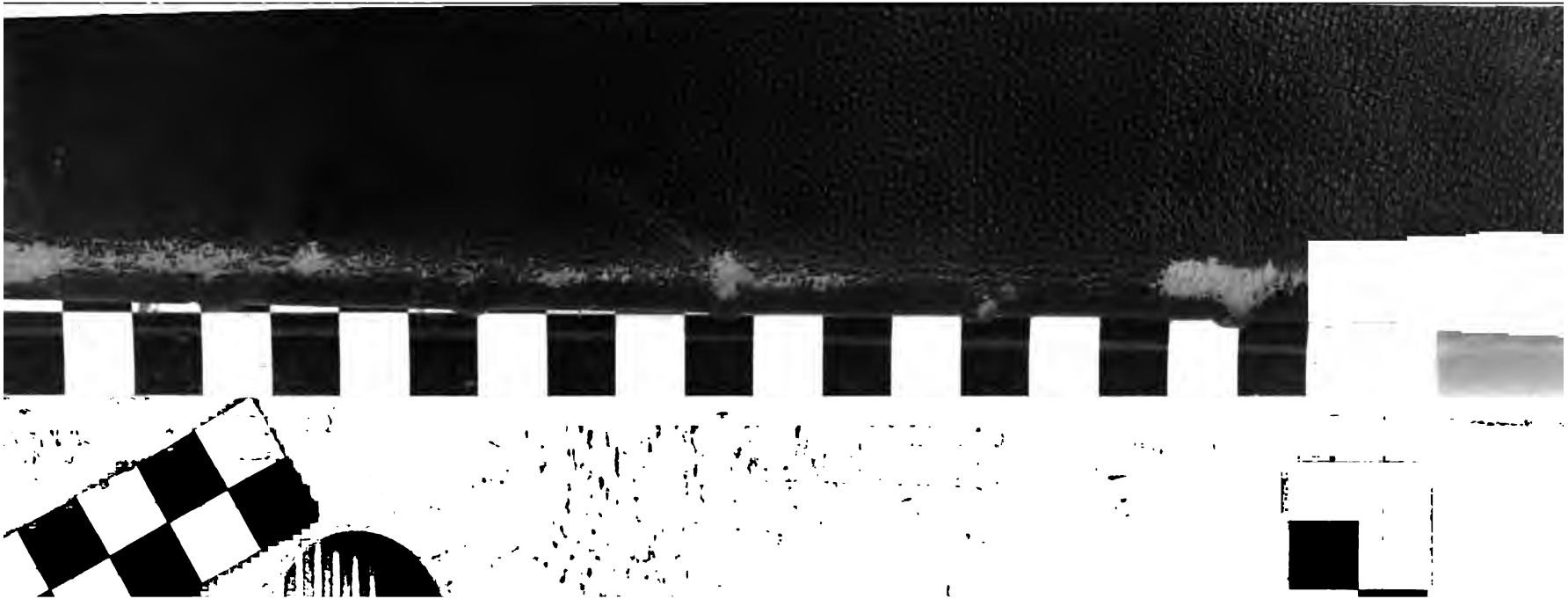

DÉPÊCHES

DE

M. DE FOURQUEVAUX

AMBASSADEUR DU ROI CHARLES IX EN ESPAGNE

1565-1572

PUBLIÉES PAR

MGR DOUAIS

ÉVÊQUE DE BEAUVAIS

TOME DEUXIÈME

PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 8

1900

DÉPÊCHES

DE

M. DE FOURQUEVAUX

0

DÉPÊCHES

DE

M. DE FOURQUEVAUX

AMBASSADEUR DU ROI CHARLES IX EN ESPAGNE

1565-1572

PUBLIÉES PAR

MGR DOUAIS

ÉVÊQUE DE BEAUVAIS

TOME DEUXIÈME

PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 8

1900

HARVARD COLLEGE
JUL 26 1929
LIBRARY

Duplicate money

AVANT-PROPOS

L'impression du tome II des *Dépêches de M. de Fourquevaux* a été conduite conformément au plan arrêté en 1896.

La Société d'Histoire diplomatique ne m'avait alors accordé que deux volumes pour l'édition de ces *Dépêches* [1]. Le tome II devait donc aller jusqu'à la fin de l'ambassade de M. de Fourquevaux (avril 1572). J'avais annoncé qu'il serait accompagné d'une table analytique [2]. Dans ces conditions, il fallait se préoccuper des *corrigenda*. C'est ce qui explique l'Appendice placé à la fin du tome II [3].

Mais comme l'impression du tome II (*corrigenda* compris), s'achevait, le plan de l'édition des *Dépêches* a été modifié. Ç'eût été un regret pour tous que de n'avoir point la totalité de ces dépêches. Car si l'on ne peut attribuer à toutes la même importance, il n'y en a pas une seule qui puisse être négligée; l'historien, alors même qu'il n'en tire point parti, a besoin de savoir, pour pouvoir le dire au lecteur, qu'il a eu à sa disposition tous les documents appartenant à son sujet. La Société d'Histoire diplomatique a donc décidé qu'un troisième et dernier volume sera consacré au complément des *Dépêches de M. de Fourquevaux*. La table analytique a dû être renvoyée à ce tome III.

L'avant-propos du tome III en fera connaître le contenu; et, s'il y a lieu, j'exposerai le plan et l'idée de cette table, qui, dans ma pensée, loin d'être un simple index des noms, doit présenter, à propos de chaque nom identifié, une sorte de tableau historique.

Le tome II s'ouvre avec la dépêche du 14 octobre 1568, où l'ambassadeur a peine à contenir l'émotion que la mort de la reine Élisabeth de Valois lui a causée. J'ai déjà, dans l'Introduction, donné un résumé des affaires exposées dans les dépêches qui suivirent. J'en rappelle

[1] *Introduction*, p. XXXII.
[2] *Ibid.*
[3] Page 438.

simplement ici les principales : d'abord les négociations pour le mariage de Charles IX et celui de Philippe II devenu veuf; ensuite la révolte des Maures de Grenade, qui aida les rapports de l'Espagne avec la France, toujours travaillée par les huguenots; le voyage du cardinal de Guise en Espagne, resté quelque peu mystérieux; enfin les tentatives répétées des Irlandais de se mettre sous la protection d'une grande monarchie pour se soustraire à Élisabeth d'Angleterre, les menaçant dans leur foi. Quant à Philippe II, il s'y montre indécis, rêveur et même indolent. Il est toujours à la veille de partir pour les Flandres; il ne sait jamais ni quand, ni s'il partira. L'idée que les dépêches de l'ambassadeur donnent du roi d'Espagne, le plus puissant monarque de l'Europe, en assure à elle seule l'intérêt; il est considérable.

C. D.

Beauvais, le 24 février 1901.

DÉPÊCHES DE M. DE FOURQUEVAUX

AMBASSADEUR DU ROI CHARLES IX EN ESPAGNE

1565-1572

---

147. — Au Roy[1].

Madrid, 15 octobre 1568.

Sire, La playe est encore si fraische d'avoir perdu la feu Royne d'Espaigne, qu'il n'est pour le present mention de traicter d'aucuns negoces, sinon du dueil et honneurs qu'on luy drece, ainsi que Monsr de Lignerolles scaura trop mieulx dire à Votre Majesté. Bien suis adverty, Sire, qu'on a envoyé remonstrer au Pape que la bulle qu'il a passée *in Cena Domini* est extremement prejudiciable aux droicts et privileges des Roys d'Espaigne, tant à cause de la monarchie de Sicille qu'il lui veult oster que de mil aultres privileges, rentes et subcides que Sa Saincteté abolist par sad. bulle; et de fraische memoire il a commandé l'usaige de nouveaulx breviaires et livres de chant pour les ecclesiastiques, deffendant toutz les autres antiens; qui seroit ung dommaige inestimable; car seullement les livres de chant de trente sept monastaires qu'il y a en Espaigne de l'ordre de St Jerosme sont estimez trois cens mil escuz; dont pour cesd. nouveautez y a de la malle satisfaction par deçà contre led. Père Sainct. Si est ce qu'il plairoit bien aux Espaignolz que l'article d'abolir les impositions et subcides fut observé.

Quant aux provisions de la guerre, Sire, on a retenu ung nombre de capitaines Espaignols, je n'ai peu scavoir combien, pour faire une bonne levée d'infanterie s'il sera bezoin; et les hommes aydables des frontieres vers votre Royaume sont prestz s'ilz seront mandez, d'assallir ou defendre. Aussi Monsr de Ligne-

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 448. — Quelques-unes des Dépêches du t. II existent en original. Dans ce cas, j'ai fait un renvoi au manuscrit où les originaux se trouvent, lesquels sont reproduits.

rolles, Sire, rendra si bon compte des afferes de deçà et du commandement qu'il avoit pleu à Votre Majesté luy donner qu'il n'y a lieu de fere cestecy plus longue, sinon, Sire, que je prie Dieu vous donner très heureux succez de voz dessains et très longue vie. De Madrid, le xvme d'octobre 1568.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subgect et serviteur.

FORQUEVAULX.

148. — A la Royne.

Madrid, 15 octobre 1568.

Madame, S'il eust pleu à Dieu conserver plus longuement la feu Royne votre fille, comme elle estoit aymée d'un chacun et neccessaire à toutz, je n'aurois esté si malheureux de donner à Votre Majesté la nouvelle si doloreuze de son trespas, que je ne me peuz escuzer de vous faire entendre estant pour votre service en ce lieu. La perte, Madame, est irreparable et seroit davantage à regretter si sa fin n'avoit tellement semblé à sa vie que lad. Dame Royne sera representée d'icy à cinq cens ans, en ce royaume, pour exemplaire de bonté et de toutz les biens qui se peuvent dire d'une princesse très acomplie, qui n'eust oncq sa semblable en Espagne, en sa vie ny en la mort; de laquelle il semble à toute manière de ces gens icy qu'il est impossible d'en dire le bien qui y estoit, ny à moy vous escrire les regretz qu'ilz en font, ainsi que Monsr de Lignerolles, s'il plaira à Votre Majesté, vous scaura trop mieulx raconter que moy, et vous faire le rapport, Madame, de ce que luy a esté dit et respondu sur la depesche qu'il avoit portée; qui me retient de vous faire plus long discours, que de memoire de ma main que je luy ay baillé et prié de vous presenter; et de ce qui surviendra et je pourray scavoir, je ne feray faulte d'en donner advis à Voz Majestez; vous asseurant, Madame, que led. s^r^ de Lignerolles n'a rien oblié à dire et remonstrer de ce qui sert contre ceulx qui ont vollu controller voz actions durant ce regne, ny n'a pas espargné don Francés à l'endroict du prince d'Evoly, touchant les mauvais offices qu'il peult avoir faictz envers le Roy, son maistre; et a faictz cognoistre et toucher au doigt à Sa Majesté, au

cardinal, au prince d'Evoly et evesque de Cuengue que jamais royne, assaillye ou presque opprimée d'infinies difficultez, comme Votre Majesté s'est veue longuement durant ce regne, ne gouverna si sagement ne si dextrement son Estat que vous, Madame, avez gouverné le Royaume de France, durant les tempestes et orages plus dangereux d'icelluy, si bien que ce qui sembloit estre abandonné à evident naufrage est aujourduy adrecé pour arriver à port de salut.

Du xvme d'octobre 1568.

149. — Mémoire pour M. de Lignerolles.

Pour servir de Memoire à Monsr de Lignerolles.

Estant arrivé Monsr de Lignerolles à Madrid le dernier jour de septembre, il ne peult avoir audience promptement à cause que le Roy estoit au Pardo et la Royne Catholique deziroit se porter du tout bien quand il iroit luy baiser la main et avoir rezollu s'il feroit l'office de se condoulloir ou non. Laquelle Majesté sentist des doleurs, le premier et deuxiesme jour de ce mois d'octobre avec vomissementz, lesquelz luy continuerent et les foiblesses de cueur la presserent de plus en plus jusques au dimenche de matin troisiesme de ced. mois, que don Juhan Manrrique envoya advertir le s^r de Fourquevaulx du piteux estat de lad. Dame qui tendoit à sa fin. Ce que entendu par luy et le s^r de Lignerolles, ilz allerent soudain au pallais vers elle, qui les recogneust incontinent et parla à eulx, commandant aux ambassadeurs d'escrire à la Royne, sa mère, au Roy, son frère, les propoz contenuz en ung memoire à part qui va avecq ce memoire, et de plus de supplier mad. Dame la Royne, sa mère, qu'il luy pleust avoir et prendre en sa recommandation ses dames françoises si elles se vouloient retirer en France après son trespas, du service et fidelle compagnie desquelles elle se trouvoit pour très contente; et après parla aud. s^r de Lignerolles. Aussi va par mesme moyen le rapport de sa malladye faict par les medecins qui l'ont servye.

L'heure que Sa Majesté accoucha mal estoit entre dix et unze heures devant midy et morust environ les douze.

Son corps fut porté, lendemain matin, qui estoit lundi iiijme, par les grandz seigneurs d'Espagne, telz que lez ducz d'Arcos, de Nagera, de Medine, Ruysecco et d'Ossorgues, marquis d'Aguillar, de Poste, conte d'Alve et autres marquis et contes, jusques en l'eglise des Descalces, qui est ung monastere de dames fondé par la Princesse, où le service fut faict et le corps depposité.

Les Princes de Boheme, le cardinal Espinose, le Nonce du Pape, les ambassadeurs de l'Empereur, France, Portugal et Venyse y ont assisté et lesd. grandz, ensemble aultres seigneurs et gentilzhommes et n'ont failly chascun matin aud. office durant la novaine qui a expiré le xiijme du present.

Les honneurs se feront lundy xviijme de ced. mois avec le plus grand appa-

rat qu'il sera possible et toute la cire sera blanche. L'evesque de Cuengue, confesseur du Roy Catholique, fera le sermon funebre.

Sad. Majesté se retira au monastere de St Jheronime le propre seoir dud. trespas, don Juhan d'Austrie avec luy, Ruy Gommes et le prieur don Anthonio. Il se trouve matin et soir à l'office et service qui se faict bien solempne par les religieux et ne bouge guere de tout le jour de la tribune que est haulte et n'y a homme qui negotie avec Sad. Majesté ne qui le voye; et demourera tout ced. mois ainsi recluz.

Led. quatriesme, fut crié publiquement parmy Madrid que hommes et femmes tant de la court que de la ville eussent à charger[1] le dueil selon leur estat et puissance et deffendu de porter habillement de coleur, à peyne de dix mil maravedis, qui vallent vingt cinq escuz, c'est pour les riches, et de prison pour les pouvres.

Le cinquiesme de ced. mois, a esté deffendu de porter soye en chappeaulx, pourpoincts, vasquines, robes, ny en autre vestement descouvert soit d'homme ou de femme.

Et advenu le viij^me jour. à sept heures de nuict, led. ambassadeur fut trouver le prince d'Evoly et parla à luy aud. monastaire de St Jheronime, luy racontant sommairement l'occasion de la venue dud. s^r de Lignerolles; surquoy estoit neccessaire qu'il pleust au Roy d'Espagne l'oyr le plustost qu'il seroit possible; et après avoir ung peu discouru de la perte advenue, led. ambassadeur lui demanda ce qu'il scavoit de l'archiduc Charles, s'il viendroit par deçà ou non. Led. prince respondit qu'il ne doibt point venir; car l'Empereur, ayant sceu la mort du Prince d'Espagne, avoit changé d'advis. Led. ambassadeur va lors dire que scachant led. Sr Empereur le trespas de lad. feu Royne Catholique, qu'il changera pareillement sa deliberation s'il en avoit faict aucune à cause de celui dud. Prince, et que le bruit est commun en ceste court que la fille aisnée dud. Empereur, laquelle ceste Majesté traictoit au Roy Très Chrestien, sera pour luy, puisqu'il est veuf, et la seconde pour le roy de Portugal; laquelle chose sembloit bien dure à croire aud. ambassadeur, se tenant asseuré que ced. Sr Roy n'a pas oblié ce qu'il a plusieurs fois dict et asseuré à lad. feu Royne et elle aud. ambassadeur, qu'il tennoit le mariage de l'aisnée seur et certain pour le Roy son frère; et le mesme luy avoit dict led. Ruy Gommes et donné charge de l'escrire à la Royne sad. maistresse. Par ainsi lad. promesse n'ayant effect, ce seroit la rompre doublement à la Majesté du Roy Très Chrestien, s'il estoit frustré de toutes les deux susd. Infantes. Led. Ruy Gommes conseilloit aud. ambassadeur d'escrire à la Royne Très Chrestienne que Sa Majesté debvoit prier le Roy Catholique de marier le Roy son filz, afin de renouveller et confirmer l'alliance et amytié de ces deux couronnes et luy voulloit tenir lieu de père et de frère. A quoy led. ambassadeur a respondu que ce langage a esté tenu il y a long temps et qu'il n'y a lieu de recommancer à tenir ung propoz duquel Leurs Majestés Très Chrestiennes pençoyent desja veoir la fin et les effectz au premier jour par lad. promesse de mariage, que leur a esté donnée de ce cousté; et que ce n'est pas la

[1] Provincialisme, pour mettre le deuil.

voye à son jugement qu'il fault tenir astheurcy de parler d'escrire pour entasmer led. propoz; ains c'est ceste Majesté qui en consollant la Royne sa belle mère, comme il est obligé, luy doibt donner asseurance de voulloir continuer l'alliance et amytié et la fortiffier par led. mariage ou autre moyen que toutes Leurs Majestez adviseront; et face compte ced. Sr Roy qu'on dira assez qu'il recouvrera facillement quand à luy une femme, mais que la Royne ne recouvrera pas sa fille. Parquoy c'est luy qui la doibt consoler et au Roy, son frère, par toutz les moyens qui peuvent leur estre agreables et n'atendre point que mad. Dame recommance tel propoz; car seroit monstrer qu'on dezire uzer de longueur : et lorsqu'on deubt estre à la veille de conclurre led. mariage pour Sa Majesté Très Chrestienne, prier ced. Sr Roy Catholique d'en entasmer le traicté ne pourroit estre nullement trouvé bon, mesme que Sa Majesté Très Chrestienne auroit cause de se dedaigner s'il veoit luy estre uzé de ces traverses, veu que une fois on luy avoit donné intention de la seconde, aultre fois de l'aisnée, et à present le mectre en doubte de toutes deux ou l'en frustrer toutellement et l'entretenir de dillations et de belles parolles comme qui vouldroit jouer de Sa Majesté s'il est dedans ou dehors, seroit le contraindre de s'en rescentir en tel grand Roy qu'il est et qui a de quoy venger promptement une injure luy estant faicte. Lesquelles parolles protestoit led. ambassadeur les dire et remonstrer de soy sans aucune charge aud. s^r de Ruy Gommes principal ministre de ceste Majesté, qui avoit esté le premier à me faire propozer led. party, et que je pençoy bien que la guerre qui est à present en France ne sera si chaulde comme elle fut esté sans la mort de lad. Royne; et pourroit advenir que de toutes partz tiendront la bride en la main jusques à veoir quel contentement l'Empereur et ceste Majesté Catholique donneront au Roy. Priant bien affectueuzement led. s^r de Fourquevaulx aud. prince d'Evoly de voulloir faire en ce negoce les bons offices qu'il avoit tousjours promis, et moyenner que led. s^r de Lignerolles en rapportast si bonne depesche touchant ced. mariage et autres chozes que Leurs Majestez Très Chrestiennes ayent occasion de s'en contenter et d'executer leur sainte intention contre les rebelles de meilleur courage. Ce que led. Ruy Gommes promist de faire et s'est laissé entendre par le cours de ses parolles que les grandz de Castille viendront vers ce Roy luy remonstrer beaucoup de chozes, et les principalles de le supplier de se remaryer et adviser par les meilleurs moyens qu'il sera possible à confirmer l'alliance de rechef et l'amytié entre ces deux royaumes; laquelle semble estre ou se pouvoir refroidir par la perte de lad. feue Royne, et affin aussi de leur donner ung prince; signiffiant led. Ruy Gommes qu'il pourroit espouser l'Infante Anne à la requeste desd. grandz; lesquelz demanderont qu'il donne la seconde au Roy, son frère, et Madame Marguerite au roy de Portugal. Ce toutefois que led. Ruy Gommes a chauldement prié led. ambassadeur tenir secret et ne desceller point qu'il tienne en nulle sorte la main au mariage de lad. seconde fille de l'Empereur pour le Roy Très Chrestien. Car il a son bien et ses parentz en Portugal et fault qu'il et eulx vivent en la grace de son roy naturel; mais il fera tout bon office et son loyal debvoir que lesd. grandz et aultres principaulx de ce royaume supplient et requierent

pour lesd. alliances, ausquelz ne chault sinon fort peu du bon gré ou mauvais gré que ceulx qui dezirent lad. seconde Infante pour Portugal leur en sentiront, et mesme que le party de France vient trop mieulx aux Portugois que celluy de Boheme.

Le secretaire Cayes a dict au mesme ambassadeur que le Roy son maistre ne scauroit ny pourroit reffuzer à ses subjectz d'Espagne qu'il ne se remarye, car ilz veullent ung filz; et veu que lad. Infante aisnée fille dud. Sr Empereur luy convient mieulx d'eage que nulle princesse chrestienne, il tient que ced. mariage se fera; mais non encore de long temps; car il vouldra que ce soit avec satisfaction de tout le monde et qu'il semble tiré et forcé par les requestes de sesd. subjectz; et moyennera que la seconde soit Royne de France et mad. Dame seur du Roy royne de Portugal.

La duchesse d'Alve encore le xiij de ced. mois a dict le semblable aud. ambassadeur, et neantmoins que jamais ced. Sr Roy Catholique n'entendra à mariage aucun sans le conseil et advis de la Royne Très Chrestienne, sa bonne mère; et cecy m'a dict scavoir de bonne part.

Le Nonce du Pape disoit ces jours passez aud. de Fourquevaulx qu'il doubte que led. mariage de lad. seconde soit si advancé, et l'a ainsi entendu; et la parolle donnée à Portugal, qu'il soit trop difficille de s'en retirer, et oultre cella, qu'il entend que deux raisons pourroient garder que l'Empereur ne donne sa fille à Sa Majesté Très Chestienne : la première, qu'il veoit les troubles de France et vouldra veoir quel succez ilz auront; l'aultre, qu'il donnera mal voluntiers sad. fille à ung Roy duquel le Royaulme est contaminé et tant gasté d'heresies.

Au premier led. ambassadeur a respondu que lesd. troubles ne sont contre si puissantz enemys dont Sa Majesté ne puisse tantost avoir le meilleur. Item, que l'occasion de la guerre contre iceulx est telle que Sa Majesté en ung mot peult appaiser la querelle, c'est à scavoir de promectre ausd. adversaires l'exercice de leur religion; laquelle choze il y a de grandz princes qui luy ont conseillée et de faire la paix qui fut faicte dernierement.

A l'autre, que tant s'en fault que la France soit toutellement rendue aux opinions desd. Huguenotz, que des cent François les quatre vingtz et dix neuf sont encore catholiques vivants en la religion roumaine; et ores qu'il seroit autrement, que neantmoins le Roy est net desd. herezies et sera tant qu'il vivra, comme la Royne pareillement et Messieurs ses enfantz sont des plus entiers catholiques qui soient en chrestienté; mais quand bien il seroit d'aultre sorte, on scait bien que jadiz pour confirmer une paix ou sortir de guerre entre deux royaumes, il est souvent advenu que les roys et princes chrestiens ont espouzé des filles d'autres roys et princes infidelles, et au contraire. Lequel Nonce vouldroit toute chose postpozée que l'authorité de son maistre fut restablie à quelque hazard ou perte que ce soit.

Don Dietristain, ambassadeur dud. Empereur, en devisant avec led. de Fourquevaulx durant lad. novaine, luy a dict que le susd. mariage n'est point conclud ny arresté, ains il y a encore quelques differentz; et mesme qu'il fault plustost obtenir la dispense de Sa Saincteté. Et il fut dict aud. Fourquevaulx par la feu Royne Catholique, n'a pas long temps, que les Portugois

ne voulloient accepter si petit d'or que led. Sr Empereur leur offroit, c'est à scavoir cent mil escuz sans plus ung liard.

Qui est ce que led. ambassadeur a entendu sans y estre present led. s^r de Lignerolles.

Ausquelz l'evesque de Cuengue, confesseur de ceste Majesté, est venu parler de par son maistre, et luy a led. s^r de Lignerolles tant bien representé l'estat des affaires de France passez et presentz, qu'il seroit impossible à qui que fut l'aultre de le dire mieulx; dont led. evesque est demeuré merveilleusement bien satisfaict. Ç'a esté le dixiesme deced. mois.

Led. jour à sept heures de nuict, lesd. s^rs de Lignerolles et de Fourquevaulx furent à l'audience du Roy Catholique, comme led. s^r de Lignerolles scaura redire à Leurs Majestez Très Chrestiennes; et led. de Fourquevaulx est bon tesmoin d'avoir ouy et entendu ung aultant bon et sage discours et bien raisonné et aultant sagement poursuivy qu'il en ayt jamais ouy; et lequel fut escoulté de lad. Majesté par grande atention; qui s'en est tenu pour très content et a donné grande louange aud. s^r de Lignerolles de la grace et bons termes dont il a uzé sans se coupper et sans redicte, ainsi que le susd. Cayes a dict aud. Fourquevaulx l'avoir entendu dud. Sr Roy.

Autre visite fut depuis faicte aud. Ruy Gommes et au cardinal Spinoza; ausquelz led. s^r de Lignerolles a representé les mesmes propoz succinctement; et ilz ont promis de tousjours tenir la main en fidelles serviteurs que l'amytié de toutes les Majestez continue, asseurant que celle de leur maistre est augmentée depuis ce desastre de la Royne sa femme; tellement que de demy filz et frère qu'il estoit de son vivant, il le sera dores en avant tout entier et parfaict; et tant d'aultres bonnes parolles, qu'il s'en fault promectre tout bien, s'ilz ne sont les plus doubles et faingtz personnages et seigneurs du monde.

Finablement lesd. s^rs de Lignerolles et de Fourquevaulx sont esté baizer la main à Mesdames les Infantes Ysabeau et Catherine; et a led. s^r de Lignerolles faict entendre à la duchesse d'Alve ce qu'il avoit charge de luy dire de par la Royne Très Chrestienne; qui luy a respondu comme il scaura très bien redire, mais en larmes elle et toutes les dames tant Françoises que Espagnolles, notamment les pouvres Françoises, lesquelles se trouvent estrangeres par deçà, ayant perdu une maistresse qui leur estoit tout ce que elles scavoient dezirer.

Au regard du testement que Sa Majesté feist devant ses premières couches du Bosc de Segovye, depuis lequel elle n'en a point faict d'autre, il n'a encore point esté ouvert que l'on scaiche; et son confesseur qui l'avoit escript, lequel s'appeloit Pacheco, est trespassé, il y a ung an; si est ce que lad. Dame a faict des codicilz, se remectant au Roy son mary d'ajouster aud. testement ou d'en oster, comme et ainsi qu'il luy semblera bon pour le mieulx; et luy recommanda toutes ses dames et en special les Françoises et entres elles Madamoiselle de Chassincourt.

Au surplus de ce qui est obmis supplera la suffizance dud. s^r de Lignerolles, s'il luy plaist.

150. — Au Roy.

Madrid, 29 octobre 1568.

Sire, Depuis le partement de Monsr de Lignerolles, on a faict les honneurs de la feu Royne votre seur, le xviiij^me à vespres et le xixme à la messe. Le Nonce du Pape a faict l'office, et l'evesque de Cuengue le sermon; les Princes de Boheme, le cardinal, les ambassadeurs de France, Portugal et Venize y ont assisté, et des grandz d'Espagne, le connestable de Castille, ducz d'Arcos, de Nagera, de Medine, Ruysseco et d'Ossonne, marquis d'Aguillar, et conte d'Alve, avec autres marquis, contes et seigneurs, tous les conseilz et gens d'estat; la chappelle ardent, et le tout, le plus magnifique qu'il a esté possible pour le peu d'espace que l'eglise des Descalces contient.

Le Roy Catholique fut de retour en son pallais le xxime à huict heures de nuict, et le xxiiij et xxvme, les habitantz de Madrid ont faict semblablement les honneurs à Sa Majesté, où je suis esté present à leur requeste, et se font par toutes les villes de ce royaume à qui mieulx et plus honnorablement les peult faire, car lad. Dame Royne estoit aymée universellement de tous les Espagnols; et la regretent à merveilles, hommes et femmes. Au reste, Sire, je ne puis scavoir la teneur du testement; bien scay que Sa Majesté en feist ung clos devant que s'acoucher de Madame l'Infante Yzabeau; lequel fut drecé par son confesseur, frère Pacheco, qui est trespassé plus a d'un an; et elle escrivit de sa main ce qui luy plaisoit debvoir estre faict advenant son trespas; despuis en çà n'en a point faict d'aultre.

J'entendz qu'il n'y a que le Roy, le cardinal et Ruy Gommes qui scachent ce qu'il contient; et m'a esté dict que les dernieres parolles de lad. Dame Royne au Roy, son mary, furent de remectre entierement à sa discretion d'oster dud. testement ou y adjouster ce que bon luy sembleroit. Ensemble du service et bienfaictz pour son ame. A ceste cause, Sire, je me suis advisé d'en parler ung mot au prince d'Evolly, luy disant que Votre Majesté ne pourroit faillir à dezirer d'avoir cognoissance de ce que lad. Dame Royne auroit ordonné pour son ame; il m'a respondu en homme qui n'en scait rien, trouvant bon neantmoins que j'en deisse ung mot au Roy son maistre, par maniere de luy

rementevoir l'office que je pensois bien qu'il auroit desja faict, ou avoit intention de faire, de vous en faire scavoir par son ambassadeur ce qui en est veu, mesmement ce qui est porté par les pactes du mariage de Leurs Majestez. J'ay faict, Sire, selon le conseil dud. Ruy Gommes en ma derniere audience qui a esté de nuict, sur les sept heures; car il n'a voullu escoulter encore nul des ambassadeurs, sinon moy. Et me feist response touchant ce point que je le couchasse par memoire avecq les aultres remonstrances que je luy avois faictes, et qu'il y penseroit et m'y respondroit; ce que j'ay laissé à faire jusques qu'il plaise à Votre Majesté me commander s'il y a lieu d'en parler davantage; et m'a semblé assez pour le present de l'avoir adverty que je scay que ledit testement y est. J'ai entendu, Sire, que ced. Sr Roy a faict dire à toutes les dames Espagnolles qui estoient à lad. feu Royne, sa femme, et aux filles de chambre, que elles facent advertir leurs parentz de les venir retirer du pallais; et trouvant leur party de mariage, chacune aura le cuento qui luy apartient. Et, touchant aux Françoises, que elles facent aux Infantes le service acoustumé. Du nombre desd. dames Espagnolles, y en a desja une accordée, qui est Donne Magdelaine Giron, laquelle espousera le filz du duc d'Avere, Portugois, qui est un des seigneurs principaulx de Portugal, riche de trente mil escuz de rente; elle luy porte cent mil escuz de dot.

Sire, j'ay sceu que led. Sr Roy d'Espagne a faicte une despesche à l'Empereur, le xvij^me du present, le priant de surceoir et ne se haster point de consentir à ses subjectz qu'ilz puissent recevoir la confession augustane, comme led. Sr Empereur a escript au Pape en estre pressé extremement et ne leur pouvoir bonnement reffuzer sans veoir advenir tout plain d'inconvenientz; laquelle maniere de protestation a esté trouvée fort estrange par Sa Saincteté, et si aigre et desplaisante à ceste Majesté qu'il a heu à dire que la perte de femme et de filz ne luy ont point donné si grande tristesse; car il prevoit par lad. permission que l'Empereur s'en va le grand chemin des princes protestantz; ce que pourra causer la ruyne de la religion catholique et romaine.

Et là dessus ceste Majesté luy faict une longue lettre remplie de sainctes et bonnes remonstrances; entre autres, qu'il advise

bien ce qu'il fera, car, atendu qu'il n'a sinon filles et que son dezir est que les Princes de Boheme succedent à ses estats, il ne pourra estre obey des grands d'Espagne en nulle sorte; s'il vient à morir, ny vouldront accepter les enfans dud. Empereur, si leur père sera suspect en la religion, ce qu'il a commencé d'estre parmy ces seigneurs Espagnols, plus a de deux ans, comme j'ay quelquefois escript à Votre Majesté; lesquels Espagnolz, Sire, vous exaulcent grandement d'avoir deffendu l'exercice des opinions nouvelles; bien y en a qui eussent vollu que la clause de ne pouvoir rechercher les consciences fut esté obmise, ou la coucher en autres termes. Je leur ay respondu que cella s'est faict pour evicter à maintz inconvenientz qui fussent sortiz de voulloir contraindre sy tost les gens à descroire ce qu'ils croyent si obstineement que la mort ne les en peult divertir; et ung des principaulx du conseil disoit aud. Sr Roy qu'il seroit hors de propoz, ains mectre les hommes au desespoir, de leur demander ce qu'ilz croyent et pensent de la foy. Et suffira pour le present d'avoir l'oeil aux Huguenotz, qu'ilz ne puissent rien dire ny faire qui soit scandaleux ny contraire à notre religion, en attendant meilleure opportunité de les pouvoir reduire par autres moyens de grace ou de rigueur, ainsi que les occasions et le temps conseilleront Votre Majesté.

Sire, il m'a esté dict que l'Empereur a escript au duc d'Alve qu'il debvoit proceder d'aultre grace ou doulceur qu'il ne faict envers les subjectz du Roy Catholique en ses Païs Bas, car d'en uzer si severement et par le sang, comme il persevere de faire, c'est mectre les hommes en desesperation; et d'autres parolles assez aigres contient lad. lettre; laquelle led. sieur duc a envoyée au Roy, son maistre, qui n'est pas content de quoy l'Empereur se veult mesler de reprendre ses ministres, et Sa Majesté a mis lad. lettre en son conseil, afin de la bien consulter et y respondre comme il doibt; et sur ce pareillement que led. Sr Empereur le pric de rendre aux enfans du comte d'Agamont les biens de leurd. père. J'ai sceu au demourant, Sire, que ced. Sr Roy envoyera le conte de Chinxon vers lad. Majesté de l'Empereur aussitost qu'il aura response de la despesche qu'il luy feit lendemain que la Royne, sa femme, fut morte; mais cecy est secret et ne se peult encore scavoir quel personnage il en-

voyera vers Voz Majestez pour se condouloir de la perte de lad. Dame Royne; le bruict commun est que ce sera le prince d'Evolly; neantmoins, il m'a asseuré qu'il n'en scait rien, et que, si cella estoit, que je serois le premier à qui il le diroit. Ce pourroit donc bien estre le marquis d'Aguillar, car il est des grandz et homme portatif et qui a esté desja employé en ung voiage vers le Pape. Ce que je n'ay voullu faillir de faire entendre à Votre Majesté par le sr de Parizot qui estoit venu avecq le sr de Gragnague et demeuré mallade en ce lieu.

Du xxixme octobre 1568.

151. — A la Royne [1].

Madrid, 29 octobre 1568.

Madame, J'ay visité le prince d'Evoly, le xxiiijme du present, afin de scavoir quelque nouvelle de luy qui fust digne vous estre escripte. Et parlant de la venue de Monsr de la Trimoille, j'ay veu la choze à propoz pour luy dire qu'on tient à certain en ceste court qu'il va en France, non seullement pour consoller Voz Majestez au nom du Roy, son maistre, mais aussy en intention de traicter aultres grandz negoces, mesme du maryage de Madame, seur du Roy, avec ced. Sr Roy, et de l'Infante Anne de Boheme pour le Roy mon seigneur, et la seconde au Roy de Portugal. Il m'a respondu, Madame, que aultres de ses amys siens le luy ont dict comme moy; tant y a qu'il ne scait point encore de debvoir faire led. voyage; et si cela estoit, je serois le premier à qui il le descouvriroit. Aussy ne scauroit il nyer que sond. maistre n'ayt deliberé par toutz les meilleurs moyens à luy possibles de reconfirmer et fortiffier de nouveau l'amytié qui a esté jusques à present entre Voz Majestés et voz royaulmes, et que c'est son plus grand dezir et soucy; bien est d'advis led. Ruy Gomes que la plus eagée des Infantes dud. Empereur viendra mieulx à poinct au plus eagé des deux beaulx frères, et la seconde au plus jeune, et que mad. Dame votre fille soit Royne de Portugal. Ce qui me semble m'avoir esté dict par led. Ruy Gomes si froidement que je soubspeçonne qu'il y a aultre dessain; je veulx dire qu'ilz pencent

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, fo 454.

au party de Madame pour led. Sr Roy, comme j'ay desja dict que le bruit en est tout commun; mais ilz le vouldront traicter dignement et dextrement, afin de vous le faire trouver meilleur; et m'a esté encore dict par ung personage qui le scait de bon lieu, que jamais ce Roy ne se remaryera, s'il se remarye, sinon par votre bon advis, congé et conseil. Cela se conforme au dire de la duchesse d'Alve, qui m'en deist, l'aultre jour, aultant. Et j'ay sceu, Madame, que ce cardinal disoit, ces jours passez, à ung des conseilliers du Conseil royal que persone particulliere de ses ministres ny aultre n'avoit ozé parler à Sa Majesté ny entasmer propoz de reprendre feme. Il est vray que ung nombre des grandz de Castille s'estoyent adventurez de le luy remonstrer par escript en termes generaulx, dezirantz d'avoir ung prince son heritier qui soit espaignol; led. S^r leur a respondu de mesme par escript et en termes generaulx, qu'il fera ce qui tournera à l'honeur de Dieu et proffit de son Royaulme. Et de plus a dict le mesme s^r cardinal aud. consellier que ced. Sr Roy monstre avoir plus d'affection à Madame votre fille que à nulle aultre princesse; lequel propoz m'a confirmé pareillement ung personage principal, n'a pas trois jours, qui dict scavoir de bonne part que le Roy Catholicque empeschera de son povoir que France et Portugal ne facent alliance; et à ces fins, il fera donner la seconde Infante de Boheme au Roy dud. Portugal, l'aisnée au Roy Très Chrestien, et il demandera Madame pour soy, car beaucoup de bons respectz le luy persuadent et l'inclination qu'il entend que ses subgectz y ont par dessus tout aultre party. On atend quelle depesche portera le courrier qui fut envoyé à l'Empereur le quatriesme de ced. mois, et là dessus se determinera quelque choze desd. maryages, ensemble si led. Ruy Gomes ira vers Voz Majestez, ou quel aultre de ces seigneurs.

Je n'ay, Madame, vollu faillir de vous advertir des susd. propoz par la presente depesche que j'ay baillée au s^r de Parizot, frère du s^r de Graignague; et vous supplie très humblement que le s^r don Francés d'Alava soit rembourcé des douze mil realz que son home m'a fornys icy suyvant le don qu'il a pleu à Voz Majestez m'en faire pour ayde de coste, et commander, s'il vous plaist, Madame, que mon estat de Narbonne me soit envoyé, car je suis aux empruntz. Ne voulant oblier à vous dire, Madame,

que le Roy aura six beaulx chevaulx d'Espaigne que ceste Majesté luy veult donner; lequel present avoit esté negotié par la feu bonne Royne à ma requeste. Ce sera le baron de Bornazel qui les conduyra, de retour qu'il soit d'Andellozie, d'où je l'atendz de jour en jour avec six chevaulx qu'il a acceptez pour Sad. Majesté.

Madame, je prie Dieu devotement qu'il vous maintienne et conserve très longues années en parfaicte santé. De Madrid, le xxixme d'octobre 1568.

Madame, je vous supplie très humblement me pardonner de quoy j'ay prins la hardiesse d'ouvrir votre lettre que je vous renvoye, car ç'a esté pençant qu'il y eust leans choze concernant votre service; et comme tout y est très bon et digne d'estre veu de ceste Majesté, je la luy ay monstrée, qui en a receu la joye et la doleur que j'escriptz à Votre Majesté par mon aultre lettre.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subgect, vassal et serviteur.

Forquevaulx.

152. — A la Royne[1].

Madrid, 30 octobre 1568.

Madame, Ung seul ambassadeur ne se peult venter ny autre seigneur, excepté les plus privez ministres du Roy d'Espaigne, d'avoir heu accez à luy depuis le trespas de la feu Royne, sinon Monsr de Lignerolles et moy, qui fusmes veoir Sa Majesté de nuict; et il m'a permis d'y retourner une autre fois, aussi de nuict, et par sa garderobe, le xxvme de ced. mois, pour ce qu'il vouloit partir lendemain pour Escuryal; et paravant, Madame, qu'estoit le xxme, je lui avois faict presenter par escript le sommaire de la lettre qu'il a pleu à Votre Majesté m'escrire du dernier de septembre, qui m'a esté donnée le xixme du present; duquel expedient je me suis aydé pour la difficulté qu'il y avoit de parler à luy cependant qu'il s'est tenu recluz au monastaire Sainct Jeronime, et par mesme moyen, m'estant hazardé d'ouvrir la lettre que Votre Majesté escrivoit à lad. Dame Royne, dans la-

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 456.

quelle m'a semblé n'y avoir parolle de laquelle ced. Sr Roy ne deubt recevoir grand contentement et cognoistre par là tant mieulx votre saincte intention, je la luy envoiay accompaignée de mond. extraict. Qui me feit respondre par le secretaire Cayes que votre lettre, Madame, lui avoit donné joye et doleur : la joye, pour y veoir votre determination tant rezollue contre les rebelles; et la doleur, pour luy avoir renouvellé autre grande tendreur en son cueur pour la memoire de la comune perte que vous et luy avez faicte; ce qu'il m'a de rechef dict lui mesme led. xxvme de ced. mois, et qu'il remercye de tout son cueur le Roy et vous, Madame, de quoy il vous plaist l'advertir continuellement de l'estat de voz affaires; et trouve très bon que Voz Majestez continuent de voulloir poursuivre et achever ce qu'ils ont si bien commencé contre lesd. rebelles et d'executer les edictz publiez dernierement; lesquelz, Madame, sont louez de toutz ceulx de deçà qu'il n'est possible de plus. Et led. Sr Roy m'a dict avoir senty très grand aize de veoir le chemin ouvert pour extirper les faulces opinions hors de votre Royaume et reduire les desvoyez à l'antienne et vraye religion avec ung asseuré repoz à Voz Majestez et à voz bons voizins, deffaisant par cella les moyens prestz que avoient inventé les mauvais subjectz de pouvoir journellement desobeyr à leurs roys et princes soubz couleur de religion; qu'il espere, et le fault croire ainsi, que Dieu vous assistera en toutes chozes; et de son endroit, qu'il employera ce qu'il m'a toujours dict, c'est sa personne et sa puissance, à vous ayder et secourir, s'il en sera requis, soit du cousté de ses Païs Bas par le duc d'Alve, comme il luy a escript et mandé bien expressement; et presentement lui commande par nouvelle recharge qu'il ayt telle correspondence avec Messieurs le duc d'Aumalle et mareschal de Cossé comme Voz Majestez demandent; ou soit des autres endroictz par lesquels Sa Majesté a moyen, estant bien aize que le Roy, son bon frère, ait si bien pourveu à ses affaires, qu'il puisse venir au-dessus de ceulx qui se sont eslevez contre luy; et qu'il n'avoit pas vollu faiblir de faire offrir à Sa Majesté Très Chrestienne par don Francés, son ambassadeur, ses forces devers deçà qui seront tousjours prestes à son secours quand Sad. Majesté l'en requerra, me donnant charge de vous asseurer, Madame, que de sa vie il ne fut votre plus affectionné filz; et l'estoit

toutesfois tant qu'il ne pouvoit l'estre davantage qu'il est à present et sera tant qu'il vivra; et Voz Majestez le cognoistront pour tel en tout ce que luy sera possible. Finablement Sa Majesté m'a faict donner par le secretaire Cayes sa response aux poinctz principaulx de votred. derniere lettre; laquelle responce va en ce paquet; et partit hier du Pardo pour Escuryal, où il fera la Toussainctz. Au reste, Madame, le cardinal Espinose, qu'on appelle astheurcy le cardinal de Ciguence, receust le chappeau en l'eglize Sainct Jeronime le xxviij de ced. mois. Les Princes de Boheme l'accompaignerent et les ambassadeurs et grandz d'Espaigne avec toute la pompe dont on s'est peu adviser en ce dueil. Le duc de Feries sera en bref de retour de Portugal. On dict qu'il a reconcilliez la royne et le cardinal dud. Portugal qui n'estoient pas bien ensemble. Quant à Mesdames les Infantes, elles sont en bonne santé. La Princesse a esté mallade de fiebvre ung nombre de jours, mais elle est guerie. La duchesse d'Alve gouverne mesd. Dames les Infantes et les dames de la feu Royne jusques que le Roy Catholicque ait pourveu à leur estat, car elle se veult retirer, quoyque Sa Majesté la prie fort de prendre la surintendence de lad. mayson.

Madame, je prie Dieu vous voulloir maintenir et conserver très longues années en très acomplie santé et felicité. De Madrid, le xxxme d'octobre 1568.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subgect, vassal et serviteur.

Forquevaulx.

153. — A la Royne.

Madrid, 30 octobre 1568.

Madame, Le sieur de Graignague a dict à ung mien amy que Votre Majesté trouve mauvais que je ne vous escris jamais des nouvelles; qui est cause que je m'escuseray, s'il vous plaist, par la presente lettre envers vous; et puis dire, Madame, que ce jamais là est depuis peu de tempz, car j'ay souvenance de vous avoir maintes fois ennuyée et aux sns qui lisoient mes lettres, de quoy j'escrivois trop de nouvelles et de particularités; et sçay fort bien d'avoir tousjours escript au Roy et à vous, Madame,

aultant dilligement ce qui concernoit le debvoir de ma charge comme aucun aultre qui tiendroit ma place scauroit avoir faict; mais si voz meschantz et rebelles subjectz tuent et desvalisent voz courriers qui portent mes depesches, je n'en puis mais. Si est ce que je vous ay escript, sans parler de plus loing, par Pedro Darranty, deux lettres du premier d'aoust; lequel a servy quelque temps de secretaire à don Francés d'Alava; et, par led. sieur de Gragnague, du xvij^me^ dud. mois, autres deux lettres; ensemble le duplicata qu'avoit porté Mathurin qui fut tué; et vous escrivois aussi par led. de Gragnague, du xxiij^me^ dud. aoust, et par toutes mes deux depesches, ce que je scavois de nouveau qui me sembloit digne de Voz Majestés; il dict luy avoir esté ostées par des voleurs; de quoy je suis bien marry, car il les debvoit porter aussi sogneusement que celles des Majestez Catholiques, veu que mes paquets ne sont point trop pesantz, car il n'y a jamais sinon les lettres que j'escriz à Voz Majestez.

Autre depesche, Madame, vous porta Tregoyn du xme de septembre avecq deux lettres de ma main, et aultre lettre par le capitaine Salezard, espaignol, du xvme et xxiiij^me^ dud. mois, par ung allemant que led. don Francés avoit envoyé par deçà; et si je n'ay escript plus souvent cesd. deux mois, a esté pour la difficulté des chemins, joinct qu'il ne se offroit chose de grand importance; et, si led. s^r^ de Gragnague eust bien retenu ce que je je vous escrivois par luy, car il veit mes letres tout du long en mes mains, il vous eust, Madame, sceu raconter ce qui se faisoit et disoit à son partement, ou ce qui s'estoit faict et dict durant son sejour en ce lieu, car il l'avoit peu veoir et scavoir comme moi à bon loysir. Et touchant à moy, j'escris voluntiers et dilligement à Voz Majestez ce qui me semble toucher votre service, ne voullant point en uzer comme d'autres qui escrivent à leurs maistres tout ce qui se dict aux cabaretz et parmy les rues, ou au palais de Paris; car aussi je n'ay pas icy une bende d'hommes malcontentz, ennuyeulx et jalouz de la regence et administration qui est entre les mains d'une Royne Très Chrestienne ou d'autres passionnez pour les deux partiallitez, car s'il y avoit de telz personnages en ceste court, ilz me donneroient de gayetté de cueur et sans les rechercher les advis certains et des plus secretz. Nonobstant cella, Madame, il n'a pas tenu à mon debvoir que

Voz Majestez ne soyent esté adverties des occurrences de deçà et de plus loing trois fois et quatre, et aucunes fois plus par chacun moys.

Madame, j'ai cuydé entendre que la faveur qu'il a pleu à la feu Royne d'Espaigne me faire sur la fin de ses jours par deux lettres qu'elle me feist veoir, par lesquelles Sa Majesté vous supplioyt me faire du bien et me voulloir continuer en ceste ambassade, m'a rendu suspect que je desire estre perpetuel ambassadeur par deçà, ou bien qu'il y a de la desloyaulté en mon faict. A l'un et à l'autre, Madame, n'y a raison que Votre Majesté ny aucun autre y ayt escrupul ny deffiance sur moy; car touchant à demourer en ceste charge, il y a plus d'un an et demy que je ne cesse de vous supplier de m'en oster et vouldrois que celluy qui s'est venté en plusieurs lieux d'estre mon successeur et m'a dict à moy mesme qu'il luy estoit promis y fut demeuré, ou que celluy qui me doit succeder fut desja venu; car, Dieu graces, j'ay l'experience et quelque peu de sens pour faire service à Voz Majestez en aultres dix manieres dignes et honnorables sans servir d'ambassadeur; duquel estat je confesse ne m'estre point si dignement aquicté comme je debvois; mais ce n'a pas esté par infidellité ny mauvais voulloir; et si quelcun aura vollu calumnier et vous faire trouver mauvais le bon office que lad. feu Royne faisoit pour moy envers Votre Majesté, je vous supplie, Madame, très humblement voulloir considerer que Sa Majesté le faisoit de sa naturelle bonté, comme elle s'employoit facilement pour toutes personnes; et pensoit selon son dire plus à votre service que à ma commodité, pour la bonne opinion qu'il luy plaisoit avoir de ma sincerité, et que ce Roy et elle m'avoient pour plus agreable qu'ils n'eussent heu ung autre plus habille homme et plus rompu et advisé que je ne suis, ou plus bruyant et cauteleuz. Neantmoins, Dieu mercy, rien n'a succedé mal par ma faulte durant mon trienne. Je luy supplie très devotement que votre service n'y empire jamais plus qu'il n'a faict; et s'il eust pleu allonger les jours de lad. saincte Royne jusques après ma retraicte, j'eusse peu dire que le bonheur m'avoit aultant bien segondé pendant ma charge que ambassadeur qui y soit esté devant moy, car je y ay veu naistre deux Infantes et continuer toutes Voz Majestez en parfaicte amytié et unyon, prennant le che-

min de la perpetuer par les mariages qui se sont commencez de traicter à mon instigation; car Votre Majesté sçait bien que j'en ay faict la premiere ouverture, et suis très desireuz qu'ils s'acomplissent à votre contentement, encore que autres que moy reçoivent le gré et l'honneur d'en poursuivre la fin après m'en estre allé hors d'icy. Une grace sur toutes, Madame, je supplie Votre Majesté me faire, c'est de voulloir perdre l'opinion, si vous l'avez prinse à cause desd. lettres, que j'aye jamais pensé ny desiré chose en ce monde tant comme votre service ny d'avoir desiré faire plus longue demeure par deçà, non plus que je ne vous feiz oncq supplier de m'y faire venir; et touchant à la requeste qui vous estoit faicte par lad. feu Dame Royne de m'avancer, Dieu scait combien de fois paravant elle s'y estoit offerte et les protestations que je luy feiz qu'il ne m'en succederoit autre bien que d'engendrer soubspeçon sur ma fidellité ou d'estre noté pour trop ambitieux et importun.

Du xxxme d'octobre 1568.

154. — Au Roy.

Madrid, 18 novembre 1568.

Sire, Ma derniere depesche du xxx d'octobre a esté par le s^r^ de Parizot; j'ay depuis receu le viij^me^ du present celle qu'il a pleu à Votre Majesté me faire du xviij^me^ dud. mois; et n'eusse failly d'aller à Escuryal acomplir le contenu de votre lettre pour advertir le Roy d'Espagne du secours que Monsr le mareschal de Cossé est allé mener à Monsr le duc d'Alve par votre commandement; mais je scay, Sire, que je luy auray faict plus de plaisir de l'en adviser par lettre; ce que j'ay faict le mesme huictiesme de ce mois, luy envoyant ce qu'il a pleu à Voz Majestez m'en mander; car il n'y avoit parolle que led. sieur Roy ne peult voir. A quoy il m'a faict respondre par le secretaire Cayes, qui m'a donné sa response par escrit, dizant que Sa Majesté me sent bon gré de quoy je luy ay envoyé les lettres et bonnes nouvelles que j'avois receu de France par le maistre de la poste de Bayonne, et particullierement qu'il a esté fort aize de la deffaicte des Prouvenceaulx et espere en Notre Seigneur que astheurecy vous, Sire, et la Royne estes determinez de prendre la chose à bon

escient; et avec le couraige que Voz Majestez monstrent, vous acheverez dans peu de jours de deffaire voz rebelles; et viendront nouvelles d'autres semblables et meilleurs succez, lesquelz ceste Majesté Catholique vous desire en esgal et pareil desir de prosperité qu'en ses propres affaires; vous remerciant, Sire, bien fort de la bonne volunté et promptitude dont Votre Majesté a ordonné à Monsr le mareschal de Cossé d'assister au duc d'Alve avec gens de pied et de cheval en cas qu'il en eust besoin et du commandement qui, sur ce, luy fut faict; laquelle chose estant advenue en saison que Votre Majesté a si grande neccessité de vos forces, ced. Sr Roy estime led. secours en tout ce qu'il est raison de le prizer et ainsi vous en sent très bon gré et baize les mains à Voz Majestez pour led. secours; vous asseurant, Sire, qu'en tout temps et occasion il correspondra à Vosd. Majestez par les mesmes oeuvres, amour et volunté de fort entier filz et frère; duquel secours l'a pareillement adverty bien amplement don Francés d'Alava son ambassadeur. Qui est, Sire, ce qui m'a esté respondu à votred. lettre et n'y a nouvelles à present que de la venue de l'archiduc Charles qui debvoit partir de Grade le xxvme d'octobre pour venir par deçà de par l'Empereur; il court à soixante chevaulx et debvoit s'embarquer à Gennes sur les gallères de Monsr de Savoye pour descendre à Barcelonne; au devant duquel iront quelques seigneurs principaulx de ceste court le trouver bien avant sur son chemin acompagnez de quarante archers de la garde Espagnolle; environ lequel temps de son arrivée, soit devant ou après, led. Sr Roy s'en viendra de l'Escurial; le logis dud. archiduc sera dedans le pallais deffrayé et servy par les officiers de la bouche de Sa Majesté.

La gendarmerie de Castille qui faict deux mil chevaulx ou environ est mandée aller en Navarre; car ilz se craignent de la royne de Navarre merveilleusement depuis que elle s'est retirée à La Rochelle; et a esté commandé faire ung bollevart en toute dilligence à Pamplonne au droict de la grand esglise.

Il y avoit quelques François par force sur les gallères d'Espagne qui avoient esté prins en divers tempz sur la mer en nombre de quarante ou cinquante; lesquelz sont esté delivrez en

vertu d'un commandement du Pape. J'en ay veu ung nombre qui me sont venuz visiter en s'en retournant.

Sire, don Diego de Courdoue, premier escuier du Roy Catholique, acompagné du secretaire Cayes, lequel s'employe volontiers pour votre service, me sont venuz trouver le dix^me^ de ce mois; et m'a dict icelluy don Diego que le Roy son maistre luy avoit commandé consigner en mes mains les six meilleurs chevaulx de son escuyrie, desquelz il avoit faict don à la feu Royne sa femme, qui les volloit envoyer à Votre Majesté; lesd. chevaulx estoient choisiz, mis à part et pretz à m'estre delivrez quand je vouldrois; laquelle delivrance m'a esté faicte lendemain; et je les ay consignez au s^r^ baron de Bornezel, qui s'en est chargé incontinent pour les mener et conduire à ses despens à Votre Majesté avec autres six qu'il vous enmene; et sont douze chevaulx d'eslite; entre lesquelz y en a ung de ceux que led. Sr Roy vous donne, qui s'appelle Velles, et est de huict ans, qu'ilz estiment dix mil escuz, pour votre personne ung jour de bataille; il est bay clair, la queue et crains noirs, les pieds blancz et une liste blanche bien essize au vizage, grand et fort de ses membres comme ung petit roussin de Daumarlz, grand coureur, saulte bien ung foussé et n'a peur de rien. Le marquis de Velles qui l'a donné à ceste Majesté a tué de sa main estant monté sur led. cheval plus de trente Turcz aux descentes qu'ils ont faites ces ans passés sur la coste de Grenade. Le plus vieil des autres cinq n'a que de sept à huict ans et le plus jeune est de cinq. J'ay opinion, Sire, que Votre Majesté s'en contentera et pareillement de ceulx dud. baron de Bornezel, lesquels sont de quatre à cinq ans sans plus; mais il seroit bien advisé qu'il vous pleust, Sire, envoyer une bonne chaisne d'or à l'escuyer Vasques qui a aydé à choizir lesd. chevaulx que le Roy Catholique vous donne; car ce n'est pas tout faict pour ce coup, ains il en fauldra demander d'autres toutz les ans et envoyer des courtaultz et haquenées en change, ainsi que led. Vasques a dict aud. sieur de Bornezel et l'a adverty d'un nombre de courssiers et chevaulx qui sont à Milan et se gastent au sejour, lesquelz y furent menez lorsque ceste Majesté pensoit passer en Flandres; et si Votre Majesté les demande, led. Vasques croit qu'ilz vous seront facillement donnez par le moyen que led. sieur de Bornezel vous dira; lequel

feist hier acheminer lesd. douze chevaulx le chemin de Bayonne où ilz arriveront dens le deux ou troisiesme du mois prochain; les signalz de ceulx que led. Sr Roy vous donne vont en espagnol avec la presente.

155. — A la Royne.

Madrid, 18 novembre 1568.

Madame, Le retardement de ceste depesche vient de l'absence du Roy Catholique, lequel est plus content que les ambassadeurs negotient avecq luy par escript que en personne quand il est en ses maisons des champs. Il m'a faict respondre par le secretaire Cayes ce que j'escris au Roy et m'a envoyé sa lettre pour Votre Majesté; le baron de Bornezel a esté prendre congé de luy à Escuryal, qui m'a asseuré l'avoir laissé en bonne santé; aussi le sont Mesdames les Infantes, ausquelles Madame la duchesse d'Alve a les yeulx et le cueur de près pour les faire bien servir. Elle gouverne tout l'estat de la feu Royne leur mère, et comme depuis le premier jour que lad. duchesse a esté camerière major elle tenoit maison à une partie des dames de lad. Majesté, elle la tient à toutes depuis son trespas sans que pour cella l'ordinaire desd. dames cesse et toutes mangent à sa table comme nonains avec leur abbesse. J'ay entendu que lad. Dame Royne a ordonné par son testement que sa maison soit entretenue tout ung an entier après sa mort, tant de la ration comme des gages; et, passé lad. année, Sa Majesté veult que leurs gages leur soient continuez chez eulx ou quelque part qu'ils aillent; et telz autres legatz m'a esté dict avoir esté ordonnez qui importent grosses sommes; ce que je n'ay encore peu descouvrir; et font faire le cardinal, don Jehan Manrrique et autres depputez chacun jour l'estimation des bagues, joyaulx, habillementz, vaisselle et meubles de mad. Dame, en intention de regler lesd. legatz jusques au quint de la valleur que tout cella sera prizé; car disent qu'il n'est permis au testateur de laisser pour son ame ny pour autres charges au plus fort que la cinquiesme partie de la valleur de son bien. Je mectray peine d'avoir lad. estimation, afin de l'envoyer à Votre Majesté; ne voullant faillir, Madame, à vous dire que je fuz visiter l'autre

jour Madame la Princesse que je n'avois point veue depuis le decez du Prince son nepveu, tant à cause que elle demeura ung temps retirée pour le dueil comme aussi pour avoir esté mallade longuement de fiebvre, et l'estoit lors du trespas de lad. feue Royne que son Alteze a fort plaingte, et l'a regrete encore selon son dire, comme si elle fut sa propre seur; et me demandoit de la santé du Roy et votre et de voz nouvelles d'une sorte qu'il me sembloit que son Alteze dezire de cueur comme de bouche la prosperité de tout ce qui touche Voz Majestez; et se cognoist à son vizage qu'elle a esté bien mallade; et nul des ambassadeurs a heu la liberté de la visiter sinon moy, m'ayant faict entendre par lad. duchesse que je puis y aller à toutes heures, car le Roy son frère et son Alteze me tiennent, pour votre respect, comme fammillier de leur hostel et non pour estranger; laquelle va souvent visiter Mesdames les Infantes ou bien lad. duchesse les luy faict porter et les accompagne chez elle.

Madame, l'on s'informe de moy souvent quand doibt arriver Monsr de la Trimoille; je respondz ne le scavoir point; car Voz Majestez ne m'en ont rien mandé; aussi est ce que je ne scay je vent ny nouvelle de luy, ny quel chemin il a prins. J'eusse vollu de bon cueur qu'il vous eust pleu que sa venue fut esté du temps de mon successeur et vous estre daigné contenter du peu de service que je vous ay faict en ceste ambassade, car je n'ay entendement ny l'esprit pour m'en aquicter dores en avant, comme votre service requiert, ainsi que j'ay prié Monsr de Lignerolles vous remonstrer; et sy je n'eusse eu esperance d'obtenir mon congé au bout de mon trienne qui est passé en septembre, il ne me fut pas advenu d'en renvoyer ma femme ny partie de mes meubles, comme je feiz dernierement en may; qui sera, Madame, à vous faire entendre le contraire de ce que quelque faulce langue aura advancé, que j'estois instigateur des offices que la feu Royne votre fille faisoit envers Votre Majesté pour me continuer par deçà; car Dieu me confonde si jamais je l'en priay ny feiz prier, ains la suppliay souvent de ne le faire point, ainsi que le baron de Bornezel vous pourra tesmoigner par les propoz qui passerent entre lad. Majesté et moy luy present et oyant, le jour de St Michel dernier; Dieu vueille que je ne soye tenu sus-

pect aussi pour l'honneur que le Roy Catholique m'a nagueres faict de mander à Mons' de Rieux et à Madame de Rieux sa mère, qu'ils vueillent tenir à baptesme en son nom et de Madame l'Infante Ysabeau une mienne fille dont mad. femme s'est delivrée à son retour en France, qui est ensuivant le vouloir de la feu Royne mad. Dame; et seray par adventure taxé de mes envyeulx pour le present que ced. S' Roy a envoyé à mad. femme d'un collyer estimé douze cens ducatz. Mais cella, Madame, ny touz les biens qu'on me scauroit faire n'esbranleront jamais la fidelité que je vous doy, à laquelle n'y a roy ny prince qui sceut mectre priz pour la corrompre; et puis, Madame, qu'il plaist au Roy et à vous me commander que je continue ceste charge, je vous obeiray; mais encore eussé je bien voullu scavoir pour combien de temps, afin de composer mes affaires là dessus, car j'ay femme, enfans et maison et suis en païs estranger; ou si ceste continuation n'estoit que pour la commodité de celluy qui me doibt succeder, ce seroit me faire tort; car il n'y a moindre raison de m'accommoder à moy que à luy pour ce que je ne pense pas de me retirer en France pour y demeurer inutille, ny oysif, ains vous y faire trop plus de services pour soldat que je n'ay faict icy pour ambassadeur.

Madame, ung secretaire de l'archiduc est arrivé depuis deux jours; j'ay à ceste cause retenu ma depesche jusques au matin, afin d'aprendre quelque nouvelle; mais je n'ay peu scavoir sinon que son maistre peult estre de ceste heure à Gennes; lequel vient en intention de paciffier de par l'Empereur, s'il pourra, les differendz de Flandres et remettre le prince d'Orenge en la grace du Roy Catholique; verra de moyenner pareillement la restitution des biens des enfans et heretiers des contes d'Agamont, Hornes et autres mortz et proscriptz, ne s'estant voullu laisser entendre led. secretaire si sond. maistre vient pour autre fin, ce que ces Espaignols croyent et que c'est pour traicter des mariages. Ne voullant oblier à vous dire, Madame, que le Roy Catholique a faict donner cent escuz au maistre de la poste de Bayonne qui porta la nouvelle que les Prouvencaulx estoient desfaictz, et si Votre Majesté estoit servye, d'envoyer une bonne chaisne d'or à l'escuyer Vasques, lequel a choisy les six chevaulx que lad. Majesté envoye au Roy; il auroit meilleur courage une aultre fois.

Madame, je me fie tant de la bonté du Roy et votre qu'il vous aura pleu avoir esgard à ce que j'ay prié Monsr de Lignerolles vous remonstrer en mon particullier et qu'il vous plaira par votre premiere depesche me faire plus content que je ne suis jamais esté; laquelle requeste je vous fais, Madame, très humblement.

De Madrid, le xviij^me novembre 1568.

156. — Au Roy.

Madrid, novembre 1568.

Sire, Les depesches qu'il a pleu à Votre Majesté me faire du seze et vingt huict d'octobre me sont esté données le quinziesme du present par mon courrier. Je ne feray faulte d'avoir l'oeil aux affaires de deçà comme ilz passeront, afin d'en advertir incontinent Voz Majestez; mais pour le present, il me semble qu'il ne fault rien craindre de ce cousté, car ilz ont plus de crainte du votre, voyant toutz vos subjectz en armes, et que depuis que la France est France il n'y eust tant de vaillantz et experimentez capitaines et soldatz qu'on y veoit aujourduy, et n'y a que ce malheur de division; car s'ils estoient aussi uniz et devotz à votre service comme ilz soulloient, vous n'avez roy ny potentast voisin qui vous peust resister, le voullant assaillir; ce qui est tant bien congneu en ce royaume que les plus sages ont belle peur d'une reconsiliation entre vosd. subjects et que Votre Majesté pardonne de rechef aux rebelles. Toutesfois, ilz ont opinion que de ceste heure il y aura heu bataille en France et en Flandres, puisque les armes estoient si près les unes des autres; lesquelles batailles, s'il plaira à Dieu vous en donner la victoire, reduiront la rebellion à l'obeissance qu'il apartient; et sont bien aises de la deffaicte que Monsr le duc d'Alve a faite dernierement qu'ils comptent à deux mil hommes de pied et de cheval morts sur la place.

Ils ont pareillement advis que la peste est fort eschaulfée dans La Rochelle, qui leur est nouvelle bien agreable; et ne peuvent croyre que la royne d'Angleterre y envoye secours quelque instance que les rebelles luy en facent par Monsr le cardinal de Chastillon, qu'ils ont sceu y estre à ces fins; et moins le fera

elle, après avoir veu ce que le Roy Catholique luy a escript, prié et protesté de ne s'en mesler point. Quant est des advis qu'il a pleu à Votre Majesté m'envoyer du xxv et xxvj dud. octobre, le Roy Catholique en a receu aultant par la depesche de son ambassadeur, ainsi que le secretaire Cayes m'a faict entendre, et n'estre besoin d'en advertir sond. maistre puisqu'il le scavoit desja.

Sire, je ne scay s'il y auroit lieu de soubspeçon et de penser sur quelle occasion il envoye sa gendarmerie en Navarre; car faignant de craindre que la Royne dud. Navarre y vueille donner une alarme, il ne seroit pas impossible qu'il eust envye de s'emparer de ce que lad. Dame tient encore aud. païs et de Bearn aussi, et avoir congé du Pape, soubs pretexte qu'elle est ennemye declairée de la religion catholique et roumaine; ce toutesfois, Sire, que je ne scay point autrement que par imagination, mais en telles choses on n'a pas acoustumé de dire qu'on se garde; ny les Casteillans n'advertirent pas le Roy don Juhan de Navarre du tour qu'ilz luy voulloient faire, quand ilz luy empieterent sond. royaume quasi pour occasion semblable; au reste, Sire, ced. Sr Roy, votre frère, m'a faict dire qu'il a commandé au gouverneur de Fonterravie qu'il secoure Mons' le viconte d'Orthe de toutes les munitions qu'il aura besoin et je ne puis comprendre qu'il ayt sinon fort bon vouloir envers Votre Majesté.

157. — A la Royne.

Madrid, 27 novembre 1568.

Madame, Ung courrier qui est party de Vienne, le ixme d'octobre, avec une depesche de l'Empereur, a porté lettre du sieur de Chantonay, disant que l'archiduc Charles debvoit s'acheminer de Grade, qui est sa maison, le xxvme dud. mois, pour aller s'embarquer à Gennes et de là venir à Barcelonne et vers le Roy d'Espaigne. J'ay sceu du secretaire Cayes que l'Empereur a respondu au sieur de Montmorin que les Princesses ses filles sont aussi bien filles du Roy Catholique comme siennes. A ceste cause qu'il ne doibt luy seul entendre à aucun party de mariage pour elles sans le gré et communication dud. Sr Roy; bien est vray qu'il desire de son endroit contenter le Roy Très Chrestien en tout

ce qu'il luy sera possible pour l'honneur qu'il luy faict de luy demander sa fille; et ne s'estant peu acomplir le mariage d'icelle avec le Prince d'Espagne, il confesse que elle ne scauroit estre mieulx maryée que en France; toutesfois, c'est aud. Sr Roy Catholique d'en disposer comme de sa fille propre, ainsi qu'il luy fairoit scavoir par l'archiduc Charles son frère, ensemble le propoz que le s^r conte del Fiesc et le s^r de Monmorin luy ont tenuz pour le regard dud. mariage; et sera, et touchera aud. Roy Catholique de traicter ce negoce en Espagne, estant d'opinion led. Cayes que les chozes se sieront ou pourront estre changées par le trespas de la feu Royne; de sorte que led. archiduc pourra venir avec autre et differente instruction, comme seroit de voulloir reserver l'Infante Anne pour le Roy son maistre et donner l'Infante Ysabeau qui est la seconde au Roy et Madame sa seur au roy de Portugal; et combien que le vulgue parle et dezire d'avoir Madame Marguerite pour Royne d'Espaigne afin de reconfirmer tant plus l'amytié qui est et alliance, neantmoins led. Cayes croit que cella seroit trouvé trop estrange de l'universel, et sur tous du mesme Roy, sond. maistre, qui feroit merveilleux escrupulle d'espouzer deux seurs; tant y a qu'il me protestoit que ce propos sortoit de soy et non d'autre, m'asseurant qu'il n'a encore esté parlé ung seul mot de faire nouvelles nopces à ce Roy. Ce, Madame, qui est au contraire, ainsi que je vous ay escript que les grandz luy on remonstré par escript en termes generaulx et il leur a respondu de mesme et fault croire que à la venue dud. archiduc il s'en parlera plus ouvertement. Il plaira à Votre Majesté adviser s'il sera bon de propozer quelque nouveau party ou demander response à ceste Majesté et à luy de lad. remission de l'Empereur; et si tant estoit qu'ilz ostassent l'aisnée au Roy et donnassent le seconde à Portugal, il y auroit assez occasion pour rompre trente alliances non que une seulle; j'espere toutesfois que ce Roy ne vous trompera point, veu qu'il faict tant l'affectionné de bon filz et frère; joingt qu'il scait que Voz Majestez ont de quoy s'en ressentir promptement, et que luy voullant faire guerre en Flandres ou en Navarre seroit des principaulx expedientz pour paciffier voz subjects armez, lesquelz ne vescurent jamais six ans en paix ny en scauroient à present vivre trois sans guerroyer leurs voisins; aussi m'est il advis

que ces sieurs ont belle peur que Voz Majestez pardonnent de rechef ceulx qui portent les armes contre vous; car les affaires de Flandres ne s'en porteroient pas mieulx, si cella se faisoit; et laquelle crainte, quelque bon semblant qu'ils facent, sera cause qu'on usera de toutz bons offices envers Voz Majestez pour vous entretenir.

De Madrid, le xxvijme de novembre 1568.

158. — A la Royne [1].

Madrid, 27 novembre 1568.

Madame, Le gouverneur de Fonterravie a escript au Roy Catholicque par courrier exprès qui l'est allé trouver à Aranchoix le xxvj du present, que Dieu a donné au Roy la victoire contre ses rebelles avec mort de dix mil d'iceulx qui sont demourez sur le champ, l'ayant ainsi sceu par ung certain personnaige de Bourdeaulx qui ne luy a jamais menty des autres advis qu'il luy a donnez. Et pource, Madame, que ceste nouvelle luy a esté très agreable, il a soubdain envoyé la lettre dud. gouverneur au secretaire Cayes, afin de la me venir monstrer et me dire que Sa Majesté se resjouyt infiniment avec moy pour votre si bon succez. Il ne peult beaucoup tarder que Voz Majestez ne depeschent ou n'ayent depesché quelcun pour en porter la certaineté par deçà, où votred. victoire me semble avoir grandement pleu à toutes maniere de gens, car il est vray que tous ayment le Roy au moins de bouche; et se sont faictes processions depuis ung nombre de jours et prières continuelles par toutes les eglizes de ceste ville, comme j'entendz que semblablement par toute Espaigne, afin qu'il plaize à Dieu avoir le party de Sa Majesté Très Chrestienne soubz sa très saincte protection contre les ennemys de son Eglize Catholicque et Romaine et contre ses rebelles, recommandant pareillement la paix et unyon des princes chrestiens, et aussi la prosperité des affaires de ceste Majesté Catholicque contre ses mauvais subjectz de Flandres et leurs adherans.

Led. Sr Roy, Madame, sera en ceste ville le deuxiesme du mois prochain pour recevoir l'archeduc Charles qui est descendu à

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, fo 472.

Barcelonne, le xxij de ce mois. et vient à deux postes par jour. Le prince Ruy Gommes m'a dict qu'il ne faict compte d'estre en ceste court plus de quinze ou vingt jours, mais que les affaires qu'on pense qu'il vient traicter ne seront resoluz d'un bon mois; car il se parlera de l'Empereur en son faict propre et du mesme archeduc et des Flamengz, oultre les mariages. M'a dict encore ce jour present led. Ruy Gommes que je puis croire que le Roy son maistre fera ses effortz pour contenter Voz Majestez, en quoy il veult s'employer luy aussi. Bien pense que ced. archeduc n'a point encore receu commission nouvelle de l'Empereur depuis le trespas de la feu Royne; car il ne s'en scavoit rien en Allemaigne; mais le courrier qu'il depescha vers led. Sr Empereur après s'estre rencontré à Pesquaire avec le courrier qui portoit la novelle dud. trespas, ne peult mectre longtemps à venir; par lequel il scaura l'intention de lad. Majesté. M'a dict davantage que sond. maistre ne veult point entendre à se remarier, ains faict le dur; et s'il se remariera, ce sera par importunité de ses estatz; estant led. Ruy Gommes d'advis qu'en attendant nouvelle recharge de Voz Majestez ou nouvelle commission de traicter des mariages, que je poursuive envers ced. Sr Roy pour celluy de la princesse Anne, dont il s'est desja parlé, et le prince ou seigneur qui viendra de votre part pourra declarer votre volunté plus par entier; dont je m'asseure, Madame, que dans peu de jours viendra exprès commandement de votre part, ou bien le personnaige de quallité qui doibt venir; car vous aurez sceu le passaige dud. archeduc, puisqu'il descendit à Marseille du commencement de ced. mois. Et ainsi j'attendray votre premiere depesche sans rien parler dud. mariage, sinon qu'elle tardast tant que led. archeduc s'en voulsit aller devant que scavoir votred. volunté. Aussi, Madame, led. Cayes me disoit hier que les ministres dud. Sr Roy Catholicque ne perdent pas temps à procurer que les mariages des trois Roys France, Espaigne et Portugal se facent le plustost qu'il sera possible; car il est necessere pour tous qu'ilz se concluent en bref. Il parle tousjours de lad. Princesse Anne pour sond. maistre, la seconde pour le mien et Madame, seur du Roy, pour le roy de Portugal. J'aymerois bien trop mieulx que ce fut en la sorte que les Espaignolz en general dezirent : c'est lad. aisnée pour France, mad. Dame votre fille pour Espaigne et lad.

seconde pour led. Portugal; et comment que ce soit, lesd. ministres ainsi que j'ay entendu, sollicitent qu'ils se face entre toutes voz couronnes une nouvelle alliance; car ilz craignent que l'amytié eschappe de votre cousté tant contre Espaigne que contre led. Portugal; qu'ilz recognoissent bien que votre Royaume ne peult demourer paisible en soy, s'il ne faict la guerre dehors; et quelque bon semblant qu'ilz facent, je croy qu'ilz aymeront mieulx Madame Marguerite que nulle autre pour les raisons que j'ay dictes à Votre Majesté par autres de mes lettres. Au demourant, Madame, le duc de Nagera ira vers Voz Majestez et partira dans quinze jours au plus tard pour aller fere l'office de condoulloir pour la mort de lad. Dame Royne; il courra à trente chevaulx; et sera votre bon plaisir fere commander qu'ilz seront prestz par le chemyn plus hors de danger.

Madame, je prie Dieu qu'il vueille continuer de bien en mieulx voz heureux succez et vous donne en très accomplie prosperité très longue vie. De Madrid, le xxvij^e de novembre 1568.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subgect, vassal et serviteur.

Forquevaulx.

159. — A la Royne.

Madrid, 23 décembre 1568.

Madame, Selon ce qu'il vous a pleu m'escrire de votre main du xxij de novembre, le s^r de Parizot vous a rendu meilleur compte de ma depesche que ne feist pas le s^r de Graignague; et n'aura pas craint que je vous informasse mal de luy, afin de vous degouster de l'establir en ma place. Ceste cy sera, Madame, pour vous rendre compte du peu que j'ay advancé sur le faict contenu en votred. lettre et sur l'autre precedente du xvme dud. mois, que le sieur de Fontaine, secretaire des finances, m'a envoyée de Montpelier par homme exprès, qui fut icy le vj^me du present; et le s^r de Tregoyn, qui m'a rendu la susd. du xxiij^e dud. novembre, a esté icy le xj^me de ced. mois; par lesquelles lettres j'ay très bien imprimé en mon cerveau ce qu'il vous plaist que je face; à quoy je ne fauldray d'obeyr et en toute autre chose jusques à la mort.

Madame, pour ce que le cardinal de Ciguence m'avoit prié quelques jours devant la reception desd. lettres de luy faire part des nouvelles de France quand il m'en viendroit, j'ay prins occasion là dessus de le visiter, le septiesme de ce mois; et, après divers propoz lui ay rementeu le bon zelle qu'il m'a souvent dict avoir au bien de la paix et continuation d'amytié d'entre les Majestez Très Chrestienne et Catholique, ce qu'il peult faire aultant ou plus que ministre principal de ced. Sr Roy comme il est, notamment en ceste venue de l'archiduc; par laquelle tout homme pense qu'il se traictera des mariages des Infantes de l'Empereur, le voulant adviser qu'il y a grand lieu de prendre garde que le Roy Monseigneur ne demeure frustré de l'aisnée qui luy a esté promise; car, si cella advenoit, je ne scaurois veoir chose de ce monde qui puisse tant alterer l'amytié de Vosd. Majestez.

Led. s^r cardinal m'a respondu qu'il a tousjours desiré et faict office qu'entre le Roy son seigneur et le mien y ayt une très estroicte correspondence et plus à present que jamais, me donnant sa foy que ceste Majesté luy a dict plusieurs fois depuis le decès de la feu Royne, qu'il vous est plus affectionné qu'il n'estoit de son vivant: neantmoins il croyt que ced. Sr Roy, qui ne veult oyr parler de se remarier, sera importuné et contraint de le faire pour contenter les grands de son royaume qui le demandent et de prendre telle femme qu'ilz le supplieront et luy conseilleront; auquel cas il est d'opinion n'y avoir party si convenable pour luy que la fille aisnée de l'Empereur tant pour l'eage que pour continuer et confirmer la parentelle et alliance de ceste couronne avec led. Sr Empereur; mais pour cella ne restera pas le Roy Très Chrestien sans femme et ne m'a vollu declairer s'il entend de sa soeur l'Infante Yzabeau ou d'autre princesse; je lui ay dict, Madame, que je scay tant de la volunté et affection que le Roy mond. maistre porte de longue main à la Princesse Anne, que de penser à luy en donner d'autre seroit perdre temps. Led. cardinal somme toute m'a faict response qu'il se trouvera, Dieu aydant, quelque bon expedient pour le contenter; à quoy il s'employera très voluntiers. Et moy le voyant ferme sur led. mariage de l'aisnée pour sond. maistre, ne luy ay vollu proposer ung seul mot de Madame seur du Roy.

Madame, je suis esté depuis visiter le prince d'Evolly pour

l'adviser comment Monsr le cardinal de Guyse est en chemin pour venir et qu'il seroit neccessaire de pourvoir qu'il fut logé ; car mon logis est trop estroict et moy indigne d'y recevoir ung tel prince. Et après que nous eusmes parlé de la venue de l'archiduc, je luy ay representé le bon vouloir que tous voz ministres et moy pour ung, avons de tout temps cogneu en luy; lequel il peult astheurcy monstrer mieulx que jamais, estant la saison propre pour s'obliger à luy trois grandz Roys, faisant de sorte que non seullement l'amytié qui est entre lesd. Majestez continue, mais davantage eviter que elle ne se rompe, comme il sera dangereux que elle face, si le Roy mon maistre sera frustré de la promesse qui luy a esté faicte de luy donner pour femme lad. Infante Anne; car il est prince de tel cueur qu'il s'en pourra resentir; et voyant d'autre part que le Roy de Portugal s'est promis la seconde, seroit l'offencer en la luy ostant; ce que je le prioys considerer et poiser. Il m'a faict response qu'il fera toute sa vie pour votre service comme pour celluy de son maistre; mais que au faict desd. mariages il fauldra partir, afin qu'il y en ayt aussi pour sond. maistre, comme il m'a dict quelquefois; et heu esgard à son eage, lad. Infante luy vient plus à propos, et l'Infante Yzabeau pour le Roy Très Chrestien, donnant Madame au roy de Portugal; que touchant à luy, il n'y scauroit veoir ne imaginer meilleur moyen pour contenter toutes lesd. Majestez. Là dessus, Madame, je luy ay repliqué que je y voyois bien ung autre remede, lequel j'ay pensé de ma teste, et c'est suivant la voix des mesmes Espagnols qui disent publiquement en ceste court et parmy tout ce royaume, que, pour confirmer votred. amytié, il n'y a plus beau ne meilleur que de donner lad. aisnée à France, la seconde à Portugal, et Madame Marguerite à ced. Seigneur Roy; car il me semble que de vous allier comme il disoit ne seroit que à demy ny par une alliance reciproque donner et prendre, ains celle là ne serviroit que de fortiffier l'Empereur, car une niepce de ceste Majesté Royne de France ne pourra tant elle seulle comme si elle sera assistée et correspondue d'une Royne d'Espaigne, seur dud. Sr Roy mon maistre; car lors elles deux feront l'office entier et tel comme le faisoit la feu Royne; du vivant de laquelle n'y est survenu aucun esbranlement d'amytié; ou, s'il y est née quelque dispute, elle tantost

y a sceu remedier ou vous, Madame, pour son respect. Le prince d'Evolly m'a semblé gouster mes raisons; mais ainsi, comme il est prudent et couvert, il ne m'a voullu donner aucun signe qu'ilz y ayent pensé, ny esperance que sond. maistre soit pour prendre autre femme que lad. aisnée. Bien m'a respondu que le Roy n'auroit raison d'estre mal content, encore qu'on luy rompe lad. promesse par moy alleguée; car les choses se sont changées par lad. mort, n'estant merveille s'il se parloit en la vie de lad. Dame Royne dud. mariage, puisque ce Roy estoit pourveu; et puisqu'il est veuf, ne fault s'esbahir s'il vouldra pour soy celle qui luy est la plus propre; toutesfois il s'employera de tout son esprit, afin que les trois Roys et Votre Majesté se contentent. Je luy ay asseuré qu'il ne fera jamais oeuvre dont il doibve esperer plus grand gré et recompense que s'il sera cause que la Majesté du Roy mon maistre demeure satisfaicte et vous, Madame; et ne luy ay ozé promectre davantage, de peur qu'il soubspeçonast que j'eusse charge de Voz Majestez.

Madame, semblable langaige ay je tenu à l'evesque de Cuengue, et comment le Roy reputeroit à oultraige et affront qu'on le privast de la femme qui luy a esté promise. Il m'a dict en substance qu'il espere en Dieu qu'il vous esclairera à tous pour choisir les expedientz de confirmer votre amytié par nouvelle alliance; me jurant sur sa concience que l'amour de ceste Majesté est augmentée vers Voz Majestez despuis en çà que la Royne votre fille est allée à Dieu; en quoy il dict avoir faict et qu'il fera de son cousté le debvoir et office du lieu qu'il tient auprez de son maistre. Au regard, Madame, du secretaire Cayes, nous en avons pareillement discoru; lequel m'a faict response que le pis qui pourroit advenir ne vous contentant de lad. Princesse Ysabeau seroit que le Roy Très Chrestien espousast la fille du duc Auguste; et cella luy est eschappé sans que je luy en parlasse. Je luy ay respondu que si grand Roy ne demeurera longuement sans party; car la France le desire veoir maryé; et l'ay prié de s'employer pour le contentement de mond. Seigneur et maistre, luy representant le bon gré qu'il doibt esperer, s'il aura servy et aydé à faire lesd. mariages; car semblables occasions d'obliger à soy tels et si grands roys et roynes pour un faict tant sainct, favorable et de consequence, ne se offrent pas

souvent et ne luy ay ozé promectre ny offrir aucun don; mais il m'a dict qu'il travaillera de bon cueur que toutes Voz Majestez demeurent contentes s'il sera possible.

Madame, vous scaurez que don Jehan Manrrique estoit grand maistre d'hostel de la feu Royne; je n'ay voullu faillir de le visiter ung de ces jours passez; car il garde le lict d'un temps en çà, et pour scavoir quand partira le duc de Nagera, son nepveu, pour vous aller visiter de la part du Roy Catholique; et après l'avoir entretenu de ce propoz et avoir sceu que led. duc est allé accompaigner donne Maddelaine de Giron, le xiiij de ce mois, et la conduire jusques à Valdolit, pour, à son retour en ceste ville, partir pour France, j'ay remonstré aud. don Jehan qu'il doibt desirer et procurer que une seur de sa feu maistresse succede à sa place, afin qu'il soit aultant bien ou mieulx auprès de la Royne d'Espagne qui sera comme il souloit avecq lad. Majesté. Et sans vous rendre tant de parolles qui ont passé entre nous, il m'a semblé qu'il en seroit bien fort aize; et m'a dict qu'il le desire et souhaite de tout son cueur; mais il ne peult scavoir quelle commission l'archiduc a portée touchant les mariages; car sa malladie, qui est une ardeur d'urine, le retient au lict; bien m'asseure, s'il y pourra servir, qu'il ne s'y espargnera pas. La duchesse d'Alve me disoit de mesme le xiiij^me^ de ce mois; et ne tiendra, Madame, à ma dilligence que votre desir ne soit acomply. Toutesfois ces sieurs sont si fins en leurs negoces, que je ne me fie de chose qu'ils prometent ny dyent; mais, venu que Monsr le cardinal de Guise soit, on veoirra de quel pied ilz cheminent; car il fauldra qu'ilz luy ouvrent leur cueur et monstrent ce qu'ilz ont au dedans touchant lesd. mariages; vous asseurant, Madame, que je ne passeray d'une sillabe ce qui m'est commandé par vos lettres. Quoy que soit, il m'a esté dict que don Jehan Manrrique et Cayes, devisant entre eulx sans penser estre escoutez, disoient, quelque jour paravant mad. visite, que led. duc de Nagera ne va pas seullement vers Voz Majestez pour se condoloir, mais aussi pour traicter du mariage de Madame votre fille pour ceste Majesté; tant y a qu'ilz s'en dissimullent envers moy ungz et autres; si est ce que je leur ay donné à discourir par le langage que j'ay tenu ausd. cinq personnages du plus estroict conseil, qui n'auront pas failly de le rapporter aussitost

aud. Sr Roy, qui songera dix fois devant que oster au Roy l'Infante Anne. Et m'a dict Sa Majesté à mon audience parlant du s^r cardinal de Guise, que luy arrivé se traictera de toutz negoces. Et croy qu'il pensoit que je luy voulusse remonstrer ce que j'avois dict à sesd. ministres; mais je luy ay respondu que je n'avois charge pour le present de luy parler d'autre faict sinon du prince d'Orenge; lad. remission, Madame, me donne à croire que ced. Sr Roy veult traicter desd. mariages avecq reputation comme sera avec led. s^r cardinal de Guise; et vouldra qu'il en ayt l'honneur pour la bonne volunté qu'il porte à sa maison, principallement à Monseigneur le cardinal de Lorrhaine; car ilz s'entre-escrivent souvent par la voye de don Francés, comme je m'asseure que Votre Majesté le scait bien. Ced. Sr Roy a respondu à l'archiduc qu'il ayme mieulx perdre tous ses Païs Bas que de consentir que la confession d'Auguste y soit receue, ne qu'il pardonne au prince d'Orenge ny à ceulx de son party. Je scay cecy de bon lieu; mais il entretiendra les choses en bons termes le plus longuement qu'il pourra sans declairer rezollument son intention, ny d'en laisser retourner led. archiduc, scachant bien que aussitost toute la Germanie l'assauldra. Et allegue mon dizeur qu'il y a danger que la duché de Milan, Naples et Sicille tumultuent, voyant une si horrible tempeste sur lesd. Païs Bas; car ilz ne peuvent supporter les charges et subsides qui leur sont esté imposez et qu'on leur surcharge journellement. Aussi, Madame, m'a esté dict pour grand secret que les electeurs s'entendent si bien avecq led. Empereur qu'il seroit impossible de mieulx; et luy ont promis d'eslire son filz aisné don Ridolfe roy des Romains, s'il veult permectre la confession augustanne en toutz les estatz de l'empire; et y comprennent les Païs Bas et Flandres. Led. Empereur prie affectueusement ce Roy par led. archiduc qu'il soit content du bien de sond. fils et vueille consentir lad. requeste; car autrement il veóyt une grosse guerre et dangereuse au premier jour en sesd. Païs Bas; pour laquelle lesd. mesmes princes ecclesiastiques contribuent et assisteront; de laquelle prière ced. Sr Roy a esté le plus faché et indigné du monde et en a pleuré de grand regret et despit. Si cella sera vray, Madame, j'ose croire que ceste Majesté vous recherchera chauldement de reconfirmer votre aliance; car elle luy fera bon besoin.

Madame, je vous supplie très humblement m'envoyer incontinent le sr de Laguyan avecq une bonne somme d'argent ou une lettre pour en prendre icy des banques; car je doibs en ceste ville plus de deux mil escuz et n'ay moyen de les paier ny de m'entretenir sans la liberalité du Roy et votre faveur. Le Roy Catholique respondra à votre lettre du xiijme novembre par le duc de Nagera.

De Madrid, le xxiijme decembre 1568.

160. — Au Roy[1].

Madrid, 24 décembre 1568.

Sire, A l'arrivée du sr du Tregoyn, qui a esté le xj du present, avec la depesche qu'il a pleu à Votre Majesté me fere du xxiij du passé, je voulois vous advertir par courrier exprès comment l'archiduc estoit venu le dixiesme de ced. mois, et le Roy Catholicque de retour d'Escuryal le septiesme pour le recevoir. Je me suis toutesfois retenu jusques à present à cause de votred. depesche et pour avoir quelque lumière des occasions de la venue dud. archiduc. Et ne vous raconteray, Sire, autrement l'accueil que luy a esté faict; car ced. porteur en est assez instruict. Mais je dirai à Votre Majesté que le xiijme de ced. mois je fuz à l'audience, où j'ay representé à ced. Sr Roy que le prince d'Orenge est entré en votre Royaume, commetant tous actes d'hostillité; et m'a esté facille de luy remonstrer maintes raisons pertinentes pour luy fere considerer combien il importe à l'un et à l'autre de Voz Majestez de repoulcer vifvement l'ennemy commun devant qu'il prenne plus grandes forces; contre lequel vous, Sire, vous asseurez que ced. Sr Roy ne vouldra rien obmettre à faire de l'assistance qu'il vous a tousjours offerte ny le duc d'Alve vous faillir de promesse, suyvant ce que ceste Majesté luy a escript et commandé par plusieurs recharges.

Sire, led. Sr Roy votre frère m'a respondu qu'il eust voullu de bon cueur qu'on eust si maltraicté led. prince en Flandres qu'il ne luy fust esté loisible d'entrer en France, qui luy est aussi chere et recommandée pour l'amour de vous comme ses propres

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 476.

païs. Neantmoins il espere que ce qui ne s'est faict aux Flandres se fera dans votre Royaume bientost, moyennant l'ayde de Dieu et voz forces, ne pouvant croire que le duc d'Alve ne vous soit incontinent allé secourir et servir, et ne scauroit mieulx adviser que d'escrire de rechef et mander aud. duc qu'il ne face faulte de le faire comme pour son propre faict. Je luy ai raconté les deux deffaictes des ennemys tant en Poictou que ès marches de Lorrhaine; ce qu'il a esté bien content d'ouyr, me respondant que celle dud. Poictou n'a esté la victoire entiere comme le bruit a coru, que c'est au moins ung commencement pour en debvoir esperer très bon succez, veu que lesd. ennemys perdent tousjours quand on vient au combat. Sad. lettre va presentement à son ambassadeur qui a escript au Roy, son maistre, que à l'instant d'avoir sceu l'entrée dud. prince d'Orenge, il a depesché vers led. s^r duc d'Alve une lettre de grande efficace pour l'exhorter à le suivre de près. Le Nonce du Pape n'a pas failly à faire instance aussi à cested. Majesté de mander aud. duc qu'il secoure promptement voz affaires; ce qu'il a promis aud. Nonce. J'en ay parlé au prince Ruy Gommes, qui m'a asseuré que led. s^r duc ira ou envoyera bonne et grosse puissance contre led. prince d'Orenge. Dieu vueille que leurs oeuvres correspondent à leurs bonnes parolles. Led. Sr Roy m'a dict, Sire, qu'il a bien plaisir de quoy voz Majestez ont faict election de Monsieur le cardinal de Guize pour l'envoyer par deçà; et a commandé luy meubler ung bon logis où le prince d'Urbin souloit loger, estant deliberé de luy faire fort bonne chere; et a depesché don Antonio de Mendoce pour l'aller recevoir à Barcelonne à sa descente de la mer.

Sire, je fuz baiser la main aud. s^r archiduc le xiij de ced. mois et l'entretins une espace à luy conter lesd. deffaictes, ensemble les grandes armées que Votre Majesté a desja et est après à drecer. Lequel s^r archiduc, selon son dire, vous est grandement affectionné. Il me fut advis que, après l'avoir entretenu desd. nouvelles et du plaisir que vous, Sire, eussiez receu s'il fut venu par votre Royaume, qu'il pensoit que je luy voullusse parler d'autres negoces, car en prennant congé de Son Alteze il demeuroit comme en suspendz et sembloit me convyer à passer plus oultre; ce que je n'ay pas osé faire sans votre commandement. Le Roy et luy ont depesché, le seziesme du present, ung courrier

nommé Gilles vers l'Empereur; ung amy mien m'a dict que c'est pour le prier de laisser encore le prince don Ridolfe par deçà, pource que ced. Sr Roy l'ayme comme s'il estoit son propre filz et le tient pour tel; mais il luy renvoyera le second quand sond. oncle s'en ira; lequel oncle avoit pour le premier article de son instruction de les demander tous deux; et n'ay peu scavoir autre choze de lad. depesche, sinon que lad. instruction contient neuf feuilletz de papier. Quelcun m'a asseuré que led. archiduc n'est pas trop satisfaict de ceste nation ny les Espaignolz de luy; ains dizent qu'il a apporté une très lourde commission, c'est de venir traicter reconciliation entre le Roy Catholique et ses rebelles lutheriens. Et suis adverty que ceste Majesté lui a desja faict responce qu'il n'est pas convenable que les subjectz capitulent avec leur seigneur, ne qu'ilz lui demandent grace estans armez; et de luy qu'il n'y veult entendre en nulle sorte; mais il trouve très fort estrange et s'esbahit de ce que l'Empereur a permis à ses subjectz de recevoir la confession augustanne. L'archiduc respond que l'Empereur Charles a esté le premier à faire telle introduction par l'interim en ung temps qu'il n'estoit molesté du Turc ny d'aucun ennemy en Allemaigne, et seullement accorda lad. confession aux Protestantz, afinqu'ilz luy aydassent, comme ilz feirent contre le Roy François, que estoit une guerre voluntaire et non neccessaire à la chrestienté ny à l'Empire. Mais touchant à l'Empereur qui est aujourduy, il ne peult arracher ung escu de subvention de ses subjectz pour resister au Turc ny au Transilvan, s'il ne leur permect lad. confession. Parquoy c'est une permission forcée et pour la deffence de son patrimoine contre l'ennemy de la chrestienté, et non pour invader le païs d'ung roy chrestien ou pour l'interest particullier comme l'occasion dud. feu Empereur Charles estoit. J'entendz que ced. Sr Roy est demouré court et sans repplique; aussi m'a esté dict que ced. Nonce requeroit, n'a guere de jours, à cested. Majesté de faire instance aud. Sr Empereur de revocquer lad. permission; mais il a faict le sourd. On tient icy qu'il ne pardonnera poinct aud. prince d'Orenge ny aux autres rebelles et banniz. Mais pour estre prest de reprendre ses Païs Bas, si les princes de Germanie l'assaillent pour reintegrer lesd. d'Orenge et autres, il a depesché le seziesme de ce mois à son ambassadeur à Rome qu'il face tenir prestz

dix mil Italliens. Je ne scay si c'est pour autre dessain et le connestable de Navarre, filz du duc d'Alve, vient en Espaigne faire une bonne levée d'infanterie espaignolle pour Flandres. On disoit que l'archiduc sejourneroit peu de jours en ceste court; mais je cuyde entendre qu'il ne s'en retournera de deux mois pour longz qu'ilz soient; ains ceste Majesté differera sa depesche le plus avant qu'il pourra et jusques à ce qu'il soit prest de resister ausd. Allemantz, et a mandé à Naples pour la subvention qu'ilz luy ont accordée et pour autres deniers, afin que argent ne luy manque point. Il m'a semblablement, Sire, esté dict que l'Empereur avoit mandé aud. prince qu'il se deportast de molester les païs dud. Sr Roy et regardast d'hiverner ailleurs, en attendant quelle responce rapporteroit d'icy l'archiduc, son frère, au faict de sa reconciliation. Il est venu nouvelle que le roy d'Alger arme pour assaillir Oran, qui est cause qu'on faict quelques enseignes espaignolles pour y envoyer. On attend icy courrier devers l'Empereur de jour en jour, pour scavoir ce qu'il aura determiné de Mesdames ses filles après avoir sceu le trespas de lad. feu Royne votre seur; car l'archiduc n'a receu aucun advis depuis son partement de Vienne, et n'a encore faict office exprès de s'en condolloir de la part dud. Sr Empereur; lequel archiduc a dict que toutz les princes de Germanie ont conjuré et promis les ungz aux autres d'empescher qu'il n'en sorte gens de cheval ny à pied pour votre service. Aussi ne peult croire que vous, Sire, ayez plus de deux mil reitres Allemantz; et a semblablement dict à ung personnaige mon amy que le susd. courrier Gilles qu'il a depesché vers l'Empereur ne porte sinon l'advis de son arrivée et de la santé du Roy Catholicque et de ses enfans, n'estant pour encore entrez au faict de sa negociation. Quelcun m'a vollu faire acroire que la royne d'Angleterre traicte encore de son mariage avec l'archiduc, lequel est tant coiffé d'une damoyselle qu'il entretient et en a des enfans que à grande difficulté espouzera il lad. royne, ne sinon sad. amye. Et parle lad. royne Angloise de donner la royne d'Escosse, sa cousine, à cest archiduc Charles. Elle veult toutesfois que l'authorité du Roy d'Espaigne intervienne en ces traictez; mais ced. archiduc aymeroit trop mieulx ceste Princesse de Portugal avecq le gouvernement de Flandres s'il y pouvoit parvenir, ce qu'il ne fera,

à mon advis; et moins le vouldroit espouzer lad. Princesse.

Sire, je prie Dieu qu'il vous vueille maintenir et conserver très longues années en très acomplie santé et felicité. De Madrid, le xxiij^e jour de decembre 1568.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subgect et serviteur.

FORQUEVAULX.

161. — A la Royne [1].

Madrid, 24 décembre 1568.

Madame, C'est sans point de doubte qu'on estoit bien fort joyeulx en ceste court de quoy le prince d'Orenge a quicté Flandres; mais ilz faisoient semblant d'estre marrys qu'il eust prins le chemyn de Picardie; car ilz l'eussent mieulx voullu veoir reprendre la routte d'Allemaigne, pource qu'on doubtoit que les rebelles de votre Royaume s'assemblassent et vinssent avecq luy; et tant le Roy Catholicque que ses ministres font estat que Monsr le duc d'Alve n'aura fally de secourir le Roy; sur quoy pour plus grande seuretté, ced. Sr Roy luy faisoit et faict une recharge par la depesche que mon courrier porte à son ambassadeur. Bien m'a hier monstré Sa Majesté le double d'une lettre que Monseigneur d'Anjou escript à Monsr de Monluc de la retraicte honteuze dud. prince en grand desarroy avec perte de bon nombre de ses gens à cheval et à pied et de son artillerie, reprennant le chemin dud. Allemaigne par Champaigne, et autres particullaritez advantageuses pour votre service, dont ced. Sr Roy est merveilleuzement aize, car votre bon succez luy est favorable aussi bien, veu que c'est tout pour mesme querelle, comme il m'a dict après luy avoir donné votre lettre du xiij de novembre, que Me Loys son horloger m'a envoyée de Bilbau depuis trois jours. Et sur ce propoz, Madame, je luy ay leu celle de mesme datte qu'il a pleu à Votre Majesté m'escrire de votre main, laquelle luy a atendry le cueur, car je luy ay veu les grosses larmes aux yeulx et quelque choze debvra il fere en lizant la sienne. Il vous baize les mains, Madame, infinies fois pour la

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 478.

bonne souvenance en quoy il vous plaise le tenir à luy et à Mesdames ses filles, qu'il ne vous fault penser qu'il soit pour oblier de sa vie la grand perte qu'il a faicte, qui est inestimable pour luy; et que tant qu'il vive il vous veult estre et sera très bon filz et bon frère du Roy, comme il dezire et prie Vos Majestez estre envers luy, estant obligé et tenu d'aymer mesd. Dames ses filles pour beaucoup de respectz, ce qu'il faict, et entre autres pour estre la representation de lad. Dame Royne leur mère, le lien d'amytié et de votre commune paix, ainsi que votred. lettre me dict. Je croy, Madame, que Sad. Majesté vous faict responce.

Je luy ay representé combien est et sera son advantaige et le votre que Voz Majestez Très Chrestienne et Catholicque s'entendent et soyent unys comme à bons frères et amys appartient, car n'y a Germanie ny Turc ou autre qui soit pour leur resister ny pour leur nuyre. Il m'a advoué qu'il est vray et que c'est bien son intention et dezir d'avoir parfaicte amytié et correspondence avec le Roy, son bon frère, tant qu'il vivra, et de la fortiffier par tous les moyens dont il se scaura adviser. Et m'a demandé si Madame de Vendosmes et son filz sont à La Rochelle et si le Roy, son frère, l'espargneroit, veu le tort que mère et filz luy ont faict de s'armer contre Sa Majesté. Je luy ay respondu que la royne de Navarre et le prince son filz se trouvoient, n'a pas longtemps, aud. Rochelle; et j'avois entendu que le Roy estoit après pour la rendre une pouvre dame; car il avoit faict et faisoit saizir toutes ses terres comme tumbée en crime de felonnie et de rebellion contre son prince souverain. Led. Sr Roy Catholicque m'a reppliqué trois ou quatre fois que c'estoit bien employé et qu'il vous conseilloit ne pardonner à mère ny à filz ne aux autres rebelles, sur la peine que vous ne serez jamais paisibles, si Voz Majestez feront autrement. Je l'ay supplié me dire s'il pense que la royne d'Angleterre favorizera lesd. rebelles. Il m'a faict responce qu'il croit fermement que non et qu'il luy a escript bien affectueuzement par prière et par maniere de protest que lad. Dame royne s'en deporte pour bonnes raisons qu'il luy a faict entendre. Il a commandé que le logis qu'on baille à Monsieur le cardinal de Guize en ceste ville soit tappissé et meublé des meubles de la feu Royne et que les officiers de mad. Dame le servent de sa vaisselle, tennant son ordinaire pour mond. S^r^ et pour sa maison, tout ainsi

que si Sa Majesté vivoit. Quant à Mesdames les Infantes, elles sont en bonne santé. Je visitay la duchesse d'Alve de votre part, qui baise les mains de Votre Majesté très humblement.

Madame, je prie Dieu qu'il vous maintienne et conserve très longues années en très bonne santé et felicité. De Madrid, le xxiiijme decembre 1568.

De sa main : Madame, il n'y a heu remede d'arracher la depesche du Roy Catholicque si tost que j'eusse vollu, sans laquelle n'y avoit rien d'advencé à l'endroit du duc d'Alve; et pour ce, ma lettre qui estoit faicte il y a quelques jours, est seullement de la datte du jour present.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subgect, vassal et serviteur.

Forquevaulx.

162. — A la Royne.

Madrid, 6 janvier 1569.

Madame, C'est une grande merveille à toutz les s^rs de deçà qu'il ne vient nouvelle de France, en confirmation de l'allée du prince d'Orenge, comme pareillement du progrez de voz forces. Et ne sont pas moins esbahiz qu'ils n'ont lettre de Flandres, ny d'Allemaigne et Itallie, il y a deux mois ou plus. Ce n'est pas à faulte que les courriers ne puissent venir de votre court par deçà; car je leur ay souvent dict que le passage dud. Paris à Lyon est ouvert et de là jusques à Narbonne; par lequel chemin j'ay faict passer ma depesche du xxiijme de decembre; et ce porteur suivra ses brisées; lequel est ung petit Flameng nommé Jehan Alard, serviteur de don Francés d'Alava; par lequel je n'ay voullu faillir de faire ceste petite depesche à Voz Majestez et vous dire, Madame, que Monseigneur le cardinal de Guise est atendu en ce lieu pour environ le xiiijme de ce mois. Le cardinal de Siguence l'a mandé recevoir et festoier en sond. evesché; le duc de l'Infentast le festoiera en la ville de Guadelajare, et don Rodrigo de Castro, frère du marquis de Sarrie et grand inquisiteur d'Espaigne, le va atendre en la ville d'Alcala pour le bien traicter. Et toute ceste court l'atend en grande expectation, esperant qu'il vient negotier affaires d'importance. Je ne fauldray de luy aller au devant à

quatre ou cinq postes de ce lieu, m'ayant le Roy Catholique deschargé du soucy que ce me fust esté loger ung si principal prince et seigneur; car Sa Majesté y a pourvueu à la royalle. Le duc de Nagera est de retour et s'acheminera vers Voz Majestez tantost après que mond. s^r le cardinal sera venu et croy qu'il passera par led. Narbonne comme le moins dangereux chemin. Pour mieulx asseurer lequel pour luy, il sera bon, Madame, qu'il vous plaise mander de bonne heure aux gouverneurs des villes de son passaige, qu'ilz l'accompaignent et facent escorthe d'une ville à autre; car il ira aussi à petites journées de poste comme mond. s^r le cardinal vient. Et quand je scauray au vray le jour qu'il debvra partir, je depescheray incontinent vers Votre Majesté pour l'advertir. Le bruict du tumulte des Morisques de Granade se confirme et leur nombre croist chacun jour, si bien que le Roy Catholique a envoyé depuis trois jours trente mil escuz au conte de Tendille, visroy dud. Granade, pour faire gens, et autres trente mil escuz au marquis de Velles en Andeluzie; et le cinq de ce mois, Sa Majesté a faict dire par le cardinal de Siguence aux jeunes gentilshommes de sa court et aux commandeurs et chevaliers des ordres, qu'ilz luy feront service agreable d'aller promptement trouver lesd. visroys et les suivre contre lesd. rebelles; ce qu'ilz font, qui par la poste et qui à journées. Il m'a esté dict que les roys d'Alger et de Fez envoyeront secours ausd. Morisques. Don Sancho de Leyne se doibt rendre à Malque avec trente gallères, afin d'empescher led. secours. Et j'entendz qu'en la coste dud. Grannade y soulloit avoir de bons portz qui serviront aux secours de Barbarie et y pourront drecer des fortz pour s'y tenir en seureté contre l'Espaigne. On a opinion que les forces que led. Roy d'Alger assemble soubz couleur d'assaillir Oran, serviront de secourir lesd. rebelles; autres dizent qu'il se servira de lad. rebellion pour luy facilliter l'entreprinze dud. Oran.

Madame, je me donne à penser que comme les difficultez vous naissent et surviennent de pouvoir facillement paciffier votred. Royaume, que tout ainsi et par mesme moyen l'affection de voz voisins se peult refroidir ou demeurer suspendue sans prendre voz affaires à cueur, comme ils debvroient et leur commun danger requiert. C'est, à mon jugement, qu'ilz veullent veoir

quel succez prendront vos affaires; car souventes fois entre les grandz roys voizins y a plus de bon semblant que de parfaicte amytié. Et à ce compte, Madame, j'oze advancer ce mot qu'il ne vous fault point charger toute la querelle d'aultruy sur vos espaulles, ains plustost vous oster et sauver d'ung mauvais passage, puisque vous y estes bien avant, pourveu qu'il se puisse faire avecq votre dignité et reputation. Et après que vous en serez dehors, il vous sera loysible d'ayder à en tirer et delivrer voz voisins; voulant entendre pour mon dire que si le duc d'Alve n'a espousé votre querelle de mesme avecq vous contre led. prince d'Orenge à bon escient et sans dissimulation, qu'il est raisonable que Votre Majesté regecte le feu qui est embrazé en votre Royaume par les meilleurs expedientz qu'il vous sera possible et ne vouloir point combattre sur le votre pour le faict d'aultruy, non plus que led. duc ou son maistre ne faict et ne combat sinon de parolle pour vous. Laquelle Majesté envoye une lettre de banque au duc d'Alve pour trois cens mil escuz par ung homme de son ambassadeur.

De Madrid, le vjme de janvier 1569.

163. — Au Roy.

Madrid, 13 janvier 1569.

Sire, Tout est au mesme estat en ceste court qu'il estoit au partir de ma depesche du xxiiij de decembre, n'estant encore venu courrier ny nouvelle de l'Empereur, ainsi que l'archiduc m'a dict luy estant allé baizer la main à l'entrée de cest an nouveau; et le scay par autre aussi; duquel retardement s'estonnent le Roy d'Espaigne et luy; car ilz attendent quelcun de quatre courriers qu'ilz y ont depeschés despuis deux ou trois mois; et à ce que j'ay sceu de bonne part, led. archiduc n'a propozé aud. Sr Roy depuis son arrivée sinon trois poinctz : le premier pour le renvoy des princes, ses nepveuz, que l'Empereur desire et demande recouvrer à grande instance; le second poinct traicte de la reconciliation du prince d'Orenge, et le tiers que la confession augustanne demeure libre en tout l'Empire à qui la vouldra recevoir et tenir. Lequel dernier poinct ceste Majesté trouve si mauvais qu'il a faict scavoir au Pape que plus tost il perdra

tous ses Païs Bas que de consentir lad. confession; et n'en a pas respondu moins aud. archiduc, ne voulant non plus entendre à lad. reconciliation du prince d'Orenge ny des autres banniz; et requiert aud. Sr Empereur luy voulloir encore laisser sesd. enfans. Ung autre mien amy m'a dict que led. Empereur demande que Milan, Gennes et autres estatz et villes de l'ancien fief imperial y comprenant tous lesd. Païs Bas recognoissent led. Empereur et l'empire; à quoy le Roy Catholique respond qu'il y fera adviser par son conseil à ce qui est de raison et l'acomplira. Les electeurs et princes de Germanie tant ecclesiastiques comme seculiers offrent d'eslire don Ridolfe, fils aisné de Boheme, en roy des Romains et paier une grosse somme de florins à son père, pourveu que lad. confession d'Auguste soit libre; ce que led. Sr Empereur prie bien chauldement à ced. Sr Roy de le persuader au Pape; qui est une requeste faicte en vain; car deux mois devant que led. archiduc soit venu ceste Majesté scavoit qu'il seroit prié de consentir lad. confession, et en reffuz la guerre luy seroit certaine du cousté desd. princes electeurs et autres; surquoy il avoit tenu plusieurs fois conseil d'estat et de guerre pour rezouldre ce qu'il debvroit respondre aud. archiduc ce qu'il pourra faire pour resister à qui le vouldra assaillir. Il faict fort bonne chere aud. archiduc et luy donne et faict donner toutes manieres de passetempz, de chasse et vollerie, afin de l'entretenir le plus qu'il pourra.

Sire, je suis esté, le premier de ce mois, à l'audience du Roy, votre frère, qui s'esmerveille beaucoup de quoy il ne scait nouvelles de France ny de Flandres; et desiroit fort que le partement du prince d'Orenge hors de votre Royaume pour rentrer en Allemagne fut certain; les gens de l'archiduc disent que lad. retraicte n'estoit que avec intention de retourner en Flandres avecq plus grandes forces, et semble qu'ilz ayent envie qu'il soit ainsi. J'ay remonstré aud. S^r le bruit qu'a publié ung navire qui arriva nagueres à Bilbau en Biscaye, disant que soixante navires estoient arrivés à La Rochelle, les quarante anglois et les vingt françois, qui sont partiz d'Angleterre portantz ung gros nombre de gens de guerre et munitions; que si cella est veritable, Sa Majesté aura juste occasion de le reprocher à la royne d'Angleterre et de s'en resentir par armes.

Il m'a faict response qu'il fault atendre à scavoir la verité dud. bruict et qu'il n'est pour manquer à son debvoir ny à faire ce qu'il pourra en votre assistance contre vos ennemys qui sont les siens, puisque la cause est commune à Voz Majestez. Au reste, Sire, la plus sonante nouvelle qu'on ait icy à present, c'est du tumulte des nouveaulx chrestiens du royaume de Granade, qu'on appelle Morisçois; lesquelz sont si desesperez de leur avoir esté defendu de vestir et de parler morisque qu'ils ayment mieulx morir que vivre; et ung nombre d'iceulx jusques à trente mil hommes en armes prennant et saccageant les lieux des chrestiens, tuant prebtres et moynes, bruslant eglises et commectant tous autres actes d'hostillité, dont l'alarme est très chaulde en tout ce royaume; et parlent qu'ilz sont plus de cent mil Morisçois d'un consentement, ausquels le roy d'Alger a envoyé armes et ung nombre de Turcz et Mores pour chefz; et chacun jour passent gens de Barbarie au secours et faveur d'iceulx, en atendant plus grande puissance dud. Alger, ayant esté ce faict icy consulté et drecé, plus a d'un an, en Constantinople. L'ordre et remede que ced. Sr Roy y a mis jusques à present, c'est d'avoir mandé trente de ses gallères se rendre promptement en la coste de Granade pour empescher led. secours de Barbarie; et Jehan André Dorie viendra avecq les siennes. On faict dix huict bendes d'infanterie en divers lieux; et a Sa Majesté envoyé trente mil escuz au marquis de Mondeje, visroy de Granade, pour faire gens à extreme dilligence; lequel est desja en campagne avec le secours que les bonnes villes luy ont envoyé et la noblesse qui l'est allé trouver; autres trente mil escuz au marquis de los Volles pour la garde de l'Andeluzie, auquel païs y a semblablement des Morisçois et plus au royaume de Valence que d'autres gens; mais ilz ne bougent point pour encore. La ville d'Almerie est assiégée par trois ou quatre mil Mores et plus de cent villetes ou villaiges sont de leur party. Il est possible que le bruit excede de beaucoup la verité; toutesfois il s'en raconte merveilles pour le peu de jours qu'il y a qu'ilz ont commencé à rebeller; car c'est seullement du premier jour de ce mois en çà, et autres particullaritez, que le s^r de Tregoyn, present porteur, scaura rapporter à Votre Majesté. Les s^rs de ceste court n'en font point grand compte; mais si font bien

le duc de Sesse et les autres qui cognoissent lesd. Morisçois et qui ont leur bien au royaume de Granade. C'est ainsi, Sire, que le monde est aujourduy enclin à sedition et les subjects à rebellion en divers endroictz; pleust à Dieu que ce ne fut point en France. La verité dud. tumulte s'esclaircira mieulx et s'il y a fondement de croire que de Barbarie soient venuz gens et armes, car j'en doubte fort pour ce qu'en si petite heure ne peuvent estre survenues tant de choses que l'on dict. Le Roy Catholique envoye le frère du duc de Gondie avecq mil bizogues espagnols à Oran et ung serviteur de don Francés d'Alava part cejourduy et va par Narbonne porter une lettre de banque de trois cens mil escuz pour le duc d'Alve. L'on m'a dict semblablement que les Morisçois du royaume de Vallence commencent à s'esmouvoir et que le duc d'Alve a despendu cinq millions d'or pour les troubles des Païs Bas depuis qu'il est party d'Espaigne.

Sire, ainsi que je voullois clorre ceste lettre, est arrivé Chefdeville, ung de voz valetz de chambre, avecq une depesche pour Monseigneur le cardinal de Guise et autre à moy. Et pour ce que mond. s^r le cardinal est encore sur son chemin, car ne debvoit partir de Igualade sinon le vij^e du present, et vient à petites journées en lictiere, led. Chefdeville luy est allé porter sad. depesche. Quant à la lettre, Sire, qu'il vous a pleu m'escrire par luy du xiij^e du passé, je ne feray faulte de servir encore à Votre Majesté en ceste charge, comme il vous plaist me commander et limicter le tempz; mais je vous supplie très humblement que voz reiterées promesses par plusieurs lettres commencent de m'apporter bientost quelque bon fruict, car j'ay femme, enfans et filles et soixante ung an sur mon doz, pour debvoir songer à l'advenir mieulx que je n'ay faict. Au surplus, Sire, l'on a renforcé de deux compagnies de gens de pied l'antienne garnison de Perpignan et l'on y envoye encore des gens davantage; comme aussi vont à Pamplonne huict standartz d'homme d'armes et que infanterie soubz couleur que ung grand pan de mur de lad. ville est tumbé. Ne me pouvant assez estonner de quoy le duc d'Alve ne vous a secoru contre le prince d'Orenge, veu, Sire, les bons propoz que ced. Sr Roy m'avoit tenuz quand je luy en ay parlé aucunesfois, et fera Votre Majesté saigement de remedier à voz affaires sans se fier de si

froidz amys qui seroient bien contentz d'estre vengez de leurs rebelles par le sang de voz serviteurs et que la France fut par soy mesme tant debilitée qu'il ne leur en faille avoir crainte de longtemps, comme je suis certain qu'ilz ne s'en asseurent pas trop.

De Madrid, le xiijme janvier 1569.

164. — A la Royne.

Madrid, 13 janvier 1569.

Madame, Le duc de Nagera partist hier pour aller vers Voz Majestez faire, à ce qu'il m'a dict, l'office de consolateur au nom du roy d'Espaigne, pour le trespas de la feu Royne. Il s'en va toutesfois passer par sa maison où il atendra sa depesche, faisant estat d'estre ung bon mois par les chemins et court à vingt cinq chevaulx de poste. Il plaira à Voz Majestez l'envoyer recevoir à l'entrée de votre Royaume, qui sera par Narbonne, comme ced. Sr Roy en a uzé envers Monseigueur le cardinal de Guise, et surtout luy faire asseurer son passage; et si je ne me trompe, il ne sortira d'Espagne ny par adventure de sad. maison que mond. sr le cardinal ne soit en ceste court de quelques jours plustost; duquel sieur cardinal je reçeuz her soir une lettre du quatriesme du present dattée à Iguallade, où il s'est arresté quelques jours à cause d'un rheume qui l'avoit prins ces festes de Noël à Montserrat; et se trouvoit beaucoup mieulx que le jour qu'il y estoit arrivé. Mond. sr le cardinal faisoit compte de partir bientost sur une lictiere que le duc de Franqueville luy a envoyée. J'estime qu'il sera icy par le xxme ou xxvme de ce mois; car aussi n'y a il rien qui le presse, ny n'est encore mention du temps du partement de l'archiduc. Le sieur de Tregoyn scaura dire à Votre Majesté de quel soing ceste Majesté a pourveu à son logis et traictement. Je ne faiz aucun doubte que le duc de Nagera ne soit logé et traicté comme il apartient, combien qu'il n'ayt dict de voulloir descendre et loger chez leur ambassadeur.

Madame, ceste occasion du voiage dud. sr duc de Nagera requeroit assez de vous depescher homme exprès; mais il y a de plus la nouvelle du tumulte des Mores du royaume de Granade, qui est ung faict de telle consequence qu'on ne parle

d'autre chose en ceste court. Il est venu nouvelle dud. don Francés le vij^me de ce mois, que le prince d'Orenge est encore en France plus puissant qu'il n'estoit; et que le camp du prince de Condé faisoit ses efforts de passer Loyre, ayant augmenté ses forces d'ung nombre de cavallerie, qui luy est arrivé d'Angleterre. J'eusse mieulx aymé entendre par les advis dud. ambassadeur que le duc d'Alve fut aux tallons desd. Allemantz avec une bonne armée et n'atendre point que le Roy combatte sans luy pour la querelle du Roy Catholique dans les entrailles de son royaume; car si led. duc n'y est comme il deubt estre, il n'a pas satisfaict à ce que led. Sr Roy son maistre vous a promis, Madame, et à moy; à faulte de quoy, Voz Majestez auront toutes les raisons du monde de remedier à voz affaires par les plus sains et meilleurs expedientz qui se pourront adviser selon la dignité de votre reputation, et mesme qu'il est icy voix publique que led. prince d'Orenge est encore en votre Royaume pour descharger les Païs Bas suivant ung commandement de l'Empereur, avecq lequel on dict qu'il s'entend et avec ced. archiduc pour atendre s'il obtiendra sa reconciliation et des autres banniz, et que jusques à tant que ced. archiduc scache le bon mot resollu du Roy Catholique touchant leur accord, led. prince d'Orenge ne sortira de France; mais il se trompe bien d'y esperer, car il ne l'obtiendra point, quoy qu'il scache faire.

De Madrid, le xiij^me de janvier 1569.

165. — A la Royne [1].

Madrid, 12 et 14 janvier 1569.

Madame, L'archiduc Charles parlant ces jours passez à don Diego de Cordoua lui deist ces parolles : « Je vouldrois desja m'en estre allé, afin de resjouyr ceste court avecq mon retour que je feray d'Allemaigne. » Led. don Diego, qui est premier escuyer du Roy Catholicque, respondit : « Bien nous seroit bezoin une grande allaigresse sellon les tristesses qui nous sont survenues en peu de tempz. Mais Votre Alteze s'en ira il bientost? » — « Dens deux mois, faict l'archiduc, au plus tard; et je

Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 482.

dezirerois avoir desja amené par deçà la joye de ce royaulme. » Mon dizeur, Madame, entend qu'il voulloit signiffier la Princesse Anne, fille aisnée de l'Empereur, pour la faire Royne d'Espaigne. J'ai sceu d'aultre part que led. archiduc, communicquant naguere avecq ung s^r de ceste court une lettre venue de Rome, dens laquelle estoyent escriptz ces motz en langue itallienne : « Icy se dict que le Roy Catholicque espouzera la Princesse Anne de Boheme, » icelluy archiduc va lors dire que n'en fera, car c'est pour le Roy de France. Lesquels propoz, Madame, sont si discordantz qu'ils me font penser que ces s^rs veullent abuzer le monde et faire jouer tel personage au Roy comme il leur plaira soubz esperance de ces maryages. Aussy ay je sceu d'aultre lieu que le roy de Portugal et son conseil ont envoyé ample pouvoir à ced. Sr Roy pour le maryer avec Madame votre fille ou à la seconde dud. Empereur, ainsy qu'il advisera estre plus convenable. J'entendz que tantost après ced. Roy a respondu, et avec Sa Majesté Ruy Gomes, aud. roy de Portugal par ung courrier qui est party de ce lieu le huytiesme de ce mois, l'asseurant d'espouzer lad. seconde fille. Et pour cela, Madame, je ne puis avoir bonne opinion dud. Ruy Gomes qui m'a toujours dict depuis le trespas de la Royne, que l'aisnée seroit pour son maistre et lad. seconde pour le mien; et scavoir à present qu'il a donné asseurance au roy de Portugal pour lad. seconde, ains ces langages me font croire que leur intention vers Voz Majestez ne vault rien. Vous advisant, Madame, que l'Empereur, oultre les trois demandes mentionnées en la lettre que j'escry au Roy, demande au nom de l'Imperatriz que lui soit faict partage des Indes et d'une partie des Païs Bas; *item* aussy de Milan et Naples; laquelle demande ceste Majesté a prins de maulvais goust; et suis adverty que pour appaiser lesd. Empereur et Imperatriz, il pourra estre home d'espouser leurd. fille aisnée et promettre l'Infante Izabeau, sa fille, à don Ridolfe. C'est l'opinion d'un des plus privez seigneurs que ait ced. Sr Roy. Par dessus cela, Madame, led. archiduc requiert luy estre faict prest de quatre cens mil escuz et luy donner le gouvernement de Flandres. Il aura lad. somme en don; mais touchant led. Flandres, ceste Majesté respond qu'il a bezoin d'y tenir ung gouverneur subgect sien auquel il puisse faire trencher la teste, s'il le merite, ce qui

ne peult avoir lieu en ung tel prince qu'est led. archiduc, lequel Sa Majesté estime aultant que soy mesme; et je craings que la jallouzie que ced. Sr Roy a que l'Empereur s'estant fortiffié de votre alliance luy vueille quereller lesd. partages, sera cause de vous empescher d'avoir lad. Princesse Anne et qu'il l'ayme mieulx pour luy. Neantmoins, Madame, il n'y a guere jusques à la venue de Monseigneur le cardinal de Guize, et fault atendre ce qu'il proposera et luy sera respondu sur ces maryages, car ce que je vous en escry n'est que pour advis; et vous plaise, Madame, me pardonner si je vous dy qu'il a esté donné à entendre à quelques ungz de ceste court que Madame seur du Roy a heu quelquefois ung bras rompu et que elle apporte le corsellet de fer pour couvrir l'imperfection de son corpz, car il seroit bon de faire cognoistre la verité à quelcun qui soit digne de foy, soit don Francés d'Alava ou aultre, afin d'oster une si maulvaise opinion à ces gens icy, comme je n'ay pas failly à dire que c'est une trop grande mensonge.

Madame, je prie Dieu qu'il vous doint la grace d'acomplir toutes voz intentions et vous vueille donner très longue et contente vie. De Madrid, le xij^me de janvier 1569.

Madame, jamais Dieu ne face pardon à mon ame si je ne suis endebté pour six mil livres aux banquiers et marchantz de Madrid, sans compter les mil escuz de don Francés d'Alava. En l'honeur de Dieu et de Voz Majestés, faictes moy tant de grace et de bien de me faire envoyer sur mes arrerages de quoy contenter cesd. crediteurs, et ne voulloir, Madame, souffrir que led. don Francés se plaigne davantage par la negligence ou maulvaise volunté du s^r de Graignague qui doibt payer lesd. mil escus sur l'office qui luy a esté donné; et sont deux en peu de mois. C'est pour moy une foible esperance de l'advenir si je ne puis m'entretenir bagues saulves à present en ceste ambassade. Au reste, Madame, l'ambassadeur de ce Roy qui est de retour d'Angleterre, a dict infinies louenges de la royne et deffendu son honeur contre le maulvais bruit qui a coru d'elle en ceste court assez longuement; de sorte qu'on la repute icy pour une très honne pucelle; et se parle desja qu'il sera grand faict si ceste Majesté ne l'espouze pour asseurer ses Païs Bas et se faire seigneur de la mer oceanne. Touchant à mon opinion, Madame, je

croy que ced. Sr Roy ne soit encore bien rezollu en soy mesme, laquelle des trois il prendra; mais si c'estoit au gré du peuple de ce royaulme, il n'en auroit point d'aultre que Madame, car toutz cognoissent et le dient que sans ce maryage votre paix ne peult guere plus durer. C'est du xiiijme dud. janvier.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subgect, vassal et serviteur.

Forquevaulx.

166. — Au Roy[1].

Madrid, 23 janvier 1569.

Sire, Pour ne faillir de donner advis à Votre Majesté du succez de la revolte des Morisces du royaulme de Granade, j'ay baillé ceste petite depesche au sr Ludovico Gasc d'Alexandrie, camerier du Pape, qui avoit porté le chappeau à ce cardinal, et s'en retourne à Rome par Narbonne, adreçant la presente au sr baron de Rieux qui la fera courre par le paquet. Et scaura Votre Majesté que le xxj de ce mois est venu ung courrier dud. Granade au Roy, votre frère, l'advertir comment lesd. rebelles après avoir perdu environ deux cens des leurs, ilz sont entrez en ung lieu de chrestiens où ilz en ont tuez de sept à huit cens et ne prennent nully à mercy ny à rençon. Et une nouvelle, Sire, qui fasche ceste court de quoy le marquis de Mendose acompaigné de huict à ix mil homes qui bons qui maulvais, après avoir gaigné le pont de Tablado par force sur lesd. Mores, qui est une forte entrée des montz où ilz se sont retirez, et estre entré dans lesd. montaignes pour combatre et deffaire lesd. Mahumetistes, ce sont encore eulx qui ont envoyé par derriere partie de leurs forces par aultre passage, et en regaignant led. pont on parle qu'ilz y sont mortz plus de mil chrestiens qui le gardoyent; et ainsy ont suyvy led. marquis à son dos, qui doibt estre encloz de toutes partz et en merveilleux danger à cause de la multitude desd. Morisces enrragez qui sont sur leur femier dens des roches et montagnes très difficiles et incogneues aud. visroy, duquel on

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, fo 484.

ne scait aulcune nouvelle ny de ses forces depuis qu'il est entré dens led. païs.

Aultre advis, Sire, est venu que six gallères d'Alger ont descendu auprès d'Almerie en la coste dud. Granade une grosse quantité de munitions et quelques pièces d'artillerie, ensemble beaucoup d'armes au povoir desd. rebelles; et s'en sont retournées sans trouver empeschement, combien qu'il soit bruit qu'il y a xxv gallères d'Espaigne en lad. coste. Dizent davantage que aud. Alger y auroit trente deux gallères ou galliotes chargées de Turcz et Mores pour venir au secours desd. rebelles; lesquelles se sont mizes deux fois en debvoir de passer en Espaigne, mais le vent leur a esté contraire; et puisque le tempz est bon, lad. armée ne perdra tempz, si de ceste heure elle n'est arrivée en lad. coste; qui donne à penser que lad. rebellion est deliberée de ongue main et avecq intelligence desd. Turcz. Nonobstant tout cela, Sire, les principaulx de ceste court veullent que ce ne soit rien. Si est ce que tous les jours partent des commandeurs des trois ordres et aultres gentilzhomes qui s'en vont à lad. guerre; et hier partist don Anthonio de Lune avecq sa compagnie d'homes d'armes, qui estoit une des quatre ordinaires et ordonnées se tenir près de ceste Majesté; et logeoit à deux lieues de ce lieu. Les chrestiens habitantz de la ville de Granade sont en grande crainte que les Morisces qui habitent lad. ville en gros nombre, leur courent sus, et font grosses gardes lesd. chrestiens en atendant nouvelles de leurd. visroy.

Sire, il y a trois jours que le secretaire Cayes m'envoya ung paquet de Votre Majesté adreçant à Monseigneur le cardinal de Guize, accompagné d'une lettre ouverte escripte de Bordeaulx au s^r viconte d'Orte, par ung gentilhome de qui je n'ay sceu lire le sein ny deviner le nom, disant par sad. lettre qu'il envoyoit deux paquetz aud. s^r visconte, le priant de les faire tenir seurement à mond. s^r le cardinal. Et moy, Sire, qui n'ay veu sinon ung seul paquet ny lettre aulcune dud. viconte, je deffeiz la couverture en presence du commys dud. Cayes, laquelle estoit bien froissée, et volluz veoir s'il y avoit leans quelque lettre de Votre Majesté pour moy; et n'y en trouvant point, je le reffermiz et renvoyay aud. Cayes, ne me voullant charger dud. paquet puisque l'aultre n'y estoit, attendu que lad. lettre en accusoit

deux. Il respondist que le gouverneur de Bayonne n'avoit envoyé aultre choze au gouverneur de Fonterrabie, et telz qu'il les avoit receuz telz il me les avoit envoyez. Je ne scay, Sire, si ce seroit la depesche que mond. sr le cardinal m'a escript du xx de ce mois qu'il attendoit par le sr de Saincte Colombe. Il l'aura receue de ceste heure, car led. Cayes la fist partir il y a deux jours par l'estaffete, et croy bien, Sire, qu'il plaira à Votre Majesté m'advouer du reffuz que j'ay faict d'accepter ung paquet n'y estant les deux mentionnez en lad. lettre ouverte, car je n'en ay pas encore tant faict comme feist don Francés d'Alava, leur ambassadeur.

Sire, je prie Dieu très devotement qu'il vous maintienne et conserve très longues années en très parfaicte santé et prosperité. De Madrid, le xxiijme de janvier 1569.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject et serviteur.

Forquevaulx.

167. — A la Royne[1].

Madrid, 23 janvier 1569.

Madame, Ceste petite lettre n'est que pour continuer à vous advertir des occurrences de deçà, qui est, oultre ce que j'escriptz au Roy, que l'archiduc s'esbahit qu'il ne vient aulcun courrier de l'Empereur ny lettres et s'en fasche, mesme j'entendz qu'il est en soubspeçon qu'il soit venu et courrier et lettres dud. Sr Empereur ou au moins des srs de Chantonnay et de Louys Vanegues sans luy en avoir rien dict ny communicqué. Aussy, Madame, le courrier dont l'ambassadeur don Francés avoit escript qu'il estoit passé par Paris le xxiij de decembre venant de Flandres et d'Allemaigne, il n'est point encore comparu par deçà. Pourroit estre qu'on retient les courriers en chemin et que les depesches viennent par estaffete ou par aultre moyen. Si ces habillitez se font, je voy, Madame, que led. archiduc sera longuement en Espaigne sans scavoir la rezollution de ced. Sr Roy ny la pouvoir reporter en Allemaigne; et le semblable sera de Monseigneur le cardinal de Guise, qu'on le vouldra mener par

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, fo 486.

dissimulations et longueurs. Mais il est si sage et advisé qu'il descouvrira tantost leur dessain. Je partiray demain par la poste pour aller au devant de luy à six ou sept postes de ce lieu, afin de l'advertir des nouvelles de ceste cour et entendre ce qu'il m'a escript avoir charge de me communiquer de la part de Voz Majestés. En quoy, Madame, je ne feray faulte de vous servir fidellement, et à mond. s^r le cardinal le moins mal que je pourray m'adviser.

Madame, je prieray Dieu toute ma vie qu'il vous vueille conserver très longues années en très acomply contentement. De Madrid, le xxiij de janvier 1569.

Madame, j'ai grande honte et n'est pas votre reputation de quoy l'ambassadeur d'Espaigne a si longuement occasion de se plaindre pour les mil escus qui ne luy sont encore esté renduz; et voy bien que le s^r de Graignague m'en aquictera le plus tard qu'il luy sera possible, car Votre Majesté scait quel bon amy j'ay en luy. Que pleust il à Voz Majestés, Madame, l'avoir desja mys en ceste charge, puisqu'il est si convoyteux d'estre ambassadeur, et croy qu'il y feroit myeulx son profit que je n'ay pas faict.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

168. — Au Roy[1].

Dernier de février 1569.

Sire, Si le Roy Catholicque tiendra à ce coup ce qu'il promect, vous aurez l'assistance du duc d'Alve et de ses forces des Païs Bas contre le prince d'Orenge et aultres ennemys qui vouldront entreprendre sur votre Royaulme; et à ces fins vous sera envoyée une lettre avec la coppie d'icelle pour la faire tenir aud. duc, par laquelle lettre luy est commandé de vous secourir aussy tost et de telles forces que Votre Majesté luy mandera. Ced. Sr Roy l'a ainsy promys à Monseigneur le cardinal de Guize, qui est le poinct principal contenu dans les lettres qu'il a pleu à Votre Majesté m'escrire du xiiij et xxme de janvier, et mesme dens l'instruction de mond. s^r le cardinal, qui m'a esté communiquée.

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 509.

comme pareillement toutes ses depenses; à toutes lesquelles j'eusse vollu avoir la suffizance de vous y povoir servir, Sire, ainsy que je suis tenu et comme je dezire faire servir aud. seigneur. N'ayant esté possible de vous depescher plustost que à present à cause que led. Sr Roy Catholicque et ses ministres l'ont entretenu de dilations et remizes jusques à l'arrivée du courrier qui est venu de l'Empereur le xxv de ce mois, dont la responce à esté faicte hier xxvij^me. Ilz font, Sire, bon semblant d'estre fort aizes de la retraicte dud. prince d'Orenge; les gens de l'archiduc ont opinion que c'est pour retourner en France ou en Flandres avecq plus grandes forces; lequel s^r archiduc a leu sa responce par escript en latin contenant ix feuilletz de papier; mais n'y a ordre de scavoir les particularitez au vray, sinon qu'on dit que toutes ses demandes luy sont esté reffuzées, excepté les quatre cens mil escus qu'il aura en don de ceste Majesté et non en prest, payables toutefois à certains termes; c'est afin de le tenir obligé à faire bons offices ou mal nul. Il s'en va vers le Bosc de Segovie et Tollede, et s'embarquera à Valence sur les gallères pour Itallie, où il veoirra les ducz de Savoye, Florence, Ferrare et Mantue; puis passant par Venize, il se retirera en Allemaigne. Le Roy Catholicque lui donne xij mil escus de pension pour sa vie.

Sire, je reprendz ma premiere humeur de l'opinion que j'ay heu que led. Sr Roy passera en Flandres, et sera cest esté si je ne suis trop deceu; et le croy, pource que le duc d'Alve ne cesse de demander son congé à grande instance, auquel est difficille de donner tel successeur qu'il fauldroit, car l'Espaigne est assés despourveue de bons chefz, et pour paciffier nettement led. païs aultre que Sa Majesté ne le peult faire. Je touchis hier ung mot de ce voyage au cardinal de Siguence, qui n'y voulsit entendre, ains s'en trouva ung peu troublé; mais l'excessive authorité que son maistre luy donne de toutes chozes sans rezervation d'une seulle, ce qui est contre son naturel et contre sa costume, monstre clairement qu'il en veult faire ung aultre soy mesme pour scavoir gouverner ce royaulme en son absence. Les livrées des gardes et de la maison qui n'estoyent du tout achevées à cause des mortz survenues de la Royne et du Prince, elles sont esté commandées en ced. mois de les achever et essayer, si elles viennent à poinct, et commandement ausd. gardes de

demander ce qu'ilz ont acostumé d'avoir, comme sont plumes et aultres chozes, car qui ne les ira prendre, ce sera aultant perdu pour luy. Les bandieres qui restoyent à parfaire pour les navires se vont finissant, auxquelles on n'avoit touché il y a plusieurs mois; et ne laissera pour le tumulte de Grannade à faire led. voyage, car il n'en faict point de cas par semblant, s'asseurant bien que le Turc a en quoy s'employer ailleurs contre ses rebelles, et que Alger ne lui scauroit nuyre, si une fois ses gallères d'Itallie et Espaigne qu'il a mandé venir en la coste de ce royaulme seront arrivées. Les Morisques deffirent dernierement cent des meilleurs homes du visroy dud. Granade et les taillerent en pieces; duquel nombre furent don Juhan de Villerruel, provedidor des gallères, don Loys Ponce, parent proche dud. Darcos, et aultres cavalleros, cinq ou six, toutz homes de marque. En vengence de cela, le marquis de Veles a faict tuer tout plain de Morisques, leurs femes et les enfans de quatre ans en sus; et don Francisco de Cordoue print ces jours passez auprès d'Almerye ung fort assiz sur le hault d'une montagne où il y avoit de trois à quatre mil personnes et vivres pour trois ou quatre ans. Le duc de Sesse qui a partie de son bien aud. païs, disoit n'a guere de jours que le nombre de ses rebelles passe cent cinquante mil homes, dont les quarante mil sont aptes aux armes comme les aultres soldatz espagnolz. Ung courrier est venu d'Oran passé la mer et arrivé en ceste court en quarante heures, qui a aporté advis de maistre Monteze, visroy dud. Oran, que les roys d'Alger et de Fez veullent secourir lesd. rebelles, et que aud. Alger s'aprestoyent quarante ou cinquante voilles pour venir en la coste dud. Grannade. Quant aux vingt compagnies que j'avois escript à Votre Majesté que le Roy votre frère mandoit faire, ce n'a esté sinon de nommer les capitaines qui ne feront que seullement advertir leurs amys sans rien lever pour ceste heure. Je ne scay s'ils serviront pour led. passage de Flandres et non pour led. Grannade, veu que led. visroy a escript à ceste Majesté qu'il ne fault entrer en despence contre lesd. Mores, car il asseure de les deffaire avec les communaultez chrestiennes. Neantmoins, Sire, les meilleurs capitaines qui se trouvent en lad. guerre ont escript par deçà qu'on n'aura jamais la fin desd. rebelles, si l'on n'y envoye ung bon corpz de

soldatz, car à mezure que lesd. communaultez des villes arrivent au camp et se fachent, ou bien s'ilz ont faict butin, ilz s'en veullent retourner et se retirent à leurs maisons, qu'il n'est possible les en garder. Une ordonnance a esté faicte que Morisques, homes, femes et enfans de dix ans au dessus, seront esclaves pour leur vie, et les enfans au dessoubz desd. dix ans le seront pour vingt ans. Les aultres particularitez, Sire, vont par les lettres de mond. sr le cardinal de Guize.

Sire, je prie Dieu qu'il vous doint très acomplie felicité et santé avec accroissement d'estatz et royaulmes, comme voz plus fidelles et devotz serviteurs dezirent. De Madrid, le dernier jour de febvrier 1569.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject et serviteur.

Forquevaulx.

169. — A la Royne[1].

Dernier de février 1569.

Madame, Si la depesche de Monseigneur le cardinal de Guize et la mienne partent d'icy bien tard, il le fault imputer au Roy Catholicque et à son grand ministre le cardinal de Siguence, qui ont uzé de telles longueur[s], dilations et remizes en leurs responces jusques à present sur le maryage du Roy, et de telle ambiguyté de parolles qu'il n'estoit raisonnable de haster davantage ceste depesche pour vous envoyer des propoz en l'air et confuz. Mais touchant aux deux lettres, Madame, qu'il a pleu à Voz Majestés m'escrire du xiiij et xxme de janvier, led. Sr Roy Catholicque asseure d'avoir escript encore ceste fois de si bonne encre au duc d'Alve qu'il ne fera faulte de vous assister et secourir avecq les forces requises pour resister à ceulx qui vouldront entrer sur votre Royaulme. Que pleust à Dieu fussent les votres suffizantes pour vous passer dud. duc et pour chastier voz maulvais subjectz sans l'ayde d'aultruy; car voz voizins vous estimeroyent et vous dezireroyent pour leurs amys plus qu'ilz ne font.

Madame, le discours que mond. sr le cardinal de Guize envoye au Roy touchant les audiences qu'il a heu du Roy Catholicque,

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, fo 511.

ensemble des propoz traictez et passez entre luy et ses ministres, m'escuzera, si c'est votre bon plaisir, de quoy je ne vous en fais point de redicte. Et diray seullement, Madame, qu'encore que Voz Majestés scachent par longue experience de quelle affection et diligence mond. s^r le cardinal va et procede en tout ce qui concerne votre service, si bien que je serois ung bon temeraire de vous voulloir dire le très grand et digne debvoir qu'il a faict en sa presente negotiation, si me semble il, Madame, que, m'estant trouvé present à tout ce qui a passé icy, je ferois tort à la verité de vous celler qu'il n'a rien obmys ny espargné à dire et remonstrer des raisons et remonstrances qui ont peu servir à faire bien sonner et entendre à ceste Majesté et à sesd. ministres l'intention du Roy et votre, s'estant dict et debatu beaucoup de choses non contenues aud. discours qui seroient trop longues à escrire. En somme, leur responce, Madame, est celle mesme que je vous ay escripte par aulcunes de mes depesches depuis le trespas de la feu Royne, suyvant ce que Ruy Gomes m'en avoit dict non une seulle, ains plusieurs fois. Je ne scaurois juger s'ilz ont respondu au plus long de leur pensée, ne s'il est croyable que led. Roy Catholicque, quelque semblant qu'il face, ait envye que le roy de Portugal espouze Madame. Si est ce que la Princesse, sa mère, a pleuré chauldement pour les lettres que l'Imperatriz luy a escriptes par le dernier courrier qui est arrivé le xxv du present. C'est possible que elle a veu par lesd. lettres que ses dessaingz sont rompuz tant en son particullier que pour sond. filz, car elle a faict ses effortz d'avoir pour luy la Princesse Izabeau, laquelle l'Empereur aura myeulx aymé vous donner comme il y a très notable inequalité et difference de Roy à Roy et de Royaulme à Royaulme. Aussy a il de l'ayde et secours en divers sortes qu'il pourra tirer toutz les jours et en toutes occasions de la France, ce qu'il ne fera pas dud. Portugal. Encore ay je crainte qu'il vendra (*sic*) la honte de vous propozer quelques conditions desraisonnables de son propre mouvement ou par instigation de ceulx cy.

Madame, puisqu'il vous plaist scavoir quel tiltre l'on baille à Madame l'Infante Izabeau votre petite fille, je respondz à Votre Majesté que elle n'a point changé du sien acostumé. Vray est que quelcun l'apelle la Princesse doigne Izabeau et aultres Sa

Alteze. Elle a esté mallade ung nombre de jours de fluz de ventre avec ung peu de dyssenterie; mais cela fut l'aultre jour; et, Dieu mercy, elle est aussy guerie et saine comme elle fut oncq; et Madame l'Infante Catherine; laquelle Princesse Izabeau parle de jour en jour myeulx que elle ne soulloit; et scait tout plein de motz françois. Je ne feiz faulte de luy donner la lettre de Votre Majesté et à la duchesse d'Alve la sienne, qui a pris beaucoup de peine durant lad. malladie de jour et de nuict, et ne s'espargne en aulcune choze à faire service ausd. Infantes qu'il ne seroit possible davantage. Touchant au s^r de St Estienne, Madame, j'ay parlé àced. Sr Roy pour luy le plus favorablement que j'ay sceu, ensuyvant ce qu'il a pleu à Votre Majesté me commander du xxvj^me de decembre; laquelle lettre me fut donnée ces jours passez; et m'a respondu ceste Majesté qu'il croit bien que led. s^r St Estienne soit bon catholicque, bien se pouvoit garder escrire les lettres qu'il escrivist à la feu Royne en recomandation de la paix; et fera regarder sur ce qui luy touche, quand il se traictera des domestiques de lad. Majesté deffuncte. Au regard, Madame, des dames françoizes, je luy ay representé de la part de mond. s^r le cardinal de Guize, la derniere fois que je suis esté à l'audience moy seul le xiiij^me du present, comment il y a neuf ans que elles vindrent par deçà au service de lad. Dame Royne, qui en a esté servie bien et fidellement. Qui est la cause que Votre Majesté dezire entendre ce qui luy plaise ordonner d'elles, et que je suis temoin de la bonne volunté que leur maistresse leur portoit en la vie et en la mort, le priant de votre part, Madame, ainsy que led. s^r cardinal avoit charge expresse de Votre Majesté, les avoir pour recomandées pour toutz lesd. respectz et votre; led. Roy m'a faict responce qu'il est vray que lesd. dames ont bien et fidellement servy lad. Dame Royne, dont il leur en sent très bon gré; et que je scavois bien qu'il a deputé personages de son conseil pour adviser sur ce qui se doibt faire de toutz ceulx et celles qui l'ont servye; ce qui s'achevera en bref; et n'obliera de faire son debvoir envers lesd. dames, tant pour votre respect, Madame, qui les luy recomandez et led. s^r cardinal, que pour l'amour qu'il porte et portera toute sa vie à la memoyre de sad. feu feme; et que je n'oblie le s^r Anthoine Almede portugois. Je luy ay promys, Madame, de vous tesmoigner qu'il est resident depuis ung tempz

en ce lieu; et vous puis dire qu'il a entrée en bons lieux et assés [d']esprit pour scavoir descouvrir maintes chozes; et car il ne s'est point espargné à me donner souvent les advis qu'il a peu et asseure de continuer. Il plaira à Votre Majesté vous souvenir de la pension de douze cens livres que le Roy luy accorda, il y a plus de deux ans, à votre requeste; et le feu secretaire Bordin luy en depescha le don. Mais comment ay je la hardiesse de vous supplier pour led. Almede ny pour aultre, qui suis si peu oy et exaulcé de mes très justes prières par vous, Madame, comme le plus mesprizé de toutz voz serviteurs, et qui suis contraint de vivre d'emprunt il y a quatre mois?

Madame, je prie Dieu qu'il vous doint en parfaicte santé très longue et très heureuze vie. De Madrid, le dernier de febvrier 1569.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

170. — Au Roy[1].

Tolède, 20 mars 1569.

Sire, Le personage que la royne d'Angleterre doibt envoyer par deçà n'est point encore venu. Je m'en estois informé devant la reception de la depesche de Votre Majesté du premier jour de febvrier; car il se parloit qu'il en debvoit venir ung; et ne feray faulte d'avoir l'oeil à luy, venu qu'il soit. Estant neantmoins croyable que le Roy Catholicque et elle vuyderont leur different de parolle et non par armes, car le repos faict pour eulx et pour leurs subjectz; lequel Sr Roy partist de Madrid le deux du present pour aller au Pardo, où il fut jusques au vij^me; puis s'en alla à Escuryal atendre l'archeduc, qui deslogea dud. Madrid le troisiesme de ced. mois pour le Bosc de Segobie; et au retour il fut disner avec Sa Majesté aud. Escuryal, d'où il print congé pour venir en ceste ville de Tollede, et d'icy à Aranchois; et de là s'est acheminé vers Valence; et ira à Barcelonne s'embarquer sur les gallères ou au fort de Rozes, afin d'aller descendre à Gennes,

[1] Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 523.

ainsy que j'ay escript à Votre Majesté par mes dernieres. J'entendz, Sire, qu'il s'en va fort content et en bon propoz de repasser dans cest esté en Espaigne. Il a pleu au demourant, Sire, à Monseigneur le cardinal de Guize que je le soye venu acompaigner jusques en cested. ville où il est venu pour changer d'air et se desennuyer du travail de son esprit qu'il a souffert aud. Madrid pour les remizes et dissimulations dont on luy a uzé devant que luy declarer leur intention qu'il vous a faicte entendre dernierement et faict estat d'estre de retour aud. Madrid la veille de Notre Dame, auquel lieu il pourra trouver lad. Majesté qui, selon que quelcun dict, n'en bougera que Mond. sr le cardinal ne l'ayt veu; et tantost après il s'en ira retirer au monastère d'Esperance y faire les festes de Pasques. Led. Sr Roy, Sire, a commandé au gouverneur de ceste archevesché et à toutz ses officiers qu'ilz l'honnorent aultant comme ilz ont faict à la persone dud. sr archiduc; à quoy ilz ont satisfaict et font de telle sorte qu'ilz peuvent; et votre ambassadeur a occasion de s'en louer grandement. Ne scaschant, Sire, pour le present choze digne de Votre Majesté, car aussy mond. sr le cardinal vous envoye ung memoire de ce qu'il a peu aprendre de plus grande importance et n'a vollu differer davantage à vous faire une depesche après led. sr de Pintesson, ne voullant oblier à dire à Votre Majesté que Mesdames les Infantes se portent très bien.

Sire, je prie Dieu qu'il vous conserve très longues années en parfaicte santé et vueille augmenter votre prosperité par heureuzes conquestes de royaulmes et estats. De Tollede, le xxme de mars 1569.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject et serviteur.

Forquevaulx.

171. — Advis d'Espaigne au Roy [1].

20 (?) mars 1569 [2].

Deux juratz de Grannade arriverent à Madrid le dixieme de ce mois de mars, qui comptoyent (*sic*) que les Mores dud. royaulme

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, fo 525.
[2] Date mise postérieurement.

estoient descenduz en la plaine en nombre de vingt cinq mil homes, esquippez d'armes; et faisoient beaucoup de maulx.

Nouvelles vindrent aud. tempz que lesd. Morisques avoyent taillé en pieces de quatre à cinq cens homes du visroy dud. Granade.

En la ville dud. Granade y a vingt enseignes de gens de pied de peur de rebellion des Morisques habita[n]tz. La famine commence d'y estre fort grande et lad. ville se despeuple chacun jour.

Lesd. Morisques ont laissé leurs femes et enfans à la mercy de fortune quand ilz se sont retirez aux montaignes, et ont vivres raisonnablement pour atendre la fin de la guerre parmy ce qu'ilz vivent sobrement de leur naturel. Mais lesd. femes et enfans se vendent pour esclaves, et en sont esté menez et venduz plusieurs aud. Madrid.

Le Roy Catholicque a mandé en Andellozie lever dix mil homes de pied et deux mil chevaulx de la milice dud. païs pour aller aud. Granade contre lesd. Morisques. Le duc de Sesse s'y en doibt aller pour chef; mais il est encore aud. Madrid.

On dizoit naguere que une partie des lieux qui ont rebellé demande astheurcy pardon et d'estre receuz à misericorde. Le conseil dud. Sr Roy estoit après à consulter et adviser s'il y avoit lieu de les recevoir.

Lesd. rebelles s'asseurent qu'ilz seront secoruz d'Alger. Lad. Majesté a reffuzé à l'archiduc de pardonner aux rebelles de Flandres et de les laisser jouyr de leurs biens, encore qu'ilz eussent offert de ne rentrer jamais aud. païs. C'est ung poing arresté que la confession augustane n'aura cours èsd. Païs Bas, ny ès terres de l'Empereur qui l'ont demandée.

Led. s^r archiduc faisoit instance pour ses subjectz du long de la coste d'Esclavonnie, qu'ilz pensent naviguer et trafficquer aux Indes. Il luy a esté dict que non.

Il a des mines de vif argent qu'il offroit laisser aux Espaignolz et le rendre en Espaigne à meilleur pris de la moytié que les Foucres ne le leur vendent. Led. Roy n'a vollu rompre le party qu'il a avecq lesd. Foucres.

Les deux Princes de Boheme ne font aulcun semblant de s'en debvoir aller de longtemps vers led. Sr Empereur, leur père.

L'aisné d'iceulx, qui est don Ridolphe, estoit mallade d'une petite fiebvre lente qui ne sera rien.

Lad. Majesté Catholicque a donné assignation pour quatre cens mil escus aud. archiduc, payables les deux cens à son arrivée à Milan et le restant dans l'année. C'est pour luy ayder à rachepter ce qu'il avoit engagé de son patrimoine à cause de la guerre du Turc.

Et a donné en chesnes d'or aux gentilshomes dud. archiduc la valleur de dix mil escus ou plus, et à luy pour ayde de coste vingt mil escus et ung beau buffet qui en vault sept ou huict mil.

Au conte Gaspar de Lodron une pension.

Lequel archiduc a dict à certain personage en grand secret qu'il encontrera la Princesse Anne, sa niepce, devant qu'il entre en Allemaigne; et sera de retour avecq elle en ce royaulme dans trois mois, car le Roy Catholicque la doit espouzer.

Il se faict quelque bruit d'aller à Mousson après la reccolte pour tenir les cours; lequelz tempz pourra tomber environ l'arrivée de lad. Princesse; et elle viendra par mer de Gennes à Barcelonne.

172. — A la Royne [1].

Tolède, 20 mars 1569.

Madame, Je suis venu accompaigner Monseigneur le cardinal de Guize jusque en ceste ville où il est venu pour se recreer après s'estre mellencolié plusieurs jours à Madrid. Le retour sera la veille de Nostre Dame. Dieu soit servy qu'entre cy et là viennent nouvelles de deux victoires entieres que le Roy ait obtenues contre ses ennemys tant du cousté d'Allemaigne que d'Aquitaine. Ne voullant faillir à vous dire, Madame, que les s^rs de ceste court d'Espaigne louent merveilleusement votre determination d'avoir envoyé saisir les terres et places de la royne de Navarre, sans oblier Bearn; et ne la plaindront pas pour la veoir une très pouvre princesse, ny à Monsr le prince de Navarre, son filz. Au reste, Madame, ung home de Marseille, nommé Simon Longis,

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 527.

qui veint, il y a deux ans, avec lettre de faveur de Voz Majestés à la feu Royne Catholicque, et à moy, afin de luy obtenir du Roy Catholicque une traicte de bledz, laquelle il obtint sur l'isle de Sardaigne pour six mil charges, qui n'a heu effect à cause de certaines difficultez que le visroy de lad. isle en a faictes, icelluy Longis est de retour par deçà depuis ung nombre de mois et a propozé des moyens aud. Sr Roy Catholicque pour surprendre la ville de Rhodes. A quoy ceste Majesté presta l'oreille au commencement jusques à ce qu'il a heu par escript lesd. moyens; et d'un tempz en çà led. Longis luy a ouvert aultre party de surprendre le chasteau de Bugye en Barbarie avec moins de deux cens homes, pourveu qu'il ait une escorte de ses gallères, qui porteront trois ou quatre mil soldatz qui s'arresteront à certaines isles non trop loing dud. Bugye; et il avec des fragattes et brigantins qui auront chargé lesd. deux cens homes, se faict fort de desrober led. chasteau qui est toute l'importance; et par icelluy entreront trois mil soldatz dans lad. ville. Ce faict, Madame, m'a longuement esté tenu secret par led. Longis encore qu'il mangeast ordinairement à ma table; ce qu'il m'a revellé à la fin, il y a deux mois; et est tousjours après pour traicter lad. entreprinse, ayant son adresse à Ruy Gomes. Je ne scay si elle s'executera ou non, car il se garde de moy; mais mond. s^r le cardinal a esté d'opinion que je vous la face entendre. Du surplus, Madame, il me semble veoir que l'archiduc vouldra mener la joye à ce Roy et à son royaulme dont il parloyt à Don Diego de Cordoue, comme j'ay escript à Votre Majesté par une mienne lettre, il y a quelque temps; car led. s^r archiduc a dict en grand secret à ung certain sien amy, quand il est vollu partir de Madrid ces jours passez, qu'il sera de retour en Espaigne dens trois mois; et trouvera la Princesse Anne, sa niepce, en Itallie, pour la conduyre et s'en retourner avec elle par deçà. Qui est ce que je scaurois escrire à Votre Majesté par la presente. Et pource,

Madame, je prie Dieu qu'il vous doint très heureuze, très contente et très longue vie. De Tollede, le vingtiesme de mars 1569.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

173. — Au Roy[1].

Madrid, 7 avril 1569.

Sire, Le Roy Catholicque fut de retour d'Escuryal en ce lieu, le xxiij du passé, et Monseigneur le cardinal de Guyse arriva lendemain de Tollede et moy en sa compaignie. Je fuz le xxvij^me^ baizer les mains aud. Sr Roy, afin de demander l'audience pour mond. s^r^ le cardinal, qui fut, au xxviij^me^, luy faire entendre les nouvelles qui nous estoient venues de divers endroictz et non de votre cousté, Sire, car y a longtemps qu'il n'en est rien venu; lequel Sr Roy l'avoit envoyé advertir led. jour de matin d'un advis qu'il venoit de recevoir du gouverneur de Fonterravie touchant la victoire qu'il a pleu à Dieu vous donner, Sire, par Monseigneur d'Anjou, de laquelle il a esté mieulx acertené par le s^r^ de Villeguier le jeune, que mond. s^r^ a depesché par deçà porter lad. bonne nouvelle; et est arrivé le trentieme dud. mars, et l'est mond. s^r^ le cardinal allé presenter aussitost aud. Sr Roy, votre frère, qui a receu ung contentement extreme de lad. victoire, louant et magnifiant Votre Majesté et de la Royne et mond. Seigneur d'Anjou jusques aux cieulx, sans oblier d'en faire rendre graces à Dieu par toutes les eglises de ceste ville; et led. s^r^ cardinal feit chanter *Te Deum laudamus* le soir en la prochaine eglise de son logis par les chantres de la chappelle de ceste Majesté, où y eut grand concours de ce peuple, et processions generales s'en sont faictes en cested. ville comme se vont faisant en toutes autres villes d'Espaigne, estant cested. nouvelle tant agreable à tous qu'il seroit impossible de plus ny avec plus glorieuse exaltation de votre nom très chrestien.

Sire, pour ce que mond. s^r^ le cardinal vous escript presentement par le s^r^ de Beaulieu ce qui a passé entre led. Sr Roy et luy en lad. audience et ce que l'evesque de Cuengue luy a dict et d'autres particullaritez, je diray seullement à Votre Majesté pour nouvelle d'importance, me remectant de maintes chozes menues sur la suffisance dud. capitaine qui a tout veu, qu'il est venu d'Allemaigne ung secret advis comment en la feste et assemblée qui s'est faicte ce caresme prennant chez l'electeur de Saxe. a

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 537.

esté complotté, rezollu et promis d'eslire led. duc Auguste à roy des Romains sans le consentement de l'Empereur, et qu'il y aura de terribles et dangereux remuementz de guerre en la Germanie dedans l'année où nous sommes. Quant à la guerre, Sire, des Mores de Grannade, elle n'est pas encore appaisée; et n'a gueres de jours que trois ou quatre cens soldatz que l'archevesque de Cordoue envoioyt de secours au marquis de Mondeje, furent tuez de nuict au lict par les Mores d'un villaige où ils s'estoient logez passant leur chemin et y avoient esté receuz amyablement. On faict bruit qu'ilz sont bien fortz dens les montaignes dud. royaume et sont après pour fondre et gecter ung nombre de pièces grosses d'artillerie, qui n'est pas signe, si cella est veritable, qu'ilz ayent envye de se rendre à discretion, comme aucuns dizent; et le fils dud. marquis veint vers ceste Majesté le premier de ce mois par la poste luy dire de par son père que cent et neuf villettes ou gros bourgs desd. Mores se veullent remectre à l'obeissance et mercy d'icelle, estant d'oppinion led. marquis n'y avoir lieu d'envoyer par delà don Juhan d'Austrie ny d'entrer en grosse despence pour lad. guerre, car il promect de reduire le tout dans bref tempz, pourveu qu'on luy donne des forces davantaige. Si est ce que pour sa remonstrance n'a laissé le Roy Catholicque de faire acheminer led. don Juhan vers led. Grannade; lequel partist de ce lieu le deuxieme de ce mois, Loys Quixade avecq luy, et le duc de Sesse l'a suivy le quatrieme de ced. mois. Led. don Juhan doibt avoir quinze enseignes d'infanterie, oultre ce qui est desja aud. païs; et luy arriveront trois mil hommes de pied d'Itallie sur les gallères qu'on attend; aussi le vont accompaigner tout plain de s^rs et cavailliers des trois ordres et autres et les bonnes villes luy envoyeront telles forces à cheval et à pied que son conseil demandera; m'ayant esté dict, Sire, que après que led. don Juhan aura veu si lesd. rebelles se veullent rendre soubz la discretion du Roy d'Espaigne, leur seigneur, et s'estre mis en debvoir de les y contraindre par force, il ira s'embarquer sur les gallères qui seront cinquante pour le moins; et ne scaurois dire à Votre Majesté sur quel dessain c'est i; mais le personnaige de Marseille mentionné en ma lettre de Tollede m'a dict qu'il pense avoir descouvert qu'il y a quelque intelligence avec le roy d'Alger, lequel est naturel de Calabre

et n'a point esperance d'estre continué longuement en sa charge; laquelle pratique est menée par ung corsse resident aud. Alger, qui a deux frères demeurantz à Vallence la Grand, l'un desquelz va et vient pour negotiateur de ce faict avecq le conte de Benavent, visroy dud. Vallence; tout sera que led. Calabrais chrestien renyé ne les trompe tant qu'ilz sont. L'occasion dud. embarquement, Sire, pourroit estre aussi afin d'asseurer le passaige de la Princesse Anne, fille de l'Empereur, si elle viendra de Gennes à Barcelonne cest esté, comme beaucoup de gens tiennent pour certain et je l'ay aprins de bon lieu.

Sire, j'avois poursuivy ma lettre jusques à ce point, lorsque le s^r de Puitesson est arrivé, qui m'a donné celles qu'il a pleu à Votre Majesté m'escrire, me commandant du neuf de fevrier que j'obtienne du Roy, votre frère, ung mandement de recevoir voz gallères en ses portz et havres d'Espaigne, si elles y aborderont. A quoy, Sire, je ne feray faulte; et advertiray Monsr le baron de Lagarde. Quant à celle du xiiij de mars, il estoit venu nouvelle de la malladie de la Royne et de son amendement à mesme instant, qui est mieulx confirmé par les lettres de Voz Majestez du xxj^me dud. mars, dont Notre Seigneur soit loué infiniment, et de quoy il luy plaist vous conserver encore et vous prester lad. Majesté, ensemblement à votre Royaume et à toute chrestienté pour le bezoing inestimable que elle faict à toutz. Et respondant, Sire, à ce qu'il plaist à Votre Majesté me commander par lad. lettre, que je ne me lasse point de vous faire service par deçà, c'est une parolle trop courtoizement dicte d'un si grand Roy à ung tant inutile serviteur que je suis. Mais je ne puis, Sire, me garder de me plaindre et vous dire que deux si grandes occasions de vous servir en charge plus importante et honnorable que ceste cy n'est, ont passé en ces deux derniers troubles, que je voy bien qu'il ne me fault esperer dors en avant aucun advancement de Votre Majesté, duquel je me puisse contenter, car cent autres m'ont gaigné le devant depuis que je suis en Espaigne, qui n'ont jamais heu les charges que j'avois heu en France et en Itallie, ny vous ont faict ny scauroient faire plus de service et en tant de sortes comme j'ai faict. Parquoy ce m'est ung regret qui me donne la mort, et ne me sentz point la suffizance ny l'entendement pour continuer ceste charge si digne-

ment et dilligement que je debvrois; car de plus je n'ay credit ny amy par deçà que je n'aye employez et empruntez, et n'ay moyen de m'en aquicter que par votre liberalité.

Sire, je prie Dieu qu'il augmente votre bonheur et prosperité, ainsi que voz plus devotz serviteurs dezirent, et vous doint acroissement d'estatz et royaumes, ensemble très longue vie et parfaicte santé. De Madrid, le vij^me^ jour d'avril 1569.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject et serviteur.

FORQUEVAULX.

174. — A la Royne [1].

Madrid, 7 avril 1569.

Madame, Après mon autre lettre escripte, le secretaire Cayes m'est venu trouver, qui m'a dict que la deffaicte mentionnée en icelle a esté que scachant le marquis de Mondeje et non de Velles que celluy qui se faict appeller Roy de Granade estoit en ung bon villaige sans grand garde, il feit partir pour l'aller surprendre deux capitaines avec trois cens harquebuziers; laquelle entreprinse venue à la notice dud. roy More, il abandonna led. lieu et se saulva à partie de ses forces qui n'en estoient pas trop loing; et arrivant à ung passaige par où il failloit que lesd. soldatz repassassent, il les atendit et les trouvant chargez du butin qu'ils avoient gaigné aud. villaige, il les deffit et mit en pièces facillement. M'a dict icelluy Cayes que Voz Majestez ont grand occasion d'aymer don Francés d'Alava, car il a souvent faict de très bons offices envers le Roy son maistre pour Vosd. Majestez, et nommeement au faict des mariages qu'il en a escript des remonstrances qui meritent bien de l'en remercier; ce que je ne vous ay voullu taire, car les bonnes oeuvres sont dignes de merciz et je ne vouldrois vous cacher la verité ny vous celler, Madame, que led. Cayes se monstre tousjours prompt à depescher les affaires qui se presentent de voz partz, et me le semble veoir fort affectionné et dezireux que la bonne amytié de Voz Majestez Très Chrestienne et Catholicque dure à jamais. Il seroit, Madame, à propoz qu'il vous pleust dire aud. ambassadeur le contente-

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 539.

ment que vous avez dud. Cayes, car cella l'animera davantaige à bien faire. Il m'a faict responce de la part dud. Sr Roy touchant le passaige de voz gallères de levant en ponent, qu'il pense que Voz Majestez auront changé de deliberation, attendu la vieille datte des lettres qu'il vous a pleu m'en escrire du dix de fevrier et mesme puisque voz rebelles vers La Rochelle sont esté si bien frotez qu'ilz ne feront dors en avant longue resistance, je luy ay reppliqué qu'il ne m'appert point dud. changement, et s'il fut, lesd. lettres ne me fussent esté envoyées par le sr de Puitesson qui ne faict que de venir. Et ainsi, Madame, avons arresté qu'il sera mandé à toutz les portz et havre d'Espaigne de n'avoir à donner empeschement à votre armée, ains luy faire comme il est porté par vosd. lettres. Ilz ont l'alarme de quarante voiles d'Alger qu'on a descouvertes à votre coste de Languedoc et Provence et pensent que c'est pour guetter les gallères qui doibvent venir d'Itallie pour charger l'archiduc, lequel peult estre de ceste heure à Barcelonne les attendant.

Madame, je prie Dieu qu'il vous maintienne et conserve très longues années en très acomplie santé et felicité. De Madrid, le vijme jour d'avril 1569.

De sa main : Madame, encore que Cayes m'ayt dict qu'il n'y avoit sinon trois cens homes à la deffaicte, j'ay neantmoins veu trois lettres du deuxieme de ce mois qui parlent de plus de six ou sept cens soldatz ou aventuriers espaignolz morts par les Mores; et le principal capitaine d'iceulx qui s'appelloit Fleres est mort aussy; le tout à cause que lesd. Espagnolz estoient chargez de hardes et de butin et qu'ilz tenoyent maulvais ordre. Le nombre desd. Mores qui les ont deffaictz estoit de six mil.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subgect, vassal et serviteur.

Forquevaulx.

175. — A la Royne [1].

Madrid, 7 avril 1569.

Madame, Je ne m'oze asseurer que le sieur Tregoyn soit allé seurement, ne ma depesche du xiiij de janvier, car oncq depuis

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 541.

qu'il est party d'icy je n'ai sceu de ses nouvelles; et trouve Monseigneur le cardinal de Guize, et moy comme luy, estrangement long le tempz qu'il y a qu'il n'a receu aucune depesche de Voz Majestez, car la plus fraische est du premier de fevrier. En cependent, Madame, est arrivé le s^r de Villeguier avec advis certain de la victoire qu'il a pleu à Dieu donner au Roy par Monseigneur son frère; de laquelle le Roy Catholicque a esté merveilleusement joyeulx pour plusieurs raisons. Plaise à sa divine bonté vous rendre entierement victorieux et obeyz et continuer en mond. Seigneur le très grand commencement qu'il a de très vaillant et très advisé prince et vueille confondre et exterminer tous les rebelles et ennemys de Voz Majestez. Au regard, Madame, des nouvelles de deçà, le capitaine Beaulieu, que mond. s^r le cardinal vous envoye, vous rendra compte de maintes particullaritez, mesme de la santé de Mesdames les petites Princesses qui s'en iront après Pasques au lieu d'Alcala, qui est une belle petite ville, à six lieues de ceste-cy où il y a une belle maison de l'archevesque de Tollede où Leurs Altezes logeront et s'y pourront nourrir quelques années, comme feirent l'Imperatriz qui est aujourduy et la Princesse de Portugal; estant le bruit aussi que cested. Princesse et les Princes de Boheme iront après Pasques en Aranxois y faire le restant d'avril et le mois qui vient; au partir duquel lieu, prendront autre chemin pour passer l'esté soit à Segovye ou en Aragon sans revenir à Madrid d'un nombre de mois. On dict que led. Sr Roy y reviendra partant d'Escuryal et n'y fauldront les cardinal de Siguence et l'evesque de Cuengue; lesquelz sont allez viziter leurs diocezes et le prince d'Evolly qui est en une de ses maisons à quatorze lieues de ce lieu. Ce sera environ le tempz que votre responce pourra venir sur la depesche que le s^r de Puitesson vous a apportée; et lors mond. s^r le cardinal en prendra rezollution avec ceste Majesté. Vous asseurant, Madame, qu'il est vray que l'archiduc a promis à certain personnaige qu'il ayme bien en ceste ville et luy conjure sur son honneur et foy de cavallero qu'il sera de retour en Espaigne cest aoust prochain ou le plus tard en septembre, et menera la fille aisnée de l'Empereur que cested. Majesté espouzera en la ville de Barcelonne. A ces fins, il ira tenir ses cours à Mousson en attendant lad. Princesse; lesquelles cours luy vauldront six cens

mil escuz et à elle ung riche present pour ses espingles. Il vous plaira, Madame, faire election de bonne heure de quelque grand seigneur pour venir de part Voz Majestez à lad. feste, et ferez fort bien de m'envoyer plustost lever le siege, et que ce soit par ung successeur riche; car je suis trop pouvre pour vous y faire honneur. Et vous advise, Madame, que le courrier qui fut depesché au roy de Portugal pour l'advertir de la rezollution que le Roy Catholicque avoit prinse de vous conseiller et moyenner qu'il vous plaize luy donner Madame votre fille, est de retour depuis quelques jours et a rapporté, ainsi que Almede m'a dict, que le s^r roy de Portugal, son conseil et son royaume dezirent infiniment que led. mariage se face. Sur laquelle response ceste Majesté Catholicque a dict à l'ambassadeur icy resident qu'il veult traicter led. mariage et contrault d'icelluy de sa main, qui est une choze que led. ambassadeur demande et dezire beaucoup, afin d'y estre appellé; lequel neantmoins, selon que j'entendz, se plaingt du peu de verité qu'il trouve en ceste Majesté et en ses ministres, sans espargner en ce nombre Ruy Gommes, quoyqu'il soit de sa nation et ung petit son parent; car ced. ambassadeur esperoit que la Princesse Yzabeau deubt estre royne de Portugal, auprès de laquelle il faisoit estat, pour avoir negotié ce mariage, qu'il seroit le bien venu, et cested. Princesse de Portugal l'en avoit asseuré, laquelle n'en voulloit point d'autre pour led. roy son filz.

Madame, il ne restoit sinon mectre la fin à ceste lettre, quand le s^r de Puitesson est arrivé le quatrieme du present, qui m'a donné les lettres qu'il a pleu à Votre Majesté m'escrire du xj fevrier et xxj de mars, ausquelles je feray mon loyal debvoir de vous obeyr; mais à ce qu'il vous plaist me confiner encore par deçà, je suis contrainct, Madame, de vous respondre que je me trouve si mal à faire ceste charge que j'ay ung mortel regret d'y estre venu, principallement pour y veoir moins aujourduy une Royne qui me favorisoit pour le respect de Voz Majestez par aventure plus que nul de voz pouvres subjectz que vous y ayez jamais envoyé; et s'il vous eust pleu, Madame, faire estime de la prière que elle vous feist en ma faveur peu de tempz devant son trespas, Votre Majesté ne m'auroit tant oblié comme elle a faict.

Madame, entre les habitans de la ville de Narbonne y en a ung nommé Dachery qui est coustumier de tenir les habitans bandez contre le gouverneur, comme je le scay par experience; et ne fault doubter, s'il fut esté dens lad. ville durant ces troubles, qu'il n'y eust causé une grande sedition; ce que Monsr de Rieux a bien cogneu; et à ces fins, il ne veult ung tel boutefeu en lad. ville, pour le malheur qui en pourroit sortir, et mesme qu'il n'y a chasteau ne lieu fort en lad. ville ny garnison suffizante pour la contenir soubz l'obeyssance du Roy s'il y survenoit quelque notable desordre. A ceste cause, il plaira à Voz Majestez commander et defendre que led. Dachery seditieux et ses complices ne rentrent point aud. Narbonne tant que lesd. troubles dureront. Du surplus, Madame, je m'asseure que mond. s^r le cardinal de Guize satisfaict bien amplement à tout ce que Voz Majestez luy ont mandé et prendra rezollution du principal qui est des mariages avec le Roy Catholicque, mais qu'il soit de retour en ce lieu, comme il a mandé et promis d'y estre tantost après Pasques. En quoy je feray fidellement mon debvoir suivant ce que mond. s^r le cardinal m'a communiqué de votre part.

Madame, je prie Dieu vous en donner parfaict contentement et vous conserver très longues années en bonne santé. De Madrid, le vij^me jour d'avril 1569.

De sa main : Madame, je viens d'estre adverty que ceste nuict est arrivé de Grannade ung courrier en diligence allant à Escuryal, qui s'est laissé eschapper de sa bouche que les Morisques en nombre vingt mil homes ont chargé sur le marquis de Velles et taillé en pieces mil soldatz des siens, et luy contraint avec le demeurant qui n'est pas grand choze de se saulver en certain lieu où il se defendra tant qu'il pourra; mais il est en grand danger. La verité de cecy se descouvrira dans deux ou trois jours pour en advertir Voz Majestés par la premiere commodité. Cela est advenu le xxxme de mars; et leur capitaine Flores est mort.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

176. — A la Royne[1].

Madrid, 14 avril 1569.

Madame, Hier matin partirent de ce lieu la Princesse de Portugal et les Princes de Boheme pour le Parde, où ilz atendront le Roy Catholicque à samedy prochain; et avoir esté le dimenche avec luy, ilz iront à Aranxois y passer le primevere jusques à l'entrée de juin; et led. Sr Roy sera lundy icy, où sont mandés se trouver les cardinal de Siguence, le confesseur et prince d'Evolly, afin d'entendre ce que Monseigneur le cardinal de Guize a charge de leur respondre par votre derniere depesche. Il fault, Madame, croire que ced. Sr Roy l'en renvoyera rezollu à votre contentement; car il ne le quictera pas à moins que d'en rapporter une response claire et ample et à votre satisfaction; mesme que Voz Majestés sont d'accord sur la principalle difficulté à qui auroit l'aisnée, de laquelle n'a pas esté tant debatu comme j'eusse cuydé, ains après que par votre commandement j'ay heu remonstré et quasy protesté ausd. s^rs ministres et au secretaire Cayes, disant qu'il vous seroit faict tort de vous oster la Princesse Anne qui estoit promyze au Roy de toutes par[t]s. Neantmoins Voz Majestés ont doulcement accepté la seconde, laquelle aussy, à confesser verité et au dire de ceulx qui l'ont veue de peu de tempz en çà, est plus belle que son aisnée et par plusieurs considerations convient myeulx à Sa Majesté que lad. Infante Anne. Voyons, Madame, quelles conditions on vous propozera pour venir à l'effect et sur le maryage de Madame pour le roy de Portugal; car j'ay opinion que ceste Majesté Catholicque vouldra avoir l'honeur du tout et le bon gré. Et à ce que led. s^r Ruy Gomes ne soulloit dire sur le traicté de l'aisnée, il touchera à son maistre à faire la maille bonne du dot pour sad. niepce, pour ce que l'Empereur ne pourroit.

Madame, il vous avoit pleu de dire au s^r Tregom et croy que aussy au s^r de Laguian, que le premier office de consellier du parlement de Tholouze qui vaqueroit seroit mien pour en faire mon proffit. Je scay que despuis votred. promesse ung consellier nommé Corniardy est mort, et pour ce je vous supplie très

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 345.

humblement que led. office me demeure et m'en donner encore ung aultre premier vaccant, car ce seroit trop peu d'un seul pour payer la generalle d'Albene et autres debtes qui me pressent; mais il ne fauldroit pas rendre inutiles ces dons comme celluy des quatre mil livres de pension qui ne m'a esté acomply, jaçoit que cinq cens eveschés ou abbayes ayent vacqué depuis que le brefvet m'en fut depesché et envoyé; lequel je vous renvoyeray pour vous donner à cognoistre que je ne mentz point.

Semblablement, Madame, vous avez respondu ausd. Laguian et Tregoin que le Roy me donnera voluntiers la confiscation des biens de quelque riche huguenot, si j'en veulx soit en spirituel ou en temporel. A quoy je n'ay vollu faillir vous faire responce, Madame, que je ne feray aulcune difficulté ny conscience d'accepter la confiscation des biens d'un des huguenots rebelles au Roy et vous supplie très humblement me faire ce bien de me la faire avoir bien donnée et asseurée, car aultrement seroit m'acquerir une querelle perpetuelle pour neant. A ce propoz, Madame, j'escriptz à ma feme qui s'est retirée à Narbonne où elle m'atend, et luy mande que elle advise s'il y a choze qui vaille le demander; et pour ce, si madicte feme prendra la hardiesse de supplier Votre Majesté de nous faire du bien et à noz petitz enfans, Votre Majesté nous pardonne à elle et à moy, et luy plaise croire que nostre esperance consiste en votre bonté, Madame, et non sur la faveur de prince ny de seigneur vivant, quelque bonne part qu'il ait auprès de Voz Majestés, ausquelles je confesse et recognois debvoir la vie et le service que si petit subject votre leur peult rendre; et suy marry qu'il ne vous plaist que je vous en face de plus grandz en France que je n'ay faict ny scaurois faire en ceste charge.

Madame, je prie Dieu qu'il vous doint très contente et très longue vie, secondée de ferme santé. De Madrid, le xiiij^me^ d'avril 1569.

Madame, ce jour present sont arrivez icy huict homes eschappez d'Alger, qui en sortirent il y a trente jours. Ilz comptent (*sic*) qu'on y atendoit le filz de Shalla Raiz, lequel y retourne pour roy; et se retirera à Constantinople celluy que le Grand Seigneur y avoit substitué en sa place, lequel est natif de Calabre; et en atendant sond. successeur, il tient à l'ancre quatorze bons vais-

seaulx chargez de tout son bien et de ce qu'il a peu desrober, et armez d'homes à luy fidelles. Et afin de ne povoir estre empesché de faire voille à sa volunté, il a donné commission à toutz les coursaires de lad. ville d'aller en course à leur adventure, de sorte que seullement sesd. xiiij vaisseaulx y sont demeurez. Il vous plaira, Madame, vous souvenir de ce que j'ay escript sur ce faict du roy d'Alger à Votre Majesté, suyvant le propoz que Simon Longis de Marseille m'avoit dict; car les chozes se raportent les unes aux aultres pour en veoir sortir quelque grande nouveaulté bientost.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

177. — Au Roy.

Madrid, 4 mai 1569.

Sire, S'en retournant vers Votre Majesté Monseigneur le cardinal de Guise, je suis assez excusable si ceste lettre va bien courte, car il s'en part amplement satisfaict et instruict de tout ce qu'il a pleu à Votre Majesté et à la Royne luy donner charge. Il ne me reste autre chose à vous compter des affaires d'Espaigne, sinon qu'ilz sont icy en merveilleux pensement de leurs gallères; car de xxiiij qui partirent de Marseille, il n'y a que celle du grand commandeur d'arrivée à bon port, laquelle est à Palamos. Il est bruict que la patronne du duc Florence pourroit estre perdue; on sçaura dens peu de jours la verité, n'estant possible de couvrir longuement leur fortune. Au regard, Sire, des rebelles de Grannade, ilz ne pourront guere durer davantage, car tout leur fault et s'enfuyeroient voluntiers en Barbarie, s'ilz avoient de quoy passer la mer. Le roy de Portugal a armé une bonne flotte contre les Anglois, qui soubz couleur de certaines represailles ont prins quelques navires portugois; leur royne d'Angleterre veut faire acroire au monde que France, Espaigne et Portugal ne peuvent sinon bien petit auprès d'elle, et le croira led. monde si Vos Majestez luy endureront de continuer sans vous en ressentir. Ne voullant faillir de respondre à Votre Majesté que je n'ay faict faulte de communiquer aud. Sr Roy et

à mond. s^r le cardinal la lettre et advis qu'il vous pleust m'envoyer du cinquiesme d'avril que je receuz le xxij^me; et pouvez bien croire, Sire, que le Roy, votre frère, n'est pas fort aize d'avoir si mauvais hostes en la Franche Comté, comme sont le duc de Deux Ponts et ses gens, desquelz il espere la vengence par voz forces, qui leur feront payer l'escot bien chairement.

Sire, le commandement du Roy Catholique a esté depesché à ses portz de mer pour accommoder voz gallères en leur passage de ponent; mais si Votre Majesté attendra le retour de mond. s^r le cardinal de Guise, pourra estre qu'il vous plaira les retenir jusques en septembre, comme il vous dira la raison pourquoy.

De Madrid, le iiij^me de may 1569.

178. — A la Royne.

Madrid, 4 mai 1569.

Madame, Après que Monseigneur le cardinal de Guise a heu languy quelques mois en ceste court, il part finablement bien rezollu de tout ce dont Voz Majestez luy avoient donné charge; et laisse le Roy Catholique à merveilles bien satisfaict et content de sa negotiation et maniere de negotier, comme il est aussi de toutes ses autres actions; en telle sorte qu'il n'y veint, longtemps a, prince ny seigneur par deçà qui ait laissé meilleur nom et odeur de soy que faict mond. Seigneur le cardinal tant à l'endroit de Sa Majesté que de leurs Altezes et des autres seigneurs, si bien que je luy ay oy dire plusieurs fois et l'a dict à autres, que Voz Majestez n'eussent sceu faire election de prince ny sieur qui luy fut esté plus agreable ny par aventure tant; car il ayme et prise très grandement la bonté, sincerité et franchize qu'il y a cogneu: et c'est avec telz personnages qu'il est bien aise de traicter les affaires de grand pois; vous asseurant, Madame, que le secretaire Cayes s'est monstré très fort affectionné en toute ceste negotiation; et je scay certainement qu'il estoit grand serviteur de la feu Royne, laquelle le tenoit pour tel; car elle me le disoit aucunes fois; et dezire led. Cayes et vous supplie très humblement, Madame, qu'il vous plaise croire qu'il se reputera bien heureux s'il vous plaira luy commander pour votre service.

Il a juré au demourant que le sr don Francés d'Alava s'est employé aultant affectueuzement et fidellement en ce negoce et autres concernantz le bien et honneur de votre couronne, comme subject et serviteur votre de sa condition scauroit avoir faict; ce que je tiens pareillement d'ailleurs et croy certainement qu'il l'a faict depuis que le dernier trouble a recommencé; car il ne deziroit tant choze en ce monde, ny le Roy son maistre, que de veoir Vos Majestez declairées toutellement contre les huguenotz; et puisque cela est, il se metroit en pièces pour votre service.

De Madrid, le iiijme de may 1569.

179. — Au Roy.

Madrid, 15 mai 1569.

Sire, J'envoye presentement à Monsr de La Garde une commission du Roy Catholique qu'il m'a accordée au premier mot pour commander en toutz ses portz et havres où voz gallères arriveront allantz en ponent, de les recevoir, traicter et accommoder de la mesme sorte qu'il est porté par la lettre que Votre Majesté luy a escripte sur ceste intention; laquelle lettre led. de La Garde m'a envoyée de Marseille du xxij d'avril; et je l'ay receue le vjme de ce mois. J'ay prié l'ambassadeur de Portugal de vouloir escrire au roy son maistre que si vos gallères aborderont aux portz de son royaume, qu'il soit son bon plaisir de commander leur estre faict bon et gratieux racueil; ce que led. ambassadeur m'a promis de faire, m'asseurant que son roy et ses subjects y verront et recevront les votres et votre armée pour le moins d'aussi bonne volunté que les Castillans feront; lequel roy de Portugal auroit faict armer trente grands gallions et autres vaisseaulx contre la royne d'Angleterre à l'instigation dud. Sr Roy son oncle, qui prometoit luy aussi d'armer une grosse flotte contre lad. Dame. Toutesfois despuis qu'il est party pour Aranxois, il a escript aud. roy et mandé à l'ambassadeur icy resident qu'il luy escrive et prie de sa part de desarmer; car il n'y a lieu pour le present. Qui est, Sire, une grande patience à ceste Majesté, car il est tout adverty que les Anglois ont ces jours passez saccaigé le lieu de Ste Marthe en Gallice, prins et arresté grand nombre de ses subjects; sur quoy, je luy remons-

trois en ma derniere audience que toutes Voz Majestez devroient armer une grosse puissance par mer pour avoir vengence des tortz de pirateries commis par lad. Dame royne ou de son commandement, mesmes que par ung advis que j'ay receu de France, lequel je feiz veoir à ced. Sr Roy, elle s'estoit declairée votre ennemye à guerre ouverte; il me feist response, comme quelques autres fois il m'avoit faict, qu'il fault atendre encore pour en scavoir la verité; et s'il est ainsi qu'elle se soit declairée, il est bien d'opinion qu'il y fauldra remedier et la chastier. Je me doubte qu'il espere d'accommoder le different qu'il a avec elle par autre voye que des armes; car il m'a semblé veoir que Sa Majesté en parloit ung peu trop froidement, ou soit qu'il veult plustost mectre fin au trouble de Granade qui le travaille plus qu'il ne pensoit du commencement, et le feroit davantage pour petit secours qu'il veint aux Mores ses rebelles du cousté de Barbarie comme ils y ont esperance, veu que d'eulx mesmes ils se deffendent et toutz les jours desfont les chrestiens qui entrent follement en leurs montagnes, qui est ung pays tant advantageux pour lesd. Mores naturels d'icelluy, que dix en vallent cent; et jamais le roy don Ferrand après la conqueste de Granade ne les peult vaincre ny dompter par force en trois fois qu'il l'entreprint, ains fut contraint de leur accorder certaines capitullations pour en estre obey; lesquelles iceulx Mores alleguent leur avoir esté rompues non une, sinon plusieurs fois, les surchargeant de tribut sur tribut et de conditions iniques,dont la derniere de leur deffendre le parler et le vestir moresque les a mis au desespoir où ilz sont. Pour fin de ceste lettre, Sire, ung marchant françois qui est arrivé par mer à Bilbau, asseure que la paix entre Votre Majesté et lad. royne d'Angleterre fut criée à Nantes le xiiij^me d'avril avec restitution de tout ce qui a esté prins et arresté d'une part et d'autre. Il compte davantage que la royne de Navarre et le prince son filz ont envoyé demander pardon à Votre Majesté, la suppliant de les remectre en votre grace et leurs estatz soubz condition qu'ils seront voz très loyaulx parentz et serviteurs toute leur vie. Je n'ay peu entendre de quel goust est prins ced. advis; mais il vient du secretaire Cayes qui me l'a envoyé dire.

De Madrid, le xvme de may 1569.

180. — Au Roy.

Madrid, 26 juin 1569.

Sire, Ce qui m'a retenu d'escrire à Votre Majesté depuis ma depesche du quinze de may a esté que je attendois de jour en jour le retour du courrier qui debvoit porter la rezollution de l'Empereur; laquelle attente m'a mené jusques à present, estant led. courrier arrivé seullement le xviij^me^ de ce mois.

Je voulois partir lendemain pour aller trouver le Roy Catholique, votre frère, au Bosc de Segovie, afin d'entendre de sa propre bouche la rezollution; mais Monsieur le cardinal de Siguence et le secretaire Cayes qui scavent le peu de plaisir qu'on faict aud. Roy de l'aller trouver en ses maisons des champz, furent d'advis que j'atendisse qu'ilz luy eussent faict scavoir le dezir que j'avois, pour me gouverner après suivant ce qu'il respondroit; qui leur a mandé n'y avoir lieu que je bouge d'icy; ainsi ont passé trois ou quatre jours; et le xxij de ced. mois, led. s^r^ cardinal receust une lettre de Sa Majesté pour me parler; ce qu'il feist le xxiij^me^ que je fuz vers luy, où il me deist de la part dud. Sr Roy et me pria d'avoir patience d'atendre son retour en ceste ville; car il alloit faire ung passage au monastaire de Parracez, où il n'arresteroit poinct; ains seroit le jour St Pierre xxixme du present à Escuryal et dens la fin de la sepmaine prochaine seroit en ceste ville; pendant lequel temps Sa Majesté verroit les lettres qu'il a receu par led. courrier; lesquelles il n'avoit encore heu loisir de lire, et me declaira entierement leur contenu, comme pareillement il depeschera tantost après ung courrier esprez pour vous faire entendre, Sire, et à la Royne bien particullierement l'intention dud. Sr Empereur. Autre response ne me pourroit il faire pour le present, bien me promectoit led. s^r^ cardinal sur son honneur et pour la vida del Rey que Voz Majestez demeureront fort contentes. J'eusse voulu et en ay faict mon debvoir de tirer une plus claire response dud. cardinal, auquel j'ay remonstré qu'en ceste saison d'une guerre si eschaulfée comme elle est dans le cueur et en plusieurs endroictz de votre Royaume pour la querelle de toute l'Eglise Catholique et de toute chrestiensté, il n'y a lieu de passer froidement ung faict que vous, Sire, prenez et avez à cueur sur tout aultre; car telles dillations dont le propoz

est en termes de trois ou quatre ans en çà ne vous peuvent contenter, mesme ayant promis ced. Sr Roy à Monseigneur le cardinal de Guise qu'en arrivant lad. rezollution, tout aussy tost il la luy feroit tenir pour la dire à Voz Majestez. Icelluy cardinal de Siguence, Sire, m'a respondu plusieurs fois n'y avoir autre remede pour ceste heure, sinon d'atendre que ced. Sr Roy soit icy, car il vouldra respondre clairement sur toutz les poinctz qu'il faut resouldre en votre mariage, afin d'evicter à longueur et perte de tempz. Je croy, Sire, qu'il veult consulter led. negoce comme très important avec led. cardinal et son conseil d'estado; ce qu'il ne peult commodement estant aux champz. Le secretaire Cayes m'a juré par mil jurementz qu'il n'y a finesse ny mauvaise intention en ce qui m'a esté respondu et que les lettres que ceste Majesté vous escript presentement et à la Royne de sa main sont pour vous prier de n'entendre en aucun accord ny paix avec le duc de Deux Ponts ny avec voz rebelles, mandant au duc de Nagera et à don Francés d'Alava qu'ils se gectent plustost à voz piedz pour vous en supplier, car il est vray, Sire, que led. duc de Nagera a escript d'Avignon que lad. paix se traictoit; et je croy que ced. ambassadeur l'escrivoit aussi par le courrier qu'il depescha de Paris le xxvme de may, lequel me donna la depesche qu'il pleust à Votre Majesté me faire de nouveaulx le xixme, qui me fust rendue le ixme du present; et le jour de la Penthecouste arriva mon courrier avec celle de Reims du xij^me dud. may, ausquelles, Sire, j'ay satisfaict par lettre envers le Roy, votre frère, à cause qu'il estoit à Aranxois; et luy representiz l'estat de voz affaires, suivant les discours qu'il avoit pleu à Voz Majestez m'envoyer, l'un du progrès de l'armée de Monseigneur d'Anjou et l'aultre de l'armée de Monsieur le duc d'Aumalle, remerciant de votre part Sa Majesté pour le secours que le conte de Mansfeld vous a mené; luy racontant le contentement que vous, Sire, avez receu et recevez du bon et notable debvoir que led. conte et les siens font contre voz ennemys. Led. Sr Roy m'a faict respondre par led. Cayes le xvj^me de ced. mois qu'il remercie Votre Majesté de la part qu'il vous a pleu luy donner de voz affaires, très desplaisant que le duc de Deux Ponts soit entré en votre Royaume et du dommage qu'il y faict, mais très satisfaict aussi que le service dud. conte vous est agreable.

Cested. response estoit escripte de sa main au marge d'un memoire de plusieurs articles que led. Cayes luy avoit envoyé pour estre responduz; et me renvoya ma lettre comme il a faict quelques autres fois, sans me rescrire ny du vivant de la feu Royne, ains luy escrivoit à elle de me dire son intention sur les poincts que je luy avoys escriptz. Quand à la mort dud. sr Dandelot, on en avoit desja heu la nouvelle par deçà, mais non si certaine comme par vos lettres, Sire; et est venu advis d'Angletere que Monsieur le cardinal de Chastillon estoit trespassé à Londres, dont les Espaignols ne sont pas marrys comme de feu Monsr le conte de Brissac, qui a esté grande perte à votre service. Je prie Dieu qu'il vous vueille prester longuement voz autres bons subjects et serviteurs.

Au regard, Sire, des nouvelles de Granade, j'en ay faict ung petit sommaire; et touchant à Flandres, le Roy, votred. frère, escrivit au duc d'Alve, au commencement de ce mois, qu'il choisist quelque personnage de ceulx qui sont prez de luy pour l'envoyer vers la royne d'Angleterre au nom de Sa Majesté, afin de veoir d'accommoder leur differend; et pour ce faire, ced. Sr Roy leur a escript une lettre et commission, laissant le nom dud. personnage en blanc qui sera remply à la discretion dud. sr duc; et de ceste doulceur sera procedé envers lad. Dame pour recouvrer les deniers et marchandizes que elle retient, qui sont de grand priz; car de plus si le comerce de Flandres cesse, il ne viendra comme il ne vient desja rien à Seville des chozes qui sont de requeste et cours aux Indes; car si l'on n'y envoye des drapz, toilles, merceries et autres marchandizes, il n'en viendra or ny argent; ains les marchandz qui s'en meslent feront banqueroutte bientost; mais s'il sera cas que lad. Dame royne face reffuz de reintegrer lesd. prinses, elle aura la guerre indubitablement.

De Madrid, xxvj^me de juin 1569.

181. — A la Royne.

Madrid, 26 juin 1569.

Madame, Si j'eusse cogneu beaucoup de chaleur par ci devant en ceste Majesté et en ses ministres sur le traicté du mariage du

Roy et non une trop froide et lente longueur, j'aurois de bon cueur atendu à vous faire ceste depesche jusques à ce que led. Sr Roy Catholique m'eust dict de la bouche quelle response luy a faicte l'Empereur. Toutesfois pour ce que je scay que l'heure vous est ung jour, en attendant lad. response, je n'ay voullu faillir de vous advertir comment le courrier dud. Sr Empereur est arrivé le xviij de ce mois. Il est vray qu'il ne me sera dict ce qu'il a porté qu'on ne soit en juillet par aventure bien avant. A ceste cause, j'escriptz au Roy l'escuze que Monsr le cardinal de Siguence m'a faicte pour Sa Majesté Catholique. Et ne scay, Madame, s'il luy faict pensement de se remaryer si tost et qu'il vueille que le Roy Monseigneur atende sa commodité; car on compte entre les discoureurs de ceste court que les deux Princesses qui doibvent estre Roynes de France et d'Espaigne viendront de compagnie s'embarquer à Gennes pour vous laisser la notre à Marseille en passant et prendre Madame en change qui acompaignera celle d'Espaigne jusques à Barcelonne; et après sera portée sur les mesmes gallères en Portugal. Aussi je ne scaurois encore dire s'ilz attendent scavoir devant toute oeuvre ce que Voz Majestez respondront à mond. s^r le cardinal de Guise sur la demande qu'il a esté prié vous faire de la part de ceste Majesté Catholique de mad. Dame votred. fille pour le roy de Portugal, ou bien, s'il est ainsi qu'on m'a dict, qu'il vueille communiquer et rezouldre en son conseil d'estat les articles et conventions qu'il vous doibt propozer au nom de l'Empereur; lequel conseil est en ceste ville; qu'il ne s'en fault que le prince Ruy Gommes qui ne fera faulte d'arriver le mesme jour que son maistre d'une sienne maison à douze lieues d'icy, où il a mené sa femme y faire ses couches; car je n'oze penser, Madame, que cested. Majesté atende qu'elle fin prendra le duc de Deux Pontz, ou si vous ferez la paix comme il en a couru le bruict; mais à quelque fin que ce soit, sa response ne peult prendre long traict; car je seray bon soliciteur pour la scavoir et diligent à vous l'escrire et envoyer par courrier exprez, m'estant laissé dire que le Roy Catholique envoyera lors sa depesche par le s^r Almede à son ambassadeur ainsi moyenné par led. Ruy Gommes et l'ambassadeur de Portugal de luy faire avoir led. voyage; car ils sont Portugallois tous trois et desirent s'insinuer de bonne heure en la

bonne grace et servitude de Madame qu'ilz tiennent desja pour leur royne.

Au reste, Madame, le voyage que vous avez faict au camp de Monseigneur d'Anjou a donné grand soubspeçon qu'il s'y traictoit d'accord, duquel ilz ont icy belle peur, craignant que la tempeste aille puis après tumber sur les Païs Bas et ne s'asseurent poinct trop que le duc de Deux Ponts ne fust homme de venir en Espaigne, si la paix de France se faisoit et qu'il n'eust grand suitte d'autres hugnenotz. Je leur ay dict et asseuré que votred. voiage, Madame, est pour autres fins et considerations que celle de la paix et qu'on entendra bien que de votre venue en l'armée accompaignée de Messeigneurs les cardinaux de Bourbon et de Lorrhaine et d'autres s^rs de votre conseil ne succedera que tout bon ordre à la confusion et perte des ennemys.

Madame, j'ay visité Mesdames les petites Princesses qui se portent fort bien; et m'a commandé Madame Ysabeau de vous escrire que elle vous prie de luy envoyer des jonches et des marbres pour jouer. Elle a la parole distincte et a son commandement. Madame Catherine commence à parler quelques motz, et au moins a elle ung mot fort comun en sa bouche, c'est d'appeler bobbe celle des dames qui ne faict à sa volunté. J'ay, au demeurant, receu les lettres qu'il a pleu à Votre Majesté m'envoyer du xij^e au xixe de may. Et pour ce que les s^rs de Laguian et de Tregoyn ont escript qu'il vous a pleu me faire donner ung office de consellier de Tholose, je ne veulx faillir d'en remercier très humblement Votre Majesté. Ce sera pour m'aquicter envers la generalle d'Albenne. Il sera votre bon plaisir, Madame, de faire contenter l'ambassadeur d'Espaigne des douze mil realz qu'il m'a prestez, il y a ung an, car il a grand raison de se repentir de m'avoir secoru par deçà en ma neccessité. Pour fin, Madame, le Roy Catholique, après avoir esté icy, s'en retournera aud. Bosc passer les grandz chaleurs; la Princesse de Portugal et les Princesses de Boheme aussi; puis s'en iront en Aragon tant pour tenir les cours de Mousson comme pour recevoir la Princesse Anne; le mariage de laquelle est très agreable aud. Sr Empereur; et l'aura dens la fin d'octobre à Barcelonne, s'il la veult. Et n'est pas moins bien aize de faire sa seconde fille Royne de France, en quoy n'y aura nul retardement, s'il ne tient à ceste

Majesté, car je l'ay ainsi entendu. Toutesfois il y pourra intervenir de la ceremonye espaignolle et tirer les chozes à quelque longueur pour ce qu'ilz dient que les mariages des roys doibvent estre conduicts avec authorité, reputation et gravité. J'entendray mieulx la verité de ce faict par la response de ced. Sr Roy et d'ailleurs tant qu'il me sera possible, dont j'en advertiray Votre Majesté par ung des miens; et suis adverty, Madame, que une bonne flotte debvoit partir de Portugal pour aller aux Isles Tercere au devant de leur flotte des Indes, et autre armée demeure preste à Lisbonne pour tout ce qui fera bezoin.

De Madrid, xxvjme jour de juin 1569.

182. — Nouvelle de Grenade.

Nouvelles de Granade.

Le Grand Commandeur de Castille a faict descendre auprès de Malque deux mil six cens soldatz des gallères et accompaigné de semblable nombre des chrestiens du païs, il a donné sur les Mores de quatorze villages qui se sont revoltez des derniers; lesquelz n'estoient pas moins de gens que les siens et les a deffaictz avec mort de mil ou douze cens d'iceulx; le surplus s'est saulvé en la montagne; mais ilz ont perdu beaucoup de leurs femmes et enfans que lesd. chrestiens ont prins et saccagé lesd. villaiges. Il a cousté aud. Commandeur la vie de deux cens des meilleurs soldatz vieulx et cens blecez ou plus.

Le marquis de Velles estoit en ung autre endroit avec quatre ou cinq mil hommes, faisant semblant de se tenir peu sur ses gardes. Il fut adverty que lesd. six mil Mores le venoient assaillir de nuict pour le surprendre; à quoy il sceut pourvoir de maniere que quinze cens d'iceulx enemys demeurerent sur la place et les autres gaignerent le hault à mieulx courir.

Don Anthonio de Lune avoit deffaict paravant sept ou huict cens d'autres Mores.

Ce neantmoins on asseure que leur roy petit est accompaigné de quinze mil hommes, et dix mil en a d'une autre part. Toutz lesquelz sont esquippez d'armes et sont gens de combat. Il menace de descendre en la plaine presenter la bataille; et craingt on qu'il aille devant la mesme ville de Grannade, afin de donner courage aux Mores de l'Albaizin de se revolter, qui est une partie de lad. ville separée et habitée de Morisques.

Le sr don Juban d'Austrie, le duc de Sesse, le marquis de Mendeje, Loys Quixade, le president dud. Grannade qui est de ce conseil royal, ne bougent de lad. ville; et ont avec eulx deux ou trois mil hommes en garnison pour la desfiance qu'ilz ont esd. Mores, car ne s'en peuvent bien asseurer.

Aussi est ce que les chrestiens qui vont foibles dans le païs d'iceulx Mores y sont batuz; et vient de m'estre dict que cinq cens desd. chrestiens qui estoient allez sur eulx y sont toutz demeurez.

On parloit de faire marcher en trois campz les forces que led. don Juhan a assemblées en divers endroictz dud. Grannade, qui sont estimées plus de seze mil hommes. Toutesfois il n'en est point encore venu nouvelle qu'ilz ayent commencé de monter la montaigne. Et y a danger, s'ilz se departent, que l'une des trouppes ne soit desfaicte; car lesd. Mores sont enragez et desesperez.

Ced. Sr Roy a faict mectre dens l'hospital de Juhan de Dios aud. Granade plus de neuf mil Morisces habitantz dud. Albayzin toutz hommes de combat. Lesquelz sont bons comme prisonniers et bien gardez. On ne scait s'ilz auront pis; mais c'est ung moyen pour sortir de soubspeçon dens lad. ville, car le demeurant n'est que de vieilles gens, femmes et enfans desarmez; encore d'iceulx neuf mil, on en a choisy quinze cens pour forçatz des gallères; et les autres qui ont trouvé caultions chrestiennes sont este baillez en garde ausd. respondantz.

Le petit roy de Granade a substitué ung sien parent pour roy: lequel a nom Almanssor, afin l'on estime que lesd. rebelles ne demeurent sans chef et se tiennent en divers lieux bien accompagnez. Et ont faict rebeller la ville de Procheva avec ung nombre de villages. Aussi est venu advis qu'ilz tiennent encloz le marquiz de Velles en une vallée; et journellement le nombre et forces desd. Mores augmentent.

183. — Au Roy Catholique.

Madrid, 1er juillet 1569.

Lettre au Roy Catholique envoyée au Roy Très Chrestien.

Sire, J'attendois bien la mesme response que Monsieur le cardinal de Siguence me feist hier de votre part; car d'un si catholique et très magnanime Roy comme vous estes, Sire, il fault tousjours en esperer tout confort et secours. Dont je n'ay voulu faillir en baizer très humblement les mains à Votre Majesté par ceste lettre, me tennant certain que Monsieur le duc d'Alve aura bienstost votre commandement en tel langage et de la chaleur qu'il apartient resister de son cousté aux dessains des ennemys, comme en semblable que les quatre mil soldatz espaignols entreront en France par Bayonne dens le plus bref tempz qu'il sera au monde possible; lequel terme il est fort raisonnable que je scache dire et promectre à la Royne ma maistresse par ma depesche, afin quelle soit asseurée dens combien de jours elle en

peult faire estat. Ce qu'il sera le bon plaisir de Votre Majesté, Sire, commander m'estre dict et declairé quelz chefz en auront la charge, ensemble les autres particullaritez qui servent à tesmoigner qu'ilz auront promptement led. secours; car par cela on s'en asseurera mieulx en notre camp.

Sire, il est croyable que led. Sr Roy, votre frère, aura sceu à quel jour est party de Vienne le courrier qui a apporté la response de l'Empereur touchant son mariage et je n'ozerois faillir de l'advertir par mad. depesche qu'il est arrivé en votre court le xiij^me du mois passé. A ceste cause, Votre Majesté sera servie, s'il lui plaist de me commander ce que j'en doys escrire à leurs Majestez Très Chrestiennes; car il importe beaucoup qu'ilz scachent au vray en quoy ilz en sont. Et plaise à Votre Majesté me pardonner si je lui oze dire que la dillation en cela ne peult estre sinon fort suspecte pour plusieurs respectz; car ils scavent en France que la Majesté dud. Sr Empereur dezire que ce qui s'est de si long temps propozé sorte effect; et ne tiendra en luy comme je suis certain qu'il ne restera par Votre Majesté, Sire, que toutes Voz Majestez n'aient bientost leur contentement; duquel toutz les bons cognoissent que la paix universelle deppend à la confusion des maulvais.

De Madrid, le premier de juillet 1569.

184. — Au Roy.

Madrid, 6 juillet 1569.

Sire, Il m'a semblé faire hors de propoz d'atendre à vous envoyer ma depesche du xxvj de juin jusques que le Roy Catholique m'eust respondu à une lettre que la Royne luy escrivoit pour mander au duc d'Alve faire teste au duc Casimir et pour secourir Votre Majesté du nombre de quatre mil hommes de pied Espaignolz; ce qu'il a promis faire le plus promptement qu'il sera possible; mesme la lettre aud. duc va en ceste depesche et son double; laquelle lettre luy pourra estre envoyée à votre volunté. Je solliciteray cependent les secours; et vous advise, Sire, que don Jehan Manrriques est party de Madrid le quatriesme de ce mois; il s'en va laisser ses enfans en une maison qu'il faict bastir forte auprès de Sorie et s'appelle Sainct Leonard; et passe

en Navarre, Biscaye et autres frontieres visiter les places et l'artillerie dont il est grand maistre en ce royaume; car on ne s'asseure pas beaucoup que la royne de Navarre ne soit femme de tenter quelque choze pour recouvrer son royaume, si elle en aura la commodité soit par une paix de France ou par une victoire; ce que Dieu ne vueille ; car icy doubtent l'ung ou l'autre. Au regard, Sire, de lad. responce de l'Empereur, il est content de l'honneur que Votre Majesté luy faict et à la Princesse Yzabeau sa fille; et ne tiendra à luy que votre desir ne soit bientost satisfaict; mais il veult que voz pactes soient traictez par led. Sr Roy Catholique, votre frère, ainsi que ceste Majesté me feist her soir dire par Monsieur le cardinal de Siguence; et comme j'escriptz plus amplement à la Royne, led. Sr Roy a demeuré aux champs depuis le neufiesme de may et vient cejourduy ou demain en ceste ville. Je ne feray faulte de luy aller baiser les mains ung de ces jours pour led. secours.

Madrid, le vjme juillet 1569.

185. — A la Royne[1].

Madrid, 6 juillet 1569

Madame, A l'arrivée du courrier qu'il vous a pleu m'envoyer de Limoges avec votre depesche du xiij de juin qui a esté icy le xxvjme, je pençois faire partir le mien lendemain vous porter mes lettres dud. xxvj; mais afin d'en faire des deux ung, j'ay remys le tout jusques à presant; et vous plaise scavoir, Madame, que le xxvijme dud. juin je fus parler à Monsieur le cardinal de Siguence pour scavoir au vray quel jour le Roy d'Espagne viendroit et luy feis entendre ce que Votre Majesté me mandoit que je remonstrasse aud. Sr Roy comme je voullois moy mesme aller faire, afin aussy de luy donner votre lettre et scavoir promptement son intention. Lequel cardinal me deist que Sa Majesté seroit en ceste ville le quatrieme de ce mois, me conseillant à la costumée que je lui envoyasse votred. lettre et luy escrivisse ce qui m'estoit commandé luy remonstrer; car je gaignerois aultant davantage, pour ce que aussy bien ne s'en rezouldroit il, estant aux champz,

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, fo 359.

qu'il n'en feist part à son conseil; lequel estoit demeuré en ced. lieu; bien m'asseuroit que sa rezollution seroit de vous contenter; sur quoy il escriroit de bon encre à Sad. Majesté, ensemble pour scavoir s'il lui plairoit que j'allasse vers luy. Ainsy, Madame, je suyvis le conseil dud. s^r cardinal, qui est aujourd'huy ung aultre roy en ceste court et envoyay aud. Sr Roy votred. lettre et celles que Monseigneur le cardinal de Lorrhaine et le conte de Mansfeld lui escrivoyent; et voyant qu'en celle à moy de Votre Majesté n'y avoit parolle qui ne peult estre veue, je la luy envoyay pareillement et fut le xxviij^me; sur quoy led. S^r rescrivist lendemain aud. cardinal qu'il me priast d'atendre, car il seroit icy led. quatrieme du present. Neantmoins pour ce qu'il dezire vous complaire en toutes chozes et au Roy, son frère, tant qu'il sera en sa puissance, il escriroit au duc d'Alve pour le regard de la Germanie et de Casimir, voullant que led. s^r cardinal et les s^rs de son conseil d'estat et de guerre procedassent incontinent à faire nomination et eslitte de vingt capitaines qui feissent extreme diligence d'aller checun lever deux cens homes les meilleurs soldatz qu'ilz pourront trouver et feissent cesd. s^rs prompte provision de leur solde. Je remerciay le bon voulloir de Sad. Majesté et led. cardinal du bon office par luy faict en ce negoce, le priant me dire s'il avoit charge de m'en dire davantage et de ce que l'Empereur avoit respondu sur le mariage de la Princesse Izabeau, sa seconde fille, pour le Roy. Il me feist responce que la charge qu'il venoit de recevoir de son maistre sur mes demandes, qu'il me l'avoit entierement dicte et me demanda si Monseigneur le cardinal de Guize povoit estre encore arrivé vers Voz Majestés, car il estoit bezoin qu'il vous face scavoir devant que traicter dud. maryage ce que le Roy Catholicque l'a prié vous remonstrer de sa part, mesme de vous demander Madame votre fille pour le roy de Portugal. Je luy respondy que mond. s^r le cardinal n'en oblieroit rien; toutesfois que cela n'empeschoit pas de vous debvoir advertir de l'intention dud. Sr Empereur, et luy deiz clairement que je ne vous celerois point l'arrivée du courrier qui en estoit venu desja le xviij^me du passé, ny ozerois faire à Voz Majestés aulcune depesche si Sad. Majesté ne me commandoit ce que j'ay à vous respondre de lad. rezollution de l'Empereur; estant bien raisonnable aussy me declarer

dens quel terme Voz Majestés peuvent faire estat d'avoir les quatre mil soldatz en France; et le voyant ferme en son propoz qu'il dizoit ne m'en scavoir que respondre, je prins congé de luy; et lendemain en parliz audict de Feries et au secretaire Cayes, qui me donnerent belles paroles, mais non telles que je les dizirois ouyr; qui fut cause que je feis une lettre de ma main aud. Sr Roy, le premier de ce mois, dont la coppie va en ce paquet.

Ne voullant obmettre à vous compter, Madame, que don Dietristain, ambassadeur de l'Empereur, me veint visiter le xxvij^me de juin, qui m'asseura que son maistre est le plus content du monde que Mesdames les Princesses ses filles soyent colloquées si haultement, et qu'il est tout prest de ce qui convient pour les delivrer et envoyer de façon qu'il ne tiendra à Sa Majesté Cezarée que toutes deux ne soyent en septembre à Gennes pour vous laisser la Royne qui sera de France et la descendre à Marseille, en change de laquelle Voz Majestés pouront faire embarquer Madame soeur du Roy pour estre royne de Portugal; et conduiront celle d'Espaigne et la rendront à Barcelonne dans la my octobre s'il sera bezoin; estant par l'opinion dud. ambassadeur led. chemin le plus expediant pour eviter à longueur, à hazard et à excessive despence pour toutes les parties. Tant y a qu'il me disoit que ces ministres icy veullent que ce soit pour après l'hiver; à quoy il a repliqué que l'an prochain les gallaires de ce Roy seront necessaires ailleurs, pource qu'on tient à certain que le Turc armera de bonne heure, joingt qu'il pourroit naistre d'aultres empeschementz entre cy et là; et je scay d'aultres lieux que led. ambassadeur est fort marry de ceste longueur, car il scait que son maistre n'y prendra pas plaisir, et m'a dict qu'il sollicitera de son endroit l'accomplissement desd. maryages; et m'a dict qu'il a les articles que led. Sr Empereur propoze, car le Roy Catholicque les luy a renvoyez du Bosc dé Segovie où il les receust; mais ne m'en a vollu dire ung seul d'iceulx; bien m'a asseuré n'y estre contenu choze hors de bonne raison pour en debvoir faire difficulté d'une part ne d'aultre. En oultre, Madame, Votre Majesté scaura comment ced. cardinal, après le retour dud. courrier qui veint, comme j'ay dict, le xviij^me du passé, il eust commandement de Sa Majesté Catholicque d'apeller le Nonce du Pape pour luy representer qu'estant survenue la deplorable

perte de la feu Royne, ses Royaulmes et Estats l'ont tant supplié et pressé de leur donner ung hoir masle, s'il plaira à Dieu luy en faire grace, qu'il s'est rezollu, de deux filles grandes que l'Empereur a, en espouzer l'aisnée comme plus convenable d'eage et de faire donner la seconde au Roy de France, afin de continuer la paix et amytié qui est entre eulx et leurs subjetcz; et à cause que lad. seconde avoit de longue main esté promise au roy de Portugal, il a demandé pour luy la seur dud. Sr Roy Très Chrestien, pour contenter sond. nepveu, afin que par ce moyen chescun demeure content; ce que Sa Majesté avoit bien vollu faire entendre aud. Nonce en intention qu'il en donne advis à Sa Saincteté. Sad. Majesté aussy luy en escrira et à son ambassadeur à Rome et pour estre dispencé sur led. mariage, priant ced. Nonce de faire en tout cela bon office. Lequel Nonce a respondu que Sa Saincteté à bonne et juste cause s'estoit mescontenté de quoy ces maryages se sont traictez sans luy qui est père commun de Leurs Majestés et qui toujours procure la paix et repoz des chrestiens. Toutesfois led. Nonce remercioit Sa Majesté de la communication qu'il luy en faisoit donner par led. s^r cardinal, dont il adviseroit Sa Saincteté et la supplieroit pour depescher promptement la dispence. Et devisant entre eulx deux en quel tempz le Roy pense effectuer lesd. maryages, icelluy cardinal respondit qu'il falloit considrer les travaulx de Grannade qui ne sont pas de petite importance et comment la France est en merveilleux troubles et combustion; à occazion desquelles chozes, tant que ces deux Roys seront ainsy travaillez, luy semble estre hors de tout bon jugement de faire nopces ny resjouyssance; bien croit qu'on les pourra faire au printemps qui vient. Ced. propoz, Madame, m'a esté dict de part qui le scait, et ce n'est pas led. Nonce qui s'en est descouvert à moy. C'est pour vous avertir que les trois mois expireront devant que le Roy espouze lad. Princesse Izabeau; car ne leur manqueront desffaictes et eschappatoires pour differer tant qu'ilz vouldront.

Madame, je reprendz les arrementz de ma lettre que j'avois escripte au Roy Catholicque le premier de ce mois. Il manda aud. s^r cardinal qu'il m'y responde de bouche; ce qu'il feist her soir, m'ayant envoyé apeller à ces fins que le soleil estoit couché; et me deist que la lettre pour le duc d'Alve estoit faicte et me seroit

donnée avec sa coppie; par laquelle lui est mandé expressement vous secourir et assister en persone; et touchant aux quatre mil soldatz, que ced. Sr Roy a faict depescher vingt bons capitaine homes de service, ausquelz on baille argent pour aller faire leurs gens à toute diligence; et le capitaine Soliz qui se trouva à la bataille de Dreux et succeda en la charge de maistre de camp au lieu de don Diego de Carvajal, est leur maistre de camp, que l'on estime fort bon soldat; mais de prefinir et nommer le jour auquel ilz seront prestz et moins quand ilz pourront arriver à Bayonne seroit impossible, sinon de m'asseurer qu'ilz seront sollicitez de faire leur loyal debvoir de ne perdre heure ny tempz. Quant à la rezollution prinze par l'Empereur sur les maryages, il est vrai que la Majesté d'icelluy se contente très grandement que le Roy Très Chrestien espouze sa seconde fille et le roy de Portugal Madame Marguerite de France, priant bien affectueusement au Roy Catholicque de prendre ce faict en sa main et l'achever comme père de lad. Princesse sa fille, car led. Sr Empereur luy en donne et laisse de bon cueur tout l'honneur et la charge; et ce qu'il en fera sera tenu pour faict. A ceste cause, ced. Sr Roy son maistre m'enchargeoit de faire entendre et escrire à Votre Majesté qu'il est bezoin que le Roy, son bon frère, envoye commission et povoir à moy son ambassadeur pour traicter desd. maryages, et le semblable fera scavoir à l'ambassadeur de Portugal icy rezident, afin d'advertir le roy son maistre de luy envoyer commission pour traicter du sien avec ceste Majesté; et venuz que seront nosd. povoirs, il n'y aura lors que toute brefveté en la conclusion desd. maryages. Bien nous sera permys et loisible de donner advis de jour en jour à noz Roys et maistres de ce qui passera, afin que rien ne se fasse contre leur vouloir et intention.

Madame, ce sont les propres parolles dud. s^r cardinal de Siguence. Je luy ay repliqué entre aultres chozes n'y avoir en cela sinon me commander de me faire reputer ung presumptueux ambassadeur de vous demander plus de povoir que ma suffizance ne porte ny merite, mais pour ne me vouloir esclairer plus avant ès affaires et particularitez tant du secours que du maryage du Roy mon Seigneur, ne falloit prendre si long terme à lire les lettres de l'Empereur; car ce sont plusieurs jours

perduz. Led. cardinal fortiffie que ceste Majesté ne scauroit myeulx dire ne faire, ny avoir plus saincte et sincere intention et volunté qu'il a de rendre Voz Majestés bientost contentes, ainsy que vous connoistrez par ses oeuvres. Je pense, Madame, quant à moy, qu'on vouldra vous entretenir quelques mois en ces traictez, mais ne scay deviner l'occasion si ce n'est d'accuser le naturel de ceste Majesté qui procede tousjours si froydement et à loizir en ses propres negoces de quelque nature et importance qu'ilz soyent que souvent il s'en trouve mal; et ceulx qui ont à negocier avec Sa Majesté perdent toute patience. Par ainsy ne fault trouver estrange s'il ne s'eschaulfe point beaucoup en ce qui vous touche. Ung bien y a, Madame, qu'il ne peult haster ou retarder votred. maryage pour le Roy qu'il ne face tout en semblable du sien, car l'Empereur veult que les deux Princesses ses filles sortent de sa maison en mesme jour et heure, et vouldroit que ce peult estre plustost aujourd'huy que demain.

Au regard, Madame, de la plainte que vous faictes contre les officiers de la Franche Conté, icy les escuzent lesd. cardinal et duc de Feries, disant que durant le siege de Metz, il ne fut en la puissance de l'Empereur Charles d'induire ceulx dud. païs de faire aulcune declaration ny demonstration d'hostilité en sa faveur contre votre Royaulme; ains luy respondirent que luy payant ses droitz comme à ses predecesseurs, ilz voulloyent continuer en leur franchize et neultralité sans offencer les François; et mesme raison et escuze ont ilz de ne permetre que à leur cause ceulx de l'Empire ou de la Germanie soyent offencez, car ilz ignorent et ne veullent scavoir les causes de la guerre qui faict sortir les Allemans au dommage d'aultruy. Quelques navires espagnolz partirent d'Angleterre le xxiij de juin et ont pris port à Bilbau en Biscaie, qui affirment que le Roy Catholicque et la royne d'Angleterre se sont accordez de leur different, de sorte que toutes les chozes prinses et arrestées d'une part et d'aultre seront rendues. Toutefois pour ce bruit là ne laisse ced. Sr Roy d'envoyer lettre de banque au duc d'Alve pour recevoir deux cens mil escus; lequel duc en avoit prins cinq cens mil, pour s'en servir, s'il en sera bezoin. Or, Madame, j'ay cuydé ne fallir point d'envoyer ceste depesche à Votre Majesté par mon secretaire et l'accompaigner de Rhene Loizeau, chevaul-

cheur d'escuyrie, afin si l'un demeuroit en chemin que l'aultre passe oultre. Et, car le Roy votre beaufilz doibt arriver à ce soir, je ne fauldray luy aller baizer la main après qu'il aura donné audience aux plus pressez, et solliciter le secours desd. quatre mil soldats. Pour l'honeur de Dieu, Madame, que don Francés d'Alava n'ait plus longue prinse sur moy pour les douze mil realz que son home me fournist il y a maintenant ung an; que maulgré à ma vie et à ma pouvreté que je n'ay moyen de vous faire le service que je doy; car si j'avois de quoy, je ne vous serois pas importun demandeur.

Madame, je prie Dieu très devotement qu'il vous conserve et maintienne très longues années en très accomplie et très contente prosperité. De Madrid, le vjme de juillet 1569.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

Forquevaulx.

186. — Points sur lesquels le sr de Forquevaulx, ambassadeur de Sa Majesté Très Chrestienne, supplie Sa Majesté Catholique luy vouloir respondre. — [Réponse du Roy Catholique.]

A Sa Majesté Catholique.

Tous les advis que le Roy Très Chrestien a heuz du cousté d'Angleterre et nagueres du xxj de juin de Londres, portent que la royne d'Angleterre arme une grosse puissance par mer et par terre tant de ses subjectz que de reitres et de lansquenetz qui se font en son nom sur la Germanie vers les villes maritimes, afin de secourir les huguenotz rebelles de France, ce que lad. Dame royne fera tant plus volontiers à present qu'il n'y a rien qui la retienne estant d'accord comme elle est ou en voye de l'estre bientost avec Sa Majesté Catholique.

Autre advis y a du cousté d'Allemaigne que comme l'electeur palatin a sceu par cidevant persuader au duc de Deux Pontz d'entrer aud Royaume secourir lesd. ennemys soubz couleur de defendre sa religion, aussi maintenant par les mesmes moyens il tache d'induire l'electeur de Saxe, et l'a desja gaigné, de faire une levée de six mil chevaulx et d'un bon nombre de gens de pied en intention de les faire marcher après led. duc de Deux Pontz soubz le duc Casimir son gendre et vont en toute la Germanie esmeue et incitee au secours desd. rebelles; mesme il se faict aud. païs et autres endroictz une bende de cavallerie et infanterie soubz pretexte de la voulloir employer pour empescher led. de Deux Pontz ou ses forces, quand ilz retourneront dud. France, qu'ilz ne puissent entreprendre contre l'Empire ny contre les princes d'icelluy. Mais au vray leur dessain principal tend et est d'entrer

aud. France à l'exemple dud. de Deux Pontz; de laquelle levée est chef et colonnel Lazar Schmenden, pensionnaire de l'Empereur. Et combien qu'il est quelque bruict que lad. levée doibt servir contre le Transsilvan, il appert toutesfois par les advis de Constantinople que le Turc ne veult qu'il soit rien alteré de la part dud. cousté; parquoy c'est chose notoire que lad. levée se faict contre led. Sr Roy Très Chrestien; et s'assembloient lesd. gens desja à la file.

Pour ces considerations, lad. Majesté Très Chrestienne entendant lesd. advis de si grandz et promptz appareilz de gens de guerre et voyant la guerre très eschauffée en divers endroictz de son Royaume, il a mandé au sr de Fourquevaulx, son ambassadeur, par lettres du quatriesme de ce mois de juillet, qu'il remonstre à Sa Majesté Catholique comment ce faict les touche en commun à toutz deux pour le bien universel de la religion chrestienne et de leurs royaumes et estatz, et la prier très instamment de par led. Sr Roy, son frère, de vouloir faire les offices qui s'ensuivent.

En premier lieu, qu'il plaise à sa Majesté Catholique faire nouvelle recharge à Monsieur le duc d'Alve la plus chaulde et vehemente qu'il sera possible à ce que sans aucune dissimulation en longueur il embrace doresnavant la deffense dud. Royaume contre lad. royne d'Angleterre, duc Casimir et autres qui essayeront d'y entrer; car si led. Sr Roy Très Chrestien ne sera assisté et secouru pour empescher l'entrée et invasion des susd. puissantz ennemys, encore qu'il soit assez puissant pour venger et vaincre avec l'ayde de Dieu les ennemys et rebelles qu'il a dedans sond. Royaume, il cognoist neantmoins la manifeste ruyne d'icelluy, s'il sera assailly pareillement par les autres. Pour evicter auquel malheur, Sad. Majesté Très Chrestienne, s'il se veoirra abandonné, sera contraint de conserver sond. Royaume par ung autre expedient. Il s'asseure tant de l'amytié dud. Sr Roy Catholique, son bon frère, qu'il trouvera très raisonnable qu'il en uze ainsi; mais s'il sera secouru et assisté à bonnes enseignes contre lesd. nouvaulz assaillantz, il n'espargnera choze qui soit en sa puissance, comme il n'a faict jusques ici, ne sa propre personne et de Monseigneur d'Anjou, son frère, de poursuivre lesd. rebelles jusques au bout.

Aussi, seroit ung bon expedient pour retenir lad. royne de se declarer contre la France, de luy faire entendre et cognoistre vifvement que ceste cause est commune à Leurs Majestez Catholique et Très Chrestienne, et que ceulz qui se declaireront en ce faict et se porteront pour ennemys de l'un Roy seront tenuz pour ennemys declarez de l'aultre.

A ces fins, il plaira à Sa Majesté faire ce bon office envers lad. Dame royne d'Angleterre de luy escrire, mander et protester qu'il a entendu comment elle veult faire guerre aud. Roy son frère, à present qu'il est empesché à se faire rendre l'obeissance par ses subjectz. Et si lad. Dame royne vouldra entreprendre quelque chose contre luy, que elle se delibere pareillement d'avoir la guerre avec Sa Majesté Catholique. Et si les lettres que Sad. Majesté escrira sur ce faict parleront tel langage que lad. Dame ait occasion de croire que l'effect en suivra les parolles, led. Sr Roy Très Chrestien s'asseure bien que elle se gardera et retiendra de l'assaillir.

Sera semblablement contente Sa Majesté de voulloir escrire aud. Sr Empereur, le priant de defendre très expressement aud. Lazar Schmenden qu'il se depporte et laisse de faire lad. levée et toute entreprinse contre France en quelque sorte que ce soit.

Veue par le Roy Très Chrestien la response portée par Monsieur le cardinal de Guise sur la permission qu'il dezire estre donnée à ses subjectz ayans des terres ès Païs Bas de les vendre ou engager, afin de se servir des deniers prouvenantz d'icelles, comme ilz les luy ont offert; ce que Sa Majesté Catholique auroit renvoyé aud. s^r duc d'Alve pour en avoir ses advis, qui est remectre les choses en longueur, d'aultant que led. duc a respondu aud. Roy Très Chrestien en avoir escript, il y a fort longtempz, au Roy son maistre; lequel doibt estre bien amplement informé qu'il n'y reste que prendre, s'il luy plaist, la rezollution de satisfaire et contenter led. dezir du Roy son frère, sans remectre plus ce faict à la longue. A ceste cause, led. ambassadeur a charge de prier, comme il supplie bien instament Sa Majesté de la part dud. Sr Roy son maistre, qu'il soit son bon plaisir de consentir et permectre lad. allienation.

Sur la requeste que Sa Majesté Catholique a accordée à Sa Majesté Très Chrestienne et à la Royne, sa mère, de le secourir promptement de quatre mil soldatz espaignolz et les envoyer par Bayonne à mond. Seigneur d'Anjou, Sad. Majesté sera servie, s'il lui plaist de commander que ced. secours aille à toute dilligence, et neantmoins faire entendre aux capitaines d'icelle levée qu'ilz ne receoivent aucuns hommes s'ilz ne sont Espaignolz naturelz. Car s'ilz prendront gens d'autre nation et mesme des François. ce sera mener et conduire des soldatz aux autres capitaines, ou bien ilz se retireront à leurs maisons et se desbenderont après avoir frauldé la solde de Sad. Majesté et son intention, qui est d'envoyer led. nombre compté de ses purs et naturelz subjectz aud. secours.

Quant à la prière que la Royne Très Chrestienne faict à Sa Majesté en faveur des dames françoises, il sera son bon plaisir de les faire accompagner et conduire jusques à Narbonne, leur ordonner le tempz du partement et leur faire le bien de l'equipage et moyen pour entreprendre leur voiage et autres graces dignes d'un si grand Roy pour l'honneur de la feu Royne que lesd. dames ont servye.

Et puisque les officiers françois qui ont servy lad. Dame Royne très-passée ont leur congé de se retirer, Sa Majesté sera servie par sa bonté de commander que ce qui leur est deu leur soit payé, afin qu'ilz ne se consument davantage avec leurs femmes, enfans et famille qu'ilz ont sur les bras sans moyen de les nourrir.

Deux pouvres François de la Floride sont de longtemps prisonniers à Seville, le procès desquelz a esté envoyé, il y a plusieurs mois, et mis entre les mains des s^rs du conseil des Indes; il plaise à Sa Majesté ordonner leur delivrance; car en quelque sorte qu'ilz puissent avoir failly, leur courte coulpe en a faict longue penitence.

Les services que les s^rs de Ruffez font continuellement de leurs personnes au Roy Très Chrestien soubz mond. S^r d'Anjou, et autres notables respectz

sont cause qu'il a escript et prié à Sa Majesté Catholique vouloir pour l'amour de luy mander à son parlement de Dolle de surceoir encore l'execution de certain arrest de Chambery pretendu par la Contesse de Varais; car esperent lesd. s^rs de Ruffez remonstrer telz faictz pour leur deffense après la fin de la guerre que les s^rs aud. parlement de Dolle jugeront qu'ilz ne dezirent lad. surceance à present que pour mieulx pouvoir servir contre les rebelles, et de crainte qu'en envoyant leurs tiltres et papiers de leur droict, ilz viennent ès mains d'iceulx ennemys ou d'aucuns voleurs. Parquoy Sa Majesté Catholique sera, s'il luy plaist, contente de complaire au Roy, sond. frère, pour ung bon et long delay en faveur desd. s^rs de Rusfey très humbles suppliantz.

Lesquelz poinctz contenuz en ce memoire led. ambassadeur a remonstrez à Sa Majesté en sa derniere audience le xxme de juillet et les represente très humblement et le supplie de voulloir commander y estre respondu conforme à la parfaicte amytié qui est entre leursd. Majestez.

Reponse du Roy Catholique

Haviendo visto Su Magestad Catholica lo que el Señor de Fourquevaüls, embaxador del Rey Christianissimo, su hermano, en nombre de Su Magestad Christianissima de palabra y despues por escripto le ha propuesto y pedido, ha mandado se responde a cada uno de los articulos contenidos en la dicha supro puesta y memoria lo siguiente.

En quanto a lo que se dize y pide por respecto de los advisos que se refiere haver tenido el Rey Christianissimo Alemaña y de Inglaterra que Su Magestad Catholica embie amandar al duque de Alva, su gouvernador y capitan general en los Estados Baxos, que en caso que el Casimiro o otro alguno con exercito y gente de guerra quiseesse invadir y entrar en el Reyno de Francia en ayuda de los rebeldes del Rey Christianissimo, eld. duque con todas las fuercas que alli tienne de Su Magestad Catholica se le apponga et impida lad. invasion y entrada. Su Magestad Catholica le manda dezir que y a eld. Mos^r de Forquevauls sabe bien como antes de agora haviendose le pedido esto mismo de parte del Rey Christianissimo, Su Magestad Catholica se le offrecio y consedio luego y de muy buena gana con el complimiento y de la manera que Su Magestad Christianissima lo queria y en execucion dello escrivio ald. duque la carta de iiij de juillio que se entrego ald. embaxador con la copia della por, laqual le embio a mandar tan precisa y expressamente, como ha visto que lo hiziesse y cumpliesse assi como agora se pide y entonces se le pidio y aun de mas desto por lo que a Su Magestad Catholica se ha escrito tiene entendido que el duque de Alva antes de haver recibido este despacho haviendo se le pedido alla lo mismo de parte del Rey y Reyna Christianissimos por medio de Monsr de Flori se lo ofrescio promptamente en la misma conformidad, y como quera que siendo esto assi no era menester dar otra orden ny mandamiento ald. duque d'Alva, mas por satisfazer de nuevo pues en lo que tan de veras y contan buena voluntad le ha ofrescido y quiere que se cumpla no hara dificultad en repetir muchas veses esta orden, y en lo que el embaxador apunta que esto sea sin dissimulation ny largas no enten-

diendo bien Su Magestad Catholica que occasion aya tenido para dezir esto pues sabe bien con quantes veras y quan promptamente eld. duque por orden de Su Magestad Catholica y de su officio en todas las occurrentias y occasiones que asido neccessarios de parte del Rey Christianissimo se le ha pedido, ha assistido y de presente assiste a Su Magestad Christianissima con las fuercas ayuda y soccorro de pied y de cavallo, que es notorio no haviendo faltado en ninguna de las ocasiones passadas, y haviendo le ofrescido y assegurado que esta y estara prompto y presto con su persona y fuercas para le servir y assistir en los casos que por parte de Su Magestad Christianissima le ha tido advertido y pedido que lo este.

En quanto al officio que eld. embaxador ha pedido de parte del Rey Christianissimo, que Su Magestad Catholica mande hazer en la Reyna de Inglaterra, para impidir que no rompa ny offenda a Su Majestad Christianissima ny ayuda a sus rebeldes, Su Majestad Catholica dessea tan de veras el bien, seguridad, y reposo del Rey su hermano, y de su Reyno que hara este officio muy vivo con lad. Reyna y en quanto a los medios, y terminos de que a este fin y proposito haura de uzar con ella, Su Magestad Catholica tomara y uzara deaquellos que segun el estado de las cosas y al effecto que se pretende entendiere mas convenir, endere cando lo todo al mayor beneficio y satisfacion que se pudiere de Su Magestad Christianissima.

En lo que toca a Lazaro Suendi, y a la leve de gente de guerra que se dize tener aviso que haze en Allemaña y a lofficio y dilligencia que se pide que Su Magestad Catholica haga con el Emperador su hermano, para que le vaya a la mano aunque por lo que Su Magestad Catholica tiene entendido y avisos que de aquella parte le han venido seria poco menester esta prevention pues esta muy assegurado que el Emperador, en quanto le fuere possible, no dara lugar a tal cosa, ny permitira que el Suendi ni otro ninguno baxe con gente de el imperio a offender o invadir el Reyno de Francia. Mas con todo esso Su Magestad Catholica escrivera luego subre ello a Su Magestad Cesarea pidiendo selo y rogando selo en la instancia y encarescimiento que conviene.

En quanto al recuerdo que eld. Fourquevauls haze sobre que se uze de dilligencia en el levantar y conduzir los quatro mil Españoles, que Su Magestad Catholica ha concedido al Rey Christianissimo para que puedan llegar a tiempo que hagan el servicio que se pretiende. El mismo embaxador sabe bien quan prumptamente y con quanta voluntad Su Magestad Catholica se los concedio, y como en complimiento dello mando luego llamar la persona que ha de yr por cabo dellos, y nombrar los capitanes y dar les la orden y comissiones, que se acostumbran para levantar lad. gente, a[illegible] losqualles la tienen y a comencada a hazer y tiniendo Su Magestad [illegible] noticia que en la gente que al presente le sirve, en el Reyno de Granada havia algunos capitanes y soldados de mas experiencia, y que serian mas a proposito para concluzir lad. gente a Francia por la proveer[illegible] mejor y a mayor satisfacion de Su Magestad Christianissima, no [illegible] que alli tenia necessidad dellos para su servicio, los ha man[illegible] son y a llegados, y luego seles daran sus cond[illegible] mandara partir afin que con toda la brevedad [illegible]

qu'il n'en feist part à son conseil; lequel estoit demeuré en ced. lieu; bien m'asseuroit que sa rezollution seroit de vous contenter; sur quoy il escriroit de bon encre à Sad. Majesté, ensemble pour scavoir s'il lui plairoit que j'allasse vers luy. Ainsy, Madame, je suyvis le conseil dud. s^r cardinal, qui est aujourd'huy ung aultre roy en ceste court et envoyay aud. Sr Roy votred. lettre et celles que Monseigneur le cardinal de Lorrhaine et le conte de Mansfeld lui escrivoyent; et voyant qu'en celle à moy de Votre Majesté n'y avoit parolle qui ne peult estre veue, je la luy envoyay pareillement et fut le xxviij^me; sur quoy led. S^r rescrivist lendemain aud. cardinal qu'il me priast d'atendre, car il seroit icy led. quatrieme du present. Neantmoins pour ce qu'il dezire vous complaire en toutes chozes et au Roy, son frère, tant qu'il sera en sa puissance, il escriroit au duc d'Alve pour le regard de la Germanie et de Casimir, voullant que led. s^r cardinal et les s^rs de son conseil d'estat et de guerre procedassent incontinent à faire nomination et eslitte de vingt capitaines qui feissent extreme diligence d'aller checun lever deux cens homes les meilleurs soldatz qu'ilz pourront trouver et feissent cesd. s^rs prompte provision de leur solde. Je remerciay le bon voulloir de Sad. Majesté et led. cardinal du bon office par luy faict en ce negoce, le priant me dire s'il avoit charge de m'en dire davantage et de ce que l'Empereur avoit respondu sur le mariage de la Princesse Izabeau, sa seconde fille, pour le Roy. Il me feist responce que la charge qu'il venoit de recevoir de son maistre sur mes demandes, qu'il me l'avoit entierement dicte et me demanda si Monseigneur le cardinal de Guize povoit estre encore arrivé vers Voz Majestés, car il estoit bezoin qu'il vous face scavoir devant que traicter dud. maryage ce que le Roy Catholicque l'a prié vous remonstrer de sa part, mesme de vous demander Madame votre fille pour le roy de Portugal. Je luy respondy que mond. s^r le cardinal n'en oblieroit rien; toutesfois que cela n'empeschoit pas de vous debvoir advertir de l'intention dud. Sr Empereur, et luy deiz clairement que je ne vous celerois point l'arrivée du courrier qui en estoit venu desja le xviij^me du passé, ny ozerois faire à Voz Majestés aulcune depesche si Sad. Majesté ne me commandoit ce que j'ay à vous respondre de lad. rezollution de l'Empereur; estant bien raisonnable aussy me declarer

dens quel terme Voz Majestés peuvent faire estat d'avoir les quatre mil soldatz en France; et le voyant ferme en son propoz qu'il dizoit ne m'en scavoir que respondre, je prins congé de luy; et lendemain en parliz audict de Feries et au secretaire Cayes, qui me donnerent belles paroles, mais non telles que je les dizirois ouyr; qui fut cause que je feis une lettre de ma main aud. Sr Roy, le premier de ce mois, dont la coppie va en ce paquet.

Ne voullant obmettre à vous compter, Madame, que don Dietristain, ambassadeur de l'Empereur, me veint visiter le xxvij^me de juin, qui m'asseura que son maistre est le plus content du monde que Mesdames les Princesses ses filles soyent colloquées si haultement, et qu'il est tout prest de ce qui convient pour les delivrer et envoyer de façon qu'il ne tiendra à Sa Majesté Cezarée que toutes deux ne soyent en septembre à Gennes pour vous laisser la Royne qui sera de France et la descendre à Marseille, en change de laquelle Voz Majestés pouront faire embarquer Madame soeur du Roy pour estre royne de Portugal; et conduiront celle d'Espaigne et la rendront à Barcelonne dans la my octobre s'il sera bezoin; estant par l'opinion dud. ambassadeur led. chemin le plus expediant pour eviter à longueur, à hazard et à excessive despence pour toutes les parties. Tant y a qu'il me disoit que ces ministres icy veullent que ce soit pour après l'hiver; à quoy il a repliqué que l'an prochain les gallaires de ce Roy seront necessaires ailleurs, pource qu'on tient à certain que le Turc armera de bonne heure, joingt qu'il pourroit naistre d'aultres empeschementz entre cy et là; et je scay d'aultres lieux que led. ambassadeur est fort marry de ceste longueur, car il scait que son maistre n'y prendra pas plaisir, et m'a dict qu'il sollicitera de son endroit l'accomplissement desd. maryages; et m'a dict qu'il a les articles que led. Sr Empereur propoze, car le Roy Catholicque les luy a renvoyez du Bosc de Segovie où il les receust; mais ne m'en a vollu dire ung seul d'iceulx; bien m'a asseuré n'y estre contenu choze hors de bonne raison pour en debvoir faire difficulté d'une part ne d'aultre. En oultre, Madame, Votre Majesté scaura comment ced. cardinal, après le retour dud. courrier qui veint, comme j'ay dict, le xviij^me du passé, il eust commandement de Sa Majesté Catholicque d'apeller le Nonce du Pape pour luy representer qu'estant survenue la deplorable

terre et nouvelles forces d'Allemagne sans estre secoru et assisté à bonnes enseignes par led. duc, que vous prendrez ung autre expedient pour conserver votre Royaume; ce que led. Sieur Roy m'a bien dit qu'il comprend par cela que Votre Majesté entend de la paix; en laquelle extremité il est fort deliberé que vous ne tumberez point par faulte de son assistance et secours, et l'escrira bien chauldement aud. duc d'Alve, vous asseurant, Sire, que j'estime l'intention de ceste Majesté très bonne et très affectionnée envers vous; et s'il y a longueur en ses demonstrations et en ses oeuvres, cela procede de son naturel trop lent et froid en toutes choses; et bien heureux qu'il est de n'avoir des enemys puissantz et remuantz, car s'il ne demeuroit plus expeditif qu'il n'est, il s'en trouveroit bien mal.

Au reste, Sire, m'ayant Sa Majesté donné charge de luy drecer par escript les poincts sur lesquelz je demandois vous estre respondu, je l'ay faict; et sa response va dans ce paquet, ne pouvant croire que d'Allemaigne sorte tout ce qu'on en dict, ains le remuement est pour le regard du Transsilvan, qui a tenté quelque chose contre l'Empereur; mais le Turc s'est interposé là dessus, qui veult que la paix demeure ferme entre eulx. Mais de la royne d'Angleterre n'y a nulle fiance, avec laquelle n'y avoit point d'accord faict par les derniers advis qu'il a receuz de Flandres. Ains, Sire, il ne fust rien de la voix qui court que quelques navires espagnols estoient delivrez par elle et venuz à Bilbau, et ung anglois courssaire qui fut transporté ces jours passez de la tourmente au port de la Couroigne en Gallice, feist entendant que lad. paix estoit faicte; parmy laquelle faulce nouvelle il ne luy fust rien demandé; et soubdain que le vent luy servit, il gaigna la mer et se saulva. Ung courrier dud. duc d'Alve est arrivé le xxj du passé, l'ayant depesché sur ce que Votre Majesté luy a mandé par le s^r de Fleury et depuis en votre lettre au sieur de Ferralz du iiij^me juillet.

L'ambassadeur de l'Empereur à qui j'ay parlé de Schuenden mect sa main à coupper en cas que led. Schuenden arme ne qu'il entreprene contre votre Royaume: car il est à l'Empereur et retenu pour Hongrie, s'il y aura affaire: et sur ce qui avoit esté dict à l'assemblée de Francfort qu'on feroit des gens contre le duc de Deux Pontz, led. Schuenden estoit demandé par lad. assemblée,

pour en estre chef et colonnel; à quoy led. Sr Empereur ne voulust consentir, disant de s'en vouloir servir aud. Hongrie contre le Transsilvan; et s'il y a remuement astheurcy par led. Schuenden, c'est à cause dud. Transsilvan, qui est sorti en campaigne avec six mil hommes; mais le Turc defend qu'il n'y survienne alteration dud. cousté. On craingt bien icy que la levée du conte d'Emden passe aux Païs Bas et scavent que la royne d'Angleterre a faict rechercher l'electeur palatin d'estre content que son filz fust chef des forces que elle drece en Germanie en faveur de voz rebelles; ce que led. electeur a refuzé.

Advis est venu d'Alger que trente gallères turquesques y sont arrivées et les Morisces de Grannade sont plus fiers que devant, car ilz se trouvent estre trente mil hommes de combat avecq armes. Le marquis de Velles a quatorze mil chrestiens; mais c'est bien peu pour entrer dans les montagnes; encore le tiennent lesd. enemys en neccessité de vivres et eulx font leur recolte sans empeschement.

On dict que quarante navires anglois sont arrivez à Hamborg chargez de drapz, qui portoient aussi deux chariotz chargez d'argent pour paier la levée qui se faict en nom de leur royne. Le conte de Schnassemborg, beau frère du prince d'Orenge, faict gens on ne sait pour qui; mais il n'a pas encore prins congé de Sa Majesté Catholique. L'electeur de Saxe avoit mandez ses colonnelz et reitmestres se trouver à Magdebourg, on ne scavoit pour quoy; mais ilz sont en toute la Germanie en mervueilleuse deffiance les ungs des autres, dont par les premiers advis qui viendront on aura plus grande lumiere de leur dessains.

Sa Majesté Catholique, Sire, escript à l'Empereur par ung courrier qui est party le troisiesme du present, qu'il vueille employer toutes ses forces, moyens et amys pour empescher qu'il ne se face levée pour quiconque, [qui] soit à votre domage et inquietation et invasion de votre Royaume; et luy touche de Lazare Schuenden. Au reste, Sire, advis est advenu du gouverneur d'Oran que vingt gallères turquesques sont arrivées à Tripoly et unze autres à la garde ordinaire de lad. coste, dont icy n'en sont pas contentz, pour ce que lesd. gallères et les courssaires avec ceulx d'Alger donneront du travail à la coste d'Espaigne et cueur aux Morisces de Grannade; sur lesquelz le

marquis de Velles a commencé d'entrer dans leurs montagnes le xxvij^me de juillet, accompagné de huict mil harquebusiers, mil arbalestriers et deux mil corsselets, qui sont unze mil hommes de pied et huict cens chevaulx; on a esperance qu'il en viendra au dessus. J'ay opinion quant à moy qu'ilz donneront de grandz affaires pour l'advenir, s'ilz pourront tenir bon jusques après l'hiver: car led. Turc s'en meslera, pour ce qu'il fera pour luy de travailler ce royaume avec les armes des mesmes naturelz; estant à craindre s'ils auront bon succez aud. Grannade contre les chrestiens, que les Morisces d'Aragon et de Valence facent les enragez comme lesd. de Grannade font.

Pour fin, Sire, ce gentilhomme, qui est Anthonio d'Almeyde, racontera plusieurs autres particularités à Votre Majesté tant de Castille que de Portugal, et mesme de la levée des quatre mil espagnolz que je sollicite fort en toute dilligence; leur colonnel, le capitaine Soliz, est icy depuis quelques jours; pleust à Dieu que tous vos subjetes feissent si bien leur debvoir envers Votre Majesté qu'il ne vous fust besoing d'appeller à votre secours nul de vos voisins, car leur ayde ne sera jamais si fructueuze comme elle leur acquiert de gloire et reputation. Tant y a que pour punir les mauvais subjects ne fault avoir regret de s'ayder de tout le monde, quand on n'est de soy mesme assez puissant.

De Madrid, le vj^me d'aoust 1569.

188. — A la Royne.

Madrid, 6 août 1569.

Madame, Je n'ay pas failly de representer au Roy Catholique en mon audience du xx^m du passé toutz les poincts contenuz en la depesche de Vos Majestés du quatriesme; et luy ay donné la lettre de votre main. Il me demanda si la lettre qu'il escrivoit à Monsr le duc d'Alve par Monseigneur le cardinal de Guise luy fust estée donnée et que là dessus il eust faict telle responce. Je ne le luy ay seeu dire, pource que les votres n'en font mention; bien luy ay je dict estre vraysemblable qu'il la debvoit avoir receue, car mond. s^r le cardinal ne l'auroit retenue jusques à son arrivée sans la vous envoyer. Là dessus il m'a respondu qu'il le croyoit ainsi et sans s'esmouvoir, comme il ne s'esmeut jamais

pour chose qui luy advienne, au moins qu'il le donne à cognoistre, il m'a dict que la lettre qu'il escript aud. duc par la depesche que mon secretaire vous est allé porter, Sa Majesté luy commande si expressement de vous secourir et servir en propre personne et de toutes ses forces contre voz ennemys qu'il s'asseure qu'il n'y aura plus de repplique; et neantmoins, afin de couper toutes longueurs, il me promist de luy faire nouvelle recharge.

Et fault, Madame, que je vous confesse que je n'ay rien desguisé aud. Sr Roy du contenu ès lettres de Voz Majestez, ains les luy ay leues mot à mot; et finablement les advis; car il n'y avoit parolle en tout cela qu'il ne deubt veoir et entendre; et quand autrement fust, j'eusse bien sceu me garder de luy lire et communiquer ce que je luy debvois tenir secret. Je feiz entendre à Sa Majesté l'advis que j'avois receu de Monsieur le baron de la Garde, qui estoit arrivé au port de Tarragonne après avoir eschappé à peu de perte d'une bourrasque en traversant le goulfe de Narbonne. Sa lettre est du viijme juillet. Sa Majesté me respondit qu'il venoit de scavoir que votred. armée estoit passée à Carthagenne saine et saulve, tirant la route de Gibeltar. Les autres propoz vont par la lettre du Roy ou par la response des articles que je luy presentiz après mad. audience: desquels je luy feiz remonstrance de bouche lorsque je parlay à luy et me promist de vous rescrire.

Madame, le bout de l'an du Prince[1] se feist à vespres le lundy xxvme juillet, et lendemain à la messe les Princes de Boheme s'y trouverent, les ambassadeurs et seigneurs de ceste court portantz capes longues et bonnetz de drap à leur mode. Le Roy Catholique s'est teneu retiré au monastere de St Jheronime, depuis le xxiijme jusques au xxvijme. Madame la Princesse de Portugal a esté bien mallade de fiebvre tout led. mois; elle commence à se lever. Mesdames les Princesses, voz petites filles, se portent bien et toutes deux ont senti quelque petite alteration durant ces chaleurs, comme le sieur Anthonio d'Almede tesmoignera à Votre Majesté; car je l'ay mené prendre congé desd. Altezes pour vous scavoir parler de leur santé. Les trois

[1] Don Carlos.

dames françoises Arne, Riberac et St Legier remercient très humblement Votre Majesté de l'honneur et bien qu'il vous a pleu leur faire; elles estoient très desolées sans votre faveur. J'entendz que elles s'acheminieront vers Narbonne lendemain de Notre Dame d'aoust conduictes par ung cavaillero, homme d'honneur et de qualité, qui les consignera ès mains de celluy qu'il plaira à Votre Majesté ordonner qui les reçoive aud. Narbonne. Le brodeur de la feu Royne espousera Pregnon; et une partie des officiers de lad. Majesté s'en vont avec lesd. dames, sans oblier une petite niepce de la Cousture, qui servoit à mad. Dame de fille de chambre, qui aura son mariage comme les autres, quand elle trouvera son party.

Et pource, Madame, que led. Almeyde m'a prié luy donner à vous apporter ceste depesche, je ne la luy ay voullu reffuzer, m'asseurant qu'il vous en rendra bon compte; et neantmoins à toutes adventures je l'ay accompaigné du chevaucheur. Ne voullant faillir à vous dire, Madame, que puisque vous prennez l'alliance de Portugal par ung si cher gage que de leur donner Madame soeur du Roy, je croy qu'il vient à propoz d'obliger led. Almeyde à votre service: car il est Portugallois et homme qui cognoist les cours dud. royaume et de Castille; et s'il vouldra vous servir fidellement comme il promect, il pourra vous donner advis de maintes choses incogneues aux François, veu qu'il n'y a homme de votre part qui seache comment on se gouverne aud. Portugal aujourduy; et je vous puis faire bon, Madame, qu'il s'est monstré de mon temps affectionné serviteur de Vos Majestés de ce qu'il a peu en homme qui n'a pas faulte d'entendement; ce que j'ay esperance qu'il continuera et fera de bien en mieulx, selon le moyen qu'il vous plaira luy donner en l'hostel de mad. Dame sa Royne, auquel hostel, selon que j'entendz, ne seront retenuz aucuns gentilzhommes ny officiers d'aultre nation que de Portugal: lequel article sera mis en avant des premiers. Il sera votre bon plaisir, Madame, de commander que led. Almeyde soit rembourcé de son present voyage.

Madame, l'ambassadeur de l'Empereur m'a dict que quelques traictez et pactes qu'on fasse icy, que son maistre en vouldra faire la conclusion par delà, comme le principal contrahant, qui ne sera jamais si tost qu'il dezire; car oultre son si grand conten-

tement de descharger sa maison en la fortiffiant par l'alliance de deux plus grandz roys de chrestienté, il faict estat que les deux Princes ses enfans luy seront renduz et renvoyez, ou à tout le moins l'aisné, sur les mesmes gallères qui auront porté les deux Roynes; et je scay qu'il a esté ainsi rezollu depuis huict jours par Sa Majesté Catholique en son conseil; lequel Sr Roy faict une depesche aud. Sr Empereur, et le courrier est party le troisieme du present pour l'advertir de la responce que Vos Majestez luy ont faicte en acceptant Madame la Princesse Anne et d'avoir accordé Madame votre fille au roy de Portugal. Il escript semblablement pour scavoir le tempz et la maniere de leur venue; ce qu'il desire et prie que soit avec toute brefveté. Ayant à ces fins desja mandé à Milan, à Gennes et à Barcelonne faire les provisions de tout ce qui sera neccessaire pour le passage desd. Altezes de Boheme. Et sur la responce que led. courrier rapportera par deçà, qui pourra estre de retour le x ou xij^me de septembre au plus tard, Sa Majesté Catholique se resouldra d'aller en Aragon. Aussi mande ced. Sr Roy Catholique aud. Sr Empereur qu'il atend les pouvoirs et commissions au premier jour de France et de Portugal pour les ambassadeurs de Vos Majestés icy residentz, pour traicter desd. mariages sans dillation ny perte de tempz; car il vouldroit que ce fust desja faict et accomply de toutes partz. Sur cecy, Madame, je n'oze vous conseiller d'envoyer visiter lad. Princesse Anne pour Royne et pour votre belle fille, car il sera possible qu'on vous proposera de la part dud. Sr Empereur des conditions extravagantes, auquel cas fauldroit proceder ung peu retenuement; et s'il semble bon à Votre Majesté d'attendre à veoir ce qu'ils propozeront, comme je ne feray faulte de vous en advertir aussitost, vous aurez tempz assez d'y envoyer après avoir entendu leur intention; en quoy je m'asseure que Vos Majestés feront election de personnage digne d'une commission si honnorable et n'obmettre de faire adviser de bonne heure votre coste de Prouvence et de Languedoc, afin que elle soit pourvueue, si daventure lesd. Altezes y aborderont, comme il est à croire que elles prendront terre en quelques lieux pour se recreer et surtout la ville de Marseille, et vos gallères qui sont demeurées au port, afin que les estrangers voyent que les travaulx d'une si longue et cousteuze guerre

civille n'a rien diminué de la puissance et magnisficence de votre Royaume. J'ay aussi, Madame, pensé entendre, et ced. Almeide me l'a dict, que de Portugal sera faict instance que voz subjects renoncent à toute pretention des Indes et du Brazil. S'ils m'en parleront, je leur respondray comme il fault. En ces affaires icy je suis d'avis, Madame, que vous ne devez rien descouvrir ny communiquer aud. Almede, car enfin il est subject de son Roy et pour ce affectionné à son païs naturel, et tout le mesme des choses d'Espaigne, car il suffira de tirer de luy ce que vous pourrez dextrement sans luy descouvrir voz dessains; et j'en uze ainsi; car il sçait plus que je ne luy ay pas aprins. Si est ce que je l'estime homme de bien pour ne vous tromper point quand il vous aura donné sa foy.

Madame, Monsieur le prince d'Evoly que je fuz hier visiter m'a prié vous supplier qu'il plaise à Votre Majesté avoir led. Almede en recommandation de très humble serviteur, et la princesse sa femme m'en a dict aultant; à quoy je n'ay voullu faillir. Il vous rendra compte de maintes particularitez que je laisse pour vous dire, Madame, que led. Ruy Gommes m'a asseuré que le Roy son maistre a escript d'affection à l'Empereur toutz les propoz que j'ay desja dict m'avoir esté tenuz par l'ambassadeur don Dietristain, et qu'il dezire aultant que Voz Majestez l'accomplissement des mariages, ce qu'il espere se fera cest hiver; et si led. Sr Empereur sera content et prest d'envoyer Mesdames ses filles en octobre ou plustost, Sa Majesté Catholique en aura le plus grand plaisir du monde, ayant commandé au courrier qui partist avant her soir qu'il soit de retour dans les x ou xij^me du mois qui vient, afin de prendre la rezollution de toutes choses. Là dessus et entrecy et led. terme les contracts seront passés et vous pourrez envoyer led. mois qui vient le s^r qu'il vous plaira vers Sa Majesté Cezarée faire les compliments et espouzer sa fille pour le Roy, comme les solemnitez entre si grands princes requierent; le semblable se faira du cousté de Portugal pour Madame. Et touchant l'assistance que Voz Majestez demandent contre les Allemans et Anglois, que Sa Majesté Catholique la prend fort à cueur et escrira à la royne d'Angleterre suivant votre intention qu'il ne s'en fauldra rien. Et fault, Madame, que vous escriviez quelquefois aud. Ruy Gommes; car Voz Majestez

ont en luy un très affectionné serviteur et croy que aussi en Monsr le cardinal de Siguence, auquel quelcune de voz lettres donneroit meilleur courage d'estre tel, s'il ne l'est; et il peult tout ce qu'il veult auprès de cested. Majesté; mais faites moy ce bien, Madame, de vous louer à don Francés d'Alava des bons offices que je vous ay advertie qu'il faict envers le Roy son maistre; car j'entendz qu'il les faict, et le secretaire Cayes merite que Votre Majesté die une bonne parolle de luy aud. ambassadeur, car il ne s'espargne point en ce qu'il peult auprès du Roy Catholique pour le service et contentement de Voz Majestez.

De Madrid, le vj^me d'aoust 1569.

189. — A la Royne.

Madrid, 9 août 1569.

Madame, Encore que j'aye escript amplement à Votre Majesté par le sieur Almede, je n'ay toutesfois voullu faillir de vous faire ceste petite lettre par le secretaire du sieur don Francés d'Alava, afin de vous dire, Madame, qu'on est icy bien aises d'une victoire que le marquis de Velles a obtenue contre les Morisques de Grannade, où leur petit roy estoit en personne; lequel s'est sauvé et bon nombre des siens; mais ilz en sont demeurez de mortz sur la place environ de six à huict mil; lesd. Morisques se tiennent astheurcy dans les Alpuxarres, qui sont montaignes fort haultes. Lad. deffaicte fut le quatriesme du present et gaignerent les chrestiens quelques forts sur lesd. ennemys en la montagne devers la marine; tellement que ceulx d'Alger ne leur peuvent apporter secours ny rafraischissements, comme ils soulloient. Parquoy, Madame, ils ne feront doresnavant guere de deffence et mesme qu'on les assault par autres endroicts pour les resserrer dens lad. montagne, où ils mourront de fain cest hiver et de froid. Les autres nouvelles de la santé de Mesdames les Princesses, vos petites filles, il est survenu une petite fiebvre à Madame Ysabeau, qui luy a duré ces trois jours; mais ce ne sera rien. Madame la Princesse de Portugal a pensé recheoir et se trouve mieulx aujourd'huy; qui a esté cause que le Roy, son frère, ne l'a voullu laisser; lequel sans cella seroit allé à Escuryal faire ceste feste de St Laurens. J'ay parlé au courrier qui est venu

le septiesme de ce mois estant party de la court de l'Empereur le vingtiesme du passé; il ne m'a sceu ou voullu dire des mariages autre secret, sinon qu'en lad. court s'en tiennent asseurez, mesme que l'archiduc Ferdinand vous conduira Madame la Princesse Anne, lorsqu'il sera arresté du temps; ce qui, à l'opinion dud. courrier, pourra s'acomplir quand votre Royaume sera plus paciffique qu'il n'est; car l'Empereur vouldra veoir plustost que vos affaires soyent hors de danger; il en parle comme il l'entend; neantmoins il asseure que Lazare Schuenden ne bougera de la frontiere pour garder qu'il ne sorte gens d'Allemaigne, sinon de dix en dix ou de vingt en vingt, s'il en doibt sortir; et empeschera le retour des gens du duc de Deux Pontz, qu'ilz n'y facent le dommage qu'ilz feirent en partant et quand ilz se desbenderont. Le conte de Schuashembourg faisoit gens contre le Transilvan pour servir l'Empereur; mais il desbendoit et le duc de Saxe n'arme point, lequel est bon amy de lad. Majesté; et si la royne d'Angleterre en tirera quelques gens, qu'ilz seront en fort petit nombre, car led. Sr Empereur faict toutz bons offices pour rompre le dessain de voz ennemys.

De Madrid, le IXe aoust 1569.

190. — A la Royne.

Madrid, 19 août 1569.

Madame, Je croy que cejourduy le sieur Anthoine d'Almede arrivera vers Votre Majesté avec ma depesche du VJ^me du present qui vous rendra compte de ce qui se offroit lors par deçà. J'attendz d'heure en heure qu'il me vienne quelque courrier avec la responce qu'il aura pleu au Roy et à vous, Madame, faire à ma depesche que mon secretaire vous apporta du moys passé, mesme et principallement pour m'envoyer commission de traicter les mariages suivant ce que j'ay escript à Votre Majesté de la part de Sad. Majesté Catholique, qui pensoit bien que votred. pouvoir seroit icy desja le dixiesme de ced. mois; et ainsi l'avoit mandé et faict scavoir au roy de Portugal, afin qu'il envoyast le sien. Je ne scay si mond. secretaire sera allé seurement, veu les dangers des chemins, car aussi n'ay je rien receu de voz partz depuis les lettres du quatriesme de juillet, jaçoit que Votre

Majesté m'asseurast par icelles que j'aurois de voz lettres tous les huict jours.

Led. Sr Roy, Madame, a esté faire ung passage jusques à Escuryal, où il a faict la Nostre Dame. Il fut de retour her soir; on dict qu'il ne partira de ce lieu que ce ne soit pour s'acheminer en Aragon où il y a du different entre toutz les estatz et peuples dud. royaume, qui sont bandez contre ceulx de l'Inquisition; lesquels soubz ce pretexte prennent cognoissance de toutes causes et sur toute maniere de personnes à la rigueur; de sorte qu'il y aapparence de veoir advenir des troubles et sedition, s'il n'y sera remedié de bonne heure; car de plus, le Pape veult juger dud. differend pour ce que lesd. estatz sont appelantz à Sa Saincteté contre l'Inquisition. Et Sa Majesté Catholique ne vouldroit que l'appel allast à Rome; parquoy tant à occasion de cela que d'autres rigueurs desquelles Sa Saincteté uze envers ced. Sr Roy et ses ministres et a uzé, il n'y a pas toute la meilleure satisfaction du monde entre eulx. Neantmoins led. Père St ne veult rien faire ny ceder, ny ced. Sr Roy perdre ne diminuer. Par ainsi c'est toujours et de nouveau prester occasion l'un à l'autre d'estre mal contentz.

Aussi n'est pas de petite importance d'avoir veu que les Morisçois dud. Aragon et du royaume de Valence n'ont voulu quicter les armes, ains sont toutz pretz pour se deffendre, si l'on essaiera de les oultrager, n'estant pas moins de cent mil hommes de deffence. Ces doubtes, à ce que je suis adverty, feront que Sad. Majesté Catholique differera longuement d'aller aud. païs, quand n'y scauroit encore la venue de la Princesse Elizabeth qu'il vouldra aller recevoir à Barcelonne et accompaigner ces Princes de Boheme jusques au port, quand ils s'embarqueront sur les gallères qui auront mené lad. Royne comme il est rezollu; et n'est à obmectre l'alarme qu'ilz ont aud. Aragon et en ceste court de quelques gens des terres de la royne de Navarre, qui sont venuz jusques auprès de Jacque en nombre, et dizent les advis de trois mil chevaulx et de six mil homes de pied; choze impossible, comme je leur ay dict pour plusieurs raisons. Ced. bruict toutesfois est cause d'avoir envoyé quelques capitaines aud. Aragon pour faire gens promptement afin de resister ausd. Biernois qu'ilz dizent estre huguenotz; et je le

croy, s'il y est rien descendu; mais ce ne peuvent avoir esté quelque petit nombre de voleurs. Pareillement, Madame, le capitaine Soliz, maistre de camp des quatre mil soldats qui doibvent aller en France, m'a dict encore hier qu'il luy est commandé de partir d'icy tirant en Navarre et y estre devant que les bandes y arrivent; lesquelles il n'atendra point à les mectre en masse; ains avec les premiers qui arriveront passera oultre, car cela hastera toutz les capitaines de marcher et le suivre en dilligence. Bien m'a dict que lesd. capitaines l'ont adverty qu'ilz ont leurs gens prestz et de bons soldats; il sollicite le paiement et qu'il soit donné quelques bons appoinctements à ung nombre de soldatz signalez, qu'il y aura en chacune compagnie, car il y va tout plain de soldatz vieulx et hommes cogneus; mais c'est de beaucoup meilleure volunté que s'ils alloient en Itallie. Et pour ung homme qui se presente pour la guerre de Granade, il s'en trouve dix pour passer à votre secours. Quoy que soit, Madame, je cognois que lad. alarme des Huguenotz de Bearn sera cause que led. secours arrivera plustost qu'il n'eust faict; et aymera l'on mieulx en Espaigne que toute la guerre se face par delà, quoyqu'il leur couste que si partie des enemys les venoit facher en Navarre ny en Aragon.

Et touchant aud. Navarre, don Jehan Manrrique y est surintendent de toutes choses, lequel faict reparer Pamplonne; et ced. Sr Roy luy envoye ung ingenieur itallien qui vient d'Oran et s'appelle Jehan Baptiste Touello, auquel il a donné huict cens escuz et va pour dessonguer et fortiffier ung certain endroict sur le passage de Ronsesvaulx, dont je n'ay voullu faillir de vous donner advis par la voye de Monsr le cardinal d'Armaignac, à qui j'adresse ma lettre par Gilles, courrier de l'Empereur, lequel arriva icy le vj^me du present, et s'en retourne avec la response des articles que les princes de l'empire avoient presentez aud. Sr Empereur, aulx fins d'accommoder les affaires des Païs Bas, tant d'une part que d'autre; lesquelz articles furent envoyez à Sa Majesté Catholique par le courrier qui arriva en ceste court le xviij^me de juin; et n'ont peu estre plustost responduz, mais c'est qu'il n'en veult accepter ung seul ny acceptera qu'il ne luy couste toutz lesd. païs devant que les consentir.

Led. Sr Roy, Madame, a receu lettre de son ambassadeur

d'Angleterre du v de juillet que la royne luy avoit declairé qu'il n'est point arresté, ains en sa premiere liberté, et luy a faict donner ung meilleur logis qu'il ne souloit avoir, l'asseurant qu'elle veut demeurer bonne seur de Sa Majesté Catholique, confessant lad. Dame royne avoir esté trompée par faulx donner entendre d'aucuns personnages; surquoy sont passées les choses qu'on a veu qui l'ont contrainte d'armer, mais qu'elle avoit commandé à desarmer par mer et par terre et promectoit de voulloir vivre bonne soeur et voizine du Roy Très Chrestien, lequel n'aura moleste ny ennuy par son moyen; et de ce qu'elle avoit envoyé quelques refreschissements à La Rochelle, ç'a esté en revenche de certains presents que la royne de Navarre luy avoit envoyés, mais non en intention de secourir ni advitailler les rebelles de Sa Majesté Très Chrestienne. S'il sera ainsi, Madame, vous serez hors de doubte dud. cousté comme semblablement led. Sr Empereur a mandé aud. Sr Roy Catholique qu'il ne vous fault soubspeçonner d'Allemaigne, car il y a mis tel ordre avec l'empire qu'il n'y aura prince ny seigneur ou colonnel qui essaye d'entreprendre sur votre Royaume. Je prie Dieu qu'il soit ainsi et vous doinct victoire et entiere obeissance de ceulx qui si fort travaillent Vos Majestés.

Vous aurez, Madame, peu entendre par le bruict qui a coru et je l'ay escript comme d'autres que de six à huict mil Moriscois de Grannade avoient esté tués en bataille par le marquis de Velles; ce qui a esté cru quelques jours, mais la verité sceue ce n'ont esté sinon trois ou quatre cens desd. Mores. Il est vray qu'ils ont abandonné ung fort qu'ils tenoient, qui leur importoit grandement et n'y a point faulte aussi que leur petit roy et toutes ses forces fuyoient comme dains sans atendre bonnement les premieres arquebouzades. Enfin, Madame, j'ay à vous adviser que Madame la Princesse Yzabeau, votre petite fille, a senty un peu d'alteration encore depuis l'allée d'Almede, mais sans garder le lict et est guerye. Touchant à Madame l'Infante Catherine, elle est sevrée et se porte très bien qu'il ne luy chault de sa nourrice aucunement.

Madame la Princesse de Portugal a encore ung peu de fiebvre et se leve aucunes fois pour aller d'un lict à l'autre; on doubtoit qu'elle eust une aposteme à l'estomac; ce n'a esté que

opilation de foye. Elle n'en vauldra pas moins, Dieu aidant.

Madame je retiens le courrier dernier venu pour le renvoyer par la premiere occasion.

De Madrid, le xixme d'aoust 1569.

191. — A la Royne.

Madrid. 3 septembre 1569.

Madame, Ce mot de lettre par la voye de Monsieur le cardinal d'Armaignac sera pour accuser l'arrivée de mon homme, qui fut icy le xxvme du mois passé avec la despesche qu'il a pleu à Voz Majestez me faire. Je fuz lendemain à l'audience de Sa Majesté Catholique, que j'ay trouvée bien disposée et en bonne volunté de proceder au traicté des mariages, mais malcontent de quoy le roy de Portugal n'a envoyé sa commission à son ambassadeur rezident par deçà. Il l'escuze toutesfois sur le grand danger de peste de Lisbonne et d'aucuns lieux circonvoisins, qui a contraint led. s^r^ roy de se retirer à douze lieues de lad. cité et la Royne à quatorze de luy, et le conseil d'estat separé, qui à une part et qui à l'autre. Neantmoins qu'il depescheroit courrier esprès led. jour ausd. roy et royne et à l'ambassadeur qu'il tient près de Leurs Majestés pour les soliciter et haster d'envoyer led. pouvoir; s'asseurant Sa Majesté qu'il n'y aura retardement; et est vray que led. courrier est party de ce lieu samedy matin xxvij^me^ juillet; il sera de retour dens le cinquiesme d'estuicy; mesme qu'il trouvera led. pouvoir en bon estat, ainsi que j'ai sceu par l'ambassadeur dud. Portugal qui m'a monstré lettre du xvj^me^ de ce mois qu'il receust le xxixme, par laquelle luy est mandé que desja lad. Dame royne avoit respondu son advis sur ce que led. Sr Roy Catholique luy en avoit escript; par ainsi, Madame, venue que soit lad. commission, il n'y aura dilation, ce crois je, à nous en assembler soit dans le chasteau ou chez le cardinal, selon que ceste Majesté ordonnera; lequel cardinal m'a asseuré et le prince d'Evoly après luy qu'ilz ont aultant de dezir comme Vos Majestés que les mariages s'acomplissent en toute brefveté; et que Sa Majesté a tout pouvoir et l'ambassadeur de l'Empereur, comme je verray, lorsque nous nous assemblerons pour communiquer nos commissions. Il ne pourra tarder de

long jours qu'on ne voye s'ils ont l'intention qu'ilz donnent entendre. J'ay dict franchement aud. ambassadeur qu'il estoit plus raisonnable que son pouvoir fut desja venu que le mien; car il est plus près de son maistre et Portugal gaigne tant en votre alliance qu'ils auront de quoy s'en monstrer plus eschauffez que nous. Led. ambassadeur s'escuze que le Roy Catholique ne depescha aud. Portugal sinon le dernier de juillet pour lad. commission et à cause de la peste qui a separez les roy et royne, cela empesche qu'il n'a esté satisfaict plustost.

De Madrid, le iij^me septembre 1569.

192. — Au Roy[1].

Madrid, 17 septembre 1569.

Sire, Ce me seroit le plus grand heur que je dezire en ce monde qu'il pleust à Dieu me fere grace de m'aquicter comme je suis obligé de la nouvelle charge[2] qu'il a pleu à Votre Majesté me donner par voz deux pouvoirs, qui est ung honneur plus grand que ma petite suffizance ne merite; duquel je baize piedz et mains à Votre Majesté très humblement, l'asseurant qu'il ne tiendra sinon à mon incapacité et ignorance que votre service ne soit faict en cella et toutes autres chozes le plus à votre satisfaction que je pourray.

Sire, lesd. deux pouvoirs me furent renduz, ensemble les deux lettres qu'il a pleu à Votre Majesté m'escrire des deux et cinquieme d'aoust, par mon secretaire qui fut icy le xxvme, et le mesme jour j'envoiay demander audience pour lendemain au Roy Catholicque, qui me l'accorda pour le matin entre neuf et dix heures; à laquelle je me rendiz: et en attendant d'estre introduict, survindrent les Princes de Boheme pour donner le bonjour comme de coustume aud. Sr Roy et le s^r Dietristan ambassadeur de l'Empereur, qui a charge de leurs personnes et maison en leur compagnye. Ilz ne feirent long sejour auprès de Sa Majesté Catholicque; et à la sortie ilz repasserent par la chambre où j'estoys bien joyeulx et riantz. Led. Dietristain s'arresta ung peu d'espace avec led. S^r, puis à la sortie me de-

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 567.
[2] La négociation du mariage du roi.

manda comment passoient les affaires de France. Je luy respondiz que bien, et luy comptay ce que mond. homme m'en avoit dict: car par led. depesche ne m'en a esté rien mandé. Il s'informa de moy si la commission pour traicter des mariages estoit venue: je luy feiz responce que ouy. Il me va dire qu'il n'y auroit donc grande longueur à les conclurre, car ced. Sr Roy les dezire et aussi l'Empereur aultant que Votre Majesté. Sur ce propos, Sire, je fuz appellé vers Sa Majesté Catholicque; luy feiz voz recommandations et de la Royne, luy donniz voz lettres. Il me demanda de votre santé et de voz affaires, à quoy je respondiz ce que j'en scavois. En après luy feiz entendre ce qui est porté par les premiers poinctz de l'instruction qu'il a pleu à Votre Majesté m'envoyer sans en oblier ung mot jusques au poinct où il m'est commandé luy dire qu'il ne restoit sinon d'assigner jour et lieu à ses deputez et de l'Empereur et roy de Portugal et à moy pour nous en assembler. Sur quoy il me feist responce qu'il baize les mains de Votre Majesté pour la bonne et prompte determination qu'il luy a pleu prendre touchant les mariages, pour l'effect desquelz il fera uzer de toute la brefveté possible, bien m'advisoit qu'encore qu'il eust l'escript du xviij de juillet au roy et royne de Portugal afin d'envoyer commission à son ambassadeur icy resident, que neantmoins elle n'estoit encore arrivée. Je luy deiz franchement que si j'eusse pensé que led. pouvoir ne fust venu qu'il ne me fust eschappé de dire que j'eusse receu le vostre pour led. Portugal; lequel ne scauroit nier qu'il n'y ayt de la negligence. Toutesfois que à Sa Majesté Catholicque ne se debvoit rien celler en ce faict, car c'est le sien propre, puisqu'il a parlé pour led. sr roy de Portugal, et c'est à luy que Votre Majesté respond et me commande de traicter et non avec autre. Il se prit lors à rire, me disant qu'en ce retardement n'y avoit finesse quelconque n'y faulte de bonne volunté; mais pour aultant que le roy de Portugal estoit fuy à une part et la royne à autre et tout le conseil separé en divers lieux à cause de la peste, ilz ne s'estoient point ny pourroient facilement s'assembler. Ce qu'il est force qu'ilz facent pour raison du bas eage dud. sr roy; que je me repozasse sur sa parolle qu'il n'y auroit dilation ny longueur; et jaçoit qu'il pençast que led. pouvoir fust en chemin pour venir, ce nonobstant qu'il escriroit ce

soir là après la consulte; car c'estoit ung vendredy, et depescheroit courrier exprès pour le faire avancer; ce que je scay qu'il feist, et que Madame la Princesse, sa seur, en escrivit bien chauldement au roy son fils et à la royne son ayeule, et partist icelluy courrier de ce lieu le xxvj^{me} susd. Je luy remonstriz, Sire, en lad. audience le contenu de votre lettre du deuxieme dud. aoust touchant les fruictz qui procederont de votre mutuelle alliance et amytié; ce qu'il confesse estre plus que veritable, et le remerciay de votre part comme il m'est commandé par autre lettre du cinquieme pour le secours des quatre mil soldatz; lequel S^{r} remercie en semblable Votre Majesté de la bonne affection portée par vosd. lettres qui ne sera da sa vie autre de son endroit sinon très encline à vous complaire et servir de tout ce qui dependra de sa puissance. Que touchant ausd. soldatz, il avoit commandé les faire marcher en dilligence et le commanderoit de rechef, car vouldroit qu'ilz fussent desja en votre camp.

Sire, je voulois vous donner advis par ce porteur dès lendemain de mad. audience de ce dessus et comment le pouvoir de Portugal n'estoit encore venu; mais Sa Majesté Catholique me pria ne le faire point, ains d'atendre quelques jours que sond. courrier fust de retour, lequel ne feroit que aller et venir. Le mesme me remonstrerent Monsr le cardinal de Siguence et le prince d'Evoly, m'asseurant toutz deux que Sad. Majesté Catholique dezire aussi affectueuzement l'effect et consumation desd. mariages et du sien comme Votre Majesté, et plustost cest hiver que d'attendre plus tard, dont toutesfois apporteroit particulliere resollution de l'Empereur le courrier qui luy fut depesché ausd. fins le troisieme d'aoust; lequel ne pouvoit faillir à estre icy dens le quinze ou vingtieme du present. Et pour ce, Sire, que je leur demandiz à l'un et à l'autre si la Majesté dud. Empereur avoit envoyé commission à son ambassadeur pour traicter et conclurre lesd. mariages, ilz me feirent responce que ced. Sr Roy a ample pouvoir de promectre, obliger et faire ainsi que le propre père feroit, comme il se fera fort d'en estre advoué dud. Sr Empereur. Aultant m'en a dict led. s^{r} Dietristain, et neantmoins que sond. maistre luy envoyera commission expresse à luy son ambassadeur pour approuver et ratiffier tout ce que Sa Majesté aura traicté et promis. Par ce moyen, Sire, ont passé plusieurs jours

sans rien faire en atendant de jour à autre nouvelles de Portugal; duquel retardement ced. Sr Roy est bien faché et en colere, ou il en faict le semblant, contre les ministres du roy son nepveu; aussi est Madame la Princesse, laquelle est au Parde depuis le cinquieme de ce mois pour changer d'ayr; duquel changement elle se trouve mieulx. J'ay faict entendre tous les trois jours à Sad. Majesté Catholicque que je ne debvois differer davantaige sans advertir Votre Majesté dud. retardement et qu'il n'y a encore rien commencé d'entamer sur les mariages. Il m'a tousjours faict dire et prier que j'eusse patience; tant que finablement je suis retourné à l'audience le douzieme de ced. mois, où je me suis plaingt de quoy tant de jours se sont perduz en vain depuis avoir dict à Sa Majesté que j'avoys receu voz pouvoirs; que Dieu voyt et le monde peult scavoir pour cela qu'il ne tient pas à Votre Majesté que la plus grande et fructueuze alliance qui se pourroit faire ny se soit faicte de quelques centaines d'ans en çà n'est desja acomplie pour le benefice de toute la chrestienté qu'il faisoit à esmerveiller, qu'estoit la cause que Portugal uzoit d'aucune froideur en ce qui faisoit tant pour luy; car de plus Sa Majesté Catholicque avoit occasion d'en estre marrye, veu que c'est elle qui en a drecé le propoz et qui a faict demander et prier à Voz Majestez par Monseigneur le cardinal de Guise et par son ambassadeur de vouloir donner Madame votre seur aud. s^r roy dud. Portugal; ce qui avoit esté accordé à sa contemplation sans atendre que led. Portugal vous en feist requeste ne instance, lequel meriteroit d'estre laissé en arriere pour n'en parler jusques à une autre fois qu'il y aura bonne santé aud. pays.

Sire, led. Sr Roy d'Espaigne m'a respondu qu'ilz sont ung mesme sang et pour ce respect il ne le vouldroit laisser en derriere, ains le dezire veoir maryé au premier jour; mais qu'il cognoist bien que le conseil dud. roy est aujourdui composé de jeunes hommes; mesme j'ay sceu que ung vieil secretere d'estat, le plus entendu ministre de très tous, s'est retiré mal content, qui estoit le registre dud. conseil et n'y est demeuré homme qui scache bonnement le stille ny la maniere dont il fault uzer à traicter dud. mariage ne pour en instruire led. ambassadeur; que Sad. Majesté Catholicque ne scait imaginer autre cause dud. retardement sinon celle là, et de la peste; mais que je m'asseu-

rasse, qu'il ne passeroit huict jours que lad. commission ne fust icy; estant bien d'opinion que j'atendisse ung peu davantaige, et me demanda au moins trois jours, passé lesquelz, si led. pouvoir n'estoit arrivé, qu'il se remetoit à moy de donner advis à Votre Majesté de ce qui est passé.

Et touchant à mad. plaingte, que c'est avec raison; mais encore l'a il plus grande de trouver mauvais que le Roy son nepveu, auquel il pardonne pour sa jeunesse, n'a satisfaict plustost ainsi qu'il debvoit d'envoyer sond. pouvoir.

J'eusse, Sire, demandé à traicter de votre mariage laissant dormir cest autre de Portugal; car mary et femme sont d'eage pour attendre. Tant y a qu'il m'est defendu par votre instruction de traicter de l'un party sans parler des deux. Du reste, Sire. la dispence arriva aud. Sr Roy, votre frère, sur la fin du mois passé, que le Pape luy accorda du premier mot, ainsi que m'a dict son Nonce.

Au regard desd. quatre mil hommes, lad. Majesté me deist en ma derniere audience qu'il avoit commandé les faire marcher le plus dilligement qu'ilz pourront; et a ordonné que les trois mil soient harquebuziers s'il sera possible; le surplus sont piques seiches; car par deçà ne fault chercher des corceletz; et si Votre Majesté en aura pour leur en departir, ilz seront, comme je croy, bien employez, pource que j'entendz qu'il y va bon nombre de gentilzhommes parmy les bendes; lesquelz, selon la coustume espaignolle, portent plus voluntiers la pique et corcelet pour l'avantaige qu'ilz ont du cappo soldo que la harquebuze. Led. secours, Sire, estoit mandé d'aller faire la masse à Victorie; mais ce sera en Navarre, pour servir en passant, s'il sera besoing, contre les ennemys qui sont descenduz en Bearn, à occasion desquelz led. Navarre et toute la frontiere vers France sont en armes; et dens Pamplonne y a huict cens hommes de pied de renfortz et don Juhan Manrrique surintendant, lequel faict faire ung fort sur le passage de Roncesvaulx.

Les affaires de Granade vont comme devant. Les chrestiens gardent les villes et la plaine et les Mores sont seigneurs des montaignes. L'infanterie qui estoit soubz le marquis de Velles s'est quasi toute desbendée sans congé, que d'environ dix ou douze mil qu'ilz estoient, ilz n'en sont pas deux mil de reste avecq les enseignes. Ilz sont fort insolents et indisciplinables,

bien qu'ilz s'escuzent sur la faulte de payement et de vivres. Don Juhan d'Austrie, le duc de Sesse et aultres principaulx ne bougent de la ville de Granade. Le marquis de Mondeje est arrivé en ce lieu par la poste le quinzieme de ced. mois, ayant esté mandé venir; et après luy viennent vingt capitaines pour faire nouvelle levée de gens de pied. La flotte des Indes arriva en aoust à Seville portant deux millions d'or et de plus, dont y a six cens mil escuz pour la part du Roy Catholicque. Ilz en atendent une autre de cy à peu de tempz, qui vient du Peru, et sera pour la fin d'octobre aud. Seville; laquelle est plus riche; car elle porte ung million d'or pour les droictz royaulx.

Led. s^r cardinal, Sire, me disoit dernierement que les finances du Roy son seigneur estoient au sec sans le secours qui luy est venu en la susd. flotte, car il supporte de très excessives depences en divers endroictz, et luy croissent journellement les occasions de despendre. Si est ce que ung banquier gennevois m'a dict que argent n'est pour luy manquer, encore qu'il eust besoing dens trois jours de quinze cens mil escuz parmy les banques de Madrid; qu'est ce qui se offre pour le present. Et mais, Sire, que le pouvoir dud. Portugal soit venu, je ne feray faulte d'en avertir Votre Majesté par homme exprez ou par la voye de Monsr le cardinal d'Armaignac, si quelque courrier partira pour Itallie; et ne seray negligent à solliciter le Roy, votre frère, qu'il nous fasse assembler pour traicter des mariages suivant ce qu'il vous a pleu me commander.

Sire, je prie Dieu qu'il vueille conserver Votre Majesté très longues années en très acomplie santé, paix et prosperité. De Madrid, le xvij^me de septembre 1569.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject et serviteur,

FORQUEVAULX.

193. — A la Royne [1].

Madrid, 17 septembre 1569.

Madame, Je voullois bien advertir incontinent Voz Majestez que le pouvoir de Portugal n'estoit encore venu, quand ceulx du

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 570.

Roy me furent donnez par mon homme, le xxvme du passé; mais le Roy Catholicque, duquel j'euz lendemain audience fut d'avis et me pria d'atendre le retour du courrier qu'il depescheroit le mesme jour xxvj^me^, faisant son compte qu'il yroit et viendroit en dix ou douze jours dud. Portugal, par lequel il escriroit bien chauldement pour lad. commission. Lesd. douze jours, Madame, sont expirez et plusieurs davantaige, qui a esté cause que je retourniz à l'audience le xij^me^ du present pour scavoir la cause du retardement et ce qu'il plaisoit aud. Sr Roy que je deisse sur ce faict à Voz Majestez, n'estant honeste ny de mon debvoir que je differasse plus à vous depescher ce porteur avec la verité de ce qui passoit. Sa Majesté Catholicque me pria de surceoir encore trois jours, afin de veoir si sond. courrier viendroit; lequel il atend d'heure en heure. J'ay differé et surceiz en esperance de vous pouvoir escrire, Madame, quelque certaineté; mais je n'en ay autre que de vous dire que ced. Sr Roy est ou faict semblant d'estre fort mal content du conseil et des ministres de Portugal, qu'ilz soient si longz de renvoyer sond. courrier avec la commission. Il est vray qu'il escuze la jeunesse dud. s^r^ roy, son nepveu, et le malheur de la peste qui les tient en continuel travail de n'avoir maison ny demeure ferme ny arrestée en ung lieu; ains sont contrainctz de vaguer et changer logis de jour en jour esgarez et escartez en divers lieux. J'en ay parlé à Monsr le cardinal de Siguence le xiiij de ce mois, qui en donne le tort aud. danger. Neantmoins pource que telle façon de faire ne peult vous apporter sinon mauvaise satisfaction, il m'a demandé, requis et prié de retenir ma depesche jusques à ce jour present. Ce que j'ay faict, et ne scaurois dire si en ces dilations y a finesse ne intelligence avec led. Portugal, afin de veoir si vous ferez la paix comme icy en ont belle peur; et le mesme cardinal m'a dict qu'il la crainct pour infiniz respectz; m'a dict pareillement qu'ilz attendent responce de l'Empereur dens le xviij ou au plus long le xxme de ced. mois, par où ilz scauront le quand et comment les deux futures Roynes viendront, dont il sera bon que Sa Majesté Catholicque vous donne advis par mesme moyen et de l'arrivée de lad. commission de Portugal; s'asseurant led. s^r^ cardinal que les traictez des mariaiges sont si clairs qu'ilz seront tantost concluz sans perte de tempz; et ilz le dezirent infiniment, et que la

Royne qui sera d'Espaigne soit à Barcelonne par tout octobre ayant laissé la nostre à Marseille en voz mains, qui avez dict, Madame, à don Francés d'Alava qu'il se tienne prest de vous y accompaigner quand vous yrez aud. Marseille recevoir la Royne, votre fille. Sur quoy Sa Majesté Catholicque respond à ced. propoz que son ambassadeur luy a escript qu'il ne face faulte de vous y suivre et servir et en toutz les lieux qu'il vous plaira lui commander. De quoy, Madame, il rezulte que Voz Majestez se contentent que lad. future Royne, votre belle fille, soit menée avec celle d'Espaigne s'embarquer à Gennes et venir sur les gallères aud. Marseille. Ne voulant faillir à vous dire, Madame, que je ne feiz faulte, dès le xxvj du passé, de presenter voz recommandations et lettre aud. Sr Roy Catholicque; lequel se monstra fort aize de scavoir de voz nouvelles et de quoy les pouvoirs pour traicter les mariages estoient venuz. Il vous respond de sa main et, à ce que j'entendz, il ne dezire pas moins que Voz Majestez veoir bientost la consumation des mariages. Le Pape luy en a envoyé la dispense sans y faire difficulté, et après qu'elle a esté venue et non plustost, les Princes de Boheme luy ont donné le parabien du mariage qu'il pretend faire avec la Princesse Anne, leur seur. Je croy, Madame, que Voz Majestez feront faire le semblable, mais que les traictez soient concluz et n'y aura que tout bien d'escrire deux bonnes lettres ausd. jeunes Princes, veu qu'ilz seront de si prez voz alliez. On tient pour certain toutz deux, ou au moins l'aisné, s'en yront en Allemaigne sur les mesmes gallères qui auront passé la Royne d'Espaigne. A ces fins ceste Majesté se trouvera à Barcelonne et desja le vice chancellier d'Aragon est party, y a plus de quinze jours, pour aller advertir les estatz des trois provinces Aragon, Vallence et Catheloigne, qu'ilz soient prestz pour les courtz de Mousson; et l'on parle de les tenir cest hiver à Saragousse, pour ce qu'il y a meilleur commodité de logis et de toutes chozes que aud. Mousson.

Ne faisant, Madame, à oblier sur ce propoz de Portugal, que, dès le mois passé, les roy et royne ont respondu à Sa Majesté Catholicque et remercié du bon office par luy faict pour luy faire donner Madame, votre fille, qui leur est ung party très agreable à eulx et à leur royaume. C'estoit en responce de ce que cested. Majesté leur avoit donné advis de l'office qu'il avoit

faict là dessus de vous demander mad.Dame pour led. s^r roy, son nepveu, et comment Voz Majestez la luy avoient accordée. J'eusse sans cela heu soubspeçon que le conseil et grandz dud. royaume ne voulsissent poinct ceste Majesté pour leur mediateur, ains que eulx mesmes en dezirassent l'honneur pour la competence naturelle qui est entre ces deux nations et royaumes; mais ayant sceu que lesd. lettres sont esté escriptes, j'ay opinion que tout Portugal est content que le mariage se traicte auprès de cested. Majesté par leur ambassadeur. Bien est croyable que cependant l'Espaigne auroit grand plaisir que les François qui sont en armes donnassent une très sanglante bataille les ungs aux autres et la pire nouvelle que ces s^rs scauroient oyr de votre cousté seroit, Madame, que vous eussiez faict la paix, scachant bien ce qui leur en pend à l'oeil et ne le celent, pas mesme led. cardinal de Siguence, qui me l'a dict; auquel j'ay faict responce que Voz Majestez n'ont garde de la faire, si autres forces d'Allemaigne et d'Angleterre n'entrent en votre Royaume. Parquoy, il fault faire en sorte que le duc d'Alve leur face teste, ou autrement Voz Majestez prendront autre expedient. Il m'a asseuré que led. duc n'y fera pas faulte; et scavent bien qu'il ne vous fault rien craindre dud. Allemaigne; car il ne s'i leve pas ung homme pour vous travailler.

Quant à Mesdames les Princesses, voz petites filles, l'aisnée se porte bien, mais Madame Catherine s'est trouvée mal sept ou huict jours d'une petite fiebvre qui lui venoit sur le tard; elle l'a perdue du tout depuis trois jours. Au demeurant, Madame, Mesdemoiselles d'Arne et de Riberac partiront d'icy le cinquiesme du present honnorablement accompaignées, servies et desfrayées. Je croy que partout ced. mois elles arriveront à Narbonne, où j'ay asseuré à Sa Majesté Catholicque que Monsr de Rieux les recevra et s'en chargera en vertu du commandement que Votre Majesté luy en a faict; à laquelle je baize piedz et mains très humblement pour l'honneur qu'il a pleu au Roy et a vous me faire de me commetre et fier le traicté des mariages qui sont de si grandz princes et princesses qu'ilz ne se peuvent traicter assez dignement par si petit et indigne serviteur que je suis. En quoy neantmoins je metray peine de vous servir, Madame, le moins mal que je scauray moyenant la grace de Dieu.

Madame, je le supplie vous conserver et maintenir très longues années en très acomplie santé et prosperité. De Madrid, le xvij^me^ jour de septembre 1569.

Vostre très humble, et très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

194. — Au Roy.

Madrid, 28 septembre 1569.

Sire, Estant sur le point de faire partir ma depesche cejourduy, j'ay sceu que les deux courriers qui furent envoyez en Portugal estoient arrivés ceste nuict; l'un s'appelle Alvarés Capdeville et l'autre Martinés. Led. Alvarés fut depesché d'icy le xxvme d'aoust après mon audience du Roy Catholique; lequel Alvarés à son retour a trouvé ung commandement au lieu de Cazerubia, où la poste est à sept lieues de Madrid sur le chemin de Portugal, de s'arrester là ung nombre de jours, je n'ay peu scavoir combien, mais il envoya secretement icy le paquet qu'il rapportoit. Led. autre, Sire, qui a nom Martinés et toutz deux biscayens est venu après et eulx deux sont arrivez ceste nuict devant le jour; ausquelz a esté commandé de demeurer cachez en leur logis, afin que l'ambassadeur de France ne scache leur retour. Je l'ay toutefois sceu tantost après, dont on est bien fasché; mais pour ne ruyner mon diseur, je n'en ay voullu faire plainte ny querelle; seullement ay envoyé scavoir de Cayes si le pouvoir de Portugal estoit venu par ung courrier qui ne faisoit que d'arriver; cecy estoit, Sire, à unze heures du matin. Il m'a respondu ou à mon secretaire que c'estoit ung messagier à pied que marchantz de Lisbonne avoient envoyé à autres marchantz de ceste ville. L'ambassadeur de Portugal m'a respondu le mesme; mais il est vray que led. Martinés est allé et retourné à cheval par la poste et aussi bien sond. compaignon, car je le scay veritablement; et n'ay encore donné entendre que je scaiche le retour de ced. Alvarés; mais je le diray au Roy, votre frère.

Sire, j'escriptz à Votre Majesté au pied de la lettre ce qui a passé et si je scavois pour quelle occasion le pouvoir dud. Portugal tarde tant à venir ne qu'on fasse tenir lesd. courriers cachés et rece-

voir les depesches à cachètes, je ne ferois faulte de l'escrire à Votre Majesté. Si est ce que je n'en ay point bonne opinion ny de leurs dillations, ains me doubte qu'ilz le font pour laisser couler le temps, en attendant quel succez prendront les troubles et guerres de votre Royaume, car je suis adverty qu'il se dict publiquement en l'hostel des Princes de Boheme qu'il ne fault esperer que l'Empereur vous envoye sa fille pendant lesd. troubles. Je ne veulx pas dire ny penser qu'il soit ainsi et moins qu'il soit conseillé par Sa Majesté Catholique de vous tenir en ceste surceance; il est neantmoins à soubspeçonner qu'on vouldroit que voz subjects se fussent si fort affoibliz en toutes sortes et voz forces si au dessoubz que jamais voizin de vos terres n'en eust à craindre; et n'ay pas failly à dire quelquesfois à aucuns de ses sr qu'il ne fault cuyder que Votre Majesté vueille ruyner son Royaume pour la querelle d'aultruy. C'est assez avoir monstré au monde le zelle que Votre Majesté porte à la religion de vos ancestres et à laquelle vous avez esté baptisé; car il vous couste la guerre de sept ans et la vie de deux cens mil de voz subjects. qui sont morts pour lad. querelle d'une part ou d'autre, qu'ilz n'en seroient esté tant tuez ny tant de finances gastées pour la conqueste d'ung autre grand royaume. sans compter les prinses des villes, sacagementz, et les autres miseres que une guerre civille traine après soy, comme Votre Majesté les veoyt à son grand regret. Plaise à Dieu y remedier par telz espedientz qui soient à sa gloire et à votre reputation et repos.

De Madrid, le xxviijme septembre 1569.

195. — A la Royne.

Madrid, 28 septembre 1569.

Madame, Ung courrier du Roy d'Espaigne partist d'icy le iijme de ce mois pour l'Itallie. Il ne me volust donner loizir de vous escrire, sinon à la haste une lettre à Monsieur le cardinal d'Armagnac, auquel il me promist de la donner en passant par Avignon. Je luy feiz entendre par icelle lettre si peu de nouvelles que je scavois et la principalle comment le roy de Portugal n'avoit point encore envoyé de pouvoir à son ambassadeur pour traicter de son mariage, priant le sr cardinal d'en advertir Votre Majesté;

ce que je m'asseure qu'il aura faict. Pareillement le secretaire Cayes m'a dict qu'il donna advis à don Francés d'Alava de la tardance dud. pouvoir; au moyen desquelz deux advis, Madame, j'ay pensé ne faire pas grand erreur de retarder ceste depesche ung nombre de jours pour attendre si led. pouvoir viendroit, comme Sa Majesté Catholique m'a tenu en esperance et faict tenir qu'il viendroit de jour en jour, m'advisant et priant par si efficaces parolles, qu'il sembloit que de cested. depesche que je ferois despendist le bien ou le mal de la chrestienté et de voz estatz d'une part et d'autre ; et le dernier qui m'en a prié a esté le prince d'Evoly, excepté led. Cayes qui y est venu deux ou trois fois, me priant led. prince, ce fust le xviij de ce mois, que j'eusse patience pour l'amour du Roy Catholique jusques au xxme, ne pouvant croire que lad. commission ne vint cependant, car ils y ont deux courriers; et m'a dict que le roy de Portugal a esté mallade de surabondance de sang, et l'ont saigné deux fois. Il est en ung lieu qui s'appelle Leyra, trente lieues loing de Lisbonne, et la royne à dix lieues de luy en aultre lieu qui a nom Lanquay. Et combien que le cardinal dud. Portugal soit auprez dud. s^r^ roy, il n'oze toutesfois ny veult entreprendre sans lad. Dame ung faict de telle importance, veu le bas eage dud. s^r^ roy; lequel ne s'entend ny accorde guere bien avec sad. ayeulle; car elle vouldroit gouverner comme elle souloit en sa minorité, ce qu'il ne veult pas, pour ce qu'il a des jeunes gens auprès de sa personne qui le commencent à conseiller mal et qui le degoustent de laisser faire à lad. Dame royne. A ceste cause j'ay atendu jusques à present et si je suis esté en cela trop lent ou trop pressant, je vous supplie très humblement, Madame, ne le trouver mauvais, car je ne scaurois dire par quel de ces deux extremes on peult faillir le plus à l'endroit de ceulx à qui j'ay à traicter qui ne font que ce qui leur plaist. Si est ce que parmy toute ma precipitation, il m'a esté forcé de prendre patience pour ne mal contenter ceste Majesté; laquelle m'a faict veoir par led. Cayes le xxiij^me^ de ced. mois ung memoire escript de sa main, me priant de surceoir jusques au xxvj^me^ et si lors led. pouvoir n'estoit arrivé, qu'il ne me retiendroit une heure davantage de vous envoyer ce courrier, ains vous escriroit, Madame, pour m'escuzer et descoulper envers Voz Majestez. Bien deziroit que son courrier d'Allemaigne

fust de retour, afin de vous faire scavoir par mesme moyen en quel tempz les Princesses de Boheme pourront arriver à Gennes. Que pouvois je, Madame, respondre ny faire là dessus, sinon de complaire et obeyr au Roy, votre beau filz? J'ay neantmoins gecté ce mot aud. Cayes à la traverce que par aventure veult sond. maistre comme le plus vieux et mary de l'aisnée faire ses nopces le premier et que ces dillations y sentent ung petit. Il m'a faict jurementz et execrations espouventables sur sa teste et sur la vye du Roy Catholique que je m'asseure et vous le puis escrire à peine de le reputer le plus meschant et menteur homme qui vive, qu'il n'y a finesse ny malice de ce cousté sur le tardement de lad. commission. Et pareillement vous promectre, Madame, et asseurer que le Roy, mon Seigneur et maistre, fera ses nopces avec Madame Elizabeth devant et plustost s'il luy plaira que le Roy d'Espaigne fasse les siennes, car c'est l'intention et rezollution de ceste Majesté; et aborderont les deux Roynes de France et d'Espaigne à Marseille; disant aussi led. secretaire que sond. maistre et Madame la Princesse de Portugal sont en grand collere et très fort piquez à l'encontre dud. cardinal et conseil dud. Portugal, à cause qu'ilz n'envoyent led. pouvoir. Au demeurant, Madame, il ne tardera guere selon le dire dud. Cayes et le prince d'Evolly me le disoit après le cardinal de Siguence, que Sa Majesté Catholique ne s'achemine vers Barcelonne; mais led. Ruy Gommes est d'opinion qu'on passera par Valence, en allant pour y tenir les cours separement dud. royaume, et n'y aura trop à faire qu'il n'y atende la Royne que sera, et au partir de la recevoir, soit que elle descende aud. Valence ou bien à Barcelonne, on ira tenir les cours d'Aragon à Mousson et retourner par Saragousse.

De Madrid, le xxviij^me^ septembre 1596.

196. — A la Royne.

Madrid, 28 septembre 1569.

Madame, Il me semble qu'il n'est point vraysemblable que la commission du Portugal doibt tant tarder quoy qu'on die, si de ce cousté l'eussent demandé à bon escient, et si le roy de Portugal vous portoit bon vouloir sad. commission pourroit avoir esté

consultée, depeschée et envoyée, il y a plusieurs jours, qu'il n'y a peste qui puisse empescher ceulx qui ont bonne volunté; mesme j'entendz que la pluspart du conseil est avec la royne et le cardinal auprès dud. s^r roy. Il y a donc, Madame, de quoy soubspeçonner que Sa Majesté Catholique veult que les mariages soient traictés à la commodité de ses dessains, qui me sont incogneuz. A ceste fin, led. jeune roy joue à present son personnage, car l'Empereur a representé le sien, dont led. jeune roy poursuyt son mariage : ne fault s'esbahir si l'on espere qu'il fera tout ce que lesd. Majestez vouldront pour estre maryé. Qui est entre autres choses que la guerre des religions se decide en votre Royaume à voz despens, et du sang et substance de voz subjectz, ou bien qu'il ne faict au goust de Sa Majesté Catholique d'espouzer sy tost la sienne, ny par aventure veult il que lesd. Empereur et Portugal se fortiffient de votre alliance sans laquelle tousjours Espaigne les tiendra en sa mercy. Aussi, Madame, je ne scaurois dire si led. Sr Roy Catholique vouldroit passer en Itallie cest hiver sans dire gare, car puisqu'il doibt aller à Valence et que les gallères d'Espaigne, Naples et Sicille sont par deçà, il luy sera facille de s'embarquer auprès dud. Valence et passer en peu de jours s'il luy plaira. Il sent le grand appareil du Turc; il n'eust failly de passer aud. Itallie, afin de donner à songer au mesme Turc.

Et touchant les Moriscois de Grannade, ilz ne sont part ny occasion suffizante pour le retenir s'il ne veult, pour les raisons qui seroient longues à dire; ung plus advisé discoureur que je ne suis penetreroit en ses façons de dilayer; mais je ne puis esperer rien de bon de ce que les deux courriers mentionnez en la lettre du roy me sont tenuz cachez au retour de Portugal. Au reste, Madame, ilz ont response du dernier d'aoust de Tours de don Francés sur la depesche que d'Almede luy donna; et me fut esté ung grand bien d'avoir receu par mesme moyen quelque commandement de Voz Majestez pour scavoir respondre à ceulx qui parlent diversement des affaires de France.

Dud. jour xxviij^me septembre 1569.

197. — Au Roy[1].

Madrid, 31 octobre 1569.

Sire, Au retour du Roy d'Espaigne le neufviesme de ce mois, il fut occuppé de negoces qui retardarent mon audience jusques au quinziesme. Je luy avois desja envoyé à Escuryal où il estoit la lettre qu'il avoit pleu à Votre Majesté m'escrire du viij^e^ septembre par le courrier qui arriva en ce lieu le iiij^e^ du present; par laquelle lettre, il eust bon plaisir de veoir Poictiers desassiegé et jugea dès lors la prochaine deffaicte des rebelles.

En lad. audience, Sire, je remerciay led. Sr Roy de votre part pour le bon office qu'il a faict envers l'Empereur, affin d'empescher qu'il ne se fist levée de gens en Allemaigne contre votre service; et le priay de faire haster les quatre mil Espaignolz qu'il vous avoit promis, pource qu'ilz vous estoient plus necessaires que jamais contre Montgomery qui faisoit beaucoup de desordres en Gascoigne. Sa Majesté Catholicque me respondit qu'il baisoit les mains de Votre Majesté pour la bonne part qu'il [vous] plaisoit luy faire de voz occurrances; qu'il estoit asseuré que l'Empereur s'employera très voluntiers de bonne volunté et luy semblablement pour le bien de voz affaires. Au regard desd. quatre mil Espaignolz, qu'il envoyeroit les haster bien qu'ilz ne perdent temps par les chemins. Sur ce propos, Sire, il m'a dict d'ung bon visage riant qu'il venoit de recevoir advis par lettre de Bonnese escripte à Lyon, le vij^e^ de ced. moys, comment Dieu avoit esté servy de vous donner la victoire par une grosse bataille contre lesd. rebelles, où ilz estoient mortz plusieurs milliers d'hommes de leur party; de laquelle victoire, il sentoit le mesme contentement que si c'estoit en son faict propre; et prioit Dieu que lad. nouvelle se trouvast veritable.

Sur ce propos, Sire, il me va dire qu'encores que le pouvoir du roy de Portugal ne fust venu, qu'il ne falloit surseoir davantaige à traicter de votre mariage; car led. Sr Empereur luy avoit envoyé les siens, et cependant celuy de Portugal arriveroit; et

[1] Copie du temps. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 580.

pour cest effect il depputtoit personnes et lieu pour nous assembler, l'ambassadeur dud. Sr et moy. Ma response fut que j'estois prest d'obeyr à son commandement, jaçoit que Votre Majesté me commandoit de traicter lesd. mariages ensemble et ne conclurre l'ung sans l'autre. Il me repliqua là dessus comme j'escriptz à la Royne et par le discours dud. traicté.

Sire, la nouvelle de lad. bataille a esté confirmée par une lettre de don Francés de Alava du vjc, que Sa Majesté a receu le xxj; et me l'ayant envoyé dire à l'instant par le secretaire Cayes, je ne fiz faulte de luy aller incontinent baiser les mains. Il me sembla tout joyeux de lad. nouvelle et s'en alla faire chanter *Te Deum laudamus* devant qu'il voulut manger ny boyre, et si estoit il douze heures et demy quant il en sortit. Les esglises de ceste ville en rendront louanges à Dieu comme pour ung bien commun à vous, Sire, et à eulx, ne se pouvant souler grandz et petitz de donner gloire infinie à Votre Majesté d'avoir si vertueusement porté et deffendu la querelle universelle de toutte le religion catholicque et à Monseigneur d'Anjou de vous avoir si vaillamment servy. Il fault croire et esperer que lad. victoire amandera voz affaires en plusieurs sortes; car la bonne fortune trouve voluntiers plus d'amys que l'adverse; estant croyable de mesme que les Mores de Grenade n'auront pas eu plaisir d'entendre que vosd. rebelles ayent du pire; et au contraire les bons subgectz d'Espaigne marcheront de meilleur couraige à l'encontre d'eulx à l'envy des vostres qui se sont très joyeusement portez au combat. Vous advisant, Sire, qu'il est venu advis des visroys d'Oran et de Maillorque que les ambassadeurs desd. Morisques qui avoient esté envoyez demander secours au Turc sont esté rapportez en Alger sur deux gallères accompaignez de quatre chaoux que led. Turc a envoyé quant et eulx ausd. rebelles les asseurer qu'ilz seront secouruz au printemps. En attendant cela, le roy d'Alger a faict donner quatre mil arquebuz et des munitions ausd. Mores, et cent jurez sont descendus, on dict six cens; lesquelz seront comme cappitaines desd. rebelles, de sorte qu'il est à craindre que l'armée turquesque si elle vient si puissante comme le bruict court, que l'Espaigne aura beaucoup à souffrir parmy l'ayde des Arabes, qui pourront passer de Barbarie principallement, si lesd. Mo-

risques rebelles seront lors en nation (?). Pour lesquelz rompre et deffaire, Sa Majesté Catholicque faict dresser quatre vingtz enseignes d'infanterie espaignolle choisie dans les villes et lieux par hommes exprès et especialz; de laquelle eslection lesd. villes et lieux en tireront caution si quelqu'ung habandonneroit son enseigne sans congé. Les chevaliers de Sainct Jacques, Calatrava et Alca[n]tara sont mandez aller en personne à lad. expedition et aultre noblesse, car veullent faire leur dernier effort durant cest hiver pour prevenir lad. armée turquesque, tellement qu'il ne se parle plus de voyages vers Vallance ne Aragon que cela ne soit executé; et lesd. seigneurs du conseil ne travaillent à aultre chose que aux provisions de lad. guerre. Qui a esté cause de retarder ma depesche, par laquelle je desirois donner advis à Votre Majesté de ce qui a esté traicté de votre mariage; mais il n'a esté possible plustost. Ilz veullent sinon que Voz Majestez Très Chrestienne et Catholicque soient traictez esgallement en bons beau frères et les Princesses en bonnes seurs touchant le dot; non que je me fusse rabaissé à moindre somme que de quatre cens mil escuz que je leur ay demandez; mais voyant les demandes impertinantes qu'ilz requierent, j'ay pensé faire bien de remectre le tout à Votre Majesté de ce dont je n'avois particuliere instruction. Ce qu'il y avoit lieu de m'avoir mandé pour led. dot de combien Votre Majesté se voulloit contenter, jaçoit que, à leur dire, il sera impossible arracher dud. Empereur plus desd. cent mil escuz; car le Roy ne consentiroit jamais que la seconde desd. Altesses eust advantaige sur son aisnée et j'ay compris qu'il se contentera de cent mil escuz les avoir par escript et non reallement. Je vous supplie très humblement, Sire, me commander et faire entendre votre bon plaisir sur les requisitions de don Dietristan; et fust esté votre service de m'avoir faict entendre ce que Votre Majesté a faict negocier vers led. Empereur et ses responses; car de traicter ung mesme negoce en deux lieux et par divers ministres peult succeder de la contrarietté; et sans la coppie d'une lettre latine du ix septembre que lad. Majesté imperialle vous a respondue, laquelle sond. ambassadeur m'a donnée, ilz m'eussent faict acroire, comme ilz disoient, qu'il falloit envoyer demander Madame Elisabeth aud. S^r^, son père, par l'ambassadeur qui ira

faire les fiansailles, et aultres choses dont il n'est faict mention en sad. lettre; ny seroit raisonnable d'envoyer demander ce qui vous a desja esté promis et accordé.

198. — A la Royne [1].

Madrid, 31 octobre 1569.

Madame, Tant de jours sont passez depuis la derniere depesche qu'il a pleu à Voz Majestez me faire du six et huictieme de septembre qui me fust donnée le iiij^me^ du present, et ceste cy va si tard que je crains vous avoir mise en soucy de panser l'occasion de telle longueur. Aussi je ne doubte pas que ma lettre du xxviij^e^ dud. septembre ne vous ait causé quelque malle satisfaction voiant les dillations dont il m'a esté usé sur le faict de Portugal; duquel costé les affaires sont ès mesmes termes qu'ilz estoient lors, ainsi que vous serez servie de veoir par la presente. Mais je respondray plustost, Madame, à vosd. lettres, par l'une desquelles je suis reprins de vous avoir nommé la Princesse Elizabeth pour debvoir estre Royne d'Espaigne, ce qui m'a faict rougir de honte; car en revoiant mes minuttes, j'ay veu mon erreur, et confesse d'avoir equivoqué par deux seulles lettres du six et xixe d'aoust [2]. Toutesfois il vous plaira, Madame, de faire relire mes precedentes et les dernieres; Votre Majesté trouvera que lad. Princesse vous est promise, et non Madame Anne. Je suis certain pareillement de vous avoir souvent escript que le Roy espouseroit la seconde et non l'aisnée, suivant ce qui en fust declairé à Monsr le cardinal de Guyse par le Roy d'Espaigne; et quant un changement si nottable seroit advenu, je n'aurois failly de vous le speciffier bien clairement. Touchant à l'autre votre lettre, Madame, par où il vous plaist me mander que l'Empereur ne faisoit aucun semblant d'envoier lesd. Princesses, je n'en fais point de doubte, car il tient de la froideur de deçà. Ce n'est pourtant que led. Sr Roy Catholicque, ses principaux ministres et don Dietristan, ambassadeur dud. Sr Empereur, ne m'aient donné à entendre tous les propoz que je vous ay escript

[1] Copie du temps. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 576.
[2] Plus haut, p. 98, 102, 108.

de leur venue; il est vray que le cardinal de Siguence en parla plus veritablement au Nonce du Pape, ainsi que Votre Majesté aura peu veoir par une de mes lettres, il y a quelque temps, que ce seroit pour après l'hiver, en attendant que les troubles de votre Royaulme et de Grannade feussent assouppiz, et à moy il me disoit que se seroit plustost pour octobre que plus tard. J'aprendz, Madame, par experience que ces s^rs icy scavent dire une chose pour autre en ce qui concerne leur faict; qui est cause que je ne veulx plus doresnavant croire de leurs parolles sinon tant que j'en verray devant mes yeulx; car le mesme Roy leur maistre s'en ayde comme eulx. Ilz s'excusent et deschargent sur l'Empereur qui n'a pas les choses prestes. Il demande aussi que la ratiffication des pactes et fiançailles se facent près de luy devant que traduire lesd. Princesses mesmes. Il a esté tardif à depescher ses pouvoirs, car leur datte est du deuxiesme dud. septembre et le courrier qui les a apportez n'est arrivé que le quatriesme de ced. mois d'octobre; auquel jour Sa Majesté Catholicque estoit à Escurial; lesquelz pouvoirs me semblent bien maisgres, comme je leur ay remonstré, en ce qui touche d'obliger led. Sr Empereur; car il n'y procedde pas de la franchise que faict le Roy pour le sien; leur coppie sera en ce pacquet.

Madame, ce fust le quinziesme de ced. mois que je fuz à l'audience dud. Sr Roy; lequel me dict qu'il avoit receu lesd. pouvoirs plustard qu'il n'esperoit; et estoit d'advis qu'il failloit entrer au traicté du mariage du Roy, son frère, afin qu'il ne se perde plus de temps. Je luy ay respondu que j'estois prest plusieurs jours avoit et le serois à toute heure qu'il luy plairoit me commander. Bien luy suppliois me dire la cause pourquoy il ne me parloit de traicter par mesme moien celluy de Madame avecq le roi de Portugal, veu que ses courriers qu'il y avoit envoiez affin de faire venir le pouvoir dud. s^r roy estoient de retour dès le mois passé, ne luy voullant poinct celler que j'ay commandement du Roy mon maistre de traicter les deux mariages ensemble et ne les conclurre l'ung sans l'autre. Sad. Majesté m'a faict responce que led. roy, son neveu, n'avoit encores peu assembler son conseil general obstant le danger de peste; mais que son pouvoir ne tarderoit beaucoup à venir prenant sur luy à me descoulper envers Voz Majestez, si tant sera, ce qu'il

ne peult croire, que vous trouviez mauvais que j'aie exceddé votre commission, en traicter (*sic*) du mariage du Roy, son beau frère, devant celluy de Mad. Dame ; car il fault commencer par le plus important et pressé. A ces fins il depputeroit aucuns de ses ministres pour nous entendre, led. don Dietristain et moy, et luy raporter notre dire en intention de nous accorder s'il seroit possible, si de nous mesmes et par lesd. depputtez ne se pouvoit. Cella dict, Madame, avec autres propoz touchant la premiere nouvelle qu'i[l] venoit d'avoir de la bataille, j'ai prins congé, et ne l'ay veu depuis sinon le xxj^e^ de ced. mois que je lui fuz baiser la main pour me rejouir de voz partz avec Sad. Majesté pour la victoire qu'il a pleu à Dieu vous donner, laquelle on venoit de scavoir par lettre de don Francés de Alava du vj^e^, et tout ainsi qu'il m'avoit communiqué le premier advis plustost que à nul autre de sa court. Il voullust que je fusse adverti de lad. confirmation à l'instant qu'il la receust et en alla luy mesme faire chanter *Te Deum laudamus* en sa chappelle, monstrant à son visage et à ses parolles en estre fort contant. Tout le monde loue le Roy et lui donne des benedictions et à Votre Majesté pour avoir tenu bon pour la relligion catholicque qui s'en alloit estre abbolie si la France ne l'eust maintenue ; et bienheureux le ventre qui a porté telz princes. Aussi l'est Monseigneur d'Anjou en ces manieres, mesme d'avoir deux fois combattu à batailles rangées, rapportant tousjours victoire des ennemis. Car je ne scay trouver en aucune histoire que jamais prince en ait fait autant en l'age qu'il est. Je prie Dieu, Madame, le voulloir conserver et prester très longuement au Roy, à vous, Madame, au Royaume de France, et quelque jour universellement à toute la chrestienté pour estre cappitaine general d'une très saincte ligue et d'une très puissante armée contre les ennemis du nom chrestien. La venue au demeurant du gentilhomme que Voz Majestez auront depesché pour venir se conjouir avec Sad. Majesté Catholicque pour lad. victoire nous tarde, afin de scavoir particullierement comme tout est passé.

Madame, ung personnage qui le pense scavoir m'a dict qu'il y a assez mauvaise correspondance entre les Rois d'Espagne et de Portugal à cause que les Espaignolz se sont emparez depuis cinq ou six ans en çà de deux isles riches d'or et d'espicerie à

deux journées de navigation des Mollucques et les nomment Philippines et que de present on dresse une grosse flotte en la Neufve Espaigne vers la mer du Sur; laquelle doibt aller peupler lesd. isles et chasser les Portugallois hors desd. Mollucques. Au contraire led. roy de Portugal y envoie une bonne armée pour les defendre et la puissance qu'il a vers lesd. Indes, lesd. Espaignolz n'en auront pas du meilleur. Cella, Madame, donnera occasion d'inimittié entre ces deux royaumes, car d'ailleurs led. jeune roy a esté norry d'un nombre d'années en çà par des personnes mal affectées contre Castille, si bien qu'il n'aime aucunement ceste nation, et son conseil entend à regret que led. Sr Roy Catholicque s'entremette de leurs negoces; et leur plaist encore moins qu'il s'empesche de marier leur Roy.

J'adjoutte ung nouveau grief d'un pillote nommé Domingo Garrochio, natif de Lislebonne, qui a esté suborné et attiré à ce service par l'ambassadeur d'Espaigne resident aud. Portugal. Lequel pilotte est des plus experimentez mariniers et excellentz cosmographes qu'on sache et qui scait au vray la demarcation desd. isles et des Indes dont ces deux Rois sont diffferens, et promect de descouvrir autres grandes terres neufves et les conquester à peu de coust, lesquelles abondent d'or et d'argent. Au moien de quoy lesd. Portugallois ont conceu nouvelle jallouzie contre Castille, et le roy dud. Portugal avoit envoié personnage exprez pour retirer d'icy led. pillote soubz promesse de pardon et de plusieurs biens. Mais il n'y a voullu entendre, car il a souvenance du cappitaine Caldare qu'ilz feirent mourir. Or ne saurois je, Madame, bien juger s'il y auroit autre secrette intelligence entre lesd. Rois; mais il est vray que led. pouvoir n'est encores venu, et ne va par ceste depesche à Voz Majestez, sinon ce qui s'est traicté par don Dietristan et moy du mariage pour le Roy presentz lesd. depputtez. Il sera votre bon plaisir me mander quelle est votre resollution sur les demandes dud. ambassadeur, qui semblent proprement aux querelles d'Allemaigne, comme le proverbe dict.

Madame, je prie Dieu qu'il vous veuille maintenir et conserver très longues années en très acomplie santé et félicité. De Madrid, le dernier jour d'octobre 1569.

199. — Au Roy [1].

Madrid, 5 novembre 1569.

Sire, Depuis ma lettre du dernier d'octobre, j'ay aprins que neuf gallères sorties du port de Laraix en Barbarie qui est hors du destroit de Gibeltar, ont donné sur l'isle de Lancalote aux Cannaries, prins et bruslé quasi toute la ville et les eglises et faict grand nombre d'esclaves, entre aultres six dames de bonne maison. Aussy ont recogneu toutz les portz de la grand Canarie, prins les navires ou bruslez qu'ilz y ont trouvez, donnant à entendre qu'ilz y veullent retourner pour rompre la navigation du Peru et des Indes de Portugal. Ceulx desd. isles ont envoyé supplier le Roy d'Espagne, leur seigneur, qu'il les vueille secourir, et il leur envoye cinq cens homes. Lad. descente fut le xxij^me^ de septembre. Aussy ung turc, Sire, a tué le petit roi des Morisques rebelles de Grannade à cause qu'il avoit faict mourir ung aultre turc pour crime. Ilz ont esleu ung oncle dud. roy petit pour leur roy, lequel est bien plus suffizant pour commander que n'estoit sond. nepveu, Il fera beaucoup toutesfois s'il se pourra defendre des forces que le Roy, votre frère, faict lever contre eulx, et croy qu'il y employera les quatre mil soldats qu'il avoit promys de vous envoyer, car je viens d'entendre qu'ilz sont encore à Victorie et aux environs sans faire semblant de passer oultre. Mais s'il est ainsy, je ne fauldray pas de luy en parler ung mot; vous asseurant, Sire, que Votre Majesté ne debvroit voulloir pour grand priz que led. secours se fust trouvé à la bataille; car les Espagnols se venteroyent à jamais que les leurs eussent tout faict, comme ilz se ventent de celle de Dreux.

Sire, il ne m'a esté possible de vous faire plustost ceste depesche; et Votre Majesté m'en peult bien croire; mesme en escrivant ceste lettre je suis atendant les lettres que Sa Majesté Catholicque m'a mandé vous voulloir escrire de sa main; et vont par ceste depesche les articles que l'ambassadeur de l'Empereur et moy avons disputez; et telz y en a que Votre Majesté les trouvera bien estranges. Je vous supplie très humblement, Sire, que la responce qu'il vous plaira me faire sur iceulx soit si claire

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 582.

que votre ignorant ambassadeur qui faict ce qu'il scait n'y puisse faillir ne prendre une choze pour aultre contre votre intention et service. Estant d'opinion, Sire, que Votre Majesté doibve choizir le plus droit chemin de Vienne d'Austriche en France pour la venue de Madame la Princesse Izabeau, quand vous en serez à cela, et ne permectez point que elle passe par Itallie ny sur les estats de Sad. Majesté Catholicque, ny à Gennes; car sembleroit et fauldroit que lad. Dame qui s'appellera la Royne de France fist la court et compagnie à la Royne d'Espagne. Et, Sire, pour aultres respectz je ne vouldrois que elle vint par mer comment que ce soit; mais vous avez le chemin de l'Allemaigne, qui luy sera seur, libre et aizé, venant à Metz par le plus court. Jamais home de bien ny volleur dud. païs n'ozeroit essayer de faire desplaisir à mad. Dame estant sous la protection de l'Empereur, son père, et de l'empire.

Sire, je prie Dieu qu'il vous maintienne et conserve très longues années en très acomplie santé et prosperité.

De Madrid, le cinquiesme de novembre 1569.

Sire, comme je signois ceste lettre, est arrivé le sr Jeronimo Gondy, qui m'a donné les depesches qu'il a pleu à Votre Majesté m'envoyer par luy; au contenu desquelles, je feray comme je suis tenu; et m'esbahis que le courrier que je depeschiz d'icy le xxviij de septembre n'est pieçà vers Votre Majesté. Et pour ce que Sa Majesté Catholicque sera de retour d'Escuryal dès le viij ou ixme de ce mois, led. sr Gondy et moy atendrons de luy baiser la main de votre part jusques à sond. retour.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject et serviteur.

Forquevaulx.

200. — A La Royne [1].

Madrid, 5 novembre 1569.

Madame, J'ay aprins depuis mon aultre lettre escripte que le roy de Portugal escrivist en ce mois de septembre passé aux bonnes villes de son royaulme leur demander conseil s'il leur

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 586.

sembloit qu'il se deubt maryer ou non; et s'ilz en estoient d'advis, qu'ilz luy dissent aussy quel party de deux luy seroit plus convenable pour le bien de sond. royaulme, celluy de la seconde fille de l'Empereur ou la soeur du Roy de France, car l'un ou l'aultre estoit à son election. Toutes lesd. villes ont respondu qu'il se doibt maryer et le supplier que ce soit au plustost qu'il luy sera possible; et si ce ne sont Coymbre et Porto deux cités dud. Portugal, lesquelles luy conseillerent de prendre celle que la royne son ayeulle et la Princesse sa mère choiziront, toutes les aultres cités et villes sont d'opinion qu'il espouze Madame et qu'il s'allie de France. L'ambassadeur dud. Portugal, Madame, avoit envoyé pour son congé, qui luy a esté accordé facillement pour ce qu'ilz l'estiment en lad. court pour trop partial de cested. Princesse, et par consequent plus Castillan que bon Portugallois. J'entendz que son successeur viendra garny du pouvoir requis à traicter led. maryage avec mad. Dame et n'a tenu à lad. Princesse de faire ses effortz que lad. seconde d'Allemaigne qui doibt estre vostre ne soit de sond. filz; en quoy l'a secondée led. ambassadeur; et pour empescher led. maryage de Madame, a escript aud. Portugal tout ce qu'il a peu imaginer luy povoir servir à dissuader de prendre votre alliance; et disoit n'a gueres de jours à ung mien amy, home de qualité, que lad. Princesse estoit après pour faire trouver bon à son filz d'atendre huict ou ix ans à se maryer, car il aura lors Madame l'Infante Catherine, votre petite fille. Je suis d'aultre part adverty que Sa Majesté Catholicque va de bon voulloir qu'il espouze Madame; et ne scay qu'en penser, s'il est vray que lad. Princesse sa seur moyenne de faire garder lad. Infante et la promete à sond. filz, car cela ne se fera pas sans le consentement de cested. Majesté. Ilz sont toutz, Madame, si fins et couvertz en leurs negoces que je ne m'y fie point.

Ung courrier dud. roy de Portugal depesché pour Rome a apporté lettres à ced. ambassadeur le premier de ce mois et pour ced. Sr Roy; et m'a esté rapporté que en celle dud. ambassadeur y a que led. roy de Portugal fera parler et traicter dud. maryage de France quand il semblera temps et saison à son conseil. En ces entrefaictes son povoir, Madame, n'arrive point. Je vouldrois de bon cueur scavoir si je feray bien de n'y enten-

dre point, aussy si cas sera qu'il vienne, et faire le froid comme ilz font. Au regard du maryage du Roy, j'envoye à Voz Majestés tout ce que l'ambassadeur de l'Empereur et moy avons dict, remonstré et faict sur icelluy en presence des deputez de ceste Majesté. En quoy je scay bien que j'ay faict le moins mal que j'ay sceu; mais nous en sommes encore au commencement. Je croy que ced. Sr Roy vous escript sur ce propoz et de la belle victoire que Dieu vous a donnée. Il est allé à Escuryal faire la Toussaint et sera de retour dans trois jours. Lad. Princesse est à six lieues d'icy de trois jours en çà en ung lieu nommé Illesques, pour y faire une neufvaine. Mesdames les Infantes sont en bonne santé.

Madame, je vous supplie très humblement qu'il vous plaise me permettre d'aller moy mesme apporter à Voz Majestés la conclusion des articles du maryage du Roy, quand nous les aurons passez et concluz; car ne sera pas trop si vous ayant servy plus de quatre ans en ce lieu, il mest donné congé de deux mois pour aller baiser les piedz et mains de mes maistre et maistresse. Vous l'avez permis à d'aultres qui n'avoyent tant de raison de l'avoir comme j'ay; et mesme je laisseray ung personage en mon lieu pour recevoir et distribuer voz depesches, qui vous advertira pendant mon absence des occurrences de ceste court. Puis, Madame, mais que je vous aye faict la reverence et raconté en quel estat sera l'Espaigne à mon partement, il sera en votre bon plaisir et discretion de m'y renvoyer; car je nasquiz pour mourir en votre service; et ne me refusez point ceste grace; je vous le supplie très humblement.

Madame, je prie Dieu qu'il vueille continuer votre prosperité de plus en plus par très heureux et multipliez bons succez, et vous doint très acomplie santé. De Madrid, le vme de novembre 1569.

Madame, le s^r Jeronimo Gondy vient d'arriver. Je n'ay vollu retarder ceste depesche pour celle qu'il apporte; car aussy le Roy Catholicque est à Escuryal. Mais envoyez moy, s'il vous plaist, le s^r Almede, car il vous serviroit par deçà pour Portugal.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

201. — De ce qui a esté traicté sur le faict du mariage du Roy Très Chrestien de France avec la Serenissime Princesse Ysabel, seconde fille de l'Empereur Maximilian, resulte ce qui s'ensuit.

Ayant esté veuz les pouvoirs que l'Empereur a donné au s^r baron de Dietristain et le Roy Très Chrestien au s^r de Fourquevaulx, ambassadeurs de leurs Majestez Césarée et Très Chrestienne, rezidentz prez Sa Majesté Catholique, pour traicter dud. mariage, lesquelz pouvoirs sont depeschez selon le stille de leurs chanceleries, il a semblé qu'encore qu'ilz soient differentz aux parolles qu'ilz sont suffizantz, et que en vertu d'iceulx on pouvoit et debvoit fort bien proceder aud. traicté.

Il s'est entré aud. pourparlé et traicté soubz condition que la conclusion et rezollution des articles se feront en ce lieu ; neantmoins la ratiffication d'iceulx et du dernier effect se rezerve ausd. Majestez Cezarée et Très Chrestienne respectivement procedant la solemne ambassade que le Roy Très Chrestien doibt envoyer à l'Empereur pour lad. ratiffication et solemnisation des fiançailles [1].

En ce qui touche le dot, jaçoit que par l'ambassade de la Majesté Cezarée fut propozé que par la coustume de sa maison le dot des filles n'excedoit la somme de cent mil florins de Rhin, toutesfois, après avoir traicté plus avant sur ce faict, fut advizé de donner cent mil escuz d'or, qu'est la mesme quantité et d'or que Sad. Majesté Cezarée donne à Sa Majesté Catholique pour la Serenissime Princesse Anne, fille aisnée de l'Empereur; de maniere que les dots desd. deux Princesses Anne et Yzabeau seront esgallez en tout. Sur quoy a esté dict de la part du Roy Très Chrestien qu'estant lad. somme beaucoup moindre de celle que les Roys de France ont accoustumé de donner et recevoir et n'ayant commandement preciz de la pouvoir accepter, led. ambassadeur en advertira le Roy son seigneur.

Touchant aux payes et termes du paiement de lad. dot, encore que de la part de Sa Majesté Cezarée estoit demandé qu'ilz fussent plus longz, il a en effect esté convenu que la moytié se payera au tempz de la consummation du mariage, et l'aultre moytié de là à ung an ; et que les lieux du paiement soient en Anvers ou en Lyon de France, au choix du Roy Très Chrestien, et l'espece de la monnoye soit à raison de quarante placques de Flandres pour escu [2].

Quant à l'assignation et seureté de lad. dot, il a esté offert de la part du Roy Très Chrestien que ce sera sur lieux du Royaume de France à la bonne satisfaction des depputez de Sa Majesté Cezarée, faisant le compte de ce qui touche au revenu ou rente à raison de cinq pour cent, que l'ambassadeur

[1] *En regard, en marge :* Cecy se rapporte à une lettre que l'Empereur a escripte au Roy Catholique et à Sa Majesté Très Chrestienne du ix de septembre 1569.

[2] *En regard, à la marge :* La placque vault 1 s. 3 d. et les quarante font 2 liv. 10 s.

deist estre conforme à la coustume qu'on tient en France en ce cas. Auquel fut reppliqué de par l'ambassadeur de Sa Majesté Cezarée que ce qui estoit dict de l'assignat alloit bien ainsi; mais que le compte du revenu est trop bas, lequel doibt estre à raison de sept pour cent à la coustume alleguée. Y a responce de la difference des tempz et que estant la somme de la dot si petite, au cas de dissolution de mariage, lad. Serenissime Princesse n'auroit entretenement convenable à la dignité de tel Roy; et le propoz de cest article est demeuré en ceste difference pour la faire entendre à leurs princes, combien que aux depputez de Sa Majesté Catholique sembloit que ce n'estoit ung point pour estre suspendu.

Pour le douaire, a esté offert de la part du Roy Très Chrestien que lad. Serenissime Princesse, sa future femme, aura soixante mil livres ou francz chacun an assignez en terres et lieux avec jurisdiction et tiltre de duché le plus principal et les autres de proche en proche, ainsi et selon qu'en la maison de France et par les Roys Très Chrestiens a toujours esté acoustumé; duquel dict douaire et assignat de dot, lad. Serenissime Princesse joyra, en cas de dissolution du mariage, elle survivant, pour toutz les jours de sa vie demeurant aud. Royaume de France ou se departant d'icelluy conforme à la liberté que en ce faict de demeurer ou de sortir est juste que lad. Serenissime Princesse ait; et sortant dud. Royaume s'entend que elle emmenera avec soy ses ministres, serviteurs et ses biens et joyes. Sur quoy a esté dict par l'ambassadeur de Sa Majesté Cezarée que la quantité dud. douaire selon la grandeur de la maison de France en la quallité de la dame et le peu d'entretennement qui luy demeureroit aud. cas est petite et luy en fault davantage. Parquoy il a esté advisé que son dire sera faict entendre au Roy Très Chrestien.

Oultre led. douaire a esté propozé par l'ambassadeur de Sa Majesté Cezarée qu'il seroit raisonnable que le Roy Très Chrestien assignast contredot et arres pour l'honneur de lad. Dame; est ceste contredot par la coustume d'Allemaigne et une autre fois aultant que la dot, que seroient autres cent mil escuz, et les arres la moytié que seroient cinquante mil escuz; desquelles contredot et arres lad. Princesse jouyroit advenant dissolution de mariage et qu'il y eust des enfans. L'ambassadeur du Roy Très Chrestien a dict qu'en la maison de France les Roys n'ont point acoustumé de donner contredot ny arres, sinon seullement led. douaire, lequel tient lieu de tout cela. Et par ainsi il ne pouvoit accepter ny s'accorder en telle chose. Toutesfois qu'il en feroit son rapport avec ce qui est remonstré.

Pareillement a esté parlé des joyes et bagues que led. Sr Roy Très Chrestien doibt donner à lad. Serenissime Princesse sa future espouze et en ceste partie s'est declairé led. ambassadeur du Roy Très Chrestien que seroit jusques à la somme de cinquante mil escuz; lesquelz led. Roy Très Chrestien consentira puissent sortir nature d'heritaige, comme en semblable sortiront les autres bagues et joyaulx, que lad. Serenissime Princesse aura apportez pour estre siennes propres pour elle, ses heritiers et ayantz cause. Ce que l'ambassadeur de Sa Majesté Cezarée accepta, s'asseurant que conforme à la grandeur du Roy Très Chrestien et à la qualité de lad. Dame, il s'estendra tousjours davantage en cecy.

En semblable led. ambassadeur du Roy Très Chrestien a declairé que lesd. dot, joyes et bagues doibvent estre et apartenir à lad. Serenissime Princesse future Royne de France comme chose sienne et pouvoir dispozer d'icelle en cas de dissolution de mariage survivant elle sans enfans; neantmoins advenant, comme l'on espere en Dieu, que elle en ait, lad. Dame ne pourra dispozer desd. bagues et biens en faveur d'autres personnes, ains comme dict est, demeureront à sesd. enfans et heritiers et ayantz cause; et en cas que elle morust la premiere sans laisser enfans dud. mariage, led. Roy Très Chrestien et ses heritiers et ayantz cause ne seront obligez à restituer que les deux tierces parties dud. dot que lad. Serenissime Princesse aura apporté, comme desd. bagues et joyaulx. De la part de l'ambassadeur de Sa Majesté Cezarée a esté reppliqué que cella seroit trop rigoreux et desraisonnable. Parquoy aud. cas il fauldroit faire la restitution entiere de sond. dot et joyes, sans deduire ny defalquer lad. tierce partie.

Pour regard de l'entretennement que doibt avoir lad. Serenissime Princesse future Royne de France constant le mariage, il a esté dict par l'ambassadeur du Roy Très Chrestien qu'en cella il fault declairer la somme limitée, mais offre que led. entretennement sera tel qu'il appartient à telle Dame et femme de tel Roy; lequel luy sera delivré à l'espargne ou trezorerie generalle dud. Sr Roy de trois en trois mois. L'ambassadeur de Sa Majesté Cezarée s'en est contenté, entendant et tennant pour certain que cest entretenement soit tousjours esté et espere sera à present en la forme et avec le complement qu'il est offert de la part du Roy Très Chrestien.

Il a esté remonstré par l'ambassadeur de Sa Majesté Cezarée touchant les biens qui multiplieront durant le mariage n'estant des incorporez ou appliquez à la couronne de France, lesquelz suivant la coustume de plusieurs provinces sont communs, et la femme doibt en avoir la moytié. L'ambassadeur du Roy Très Chrestien a respondu que cela n'est ny a esté acoustumé en la maison de France, ny les Roynes qui ont esté aud. Royaume n'ont jamais heu aucune part aux acquisitions. Parquoy ne failloit insister à lad. demande.

De commun accord et consentement desd. deux s^rs ambassadeurs a esté traicté que lad. Serenissime Princesse Yzabeau sera envoyée par l'Empereur, son père, la mieulx parée et enjoyellée qu'il sera possible et ainsi qu'il appartient à fille de si haultz père et mère et mariée avec si grand prince, lequel donnera ordre que elle soit receue sur les limites par les personnes et avec l'authorité et dignité qu'il convient.

Et en ce qui touche son hostel, serviteurs et officiers que lad. Serenissime Princesse future Royne de France doibt avoir, fut remonstré et requis par l'ambassadeur de Sa Majesté Cezarée que cecy doive estre et soit avec le nombre et en la quallité et en tout le surplus comme il appartient à l'authorité de cette Royne et à sa plus grande satisfaction et contentement que faire se pourra. L'ambassadeur du Roy Très Chrestien respondit que combien qu'il scache qu'il luy fault donner maison et estat selon sa grandeur, toutesfois pour ce qu'il ne scait sur cela precisement la volunté de son Roy, il l'en advertira.

Il est accordé de commun consentement desd. ambassadeurs que lad. Princesse fera les renontiations de toutz droictz paternelz et maternelz à la satisfaction de l'Empereur, son père, et de ses depputez.

Au regard du temps d'effectuer ce mariage, tant en ce qui touche les fiançailles par procuration comme en la traduction et amenances de lad. Serenissime Princesse, pressupozant que la ratiffication après les articles matrimoniaulx rezoluz par lesd. commissaires, se doibt faire par leurs Majestez Cezarée et Très Chrestienne respectivement et precedant, la solennelle ambassade desja mentionnée est rezervée ne se pouvant rezouldre que l'Empereur le declairera, entendant comme l'on entend que, puisque les voluntez des deux parties sont si promptes et tant conformes en cecy, qu'il n'y pourra avoir dillation.

Par dessus ce qui est dict, l'ambassadeur de Sa Majesté Cezarée remonstre qu'encore qu'il se peult justement pretendre comme desja plustot que à present s'est pretendu qu'avec ceste occasion et nouvelle alliance led. Roy Très Chrestien se contenteroit de restituer à l'empire les eveschez et citez de Metz, Toul et Verdun, neantmoins veue la difficulté et dillation que cecy pourroit maintenant mectre à l'effect dud. mariage, et ne pouvant du cousté de Sa Majesté Cezarée passer cella avec dissimulation, il sera dict et causé par ung des articles matrimoniaulx que, nonobstant l'alliance tant estroicte qu'il contracte avec led. Roy Très Chrestien, lad. Majesté ne veult se departir de l'obligation qu'il doibt à l'empire comme chef d'icelluy ny renoncer à la poursuicte et pretension du droict desd. eveschez et citez imperialles. Auquel point l'ambassadeur du Roy Très Chrestien feist responce qu'il n'avoit aucune commission touchant cela; bien a offert d'en donner advis aud. Roy son seigneur en la maniere et forme qui luy estoit propozée.

Cecy est ce qui a esté touché touchant led. mariage par lesd. ambassadeurs et commissaires desd. Majestez Cezarée et Très Chrestienne, y estant intervenu le Illustrissime cardinal de Siguence depputé par Sa Majesté, et assistant le docteur Velasco de son conseil et de sa chambre. En Madrid, le jeudy xxvij^me d'octobre 1569.

202. — Discours du s^r de Fourquevaulx, ambassadeur en Espaigne, de ce qui a esté traicté jour par jour sur le maryage futur de Sa Majesté avec Madame la Princesse Elizabet d'Austriche [1].

Le pouvoir donné par Sa Majesté aud. ambassadeur en datte du deux d'aoust 1569 à Paris, pour traicter et conclure les pactes et maryage de Sa Majesté avec Madame la Princesse Elizabet d'Austriche, luy fut donné à Madrid le xxiiij dud. moys acompaigné d'instruction, qu'il receult et accepta comme très humble subject et serviteur.

[1] Mémoire autographe de M. de Fourquevaux, château de Fourquevaux. Au dos de la pièce : *Par Lasalle qui partist de Madrid le Vme novembre, à VIII heures du soir, 1569.*

Començant par ce que le Roy Catholicque d'Espaigne a esté de retour d'Aranxois et d'Escuryal en ce lieu de Madrid, le neufiesme d'octobre an present mil V^c lxix, et pour ses grandes occupations led. ambassadeur fust remys pour l'audience du quinziesme à quatre heures après mydy; lequel jour, sur l'heure du disner dud. Sr Roy, arriva ung courrier depesché de Lion le septiesme dud. mois par Bonnize demandant advis aud. Sr Roy Catholicque qu'il avoit pleu à Dieu donner victoire au Roy le troisiesme dud. mois contre les rebelles; ce que lad. Majesté Catholicque rezerva de dire et descouvrir jusques à l'avoir plustost dict aud. ambassadeur, qui luy en baiza les mains pour la faveur, mais principallement pour l'allaigresse et contentement que led. Sr Roy en monstroit, bien qu'il doubtoit de la verité dud. succez très heureux, pour ce que ce n'estoit la premiere bonne nouvelle qui fust trouvée faulce.

En lad. audience, led. Sr Roy declara aud. s^r de Fourquevaulx que l'Empereur luy avoit faict entendre par sa derniere depesche qu'il ne pouvoit envoyer Mesdames ses filles sitost qu'on avoit esperance; mais ce seroit tost après l'hiver; et ne failloit perdre tempz ny differer plus à traicter du maryage du Roy Très Chrestien, son frère, avec Madame la Princesse Elizabet, auquel il voulloit tenir main qu'il se conclust en toute bresveté. A ces fins, il adviseroit de deputer et nommer personages et lieu pour entendre le dire d'entre nous ambassadeur dud. Sr Empereur et dud. Sr Roy Très Chrestien; de laquelle bonne volunté et determination je le remerciay et luy demandis qu'estoit la cause que Sa Majesté ne me parloit du maryage de Madame soeur du Roy avec le roy de Portugal, et si son pouvoir estoit point encore venu, afin de traicter des deux maryages ensemble, comme il m'est commandé et de ne conclure l'ung sans l'aultre. Led. Sr Roy Catholicque me feist la responce acoustumée prennant escuze sur la peste qui est en divers endroitz aud. royaulme, laquelle tient separés les roy, royne et conseil, et de plus que aussy led. jeune roy est conseillé de jeunes gens à ceste occasion, il veult penser à loizir sur ce faict. Par ainsy ne failloit laisser pour led. Portugal de traicter celuy du Roy mon maistre, car ce sera aultant advancé quand led. pouvoir viendra, s'asseurant Sad. Majesté que le Roy Très Chrestien, son bon frère, et la Royne, sa bonne mère, prendront en bonne part et m'advoueront d'avoir commencé par son maryage; car c'est celluy qui importe le plus; et prennoit sur soy que je n'en debvois faire difficulté ny craindre d'en estre repris.

Cela estoit le samedy. Il adveint lendemain de nuict que le secretaire Cayes vint parler à moy et me representa le mesme propoz de debvoir traicter dud. maryage, puisque le Roy, son maistre, promectoit que Leurs Majestés Très Chrestiennes le trouveroyent bon, et à ces fins, pour y commencer à bezoigner, il avoit commandement d'aller de ce pas dire au cardinal de Siguence qu'il se dispoze de drecer les affaires luy et le docteur Velasco, et nous assigner jour et heure au s^r don Dietristain, ambassadeur de la Majesté de l'Empereur, et à moy.

De rechef le mardy après disner, jour de Sainct Luc, led. Cayes est retourné m'adviser de la part dud Sr Roi Catholicque qu'il a donné charge aud.

cardinal d'assister aud. traicté et led. docteur Velasco, priant que je me vollusse trouver au logis dud. s^r cardinal aux jours et heures qu'il m'advertiroit, comme feroit semblablement led. don Dietristain, et commencer par l'exhibition des pouvoirs; à quoy on pourroit donner commencement lendemain à trois heures après midy. Ce que je promys aud. Cayes de faire pour obeyr aud. commandement, m'escusant toutesfois comme dessus que je ne puis rien conclure de l'ung maryage sans l'aultre. Led. Cayes replicqua ce qu'il avoit desja dict le dimenche, et aussy qu'il ne seroit sinon bien à propoz que je sceusse si led. Dietristain auroit charge de demander telles conditions dont il soit necessaire adviser Sad. Majesté Très Chrestienne et scavoir sa volunté sur icelles de bonne heure, afin de gaigner tempz.

Le mecredy xixme dud. mois, je me suis rendu chez led. cardinal à l'heure assignée; et ay trouvé lesd. Velasco et Cayes; lequel cardinal, après sa preface de l'affection que le Roy Catholicque a heu de longue main et a de present à la confirmation de l'amytié et alliance, et à donner tout contentement au Roy Très Chrestien, son bon frère, par le maryage de sa niepce seconde fille de l'Empereur, a dict que le jour precedant don Dietristain estoit venu vers luy par ordonnance et advis dud. Sr Roy Catholicque et luy avoit monstré et laissé deux pouvoirs de la Majesté dud. Sr Empereur, l'un adreçant à lad. Majesté Catholicque et l'aultre aud. Dietristain, pour traicter et conclure le maryage de la Princesse Elizabet avec led. Sr Roy Très Chrestien, desquelz me seroit faicte lecture, estant bien raisonnable qu'il veist pareillement le povoir que Sad. Majesté Très Chrestienne me donnoit; ce qui a esté faict sur l'heure. Et pour ce que lesd. cardinal et Velasque n'entendent françois, led. Cayes le translata en castillan, et tant l'original que le translat demeurerent entre les mains dud. cardinal, afin de le communiquer au Roy Catholicque et aud. Dietristain. Comme d'aultre part la coppie desd. deux commissions de l'Empereur me furent accordées, et après que j'euz dict l'aize que j'avois qu'il eust pleu au Roy Catholicque de faire eslite dud. s^r cardinal pour estre bon mediateur entre nous ambassadeurs susd., le priay qu'il fust content en bon et amyable arbitre d'embracer la cause de Sa Majesté Très Chrestienne de mesme zelle que celle dud. Sr Empereur, et puisque le fondement s'en estoit faict une bonne partie par luy, qu'il failloit le parfaire et achever aussy tout d'une main pour en avoir le bon gré de Dieu et de toutes lesd. Majestés; ce que led. cardinal promyst qu'il feroit de fort bon cueur. Et là dessus il me pria de voulloir entrer aux particularitez et m'en descouvrir à luy, comme led. Dietristain avoit faict. Je luy respondis que j'eusse bien deziré scavoir ce que la Majesté de l'Empereur a deliberé de faire devant qu'il declarast l'intention du Roy, son maistre; mais il n'y a heu ordre que led. cardinal le luy ait vollu dire. Parquoy, après que led. de Fourquevaulx a heu remonstré qu'en ces quatre ans qu'il a esté ambassadeur le pourparlé du maryage de lad. Majesté Très Chrestienne avec une des filles de l'Empereur a esté souvent mys en termes une fois d'une puis d'aultre, et que à present ne falloit plus repliquer sur quelle occasion il estoit venu avec son povoir en la main; et veu que c'est pour traicter du maryage de lad. Princesse Elizabet d'Austriche avec sond.

seigneur et maistre, auquel elle n'iroit pas sans une bonne dot digne de la très haulte maison d'où elle sort. il toucheroit donc à l'ambassadeur de l'Empereur, son père, de dire et offrir le premier quel bien il veult faire à lad. Dame. Neantmoins, puisqu'il falloit que led. Fourquevaulx fust le demandeur, il luy sembloit que une si grande Princesse allant à si grand Roy debvoit apporter aultant que la feu Royne Catholicque avoit apporté de dot au Roy Catholicque, son mari, qu'estoyent quatre cens mil escus. Led. cardinal a trouvé lad. demande fort estrange et hors de propoz, car jamais l'Empereur ne donneroit plus au Roy de France qu'il donne au Roy d'Espaigne, ce sont cent mil escus, et que le plus grand maryage que les filles qui sont sorties de sa maison ont heu n'a point passé cent mil florins. Qu'il est bien raisonnable que led. Sr Roy Très Chrestien se contente de semblable traictement qui est faict et promys aud. Sr Roy Catholicque, car lad. Majesté de l'Empereur ne donnera de sa vie plus à l'une Majesté que à l'aultre, ains les traictera et lesdites Princesses esgallement, que l'une n'aura la valleur d'un escu plus que l'aultre de sa maison. Et sur ce ont dict lesd. cardinal, Velasco et Cayes que cent mil florins declara led. Empereur à Monsr l'evesque de Rhenes, qu'il donneroit en dot à lad. Dame sa seconde fille, si Sad. Majesté Très Chrestienne l'espouzoit. J'ay respondu que à peine ces propoz passerent si avant lorsque led. s^r evesque fut vers lad. Majesté Cezarée, bien m'a esté dict que de la part dud. Empereur luy furent propozez par escript certaines conditions qu'il demandoit en faisant lad. alliance tant indignes et desraizonnables que led. s^r evesque luy rendist son papier sans s'en voulloir charger. Et passant oultre aux aultres poinctz tant du douaire que des bagues et entretennement, j'en ay respondu froidement sans me declarer du tout, car je demandois que led. Dietristain se laissast aussy entendre de son cousté. A ceste cause, fut arresté que led. s^r cardinal en communiqueroit avec luy et qu'il nous advertiroit du jour et heure qu'il nous pourroit aboucher toutz deux.

Quant à Portugal, que je disois avoir charge de traicter le maryage ensemble avec celuy du Roy, mon Seigneur et maistre, conjoinctement l'un sans l'aultre, il me fist responce que le povoir viendroit en bref et que pour icelluy ne falloit laisser de traicter le plus principal, qu'estoit celluy dud. Sr Roy Très Chrestien.

Le jeudy xxme, led. Cayes m'est venu apporter les coppies des povoirs mentionnez et m'a dict que pour estre lendemain jour de consulte, led. cardinal y seroit occupé, mais ce seroit pour le samedy ou dimenche ensuyvant.

Advenu le vendredy xxj^me, arriva une depesche de don Francés d'Alava dattée à Tours le vj^me en confirmation de la victoire très heureuze qu'il avoit pleu à Dieu donner à Sad. Majesté Très Chrestienne. Et passerent aulcuns jours sans reprendre led. propoz entasmé, car led. cardinal disoit avoir grandes occupations pour les affaires de Grannade.

Par ce moyen encore que led. de Fourquevaulx eust faict entendre qu'il voulloit ne depescher le courrier que Sa Majesté Très Chrestienne luy avoit envoyé et n'y eust aultre raison que pour l'advertir comment lesd. povoirs

de l'Empereur estoyent venuz et non celluy de Portugal, il n'y a heu remede, disant iceulx deputez et le Roy d'Espaigne par led. Cayes qu'il falloit atendre quelques jours afin d'envoyer une depesche rezollue, comme il a esté faict remectant du jour à lendemain à rentrer aud. traicté. De laquelle façon ilz m'ont trainé jusques au xxvme, dont je n'estois pas desplaisant, ains atendois s'il me viendroit responce de ma depesche du xxviij de septembre pour scavoir, puisque le povoir de Portugal n'estoit venu, s'il plairoit au Roy ou non, que je traictasse de son maryage.

Ced. vingt cinquiesme jour venu, led. cardinal m'a envoyé apeller pour les quatre heures du soir. Je m'y suis rendu; et l'ay trouvé accompaigné desd. Velasco et Cayes, mais non de Dietristain comme j'esperois. Ce seroit ung trop long discours à coucher par escript ce qui fut dict et remonstré d'une part et d'aultre durant une grosse heure que lad. conversation tint, sans que je peusse arracher de leur bouche sinon que led. cardinal voulloit scavoir si j'avois commission d'accepter l'offre qu'il m'avoit faicte de cent mil escus de dot comme l'Empereur la donnoit au Roy Catholicque, m'asseurant que sond. maistre n'auroit la valleur d'un escu davantage que le mien n'en eust aultant. Je luy feis responce que j'eusse pencé que led. Sr Empereur feroit conscience de donner si peu de somme à Mesdames ses filles les maryant si haultement, et je craindrois trop à prester mon consentement que le Roy mond. maistre se deubt contenter de si peu que cent mil escus, car il y a des subjectz de Sa Majesté en France qui en donnent aulcunes fois aultant et plus à leurs filles. Tant y a que je scavois bien que ce n'est entre si puissantz princes qu'il fault marchander ny pezer à poix d'or une alliance si fructueuse qu'on espere que la leur sera à toute chrestienté. Et le meilleur que je voy en leurd. offre, c'est de la parolle que led. cardinal me donnoit que Sa Majesté Catholicque n'auroit rien davantage pour l'aisnée que le Roy Très Chrestien pour la seconde; laquelle choze je ferois entendre à Sa Majesté en toute diligence. Et ainsy nous departismes pour en parler et comunicquer au premier jour toutz ensemble, quand led. don Dietristain y seroit, lequel icelluy dict cardinal feroit apeller lendemain pour luy dire mad. responce.

Le xxxj^me^ dud. octobre, led. ambassadeur Dietristain a negotié en l'après disnée avec lesd. depputez.

Le jeudy xxvij^me^, luy et moy somes esté apellez dud. cardinal, où il a esté debatu longuement tant du dot, assignement d'icelluy, que du douayre, bagues, entretennement, restitution, que aultres chozes dependantz dud. maryage, sans que je leur aye vollu accorder sinon ce qui est speciffié en l'instruction. Lesd. deputez et ambassadeur n'eurent de demande que les aquisitions, si Sa Majesté Très Chrestienne et lad. Dame en faisoient constant leur maryage, fussent communes, disant pour leur raison que ainsy se uze en Allemaigne. Je leur respondis que cela s'acoustumoit aussy entre les marchantz et mesnagers de Paris, mais non par les Roys ny par les princes et grandz seigneurs de France.

Ils eussent bien voullu que le douayre fust acquis à lad. Dame pour en dispozer à sa volunté. Je fiz responce aud. ambassadeur qui le requeroit

que les cent mil escus qu'il presente seroyent plus que richement bien employez s'ilz acqueroient soixante mil livres de revenu en bonnes terres et seigneuries. la principalle en tiltre de duché et du patrimoine et domaine de la couronne, lequel est inallienable.

Au regard de la rezervation que l'Empereur faict des droitz pretenduz sur Metz, Toul et Verdun, nous avons heu assés de chozes à debatre là dessus led. ambassadeur et moy, car aussy seroit ce faire une alliance et amytié protestée et menacée d'une prochaine guerre. Il dict que son maistre n'entend point par cela menacer lesd. villes ny donner occasion de l'avoir pour suspect, car il ne feroit jamais de son gré moleste ny ennuy aux siens; mais il le faict, afin que l'empire n'ait maulvaise ombre de ceste alliance.

Aussy n'ay je flatté à luy dire qu'encore que led. Sr Empereur n'eust adverty le Roy d'envoyer ung grand seigneur vers luy pour la ratiffication et pour les fiancailles qu'il n'y fust esté rien obmys du debvoir du cousté de France, car nos Roys illustrent et donnent clarté aux aultres quand il est question de quelque notable solemnité, comme mon maistre n'obliera rien de sa dignité aud. acte et aultres convenables et qui appartiennent à si grand Roy comme il est.

Et pour le regard des serviteurs et officiers de lad. Dame, je leur ay dict que Sa Majesté Très Chrestienne ne vouldra pas que elle vienne seulle ny mal acompaignée: neantmoins d'accorder aulcune choze là dessus seroit hors de mon instruction; et si les pactes de la feu Royne seront leuz, on n'y trouvera point mention de son hostel ny de sa famille; et si est ce que elle mena des gentilzhomes et des dames françoizes pour son service, il est vray que Sa Majesté Catholicque luy donna ung grand maistre et aultres officiers espaignolz, et des dames et filles de chambre espagnolles.

Il n'y a ordre de persuader lesd. deputez que le Roy Catholicque promecte ny s'oblige pour la ratiffication ny observation des pactes; et respondent que don Dietristain, ambassadeur dud. Sr Empereur, est suffisament fondé ausd. fins, suyvant sa commission et en ce que elle s'estend. Par ainsy n'est bezoin que la Majesté Catholicque s'oblige.

C'est merveille de l'instance que led. ambassadeur faict de voulloir pour les arres et contredot cent cinquante mil escus; et lad. Princesse n'en doibt porter que cent mil de dot. Il allegue la costume d'Allemaigne et moy celle de France qui n'admect point telz advantages. Il dict qu'en vain espouzeroit elle ung si grand Roy, si elle n'amendoist pour avoir esté sa feme. Je luy represente les cinq mil escus de... et le douayre, laquelle choze n'est en uzage en son païs et ne scay penser que lad. Dame ait plus grande raison de demander et avoir besoin contredot et arres, si en recompense de sa jeunesse perdue elle n'aura enfans que la mesme raison ne soit pour le Roy, si elle sera sterille, ce que Dieu ne vueille, car tout cela s'entend au cas qu'il n'y ait enfans et que Sad. Majesté decedast le premier.

Le dernier jour dud. octobre, vint Cayes sur le tard m'apporter les articles qu'il disoit avoir esté traictez par don Dietristain et moy avec lesd. deputez; et si je trouvois quelque choze à redire en iceulx, qu'il les rabilleroit; mais cependant il me les voullust faire trouver bons. Je luy demandiz

temps à les veoir. Et veuz que je les euz à part moy, le soir mesme j'envoyai incontinent apeller son commys, auquel je monstriz ce qui repugnoit directement aux faictz par moy proposez et à ce que j'avois respondu sur aulcunes des demandes dud. Dietristain. En quoy je ne veulx dire qu'il y eust de la malice; mais il y avoit des articles captieux et contraires aux memoires que j'avois donnez de ma main en françois, ainsy que je le fiz recognoistre aud. commys et les corriger; laquelle correction fut envoyée à Sad. Majesté au monastere d'Escuryal, qui jugea que j'avois raison. Et en cela ont passé..... jours; car aussy led. Sr Roy a voullu escrire à Leurs Majestés; et le..... icelluy Cayes m'a rapporté lesd. articles en castillan, qu'il m'a semblé debvoir translater en françois pour plus claire intelligence de ce qui a esté traicté entre nous. Aussy j'envoye coppie du memoire que je donniz aud. Cayes pour coucher ce que je proposois de la part du Roy.

(Suivent les *Pactes de mariage*, déjà publiés dans mon volume : *Lettres de Charles IX à M. de Fourquevaux ambassadeur en Espagne*, p. 392, et des notes qui font double emploi avec ce qui précède et qu'on a pensé ne devoir pas reproduire ici).

203. — Au Roy.

Madrid, 29 novembre 1569.

Sire, Aultant de danger y a comme l'on dict pour les courriers de passer par Languedoc comme par Bayonne et deux fois plus de chemin; qui est cause que j'envoye sonder le passage dud. Bayonne par ce porteur avec ma presente depesche; et croy que la mienne du cinquiesme de ce mois soit arrivée, il y a quatre ou cinq jours, vers Votre Majesté, si mon homme sera allé seurement; par laquelle vous aurez veu, Sire, ce qui est passé sur le traicté de votre mariage entre l'ambassadeur de l'Empereur et moy, dont il a pareillement donné advis à son maistre; et n'ay aprins sur led. faict autres nouvelles, si n'est que l'archiduc Charles qui fut dernierement en ceste court fera l'office de procureur du Roy Catholique pour fiancer la Princesse Anne, la menera et conduira par Itallie s'embarquer à Gennes et de là en Espaigne. Laquelle Dame menera seullement six dames et viendra avec le moindre train qu'on luy pourra bailler, car elle trouvera assez de court en son chemin et plus de dames et officiers estant arrivée par deçà qu'il ne luy en fault. Le cardinal de Siguence m'a dict que Voz Majestez Très Chrestienne et Catholique envoyerez vos procurations à mesme tempz pour ratiffier ce qui sera conclu de vos mariages et les fiançailles à mesme

jour et heure, comme aussi le partement des deux Princesses, encore qu'il soit bien ainsi que elles facent divers chemin, signifiant que Madame la Princesse Elizabeth prendra le plus droict vers France. L'ambassadeur de Gennes à obtenu une traicte de bledz de Sicille pour led. Gennes, ayant remonstré qu'il y aura lors ung grand concours de gens de plusieurs endroicts, comme aussi d'une grosse flotte de gallères et de navires pour led. passage, qui affameroient lad. ville, si elle n'estoit secourue et advitaillée.

Sire, la plus importante nouvelle que je sçaurois escrire des affaires de deçà à Votre Majesté, c'est que les villes principalles et jusques aux moindres lieux et villages du royaume de Castille font en toute dilligence les gens de pied qu'ilz sont tenuz de donner à leur Roy par conventions antiennes quand quelque rebellion survient ou envahye de grosse puissance d'ennemys estrangers; de façon que ced. nombre sera de trente deux mil hommes de pied qu'ils payeront deux mois durant; et si led. Sr Roy aura besoing desd. gens pour plus de temps, ce sera à Sa Majesté de les payer passez lesd. deux mois; semblablement sont mandez les ducs d'Arcos, Ossonne et Medine Cidonnie et autres s^rs qui ont des seigneuries et terres en Grannade, qu'ils aillent trouver incontinent don Juhan d'Austrie avec le plus d'hommes de guerre qu'ils pourront mener et le premier desd. ducz qui y arrivera commandera aux autres. Cested. levée se faict sans toucher aucunement Aragon, Valence ny Catheloigne; et tous les commandeurs et chevaliers de Sainct Jacques, Calatrava et Alcantara sont mandez semblablement pour aller à lad. guerre de Grannade et les continnos qui sont six cens homes d'armes; et toute la gendarmerie d'ordonnance se tient preste ayant faict provision d'un million et demy d'or, auquel il ne touche point; qui est signe que Sa Majesté pense avoir des affaires pour plus que d'envoyer contre les Mores rebelles; desquelz neantmoins il espere avoir la fin dens deux mois et se tenir armé contre tout ce qui luy pourroit après survenir soit du cousté des Turcz et de Barbarie ou de devers France: qui est à mon opinion l'endroit qu'il doubte le plus, et ne se fie pas des Morisques de Valence, qui sont dix huict mil maisons ou familles, d'où sortiront plus de cinquante mil hommes avec armes offensives; ains tient pour

rezollu qu'ils feront comme ceulx dud. Grannade, si l'armée turquesque abordera en leur cousté. Et est venu nouvelle dud. Grannade que lesd. rebelles tiennent assiegée une ville qui a nom Hiresque. Led. Sr Roy Catholique a declairé, Sire, le xxiij^me de ced. mois, qu'il veult aller à Cordoue, qui est une grosse citté à soixante douze lieues d'icy, pour s'approcher dud. Grannade qui est à vingt trois lieues dud. Cordoue; et mande aux grands seigneurs de Castille s'y trouver dens le quinziesme de janvier, et aux bonnes villes aussi pour y tenir les courtz et par mesme moyen estre près dud. Grannade. Mais, Sire, cecy est veritable et ira Sa Majesté Catholique faire Noel à Nostre Dame de Guadelupe, qui est environ trente lieues de ceste ville, non trop esloignée du chemin dud. Cordoue. Le cardinal de Siguence fera led. voyage, car rien ne s'y peult faire sans luy; et les conseilz demeurent en ced. lieu; et croy que aussi feront Mesdames les Infantes et la Princesse.

Ne voullant faillir de dire à Votre Majesté comment le vingt deux de ce mois je receus les lettres qu'il vous a plu de m'escrire du xxviij d'octobre, ausquelles j'ay respondu par les miennes du cinquiesme de ce mois, sauf du traicté de Portugal qui n'est encore commencé d'entamer à faulte que leur pouvoir n'est venu ny jour donné pour l'envoyer; si est ce que Sa Majesté Catholique, le cardinal et Ruy Gommes m'asseurent bien tousjours qu'il viendra. L'ambassadeur de Portugal m'a dict, le xxvj du present, nous estant venu visiter au sieur Jheronimo Gondy et à moy, que lad commission sera en ses mains devant de quarante jours; et par le dire du prince d'Evolly qui me l'a donné ainsi entendre encore le xvj du present, il fust vray que par une depesche que le Roy, votre frère, feist au roy de Portugal après le partement de Monseigneur le cardinal de Guise et avoir heu responce qu'il plaisoit bien à Votre Majesté et à la Royne de donner à sa prière Madame votre soeur aud. s^r roy de Portugal, ce fust de l'advertir que vous, Sire, manderiez votre pouvoir à votre ambassadeur icy resident pour traicter dud. mariage, et qu'il failloit en semblable que led. roy son nepveu envoyast le sien à son ambassadeur qui est icy, et que de sa part il feroit office de bon mediateur; laquelle chose led. jeune roy trouva très bonne et promist d'envoyer sad. commission à son ambassadeur et s'en fier, remectre

et repozer entierement sur Sa Majesté Catholique. A ceste cause, Sire, quand votre pouvoir fust venu en aoust, il luy escrivist le xxvj dud. mois et l'advertist de faire venir sond. pouvoir; car votre ambassadeur avoit desja le votre. Il y a heu là dessus des conseils en Portugal pour retarder led. traicté, mais non pour empescher le mariage, qui est approuvé et deziré universellement de tout led. royaume; mais la royne, ayeulle dud. jeune roy, vouldroit que led. traicté fust remis au Roy Catholique pour le faire traicter et conclurre, le recognoissant en lieu de père; et led. conseil n'y veult consentir, ains qu'il se traicte par Portugois et sur ce proposent des conditions pour y parvenir telles que j'escriptz à la Royne. Je verrai si led. pouvoir viendra et m'y gouverneray suivant ce qu'il vous a pleu me commander. Ce qu'on m'avoit nommé neuf gallères turquesques qui furent aux Canaries en septembre n'estoient que grosses barques, lesquelles à leur retour donnerent dans une flotte de Portugal qui les print toutes, qu'il n'en eschappa ung seul vaisseau ny homme qui ne fust prins.

Sire, en la lettre de creance que Votre Majesté a escripte par le s^r^ Jheronimo Gondy au Roy Catholique pour avoir son consentement de la vente des biens de vos subjects assis ez Païs Bas et conté de Bourgoigne, est faicte quelque mention des biens des rebelles; et combien que je luy aye faict veoir que la lettre qu'il vous a pleu m'escrire sur ce faict n'expeciffie point ny parle des rebelles, ilz ont neantmoins prins escuse qu'ils ne sont pas bien esclarcis de votre intention; pareillement leur est souvenu que Monseigneur le cardinal de Guise demandoit que ce fust par engagement soubz promesse et cautions de les rachepter dens cinq ans; mais cella n'a de rien servy, non plus que de leur dire que Votre Majesté a donné et donnera permission à ceulx desd. païs qui ont du bien en votre Royaume de le vendre ou engager comme ilz vouldront, et assez de raisons que led. s^r^ Gondy et moy avons alleguées pour leur mieulx persuader votre demande. Neantmoins le xxviij^me^ de ced. mois, le secretaire Cayes m'est venu dire de la part de son maistre que lad. allienation ne se peult faire ny consentir pour ceste heure; car fault que le duc d'Alve informe encore plus fort qu'il n'a faict; et j'entends que ces sieurs pretendent, si ce sont biens de communeulx, de leze majesté divine ou humaine, que leurs biens sont confisquez au s^r^

dúquel ils sont mouvantz; et vouldroient scavoir qui sont voz subjectz qui ont lesd. biens esd. païs et en quelz lieux assiz et ce qu'ils peuvent valloir; comme en semblable quelz des leurs en ont dens votre Royaume, en quel païs et leur estimation, pour après prendre une bonne rezollution là dessus.

Quant à la prolongation du terme pour la traicte de cent mil escuz dud sr Gondy, comme led. temps finira seulement au dixiesme de mars, Sad. Majesté luy donne six mois de plus.

De Madrid, le xxixme de novembre 1569.

204. — A la Royne.

Madrid, 29 novembre 1569.

Madame, Le roy de Portugal n'a point encore envoyé son pouvoir; si est ce qu'ayant faict demander ces jours passez aux principaulx sieurs et aux citez et bonnes villes de son royaume s'ilz trouvent bon qu'il espouze Madame votre fille, toutz luy ont respondu qu'il ne scauroit trouver meilleur party et luy conseillent de le prendre; et ne tardera longtemps qu'il vous sera envoyé ung ambassadeur pour la vous demander, et n'atendent sinon que le Roy Catholique soit maryé ou son mariage conclu; c'est ung advis que j'avois receu il y a quelques jours; mais j'ay entendu maintenant que ceste Majesté est adverty par don Hernando Carrillo, son ambassadeur resident aud. Portugal, que led. roy de Portugal et son conseil sont après pour depescher ambassadeur vers Voz Majestez sur led. mariage; car ilz le veulent traicter par eulx mesmes et non par la voye ny du moyen de Castille. A ceste cause ced. Sr Roy Catholique feist partir ung courrier exprès le xxiiij de ced. mois pour aller scavoir s'il est vray de lad. ambassade; et neantmoins faire instance et donner presse aud. roy de Portugal qu'il se determine d'entendre aud. party de Madame, car c'est trop songer là dessus et mener les affaires en longueur. Je ne scay quelle response led. courrier qui s'appelle Domingo Coliz rapportera; et dens quatre ou cinq jours partira don Juhan de Borje pour aller lever le siege aud. Carrillo.

Madame, don Francés d'Alava a escript que Votre Majesté luy a parlé d'une telle maniere des quatre mil Espaignolz de

secours, qu'il luy semble ne vous soucier point beaucoup ny vous challoir qu'ils aillent en France. Si est ce que j'ay adverty messieurs les mareschal de Dampville et de Monluc, qu'il estoit tempz d'envoyer escorte et commissaires pour recevoir lesd. Espaignols. Je ne scay ce qu'il me sera respondu; mais par une lettre de Monsieur le visconte d'Orthe, il n'y avoit le xviij du present aucune provision à Bayonne ny advis de ce qu'ils doibvent faire. J'ay donné charge à ce porteur de vous scavoir dire s'ilz sont encore à Victorie, où ilz ont faict leur masse; et me doubte que petite escuze suffira pour les retenir en Navarre, duquel endroit on a soubspeçon que la Royne de Navarre leur face quelque alarme. Aussi seroit ce envoyer lesd. hommes à la boucherie s'il n'y aura escorte suffizante pour les accompaigner, veu que Montgomery est le plus fort en Gascoigne, par où ils ont à passer, quelque chemin que le Roy vueille qu'ilz facent; et s'il m'estoit permis de parler de la guerre en estant si esloigné que je suis, je conseillerois de faire une levée de quatre ou cinq mil soldatz basques et gascons pour les joindre aux Espaignols, et leur envoyer de la cavallerie afin de former ung petit camp dud. cousté et veoir de recouvrer ce que lesd. ennemys ont occupé, sans y trouver grande resistance, car autrement lesd. Espaignols seuls vous serviront de peu et sera trop difficille les passer jusques à mond. sieur le mareschal de Damville; mais estant secondez par les votres, ilz feront service entier et donneront cueur à voz bons subjects dud. païs; et seroit plus à votre reputation que d'endurer qu'il soit brigandé par une troupe d'enragez. Il sera fort raisonnable aussi, Madame, que lesd. Espaignolz soient bien traictez en leur chemin et leur faire drecer estappe de vivres sans rien païer jusques au camp, afin qu'ils ayent plus d'occasion de vous bien servir. Je me suis offert à Sa Majesté Catholique de les aller conduire jusques hors des dangers, et l'eusse faict; car je cognois led. pays de Gascoigne où j'ay des parentz et amys; mais il ne m'a voullu donner congé sans votre consentement; et vous n'avez garde de me faire cest honneur, car vous m'estimez pour neant en telz affaires, ce que je ne fais pas, ains m'y pense mieulx entendre qu'en la charge que je fais par deçà à mon grand regret si longuement; ne voullant oblier de dire à Votre Majesté que le Roy Catholique fist hier

dire au sieur Jheronimo Gondy par le prince d'Evolly qu'il luy accorde l'habit de Sainct Jacques à votre requeste, encherissant de belles parolles combien il vouldroit faire pour votre respect, ainsi que led. sr Gondy vous ira luy mesme rendre compte après avoir satisfaict aux memoires que Voz Majestez luy ont donné, en quoy il ne perd pas tempz.

De Madrid, le xxixme de novembre 1569.

205. — A la Royne.

Madrid, 29 novembre 1569.

Madame, Il me semble que je ferois desloyaulté si je vous cellois ce que m'a esté dict de peu de jours en çà touchant le roy de Portugal; c'est qu'il tient et beaucoup de l'humeur du feu Prince d'Espaigne, subject à sa teste bisarre, variable et terriblement obstiné en ses opinions. J'entendz aussi qu'il est boussu ung petit. Mais ne me faites point, s'il vous plaist, autheur de ces advis. Davantage suis adverty que toutz ses medecins jugent et les astrologues judiciaires qu'il ne sera point long homme; et une partie desd. medecins conseille qu'il le fault maryer de bonne heure, afin de divertir certaine fluxion du cerveau qui luy descend sur l'estomac et remedier à une secrette malladye qu'on appelle gomorrée, à laquelle il est subject. Iceulx docteurs neantmoins dizent qu'il est habille pour avoir enfans; l'autre bende dissuade et deffend de le marier, car ce sera luy avancer sa fin; et toutz d'ung consentement le condemnent à vivre peu d'années. Il est vray, Madame, qu'ils se consollent aud. royaume de ce que, si led. sr roy venoit à mourir jeune, ce que Dieu ne vueille, ils ont le sieur don Duart agé de trente deux ans, qui pourroit espouzer la royne sa femme, si elle n'avoit enfans, comme plus proche à la couronne; par lequel expedient, Madame, soeur du roy, demeureroit royne et l'alliance de voz royaumes en son entier. En cela, Madame, il faut esperer de la bizarrerie dud. jeune roy qu'il se changera de mal en bien à mezure qu'il croistra d'age; car il n'a que quinze ou seize ans, et est escusable aussi, de tant qu'il a esté nourry du berceau à la Portugoise, c'est à dire en superbe et vanité; estant au reste si enfant, selon que le prince d'Evolly me disoit derniere-

ment, qu'il fault par maniere de dire le mener et traicter avec des pomes en la main et non avec la raison ny remonstrances, pource qu'il ne cognoist ny veult entendre ce qui luy est bon ou mauvais; et son conseil compozé de jeunes hommes l'entretient en ses folles presumptions sans faire compte de la royne, son ayeulle, ny de croire son conseil aucunement; dont Sa Majesté Catholique s'en sent fort piqué et la mesme Princesse, sa mère, n'y a point de credit. Il fauldra veoir quelle responce rapportera le courrier qui a esté depesché aud. roy de Portugal, le xxiiij^me de ced. mois, et si le pouvoir pour traicter dud. mariage vient, je ne feray faulte d'en donner incontinent advis à Voz Majestez par mon courrier que je retiens à ces fins; et va ceste depesche par mon secretaire pour vous supplier très humblement, Madame, qu'il vous plaise me donner le moyen de suyvre ce Roy Catholique à Cordoue et pour me desengager d'icy; car il ne vous fault mectre en doubte son allée estant très certaine, et qu'il tiendra les cours en lad. ville, ne soit que pour gaigner six cens mil escuz, en trente ou quarante jours qu'elles dureront s'il ne les veult plus longues. C'est pareillement pour declairer aux grands et à ses bonnes villes la resolution qu'il a prinse de se remaryer, comme la raison veult qu'il le leur face entendre en assemblée generalle suivant la coustume; et donnera chaleur à son camp de Grannade estant si prez; il pourra aussy aller faire son entrée à Seville, aud. Grannade et autres citez, où il ne fut onc et s'en passera tenir les cours de Vallence ce printempz en attendant la nouvelle Royne, puis donnera jusques à Barcelone y tenir les cours de Cathelogne, et achevera par celles d'Aragon et Saragosse.

Madame, votre bon plaisir sera de m'adviser s'il y auroit lieu de pratiquer de bonne heure une entreveue de vous et de ced. Sr Roy s'il ira aud. Barcelonne et que vous fussiés lors en Languedoc; ce que je metray peine d'acheminer dextrement, selon les occasions qui s'en presenteront, s'il vous plaist me le commander. Mais si vous dezirez lad. entreveue, donnez vous garde d'en dire une seulle parole à don Francés d'Alava; car son maistre le sceaura soubdain, lequel est ennemy de telles assemblées et s'escuzeroit que cela donneroit jallouzie aux autres princes; et si vous en avez desja parlé aud. ambassadeur, revo-

quez votre parole et donnez luy entendre que vous n'y pensez plus; et scaichez, Madame, que Ruy Gommes me deist une fois que led. Sr Roy atendroit la Royne sa nouvelle femme à Valence; laquelle par aventure pourroit descendre aussi à Carthagenne ou à Malque; ce dict propoz a esté depuis que led. don Francés escrivist par deçà que vous lui aviez dict qu'il se tint prest pour vous accompaigner à Marseille. Il me va devant les yeulx que le voyage de Cordoue sera pour aller recevoir lad. Dame à l'un desd. Malque ou Carthagenne, afin que elle n'ayt à toucher terre en votre coste, et passera plus seurement prennant la mer au partir de Gennes que de venir terre à terre.

De Madrid, le xxixme de novembre 1569.

206. — Au Roy.

Madrid, 18 décembre 1569.

Sire, Le secretaire Cayes est venu à moy le iiijr du present me dire de la part du Roy d'Espaigne que je vous doibve advertir que les forces qu'il faict lever en son royaume sont pour les employer au chastiment et punition des Mores de Grannade, et qu'il est rezollu d'aller en personne à Cordoue, afin d'estre près desd. forces et s'en approcher davantaige, s'il sera besoing; me faisant scavoir de bonne heure que pour vray il partira incontinent après le jour des Roys et qu'il aura plaisir et me prie que je l'accompaigne en lad. journée, comme feront aussi les autres ambassadeurs; me prioyt semblablement led. Sr Roy l'escuzer envers vous, Sire, de quoy il n'a encore envoyé personnage pour se conjouir de votre victoire de Montcomptour, que est à cause des chemins dangereux; mais ce sera du premier jour qu'il entendra y avoir moins de danger; et asseure led. Cayes qu'il envoyera don Fedric Henrriquez, ou bien don Pedro Henrriquez, frères du prieur don Anthonio de Tollede et de la duchesse d'Alve, qui sont deux fort honnestes seigneurs. Et croy que ce sera led. don Pedro, auquel je m'asseure qu'il plaira à Votre Majesté commander estre faict tel traictement qu'il aura occasion de s'en retourner content; car le prince qui l'envoye et ceulx à qui il appartient le meritent.

Ce que j'en parle, Sire, n'est pas sans fondement pour ce que j'entendz que led. de Nagera ne se contente pas beaucoup des faveurs qu'il a receues en France; il arriva seullement her soir en ceste ville avec dix huict chevaulx de poste et cinq aultres qui luy estoient sortiz au devant, dont les deux estoient en housse. S'il parle je respondray.

Sire, je n'ay voullu faillir de vous faire entendre le propoz dud. secretaire d'estat; et combien que le chemin que Sa Majesté Catholique va faire soit opposite à celluy que je dezire bien fort de faire; et seroit tempz de me le permectre, car il y a quatre ans et quatre mois que je vous sers d'inutille ambassadeur. Neantmoins il me fauldra suivre encore, si les articles de votre mariage ne seront concluz devant qu'on desloge d'icy. Mais, Sire, je suis contraint de vous advertir qu'il m'est impossible d'en desloger sans estre secoru de votre liberallité tant pour me desengager de Madrid où je suis engagé jusques aux yeulx, que aussi pour m'esquipper et conduire; car il plaira à Votre Majesté considerer que nous allons à la guerre et à nopces, où chacun des ambassadeurs vouldra faire honneur au maistre qu'il sert.

Et ne veulx faillir à vous dire comment l'arcevesque de Seville estant venu en ce lieu ces jours passez au mandement dud. Sr Roy Catholique, il luy a esté declairé par la mesme Majesté, il y a six jours, qu'il l'a choisy pour l'envoyer à Gennes, au devant de la Princesse Anne, afin de la recevoir et servir de conducteur jusques en Espaigne; ce que led. arcevesque a accepté pour très grand honneur et faveur; duquel voyage, Sire, il ne sera quicte pour cent cinquante mil escuz; et va accompaigné de six contes et marquiz et d'une vingtaine d'autres gentilshommes principaulx toutz ses parents; car il est de la maison des Çunigues descendant des antiens roys de Navarre. Et le duc de Bejoir est son nepveu. Il menera une chappelle de bons chantres; il aura viollons et sonneurs de divers instrumens de musique; il fera porter trois ou quatre buffectz de vaisselle d'or et d'argent, tappisseries bien riches, meubles et autres choses requises pour estre le plus magnifiquement qu'il luy sera possible et comme à telle reception et commission si honnorable appartient. Encore a il faict provision de vingt quatre chevaulx des plus exquis de ce royaume pour les donner aux sieurs Allemans et Italliens qui auront

accompagné lad. Princesse jusques à Gennes; car ilz ne passeront point la mer, sinon ceulx qui la doibvent servir par deçà. Pareil voyage fera avec led. arcevesque ung des grandz de Castille; on dict que ce sera le duc de Medine Cidonnie, beau fils de Ruy Gommes, lequel est des plus grandz et riches seigneurs de tout Espaigne, qui n'ira pas moins pompeux et magnifique que led. prelat; et font estat de s'embarquer à Barcelonne ou au port de Roges sur la fin de janvier, ou pour le plus tard devant la my fevrier, et que lad. Dame sera en ce royaume devant la fin d'avril; car il fault que elle soit passée devant que l'armée turquesque sorte de l'Archipel; n'estant à moy possible de scavoir en quel port on la descendra; mais je feray mon debvoir de le descouvrir. Cecy scay je bien, Sire, que les Princes de Boheme ne font pas compte de retourner à Madrid d'une fois qu'ilz en seront partiz pour aller aud. Cordoue, là où le Roy leur oncle les a priez luy mesme de l'accompagner, ains de s'embarquer sur les gallères qui auront mené lad. Dame, leur soeur.

Je ne scay sy ma depesche du dernier de novembre sera allée seurement, mais je l'ay adrecée par Bayonne. Je vous envoye ceste cy par led. chemin, veu que celluy de Narbonne n'est pas moins dangereux et si est trois fois plus long. Les particullaritez que je scay vont, Sire, en ce paquet et y en a qui meritent d'y penser; car s'il sera vray de voulloir entreprendre Alger ou autre ville de Barbarie, c'est tousjours faire les affaires de deçà. Cependant que votre Royaume en se consumant soy mesme asseure ses Païs Bas. Je ne vous conseille là dessus, Sire, la paix ny de continuer la guerre; car j'estime en si petit jugement que j'ay qu'en l'un et en l'autre party ny a rien de certain ny asseuré, pour ce que vous avez des subjects de toutes deux les relligions qui ne rougissent plus pour avoir failly contre l'obeissance que tous doibvent.

Sire, le sr Gondy est tousjours après pour trouver chevaulx qui vous puissent servir. Il y a grande difficulté, car ceulx qui les ont n'y veulent mectre priz ny les vendre, pource que toute la noblesse va en Grannade ou avec Sad. Majesté Catholique.

De Madrid, le xviijme decembre 1569.

207. — A la Royne.

Madrid, 19 décembre 1569.

Madame. Don Hernando Carrillo, ambassadeur du Roy d'Espaigne en Portugal, a escript par ung courrier, qui est arrivé en ce lieu le viij^me^ de ce mois, comment le roy de Portugal estoit après pour depescher vers Voz Majestez ung de ses gentilshommes appellé Boutillo, dont je n'ay pu scavoir la particullarité; mais led. advis a faict haster le partement de don Juhan de Borje, lequel va lever le siege aud. Carrillo et est party par la poste le dixiesme de ced. mois, afin de faire suspendre le voyage dud. Boutillo; et va presser led. roy et faire instance très expresse, afin qu'il envoye sa procuration par deçà, afin de traicter le mariage de luy et de Madame. Il avoit commission aussi de le prier d'armer une bonne flotte pour garder cest esté l'estroit de Gibeltar.

Autre courrier, Madame, qui fut depesché d'icy le vingt troiziesme de novembre, est arrivé le douze de ced. mois present et porte que led. roy de Portugal arme une flotte de gallions et navires, ensemble ses huict gallères pour lad. garde; et faisoit lever huict mil hommes qui vont renforcer les garnisons de Cente, Tangher et Mazagan, assizes sur led. estroict; par ainsi led. de Borje trouvera aultant de besoigne faicte. Il dict semblablement que la royne s'estoit deslogée de Lanquais pource que quelcun de son hostel estoit frappé de peste; et s'en alloit lad. Dame à autre lieu qui a nom Tomar; ce que entendu par led. jeune roy, il avoit envoyé vers elle don Francisco de Portugal, son grand escuier, la prier de vouloir aller vers luy à Ebora, qui est une bonne ville où il s'est retiré pour fuyr la peste, afin que avec son conseil de lad. Dame ils depeschent ambassadeur pour traicter led. mariage, lequel, par le dire de toutz ceulx qui viennent de Portugal, est tenu pour tout rezollu et certain; mais, Madame, je ne vous scaurois respondre si lad. royne aura voullu complaire à lad. requeste; car elle se tient pour offencée et mesprizée de luy et de ses conseillers; et s'il n'y prend garde, le Roy Catholique le contraindra par armes de la resputer et croire mieulx qu'il n'a faict depuis qu'il a prins le gouvernement de son royaume; car ceste Majesté se sent fort piquée de

cela; car lad. Dame est soeur du feu Empereur son père et il la venere comme filz; et il est fort irrité aussi pour les dillations dont led. jeune roy, son nepveu, uze touchant led. mariage; de sorte, Madame, que led. de Borje a charge de luy protester et braver à bon escient. Je croy presentement qu'il soit ainsi; et raconte ced. dernier courrier que led. s^r Jehan Pereres d'Antez estoit sur le poinct d'estre renvoyé vers Voz Majestez; il ne scait toutesfois si c'est pour ambassadeur rezident, ou pour aller et venir, n'estant point vraysemblable ce que ung certain personnage me disoit, n'a pas six jours, et dont, s'il estoit vray, Vosd. Majestez et toute France auroient raison de s'en resentir autrement que de parolle; c'est, Madame, que la Princesse de Portugal a tant ploré et remonstré des chozes à l'Empereur par le moyen de l'Imperatris et elle au Roy, sond. frère, qu'ils luy ont accordé la Princesse Elisabet pour led. roy de Portugal, son fils; neantmoins qu'ilz feront pour encore bon semblant, en atendant qu'ils puissent trouver quelque honneste raison pour se defaire et se retirer dud. traicté d'avec Voz Majestez; et qu'il se murmure entre dentz parmy les officiers de lad. Princesse de Portugal que lad. Princesse Elisabeth viendra en Espaigne avec sa soeur; tant y a, Madame, que ung autre mien amy qui va quand il veult chez l'ambassadeur de Portugal et voit bien souvent ses lettres qu'on luy escript de là, m'a asseuré sur sa vie que led. roy n'espouzera autre femme que Madame votre fille; car tout son royaume la demande et veult votre alliance; bien leur fache que le mariage se doibve traicter en ceste court, qui est la plus grande difficulté qu'il y ayt. Pareillement j'ay parlé à l'ambassadeur dud. Sr Empereur, que avons acoustumé de parler confidentiement entre nous, sans m'estre descouvert à luy que j'eusse aucun doubte ou defiance de l'effect desd. mariages. J'ay sceu de sa bouche qu'il n'y a sinon très pure et sainte intention du cousté de l'Empereur; et la conclusion des mariages des Princesses ses filles sera à mesme jour, ou pour le moins que celle qui doibt estre royne d'Espaigne ne sortira de sa maison que le traicté de l'autre qui le doibt estre de France ne soit conclu. Je n'y voy donc, Madame, autre inconvenient que de leurs demandes excessives dont je me doubte qu'ils ne vouldront desister. Led. Dietristain atend avoir response des articles qu'il

envoya par ung courrier qui partist d'icy le dixiesme de novembre, et lequel passa par Milan le vingt uniesme dud. mois par tout le present; et vouldroit bien que j'eusse la votre de ceulx que je vous ay envoyés dedans le mesme tempz, afin de conclure le traicté du mariage du Roy devant que nous partions de Madrid, qui sera lendemain des Roys; laquelle response desd. articles tarde bien à Sa Majesté Catholique, qui m'a deux fois envoyé demander depuis dix jours si j'en avois nouvelles. J'ay respondu que mon homme qui vous les est allé apporter ne sera pas encore vers Voz Majestez qu'environ le vingt sixiesme dud. mois passé et fera assez d'estre de retour à Noël.

Une chose m'a dict icelluy don Dietristain, qui est, Madame en confirmation de ce que je vous ay dernierement escript de ma main; c'est que la descente de la Princesse Anne, si elle ne sera à Valence, il croit qu'elle descendra à Carthagene ou à Malque; car la coste de Prouvence et de Cathelogne est trop tempesteuze, et n'y a port qui vaille de Marseille au deçà si n'est led. Carthagenne; tellement qu'il est quelque opinion que elle viendra d'un train descendre à Seville et y faire les nopces et ne fault esperer que elles se facent à Barcelonne, pour ce que ced. Sr Roy fuyt les occasions tant qu'il peut d'aller aud. païs et en Aragon. J'ay sceu d'aultre lieu que la Princesse de Portugal a faict faire quarante huict couvertes de mulet et achepter douze beaux mulets de coffres et drecé son esquipage pour aller recevoir lad. Princesse Anne, quand elle prendra terre; et cinquante archers de la garde Espaignolle atendront auprès d'elle son partement pour l'acompaigner; cella est sans toucher à la garde ordinaire de Mesdames les Infantes. Au surplus, Madame, l'Empereur tient une diete en la ville de Prague pour son royaume de Boheme et en debvoit convoquer une generalle bientost pour la Germanie en une des villes maistresses qui sont sur le Rhin; et cela, s'il sera ainsi, acourciroit le voiage de notre nouvelle Royne pour la mener en France par le plus court; et car led. Dietristain m'a descouvert les choses susd. en amy, je vous supplie très humblement, Madame, qu'il ne soyt aucunement nommé de m'avoir rien dict. Ils eurent une depesche de l'Empereur le quatorze du present par voye de Flandres et la mesme nuict lad. Princesse de Portugal feist partir ung courrier secre-

tement au roy son filz; et selon que m'a dict le personnage qui hante son ambassadeur, elle luy escript et prie chauldement qu'il ne se rezolve point d'entendre au mariage de Madame qu'on ne voye plustost que le traicté du Roy avec la Princesse Elizabeth soit accordé et conclu. Il fault croire, Madame, que c'est ung mystere que l'Imperatriz, elle et la royne de Portugal jouent entre elles, qui seroient très aizes de veoir que led. traicté fut rompu; et la fin pour quoy je cuyde que c'est l'antienne pretension que par faulte de lad. Dame Elizabeth, vous soyez contraintz de demander ceste dicte Princesse; car elle n'est pas si bigotte que elle ne fust bien contente d'avoir ung si grand et beau prince pour mary; mais l'Empereur l'ayme mieulx pour mad. Dame sa fille et a bonne raison.

De Madrid, le xixme de decembre 1569.

208. — A la Royne.

Madrid, 19 décembre 1569.

Madame, C'est sans nulle doubte que le Roy d'Espaigne s'acheminera tantost après le jour des Roys pour Cordoue et fera ses nopces avec la fille aisnée de l'Empereur devant qu'il retourne à Madrid; il seroit pour ce besoin que j'eusse la responce qu'il plaist au Roy et à vous, Madame, que je fasse sur les articles du traicté de mariage pour le plus tard dens ce mois, comme l'ambassadeur de l'Empereur s'asseure de scavoir l'intention de son maistre devant la fin de ced. mois; car si lesd. articles ne seront accordez et arrestez plustost que partir de ce lieu, il n'y aura remede d'en parler d'un mois après; estant bien aussi mon esperance qu'il vous plaira me commander par votre premiere depesche que je vous en aille apporter la conclusion; et en quelque sorte que ce soit, Madame, et à quelque fin qu'il me faille voiager, il me seroit impossible, si le Roy ne m'en donne le moyen; car il ne fault pas que je me fie d'emprunter en ceste court, puisque don Francés d'Alava n'a peu estre rembourcé des mil escuz qu'il m'a prestés, il y a ung an et demy; et de demeurer à faulte d'argent au logis seroit au detriment du service de Voz Majestez et petite reputation pour le maistre et pour le serviteur. Parquoi je vous supplie très humblement, Madame, de m'en-

voyer promptement une bonne somme d'argent, heu esgard que nous allons à la guerre et à nopces ; et croy qu'il y pourra avoir une entreveue de ce Roy et de celuy de Portugal, puisque nous irons à Seville; laquelle veue pourra estre en la ville de Badajox qui est à une lieue de la raye et separation de Castille et de Portugal; et que led. roy de Portugal est en aultre ville voisine qui s'appelle Ebora; ou s'ilz ne se verront eulx deux, la royne dud. Portugal y pourroit bien venir. J'ay esperance, Madame, que plustost qu'on desloge d'icy que le pouvoir dud. roy sera venu pour traicter de son mariage avec Madame, sinon qu'il y ait de l'abuzion et tromperie en ces s^rs; et afin d'en descouvrir quelque choze j'ay prins occasion d'envoyer ung homme d'esprit en lad. court avec une depesche de Monsieur de l'Aubespine au sieur Jehan Perere et d'autre lettre du Roy en faveur de deux gentilshommes Italliens qui demandent la croix dud. Portugal. Je me prometz que led. porteur me rapportera nouvelles de ce qu'on y consulte touchant led. mariage; et j'ay escript aud. sieur Perere de façon, sans me coupper, qu'il ne scaura moins faire que de me respondre assez clair pour comprendre leur intention; dont je ne fauldray d'en donner advis à Votre Majesté; lequel Perere, selon qu'il m'a esté dict, pourchasse fort d'estre renvoyé en France.

Madame, il y a ung gentilhomme portugallois nommé Domingo d'Arrochio, duquel je vous ay escript par une lettre du ve novembre, lequel scait mieulx les Indes de Portugal et les terres du Brazil, comme pareillement les autres isles et places dud. Roy où que elles soient assizes, que je ne scay ma maison; car il y a versé vingt deux ans; mesme il raconte choses admirables de la terre dud. Brazil, où le chevalier de Villegaignoz fust à l'entrée seullement du Rio de Genero, qu'il n'y a France ne Itallie que pour fertillité soient rien en comparaison; il asseure que ung grain de bled en rend deux cents quatre vingtz; mais il fault entrer plus au dedans du païs que les François n'ont esté; et y trouveront de tout ce qui est bon et plaisant à la vie de l'homme : bleds, vins, bestail de toutes especes, citrons comme le corps d'ung homme, oranges, coings, sucres, cotton, mines d'or et d'argent, perles grosses et aljoffar et le peuple qui est amy du nom desd. François, pour ce qu'ilz ont sceu qu'ilz ne font point ny peuvent

tenir les hommes esclaves; et lesd. Indiens sont ennemys des Portugallois et Espaignolz pour lad. occasion. Dict davantage que la terre qui demeure en controverse aud. Brazil entre ces deux Roys d'Espaigne et de Portugal, est celle proprement qui appartient au Roy de France; laquelle va d'une mer à l'autre traversant toute la grand terre de Peru, qui est une largeur de plus de sept cens lieues ou en longueur prenannt d'un polle à l'autre et que la largeur soit de ponent à levant comme court lad. coste du Brazil, laquelle contient plus de cents lieues, sans que lesd. Sieurs Roys y aient poblation de leurs subjects. Icelluy d'Arrochio me semble bon soldat; et s'il voulloit aller servir le Roy, il feroit pour lad. conqueste plus avec mil hommes qu'ung autre avec quatre mil, car il y est maryé et a bon credit avec les naturels dud. païs. C'est proprement, Madame, ung tel homme qu'il fault pour faire enrager les Portugallois; mais il le fauldroit plustost attirer à votre service, en quoy je m'emploieray, s'il vous plaira me le commander; et c'est bien autre chose que n'estoit Bartholomé Veglio, lequel ne sortist onc de Lisbonne ny scavoit faire sinon des carthes de naviguer, car cestuy cy a l'experience et est bon marinier, et s'entend de fortifications. J'entends, si le Roy Catholique ne luy observe ce qui luy a esté promis pour le tirer de Portugal, qu'il passera en Angleterre, et desja n'est il pas content des Espaignolz ny ne veult retourner vers led. roy de Portugal; jaçoit qu'il ayt envoyé vers luy deux de ses gentilshommes pour le retirer d'Espagne. Je vous asseure, Madame, que vous ne rencontrerez de dix ans ung tel personnage qui vous scaiche propozer tant de partis pour estendre la grandeur du Roy; et pour ce il sera votre bon plaisir de me faire response par votre premiere despeche, s'il y a lieu que je le pratique ou non.

Dud. xixme decembre 1569.

209. — Advis au Roy par son ambassadeur rezident en Espaigne dud. jour (19 décembre 1569).

Toutz les prelatz du royaume de Castille levent par commandement du Roy d'Espaigne tout le nombre des hommes qu'ilz sont tenuz fournir, quand les plus pressez affaires de guerre y surviennent, qui est ung debvoir, comme les ban et arriere ban de France; lesquelz hommes sont pour Grannade.

Les grandz seigneurs de ced. royaume sont mandez d'envoyer aud. Grannade le nombre des hommes aussi qui touche à leur part pour led.debvoir, et de se tenir eulx mesmes prestz de leurs personnes pour marcher au premier jour la part que led. Sr Roy leur fera scavoir; mais ilz sont desja venuz la pluspart.

Les commandeurs et chevaliers de St Jacques, Calatrava et Alcantara sont en chemin pour se trouver aud. Grannade; et le plus pouvre qu'il n'a sinon vingt cinq escuz de pension, qu'on appelle les chevaliers de Pan y agua, y va luy deuxiesme armé et monté en homme d'armes avec lance.

Les levées de villes ont commencé de s'acheminer et la plus grosse masse assemble à Ubeda, qui est une bonne ville dix sept lieues par delà la ville de Grannade. On dict que lesd. villes fournissent trente deux mil hommes de pied paiez pour deux mois.

Aux villes maistresses qui ont voiez (*sic*) aux estatz, a esté mandé d'envoyer leurs depputez et procureurs à Cordoue pour le xxme de janvier, afin d'y tenir les cours.

Don Jehan de Cardonne, general des gallères de Sicille, a apportez sur ses quatorze gallères les soldatz vieulx Espaignolz qui estoient aud. Sicille, lesquelz sont descendus en novembre dernier au port de Carthagenne; et partist tantost après pour aller charger d'autre infanterie; mais les ventz contraires l'ont retenu à Roges plusieurs jours en danger de se perdre.

Andriet Dorie viendra en bref avec douze gallères qui porteront aud. Carthagenne ou à Malque le tiers de Naples; et la femme du commandeur major de St Jaques vient sur lesd.gallères.

On attend pareillement le tiers de Lombardie en intention de faire desd. trois regimentz ung bon corpz de bataille, comme si c'estoient estrangers. Et seront envoyées des compagnies nouvelles de bisoguos pour supplir au lieu d'iceulx devant que l'armée turquesque doibve sortir.

Ung gallion portugois fretté à Gennes est nagueres arrivé en Alicant chargé de quatre mil corceletz et de six mil harquebuz, que les Gennevois envoyent presenter en don aud. Sr Roy Catholique.

Les Mores rebelles dud. Grannade sont de huict à dix mil hommes portantz harquebuz, arbalestes, piques et dardes longues et plus de trente mil autres avec frides, arcz et autres meschantes armes.

Leur petit roy fut tué comme j'ai escript et en son lieu a esté esleu ung sien oncle, lequel porte tiltre de Capitaine general du Grand Seigneur et non de Roy; et y peult avoir de quatre à cinq cens Turcz avec luy qui luy sont esté envoyez d'Alger; et afin de faire acroire qu'ilz sont en plus grand nombre, il a faict vestir des plus vaillants Mores à la turquesque.

Deux galliottes d'Alger ont ces jours passez descendu des armes et munitions à la marine de la Sierre Nevade, jaçoit que les gallères espaignolles fussent adverties que elles debvoient venir et s'en retournerent sans danger.

Et ne veult consentir le conseil d'Espaigne, mesmement l'Inquisition, que lesd Mores se puissent partir dud. païs ny se retirer en Barbarie, comme la pluspart ne dezire autre chose. Car allegue lad. Inquisition que puisque

lesd. Mores après le baptesme ont renyé la foy chrestienne, qu'il les fault toutz faire morir.

Le duc de Sesse leur print l'autre jour une vallée qui s'appelle des Albommelos et l'un des quatre ou cinq fortz principaulx qu'ilz tiennent; en laquelle vallée fut trouvé en farine, figues, passerille et autres fruictz, pour nourrir un camp plusieurs jours.

Don Juhan d'Austrie a deslogé de lad. ville de Grannade tous les Mores qui y estoient demourez de reste et les a dispersez à divers lieux bien loing, n'estimant point qu'il fut bon ny seur de se fier en eulx; ains pour leur respect, il failloit tenir une garnison ordinaire de trois à quatre mil soldatz engagez en lad. ville.

Le roy de Fez arme une grosse puissance et a desja mis ensemble huict mil bons chevaulx; qui donne à penser qu'il vueille assaillir les villes que le roy de Portugal tient sur l'estroict de Gibeltar. Et n'est pas hors de propoz de craindre que lad. cavallerie moresque soit pour passer en Espaigne et gros nombre de morisme (*sic*) à pied soubz la faveur de lad. armée turquesque.

Il y a environ six mois que Allochaly, roy d'Alger, envoya cinq mil hommes partie jannissaires et les autres moccarroiz qui sont turcz adventuriers, soubz Cayt Romadan, chrestien renyé natif de Sardaigne, et avec eulx bon nombre de Mores à l'encontre de Dely Assan, qui est ung aultre renyé jadiz compaignon d'armes dud. Allochaly; lequel estant devenu son ennemy se retira à la ville et païs de Bisera qu'il feist rebeller contre led. Allochaly et s'en feit capitaine general; laquelle Bisera est une grand ville à vingt cinq journées dud. Alger dans le païs des Noirs de la jurisdiction dud. Alger.

Icelluy roy d'Alger faisoit ce novembre equipper huict grosses gallères et quatorze galliotes et y charger artillerie et munitions qu'il envoyoit en la ville de Bonne, en deliberation d'entreprendre la conqueste de Tunes. Et sur ces entrefaictes le roy dud. Tunes s'est laissé mourir; et les Turcz et habitans de lad. ville et partie des Mores ont appellé led. Allochaly pour s'en faire Roy au nom du Grand Seigneur: ce qu'il a accepté.

Pour venir au dessus des Mores rebelles dud. Grannade semble à beaucoup de personnes qu'il ne failloit cinquante mil hommes de pied ny six ou sept mil chevaulx, comme Sa Majesté Catholique mect ensemble; sur quoy se font plusieurs discours qu'il y ait autre dessain, comme pourroit estre d'executer l'entreprinse d'Alger, soit que led. Sr Roy ayt intelligence avec led. Allochaly qui est ung calavrois chrestien renyé, suivant que j'ay quelquefois escript à Votre Majesté, ou bien sur l'occasion qui se offre de le veoir occupé aud. royaume de Tunes et led. Alger desnué d'hommes et de deffense; car on faict compte qu'il n'y a pas d'environ six cens jannissaires ou Turcz, et pour chef, en l'absence dud. roy, ung sicilien nommé Cathannia, chrestien renyé qui a esté quelques fois en France.

Aucuns veulent deviner que après la deffaicte desd. rebelles s'embarqueront huict ou dix mil hommes pour aller en Angleterre: ce qui n'est pas croyable, car il n'y a quelconque appareil de navires ny des choses requises pour si grande entreprinse.

Mais c'est de craingte de l'armée turquesque et de l'esmotion que les Morisques de Valence pourront faire et ceulx d'Aragon qui sont nombre infiniz: et estime l'on que de trois tiers d'Espaigne les deux soient Morisques ou descendantz d'iceulx ou des Juifs.

Le connestable, l'admiral de Castille, les ducz de l'Infantasgo, de Medine Ruysecco, d'Arcos et toutz les autres grandz de ce royaume sont desja venuz à Madrid ou doibvent arriver dens peu de jours pour accompaigner le Roy leur seigneur: et ont envoyé grand nombre de gens à Grannade chacun selon sa puissance. Mais led. duc de l'Infantasgo y envoye deux cens gentilzhommes bien montez et armez.

Ung gennevois m'a voullu gaiger mil contre cent que l'armée turquesque ne viendra poinct.

Il y a six jours que Sa Majesté Catholique a envoyé arrester toutz les navires qui sont en ses portz d'Espaigne.

En Vallence y a quatre grosses nefs qui ont apporté bledz de Sicille et ne bougent.

En Alicant y a sept Venetiennes et Ragozies[1] qui chargent scel et laine pour Itallie.

On attend le duc et connestable de Navarre sur deux gallères de Savoye. Ilz sont descenduz en Espaigne.

Le roy de Portugal faict une levée de huict mil hommes de pied en son royaume: et son armée preste d'un nombre de gallions et huict gallères: dizant que c'est pour envoyer renfort de gens en ses villes de Ceute, Tangher, et Mazagan, pour ce que le chetif roy de Fez faict une grosse levée d'infanterie et cavallerie on ne scait pourquoy; et a desja dix mil chevaulx toutz prestz: on discourt que c'est pour les passer en Espaigne au nom du Grand Seigneur.

Les archers des gardes sont commandez d'estre prestz pour le jour des Roys; et ont soixante escuz d'ayde de coste pour chascun.

Les mareschaulx des logis et fourriers sont partiz pour aller faire les logis à Cordoue le xme du present.

L'advis que j'ay donné à Votre Majesté quelquefois touchant l'intelligence que le Roy Catholique et Alochaly, roy d'Alger, ont ensemble se pourroit executer à present.

Ces raisons me le persuadent.

Il scait que les Morisques s'en lasseroient et fuyroient voluntiers en Barbarie, s'ils avoient la mer libre et qu'il leur fust permis.

Il les en garde de peur qu'ilz se retirent aud. Alger. Laquelle retraicte led. roy d'Alger ne leur peult refuzer bonnement.

Item, le mandement est si grand qu'il suffiroit de la moictyé des gens pour executer et forcer lesd. Mores.

Item, les gallères sont en gros nombre en la coste astheurcy.

Item, la provision de quinze cens mil escuz, oultre la solde que Castille paye pour deux mois à trente deux mil hommes de pied.

[1] Vaisseaux construits à Venise et à Raguze.

Advis est venu que les gallères d'Espaigne ont prins cinq galliotes et ung navire en la coste de Grannade qui chargeoient des Mores dud. païs pour fuyr en Barbarie.

Le grand commandeur avoit xxvij gallères d'Espaigne à Carthagenne. Les trois sont allées en Itallie pour charger infanterie et ont porté Marc Anthoine Colonne.

L'arcevesque de Seville ira atendre et recevoir la Royne d'Espaigne à Gennes, et le duc de Bejar son nepveu avec luy, lequel arcevesque est en ceste court.

210. — Au Roy [1].

Madrid, 5 janvier 1570.

Sire, J'accusois par ma depesche du vingt et ung du passé d'avoir receu le xixme dud. mois par le sr Almeyde celles qu'il avoit pleu à Votre Majesté me faire des huict, treze et xxvijme de novembre, que je ferois entendre leur contenu au Roy d'Espaigne votre frère en la premiere audience qu'il me donneroit. Et combien, Sire, que je pençasse l'avoir plus tard, si est ce qu'il me la donna du xxiijme dud. decembre au monastere de Sainct Jeronime, où il s'estoit retiré pour y passer la feste de Noël. J'avois faict ung extraict des deux principalles lettres, scavoir est du xiij et xxvijme, que je luy feiz entendant que c'estoit le propre deschiffre d'icelles, pençant bien qu'il m'en demanderoit ung memoire pour y adviser plus à loizir; et contenoit led. extraict ce que je luy en debvois declarer sans me coupper, lequel je le luy leuz; et il l'escoulta attentivement non sans me demander aulcunes fois des chozes sur led. contenu pour en estre myeulx instruict. A quoy je luy satisfeiz le moins mal que je sceuz. Puis après, Sire, led. Sr Roy me respondist qu'il vous baisoit très affectueusement les mains pour la communication qu'il vous avoit pleu que je lui feisse de voz affaires, cognoissant que cela procede de parfaicte amytié et de luy demander ainsy confidentement son conseil là dessus comme vous faictes, qui est, ce dict il, à bonne et juste cause; car vous debvez vous fier de luy plus que de prince qui soit au monde, n'en estant point ung aultre qui soit plus content de voz heureux succez ny plus desplaisant du contraire qu'il est. Aussy, Sire, il loue bien fort votre deter-

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 588.

mination portée par vosd. lettres de voulloir avoir la fin de voz rebelles; et discourant sur ce faict avec moy, il me deist que vosd. letres veullent en substance deux chozes de luy, scavoir est conseil et ayde; desquelles deux demandes il a bon dezir de vous rendre satisfaict et à ces fins il y voulloit myeulx pencer, me priant luy laisser led. extraict, ce que je feiz. Toutesfois estoit il d'opinion pour le regard dud. conseil que le meilleur que Votre Majesté eust sceu choizir après la bataille gaignée, c'estoit de laisser garnison en voz villes des environs de celles que lesd. ennemys tiennent et avecq toutes voz aultres forces faire poursuyvre ceulx qui s'estoyent eschappez de lad. journée sans leur donner le temps de reprendre cueur; car ce faisant, Sa Majesté Catholique estime que ung seul home des votres ne se seroit desbendé, comme le bruyt est que votre camp s'est despuis afoibly grandement par l'ennemy du siege de Sainct Jehan d'Angely, et moins se fust lassée votre noblesse, pource que l'home de guerre va plus voluntiers combatre les homes que les murailles. Mais il pense que vous, Sire, aviés esperance d'en emporter ledit Sainct Jehan facillement et de pousuyvre à mesme instant votred. victoire; laquelle ville vous a neaulmoins faict perdre une grande occasion d'achever lesd. ennemys. Et puisqu'il ne peult estre aultrement, led. Sr Roy, votre frère, est d'advis n'y avoir lieu de vous debvoir arrester davantage ny employer voz forces à combatre des villes de deffence, principallement en ceste saison d'hiver, car seroit ruyner votre armée cependant que lesd. rebelles se refont et sont en bonnes garnizons à couvert. Et à son jugement, Votre Majesté ne scauroit prendre plus seure ny meilleur[e] rezollution que d'employer toutz voz dessains à lad. poursuyte des gens que les princes et admiral ont, sans perdre ung seul jour aussytost que votred. armée pourra tenir les champz, laquelle trouvera lesd. ennemys encore tremblantz d'effroy de leurd. deffaicte et leur infanterie pleine de deffience que leur cavallerie la laisse et abandonne comme à lad. bataille. Bref, il croit que ceulx qui se sont desbendez des votres reviendront aux enseignes et plusieurs qui iront encore porte[r] les armes en ceste derniere guerre les prendront, afin de sortir de tant de maulx à ung bon coup et vous faire rendre l'obeyssance qui vous appartient.

Quant à l'ayde, Sire, Sad. Majesté Catholicque m'a dict qu'il manderoit à M. le duc d'Alve qu'il ne face faulte d'employer toutz les moyens qu'il a de destourner et empescher qu'il ne se face aulcune levée en Allemaigne, et qu'il n'espargne rien qui soit en sa puissance pour garder que dud. cousté de Germanie ne vous soit donné moleste ny à votre Royaulme, comme si c'estoit pour ses propres Païs Bas, ou myeulx, s'il pourra. Bien est il adverty par lettre dud. duc du xvij^me^ de novembre qu'il n'y avoit lors une seulle levée n'y apparence d'en faire en toute lad. Germanie. Il est vray qu'il s'en estoit parlé et faict bruit d'en faire pour secourir lesd. enemys devant lad. bataille; mais cela s'est refroidy despuis et le prince d'Orenge estoit en la ville de Hidelberghe avec les contes Palatins sans argent ny credit; et l'ambassadeur de l'Empereur, don Dietristain, qui a letres du xxvij^me^ dud. novembre, en dict aultant.

Au regard, Sire, des quatre mil Espagnolz, led. Sr Roy n'a differé de les faire entrer en France que par faulte d'estre adverty qu'il y eust escorthe vers Bayonne pour les recevoir et acompaigner, sans laquelle seroit les envoyer perdre, veu que la Gascoigne est au pouvoir desd. enemys; et lesd. Espagnolz ont tousjours atendu led. advis à Victorie et aultres lieux des environs, qui n'a esté proffit au païs, lequel est assez sterille; mais soubdain qu'il y aura nouvelle certaine de lad. escorthe, ilz ne feront faulte de marcher et de vous allez servir, m'asseurant led. Sr Roy que si lesd. remedes du cousté dud. duc d'Alve et dud. secours ne suffiront, il espère d'avoir tantost mys à fin la guerre contre les Mores de Grannade; et icelle achevée, s'il vous plaira l'apeller à votre secours, il ira vous secourir de toute sa puissance et de sa propre presence, s'il sera bezoin, pour vous ayder à remectre toutz voz rebelles à votre mercy sans cesser ny se lasser cependant qu'il y aura ung seul home qui leve la teste en votre Royaulme pour vous resister.

Vous priant, Sire, le plus chauldement qu'il luy est possible de ne voulloir escoulter ny entendre qu'on vous parle de faire paix avecq vosd. rebelles; car les raisons et inconveniens que luy et la feu Royne votre soeur vous ont souvent remonstrés sont les mesmes qu'il vous represente aujourd'huy estant impossible que les conditions de lad. paix soyent ny puissent estre aultres

que desadvantageuzes pour votre reputation, dangereuzes à votre personne et des votres plus que jamais, et de très pernitieuze consequence pour votre couronne et pour les aultres roys et potentatz, ainsy qu'il me deist qu'il feroit remonstrer à Votre Majesté et à la Royne par le s^r don Pedro Henrriques, qu'il avoit ordonné pour aller se conjouyr de sa part avecq Votre Majesté pour la victoire de la bataille de Moncomptour, me priant de vous escrire toutz lesd. propoz; ce que je luy promys; et m'accorda votre passeport de sept chevaulx faictz et sept poullains de Naples. Encore m'a envoyé led. Sr Roy le secretaire Cayes quatre jours après lad. audience me dire qu'il ne scauroit guere adjouster davantage à lad. responce qu'il m'avoit faicte promptement; mais il m'exhortoit de vous dissuader lad. paix, car il ne vous fault rien doubter de devers Allemaigne. Que c'est, Sire, ung office que je n'oze entreprendre, pource que ceulx qui la dezirent pourront respondre que je parle de la guerre à mon aize estant soubz la cheminée; mais aussy me faict il grand mal que tant de maulx de toutes sortes que voz maulvais subjectz ont commys en mespriz de votre authorité royalle et au domage de votre Royaulme demeurent impuniz et Votre Majesté contrainte de capituller avec eulx armez, vous ayant offencé de toutes façons, estant davantage à craindre que ce soit une paix de petite durée. Mais si elle se pouvoit faire et asseurer, votre authorité et reputation saulves, Dieu me vueille garder de vous la voulloir dissuader, si est ce que j'ay dict et promys de votre part à Sa Majesté Catholicque que, si Votre Majesté entendra à faire la paix, qu'il en sera le premier adverty.

Sire, le voyage de Cordoua se fera sans point de faulte. Led. Sr Roy qui est allé jusques à Escuryal sera de retour en ce lieu lundy neufvieme du present; lequel jour Monsieur le cardinal de Siguence s'acheminera par Gadaluppe droit aud. Cordoua et Sad. Majesté Catholicque dens deux ou trois jours après luy par le monastere de St Just, où le corpz du feu Empereur, son père, repoze. Aussy que le mesme cardinal me deist le premier jour de ced. mois que je le suis esté visiter pour l'advertir que le dernier du passé j'avois receu la responce des articles du traicté de votre maryage, comme il est vray, Sire, que votre depesche du xvij^me dud. decembre veint à moy led. jour, ce que n'est pas

celle de l'Empereur. A ceste cause, led. cardinal a esté d'advis que je feisse entendre au Roy son maistre led. receu, afin de scavoir ce qu'il luy plaist qu'il soit faict. Je luy ay escript led. jour premier du present; et don Dietristain me veint le lendemain visiter; auquel j'ay dict l'arrivée de votre d. responce, ne restant plus que celle de l'Empereur pour conferer quelle est là dessus l'intention de voz deux Majestés. Il m'a respondu qu'il atend la sienne de jour en jour, ayant belle peur que led. cardinal desloge d'icy devant que son courrier d'Allemaigne arrive; et eust il bien vollu scavoir ce qu'il plaist à Votre Majesté que je responde à ses demandes; mais je ne me suis laissé entendre sinon de la rezervation qu'il a faicte de Metz, Toul et Verdun, de laquelle Votre Majesté ne veult en quelque maniere que ce soit qu'il se face mention dans led. traicté ny dehors. Icelluy ambassadeur l'a trouvé fort aigre, et après avoir assés debatu là dessus, nous l'avons remys au jour que nous traicterons de toutz les articles avec les deputez.

Sire, ce que j'ay de nouveau est que le duc de Sesse a reprins une petite ville que les Mores rebelles avoyent fortiffiée, apellée Orgiva; dans laquelle il est entré pesle mesle, ainsy que mil desd. Mores qui la gardoient estoyent sortiz contre luy à l'escarmouche, se voullant retirer à la charge dud. duc, qui estoit trop roide et par trop de gens pour eulx, ilz ne peurent defendre la porte; ains elle fut forcée et lad. place entrée et saccagée avec mort d'environ quatre vingtz desd. Mores sans plus; car les aultres gaignerent la montaigne; lequel duc est en campaigne et don Juhan d'Austrie d'aultre cousté pour recevoir les gens qui luy arrivent toutz les jours. Il est bruit que lesd. Mores sont à la fain extreme et vouldroyent demander mercy et quicter l'Espaigne s'il leur estoit permys de passer en Barbarie; ce que ced. Sr Roy ne veult consentir, ains en faire punition qui serve d'exemple. Le conte de Montagut va pour ambassadeur rezident près de l'Empereur pour lever le siege à Chantonnay; et Louys Vannegues s'en viendra avec la Royne qui sera d'Espaigne, laquelle doit estre à Gennes par tout le mois de mars. L'arcevesque de Seville et duc de Bejar s'embarqueront à Barcelonne dens la my febvrier et led. de Montagu, auquel led. Roy donne par an huict mil escus, et pour s'esquipper et pour ses postes six mil; le Commandeur

majour qui est parent desd. arcevesque et duc les passera avec les gallères d'Espaigne et plus de cinq ou six cens personnes de leur suyte, toutz en fort bon equipage. Cecy est, Sire, en atendant que le s^r Jeronime Gondy parte, qui est tousjours après voz commandementz.

Sire, je prie Dieu qu'il vous vueille assister en toutes choses, et principallement sur le faict de la paix, qui se traicte auprès de Votre Majesté, afin que la religion catholicque ne recoyve aulcun detriment en votre Royaulme et que votre authorité soit reintegrée en la dignité et grandeur où je l'ay veue du regne du Roy François votre ayeul; et vous conserve très longuement en parfaicte santé avec acroissement de royaulmes et estatz. De Madrid, le vme de janvier 1570.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject et serviteur.

FORQUEVAULX.

211. — A la Royne.

Madrid, 5 janvier 1570.

Madame, Si mon secretaire eust creu le conseil que je luy avois donné, il ne seroit pas esté prins ny ma depesche perdue; de laquelle je n'ay voullu faillir de vous envoyer le dupplicata, car il y avoit quelques poinctz pour estre veus; c'est en esperance que lad. coppie et ce que j'escriptz presentement seront seurement renduz à Votre Majesté par le sieur don Pedro Henrriques, que le Roy d'Espaigne vous envoye pour faire le compliment de la joye qu'il receust de votre victoire. Il est frère du prieur don Anthoine de Tollede, grand escuyer, et des plus privez favoriz dud. Sr Roy; la duchesse d'Alve aussi est sa soeur que vous debvez aymer pour la dilligente servitude que elle faict aux petites Princesses et la grande devotion que elle a de vous servir. Je vous supplie très humblement, Madame, qu'il vous plaise que ced. chevalier soit tellement bien traicté en votre court et Royaume qu'il ayt occasion de s'en louer à son maistre et à touz les parents et amys à son retour. Il prend son chemin d'icy à Bayonne sur l'asseurance de la cavallerie qu'on dict estre aux Landes, pour escorthe des quatre mil Espaignols; qui me

faict esperer qu'il passera en seuretté, ensemble que ma depesche du xxj de decembre et mon courrier n'auront coru fortune en allant.

Par mesd. lettres, Madame, j'ay escript au Roy ce que Sa Majesté Catholique m'avoit faict dire par le secretaire Cayes que je feisse scavoir au Sr Roy mon maistre, le voiage qu'il est deliberé de faire à Cordoue et des forces qu'il faict marcher contre les Mores de Grannade; auquel voyage, il me prioyt comme aux autres embassadeurs de l'accompaigner; ce que luy mesme de sa bouche m'a confirmé le xxiij dud. decembre, en mon audience, faisant estat de s'acheminer peu de jours après les Roys; le cardinal de Siguence m'en dict lors aultant, et deux fois depuis me l'a il dit; et partira luy aussy precisement entre cy et le quinziesme du present mois; et n'atendroit tant, n'estoit pour veoir s'il se pourra mectre fin au traicté du mariage du Roy devant son partement, qui sera plustost que celluy de Sa Majesté Catholique. Mais il nous vient mal à propoz à don Dietristain et à moy que la responce de l'Empereur n'est encore arrivée; il l'attend toutesfois d'heure en heure par le courrier Gilles, qui debvoit partir de la court dud. Sr Empereur le xij ou xvj^me dud. decembre; et à tout rompre, il doibt estre icy dens trois jours; lequel Dietristain qui me vint visiter le ij^me du present me disoit que les articles du traicté d'entre Sa Majesté Catholique et la Princesse Anne n'ont pas heu telle difficulté à les accorder comme ont ceulx de Sa Majesté Très Chrestienne; car ils feurent concluz en ung quart d'heure. Il ne s'en est pas allé sans responce. Aussi ay je cuydé entendre qu'elle n'atendra pas à partir d'Allemaigne jusques à ce que la Princesse Elizabeth parte s'il y aura de la longueur en son traicté; et l'une prendra son chemin vers Gennes pour estre en ce royaume par tout le mois d'avril et ne scavent à quel port elle descendra; l'autre tirera droict en France par Metz, s'il n'y a chemin plus court; led. Sr Empereur s'en venoit en Boheme pour tenir une diete à Prague; on ne peult gueres plus differer à monstrer ce qu'on a sur le cueur. J'ay adverty ced. Sr Roy Catholique à Escuryal où il est, comment j'ay receu le dernier jour du passé votre responce; et le double de ma lettre va en ce paquet. Je verray ce qu'il me fera respondre. N'ayant pas failly desja de dire au cardinal ce

que j'ay touché aud. Sr Roy Catholique du traité de Madame; lequel cardinal m'a asseuré que son maistre et la Princesse de Portugal sa soeur y ont faict leur effort par don Jehan de Borge, de maniere que à son advis il n'y aura plus aucune dillation. Ced. Sr Roy m'en deist le semblable en mon audience. C'est astheurcy par la premiere depesche que led. de Borge fera après estre arrivé aud. Portugal, que l'on entendra s'il y aura rien avancé; et vennant le pouvoir, je ne perdray pas tempz à faire votre commandement; que pleust à Dieu feussent les deux traictez bien conclus à votre contentement; car s'ils le sont une fois, je partiray trois jours après pour vous les apporter. Et vous plaise cependant, Madame, m'envoyer le successeur; car je ne puis vous servir davantage en cest estat.

Je suis adverty, Madame, que le roy du Portugal a faict une ordonnance sur toutz ses subjects de s'esquipper d'armes et chevaulx, selon la valleur des biens et facultez d'un chacun. Je ne scay s'ils ont crainte des forces qui s'assemblent à Grannade, ou pour quoy ilz le font. Ung agent de l'Infante de Portugal demourant à Paris, lequel escript voluntiers par deçà des nouvelles, a adverty l'ambassadeur dud. Portugal icy resident et la lettre luy veint le quatriesme de ced. mois, disant que le conseil du Roy estably aud. Paris a donné lettres de marque et reprezailles aux hoirs d'un marchand françois nommé Paignelon contre led. Portugal. Je scay, Madame, que Vos Majestés seront priées de don Francés d'Alava au nom de son maistre de la revoquer; mais il me semble que vous ne le debvez faire, ains les tenir en crainte de celle là et d'autres, s'il y en a pour donner; car les Portugallois ont faict maulx infiniz à voz subjectz; et pendirent ceulx qui estoient sur le Rio de Gennero. Neantmoins l'execution de lad. lettre de marque pourra demourer en surceance jusques à veoir si la procuration dud. roy viendra ou non.

Et vous plaise scavoir que j'avois envoyé du xvij dud. decembre ung homme exprès au sieur Jehan Perrere luy porter des lettres du Roy pour led. roy de Portugal en faveur de deux gentilzhommes italliens, pour lesquels Sa Majesté Très Chrestienne luy demande la croix de l'ordre du Christ; mond. homme trouve led. Jehan Perreire trespassé; et lesd. lettres ont esté données aud. jeune roy, qui a faict respondre que incontinent

après Noël led. messager seroit depesché, et bien je l'atends d'icy à huict jours, et des nouvelles de lad. court, dont je ne fauldray d'advertir Votre Majesté. Mais plaise à vous, Madame, faire response à ma derniere lettre pour scavoir s'il vous plaist que je parle aud. personnage qui scait tant de chozes du monde; et ne le laissez pas perdre, car vous n'en recouvrerez de dix ans ung semblable.

Sa Majesté Catholique a envoyé six mil escuz pour les espingles de la nouvelle Royne d'Espaigne; je ne puis scavoir en quel port d'Espaigne elle desembarquera, mais elle y arrivera par tout avril, comme j'ay desja escript; ne voulant oblier à vous dire, Madame, qu'on parle icy que la paix se faict ou est faicte entre le Roy et les rebelles huguenotz. Vous scavez, Madame, que Vos Majestés m'ont escript et commandé de dire à Sa Majesté Catholique qu'il sera le premier qui l'entendra, si Vos Majestés y entendent. Je vous supplie très humblement ne m'avoir faict dire et promectre une chose, si elle ne doibt estre acomplie et si lad. paix n'est faicte comme je soubtiens que elle n'est; mais si l'on vous en presse, il y a grand lieu de bien poiser la très grande reputation que l'admiral acqueroit en diminution de l'authorité du Roy, de ce qu'il peult aultant en votre Royaume comme le Roy; et tousjours vous le fauldra il craindre, de mesme ou plus quand il sera desarmé que aujourduy qu'il est armé. Je voy pareillement enfler les huguenotz de ceste presumption et les catholiques baissent l'eschine; la multitude desquelz sera dens deux ans moindre de deux millions d'hommes que elle n'est. Je prie Dieu qu'il y vueille remedier, et si la paix vous doibt estre heureuze, vous donner les moyens pour la faire; mais je ne vouldrois pas aussi qu'elle fust honteuze ayant ouy dire aux antiens qu'il vault mieulx à ung roy supporter dix ans de guerre, que de joyr ung an de honteuze paix. Ce que je vous en parle n'est pas, Madame, pour complaire aux Espaignols, auxquels par aventure la guerre est plus agreable entre les François que s'ilz estoient en paix. Ce qui me le faict dire est que le peu d'apparence qu'il y a que votre Royaume sente quelque repoz asseuré pour lad. paix et le tempz à mon grand regret fera que mon opinion sera trouvée veritable à ma volunté qu'il en advienne autrement. Quoy qu'il en soit, je croy que le Roy Catholique ne vous man-

quera de chose qu'il puisse, car il me l'a dict maintes fois; et s'il avoit achevé en Grannade, et vous demandissiez son assistance, il vous secouriroit de dix mil hommes de pied et de bon nombre de cavallerie, afin que votre guerre se peult achever avec l'honneur qu'il en apartient au Roy sur ses subjectz, scavoir est de prendre la loy et la misericorde telle qu'il luy plairoit la leur donner. C'est la fin que de mon endroit je dezire estre mise à l'obstination desd. rebelles sans point de sang respandu ny à respendre, mais renduz par humble submission aux piedz de Sa Majesté.

212. — A la Royne.

Madrid, 7 janvier 1570.

Madame, Pençant que le s^r don Pedro partist plustost j'avoys faict mes lettres du cinquieme de ce mois; lequel jour fut mandé au sieur card^l de Siguence qu'il m'envoyast appeller pour me dire de la part du Roy Catholique comment il avoit bon plaisir que j'eusse receu la responce du Roy sur les articles; et estoit d'advis pour gaigner tempz, que je declairasse son intention, afin, si don Dietristain pouvoit se resouldre en vertu de son pouvoir, que ce fust aultant d'oeuvre faicte, quand la response de l'Empereur viendroit; ce que led. cardinal me feist entendre quand je fuz vers luy led. jour; et pour y satisfaire je feis la mesme nuict ma response aux articles, suivant celle de Sa Majesté Très Chrestienne de mot à mot: et après l'avoir baillée au commis de Cayes pour la translater en espaignol, il me l'envoya hier matin monstrer; et me sembla bien traduicte. C'estoit afin que led. cardinal l'entendist mieulx, pour ce qu'il n'entend ung seul mot de françois. Il est croyable qu'il l'aura envoyée aussitost par la poste aud. Sr Roy Catholique pour veoir ce que de votre part a esté respondu, j'entendz, s'ilz m'appelleront pour nous aboucher don Dietristain et moy; et doibvent bien croire Vos Majestés que je n'exederay ma commission d'un poil; mais scachez, Madame, que hier matin le courrier Gilles fut icy avec la response dud. Sr Empereur; lequel me veint trouver deux heures après pour me donner des lettres que ma femme luy avoit baillées, comme il passoit par Narbonne. Il ne m'a sceu rien dire des parti-

cullaritez de sa depesche; bien m'a asseuré que les deux Princesses sont appelées Roynes de France et d'Espaigne publiquement et pour telles tenues et honnorées en la court de l'Empereur; lequel a commencé de faire drecer leur esquippage esgal et semblable tant à l'une que à l'autre. On leur faict ung bon nombre de reposteros qui sont couvertes de coffres, et l'Empereur leur donne plus d'authorité et les favorize beaucoup plus qu'il ne soulloit; mesme il a mis de Vienne jusques en Boheme, d'où led. Gilles fust depesché le dixiesme du passé, deux fois plus de tempz qu'il ne faisoit les autres fois, afin de donner recreation à mesd. Dames ses filles; car il les respecte desja comme Roynes. C'est ung heur à luy et à l'Imperatriz que père et mère d'une maison ne se veirent jamais de marier à mesme saison et instant deux filles à deux si grandz Roys; me jurant icelluy courrier qu'il ne se faict ung seul homme en tout Allemaigne; car led. Sr Empereur parmy l'ayde des princes de l'empire ses amys a empesché le dessain de Casimir et du prince d'Orenge. Tellement, Madame, qu'il ne vous fault estre en doubte que vos mauvais subjectz vous facent dommage dud. cousté; et ceulx qui vous dizent autrement le font pour vous faire condescendre à la paix; et puisque les Anglois sont soublevez contre leur royne, elle ne vous pourra nuyre de rien.

Et suis d'opinion, Madame, que pour estre vos finances à sec, et partie de vos loyaulx subjects travaillez et las de la guerre, que pour cella le Roy ne doibt point consentir ny accorder une seulle condition aux ennemys qui luy soit prejudiciable; car le Roy Charles septiesme se trouva bien en pire party quelquesfois, qui ne tennoit Guienne, Bretaigne, Bourgoigne, ni plusieurs grands païs qui luy estoient contraires en faveur des Anglois; il ne perdist onc son grand cueur, ains à la fin il recouvra son Royaume à la confusion de ses ennemys. Il failloit, Madame, à ce propoz regarder par quelz moyens il se gouverna et les imiter; et le Roy Louis xj^me se servist de francs archers. Au reste je croy qu'il seroit possible de faire une levée de cinquante mil hommes de pied et trois ou quatre mil chevaulx en votre Royaume que les villes et païs vous souldoieront, et je suis le plus inutille de toutz voz serviteurs de Languedoc; mais si j'avois commission du Roy, je penserois persuader aux villes et lieux de faire une eslite

de leurs hommes plus aydables pour vous servir en telle neccessité; et iceulx hommes je les pencerois tenir nourriz et vestiz, encore qu'ilz fussent six mil, sans que personne s'en plaignist, pourveu que à la fin de la guerre ilz eussent honneste guerdon[1] de leur service sur les biens des ennemys et les scauroiz discipliner de telle sorte qu'ilz serviroient comme les soldatz payez servent et feroient d'autres choses neccessaires pour la guerre que iceulx mesprisent. Et laissez, Madame, que quelcun se moque de mon dire, car peult estre ne le fairoit il pas si bien que moy, ny les scauroit discipliner et employer mieulx que je ferois, m'asseurant bien que je les ferois servir de ce que les soldatz payez servent et feroient d'autres chozes neccessaires pour la guerre que lesd. soldats payez à poix d'or mesprizent. Vous y pencerez, Madame, s'il vous plaist; et essayerez toutes choses devant que permectre vos ennemys vous donnent la loy en quelque sorte que ce soit; lesquelz avec peu de perseverance qu'ilz cognoissent en votre constance acoustumée seront tantost au dessoubz et contraintz de se rendre à votre mercy.

Madame, le sieur Almeyde m'a dict qu'il a sceu que don Jehan Borge a escript de Portugal qu'il feist reverence au roy le vingt huitiesme de decembre en la ville de Ebora; et raconte tout plain de bien et bonnes parties qui sont en lad. personne du jeune roy. C'est le contraire des advis que m'en a donnez ung portugallois; et j'ayme mieulx croire le bien que le mal. Escript aussi qu'il a esté le bien venu et promect que tout va bon chemin. Il s'en alloit, et don Hernando Carrillo qui estoit embassadeur devant luy, trouver la royne à Villa Franca, pour traicter les negoces dont ils esperent que led. Carrillo apportera bonne rezollution dans peu de jours. Par ainsi, Madame, j'ay très bonne esperance d'estre aux piedz de Vos Majestés avec la conclusion du mariage de Portugal ung jour que vous ne vous en prendrez garde. Et si celluy du Roy se pourra conclurre devant que le sieur Jeronimo Gondy parte d'icy, il vous en apportera la conclusion. Il est vrai, si les deux ne retardoient l'un pour l'autre, que j'aymerois mieulx en estre le porteur que de donner cest honneur à ung autre, puisqu'il vous a pleu m'accorder mon

[1] Récompense.

congé. Au reste, Madame, led. Sr Roy Catholique a envoyé six mil escuz pour chappins, espingles et semblables petites besognes à lad. Princesse Anne, et a assigné l'Imperatriz de la somme de cent mil escuz, payables en cinq ans, qu'il luy donne de presant. Aussi croy je qu'il ne faict pas estat de recevoir grandz deniers du dot de sad. femme.

A ce compte, Madame, ce sera pour Cordoue qu'il fauldra atendre à traicter led. mariage; je nay pas ung escu pour me desengager d'icy ny pour faire led. voiage; et d'ailleurs toutz les ambassadeurs font vestir de neuf leurs gens avec force velours; ce que je ne puis sans la liberalité du Roy.

Le Roy Catholique vient cejourduy au Pardo et demain en ceste ville, en intention de partir dans le quinziesme pour Cordoue. C'est aussi pour veoir de mectre fin au traicté du mariage du Roy. Il m'est impossible de le suivre aud. Cordoue sans votre secours, et suis tant endebté que je n'en puis plus; et après, Madame, vous avoir supplié très humblement de croire qu'il ne tiendra point à moy que Vos Majestés ne demeurent contentes de ce qu'il leur a pleu me commander et au plustost qu'il me sera possible.

Madame, Dieu me doint la grace de vous pouvoir faire le service que je doibs à Voz Majestés, et vous doint volunté de me faire encore mieulx que n'avez encore faict ny commencé, afin que je prie Dieu de meilleur cueur pour votre santé et très longue vie.

De Madrid, le vijme janvier 1570.

213. — Au Roy.

Madrid, 18 janvier 1570.

Sire, A l'honneur de Dieu soit et à votre contentement la conclusion de votre mariage et de Madame la Princesse Yzabeau d'Austriche fust arrestée le xij de ce mois. J'en ay baizé les mains au Roy d'Espaigne, votre frère, le xiijе; lequel jour, il est party de ce lieu pour n'y rentrer plus qu'il ne soit esté à Cordoue: et le xiiijе, le traicté a esté recité et passé, comme il plaira à Votre Majesté veoir par le contract que je vous envoye par le sieur Jeronimo Gondy. Mais, Sire, je vous supplie très humblement

ne me sentir mauvais gré, ains me pardonner si je me suis laissé vaincre et que j'aye excedé votre instruction en deux pointctz: le premier pour ce qui touche les termes du paiement, car je n'y ay peu faire mieulx, m'alleguant les sieurs icy l'impuissance et incommodité de l'Empereur, qui sera contrainct de despendre grossement pour l'esquippage et conduicte des deux Princesses, veut que ce doibt estre à mesme temps, m'asseurent cesd. s^rs que led. Sr Roy d'Espaigne lui donne semblables termes. L'autre est, Sire, en ce qu'il est permis à mad. Dame de tester jusques au quint de ses dot et bagues. Qui sont deux articles desquelz je me suis deffendu tant qu'il m'a esté possible les reffuzer par raison; car me sembloit que c'estoit bassesse de voulloir tant de nouveaultez, desquelles ilz me deussent avoir parlé devant qu'envoyer les articles dernierement à Votre Majesté, qui m'eust faict entendre là dessus son voulloir; et leur ay representé les pactes de la feu Royne d'Espaigne, votre soeur, qui ne font aucune mention de tester. Surquoy m'a esté respondu que la loy et uzance de ce royaume y a pourveu; par laquelle il estoit permis à lad. Dame Royne de disposer du tiers de son dot, bagues, joyaulx et meubles, encore que elle eust enfans; et si ces traictez des Roynes Leonor et d'Escosse mentionnez en votre responce, en est dict quelque chose, il n'y eust heu que tout bien de m'en envoyer les coppies, afin de m'en avoir mieulx instruict.

Il fault, Sire, esperer que Votre Majesté et Son Alteze vous ferez si bonne et longue compagnie l'un à l'autre que lad. condition de tester par mort n'adviendra ny aura lieu de ceste part de quatre vingtz ans. Et pour le regard du terme qui leur est prolongé d'un an davantage, Votre Majesté n'en sera plus avant pour cela ny plus arriere, ayant bien noté et trouvé fort bon et magnanimme ces sieurs icy la responce du xiij et xiiij^me articles par où Votre Majesté me mande respondre à don Dietristain que vous n'avez heu ny avez rien moins en consideration, faisant ce mariage, que le dot et esperance de succession, car Votre Majesté n'y pence point. Et plus, Sire, est votre grandeur cogneue leur donnant les termes qu'ilz ont demandé, comme a faict le Roy, votre frère, que si j'eusse incisté et requiz que ce fust dedans l'an. Lequel exemple pourra servir à celluy qui traictera le mariage de Madame, votre soeur, pour demander

termes raisonnables. Mais face estat Votre Majesté de passer par la loy que vous avez faicte en votred. traicté touchant les s^rs et dames de la Royne votre future espouze pour le regard dud. Portugal; car difficillement permectront ilz que mad. Dame qui au plaisir de Dieu sera leur Royne demeure accompaignée ny servie de François ny Françoises.

Ne faisant, Sire, à obmectre par la presente que tantost après et à l'instant que le secretaire Cayes eust recité vosd. pactes, le s^r don Dietristain m'a dict que je fusse bien memoratif de ce qu'il me disoit en presence des s^rs nommez aud. traicté, que l'Empereur son seigneur n'entendoit comme il n'avoit entendu soy departir de la poursuicte du recouvrement de Metz, Toul et Verdun, jaçoit qu'il vous ayt accordé la Princesse Yzabeau, sa fille, ny avoir pour cela voullu ny entendu prejudicier aux droictz et pretenssions du St Empire, ne pouvant moins faire que d'estre conservateur des droictz d'icelluy, puisqu'il en est chef.

Je luy ay demandé s'il entendoit que son dire deubt estre inceré dens led. traicté ou par acte à part. Car, Sire, s'il m'eust respondu de l'un ou de l'autre que ouy, je me fusse retiré et revocqué sans signer led. contrault. Mais il me feist response et toutz lesd. s^rs, que ce n'estoit l'un ny l'autre, ains verballement pour acquict et descharge de l'Empereur envers led. empire. Et notez, Sire, que je me doubte que le mesme s^r en dira aultant à voz ambassadeurs devant toute l'assemblée quand la ratiffication et espouzailles se feront. J'ay quant à moy respondu que son propoz n'avoit rien de commun avec le traicté du mariage qui est pour paix, concorde et unyon et l'autre est ung protest de guerre. Que Votre Majesté m'avoit commandé de dire qu'il ne veult ny entend estre faicte mention de lad. reservation dens led. traicté ny dehors en quelque sorte que ce soit; declairant que je ne consentirois en nulle maniere qu'il s'en retint aucun acte. Led. ambassadeur me deist et lesd. s^rs qu'il ne s'en retenoit poinct aussi. Et ce qu'il m'en disoit n'estoit pas pour intention d'alterer lad. paix et amytié ny autre que de parolle, suivant ce que lad. Majesté Cezarée luy avoit commandé.

Après ces propoz, Sire, nous signasmes luy et moy led. traicté,

par lequel je n'ay peu empescher qu'ils n'ayent speciffié le plus par le menu à leur mode toutz les articles qu'ilz ont sceu adviser et en leur stille et phraze espaignolle difficille à bien representer en françois sans alterer la substance.

Il me reste, Sire, à vous advertir que le Roy Catholique faict estat asseuré d'avoir la Princesse Anne dedans Gennes, au fin plus tard à la fin de mars; car il la veult en ce royaume dens la my avril s'il sera au monde possible. Je vous ay donné advis que l'arcevesque de Seville et le duc de Bejar, son nepveu, qui est ung s^r de trente cinq ans, vont aud. Gennes pour la recevoir; et les y doibt passer le grand Commandeur de Castille sur les gallères ce fevrier; ilz n'espargnent rien pour y aller fort pompeux et magnifiques. Pour Dieu, Sire, que de votre part ne soit rien espargné en ung faict si solemne, comme doibt estre la ratiffication et espouzailles susd. et du commencement jusques à la fin de la consumation, afin que votre grandeur se monstre en cella, qui n'est que pour une fois, comme elle se demonstre en toutes autres chozes aujourduy; car tout le monde vous a les yeulx dessus: et ne pensez pas que les tribulations de votre Royaume soient tant à votre desadvantage que voz voisins et tant de roys et potentatz ensemble leurs peuples qui oyent parler de France et de ce qui s'y faict, ne demeurent estonnez et confuz par grand merveille de la puissance très admirable que votred. Royaume monstre de plus en plus et sus si longues adversitez; bien entendu par eulx que si son effort fust employé ailleurs, qu'il ny a voizin qui vous peult resister.

De Madrid, le xviij^me de janvier 1570.

214. — A la Royne.

Madrid, 18 janvier 1570.

Madame. Après tant de dillations et longueurs il a pleu à Dieu que le traicté de mariage du Roy se soit concluz et passé sans vous en pouvoir bonnement desdire d'une part ne d'aultre. Celluy du Roy d'Espaigne l'a esté ung demy quart d'heure plustost, pardevant et en la presence des s^rs nommez en celluy du Roy; et croy qu'ilz seront semblables en aucuns articles à imitation du votre susd. Ceste façon d'avoir passé lesd. traictez à mesme jour et

heure est ensuivre l'intention de l'Empereur qui veult que Mesdames les Princesses ses filles soient esgalles en toutes chozes. Et suis d'opinion qu'il vouldra que la ratiffication, fiançailles et traduction soit à mesme et semblable jour, s'il ne tiendra de votre cousté, je veulx dire si votre ambassadeur y arrivera de bonne heure pour lesd fins. En quoy led. Sr Roy Catholique donne toute la presse qu'il luy est possible, car il veult et demande que la Princesse Anne soit à Gennes pour la my mars, ne parlant plus de la votre, car il vous en laisse le pencement. Or ay je, Madame, advisé de vous debvoir envoyer ceste si bonne et contente depesche par le sieur Jheronimo Gondy, bien que j'eusse mieulx aymé en estre moy mesme le porteur pour gaigner les Albrices, mais elles ne seront pas pour cela perdues, si c'est votre bon plaizir; pour lesquelles je vous supplie, Madame, très humblement qu'il vous plaize moyenner que le Roy m'ayde à maryer une mienne grand fille bien layde.

Et pour Dieu, Madame, que votre ambassadeur ne soit poinct blasmé pour avoir excedé sa commission en quelques choses; car je m'y suis gouverné selon mon petit sens le plus prez du commandement de Sa Majesté que j'ay peu; et s'il me fust allé de ma vye et de mes enfans, je n'y aurois sceu estre plus atentif que je suis esté. Aussi ne veulx je pas soubstenir que plusieurs autres ne s'en fussent mieulx aquictz que je n'ay pas faict; j'ay eu neantmoins devant les yeulx le grand dezir que le Roy a et Votre Majesté, que ce mariage s'effectue au plustost qu'il sera possible; voyant bien s'il ne se concluoit à ce coup que c'estoit à recommancer et à l'aventure despiter l'Empereur et le Roy Catholique en une saison qu'il est besoing de clorre le passage aux Allemans et non le leur ouvrir davantage pour entrer en votre Royaume appellez de vos mauvais et rebelles subjectz. Je ne scavois aussi s'il y avoit lieu de soubsçonner que leursd. demandes fussent achaques et occasions pour differer led. traicté, afin d'en contenter la Princesse de Portugal et le roy son fils. Pour cella, Madame, j'ay franchy le sault, fermant la bouche à ceulx qui murmuroient qu'il vous faschoit de veoir une autre Royne en France; car il n'y a homme ny femme qui puisse dire avecq la verité qu'il ayt tenu à vous que le Roy n'est maryé, il y a quatre ans et plus. Il me semble, Madame, qu'il

sera bon que Vos Majestés escrivent à lad. Princesse de Portugal, aux Princes de Boheme et au cardinal de Siguence pour vous resjouyr avec eulx de ced. mariage, remerciant en particullier le cardinal du bon office qu'il y a faict, et le priant de tenir la main à celluy de Madame, que vous luy recommandez pour y faire plustost office de votre partial que d'arbitre commun. Et le Roy fera bien d'envoyer ung presant au secretaire Cayes pour avoir receu led. contract, s'il vous semble bon de le faire. Je vous supplie que ce soit ung don et presant digne de Voz Majestez. Je suis d'opinion aussi, Madame, qu'il ne seroit pas mauvais de toucher par votred. lettre ung mot à lad. Princesse du mariage du roy de Portugal son filz et de Madame votre fille, et commencer de vous aprivoizer entre vous deux qui estes les mères, luy recommandant les petites Princesses aussi, auxquelles je vous dis, Madame, qu'elle monstre tout bon semblant de mère et de tante, les vizite souvent et les caresse comme si c'estoient ses propres filles.

Vous debvez croire, Madame, puisque le Roy est maryé, que le pouvoir dud. Portugal ne tardera guere à venir; mais ce sera pour traicter du mariage estant à Cordoue. Almeyde dezire et procure que mad. Dame soit sa royne et maistresse; car il luy va de son interest. Ne voullant faillir de dire à Votre Majesté qu'il n'y a personne que le Roy Catholique et led. s^r cardinal de Siguence et le Commandeur major de Castille, qui scache à quel port la nouvelle Royne d'Espaigne doibt descendre. Mais led. voyage de Cordoue donne à discourir que ce sera à Seville, qui n'en est que à vingt deux lieues, ou à Malque, qui n'en est plus loing. En ces entrefaites nous allons tous aud. Cordoue comme led. s^r Gondy vous seaura dire, et de si peu de nouvelles que nous scavons. Led. cardinal m'a dit qu'estant aud. Cordoue il traictera le mariage de Madame avec le roy de Portugal, car nous approchons d'Evora, où il se tient. Je ne feray faulte de me rendre aud. Cordoue après avoir satisfaict à mes crediteurs de ceste ville; mais ces moyens attenz je de la liberallité de Voz Majestez, sans laquelle ma pouvre barque demeure à sec.

J'ay hier visité lad. Princesse de Portugal et lesd. Princes de Boheme; elle m'a semblé y avoir receu plaisir; elle m'a dict qu'il ne peult tarder gueres plus que le pouvoir du roy, son filz, ne

vienne, et que Sa Majesté Catholique et elle y ont faict et font tout ce qui leur est possible, comme celle qui dezire led. mariage aultant que Votre Majesté. Lesd. Princes, aussi est lad. Dame, sont fort aizes et contentz de quoy le mariage du Roy est concluz; pour le moins elle me l'a dict; et eulx disent qu'en toutes les occasions qui se offriront de pouvoir faire service au Roy, qu'ils le feront; et vouldroient desja estre de retour près de l'Empereur pour vous declairer mieulx leur bonne affection. Ce sont deux gentilz jeunes Princes de grande esperance, mesme l'aisné. Ilz ne seront avec led. Empereur deçà le mois de juin ou juillet. J'entendz que deux de leurs petitz frères viendront par deçà avec la Royne d'Espaigne, et l'archiduc Hernando, ou l'archiduc Charles fiancera lad. Dame pour le Roy Catholique. Mais celluy qui aura ced. pouvoir ne l'accompaignera point, ains l'autre, car l'Empereur veult que chacun de sesd. frères y ait sa part de l'honneur. Don Dietristain me l'a dit ainsi; et trouve impossible que lad. Dame soit à Gennes que sur la fin d'avril; auquel lieu led. archiduc à qui touchera de l'accompaigner, la consignera ès mains de l'arcevesque de Seville et duc de Bejar sans venir plus avant; et une raison que led. embassadeur allegue est que les personnes qui la doibvent accompaigner sont et seront en leurs maisons en Austriche, jusques à ce que l'Empereur les mande venir à sa court; ce qui ne pourra estre que à l'arrivée du courrier qui luy apportera la nouvelle de lad. conclusion: lequel ne scauroit partir de six jours, car fault atendre que led. S' Roy Catholique escrive de sa main, estant dimenche vingt deux de ce mois à Tallavere de sejour jusques à lendemain. Par ainsi, à compter vingt cinq jours au voiage dud. courrier, tout fevrier s'en ira quasi en cela, et mars à la convocation de lad. compagnie et aux preparatifz du chemin et avril pour le voiage de Prague en Boheme jusques aud. Gennes. C'est, Madame, les discours de don Dietristain, qui scait aussi peu que moy à quel port lad. Royne abordera pour sa descente ny en quel lieu se feront les nopces; il vouldroit bien et moy aussi que ce fust à Barcelonne.

On doubte que la deffaicte des Mores ne sera poinct si facille qu'on disoit. Aussi le messager que j'avoys envoyé en Portugal pour avoir les habitz des s'' Camillo Gozadin et Charles

Benilaqua est de retour hier matin; laquelle depesche va avec la presente. Il a parlé une fois au roy de Portugal et l'a veu autres quatre fois, et m'asseure qu'il est si blond qu'il ne voioyt guere bien ses sourcilz; et n'est poinct boussu, ains de belle taille pour sa grandeur; il acheve les seize ans le jour St Sebastien xxme de ce mois. Don Jehan de Borje et don Hernando Carrillo partiront de Evora lendemain des Roys pour aller à Villafranca devers la royne la supplier de venir aud. Evora et soit que elle y vienne ou non, le faict du mariage se rezouldra à ce coup pour envoyer la procuration à l'ambassadeur dud. Portugal icy resident; lequel s'en part de ce lieu pour Cordoue dens trois ou quatre jours et n'y a personne de quallité qui n'aille après Sa Majesté Catholique; je n'y fauldray pas non plus, mais que je puisse, et ne sera pas à ma faulte que Madame ne soyt tantost royne de Portugal; lad. Princesse, sa belle mère, prennoit grand plaisir à me demander d'elle plusieurs particullaritez, de quoy je la rendis bien satisfaicte.

Madame, pource que le Roy Catholique marche tousjours, il n'a peu vous escrire par le s^r^ Gondy, mais ce sera lorsque les capitullations seront transcriptes bien au nect en trois langues, latine, francese et castillanne, que je vous envoieray par courrier exprès, n'ayant voullu laisser dormir longuement en mes mains une si bonne nouvelle qu'est de lad. conclusion; de laquelle j'envoye presentement à Voz Majestez les articles en françois, comme ilz sont passez, estant les autres deux en mesme substance, bien qu'ilz ont esté receuz et accordez aud. castillan; et, car led. don Dietristain n'a peu depescher vers l'Empereur pour luy envoyer lesd. capitullations, luy et moy avons advisé qu'il luy escriroit par ceste voye, afin que Sa Majesté ne luy sente mauvais gré s'il n'en estoit pareillement adverty; et pour ce, Madame, si le Roy depesche quelcun vers l'Empereur, il sera votre bon plaisir le charger de lad. lettre de son ambassadeur et me voulloir pardonner sy jay faict erreur en aucun endroit des articles par moy accordez; ce que toutesfois je ne pense point avoir faict, ains toutes choses pour le mieulx.

Madame, devant que clorre ceste lettre j'ay sceu que les affaires de Grannade vont mieulx pour le Roy Catholique et la resistence des Mores sera de petitz jours, car desja ilz commen-

cent à fuyr, excepté trois fortz qu'ils tiennent, dont le principal qui s'appelle Gallipe vault prins, s'il ne l'est cejourduy, dens lequel y avoit trois mil Mores. Cayes m'a asseuré que les cours de Cordoue ne dureront que trente jours, et que la descente de la Royne d'Espaigne sera à son advis à Valence; mais il ne le scait sinon par conjecture; il est vray que le Roy son maistre la veult en ce royaume par tout avril.

De Madrid, le xviij^me^ janvier 1570.

215. — A la Royne.

Madrid, 18 janvier 1570.

Madame, Ceste lettre est la troisieme que j'escris à Votre Majesté par le sieur Jeronimo Gondy, en atendant la depesche du Roy d'Espaigne, et sa responce touchant les quatre mil Espagnols, afin de scavoir s'il luy plaist qu'ilz passent ou non. Il nous a fally atendre lad. depesche; et n'y a nouvelle de lad. rezollution, qui me faict croire que la levée desd. hommes n'a esté que pour armer leur frontiere de Navarre et secours de nom sans effect; de sorte qu'ilz ont tousjours uzé de quelque deffaicte une fois que les hommes ne se pouvoient trouver ny lever promptement; en quoy ont passé trois ou quatre mois, qu'estoit devant que Montgommery entrast en Gascoigne; et par ainsi le passage leur estoit franc et libre; puis quand led. nombre a esté conduict à Victorie, à quoy a bien aydé à les solliciter l'alarme qu'ilz eurent dud. Montgommery, ils se sont plantez là, demandant escorthe, laissant perdre tout plain de tempz; et à present qu'il y a trois sepmaines que le sieur de St Orenx est à Bayonne pour les recevoir et conduire et lad. escorthe ès environs, n'y a nouvelle de declairer s'ilz doibvent marcher, ou ne s'i atendre plus; laquelle irrezollution argue que lad. levée n'a onc esté faicte que pour leur deffence et non pour secourir le Roy. Ilz s'escuzeront astheurcy sur le bruict qui court que la paix est faicte; et s'ilz veullent dire que à faulte de lad. escorthe, ilz n'ont continué leur voiage, je leur puis respondre que jamais le nombre desd. quatre mil hommes n'a esté assemblé ny les bendes ne sont arrivées aud. Victorye à trente lieues prez, s'escuzant les capitaines qu'ilz ne pouvoient parfaire leur nombre; et ceulx qui

l'avoient prennoient escuze que leurs gens se desbendoient les ungs pour aller en Grannade, et les autres de peur d'y aller, pource que le bruict courust parmy eulx, quand les premiers s'arresterent aud. Victorie, qu'ilz n'yroient poinct en France, ains contre les Mores: et j'entendz qu'ilz ne sont pas deux mil hommes complectz à present, car le mesme maistre de camp s'en est envoyé plaindre au Roy son maistre, demandant de pouvoir remplir ses bendes des hommes qui sont aux garnisons dud. Navarre et Biscaye, et en faire aller d'autres en leur lieu, à celle fin que led. secours ne perdist tempz en refaisant leursd. bendes.

De Madrid, le xviij^e^ janvier 1570.

216. — Au Roy [1].

Madrid, 3 février 1570.

Sire, Par la depesche que j'ai faicte à Votre Majesté du xxiij de janvier par le sieur Jeronimo Gondy est amplement contenu ce qui a esté traicté et conclu de votre maryage. Je prie Dieu vous en donner bientost la consommation et le succez à votre contentement comme toutz voz bons serviteurs dezirons. J'avois prié, Sire, led. s^r^ Gondy de prendre garde passant par Victorie en quel estat seroit le regiment que le sieur maistre de camp Soliz avoit charge de passer en votre secours et service, s'il marchoit ou non, et quelle estoit leur intention, afin qu'il vous en sceut faire rapport certain et de vous advertir comment je n'avois peu scavoir la rezollution et responce du Roy d'Espaigne sur une letre que le s^r^ de Sainct Orens m'avoit escripte de Bayonne du troisiesme dud. janvier, m'advisant que Votre Majesté l'avoit depesche avec quatre ou cinq compagnies d'homes d'armes pour faire escorthe aud. regiment, lesquelles estoyent demourées à Bazaz: et il s'estoit advencé jusques aud. Bayonne aux fins de recevoir de votre part led. secours, le conduire, le loger et accommoder de vivres et leur faire faire grand chere, estant desja les estappes drecées pour eulx, me priant de solliciter leur passage; de laquelle letre je donniz advis aud. Sr Roy Catholicque, luy estant parti de ce lieu pour Cordoua. Et m'avoit promis le secretaire

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 394.

Cayes, qui est deslogé d'ici le xxiij^me^ du passé, de m'en faire avoir responce devant son partement, ainsy que led. s^r^ Gondy scait, et l'aura, ce croy je, dict à Votre Majesté; mais lad. responce n'est venue à moy que jusques à hier que led. Cayes m'a escript; ce qui va traduict de ma main avec la presente, ensemble la relation d'un capitaine dud. regiment, duquel je ne scay le nom; lequel a esté aud. Bayonne et sur le païs circumvoizin pour s'informer au vray s'il y avoit escorthe, comme led. s^r^ de Sainct Orens m'escrivoit; car icy ne voulloyent mectre leurs gens à l'adventure sans scavoir comment; et ayant entendu par led. rapport qu'il n'y a escorthe suffizante, l'intention de ces s^rs^ demeure bien fondée, qui a esté tousjours, ou je m'en doubte, de vous secourir de nom et en apparence, mais que c'estoit, en effect, pour asseurer leur frontiere de Navarre. Il vous plaira, Sire, avoir souvenance que je vous ay quelques fois escript que petite escuze leur suffiroit pour se retirer de leur promesse; ilz l'ont trouvée à present, car ilz donnent la coulpe de leur dilation à voz ministres qui avoyent charge et commandement de par vous d'envoyer de bonne heure recevoir lesd. Espaignolz, desquelz ilz n'ont jamais sceu nouvelles, sinon led. mois de janvier qu'on leur a dict que les s^rs^ de Bajaulmont et de Sainct Orens estoyent arrivez aud. Bayonne pour servir de commissaires et conducteurs simples sans aulcune escorthe. Je m'estois, Sire, offert à Sa Majesté Catholicque il y a quelques mois et aussytost que je sceuz que led. regiment estoit à Victorie, de les aller conduire et les mener jusques à votre camp; ce que je suis certain que j'eusse faict et d'avoir restitué les affaires du cousté de Gascoigne en meilleur estat qu'ils n'estoyent. Tant y a que ced. Sr Roy ne voullust le consentir. Or, sera il fort difficille astheurcy de refaire led. regiment, car il s'en est desbendé la moytié; et s'il est ainsy que les enemys ayent passé au delà de Garonne, excepté les garnizons de Bearn, j'ay opinion qu'il ne chauldra pas beaucoup à ceulx de deçà de refaire led. regiment, n'ayant plus à craindre de Navarre; ains s'ilz ne le font à visage descouvert, ilz ne pourront neaulmoins permectre par dissimullation que led. regiment se desbende du tout, prennant tousjours leur deffaicte qu'il n'y a heu escorthe sur l'entrée quand il estoit bezoin; dont pour en scavoir la verité, je depesche presentement

home exprez à quinze lieues par jour à Monsr le viconte d'Orthe avec le double desd. letre et relation de Cayes, afin que je scache s'il est ainsy qu'il dict ou aultrement; car si je le scauray, Sire, qu'il n'a point tenu à Votre Majesté ny à voz ministres, je ne fouldray pas d'en dire clairement mon advis au Roy, votre frère; et si la faulte vient de vosd. ministres, je diray que vous serez esté fort mal servy en cela comme vous l'avez esté en d'aultres chozes; ce que je n'ay voullu faillir de faire entendre à Votre Majesté, afin que led. secours ne vous tienne davantage en esperance ny vous garde de remedier à voz affaires par aultres meilleurs moyens. Toutesfois, s'il vous plaira, Sire, que je face nouvelle instance de demander que led. regiment soit refaict, je le feray; et croy que la presente ira seurement par l'adrece que je luy donne qu'est de l'envoyer aud. s^r viconte d'Orthe et et de là à Monsr le baron de Lagarde à Bordeaulx en atendant que j'aye dud. Cayes la capitulation de votre maryage en forme, comme il m'a promys; laquelle je ne feray faulte d'envoyer à Votre Majesté par ung des miens.

Sire, je prie Dieu qu'il vous doint grace de vous povoir passer de voz voizins, et vous veuille conserver très victorieux sur vos enemys.

A Madrid, le troisiesme jour de febvrier 1570.

Sire, le siege est tousjours devant Gallere [1] et l'assiete du lieu si forte de nature que l'artillerie n'y peult nuyre. Don Juhan d'Austrie est aud. siege. Le duc de Sesse avec la goutte ne bouge de Granade, où il reçoit les gens qui arrivent de toutes partz. Ilz ont eu advis d'Allemaigne que le duc Auguste de Saxe estoit en branle de recevoir l'opinion de Zvyngle touchant le Sainct Sacrement, dont ces s^rs Espaignolz sont bien fachez. Le Roy Catholicque fera son entrée en Cordoua le xviij^me du present, et ceulx de lad. ville l'ont prié d'atendre aud. jour qu'ilz auront leurs appareilz prestz.

Votre très humble, très abeyssant et très obligé subject et serviteur.

FORQUEVAULX.

Plus haut : *Gallipe.*

217. — Double d'une letre du sr Cayes, secretaire d'estat du roy d'Espaigne au sr de Fourquevaulx du dernier de janvier 1570, receue à Madrid le deuziesme de febvrier de ced. an [1].

Despuis l'arrivée de Sa Majesté en ce lieu est venue une estaffete du maistre de camp Soliz portant letres, desquelles s'est tirée la relation qui va avec la presente. Vous verrez par elle la diligence que led. Soliz a faicte par diverses voyes pour entendre si l'escorthe que le Roy Très Chrestien avoit commandé aprester pour conduire les Espagnolz en France estoit preste; et trouvé que non seullement elle n'est preste, mais aussy qu'il n'y avoit forme ny moyen de la povoir assembler ny de venir acompaigner lesd. Espaignolz, à cause que les passages estoyent desja prins et saiziz par les rebelles. Et certainement on ne peult laisser de dire que les ministres du Roy Très Chrestien ausquelz le faict avoit esté commys n'ayent uzé de très petite diligence; qui est cause de l'inconvenient que tout home peult considerer, veu que lesd. Espaignolz ont esté atendantz si longtempz lad. escorthe non seullement en faisant grand despence des deniers de Sad. Majesté, ains avec grand dommage du païs où ilz sont esté logez. Et le piz est que pour raison de ceste dillation, lesd. gens se sont desbendez en tant qu'ilz n'en sont demeurez deux mil homes; lesquelz estoient si petit nombre et tant deffaictz, ilz peuvent servir de si peu, comme vous si principal soldat que vous estes pouvez juger. Et de cecy vous est donné advis, afin que vous scachez ce qui passe et que de la part du Roy mon Seigneur n'y a heu faulte de rien à faire le possible, pour ayder et assister au Roy Très Chrestien, son bon frère. Lequel Sr Roy mon maistre sera icy jusques au trois ou quatrme du mois qui vient. Je vous envoye la capitulation en françois escripte de la letre que vous m'avez demandée; je vous prie la signer de votre main et me l'envoyer incontinent, car don Dietristain la veult aussy en françois; et receu que je l'aye, je vous la renvoyeray soubdain signée dud. Dietristain et semblablement celle en latin, toutes deux authentiques en bonne forme, afin que les puissiez envoyer en France, vous asseurant que jusques à ceste heure led. Dietristain n'a heu aulcune des capitulations.

De Guadaluppe, le dernier jour dud. janvier 1570.

CAYES.

218. — Relation de ce que le maistre de camp Soliz a escript à Sa Majesté Catholique du xvijme de janvier 1570, traduict de castillan en françois [1].

Qu'il avoit envoyé ung des capitaines de son regiment à Bayonne, lequel parla au gouverneur dud. Bayonne et à Monsr de Bajaulmont, qui estoit

[1] De la propre main de M. de Fourquevaux. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, fo 593.
[2] De la propre main de M. de Fourquevaux. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, fo 592.

venu par commandement du Roy Très Chrestien aud. lieu, pour recevoir et acheminer led. regiment. Lesquelz luy donnerent à entendre qu'ilz attendoient d'heure en heure nouvelles de l'escorte qui debvoit venir pour seureté du secours des quatre mil Espagnolz; et combien que led. capitaine fust en lad. ville et au païs de Vasques, il ne trouva qu'il fut rien de ce que lesd. s^rs attendoyent.

Led. capitaine fist diligence estant aud. païs de scavoir s'il estoit vray que lad. escorte venoit. Et fust adverty qu'il estoit impossible que elle peult venir, pource que les enemys avoyent prins les passages. Il rapporte aussy pour la cognoissance qu'il a aud. païs de Vasques, que lesd. ennemys s'estoyent arrestez et detenuz ung tempz attendant led. regiment qu'il passast, afin de le deffaire. Et lorsqu'ilz ont sceu qu'il avoit recullé en arriere, iceulx enemys s'estoyent determinez de passer la Garonne, comme ilz ont faict. Et passerent lad. riviere le ixme dud. janvier, ayant laissé pour garnison de Bearn cent et vingt homes d'armes, trois cens harquebuziers à cheval et huict compagnies d'infanterie.

Il fust dict aud. capitaine en Bayonne que à xxvj ou xvvij lieues de là y avoit cinq ou six compagnies de gens de cheval. Et pour scavoir s'il estoit ainsy, il envoya un personage home de bien; lequel fust jusques sur les lieux où l'on disoit estre lad. cavallerye et n'y trouva sinon la compagnie de Monsr de St Orens, qui est ung des gentilzhomes qui estoyent venuz aud. Bayonne pour guider led. tierce d'Espaignolz.

Que à parler reallement et à la verité, il n'y avoit jusques alors aucune escorthe d'arrivée ne qui marchast de lad. riviere de Garonne au deçà, ny aulcune certaineté qu'il y eust gens ordonnez ny prestz à venir pour led. effect, sinon tant seullement lesd. s^rs de Bajaulmont et de Sainct Orens.

Ce rapport a esté escript de Guadaluppe, le dernier jour dud. janvier et envoyé par commandement de Sad. Majesté Catholique à moy ambassadeur de Sa Majesté Très Chrestienne.

FOURQUEVAULX.

219. — Memoire touchant douze François venans de la Floride faicts prisonniers à Seville et condamnez aux gallaires pour dix ans [1].

Quelques douze François du demeurant de la Floride et aultres prins du tempz de la guerre, plus a de dix ans, furent il y a ung an ou environ amenez prisonniers des Indes d'Espaigne en la prison de la Contractation de Seville accusez d'estre courssaires, et pour telz condemnez aux gallères les ungs pour dix ans et aultres pour moins de tempz. Trois d'iceulx sont mortz en lad. prison, les deux de fain et de pouvreté, et l'aultre qui s'appeloit Charles de Saligan, bon canonier et chirurgien, fut tué par aultre prisonnier espagnol le jour de Noël dernier; les vivantz s'apellent Michel d'Orenge, qui se dict

[1] De la main de M. de Fourquevaux. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 639.

estre gentilhome, Jacques Laloue, bon marinier qui a navigué sur les flottes d'Espaigne à toutes les Indes, Vincens Perez, Jehan de Lure, Guillaume Cousin, Jehan de Cahen, Jehan Gascon et Jehan Francés. J'ay remonstré la pitié desd. captifz plusieurs fois au Roy Catholique, suppliant Sa Majesté les faire delivrer. Il m'a tousjours respondu qu'il y feroit adviser par son conseil des Indes. Neantmoins ilz trempent[1] en captivité se mourantz de fain, plus maltraictez que les Anglois prisonniers ausquelz on donne le pain du Roy et ausd. François rien du tout. Et seroient desja mortz sans les aulmosnes qu'on leur donne. Sur lequel faict m'a semblé d'en escrire à Sa Majesté Très Chrestienne, doubtant que si don Francés d'Alava luy aura demandé si c'est de son commandement que je procure la liberté desd. François, qu'il luy soit respondu que non, et pour ce sera bon qu'il plaise à Sa Majesté en dire ung mot ou faire dire aud. don Francés, afin qu'il scache que l'office que je faiz pour touz les subjectz dud. Roy, mon seigneur et maistre, est de son adveu et commandement. L'occasion principalle de leur detention est pource qu'ilz ont grande cognoissance et experience des portz et havres de la Neufve Espaigne, du Peru et des Isles; et si j'eusse voullu promectre et m'obliger pour eulx qu'ilz n'y retourneront jamais, le secretaire Cayes m'a dict que soubz lad. condition seroient tantost delivrez. Ce que je n'ay voullu promectre, ny le pourrois observer quand je l'auroys promys; et à ce compte les lairront mourir miserablement. J'en reparleray aud. Sr Roy Catholique estant à Cordoua ou aud. Seville, et ne tiendra pas à moy qu'ilz ne soyent delivrez.

220. — A la Royne[2].

Madrid, 3 février 1570.

Madame, Je suis adverty que le roy de Portugal depesche ung gentilhome de son conseil d'estat, qui s'apelle don Juhan Mascaregne, pour se resjouyr de la victoire et exhorter Voz Majestés à continuer la guerre; et pourra vous offrir son ayde; led. personage estant de lad. qualité pourroit bien avoir charge d'escoulter si de votre part luy sera parlé du maryage de Madame et de sond. maistre. En quoy il me semble qu'il y a bien grand lieu de proceder par grande consideration, veu la nation à laquelle vous avez à faire, c'est à dire oultrecuydée et presumptueuse oultre mezure, de sorte que si tel propoz luy sera entamé de la part de Voz Majestés, je les voy enffler d'orgueil et se tenir sur leur follie plus qu'ilz n'ont encore faict. Mais je serois, Madame, d'opinion qu'il seroit bon de faire semblant de

[1] Séjournent, demeurent.
[2] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, fo 596.

permectre à voz subjectz d'armer contre les Portugallois pour avoir satisfaction et reparation des maulx et dommages qu'ilz en ont receu depuis longtempz et que le bruit de ceste permission aille aux oreilles dud. de Mascareigne pour luy donner cest allarme. Et s'il vous parle de la Madere, comme je croy qu'il fera, il vous fauldra luy demander justice et reparation de la mort de plus de quatre vingts François que lesd. Portugallois pendirent après s'estre renduz et leur fort du Rio de Gennero au païs du Brazil, dans lequel fort furent prinses quatre pieces d'artillerie de bronze aux armoiryes de France, il y a environ quatre ans, et de infiniz aultres voz subjectz qu'ilz ont faict mourir en divers lieux, et leurs navires et biens prins et raviz par le commandement du mesme roy dud. Portugal et de son conseil. S'il vous demandera qu'il soit traicté et moyenné par Voz Majestés envers le Roy Catholicque de renoncer à toutes ses pretentions des Mollucques, vous povez respondre que cest office ne se peult faire pour desplaire à ung Roy tant votre parent, amy et allié comme Sa Majesté Catholicque est, et que ce sont negoces de maulvaise digestion; lesquelz aussy deussent estre traictez par le Pape qui leur a departy ce qui n'estoit pas à luy, ou son predecesseur pape Alexandre. Semblablement le renvoyer bien court s'il vous parle de quicter et defendre à voz subjectz la navigation des Indes et des terres de leur demarcation. Quant à l'ayde dud. Portugal, si led. ambassadeur, Madame, vous en fera offre, vous n'aurez pas faulte de responce ny de remercyment. Je dezire neaulmoins qu'il luy soit à cela respondu aussy maisgrement, comme choze mize au vent hors de bonne volunté de l'effectuer merite; car je me doubte, s'il pençoit estre prins au mot, qu'il ne s'y presenteroit pas; et ores que vous acceptassiés son offre, vous n'en aurez que parolles vaines sans effect; mais ilz en feront aud. Portugal grandement leur proffict, comme faict le duc de Florence qui se vente à toutz propoz d'avoir presté cent mil escuz au Roy et de l'avoir secorù à son extremité. A occasion de quoy nommeement, il a impozé ung gros emprunt sur les Florentins et le Pape en ses letres du tiltre fumeux (*sic*) qu'il a atribué naguere aud. duc de *Magnus Dux* de Toscane, allegue entre aultres raisons que led. duc a seccoru Sa Majesté Très Chrestienne d'homes et d'argent;

mais il ne dict pas que c'est sur bon gage ny en recognoissance qu'il vous uzurpe led. estat, lequel vous appartient myeulx que à luy. Et touchant, Madame, à la procuration dud. Portugal, l'ambassadeur atend de l'avoir en brefz jours, car led. roy son maistre est allé trouver la royne son ayeulle à Villafranca, et il se tiendra au lieu de Salvatierra, qui n'y est pas loing; en laquelle visite se debvoit rezouldre d'envoyer led. ambassadeur Mascareigne à Voz Majestés et led. povoir à l'aultre ambassadeur icy resident. Je suis au demeurant bien esbahy, Madame, de n'avoir responce de ce que je vous ay escript que le Roy Catholicque alloit aud. Cordoua, m'estant impossible de sortir de ce lieu sans payer plus de dix huict cens escuz que je doibz. Led. retardement est par adventure qu'il aura pleu à Voz Majestés m'envoyer le successeur; ce que je serois très aize, afin de m'exenter de ceste longue et costeuze corvée d'aller trotter par Andellouzie; et en ceste esperance, j'attendray en ce lieu quelques jours pour veoir ce qu'il vous aura pleu me commander.

Madame, je prie Dieu qu'il vous doint en parfaicte santé très acomplie prosperité et très longue vie. De Madrid, le troisiesme de febvrier 1570.

Madame, je ne veulx faillir de vous advertir que Madame la Princesse Infante Elisabeth, votre petite fille, a la petite verolle depuis quatre jours; et luy en sort toutz les jours davantage avec une petite fiebvre. La duchesse y prend grand peine et la faicte sallacer ou cornetter devant qu'on eust cognoissance de lad. malladie; laquelle saignée luy a faict grand bien et allegé sa fiebvre, car tantost après lad. petite verolle luy commença sortir. La petite Princesse Madame Catherine est logée loing de sad. soeur et ne l'en laissent aprocher, afin que led. mal ne luy viegne.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

Forquevaulx.

221. — Au Roy.

Madrid, 16 février 1570.

Sire, A la depesche du sr Gondy restoit pour vous l'envoyer complette que la capitullation signée de l'ambassadeur de l'Em-

pereur et du votre y fust; laquelle m'a esté envoyée par le secretaire Cayes le douze du present tant mal escripte en françois, qu'il appert bien que ung flameng espaignolisé y a mis la main. Elle va en latin aussi, et toutes deux d'une substance; je les envoye à Votre Majesté par ce courrier que je renvoye exprez. Celluy de l'Empereur partist le treiziesme de ced. mois, devant jour; lequel s'en va apporter à son maistre les capitullations des mariages de Mesdames, ses deux filles, avecques vous, Sire, et avec le Roy d'Espaigne; lequel Sr Roy envoye par led. courrier nommé Gilles à Madame la Princesse Anne ung diamant de trente mil escuz à porter au coul et quelques autres bagues; et luy est commandé d'aller par mer jusques à Gennes ou Marseille de crainte des huguenotz de Languedoc. Il seroit bon, Sire, que notre Royne qui sera, peult partir de chez led. Sr Empereur à mesme jour que celle d'Espaigne, mais il y aura difficulté; car ilz ont leur affaire prest et y ont pourveu à leur commodité, comme seigneurs des personnes, et du tempz. Vray est que Votre Majesté aura moins de chemin à luy faire faire, faisant mon compte que de Prague jusques aux premieres limittes de votre Royaume, n'y seauroit avoir six vingtz lieues communes. Led. s^r don Dietristain est d'opinion que Madame la Princesse Yzabeau fera son chemin partant de Prague à Pilsue et Ratisbonne sans arrester ny toucher sur les terres du Palatin; car Sa Majesté Cezarée est mal aveques luy; puis elle passera par le païs du duc de Baviere et après le cardinal d'Auguste la recevra, et les bonnes villes imperialles, Auguste, Ulme et le duc de Vistemberg, et Strasbourg la vouldront honnorer et festoier; et ainsi sortira d'Allemaigne pour entrer par Lorrhaine en votre Royaume. Il est vray que led. ambassadeur a opinion que les s^rs d'Austrie vouldront que les deux Altezes partent de Vienne comme ont faict les autres princesses filles de lad. maison; et ceulx de Boheme vouldront semblablement cest honneur, sinon qu'ilz facent que les ungs accomppaignent l'une, et les autres l'autre; mais comme Vienne est plus prez d'Itallie, aussi Prague l'est de France, de six bonnes journées. Led. courrier, Sire, pense bien qu'il trouvera lad. Dame Anne preste de s'acheminer, ou bien qu'elle sera desja acheminee; car il n'y sera de vingt cinq jours pour bien qu'il picque; et fait on estat par deçà qu'elle sera dens Gennes par

tout le mois de mars, et en ce royaume dans la fin d'avril. L'arcevesque de Seville et le duc de Bejar cheminent vers Saragouce, et vont s'embarquer à Barcelonne; ilz ont souvent des courriers du Roy Catholique pour les solliciter d'aller. Led. sr André Dorie a charge des gallères qui passeront et ameneront lad. Princesse Anne; lequel a commandement de la mectre en terre au premier bon lieu de ced. Royaume, où il abordera encores que ce deust estre à Rozes, pour evicter aux dangers de la mer. Les fourriers de Sa Majesté Catholique qui doibvent aller faire les logis à Vallence et aud. Barcelonne sont desja nommez; lesquelz partiront de Cordoue dès lendemain que led. Sr Roy y sera entré. Ce que je viens de dire à Votre Majesté est la plus grande clarté que j'aye peu avoir que la descente de lad. nouvelle Royne sera à Barcelonne, ou au plus loing à Valence, qui est quarante neuf lieues au deçà. Le sejour que ced. Sr Roy entend faire aud. Cordoue sera brief; il y doibt entrer le onze ou vingt uniesme de ce mois. Je suis bien marry, Sire, que je n'y puisse estre de ces heures, afin de satisfaire ce qu'il vous a pleu me commander par votre depesche du xviij de janvier que ce courrier m'a donnée le neufiesme du present. Mais ma lampe est sans huille, car je n'ay point encore receu les deux mil escuz, ny scay à quel jour je les pourray toucher; duquel don, Sire, je remercie Votre Majesté très humblement.

De Madrid, le xvjme fevrier 1570.

222. — A la Royne.

Madrid, 16 février 1570.

Madame, Je vous ay donné advis du quatriesme de ce mois par voye de Monsieur le viconte d'Orthe, de ce que j'avois aprins du cousté de Portugal, qu'on voulloit depescher don Jehan Mascareigne en ambassade à Voz Majestez; si mad. depesche sera encore en chemin, ce courrier s'en chargera, pour la rendre plustost. Et ne vous escris point en chiffre pource que les capitullations ne s'y peuvent mectre; et si elles se perdent, mes lettres se pourront bien perdre aussi. Toutesfois si ce courrier vouldra faire ce debvoir, j'espere qu'il ira seurement; et l'eust faict mon secretaire, au moins sa depesche, s'il m'eust voullu croire.

L'occasion principalle que je puis entendre du retardement du pouvoir de Portugal vient, Madame, de la mauvaise volunté que deux Theatins, frères du gouverneur de la Madere, vous portent et à votre Royaume pour les dommaiges que les François feirent à leurd. frère et à l'isle, quand ils y descendirent. Ce sont deux dangereux hipocrites plus convoiteux de vengence que de la religion qu'ilz professent. L'un d'iceulx est confesseur et l'autre pedagogue du jeune roy et du conseil d'estat, lesquelz le gouvernent paisiblement en la devotion du cardinal dud. Portugal, qui est ung autre Theatin. Ilz ont tous trois extreme jallouzie et crainte d'estre recullez de leur credit, si led. Sr Roy sera une fois maryé ; et ont peur que l'authorité et gouvernement du royaume retourne à la royne, son aveulle, par le moyen de Madame ; car les femmes font voluntiers les unes pour les autres, et mesme que lad. vieille royne est la plus riche princesse de chrestienté en joyaulx et bagues, et mad. Dame votre fille aura tout, se gouvernant envers elle comme Son Alteze scaura très bien se faire aymer du mary et de lad. dame Royne. Voyant pareillement que elle sera bien aize et procurera que sad. grand mère gouverne comme la plus sage et experimentée en affaires d'estat ; auquel compte led. cardinal servira seullement de parade et lesd. Theatins seront renvoyez à leur couvent. Qui est ce que Madame la Princesse de Portugal vouldroit veoir, comme mal satisfaicte d'eulx. L'ambassadeur dud. roy est encore icy atendant son pouvoir de jour en jour, ainsi qu'il m'a dict, et Almede me l'asseure. Mais j'entends que bien qu'il arrive, que le traicté sera mené en la plus grande longueur que lesd. cardinal et Theatins pourront, afin de regner cependant.

Au regard, Madame, de ce qu'il vous a pleu me commander par une votre lettre du xxxme de decembre touchant l'entreveue, je n'ay gardé d'y faillir et croy qu'il viendra bien à propoz, car je suis adverty que Sa Majesté Catholique donnera jusques à Barcelonne ; il me semble qu'il seroit bon de faire tenir prestes trois ou quatre gallères pour vous en servir en lad. occasion et arriver à l'improviste aud. Barcelonne, si le chemin par terre vous sembloit trop facheux. J'ay esperance, Madame, de bien jouer mon personnage ; mais n'en parlez pas à don Francés, si vous ne voulez que le Roy Catholique le scache et le duc d'Alve ;

lequel je m'asseure ne fauldra pas de luy faire trouver mauvaise lad. entreveue; et l'empeschera comme il feist à Bayonne. Mais j'en parleray à Ruy Gommes ou au cardinal de Siguence en temps et lieu, et m'en laissez faire, s'il vous plaist. Mais il vous plaira, Madame, me mander par quel moyen pourrez vous venir en Catheloigne au mesme tempz que la Royne votre fille entrera en France; car j'ay opinion qu'il sera quasi en mesme tempz et en lieux si esloignez l'un de l'autre que je ne scay comment vous pourrez entendre et estre aux deux sans perdre l'un pour l'autre.

De Madrid, le xvjme fevrier 1570.

223. — Au Roy.

Madrid, 10 mars 1570.

Sire, Le sieur don Pedro Henriques est arrivé en ce lieu le iiij du present, et en est party lendemain par la poste, comme il y estoit venu. Il m'est venu voir à mon logis en passant et m'a dict avoir laissé Votre Majesté ny sain ny mallade, ains entre deux, sans toutesfois garder la chambre. Dieu par sa saincte grace vueille que votre santé soit pieçà reconfirmée aultant en son entier que elle fust oncq; et m'a parlé que Votre Majesté atendoit une autre rezollution de la paix par le retour de Monsr de Biron. Bien, Sire, que je croy qu'il en scavoit plus qu'il ne m'en a voulu discourir, car il le rezervoit pour le Roy, son maistre, vers lequel il s'en est allé le trouver à Cordoue où Sa Majesté Catholique fera la feste en ung convent de Sainct Jheronime qui est hors lad. ville; et tantost après Pasques s'en ira à Seville, puis après au port Saincte Marie et à Malga sans passer par Grannade; et s'est laissée entendre Madame la Princesse de Portugal que led. Sr Roy sera en bref de retour à Madrid devant qu'il aille à Valence ny en Aragon. Il faict cependant reblanchir son palaix et y faire quelques reparations neccessaires, en quoy travaillent trois ou quatre cens ouvriers en toute dilligence. Lad. Princesse faict sa demeure en son monastaire des Descalces et n'y a aud. palaix sinon Mesdames les petites Princesses voz niepces et la duchesse d'Alve.

Sire, led. don Pedro ne faisoit que de me laisser led. cin-

quiesme de ce mois, quand mon secretaire est arrivé avec les deux depesches qu'il a pleu à Votre Majesté me faire du xxvij^{me} de janvier et vij^{me} du passé, et m'a apporté aussi les deux mil escuz d'extraordinaire, dont Votre Majesté m'a faict don, de laquelle mercy je baize très humblement voz piedz et mains; vous asseurant, Sire, que sans lad. ayde il n'estoit à moy possible de partir de ce lieu; et s'en faillent autres deux mil escuz, que je n'en sortz quicte de mes crediteurs. Touchant à lad. depesche de janvier qui parle de l'indisposition de la Royne, il s'en estoit bien dict quelque chose; mais comme le Roy, votre frère, est loing, il ne s'en est poinct faict autre grande mention. Dieu soit loué de sa bonne convalescence et la vueille conserver très longuement.

Et quant à l'autre depesche du septiesme de fevrier, le bruict estoit desja et est tout commun que la paix se traictoit, si elle n'estoit faicte; et le mesme Sr Roy Catholique s'en doubtoit fort. Il scaura maintenant par led. don Pedro la verité. Et combien qu'il m'aura gaigné le devant d'un nombre de jours, j'espere neantmoins estre assés à tempz vers Sad. Majesté pour luy representer les causes qui ont esmeu Votre Majesté à y entendre. et n'en oblieray ung seul mot. Pour ceste raison, je m'en partz d'icy pour me rendre aud. Cordoue le plustost que je pourray à mes journées; car je ne puis par la poste, à cause que je n'ay pas toute la santé ny la vigueur qui me seroit besoin, car la vieillesse ne se peult dissimuler dors en avant, encore que le dezir de servir à Votre Majesté soit aussi verd et affectionné que pouvre subject et serviteur votre le pourroit avoir.

Et suis d'opinion, Sire, que led. Sr Roy vouldroit en son cueur avoir paciffié les troubles de Grannade, s'il pouvoit en sortir avec sa reputation; car oultre qu'il est contrainct gaigner pied à pied par combat ce qu'il regaigne sur les Mores, il est aussi en grand danger que l'armée turquesque les secoure cest esté, contre l'opinion qu'on avoit que elle ne deubt point sortir, ou si elle sortoit, que ce ne fust sinon avec cinquante ou soixante gallères; mais il est veneu advis que ce seront cent cinquante. Lesquelz Mores ont perdu Gallere et Ceron, deux places qu'ilz tenoient; mais ilz en ont encore neuf autres bien fortes, et plus d'obstination que jamais; au contraire des gens de pied nouvellement levez qui se sont tellement deshontez que de quarante ou cin-

quante mil qu'on comptoit qu'ilz debvoient estre, on m'a asseuré qu'ilz n'en sont point allés quinze mil aud. Grannade, mais s'en sont fuys et retirez lachement sans congé; qui est cause que led. Sr Roy faict faire nouvelle levée en ce royaume et le tabourin bat de rechef en cested. ville sans trouver gueres homme qui se vueille enroller; parquoy ils seront levez de cinq maisons ung homme cogneu et dommicillié suivant l'antienne ordonnance d'Espaigne; et a Sa Majesté mandé en Allemagne pour luy amener ung regiment de lansquenetz; les plus sages de deçà redoubtent qu'il y survienne nouveau trouble par les Mores de Valence si l'armée turquesque y vient, et gardera bien d'entreprendre sur la Barbarie, jaçoit qu'on y eust quelque dessain, ayant Allochaly, roy d'Alger, faict cognoistre qu'il est cault[1] et vaillant par l'execution qu'il a faicte sur le roy de Thunes, lorsqu'on pensoit que ses forces fussent encores engagées contre les rebelles de Biscere. Lequel roy de Thunes on avoit faict mort il y a quelques mois, ce qu'il n'est pas; ains s'est saulvé dans La Gollete avec deux enfans, et une de ses femmes, luy quarantiesme, à cheval, après avoir perdu la bataille où il avoit six mil chevaulx et six mil hommes de pied contre led. Alochally, qui n'avoit sinon cinq mil hommes de pied turcs et mil chevaulx; suivant laquelle victoire ilz sont entrez pesle mesle dans lad. ville de Thunes et à present tiennent La Gollette assiegée avec vingt cinq gallères ou galliotes, afin que gens ny vivres n'y entrent; c'est en attendant lad. armée turquesque. Pour lever lequel siege de bonne heure et fournir lad. place de ce qu'il y fault, Sa Majesté Catholique a donné ordre que Jehan André Dorie y aille acompagné de quarante cinq gallères qui chargent cinq cens Espaignols en Lombardie, quinze cens en Naples, et trois mil Italliens; et deux mil cinq cens ou environ trois mil Espaignols qui estoient en Lad. Gollete, ce sera assés pour la defendre contre l'effort turc; si est ce que lad. place a esté agrandie six foix plus que elle ne souloit. Il y aura danger que led. secours ny puisse pas entrer sans combat, si de Constantinople seront arrivées quelques gallères au secours dud. roy d'Alger, que elles seront comme il est vraysemblable devant que celles de deçà soient prestes.

[1] Prudent, avisé, rusé.

Au reste, Sire, on dict icy que ung chaoux est passé par Venise avec votre embassadeur de Levant, lequel vous va prier de la part du Turc, son maistre, de l'accommoder de vivres et autres chozes, si son armée abordera en voz costes de Provence et Languedoc. Il n'y a faulte de discours sur cela. Et quant à la venue de la nouvelle Royne d'Espaigne, on dict que le prince Ruy Gommes l'ira recevoir à Barcelonne, et que à ces fins Sa Majesté Catholique luy a donné cent mil escuz, moytié payables sur les deux premieres flottes qui viendront des Indes; et le restant en Naples. L'arcevesque de Seville s'embarquera lendemain de Pasques à Barcelonne et le duc de Bejar aussi sur trois gallères de Lornellino, genevois, qui les attendent.

De Madrid, le xme de mars 1570.

224. — A la Royne.

Madrid, 10 mars 1570.

Madame, Ce n'est don Jehan Mascareigne du conseil d'estat du roy de Portugal qui va presentement vers le Roy, mais c'est ung sien nepveu qui s'appelle aussi don Jehan Mascareigne; lequel est arrivé en ceste ville le ij^e^ de ce mois à huict chevaulx de poste. Il a espouzé une fille du gouverneur de la Madere, niepce des deux Theatins qui gouvernent led. roy et son cardinal; le respect de sesd. alliez lui debvroit valloir peu à l'endroit de Voz Majestez, car ilz sont ennemys des François et cause du retardement du mariage; neantmoins pour l'honneur dud. Sr Roy, je m'asseure qu'il plaira bien à Voz Majestez l'avoir agreable. Ced. gentilhomme, Madame, a parlé deux fois à la Princesse de Portugal et est party d'ici le vj^me^ de ced. mois; il a l'allarme qu'on est après pour vous persuader le mariage de Madame, votre fille, avec le filz de l'electeur de Saxe afin de le contenter, puisque le Roy n'espouze sa fille, comme le feu Rhingrave luy en avoit donné intelligence, et par ce moyen fortiffier votre alliance en Allemaigne. Il ne l'a pas moindre qu'on vous supplie, en faisant la paix avec voz subjectz, de donner mad. Dame au prince de Navarre, et se doubte aussi que l'Empereur ne vous la face demander pour le prince don Ridolfe, son fils aisné; car n'y a poinct d'apparence qu'il le vueille garder ces dix ans de marier

pour atendre une de Mesdames les Princesses voz petites filles; de sorte, Madame, qu'il a belle paour d'arriver trop tard en votre court; et croyent l'ambassadeur dud. Portugal, lequel est encores icy, et Almeyde, pour quelques parolles qui sont eschappées aud. don Jehan Mascareigne, qu'il a charge de vous parler dud. mariage, et vous l'asseurer; et que le pouvoir sera tantost envoyé pour le traicter. Mais son maistre veult scavoir si Madame est belle, et vous demander reparation des oultrages que voz subjectz feirent en lad. ysle [1]. C'est pareillement afin de donner à cognoistre à Voz Majestez que le Roy d'Espaigne vous a plus promis qu'il ne pouvoit ny avoit esté prié de vous promectre; de sorte, Madame, que je cognois maintenant qu'il ne tient point aud. Roy Catholique ny à lad. Princesse de Portugal, que led. mariage ne se face promptement, ains la faulte vient desd. cardinal et Theatins qui en veullent avoir l'honneur et le gré, afin de gouverner tousjours auprès de leur roy. J'en ay parlé franchement à lad. Dame, led. vj^me^ estant allé prendre congé d'elle; laquelle m'a dict et asseuré que ced. Sr Roy son frère et elle ont la meilleure volunté du monde et dezirent très grandement que le mariage se face et acomplisse sans dillation, car ilz voyent bien qu'il n'y a party si digne ne si convenable en toutes sortes pour le roy son filz. Toutesfois l'escuze qu'on leur donne à toutz deux et à don Juhan de Borje, ambassadeur de ceste Majesté, est que tout le conseil dud. roy de Portugal n'a encores peu estre assemblé tant à cause de la peste qui est grande que pour le voiage que le roy a faict nagueres vers la royne son ayeulle, car les sieurs de son conseil eurent congé d'aller faire caresme prennant chez eulx, et ne sont encore de retour. Elle pence aussi que lesd. Theatins y vont froidement; mais que je vous asseure, Madame, qu'il se fera et que le pouvoir sera en bref envoyé pour le traicter. L'ambassadeur dud. Portugal, lequel doibt partir demain après moy pour Cordoue, ne s'espargne point à remonstrer ce qu'il doibt, et sa femme et fille, qui tiennent Madame pour leur Royne et maistresse, n'oblient rien à dire à lad. Princesse ny à l'escrire aud. Portugal; et Almeyde n'en dort ny repoze jour ne nuict, ains s'y employe le

[1] Madère.

mieulx qu'il scait, car luy et lesd. mary, femme et fille esperent tout bonheur et avancement par ce mariage; et lad. Dame Princesse a faict partir une sienne depesche aud. roy, son filz, le vij^me^ de ce mois, en laquelle elle parle bien à luy, et aud. cardinal; et leur represente le danger où ilz sont de faillir aud. party, car elle est advertie qu'on vous presse de marier mad. Dame votre fille ailleurs, qui seroit, à son opinion, ung très grand mal pour la chrestienté et en particulier pour led. Portugal. C'est, Madame, sur le propoz desd. allarmes que led. Almeyde luy a donné et d'un advis que Domingo Leiton, agent de l'Infante de Portugal, lequel est à Bourdeaulx, a escript du vingt cinquiesme de fevrier aud. ambassadeur, pour en advertir le roy son maistre et le Roy Catholique, c'est à scavoir que la royne de Navarre a signé les articles de la paix que Voz Majestez lui avoient envoyez; et aultant en ont faict les princes de Navarre et de Condé; mais il y a davantage que à La Rochelle arment douze grandz navires pour les Huguenotz et six en Bretaigne pour le Roy, lesquelz ilz soubspeçonnent soient pour endommaiger les Portugallois; parquoy ils feront pour saiges aud. Portugal de vous gaigner le plustost qu'il leur sera possible. Et sur ce faict, Madame, il vous fauldroit faire tenir l'oeil aud. Leiton, lequel ne laisse passer nouvelle qu'il n'escrive par deçà et ung Salvador, marchant, aussi portugallois, qui sert à lad. dame Infante de soliciteur [1] à Paris; car toutz deux se correspondent l'un à l'autre, et ne se faict ou dict choze en votre court ny ès principaulx portz de mer de votre Royaume qu'ilz n'escrivent par deçà et aud. Portugal. Et ne fault doubter qu'ilz n'ayent aud. Portugal grand crainte que vos subjectz et les Anglois aillent au devant de leur flotte qui doibt venir des Indes, ce juin ou juillet ou pour le plus tard en septembre; laquelle est très riche, car il y a deux ans qu'il n'en est rien venu, et tout vient astheurcy en une fois. Je croy que les Espaignols ne craindront pas moins de la leur du Peru, qui vient chargée de quelques millions d'or. Aussi discourent icy que lesd. six navires de Sa Majesté pourroient par adventure aller descouvrir les terres promises par Barthelemy Veglio et sont desja en soubspeçon d'un gentilhomme parent de Monsei-

[1] Procureur.

gneur le conte de Rais descendu par mer à Laredo avec don Pedro Henriques, dizant qu'il va en Portugal demander la croix de Christ, que ce pourroit bien aussitost estre pour avoir l'oeil à ce qu'on faict à Lisbonne et entendre quand lad. flotte doibt venir, ny quelle excorthe luy aller au devant; car je vous deis, Madame, qu'ilz se deffient de toutes nations et doubtent en toutes choses. Mais quoy qu'ilz soubspeçonnent, je pense qu'il seroit bien employé que led. Portugal eust une bonne et chaulde allarme et pour le moins de la sorte que j'ay remonstré à Votre Majesté par mes lettres du quatriesme et seiziesme de fevrier touchant les lettres de marque et prohibition de tirer bleds de Bretaigne, afin que le peuple de Portugal se mutine contre lesd. Theatins.

Ne voullant faillir, Madame, de baizer pieds et mains très humblement à Votre Majesté pour les deux mil escuz qu'il vous a pleu me faire donner; ils m'ont aydé à tenir en allaine mes crediteurs de Madrid et m'en veis presentement acheminer vers Cordoue pour satisfaire au commandement du Roy et votre pour le regard de la paix; de laquelle je ne vous diray aultre chose, sinon, Madame, que ma passion est le zelle de votre service et d'aymer ce que Voz Majestez ayment et de haïr semblablement ce qui vous est odieux. Au reste, Madame, les petites Princesses sont en bonne santé; l'aisnée est toute guerie, excepté d'une petite rogeur qui luy est demeurée au visage, qui s'en va peu à peu; mais il ne luy paroist point, car on la garde de se gratter. Chassincourt est sa femme; laquelle y a prins grand peine et n'estoit pas sans estre tencée de lad. Infante, pour ce qu'elle luy defendoit le gratter. Ceste depesche va par ung homme à quinze lieues par jour jusques à Bayonne. Led. Mascareigne chemine tout bellement vers Bilbau pour s'embarquer si la paix n'est faicte; mais si elle le sera, il entrera par led. Bayonne et va ainsi bellement en attendant ung courrier qui luy doibt apporter ung passeport de Sa Majesté Catholique pour sortir de ce royaume avec son argent et hardes.

Madame, le sieur Almeyde discourt à Monseigneur le cardinal de Guise ce qui passe sur le faict de Portugal et Votre Majesté le peult croire; car il escript la pure verité, comme je vous asseure aussi qu'il faict son loyal debvoir de servir Voz Majestez en ce negoce fort fidellement et ne s'y espargne point.

Madame, don Jehan Mascareigne a descouvert à la Princesse de Portugal que sa principalle commission est, quand il sera en France, de s'informer et scavoir au vray si Madame votre fille est bonne catholique et devote de la religion suivant l'eglise de Rome, et qu'il ne faille pas d'observer ses actions là dessus du plus près qu'il pourra, car ainsi le luy ont dict et commandé le cardinal dud. Portugal et les Theatins; Votre Majesté, s'il luy plaist, fera prendre garde sur les personnes qui le frequenteront qu'ilz ne soient gens pour faire mauvais office, pource que peu de chozes pourroit scandallizer lesd. hipocrites. Lad. princesse s'en est descouverte encore ce jour present à la femme de l'ambassadeur dud. Portugal, de laquelle Almeyde l'a sceu, qui me l'a dit après soubs promesse que je vous supplierois ne le desceller point; ce que je faiz, Madame, le plus humblement que puis.

De Madrid, le xme de mars 1570.

225. — A la Royne.

Cordoue, 3 avril 1570.

Madame, Tout ce que j'ay peu faire après estre party de Madrid le onze de mars a esté de me rendre en treize jours en ceste ville de Cordoue, où j'avois grande esperance de trouver quelque depesche de Voz Majestez, pour me mander l'arrivée du sieur Jheronimo Gondy; mais il n'y a eu rien pour moy, sinon d'avoir sceu par le secretaire Cayes que don Francés d'Alava a escript au Roy son maistre que led. sieur Gondy estoit arrivé vers Voz Majestez; dont je suis esté bien fort aize, de la peur que j'avois que luy et sa depesche se fussent perduz; et suis en pensement de mon courrier qui vous apportoit la conclusion du mariage signée et d'autres deux depesches du quatriesme de fevrier et dixiesme de mars, que j'ay adrecées par messagers à pied à quinze lieues par jour à Monsr le visconte d'Orthe à Bayonne, et mesme de cested. derniere de mars, par laquelle je vous donnois adviz, Madame, que don Jehan Mascareigne estoit envoyé par le roy de Portugal vers Voz Majestez principallement pour scavoir si elle [1] est bonne catholique; lequel Mascareigne partist le sixiesme dud. mois passé de Madrid; et croy que led. cavaillero

[1] La Princesse Marguerite.

soit pieçà arrivé en votre court; et touchant à ceste lettre, Madame, je la baille à ung courrier nommé Bauldouin, qui va vers led. don Francez et au duc d'Alve, et m'a promis la donner seurement à Votre Majesté, qui entendra par icelle comme don Alvaro de Castro du conseil d'estat du roy de Portugal est arrivé en ceste ville le xxxme dud. mars, et don Jehan de Borje, ambassadeur residant du Roy Catholique aud. Portugal, l'est venu accompaigner; laquelle venue des deux ne peult estre sans grande occasion. Si est ce qu'ilz n'ont point encore veu Sa Majesté Catholique ny moy aussi, car il est au monastaire de Sainct Jheronimo dès devant Pasques et toutz lès ambassadeurs et negotiantz sont remiz à son retour, lequel monastaire est deux lieues loing d'icy. Ils peuvent bien estre venuz pour rendre compte à Sa Majesté sur quelle occasion don Jehan Mascareigne est allé en France sans le luy faire scavoir, car j'entendz qu'il a trouvé bien fort mauvais que ledit. roy de Portugal ne [le] luy ayt communiqué plustost. Ce pourroit bien estre pareillement pour traicter de la guerre, qu'ilz soubspeçonnent que le Roy veult faire par mer, puisqu'il faict esquipper des navires, car je vous ay escript, Madame, que Domingo Leyton sert d'espion à Bourdeaulx et Salvador, marchant en Paris, toutz deux agentz de l'Infante de Portugal; lesquelz ne laissent passer nouvelle ny chose qui se dye ou face en votre Royaume sans en donner advis par deçà et aud. Portugal; et me doubte que ceulx qui doibvent naviguer sur lesd. navires auront dict plus qu'ilz ne scavent; parquoy le soubspeçon sera creu; et de tant plus qu'ilz ont la paix pour grandement suspecte, si paix se peult dire ce que les ennemys ont faict ès environs de Tholose et en votre conté de Lauragois, où ils ont très maltraictés vos petitz vassaux et moy pour ung; et ce qu'ils continuent de faire en Languedoc ne sent point sa paix, ains la rage et inhumanité des Gots du temps jadis.

Au reste, Madame je ne feray faulte de representer à Sa Majesté Catholique en mon audience le contenu de la letre du Roy dud. vij^me^ de fevrier, les raisons qui l'ont contrainct d'accorder la paix auxd. ennemys, laquelle ne fault esperer que ced. Sr Roy puisse trouver à son goust; et le plustost que je pourray je depescheray un des miens vers Voz Majestez leur rendre compte de ce qui sera passé.

L'arcevesque de Seville et le duc de Bejar sont esté mandés de surceoir leur voyage pour quelques jours, en attendant qu'on voye quel est le dessain de l'armée turquesque; et se faict bruict que la nouvelle Royne d'Espaigne pourra venir par la mer de ponent, si lesd. Turcs viennent en la Mediterranée. Au regard des Mores de Grannade, le s^r don Jehan d'Austrie leur tua cinq cens hommes le vingt trois dudit mois comme ils s'enfuyoient de nuict d'un lieu appellé Tijola, après avoir atendu une furieuze baterie et pris lad. place et luy en abandonnerent le mesme jour une autre, laquelle a nom Porcena; d'autre part le duc de Sesse leur a tué de sept ou huict cens hommes, de sorte qu'ilz s'en vont vaincuz et sont à la fain.

Au demeurant, Madame, l'on parle d'aller à Seville l'ung de ces jours, et de retourner tantost après à Madrid devant les grandes chaleurs; mais ilz ont heu l'allarme du costé de Perpignen, à cause que quelques trouppes des ennemys qui sont en Languedoc ont saccagé deux ou trois villages de là auprès, et Sa Majesté Catholique faisoit tenir desja preste toute Espaigne, craignant d'avoir la guerre à bon escient; et tout homme est mandé se tenir prest soit pour cela ou bien qu'ilz ont possible autre advis; tant y a qu'il est venu advis que lesd. ennemys s'en sont retournés aud. Languedoc, de quoy on n'est pas icy fort mal content.

De Cordoua, le iij^me d'avril 1570.

226. — Au Roy.

Cordoue, 20 avril 1570.

Sire, Au bout de quatorze jours que je fuz arrivé en ceste ville, j'euz audience du Roy Catholique, scavoir est le vj^me du present; en laquelle il a entendu par moy les occasions et raisons qui ont esmeu ou contraint Votre Majesté d'accorder la paix, que je me suis estudié de luy representer du moins mal que j'ay sceu; c'est ung propoz duquel il avoit bien esté adverty, car il n'a pas faulte de bons advis du cousté de France; et desja ne se parloit d'autre choze en ceste court, pource que don Pedro Henriques en estoit venu.

Led. Sr Roy, Sire, me demanda s'il estoit possible que M^rs les

cardinaulx de Bourbon, de Lorrhaine et Guise vous eussent conseillé la paix. Je luy respondiz que mesd. s^rs les cardinaulx en estoient d'opinion, et generallement toutz les autres princes et seigneurs vos plus affectionnez serviteurs, sans en excepter ung; et trouvoit estrange que voz subjectz catholiques entreprinssent de s'associer et monopoller, et d'estre venuz si froidz à voz mandementz et service; qu'il estoit bien desplaisant du travail que voz mauvais subjectz vous donnent aultant que des siens propres, en special de vous avoir contrainct et induict à lad. paix, de laquelle il voulust bien entendre les articles; desquels il n'en y a ung seul qui luy semble bon, puisqu'il y aura exercice de religion contraire à la catholicque en votre Royaume. Toutesfois parce qu'il estoit adverty que lesd. rebelles ne voulloient accepter lesd. articles, il croyoit que c'estoit la volunté de Dieu d'empescher que lad. paix ne se face point; parquoy estant les choses en ces termes, il ne pouvoit me respondre entierement ce que luy en semble, jusques à veoir si elle sortira effect ou non; mais en cas que vous soyez perseverant à voulloir deffaire lesd. rebelles et les reduire en l'antienne religion catholique et roumaine jusques au bout, il n'y espagnera chose qui soit en sa puissance pour vous assister. Je luy remonstriz que ce qui n'a peu estre faict par armes se pourra remedier par lad. paix, tant par votre bon exemple que autres bons moyens et expedientz, dont Votre Majesté scaura bien uzer; et luy en representiz quelques ungz, lesquels luy semblent de si longue atente et de si foible esperance qu'ilz ne suffiront pour en reduire dix d'iceulx desvoyez en dix ans, et la liberté des conciences qui leur est promise appelle et convye toute la France, si Dieu n'y met sa puissante main, à demourer sans aucune religion. A occasion de quoy pourront naistre de grandz et dangereux inconvenientz en votre Royaume et en la chrestienté.

Et par ce que je luy remonstriz, Sire, que si les quatre mil Espaignols fussent passez de bonne heure à votre secours, les affaires eussent prins meilleur chemin qu'ils n'ont faict, il s'en descharge sur ce que jamais l'escorthe n'est venue à trente lieues prez de Bayonne pour les recevoir, ainsi que Sa Majesté dict scavoir au vray; lequel temporisement de plusieurs mois luy a cousté de bon argent et d'avoir faict men-

ger les vivres de sa frontiere, qui est ung païs assez disteux.

Au regard du mariage de Portugal, duquel je luy parlis dizant puisque don Alvaro de Castro estoit venu vers luy, lequel est du conseil d'estat du roy de Portugal, j'avois opinion qu'il auroit apporté le pouvoir de traicter led. mariage, ced. Sr Roy me va respondre qu'il ne l'avoit poinct encore veu, mais ce seroit dens ung ou deux jours après; et sceu qu'il eust ce que led. de Castro avoit charge de luy en faire entendre, il m'en advertiroit, m'asseurant qu'il n'avoit rien obmis ny oblié à faire et dire sur ce faict ny obmectroit à faire et remonstrer pour le dezir qu'il a que Voz Majestez demeurent satisfaictes. Il y eust, Sire, assez d'autres parolles dites entre Sa Majesté et moy; mais celles là sont plus substantielles; et ainsi me retiray de lad. audience.

De Cordoue, le xxme d'avril 1570.

Sire, Je suis infiniment marry de quoy le mariage de Madame votre soeur est mis en longueur sans fin; car Dieu scait si je me fusse reputé heureux de vous y pouvoir faire le service que je suis tenu. Mais veu qu'il ne s'en tournera parler de longtempz, il plaira à Votre Majesté me donner congé.

227. — A la Royne[1].

Cordoue, 20 avril 1570.

Madame, Ung courrier du Roy Catholicque nommé Baudoyn partist d'icy le cinquiesme du present par Bayonne avec une depesche à don Francés d'Alava et autre au duc d'Alve. Il se chargea d'une mienne lettre de ma main pour Votre Majesté du troisiesme de ced. mois, contenant ce que j'avois apris de nouveau; et fuz le vj^me^ à l'audience. Il me sembla veoir led. Sr Roy plus pasle et deffaict en son visage qu'il n'estoit à son partement de Madrid. C'est que l'air de Cordoua ne luy est pas sain, comme il me deist, et qu'il avoit esté vexé quelques jours de tourtions de ventre comme de collicque; mais de s'estre tenu ung peu aux champz l'avoit guery. Après ce propoz, Madame, et l'avoir entretenu ung peu de Mesdames les Infantes et de mon

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 600.

voiage de Madrid icy, car il s'informa de toutes ces particullaritez, et ce qu'il me sembloit du païs, je luy feiz les recommandations du Roy et vostres, et luy donnant la lettre de votre main que j'avois receu par la depesche du vij^me^ de fevrier, je l'asseuriz de la santé de Voz Majestez pour l'avoir lors entendu par deux lettres que je venois de recevoir du s^r^ Jheronimo Gondy dattées à Angers le xxvj dud. fevrier et troisiesme de mars. Led. Sr Roy monstra d'estre aize de telle nouvelle, pource que don Pedro Henricques avoit laissé le Roy aucunement mal disposé. Puis, Madame, je luy discoruz le contenu de la lettre du Roy dud. vij^me^ fevrier, touchant la paix, ainsi que j'escriptz presentement à Sa Majesté; et suis certain de n'avoir failly à remonstrer une seule des raisons portées par lad. lettre, qui peult servir à luy faire trouver bonne lad. paix. Neantmoins le plus eloquent advocat de Paris fauldroit à la luy faire trouver bonne, ains la condemne comme très pernitieuze.

Madame, le s^r^ de Tregoyn est arrivé en ceste ville le vij^me^ de ce mois avec la depesche qu'il a pleu à Voz Majestez me faire du x et xiij^me^ de mars; suivant lesquelles j'ay faict partir led. Tregoyn le dixiesme du present pour la court de Portugal à ses journées accompaigné de lettres de recommandation de l'ambassadeur dud. Portugal icy resident, comme estant led. Tregoyn à moy afin d'obtenir passeport du roy dud. Portugal en ma faveur, qui suis assigné de douze cens escuz sur ung marchand françois estant à present à Lisbone; au moyen de laquelle couverte, qui est la meilleur[e] dont j'ay sceu m'adviser, led. Tregoyn verra led. roy et parlera, ce croy je, à luy afin de vous en scavoir faire vray rapport; lequel est allé à Salvatierra dix lieues dud. Lisbone passer son tempz pour luy faire faire exercice, car il est fort gras selon son eage n'estant entré que au dix septiesme an depuis le vingtiesme de janvier. Quant à ce, Madame, qu'il vous a pleu me defendre de parler de l'entreveue, ne vous en donnez aucun soucy, car j'ay opinion qu'il y auroit bien affaire que led. roy Catholicque y voulust entendre et jamais luy ny personne de sa part ne m'en feist mention. Au demourant, Madame, ung Glaude Capeu et Izouard Capeu, frères, natifz de Nice, furent en ceste court, il y a deux ans, et donnerent si bien entendre qu'ilz avoient intelligence dens Marseille durant la

guerre avec certains habitans de rendre la ville, et entre autres ilz nommoient Andrieu Verceil et Jacques Reboil, bons marchans dud. Marseille, et autres gens de bien et fidelles subjectz, que sur ceste tromperie iceulx Capeux eurent cinq cens escuz en don de ced. Roy. Je suis adverty qu'ilz sont à present en votre court. Il seroit bien faict d'observer leurs actions, car ilz sont deux mauvais garnimentz.

Madame, je prie Dieu qu'il vous vueille maintenir et conserver très longues années en très acomplie santé et felicité. De Cordoua, le xxme jour d'avril 1570.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

228. — Au Roy.

Cordoue, avril 1570.

Sire, Despuis ma lettre du vingtiesme et attendant celles du Roy Catholique, est arrivé don Loys de Torres, ambassadeur du Pape, à huict chevaulx de poste. Il fut hier baizer la main à ce Roy. Je mectray peine de scavoir ce qu'il aura negotié, afin d'en donner advis à Votre Majesté par le sieur de Tregoyn; mais icelluy Torres passera en Portugal après avoir traicté icy la ligue. Sa Saincteté eust bien faict de luy donner charge de poulcer au mariage de Madame votre soeur, quand il sera aud. Portugal; et meritent les deux Theatins qui gouvernent le roy leur seigneur d'estre appellez à Rome pour rendre compte dud. gouvernement, car ce sont ils qui empeschent led. mariage sur touz autres, estant trop manifeste que led. royaume d'une voix vouldroit qu'il fust desja consommé tant pour en avoir bientost lignée que pour l'alliance; et qu'il ne consentira point que led. roy attende les neuf ou dix ans à prendre femme comme il fauldroit qu'il feist s'il pretendoit à une des petites Infantes. Ou si le mal vient de ce cousté, c'est en haine de la paix, de poeur que la guerre saulte sur ses Païs Bas, ou en Navarre, car de la trouver bonne ny agreable, cella ne peult estre; mesme il me souvient, Sire, quand l'autre fut faicte, que le Roy Catholique me deist franchement que j'advisasse Voz Majestez qu'il luy estoit intollerable d'endurer

exercice de contraire religion à la catholique et roumaine au milieu de ses estats. C'estoit du vivant de la feu Royne, votre soeur, qui scavoit paciffier les alterations, quand il en survenoit entre Voz Majestez ; c'estoit aussi devant le passage du duc d'Alve en Flandres, duquel ne vous fault esperer aucun bon office; et encore ne s'estoient voz subjects d'une et d'autre religion sy fort deshontez, comme en ces derniers troubles, qui sont moyens pour convyer vos mauvais voisins à travailler votre Royaume, s'ils estoient de loizir, et avec petite volunté qu'ils en eussent. Cecy toutesfois, Sire, n'est que par maniere de discours.

Sire, il est tempz qu'il plaize à Votre Majesté me permectre de vous aller faire la reverence et de faire une vizite à mon mesnage, après quatre ans et huict mois qu'il y a que je vous ay servy d'ambassadeur; ce que je vous supplie très humblement; et par mesme moyen je baizeray piedz et mains à Votre Majesté, de quoy il vous a pleu, Sire, avoir agreable ce qui a esté conclud en votre mariage, qui est le plus grand heur et honneur qui me pourroit advenir; me confiant aussi que le fruict de mes ans employez au service de votre couronne surmontera mes merites de beaucoup, puisqu'il vous a pleu m'en asseurer par maintes lettres devant que m'envoyer en Espaigne, et despuis m'y avoir envoyé, comme pareillement me l'escrire et promectre de meilleure encre par voz lettres du dernier de fevrier, x et xiij^me de mars; lequel congé, Sire, j'atendray devotement par la premiere depesche de Votre Majesté, en response de la presente; et pour l'honneur de Dieu, ne m'en dictes pas de non; car le service que je vous ferois puis après seroit à regret et ne pourroit estre à votre contentement; bien vous plaira escrire au Roy, votre frère, l'occasion de mond. congé, afin qu'il le prenne en bonne part.

Ne voulant oblier de dire à Votre Majesté que autre occasion principalle de la remyse et prolongation des cours à Madrid au quinziesme de juin est à cause que Sa Majesté Catholique vouloit par leur consentement impozer demy real sur chacune hanegue de bled qui se mangera dors en avant, laquelle imposition monteroit aultant de six reaulx pour aultant de personnes qu'il y a en Espaigne, comptant que le plus sobre ne menge pas moins de douze hanegues de bled par an; laquelle somme doubleroit

le revenu de tout le royaume; et n'y a pas faulte de Gennevois qui offrent grandz deniers là dessus; mais lesd. cours n'y veullent consentir; parquoy on les fera trayner jusques aud. Madrid, esperant les attirer et gaigner par ennuy et longueur à faulte d'autre bon moyen.

Il y a vingt jours ou environ que cinq gallères espaignolles estoient allées à Malgua pour charger munitions; une bourrasque survint qui meist les deux à travers sans perte des hommes; les autres trois se sauverent à grande difficulté. Il y a encore vingt trois gallères en lad. coste qui ne bougeront, car celles d'Itallie meneront la Royne à leur aize et sans danger de rencontre, puisque les Turcs s'adrecent à l'isle de Chipre contre les Venitiens; et m'a asseuré ung soldat qui est party le dix septiesme de ce mois du camp de don Jehan d'Austrie d'auprès d'Almerye qu'il a huict mil homes sans ceulx qu'il a establiz aux garnisons des lieux que les Mores ont perduz en gros nombre. Lesquelz Mores se meurent de fain; le duc de Sesse est en autre endroit accompaigné d'autres huict mil hommes. Cela neantmoins ne suffist pour deffaire lesd. Mores, à cause qu'ilz ne s'arrestent poinct en ung lieu pour faire teste; et pour ce l'on faict gens davantage, afin d'entrer sur eulx de front et les chasser comme bestes. C'est le seul remede par lequel il y a esperance de les avoir. En ces entrefaictes ilz donnent beaucoup d'ennuy ausd. campz par alarmes et ambuscades, leur rompent aucunes fois les vivres, et leur tuent des hommes; tant y a que leur resistance ne peult durer.

229. — Au Roy.

Cordoue, 22 avril 1570.

Sire, J'avois esté à l'audience du Roy Catholique le vj^e de ce mois, et lendemain est arrivé le s^r de Tregoyn avec la depesche qu'il a pleu à Votre Majesté me faire du xj^me et xiij^me de mars, qui m'a donné nouvel argument d'escrire ung billet aud. Sr Roy, l'advertissant de votre santé, et pour luy rementevoir led. mariage bien au vif. Sa Majesté m'envoya le secretaire Cayes le xj^me me dire que je luy laissasse faire; car il traictoit ce negoce avec don Alvaro de Castro, et achevé qu'il auroit, il me feroit

scavoir ou m'appelleroit pour me dire ce qu'il auroit negotié et rezollu, afin que j'en donnasse advis à Votre Majesté; et il en escriroit à la Royne. Autre fois depuis je luy ay representé le propoz de Portugal par autre mien billet, le xiij^me^ de ced. mois, sur l'occasion qui s'est offerte d'une lettre qu'il a pleu à Votre Majesté m'escrire du dernier de fevrier, qui m'a esté donnée led. jour; et led. Sr Roy m'a renvoyé lendemain dire par Cayes qu'il n'avoit encore achevé de scavoir la conclusion dud. negoce, dont il me rezouldroit dens trois jours. C'estoit, Sire, qu'il atendoit ung courrier de Portugal comme j'ai sceu. Advenu puis après, Sire, le xixme de ced. mois, sur la nuict, le cardinal de Siguence m'a envoyé prier d'aller entendre de luy ce que le Roy son maistre l'avoit chargé me respondre touchant le mariage de Portugal; à quoy je n'ay voullu faillir; il estoit acompaigné dud. Cayes et m'a uzé de magniffiques parolles, agrandissant le bon voulloir que le Roy Catholique avoit monstré en votre mariage et en celluy de Madame, me dizant de bouche le contenu de l'escript en espaignol que j'envoye à Votre Majesté et sa traduction en françois. J'ay remercié lesd. Roy et cardinal de ce que au moins après tant de mois passés en expectation de veoir arriver le pouvoir dud. Portugal, ilz vous avoient finablement destrompé; qu'il failloit bien croire que à Madame ne manqueroit mary dans le Royaume de France ny dehors et faisoient les Portugallois en hommes de bonne conscience de ne voulloir abuser une princesse si acomplie et de sy haulte maison, comme ilz feroient de luy donner ung mary qu'on estime impotent pour engendrer et qui a plusieurs deffaultz en son corpz et en son esprit, s'il est vray ce que gens qui s'y entendent et l'ont veu, nous en ont rapporté. Au reste que le temps descouvriroit tout; toutesfois puisqu'ils laissent par l'escript dud. Sr Roy Catholique ne scay quelle esperance de l'advenir, disant qu'ils n'ont poinct de haste l'ung ny l'autre de se marier, il me sembloit qu'il eust esté bon de passer oultre sur led. traicté, et neantmoings limiter le tempz de la consommation, dens lequel led. petit roy peult sembler apte à faire nopces. Led. cardinal m'a respondu que cella seroit très long et tardif et que sond. maistre n'auroit peu arracher du conseil dud. Portugal autre rezollution de l'advenir. Sur cela je luy deiz que je depescherois promptement vers Votre Majesté;

parquoy, s'il plairoit aud. Sr Roy Catholique vous escrire et à la Royne, mon courrier attendroit ung ou deux jours pour prendre ses lettres. Led. s^r cardinal et Cayes me deirent qu'il vous escriroit, qui a esté cause que j'ay retenu ma depesche jusques à present.

Sire, le duc de Savoye, selon que je suis adverty, faict traicter envers led. Sr Roy d'Espaigne par don George Manrriques qu'il a envoyé despuis peu de tempz à ceste court, qu'il vueille luy restituer ses villes de Piemont et moyenner que Votre Majesté fasse le semblable de celles que vous luy tennez; et vouldroit entreprendre sur Geneve, car les Suisses luy ont promis ne l'empescher, pourveu qu'il ne touche à l'exercice de la religion des habitans de lad. ville, comme led. duc leur a promis. Neantmoins ced. Sr Roy le lui dissuade et trouve mauvais qu'il face lad. entreprinse; lequel Sr Roy faict descendre quatre regiments de lansquenetz en Lombardie; et si la guerre de Grannade avoit heureuze fin, il feroit passer douze mil Espaignols en Itallie et pour le moins il y en envoyera quatre mil cest esté. Il reste à veoir quelles autres provisions il fera pour entrer en la ligue, ne s'il lairra Tunes pour perdu. On parle semblablement de lever huict mil Italliens; et scaiche Votre Majesté que toute la noblesse d'Espaigne est mandée se tenir preste d'armes et chevaulx pour aller en Grannade ou à Perpignen ou la part qu'il sera besoing, de quelque heure qu'ilz seront mandés, ainsi qu'il appert par le double de la crye qui s'est publiée en Cordoue le xiiij^me de ce mois.

De Cordoue, le xxij avril 1570.

230. — A la Royne [1].

Cordoue, 25 avril 1570.

Madame, J'ay debatu à froid sang et sans collere avec le secretaire Cayes, le xxiij du present, sur la maisgre responce que le Roy son maistre m'a faict faire par le cardinal de Siguence pour l'envoyer à Voz Majestez, que ce n'est pas l'esperance entretenue tant de mois par promesses et donner entendre de Sa Majesté et

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 602.

de Madame la Princesse. Led. Cayes, Madame, faict profession d'home de conscience; et m'a faict grands jurementz que led. Sr Roy est affectionné à Madame votre fille, comme si elle l'estoit sienne propre, et qu'il a faict offices dont je serois esmerveillé envers le roy de Portugal et son conseil, commme s'il fust père et frère de mad. Dame; s'est courroussé à eulx, leur ayant bravé pour le tort que luy est faict et à sa parolle; et en a dict son advis à don Alvaro de Castro, qui est le cavallero dud. conseil qu'ilz ont envoyé pour faire leurs escuses. Et a led. Sr Roy escript à la Princesse à Madrid despuis lad. responce, que elle luy face tant de mercy et de plaizir de prendre ce negoce vifvement pour le remontrer aud. don Alvaro, lequel est party d'icy pour aller vers elle le xxij de ced. mois, et luy en parle avec parolles si efficasses et l'escrive de tel encre à sond. filz qu'ils cognoissent toutz que led. Sr Roy et elle se tiennent offencez de ce que led. maryage va en dillation; car c'est le bien de son filz et de son royaulme qu'il s'acomplisse bientost, et grand moyen de paix perpetuelle pour la chrestienté; et s'il y a danger de sa santé et vie comme ilz alleguent, il y a remede et moyen partout. Ainsy, Madame, led. Cayes m'a raconté assès de chozes de la bonne volunté de sond. maistre et de la parfaicte amytié qu'il porte à Voz Majestés. Mais il ne vouldroit point oyr que la paix se feist avec voz rebelles pour maintes raisons qu'il vous a escriptes et faict entendre plusieurs fois. Estantz demeurez d'accord led. Cayes et moy qu'il sera bon que Sa Majesté Catholicque face que le roy son nepveu parle clairement et son conseil, afin de limyter et constituer terme et jour soit d'icy à ung ou deux ans, dens lequel led. maryage se doibve consommer, et à ces fins donner asseurance et mectre peine pour qui s'en desdira. J'espere, Madame, de parler aud. Sr Roy tantost après son arrivée aud. Seville pour la delivrance de certains François detenuz ès prisons de la ville; par laquelle audience, je ne feray faulte de l'en solliciter et sentir ce qu'il a sur le cueur. Ne vous laissez donc gaigner par prières d'home du monde qui vueille vous destourner dud. maryage, car je mourray en la poursuyte ou Madame sera royne de Portugal, pourveu qu'il ne manque pas Voz Majestés; dont j'ay opinion de vous apporter bonnes nouvelles, s'il vous plaira, Madame, de m'envoyer mon congé par ce mien home

Lasalle. Et si lorsque je l'auray, il se presentera quelque ocasion de differer mon partement, je prefereray votre service à mon affection et dezir, afin de ne laisser imparfaict ce qui se pourra achever dans brefz jours. Lequel mien voyage sera bien à propoz pour estre myeulx instruict de la volunté du Roy sur le traicté et articles dud. maryage, afin que je n'y face erreur quand il se traictera si aultre plus suffizant que moy n'en aura la charge, qui seroit bien le meilleur pour votre service, car je ne feray dores en avant que refver; aussy auray je soixante deux ans completz le jour de la St Michel de septembre.

Madame, j'auray fort grand plaisir que le s^r^ de Tregoin vous puisse rapporter bonne nouvelle de ce qu'il est allé scavoir en Portugal. Mais le secretaire de Venize m'a asseuré que led. jeune roy estoit, il y aura deux ans ce mois de may qu'il le veist à Lisbone, ung très bel enfant, blanc de visage et blond comme fil d'or; il a remarqué la haulteur qu'il avoit lors à ce porteur, et il fault croire qu'il est creu despuis de quelque choze; bien sembla estre ung peu bien gras aud. gentilhome pour l'eage; et pour y remedier luy faisoit le cardinal son oncle faire excercisse pour l'amaisgrir. Au surplus, Madame, c'est la bonté de mad. Dame d'accorder aux importuns les estatz qu'ilz luy demandent en son hostel pour lors que elle sera royne dud. Portugal; mais ilz s'en trouveront bien deceuz: car si ce n'est pour cuysiniers ou aultres vilz offices, ny les femes si ce n'est quelque fille de chambre, il ne demourera home ny feme en son service d'aultre nation que dud. Portugal, si une fois elle y est arrivée; car ce sont les loix dud. royaulme. Je vous supplie très humblement, Madame, prendre cest avis en bonne part, car ceulx qui entendent telles demandes peuvent trouver à rire là dessus de donner ou promectre ce qu'on ne tient pas.

Au reste, Madame, le Roy Catholicque s'en est allé au monastère de St Jeronime le xxiij^me^ du present pour escrire plus à son aise à Voz Majestés, m'ayant envoyé prier de retenir ma depesche jusques à ce qu'il m'envoye ses letres; et m'a mandé qu'il vous escriroit, de sorte que vous aurez bonne raison de vous contenter de luy. Il fust bien joyeulx l'aultre jour d'entendre que Votre Majesté avoit envoyé exprez led. Tregoin en Espaigne pour apporter du basme à Madame l'Infante, car je

couvriz la cause principalle de sa venue là dessus et vous en rend Sa Majesté infinyes mercys, bien qu'il a du meilleur basme du monde; mais il pence que le votre susd. doibt estre aproprié myeulx que le sien et oster les taches du visage; duquel on ne s'estoit point advisé d'en mectre à mad. Dame l'Infante Yzabeau. Ce porteur en passant par Madrid s'informera de la santé de toutes deux pour en scavoir rendre compte à Votre Majesté. Et pour Dieu, Madame, que j'aye congé par luy de vous aller faire la reverence pour vous remercyer de la liberalité et mercy qu'il vous plaist me faire pour le dot de ma fille, lequel ne scauroit estre si tost desbourcé que le mary qui la doibt espouzer ne soit plus prest.

Madame, je prie Dieu qu'il vous face vivre très longuement en très contente felicité comme voz plus fidelles serviteurs dezirent. De Cordoua, le xxvme d'avril 1570.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

Forquevaulx.

231. — Au Roy.

Cordoue, avril 1570.

Sire, En l'audience que don Loys de Torres, clerc de chambre du Pape, eust du Roy Catholique le xxj du present, il propoza trois chozes de par Sa Saincteté : la premiere de voulloir faire ligue avecques luy et les Venitiens contre le commun ennemy, offrant lesd. srs cent quarante gallères et dix galleaces; le second, pource que ceste ligue ne pourra sistot se rezouldre et conclurre icy et qu'il pourra survenir nouveaulx accidentz de jour en jour, ausquelz il fauldra remedier comptent sans perdre tempz. Sa Majesté soit contente de donner pouvoir à son ambassadeur rezident à Rome, que appellez avec luy telz srs de la Court Roumaine ses serviteurs et autres comme il luy plaira nommer, icelluy ambassadeur puisse conclurre et rezouldre promptement sans envoyer vers Sa Majesté; et le tiers, qu'il luy plaise armer les plus de ses gallères qu'il sera possible et icelles envoyer en telz portz de Sicille ou ailleurs qu'il advisera plus à propoz, afin de pouvoir souldain au besoin joindre sad. armée avec celle de lad. Seigneurie.

Au premier, led. Sr Roy luy a respondu qu'il le suyve à Seville

pour avoir response sur l'acceptation de lad. ligue. Au second, il ne le veult entendre. Et touchant au tiers, il envoyera ses gallères d'Itallie, Naples et Sicille la part qu'il plaira à Sa Saincteté ordonner. Et s'il sera bientost, comme il espere, au dessus des Morisces, il commandera que celles qu'il a en la coste d'Espaigne aillent trouver les autres. Toutes lesquelles sont environ soixante dix.

Response du Roy Catholique sur les mariages (Traduction) [1].

Sa Majesté Catholique a procedé au negoce et matiere des trois mariages qui se sont traictez et en tout le discours et progrez d'iceulx dès leur commencement, avec toute la franchise, sincerité et verité que le Roy Très Chrestien et la Royne, sa mère, ont veu par l'effect et bonne conclusion que moyennant la grace de Dieu les deux mariages ont lieu. En ce qui touche à celluy de Portugal, combien que Sa Majesté Catholique, avec communication du Seren^me^ roy son nepveu et de son consentement et entendant que cecy estoit son proffict et ce que luy convenoit, ayt procedé aux termes ausquelz on est arrivé ayant sceu que en Portugal faisoient difficulté en l'effect pour le peu d'eage et disposition du roy son nepveu, mectant en avant que s'il se maryoit astheure, il se mectroit en danger de sa santé et vie, Sa Majesté Catholique a procuré par toutes les voyes et moyens possibles d'oster ceste difficulté et de les persuader, attirer et induire en ce que, en conformité de ce qui avoit esté desja traicté, on veint à la conclusion dud. mariage sans autre dillation; s'estantz faictz sur ce pour la part de Sa Majesté Catholique plusieurs et divers offices; mais avec toutz eulx, il n'a peu jusques à ceste heure les persuader ny despartir de lad. difficulté; se tennant tousjours fermes sur led. inconvenient et danger qu'ilz craignent de la santé et vie du roy, amenant et alleg[u]ant entre autres choses pour exemple et fondement la mort du prince de Portugal, son père, qu'ilz tiennent pour certain estre ensuyvie pour l'avoir maryé en si tendre eage; et ainsi continuent à le differer, dizant que les eages des deux parties le permetent. Et pourtant Sa Majesté Catholique avec la mesme franchise, since-

[1] Le recueil contient aussi la réponse en espagnol.

rité et verité qu'il a traicté jusques à present, a voullu advertir lesd. Roy et Royne Très Chrestiennes de l'estat auquel ce negoce se trouve, luy estant advis que le temps de ceste dillation pourroit estre plus long de ce qu'il leur conviendroit, les certiffiant qu'en ce negoce Sa Majesté Catholique n'a perdu poinct ny occasion jusques à ceste heure, ny la perdra cy après s'il entendra que sa dilligence et office puisse faire fruict, parce qu'il ne dezire moins, pour le respect des deux parties, le bon effect de ced. mariage que celluy de ceulx qui sont desja concluz.

232. — Au Roy [1].

Séville, 22 mai 1570.

Sire, Ensuivant ce que j'ay escript à Votre Majesté par Lasalle qui partist de Cordoua le xxv du passé que le Roy d'Espaigne debvoit partir pour Seville, il fust vray que led. Sr s'en veint en ceste ville, où il feist son entrée le premier de ce mois, jour dedié à St Philippe et St Jacques; laquelle entrée eust heu plus de grace, si elle fust esté mieulx ordonnée; mais la multitude du peuple causoit beaucoup de confusion. Led. Sr Roy y estoit très deziré pour ne luy avoir jamais veu paravant et qu'ilz ont opinion qu'il y fut engendré, bien que Sa Majesté m'a dict à moy le contraire et que ce fust à Grannade où l'Empereur s'en alla partant d'icy où il avoit espouzé l'Imperatriz; laquelle opinion est occasion spetialle de l'amour que ce peuple luy porte; et il n'a pas petite raison d'aymer Seville; car elle luy vault de la moçarifasgo et autres charges plus de douze cens mil escuz chacun an; laquelle rente neantmoins est engagée aux Gennevois et autres qui ont presté leur argent là dessus. Aussi cested. ville luy a faict present de cent mil escuz pour sa bienvenue.

Je fuz baizer les mains aud. Sr Roy Catholique quelques jours après sad. entrée, pour le supplier comme j'avois faict plusieurs fois en vain pour la delivrance de dix huict François prisonniers; car, Sire, icy n'est pas la coustume de vuyder les prisons et de faire grace aux prisonniers en la premiere entrée des Roys. Toute la grace qu'il a faicte a esté de donner douze mil escuz pour ayder à paier les debtes de ceulx qui estoient detenuz pour argent, en

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, fo 604.

faisant perdre une partie aux crediteurs; mais nul des crimineulx n'a esté delivré, et tout ce que j'ay peu faire pour lesd. pouvres François, c'est d'en avoir faict delivrer trois, dont l'un fust aussitost envoyé à la prison de l'Inquisition, il ne scait deviner pourquoy, et les deux s'en vont en France par mer; les autres mourront de pouvreté [1]. Je me doubte qu'on pence icy que je poursuive leur liberté sans commandement, et vouldroit on que Michel d'Orenge, qui est celuy de lad. Inquisition, et ung Jacques Lalouette et deux autres fussent mortz, pource qu'ilz ont grand cognoissance des Indes d'Espaigne.

Autre propoz, Sire, n'ay je heu avec Sad. Majesté Catholique qui fust d'importance hormys qu'il craingt que vous faictes la paix au gré des enemys; mais j'entendz qu'il la donnera aux Morisques assez à son desavantaige, car il n'y a remede d'en venir au dessus par armes, ains ilz se defendent trop mieulx qu'ilz ne sont assailliz; et s'ilz avoient des princes et tant de noblesse en leur faveur, et des bonnes villes et forteresses de leur party comme vosd. enemys ont, il y en auroit de bien empeschez; s'estant connu à ce coup evidentement le peu que les gens d'Espaigne vallent dans leur propre terre et combien la neccessité et le desespoir font valloir les hommes s'ilz sont aydez ou de bonnes places ou de païs difficiles à entrer, comme lesd. Mores ont les montz des Alpuxarres en leur faveur. On verra si pour s'approcher d'elles Sa Majesté Catholique, car il s'en va à Jahen et Ubeda, ses affaires auront meilleur succez. Toutesfois l'opinion commune est qu'il leur donnera la paix et les laissera parler algarabic et vestir à la moresque; leur fera rendre femmes et enfans; et toutz prisonniers se rendront d'une part et d'autre et remis en leurs possessions comme devant, soubz certaines modifications qu'on ne scait encore ny cela que par discours. On dict, Sire, que lad. paix se fait afin de sortir de ce travail qui consume et brusle l'Espaigne à petit feu, et pouvoir plus seurement resister au Turc et aux François, s'ilz vouldroient entreprendre sur le Païs Bas ou ailleurs après que votre Royaume sera paciffié, ne pouvant croire que les armes se laissent incontinent sans donner ung eschec en quelque lieu.

[1] Plus haut, p. 192.

Sire, touchant à la ligue, ced. Sr Roy y entre et les conditions seront traictées par ses ambassadeurs et ministres qu'il en a à Rome; bien fort aize que led. Turc se soit atacqué aux Venitiens et non à luy seul. Il a mandé que ses gallères d'Itallie, Naples et Sicille facent ce que le Pape leur commandera; et si lad. guerre de Granade prend fin par accord ou autrement, les gallères aussi d'Espaigne iront trouver les susd.; et le bruit est que don Juhan d'Austrie sera general de toute l'armée de mer de lad. ligue.

Don Loys de Tourres qui a esté envoyé par deçà par Sa Saincteté pour traicter lad. ligue, m'a dict avoir commandement très exprez de Sad. Saincteté de poulcer fort et roide le mariage de Madame votre soeur, arrivé qu'il soit vers le roy de Portugal, et si en est allé d'icy après le partement dud. Sr Roy Catholique. J'ay ung mortel regret qu'il faille que les Portugois facent les froidz d'y entendre, qui est neantmoins ung bien plus grand pour eulx qu'ilz ne meritent. Ilz sont en guerre ouverte du cousté des Molucques et de la Chine avec les Espaignolz. Le visroy de la Neufve Espaigne y a envoyé renfort de gens par la mer de sur et demande estre secoru de douze ou quinze cens hommes de ce Royaume au lieu de ceulx qu'il a envoyez contre lesd. Portugois, qui de leur cousté ont bonnes forces ausd. Indes et n'espargneront rien pour en chasser lesd. Espaignolz. Une caravelle arriva en ce port le jour de la Penthecouste, laquelle partist du port de la Vraye Croix le quinze de fevrier portant advis des deux flottes du Peru et de lad. Neufve Espaigne, que elles feroient voile le xxme d'avril en esperance d'arriver à cested. ville en juillet, et apportent environ six millions d'or registrez, sans l'or et argent caché. Il y a ung million pour Sa Majesté Catholicque; et ont chargé autres marchandizes de grand valleur. Pierre Menendes faict escorthe avecques huict gallères ausd. flottes qui viennent ensemble pour plus grande seuretté. Au demourant, Sire, le s^r de Tregoyn dira à Votre Majesté de la santé dud. Sr Roy, votre frère, et comment il est party de ceste ville, le xvij^me du present, pour aller à Cordoua tenir la Feste Dieu, et de là s'en ira aud. Jahen et Ubeda. Je faiz ce qui m'est possible pour le suivre; lequel de Tregoyn je n'ay voulu faillir de le depescher vers Votre Majesté devant que partir de ceste ville. Il dira aussi de bouche à Votre Majesté ce qu'il a veu par deçà.

Sire, je prie Dieu qu'il conserve Votre Majesté très longues années en très acomplie santé et prosperité. De Seville, le xxij de may 1570.

De sa main : Sire, je viens d'entendre qu'on a escript d'Itallie que un navire françois a esté prins en l'Archipel par les Venitiens; lequel pourtoit quatre mil pistolles à Constantinople. Cella est icy trouvé fort maulvais, et n'est pas sans blasme[r] l'amytié qu'ilz disent estre entre Votre Majesté et le Grand Seigneur. Sur quoy je ne suis pas demeuré sans responce; mais je n'ay peu scavoir d'où led. navire est party ne à qui il estoit. J'ay neantmoins opinion, si led. advis est veritable, que ceulx de La Rochelle l'auront fretté et chargé des armes et chozes prohibées, car ilz se dispencent assès et trop à faire pis contre votre service. Aussy le Roy votre frère, Sire, me disoit à Cordoua que ung navire espaignol allant à la Neufve Espaigne chargé de religieux et gens d'eglize et aultres personnes paisibles, avoit esté prins par voz subjectz, et lesd. religieux et gens d'eglise gectez cruellement à la mer. Ce qu'il eust trouvé estrange en autre temps. Tant y a qu'il en donne aujourd'huy la coulpe à voz rebelles et ne vollust que je vous l'escrivisse qu'il n'eust plustost sceu plus particullierement le faict, dont il vous feroit puis après faire plainte par son ambassadeur et vous prier de remedier que telz dezordres ne se facent. Il ne m'en a rien dict despuis ny faict dire, et possible, si s'en contente de ce que je luy remonstriz, que Sa Majesté Catholicque voit bien et cognoit en quelle peine et hazardz Votre Majesté s'est mize et mect pour reprimer les rebellions et insolences de vosd. maulvais subjectz, qui est une demonstration, laquelle vous rend escusable et innocent des meschancetez qu'ilz font.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subject et serviteur.

FORQUEVAULX.

233. — A la Royne [1].

Séville, 22 mai 1570.

Madame, Le s^r de Tregoyn fust de retour de Portugal le quatrieme de ce mois. Je l'ay retenu en esperance que quelque

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 606.

choze de Voz Majestez me viendroit pour scavoir en quelle satisfaction don Juhan Mascareigne vous a laissez et ce qu'il vous plaira que je poursuive sur la negotiation, m'estant advis que je faiz bien de n'en parler point au Roy d'Espaigne jusques à ce que je scache votre volunté, puisque don Francés d'Alava luy a escript que led. Mascareigne a asseuré et promis à Monseigneur le cardinal de Lorrhaine qu'en bref il y aura personnaige du roy son maistre en France avec pouvoir de traicter le mariage de Madame; qui est donner entendre qu'ilz ne veulent pas aud. Portugal qu'il se traicte par deçà, où led. cavallero a bien donné à discourir, pource qu'il n'est repassé par Madrid devers Madame la Princesse, mère de son roy, ains a escript en passant par Burgos à une sienne parente nommée donne Eleonor Mascareigne, laquelle se tient aud. Madrid, qu'il s'en alloit le droict chemin de sond. maistre en touste dilligence pour ce que son service le requeroit ainsi. A escript encore led. don Francés que led. don Juhan s'en retourne le plus content homme du monde de Voz Majestez et de mad. Dame votre fille. Led. Sr Roy Catholicque quand je suis esté luy baizer les mains le cinquieme du present, m'a parlé assez froidement dud. Mascareigne; et a bien bonne envye de scavoir ce qu'il aura negotié auprès de Voz Majestez et avec Monsr le cardinal, qui a esté toute son adrece, comme il est adverty par sond. ambassadeur et à ce que je puis cognoistre par divers rencontres et advis il dezire grandement et lad. Princesse, sa soeur, que led. mariage se face, mais il fault croire qu'il vouldroit bien qu'il se tractast par ses mains. Vous entendrez, Madame, par led. s^r de Tregoyn ce qu'il a veu de la personne dud. s^r roy de Portugal. Je serois content que tout tel qu'il est il fust desja votre beau filz, ou s'il tiendra à luy, je luy souhaite et à son royaume toutz malheurs et une guerre perpetuelle avec voz subjectz. Don Alvaro de Castro s'est departy de ced. Sr Roy Catholicque et de lad. Princesse en bonne volunté de faire trouver bon que led. mariage se face, car Sa Majesté et son Alteze luy en ont parlé à bon escient et en collere pour la façon dont led. roy son nepveu en uze et son conseil. J'estime qu'il y sera esté mis rezollution et ordre après avoir entendu le rapport dud. de Castro, qui est dud. conseil, et dud. Mascareigne; les oncles de la femme duquel gouvernent

tout; et si Almede aura sceu quelque choze de lad. rezollution, il ne fera faulte d'en donner advis à Votre Majesté par ced. porteur. Il est demeuré exprès à Madrid pour descouvrir ce que lad. Dame Princesse en dict à ses dames et le scaura de l'ambassadeur, qui s'en va aud. Madrid atendre ced. Sr Roy, qui est ung chemin que les autres ambassadeurs prendront de Cordoua dès lendemain de la Feste Dieu; car led. Sr Roy n'arrestera à Ubeda plus de huict ou dix jours.

Madame, je prie Dieu qu'il vous maintienne et conserve très longuement en très parfaicte santé et prosperité. De Seville, le xxij de may 1570.

De sa main : J'adjousteray ce mot de ma main que ès cours tenues à Cordoua pendant que nous y avons esté, il s'est propozé par les deputez des villes de ce royaulme qu'il seroit bon de eriger et instituer une nouvelle confrerie ou compagnie de chevaliers sur les benefices sans cure qu'il y a en Espaigne, disant que puisque les homes avec simple tonsure les peuvent tenir, qu'il vauldroit myeulx en pourvoyr les gentilzhomes qui en facent quelque debvoir et service à Dieu, au Roy et au royaulme. Je n'ay encore peu scavoir ce que ced. Sr Roy y aura respondu.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

234. — Ung bando de la part de don Jehan d'Austrie publié en son camp et lieux des garnisons dud. païs de Grannade, le quinze de juin 1570 [1].

Grenade, 15 juin 1570.

Voyant qu'il y a tant de jours qu'il a esté concedé et faicte mercy aux chrestiens nouveaulx de ce Royaume, afin que vennant à l'obeissance du Roy Monseigneur et rendant les armes fussent admis et receuz en sa royale grace et traictez avec toute benignité et doulceur, et neantmoins plusieurs d'iceulx perseverantz en leur mechanceté demeurent obstinez et endurciz à ne cognoistre le bien et mercy que Dieu et Sa Majesté leur font.

Il a semblé convenir à son royal service que la presente criée se face; par laquelle nous ordonnons et commandons que toutz les Morisces et Morisques de ce Royaume, qui de cejourduy par tout le jour de Sainct Jehan ne se seront reduictz aux lieux et endroictz qui leurs ont esté signa-

[1] Une copie de ce *bando* est contenue dans le ms. fr. 16103, f° 610 v°. Bibl. Nat.

lez et designez et n'auront rendu les armes, seront traictez et chastiez dès led. jour en avant comme rebelles à leur Seigneur et Roy naturel, sans qu'il leur puisse rester aucune esperance qu'il doibve estre uzé envers eulx nulle condition de pitié ny de clemence.

235. — Advis par une lettre de Grannade depuis que l'Abaquy rendist les armes du xvj de juin 1570 [1].

16 juin 1570.

Les Turcz en nombre de six cens ont faict difficulté de voulloir entrer en navires rondz pour repasser en Alger et demanderent vaisseaulx de rame que leur ont esté envoyez de Malque.

Ilz ont saufconduit pour quinze jours et leur est defendu de n'emmener aucun chrestien ny plus d'armes que celles qu'ilz apporterent du commencement.

Soixante d'iceulx Turcz reffuzantz d'accepter la capitullation de l'accord s'en allerent du chasteau du Fer au cau de Gata, menant avec eulx autres soixante chrestiens atendant quelque bregantin moresque pour les embarquer. De quoy adverty le gouverneur d'Almerye, il eust commission de les deffaire; ce qu'il feist et recouvra lesd. chrestiens.

En Andarax se faict ung fort par don Jehan d'Austrie, dans lequel entreront mil hommes de pied et cent chevaulx en garnison pour courir le païs.

Jusques à ceste heure xvj de juin, il y a trente mil mores entre hommes et femmes qui se sont reduictz à l'obeissance du Roy Catholique. Toutesfois les Mores ne laissent de tuer les chrestiens qu'ilz trouvent desbendez.

Le duc de Sesse est joinct ensemble son camp avec led. don Jehan.

236. — Au Roy.

Madrid, 16 juin 1570.

Sire, Le Roy Catholique n'a arresté en Cordoue sinon la veille et le jour de la Feste Dieu, et s'est lendemain bon matin acheminé vers Jahen, qui est une ville à quinze lieues au deçà dud. Cordoue, où il n'a sejourné que ung jour; ung aultre en la ville de Baeça, cinq lieues plus en çà; et entra en Ubeda, le iij^{me}, qui en est à une lieue où il s'est tenu jusques au xij^{me} de ce mois. J'eusse, Sire, depesché de Seville le s^{r} de Tregoyn avecques mes lettres du xxij^{me} de may; toutesfois ayant entendu qu'il se traictoit de paix avecques les Morisques de Grannade dont la conclusion estoit remize aud. Ubeda, il me sembla que je ferois bien de le

[1] Une copie de cet « Advis » se trouve dans le ms. fr. 16103, f° 610. Bibl. Nat.

retenir encore pour quelques jours, afin d'en pouvoir escrire au vray à Votre Majesté. A ceste occasion j'envoiay mon secretaire aud. Ubeda, pour scavoir s'il plairoit aud. Sr Roy que j'y allasse et pour avoir logis; mais il fust respondu à mond. secretaire et le secretaire Cayes me l'escrivist de la part du Roy son maistre, qu'il n'estoit besoing que j'allasse aud. Ubeda, car il s'en vouloit partir tantost après; me conseillant de m'en venir à Madrid l'atendre, comme faisoient les autres ambassadeurs; auquel lieu il faisoit estat de venir dens peu de jours après nous. Je renvoy de rechef mond. secretaire soubz autre pretexte aud. Ubeda pour veoir et entendre ce qu'il pourroit dud. accord; mais Sa Majesté en fust delogée en intention d'arriver à Aranxois le xvme du present, où il sejournera jusques au xxme.

Touchant à lad. paix, Sire, ce a esté ung more de Grennade nommé Albaquy, lequel s'estoit bien retiré dens les montagnes de la l'Alpaxarre mais sans avoir prins ny porté les armes, lequel a moyenné que le Rey Juelo qu'ils appellent s'est rendu au Roy d'Espaigne, ensemble huict mil hommes qu'il avoit de combat et toute la terre, lieux et villages qui sont au long de la riviere d'Almansor, ont rendu les armes et sont retournez à l'obeissance dud. Sr Roy, qui les remect en leurs biens et maisons, promectant que le Pape les absouldra et recevra pour penitentz et remis à l'Eglise pourront recouvrer les captifz soubz ung certain prix le plus moderé qu'il sera possible, parleront et vestiront à leur fantasie, mais ilz professeront la loy et religion chrestienne catholique. Au regard des autres Mores, ilz n'ont voullu entendre à nul accord, ains se defendent, et n'a guere qu'ils ont taillé en pieces quatre cens soldats espaignols et s'ils se fussent tenuz en unyon comme ilz ont faict et avoir peu recueillir les fruictz cest esté, il y eust eu difficulté de les vaincre de long tempz; n'y a moins de cent mil hommes estrangers la plus part; car quand à l'infanterie espaignolle, elle a beaucoup perdu de sa reputation en lad. guerre, s'estant monstrée fort lache et de peu de valleur, sans discipline ny obeissance; de sorte que le s^r don Juhan d'Austrie estoit demeuré acompaigné seullement de trois à quatre mil hommes et le duc de Sesse n'en avoit pas mil de reste, de plus de cinquante ou soixante mil qui avoient esté levez pour icelle guerre. Aussi est ce qu'ilz en sont morts en gros nombre; l'on

m'a dict plus de trente mil depuis le commencement desd. troubles; mais trois fois plus de malladye que au combat; on faict encore des compagnies parmy ce royaume en divers lieux; et ceulx qui doibvent passer à votre secours sont mandez venir; le duc de Sesse demeure chef de lad. guerre; car don Juhan susd. s'en vient avec led. Sr Roy; à laquelle Majesté couste tant à lengros lad. guerre qu'on parle à millions, sans compter ce que tout ced. royaume y a contribué, hommes, vivres et argent, sans nombre ny compte.

Sire, ce que j'ay peu scavoir de la venue de la nouvelle Royne d'Espaigne est que Loys Vanegues a escript de Prague du viiij^me de may que l'archiduc Charles a fiancé lad. Dame pour le Roy Catholique le iiij^me dud. may; lequel jour elle chargea chappins la premiere fois, car elle n'en avoit encore jamais porté. Je m'asseure que Votre Majesté a sceu bien particullierement la pompe et magnificence qui fust uzée aud. acte, qui ne pouvoit estre sinon très solemne, puisque l'Empereur et Imperatriz y estoient avec si grand aise et contentement comme tout homme doibt penser; et l'eussent heu plus grand si la Serenissime Princesse Madame Yzabeau qui sera notre Royne se fust fiancée aussi led. jour, laquelle ne se peust trouver en lad. feste à cause du serrainpion qui est la rogeolle, dont Son Alteze estoit mallade. Escript pareillement led. Vanegues que lesd. Majestés partiroient dud. Prague pour Spire le xxixme de may; et que de là ilz meneroient lad. Dame Royne Catholique à Colloigne, où le duc d'Alve la doibt aller recevoir ou au moins à deux journées hors des païs et estatz du Roy son maistre, l'amenera en Flandres l'embarquer à Madrebourg sur l'entrée du mois d'aoust et la conduira en Espaigne pour la descendre à Laredo sur la fin dud. mois. Il se dict icy desja, Sire, que les nopces se feront à Vaildolit ou possible à Burgos, et que le Roy, votre frère, s'en ira après la St Jehan au Bosc de Segovye. C'est bien avoir changé d'advis aud. compte; car on tennoit à certain que lad. Dame Royne viendroit par Gennes et que ceste Majesté iroit à Valence ou à Barcelonne pour la recevoir. Au demeurant, Sire, le Commandeur major de Castille sera majord'home major de lad. Royne, Jehan André Dorie general des gallères en son lieu soubz le s^r don Jehan d'Austrie, lequel commandera à toutes les forces de la ligue; toutz les

princes d'Itallie commençant à Monsr de Savoye, Ferrare, Florence, Parme et Urbin, chacun s'est envoyé offrir et demander lad. charge; mais led. s^r don Juhan l'aura et aud. s^r duc de Savoye seront payées quatorze gallères; ne s'estant encore vollu laisser persuader ced. Sr Roy que ses gallères aillent trouver celle des Venetiens, ains y procede lentement pour ne desarmer ses royaumes de Naples et Sicille qu'il ne voye à quelle part l'armée turquesque veult donner, laquelle fera quelque excursion durant cest esté en attendant l'autompne qui est la saison commode pour les Turcs d'assaillir Chipre; car à present ilz n'y pourroient vivre pour les extresmes chaleurs qu'il y faict et la grand faulte d'eau qu'il y a en lad. ysle. On faict compte que Sad. Majesté Catholique entrera en lad. ligue avec cent gallères et que la force de l'armée oultre les ordinaires sera de cinquante mil hommes pour descendre en terre, car veullent assaillir Lavellone et autres lieux pour divertir l'entreprinse du Grand Seigneur. Au reste ced. Sr Roy a envoyé commission à Rome que son ambassadeur puisse traicter de lad. ligne. Qui est, Sire, ce que j'ay de nouveau.

De Madrid, le xvj^me de juin 1570.

237. — A la Royne.

Madrid, 16 juin 1570.

Madame, J'ay retenu le s^r de Tregoyn jusques à ce jour present, pource qu'il se traictoit de la paix entre le Roy d'Espaigne par don Jehan d'Austrie et les Morisques, qui m'a semblé estre ung exemple de telle consequence pour le tempz qui court en votre Royaume que je ferois bien d'en atendre la conclusion, afin d'en advertir Voz Majestez; car puisque vous estes en semblable praticque de paciffier les troubles de France par une paix qui est ung moyen reprouvé par ceulx de deçà, j'ay pensé que ce seroit une manifeste confession pour eulx s'ils faisoient leurd. paix avec des Morisques pieds deschaulx, abandonnez de toutz les elementz et du monde, que Voz Majestés la peuvent bien faire de meilleur lustre avec voz rebelles assistez d'aucuns princes de votre sang et de tant de noblesse et personnes de quallité. Mais, Madame, Sa Majesté Catholique s'est trouvé si

faché pour lad. guerre qui luy couste quelques millions d'or sans comprendre en cela ce que son royaume y a contribué qui est sans compte, qu'il a pensé faire ung grand coup de retirer leur petit roy d'avecques les autresd. Morisques, les affoiblissant d'aultant en esperance, puisqu'ilz se sont laissez entasmer d'une partie que le surplus s'achevera par mesmes moyens; car aussi lad. paix respond à toutz et led. petit roy et l'Abaquy l'ont traictée et faicte pour toutz; l'acceptera qui vouldra; les conditions que j'ay peu scavoir sont : que le Roy Catholique les fera accomoder d'aucuns lieux, comme Gadiz et Baça en la plaine et autres lieux, où ilz se puissent retirer et vivre loing de la marine.

Lad. Majesté fera establir garnison dens les lieux fortz de la montagne et de la plaine, prennant lesd. Morisques renduz soubz sa protection antienne comme bons subjetcs. Lesquelz rendront et consigneront toutes les armes aux depputez dud. Sr Roy. Et pource qu'elles leur ont cousté beaucoup, il commandera leur estre faicte quelque gratieuze recompense en deniers ou en bleds.

Que les Morisques, hommes, femmes et enfans, qui sont esté prins et faictz esclaves seront rachaptables par leurs gens pour certain honneste priz, selon leur disposition et eage.

Les Turcs et Mores en nombre d'environ six cens qui ont aydé aux rebelles repasseront libremennt avec leurs biens en Alger et leur seront delivrés deux navires et autres barques.

Et Sad. Majesté fera office envers le Pape qu'ilz soient pardonnez pour l'erreur auquel ils ont vescu, et ne soient puniz par la Saincte Inquisition.

Madame, ce sont les articles de la capitullation, accordée aux rebelles. Je ne scaurois dire s'il y en a d'autres à leur advantage; mais je croy bien qu'on ne verra pas la fin de lad. guerre si tost comme l'on s'atendoit; et n'atendent plus le maistre de camp Soliz ny les quatre mil Espagnols, car ilz sont en lad. guerre, les cinq cens d'iceulx dens aucunes places en garnison, mil autres au camp du duc de Sesse; et les quinze cens restantz sont avec don Jehan d'Austrie, qui est le nombre de trois mil en tout; car jamais ilz ne furent davantage, ny les trois mil complectz. Je prie Dieu que le Roy puisse mectre fin ausd. troubles de France par un moyen ou aultre sans l'assistance de ses voisins; et croy

que ses affaires se porteroient mieulx y employant seullement ses forces que s'il sera secouru d'ailleurs.

Au demeurant, Madame, je m'en suis venu en ceste ville atendre Sa Majesté Catholique, suivant son adviz; et venu qu'il soit, je luy feray entendre ce qu'il a pleu au Roy me commander luy dire touchant les pirateries dont son ambassadeur don Francés d'Alava s'est plaingt; et redepescheray Musset vers Voz Majestez avec sa response. Cependant led. de Tregoyn asseurera Votre Majesté du bon portement de Mesdames les Infantes, car je le meneiz, n'a que deux jours, leur baizer les mains; et la duchesse d'Alve print la mezure de leur grandeur, scachant qu'il vous seroit agreable de veoir comme elles croissent, et les doibt faire tirer au naturel par ung Portugallois fort bon peintre. Led. Tregoyn les vit aussi dancer; qui vous racontera de leur beaulté et bonne grace. Quant à la santé du Roy, leur père, il ne se porta jamais mieulx. J'escriviz à Votre Majesté qu'il avoit esté ung peu travaillé de torssions de ventre à Cordoue; et s'il luy fust survenu tel accident comme il vous a esté rapporté, je n'eusse failly de vous en advertir maulgré toutes difficultez.

Dud. xvj^me^ de juin 1570.

238. — Au Roy.

Madrid, 16 juin 1570.

Sire, Je viens d'entendre qu'on a escript d'Itallie que ung navire françois a esté prins par les Venetiens en l'Archipel, faisant voyle vers Constantinople; lequel portoit quatre mil pistolles aux Turcs. Cela est trouvé icy le plus mauvais du monde et n'est pas sans blasmer l'amytié qu'ilz disent estre entre Votre Majesté et le Grand Seigneur. Mais je n'ay peu scavoir d'où led. navire est party ne à qui il estoit. J'ay opinion, si led. advis est veritable, que ceux de La Rochelle l'auront fretté et chargé, qui se dispencent bien à faire pis contre votre service. Aussi le Roy votre frère, Sire, me disoit à Cordoue que ung navire espaignol alloit vers la Neufve Espaigne chargé de gens; et entre iceulx y avoit des moynes et religieux; lequel navire fut prins par voz subjectz et lesd. moynes jettez à la mer cruellement. Ce qu'il eust trouvé estrange en autre tempz; mais il en donne aujour-

duy la coulpe à voz rebelles et ne voullust que je le vous escrivisse qu'il n'eust plustost sceu plus particullierement le faict dont il vous feroit après donner advis par son ambassadeur et vous prier de remedier que telles cruaultez et desordres ne se facent. Il ne m'en a rien dict ny faict dire depuis. Et je fuz à ung doigt de luy respondre que voz subjectz veullent naviguer comme les siens et que jamais ne sera jour bien serain entre eulx que la navigation et contractation des Indes ne soit libre, et la conqueste pareillement. Neantmoins pource qu'il ne m'est commandé d'en parler de votre part, Sire, je ne luy ay respondu autre chose, excepté que Sa Majesté veoit assez et cognoist en quelle peine et hazardz Votre Majesté se mect pour reprimer les rebellions et insolences de vosd. mauvais subjectz, qui vous rend escusable et innocent des meschancetez qu'ils font.

Dud. xvjme de juin 1570.

239. — A la Royne.

Madrid, 17 juin 1570.

Madame, Combien qu'on ait heu icy nouvelle de l'arrivée en Portugal de Monsr de Tourres envoyé du Pape pour la ligue, et de don Jehan de Borge, ambassadeur d'Espaigne, ensemble de don Alvaro de Castro, et comment aussitost il fust depesché ung courrier à Sa Saincteté, toutesfois je ne puis descouvrir sur quelle occasion ny quel office lesd. personnages auront faict; car le roy Catholique n'en a encore receu aucun advis de sond. ambassadeur. Si est ce que Votre Majesté doibt croire que led. don Loys de Torres n'aura pas oblié de faire son debvoir suivant la commission qu'il a de Sad. Saincteté, tellement que par la premiere depesche qui viendra dud. Portugal on pourra comprendre quelle esperance il fault avoir du mariage de Madame avec led. roy dud. Portugal; et si je scauray par le retour de mon homme Lasalle ce que don Jehan Mascareigne a traicté et promis à Votre Majesté ou à Monseigneur le cardinal de Lorrhaine, j'enfonceray le Roy Catholique s'il sera besoin jusques à luy dire qu'il n'a tenu qu'en luy que led. mariage n'est pieçà conclu et qu'il se conclurra dès le jour qu'il y vouldra proceder rondement, et braver aud. roy son nepveu et à ses deux hipocrites Theatins, car

il y est obligé par la parolle que led. Sr Roy nous a donnée; et pour moindre occasion pourroit on s'empoigner aux cheveux.

Sur ce propoz, Madame, j'ay entendu que la Princesse de Portugal disoit à don Alvaro de Castro, quand il fust icy le mois de may vers elle, que le roy son filz debvoit bien considerer ce qu'il faisoit et se garder d'offencer deux si grands Roys comme le Roy Catholique son frère et le Roy Très Chrestien; mais ces parolles luy sortoient si mollement de la bouche et plus froidement de son cueur que elles n'auront faict sinon une bien foible impression. Sad. Alteze luy donna une martre avec la teste et les piedz d'or enrichiz de pierrerie qui valloit mil escuz; et je me doubte que elle seroit centente que sond. filz attendist sept ou huict ans à prendre femme afin d'epouser la troisiesme fille de l'Empereur; car elle ne vous peult aymer de bon cueur, ou, je le soubspeçonne ainsi pource que elle eust bien voullu estre Royne de France et ne scay si elle attend que la royne de Portugal meure en ces entrefaictes pour aller succeder en son lieu.

Au surplus, Madame, vous pouvez veoir ce qu'il vous fault esperer de ce cousté contre voz rebelles, car les Espaignols qui debvoient passer en France sont à present à Grennade et ne scavent dissimuller le grand aize qu'ilz sentent icy de veoir continuer les troubles en votre Royaume; c'est de la grand poeur qu'ilz ont que les François donnent sur les Païs Bas ou sur ce royaume; qui seroit bien le plus certain et le moins difficille à entasmer. Il y en a toutesfois quelques ungs, et en ce nombre le cardinal de Siguence, qui se moquent des forces de France; et leur semble que tout y est perdu et à neant sans vous debvoir jamais redoubter, eulx qui ont monstré et monstrent que l'Espaigne en soy vault si peu que dix Morisques leur font la reste; et suis d'opinion que six mil bon chevaulx et douze mil hommes de pied pourroient entrer en Espaigne par Narbonne, aller bruslant et ruynant jusques à Seville et tourner sortir par Bayonne, sans trouver forces pour les combatre; et qui les eust assaillis devant l'esmotion desd. Morisques, on eust cogneu qu'il n'y avoit en Espaigne soldatz ny armes. Mon advis seroit, Madame, de faire venir la Royne, votre belle fille, en France et faire nopces au plustost qu'il seroit possible; puis, cella faict, commencer à tenir autre langaige en prince qui se resent; car par ce

moyen je m'asseure que ceulx qui mesprizent les humbles et debonnaires et n'estiment sinon les princes et gens qui leur bravent, changeront de l'opinion qu'ilz ont des François et mectront peine de vous contenter mieulx qu'ils n'ont faict.

Madame, je vous ay escript par autres lettres le moyen qui se offre à Vos Majestés de pouvoir endommager bien au vif lesd. Roys d'Espaigne et de Portugal en leurs nouvelles conquestes par le personnage qui promect merveilles en cela; il est encore icy atendant responce, si ce qu'il propoze pour votre service vous sera agreable; vous asseurant, Madame, que les Anglois ont receu Bartholomé Bayon, qui s'eschappa des prisons de Seville; lequel a desja mis cesd. Majestés en grand soucy. Toutesfois il n'est tel homme que c'est autre à beaucoup près. Je dirois donc qu'il seroit bon qu'il vous pleust luy donner honnestes moyens de vous aller declarer son intention pour vous en servir quand bon vous semblera, luy donnant ung estat raisonnable pour s'entretenir en quelque lieu secret, car Vos Majestés n'en recouvreront par aventure jamais ung tel. Au demeurant, Madame, il vous plaira me faire le bien d'escoulter le sieur de Tregoyn en mon particullier et avoir esgard à mes longs et fidelles services, car je n'ay esperance qu'en votre bonté.

De Madrid, le xvijme de juin 1570.

240. — Au Roy [1].

Madrid, 29 juin 1570.

Sire, Pour respondre à la depesche qu'il a pleu à Votre Majesté me faire du xxiij de may, que j'ay receue en Tollede le xj du present par Musset present porteur, ung de voz varletz de chambre, le Roy Catholique estant arrivé le vingt de ced. mois du matin en ceste ville, je ne feiz faulte d'envoyer le mesme soir demander audience pour lendemain, car j'avois esté adverty qu'il s'en debvoit partir pour le Pardo et Scuryal, mais qu'il eust disné. Il me feist respondre comme ced. porteur dira à Votre Majesté; et traicta toutz les ambassadeurs d'une sorte, excepté celluy de Florence qui eust plus de faveur que nous; et

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 612.

soudain après estre deslogé, le mercredy xxj^me^, veint vers moy le secretaire Cayes me faire ses escuzes, disant qu'il estoit fort travaillé et las du chemin et mal dispozé de doleur de ventre qui s'estoit convertie en fluz; cela estoit la cause qu'il n'avoit peu entendre à negotier, me priant, si j'avois à luy dire choze de consequence, que je luy feisse scavoir par lettre, ce que j'ay faict le xxij de ced. mois. Bien me demanda led. Cayes plusieurs fois si la paix estoit conclue. Je ne luy en vouluz jamais rien dire afin de les tenir en ceste suée, car c'est la nouvelle du monde qu'ilz craignent aultant. Puis, Sire, le jour de la St Jehan, il retourna à moy le matin me faire responce de la part de Sad. Majesté Catholicque que je luy avois faict grand plaisir de luy escrire ce que je luy voulois dire de bouche. C'estoit, Sire, comment sur ce que son ambassadeur don Francés d'Alava s'estoit plaingt à Votre Majesté contre ceulx de voz subjectz qu'il dict qui molestent les siens sur la mer et en voz costes de ponent, vous, Sire, aviez voulu aller en personne viziter les portz de votre duché de Bretaigne pour entendre la verité desd. desordres, afin d'y remedier et à autres chozes de votre service; et pour faire cognoistre combien vous desirez conserver et entretenir la bonne fraternité, amytié et intelligence qu'il y a entre Voz Majestez, vous, Sire, avez commandé très expressement estre informé desd. pirateries, et suivant ce qui en sera trouvé et descouvert faire justice et punition exemplaire de ceulx qui se trouveront ataintz et coulpables, sans espargner personne, donnant si bon ordre pour l'advenir que telles pilleries et molestes ne se facent en aucune sorte que se soit. Ce que Votre Majesté m'avoit escript et commandé dud. xxiij de may par courrier exprez le dire et faire entendre à Sa Majesté Catholicque. Icelluy Cayes, Sire, me respondit, ainsi que j'avois commencé de vous dire, que led. Sr Roy Catholicque remercie bien fort Votre Majesté, pource qu'il vous a pleu prendre le travail de scavoir et vous informer des pirateries qui se sont faictes et font journellement au long des costes de votre Royaume, comme son ambassadeur vous a dict par memoire en presence de don Pedro Henriques; et exhorte Votre Majesté le plus chauldement et affectueuzement qu'il luy est possible, de voulloir defendre telles pilleries pour l'advenir, et neantmoins com-

mander justice estre faicte du passé, afin que la bonne et fraternelle amytié qui est entre Voz Majestez se continue comme de son cousté ne manquera point; s'escuzant, comme j'ay desja touché, de quoy il ne m'avoit peu ouyr, et, car je demandois scavoir comment estoit passé l'accord d'entre Sa Majesté Catholicque et ses rebelles Morisques, pource qu'on en parle diversement, led. Cayes me promist de me le dire dens peu de jours, mais ne pouvoit pour le present, sinon que c'estoit une rendition d'armes et soubmission generalle de toutz lesd. rebelles qui se sont reduictz à la clemence dud. S^r^; lequel a deliberé les esloigner six lieues loing de la marine, afin qu'ils n'ayent plus la pratique des Mores de Barbarie; les faict loger et accommoder en la plaine et s'asseure des montaignes par aucuns fortz qu'il y faict faire et y establir bonnes garnisons et ès plus importantz lieux de la plaine; de sorte que parmy cela et autres moyens qu'il me diroit ung jour, lesd. Morisques ne pourront rebeller cy après. C'est, Sire, raconter les chozes à l'advantaige dud. Sr Roy; mais je suis adverty qu'il a capitullé avec eulx une bonne partie comme ilz ont voullu; tellement que lesd. Morisques de paix qu'ilz appellent Chrestiens nouveaulx, parleront et vestiront à leur mode antienne. L'Inquisition ne les maltraictera ny la justice; bien les instruiront par doulceur en la religion chrestienne, laquelle iceulx Morisques promectent tenir et observer. Ilz rendront leurs armes; mais on dict que ce ne sont que les inutilles, car ont enterré et caché les bonnes et fault leur paier la valleur de leursd. armes qu'ilz rendent, comme pareillement rendre les captifz et prisonniers d'une part et d'autre; car ilz ont bon nombre de chrestiens en leur pouvoir, sans plus de trois mil qui sont esté envoyez vendre en Barbarie.

Le succez desquelles conditions et autres se verra à la journée, ne si lad. paix et composition aura lieu; en quoy beaucoup de gens font doubte; car il est venu advis que la multitude desd. rebelles a refuzé la capitullation et aussitost ont haulcé ung autre roy, lequel s'appelloit Gironcillo; qui est cause que don Juhan d'Austrie et le duc de Sesse remectent nouvelles forces ensemble. Est bruict pareillement que dix huict fustes d'Alger descendirent gens, vivres et munitions en la coste dud. Granade, pour secou-

rir lesd. Morisques et que don Sancho de Leyna avec vingt deux gallères leur donna la chasse au retour et en print six. Sad. Majesté Catholicque a mandé de nouveau aux bonnes villes d'Andeluzie d'assister avec leurs forces aud. don Juhan d'Austrie. L'on a embarqué les jours passez quatre compagnies d'infanterie en Carthagenne pour Oran et à present s'y en doibvent embarquer autres quatre pour Itallie.

Au demeurant, Sire, led. Cayes me demanda si je scavois quand Votre Majesté envoyeroit pour Madame la Princesse Anne qui doibt estre notre Royne, car son maistre le dezire scavoir et avoit escript à l'Empereur qu'il fust bien esté content que la ratiffication et fiançailles de Voz Majestez se fussent faictes à mesme jour, aussi bien comme la conclusion de vos traictez de mariage fust prinse en mesme jour et heure. Je ne luy ay sceu satisfaire là dessus, car Votre Majesté ne m'en a rien mandé. Toutesfois l'asseurois je, et Sa Majesté Catholique le doibt ainsi croire, que c'est le plus grand dezir de Votre Majesté.

La Royne Catholicque sera en Espaigne par tout le mois d'aoust. On ne scait encore si les nopces se feront icy ou à Vaildolit ou à Burgos. Le cardinal de Seville et duc de Bejar se trouveront aud. Vaildolit par tout le mois de juillet prochain pour aller à Laredo recevoir lad. Dame Royne. Ne voullant faillir de dire à Votre Majesté comment Domingo Leiton, portugallois, a escript à Bourdeaulx par deçà, que de La Rochelle debvoient sortir cinquante navires armez et n'atendoient pour faire voyle sinon une flotte d'Anglois. Ils doubtent icy que ce soit pour assaillir les flottes qui apportent les cinq ou six millions d'or du Peru et de la Neufve Espaigne; lesquelles font estat d'arriver à Seville dens la fin dud. juillet. Et scaura Votre Majesté aussi que l'arcevesque de Cassel d'Hirlande est en ceste court depuis environ ung an et venoit de Rome envoyé et recommandé par le Pape au Roy Catholicque, qui luy donne entretennement convenable en sa court, duquel il s'entretient honnorablement. Il pourchasse que led. Sr Roy envoye une armée aud. Hirlande pour s'en emparer et en chasser les Anglois, asseuré que les princes dud. païs et tout le peuple prendront les armes en sa faveur. Il semble, Sire, que lad. Majesté y preste l'oreille astheurey plus qu'il ne souloit, car led. arce-

vesque traicte souvent avec les ministres dud. Sr Roy plus qu'il n'avoit faict.

Sire, il n'y a si hardy courrier majour ou maistre de postes par deçà qui oze bailler chevaulx aux courriers que votre ambassadeur vous depesche s'il n'a congé et passeport du secretaire de la charge. C'est une grande tirannye et indignité que votred. ambassadeur soit ainsi subject et que celluy d'Espaigne ayt loy de commander à voz maistres de poste comme s'ilz estoient ses esclaves ou subjectz de son maistre. Je m'en suis plaingt à Votre Majesté plusieurs fois en vain et vous le remonstre de rechef, vous suppliant, Sire, très humblement que ce qui m'est faict par deçà soit rendu en France aud. ambassadeur; lequel pense que le respect qui luy est uzé en infinies chozes comme en celle là, c'est de crainte que vous avez de son maistre ou de luy; qui est une opinion que ceste nation presumptueuze reçoit facillement et en faict son proffict.

Sire, je prie Dieu qu'il vous conserve et maintienne très longuement en parfaicte santé avec acroissement de royaumes et estatz comme voz plus affectionnez serviteurs dezirent. De Madrid, le xxixme de juin 1570.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subject et serviteur.

FORQUEVAULX.

241. — A la Royne [1].

29 juin 1570.

Madame, Si le s^r de Tregoyn sera passé heureuzement, il sera de ces heures pour arriver bientost vers Vos Majestez avecques les nouvelles que j'avois le xvij^e du present; la presente depesche va par Musset, varlet de chambre du Roy, pour faire entendre à Sa Majesté ce que le Roy Catholique m'a faict respondre sur ce qui m'estoit commandé luy dire par la depesche du xxiij^me de may, touchant les plaingtes de don Francés contre les coursaires. Quelque gentilhomme de sa chambre est d'opinion qu'il fera nopces en cested. ville sans aller au devant de la nouvelle Royne

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 614.

plus de huict ou dix lieues loing; tant y a qu'on pence qu'il ira les faire à Vaildolit ou à Burgos. Il n'a encores receu aucun advis de don Jehan de Borge, son ambassadeur en Portugal, soit du mariage du roy son nepveu avec Madame ny d'autre negoce, ce que luy tarde grandement. Almeyde, Madame, qui ne dort pas en votre service, ains s'y employe fidellement, a pensé descouvrir que led. ambassadeur n'a nulle commission ny charge de parler dud. mariage; ains le Roy Catholique veult donner entendre aud. roy, son nepveu, et à son conseil qu'il ne s'en mesle ny meslera plus, et qu'il s'en est envoyé escuser et descharger envers Vos Majestez, par la responce que le cardinal de Siguence me feist le dix neufieme d'avril; laquelle je vous ay envoyée de Cordoua par Lasalle; ce que led. Sr Roy protesta semblablement à don Alvaro de Castro à Cordoua, luy dizant comme par reproche que led. jeune roy et son conseil estoient cause que Voz Majestez demeuroient mal satisfaictes de luy de vous avoir demandé mad. Dame votre fille pour la donner aud. roy de Portugal et veoir à présent uzer telle froideur et longueur d'en venir à l'effect après que Voz Majestéz la luy avoient promise; de sorte, Madame, qu'il y a de quoy soubspeçonner que led. de Borge ne parlera ung seul mot dud. mariage; mais il a bien charge de braver et protester sur le faict des yles Molucques, dont sans aucun doubte il y aura plus forte guerre ouverte aux Indes entre les subjectz de cesd. Roys qu'il n'y eust eu, et cela en vengence ou pour achaque qu'il prend du mauvais tour que led. jeune roy et son conseil luy font. Il est neantmoins vray que le xxiij^me est venu lettre dud. don Alvaro de Castro à une dame de ceste court, à laquelle il escript et prie de dire à Almeyde qu'il ne se desespere point dud. mariage, ains ayt bonne esperence qu'il s'acomplira; car desja en sont esté assemblez et tennuz deux ou trois conseils; et la conclusion est remise à Lisbonne. L'ambassadeur duquel Portugal, icy resident, s'est montré si afectionné pour led. mariage que voyant les dillations dont l'on y uzoit, il pria don Alvaro de Castro de luy faire avoir son congé, lequel lui a esté accordé; mais il ne sait qui luy doibt succeder.

Madame, je prie Dieu vous conserver très longuement en parfaicte santé et très acomplie felicité. De Madrid, le xxixme de juin 1570.

De sa main : Madame, ung personage m'a dict n'y avoir rien plus vray que les Morisques de Granade perseverent en leur obstination et cuydent avoir uzé d'un grand strategeme de s'estre deschargez d'environ trente mil bouches disutilles entre homes qu'ilz tenoyent pour suspectz, c'est à scavoir ceulx qui ont capitullé avec Sa Majesté Catholicque et vieilles gens, femes et enffans, qu'ilz n'avoyent de quoy les nourrir; car ceulx qui restent, desquelz on ne scait le nombre, ilz sont toutz homes de combat; et secours leur est venu de quatre cens Mores ou Turcz, ensemble vivres et munitions que le roy de Fez leur a envoyé sur dix huict petites fustes parties du port de Laraix, desquelles au retour don Sancho de Leyne en a prins cinq ou six, car estoyent vuydes de gens et de deffence; et n'y a trouvé sinon vingt Mores mariniers et vingt chrestiens forçatz.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

Forquevaulx.

242. — A la Royne.

Madrid, 11 juillet 1570.

Madame, Le courrier du Roy Catholique m'a promis de vous donner fidellement la presente; il s'appelle Bauldouyn et va depescher vers le duc d'Alve, ayant heu advis icy par voye du gouverneur de Fonterravie que ung gentilhomme dud. duc venant de Flandres par mer est tumbé ès mains des Rochelois, avec lequel venoit le dupplicata que ced. present courrier avoit apporté en juin. Ma lettre, Madame, est pour advertir Voz Majestez que depuis le partement de Musset on a heu nouvelle que don Sanche de Leyna, capitaine des gallères d'Espaigne, a prins en deux fois douze vaisseaulx de Mores chargés de riz, bleds et farines, et autres vivres en la coste de Grannade, qui venoient de Barbarie aux Morisques rebelles. Pareillement par une lettre du IIme de ce mois il est escript du camp dud. sr don Jehan d'Austrie que le xxixme dud. juin les Turcz et Mores qui ont aydé ausd. rebelles durant ceste guerre, en nombre de six à sept cens, s'embarquoient pour repasser aud. Barbarie suivant la capitullation et lesd. rebelles se reduisoient peu à peu; mais ceulx de Ronde et

des montaignes de Benjonicz n'en faisoient pas grand compte, et qu'entre l'Abaquy et led. petit roy y avoit heu grand querelle pource que le petit roy n'observoit sa promesse; neantmoins la guerre duroit entre les Espaignols et eulx comme paravant; d'autre part une gallère de Monseigneur de Savoye a prinse une galliote de vingt deux bancs par combat; desquelles prinses on s'est bien resjouy en ceste court, en esperance que lesd. rebelles seront contrainctz par famine à se rendre. Mais ilz sont d'un autre cousté en merveilleux soucy pour dix huict navires que Domingo Leiton a escript de Bourdeaulx estre sortis de La Rochelle grands et bien armés et d'une grosse flotte d'Anglois qui se venoit joindre à eulx; car ont crainte que ce soit pour aller attendre les flottes du Peru et de la Neufve Espaigne qui doibvent arriver en ce mois à Seville ou en aoust qui vient, sans qu'il y ayt remede de pouvoir armer promptement en ces costes d'Espaigne ny de Portugal pour resister ausd. coursaires, n'estant lesd. deux flottes des Indes en esquipaige de guerre sinon pour voiage; et Pierre Melendes qui leur faict escorte n'a que huict gallères; de sorte qu'il sera esté mandé aux Indiens de s'arrester aux Açores ou en autres isles de seureté; il n'y a difficulté: mais qu'ils sont advertis assès à temps devant que les coursaires les assaillent.

Madame, Sa Majesté Catholique est encores à Escurial où il a gaigné le jubillé ce dimenche neufviesme du present; et y a esté mal disposé de flus de ventre, à cause qu'à son retour de Seville passant par une ville qui a nom Almagre ses medecins lui conseillerent de boire de l'eau d'une fontaine qu'on dit avoir vertu de guerir de plusieurs maladies; il en beut, mais elle luy donna aussytost led. flus de ventre qui luy a deuré tousjours depuis, s'y estant meslé une dolleur dedens avec quelque petit accès de fiebvre, tellement que led. Sr Roy en est bien maigry; il se purgeoit hier afin d'en envoyer le flus, s'il pourra; et doibt estre dans ce lieu dans ceste sepmaine; et à sa venue il resouldra s'il attendra la Royne en ceste ville, ou s'il ira la recevoir à Burgos ou à Valdolit, faisant ceste court estat qu'elle arrivera en Biscaye dans la fin d'aoust, accompaignée, comme j'ay desja dict à Votre Majesté, de soixante bons navires armés en guerre. Ce seroit folie à moy d'advertir Vos Majestés qu'il leur plaise

mander en tous vos portz de ponent, qu'ilz soient apperceus et advisés pour led. passage, car je m'asseure que cella sera esté faict. Et pource, Madame, qu'il n'y a rien de nouveau du cousté de Portugal despuis que Musset est party, je n'en toucheray autre chose à Votre Majesté sinon que soubdain qu'il en viendra nouvelle digne de vous estre escripte, je ne fauldray de la vous faire entendre par courrier exprès.

Madame, on ne treuve pas bon que le Pape ayt faict votre general de ses gallères; ains cella pourroit retarder de faire la ligue, car ceste Majesté veut le dessus en toutes choses; joinct qu'il ne se fie pas beaucoup de la fermeté des Venitiens, qu'ils ne soient gens d'accomoder leurs affaires s'ils pourront, et les laisser en blanc en la facherie de ceste Majesté. Est cause aussy de quoy les affaires de Grannade ne sont à son gré et de crainte que les flottes soient rencontrées de coursaires, car ce luy seroit et à tous ses subjectz une perte inestimable.

De Madrid, le xjme de juillet 1570.

243. — Au Roy.

Madrid, 27 juillet 1570.

Sire, Je n'ay receu en quatre mois et demy sinon deux depesches de Vos Majestés, la premiere du xjme de mars par le sr de Tregoyn, l'aultre du xxiijme de may par Mousset, ausquelles j'ay respondu et satisfaict par eux le xvijme et xxixme de juin; aussy j'ay escript à la Royne du xijr de ce mois par Bauldoin, courrier du Roy Catholique, lequel est allé vers le duc d'Alve sur la resollution du chemin que la Royne d'Espaigne doibt tenir pour venir par deçà, que sera par la mer de ponent, accompaignée d'une puissante armée de soixante bons navires avec plus de dix mil hommes de pied Vallons et Espagnols soubz le prieur don Hernando, fils naturel dud. duc, et descendra à Laredo en Biscaye. On faict bruit icy que lad. Dame Royne attendroit à partir de Spire jusques après les fiançailles de Madame la Princesse Izabeau avec Votre Majesté. Autre chose, Sire, je n'ay peu scavoir de la depesche de Bauldouyn; et estant surprins du souldain partement de ce courrier nommé le Prouvençal, habitant de Lyon, duquel le duc d'Alve se sert, je ne puis faire plus long discours par

ceste lettre, sinon que je suis en extreme soucy de quoy il y a tant de temps que je n'ay de vos depesches, car sans en recevoir quelcune je ne voy pas qu'il y ayt lieu que j'aille à l'audience, encore que Sa Majesté Catholique soit de retour en ceste ville, depuis le xxj de ce mois, ne s'estant encore laissé voir en public; si est ce qu'il ne se porta de sa vie mieulx. J'ay entendu, Sire, qu'il faict lever six mil homes de pied pour envoyer à don Juhan d'Austrie en Grannade et toutz les capitaines qui sont près de luy refont leurs compagnies; car elles s'estoient fort debandées; et la guerre est aud. païs aussy chaulde qu'elle a point esté et les Morisques plus obstinés et braves qu'ils ne feurent oncques.

Le secretaire Cayes m'a faict dire que ce courrier va pour le faict de la veneue de la nouvelle Royne d'Espaigne, à laquelle Sa Majesté Catholique escript de sa main.

De Madrid, le xxvij^me de juillet 1570.

244. — Au Roy.

Madrid, 8 août 1570.

Sire, Comme j'ay escript à Votre Majesté et à la Royne du xxvij du passé par ung courrier allant en Flandres, le Roy Catholique arriva en ce lieu venant d'Escuryal le xxj dud. mois; et depuis en çà on ne l'a veu sortir en public sinon le jour de Sainct Jacques qu'il fut ovr la messe en sa chappelle. Tout le plus du temps il a demeuré retiré et peu de personnes ont negotié avec luy, si ce ne fust vendredy dernier qu'il a assisté à la consulte; la raison, selon que j'entendz, est, Sire, qu'il ne se peult encore bien ravoir de la foiblesse du fluz de ventre qui l'a vexé longuement aud. Scurial, qui l'a laissé foible et maisgre; on cuydoit qu'il deubst retourner aud. Escurial pour y faire la Sainct Laurens; mais il ne bougera d'icy qu'il ne scache nouvelles de l'embarquement de la nouvelle Royne d'Espaigne, laquelle il ira attendre au Bosc de Segovye; elle descendra à Laredo; puis par Burgos et Vaildolit se rendra aud. Bosc pour y faire les nopces, ayant este mande au duc d'Alve qu'il fault que lad. Dame soit conduicte à Laredo, où toutes choses sont prestes pour son desembarquement; et neantmoins toute la coste jusques à la Coroigne est advertie et pourveue pour la recevoir, si d'avanture

le vent la contraint d'aborder ailleurs que aud. Laredo; les haquenées et coches pour elle et pour ses dames partiront au premier jour; les Espaignolz à pied et à cheval de sa garde sont mandés pour s'acheminer au xvme de ce mois et une partie des officiers domestiques; Burgos faict ses appareils pour l'entrée; aussi font Vaildolit, Segovye et Madrid; car la feste se viendra faire en ce lieu, où il y aura grande assemblée; à cause de laquelle, les depputez des bonnes villes de ce royaume qui avoient suivy de Cordoue icy pour continuer et achever le cours et estatz, combien qu'ils n'ayent procedé à aucuns actes d'iceulx depuis estre arrivés, deux mois a, en ceste ville. Ils sont commandés se retirer jusques après lad. feste, afin qu'il y ayt meilleure aisance de logis. Pour le regard de laquelle feste, les Princes de Boheme demanderent avant hier à Sa Majesté Catholique s'il ne trouveroit pas bon qu'ilz dressassent quelques joustes et passe-temps; il leur respondit en soubriant qu'il y adviseroit, et pour encore il ne s'en faict aucun preparatif; et ne scavent lesd. Princes s'ilz retourneront vers l'Empereur sur la flotte qui aura passé lad. Dame leur seur, ou bien si ce sera par Barcelonne sur les gallères; mais par une mer ou autre, leur demeure par deçà ne peult estre guere plus longue, car led. Sr Empereur les demande.

Icy font estat, Sire, que Jehan André Dorie sera allé se joindre avec cinquante gallères à l'armée du Pape et des Venetiens qui le doibvent atendre à Corffou; c'est par maniere de prest que Sa Majesté Catholique baille sesd. cinquante gallères ceste année, pource que les articles de la ligue ne sont encore accordés; et sera aultant espargné à luy de ce que sa part eust monté pour l'an present; car ainsi que sesd. gallères estoient en nature ainsi et sur sa despence et touchera ausd. Père Sainct et Venitiens de porter les fraiz jusques au renouveau. J'entendz, Sire, qu'il vous est laissé le premier lieu après l'Empereur pour entrer en lad. ligue; toutesfois il est venu nouvelle que l'ambassadeur d'Espaigne rezident à Rome a empesché que le cardinal Saincte Croix, ung des commissaires de Sa Saincteté depputez à traicter lad. ligue, n'y soit intervenu, le tennant suspect pour ce qu'il a des benefices en France; qui donne trop à cognoistre la mauvaise opinion que led. ambassadeur et ceulx de son party ont

de Votre Majesté en ce qui concerne le Turc, ou bien qu'il y doibt avoir en lad. ligue et traicté quelque article à votre dommaige; ce que je descouvrirois de bon cueur, si je pouvois. Et quant aud. Sr Empereur, je m'asseure qu'il n'y entrera point pour le present, car il ne vouldra pas rompre la tresve pour attirer la guerre sur ses païs à l'appetit d'une ligue incertaine; car on estime que les Venitiens ne pourront durer ung an sans le traffic et commerce de Levant, ains s'accomoderont aussitost qu'ilz pourront; et s'esbahissent de quoy Votre Majesté a donné du tiltre de Grand Duc au duc de Florence; ce que l'Empereur et Roy Catholique luy ont refuzé quand c'est venu à traicter de le recevoir en lad. ligue; et sont lesd. deux Majestés mal satisfaictes dud. duc.

Sire, touchant les nouvelles des Morisques, don Jehan d'Austrie, après avoir mis en deffence ung grand fort qu'il a faict dens les montaignes Alpuxarres, s'est retiré en la ville de Grannade; il y a des Italliens qui l'ont suivy et au duc de Sesse durant la guerre; lesquelz se moquent de la grandeur dud. fort; car il y fault trois mil hommes pour le garder; et veu que lesd. Morisques n'ont artillerie ny moyen d'assaillir ung petit lieu mediocrement fort, il leur semble qu'il suffizoit d'une bicoque, mais qu'il y eust des gens et des vivres dedens. Pareillement lesd. Italliens desprizent les Espaignolz qui ont esté en lad. guerre de ce qu'ils n'entendent rien en fortiffications ny en approches et batterie de places, ne sinon fort peu ès autres factions militaires; de sorte que si autres gens que de ceste nation ne s'en meslent, il y en a pour d'icy à dix ans à veoir la fin desd. rebelles. C'est pour quoy, Sire, on dict que deux regiments de Vallons viennent avec lad. Dame Royne, et du cousté d'Itallie viendront quatre mil Italliens pour les employer en lad. guerre durant cest hiver; et le petit roy desd. Mores qu'on disoit avoir capitullé, il n'a voullu tenir la capitullation, ains se maintient tousjours en armes une fois en une part desd. Alpuxarres et autres fois dans les montagnes de Ronde, accompaigné de huict ou dix mil bons soldatz Morisques vagabondz comme luy; lesquelz n'ont rien à eulx ny veullent avoir sinon de perseverer en guerre mortelle contre les Espaignolz; mais ceulx qui avoient maison et biens sont retournez ou se reduisent de jour en jour à l'obeissance en leur rendant le leur ou autres possessions, et si hardy chrestien d'en offencer

le moindre, car soudain don Jehan d'Austrie, qui les a prins soubz la protection du Roy Catholique, les faict punir.

De Madrid, le viij^me^ d'aoust 1570.

245. — A la Royne[1].

Madrid, 8 août 1570.

Madame, Le xxvij^me^ du mois passé, je fuz viziter don Loys de Torres, comme j'ay escript à Votre Majesté dud. jour par ung courrier du Roy Catholicque allant en Flandres, que j'estois deliberé de faire et si j'eusse heu loizir dud. courrier, il vous eust porté le discours qui s'ensuit. M'ayant dict icelluy don Loys qu'il partist de la court de Portugal le troisieme jour dud. juillet, s'en est venu par la ville de Malgua veoir son père et parentz, car il en est natif; et est arrivé en ceste ville le xxiij^me^ dud. mois. Je l'avois vizité à Seville et luy à moy et raconté dès lors en quel estat estoit le pourparlé du mariage de Madame, soeur du Roy, avec le roy de Portugal, dont il me deist avoir commission du Pape d'en parler quand il seroit aud. Portugal au mesme roy et à son conseil, comme il m'a asseuré à son retour avoir faict par les propres termes contenuz en la minute de deux lettres en itallien qu'il a escriptes de Lisbonne le quinziesme de juin; lesquelles il m'a monstrées, une au Pape et l'autre au cardinal Alexandrin, leur rendant compte de son voiage de Portugal et de ce qu'il y a negotié par commission de Sa Saincteté, ensemble de ce que luy a esté respondu sur les deux chefz de sad. commission, car il n'en avoit non plus à traicter.

Le premier d'attirer led. s^r^ roy à la ligue contre le Turc et qu'il fust content d'envoyer ses dix gallères presentement pour se joindre à l'armée de lad. ligue, et voulloir creer une bonne flotte pour l'an qui vient. Il luy a esté respondu quand à ced. premier chef, qu'il n'avoit sinon deux gallères armées à cause que la ciurme des autres huict a servy aux hospitaulx de la peste dud. Lisbonne durant le danger; la pluspart de laquelle ciurme y est morte; et seroit ce secours trop tardif pour ceste

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 616.

année: mais en la prochaine il baillera de bonne heure vingt cinq bons vaisseaulx entre gallions, ses dix gallères et autres grands navires, tout bien armé et esquippé qu'il n'y manquera rien.

L'autre chef, Madame, a esté pour persuader aud. roy le mariage de Madame: en quoy led. don Loys s'est estendu par si bonnes remonstrances qu'il seroit, à mon advis, impossible d'avoir mieulx dict, le tout de la part de Sa Saincteté, qui interposoit en cela son authorité, son affection et sa prière, gardant dignement la grandeur du Roy Très Chrestien, comme je m'asseure que Votre Majesté verra par la coppie desd. lettres et discours, car led. Père Sainct les aura faict donner à votre ambassadeur à Rome, s'il ne l'a envoyée à son Nonce en votre court pour vous la communiquer, et pareillement la responce dud. jeune roy, qui n'est que de remerciement et de sa devote obeissence comme de bon filz à son père; neantmoins que desja il avoit escript à Sa Saincteté et donné charge à son ambassadeur rezident aud. Rome de luy faire entendre ce qui a passé entre le Roy Catholique, son oncle, et luy sur ce mariage; sçachant bien que Sa Saincteté n'en estoit point informé lors du partement dud. don Loys: lequel don Loys en a parlé après à la royne dud. Portugal, qui ne dezire bien ny contentement en ce monde tant que lad. alliance. Le cardinal en semblable en a escript à Sa Saincteté de sa main, sur la promesse que led. don Loys luy a faicte que led. ambassadeur de Portugal rezident à Rome n'en sçaura rien, car il est parent des deux Theatins et mis de leur main aud. estat: et ils les redoubte grandement; suppliant led. s^r cardinal à Sad. Saincteté qu'il luy plaize embrasser led. faict avec toute la chaleur qu'il pourra. Les autres s^rs dud. conseil luy ont respondu que c'est le plus grand heur qui pourroit advenir à leur roy et à son royaume.

Quant au confesseur, qui est le Theatin principal, il respondit qu'il le dezire tellement pour son endroit qu'on l'en tient pour suspect et trop affectionné qu'il se face signiffiant qu'il manque par led. jeune roy plus que par nul autre; lequel n'a nulle volunte pour le present de se marier; et parce que led. don Loys leur remonstroit qu'estoit donc la cause pourquoy il avoit este escript et donné parolle au Roy Catholique de traicter led.

mariage, respondent que ce fust lad. Dame royne qui donna lad. parolle soubz deux conditions, l'une que sa Majesté Catholique renonceast à ses pretensions des Isles Malucques, et l'autre que les François feissent reparation des excez de la Madere. Ce que entendu par ced. Sr Roy Catholique, il luy sembla que ce n'estoient demandes pour debvoir retarder d'entrer aud. traicté; et là dessus il demanda que Sa Majesté Très Chrestienne envoyast son pouvoir par deçà pour en traicter, tennant le consentement dud. jeune roy tout rezollu.

Et là dessus, Madame, est survenu le grand credit desd. frères Theatins qui font parler leur maistre tel langaige qu'ilz veulent; et de jallouzie d'estre reculez, comme en effect ilz seront, s'il se marye, ils n'empeschent pas seulement led. mariage, ains sont cause que led. jeune roy a toutes les femmes en horreur et n'en peult veoir aucune. Concluant led. don Loys de Torres qu'il fault que Sa Saincteté prenne led. mariage en sa main; et si par son moyen il ne se faict, il fauldra croire veritablement que le led. jeune roy n'a point puissance d'homme et que sond. confesseur le scait, mais ne le veult descouvrir ne diffamer, craignant une revolte comme elle y seroit aud. cas, pource que le royaume le feroit moyne et vouldroit que don Duart fust roy et qu'il print femme pour en avoir lignée; laquelle femme seroit Madame votre fille et non autre; car du plus petit marinier ou laboureur Porturgois jusques au plus grand sieur, il n'y a celluy qui ne la dezire pour royne et dizent d'une voix que led. deux Theatins frères empeschent que elle ne l'est desja; et cest empeschement vient de leur malice, afin de regner et tenir plus longuement led. roy en leur pouvoir; se tennant pour très asseurez qu'il n'y a mariage pour mad. Dame que celluy dud. Portugal, et que neccessairement elle leur est rezervée sans pouvoir espouzer autre mary que led. jeune roy. C'est ce qui les faict si arrogantz.

Ne voulant obmetre à vous dire, Madame, que passant led. don Loys en avril par ceste ville, il declara à la Princesse de Portugal la commission qu'il avoit du Pape de parler dud. mariage; ce que elle n'oblia pas de dire à don Alvaro de Castro, quand il veint la viziter et luy le deist aud. s^r roy, son maistre, à son retour aud. Portugal. Sur quoy lesd. Theatins feirent soub-

dain une despesche à Sa Saincteté devant l'arrivée dud. don Loys, afin de prevenir sad. charge et donnerent advis à Sad. Saincteté des escuzes et raisons qu'ilz ont de laisser dormir led. traicté à cause du bas eage dud. roy, et les demandes qui avoient esté faictes aud. Sr Roy Catholicque par la lettre que la royne dud. Portugal luy feist d'entrée qu'il entasma le propoz et seroient bien aises que Voz Majestez demandassent à Sad. Majesté Catholicque qu'il vous acomplist sa promesse, esperant par ce moyen le faire condescendre à renoncer aux Malucques ou marché nul. Et respondent aussi que les François n'ont à se plaindre dud. Portugal; car c'est de la part dud. Sr Roy de Castille qu'il leur a esté propozé et non de la part du Roy Très Chrestien; mais une grande taceaiguerie desd. Theatins et de leurd. maistre qu'ilz promisrent et feirent entendant aud. don Loys qu'il est respondu à Sa Saincteté sur led. mariage par une lettre qui luy a esté donnée; et toutesfois par ung double d'icelle qu'il a trouvé moyen de recouvrer, n'en est escript ung seul mot, sinon tant seullement de la ligue et de l'armée que led. jeune roy promest pour l'an qui vient; estant vray, Madame, que le conseil dud. s^r roy debatist aud. don Loys que le bref de Sa Saincteté ne parle que de lad. ligue. Parquoy sembloit estrange qu'il y eust adjousté led. proproz de mariage. Respond led. don Loys que cela c'estoit obmis exprez, pource qu'il failloit communiquer aux Venitiens lad. demande de la ligue et armée; et ne voulloit Sa Saincteté qu'ilz entendissent qu'il s'entremectoit du mariage; se faisant fort que Sad. Saincteté envoyeroit à ces fins non ung seul bref, ains cent, s'il seroit besoing.

Madame. Votre Majesté entend par ce discours en quelle bouche led. don Loys de Tourres a laissé lesd. s^r roy, royne, cardinal et autres dud. Portugal. Il s'arrestera encores quelques jours en ceste court et après s'en retournera par la poste à Rome, où il eschaufera le Pape de prendre ce negoce vifvement; et pence qu'il sera renvoyé aud. Portugal avec plus expresse commission. Il est clerc de chambre de Sa Saincteté, bien gentil personnaige et fort affectionné que led. mariage se conclue. Toutesfois j'entendz que les Portugois vouldroient, si le Pape s'en mesle, qu'il le feist traicter par quelque evesque ou autre personne de plus grande authorité,

car ilz sont fondez en fumée, vanité et follie comme la plus vaine et oultrecuydée nation de chrestienté; et fauldroit que ce fust de maniere que le Roy Catholique n'entrast en jallouzie de veoir entreprendre sur son marché; car il pourroit gaster tout.

Laquelle Majesté, Madame, y est allé franchement, sincerement et de bonne intention, à ce que led. de Torres m'a dict et asseuré; car s'il fust autrement, il en eust descouvert quelque choze estant aud. Portugal; et demeure fort picqué et mal content de sond. nepveu et desd. Theatins. M'a dict aussi que don Juhan Mascareigne a faict bons offices à son retour de France, et semblablement don Alvaro de Castro à son retour d'icy. Il n'y a que ung poinct qui me desplaize en ceste Majesté Catholicque : c'est de quoy il n'a prins ce faict à bon escient, car s'il eust bravé et menacé comme il debvoit faire, cela seroit achevé; mais il est trop phlegmaticque en ses propres et plus urgentz affaires, ainsi que les siens mesmes s'en plaignent; et n'est pas de merveille s'il procede lentement ès vostres.

Icelluy de Torres, Madame, en l'audience que Sa Majesté Catholique lui a donnée deux jours après m'avoir faict led. discours, n'a pas failly de le luy representer tout du long, ainsi qu'il m'a asseuré despuis, et faict bon serement que led. Sr Roy Catholique est bien fort dezireux que led. mariage se face; et luy a respondu qu'il est grandement desplaizant de quoy le roy, son nepveu, ne cognoist mieulx ce qui luy est tant proffitable et à son royaume comme est votred. alliance. Trouve pareillement très mauvaize la longueur et maniere de proceder de ses conseillers; que touchant à luy, il y a faict ce qu'il a peu et s'y employera tousjours de bien bon cueur. Aussi luy semble fort à propoz que Sa Saincteté embrace ce negoce, afin de vuyder toutes difficultez par son authorité. M'a semblablement asseuré que la Princesse, mère dud. roy de Portugal, selon ses parolles y a grande affection, et que led. de Tourres remonstrera à Sad. Saincteté; et, s'il aura l'honneur d'estre renvoyé pour ce faict aud. Portugal, il procurera qu'il luy soit commandé de passer vers Voz Majestez pour les advertir des bons offices dud. Père Sainct et prendre instruction et comman-

dement de Voz Majestez sur ce qu'il vous plaira qu'il face aud Portugal.

Et puis, Madame, que la praticque dud. mariage est encore en son entier et qu'il y est tant affectionné, je pence que Votre Majesté fera bien de donner charge à votre ambassadeur de Rome qu'il moyenne que led. de Tourres ayt lad. commission de Sa Saincteté; car combien qu'il soit Espaignol de nation, il est serviteur du Pape, auquel il espere tout son advancement. Au reste, Madame, l'ambassadeur vieil dud. Portugal attend son successeur au xxme de ce mois, lequel est proche parent desd. Theatins et s'appelle don Duart de Castelblanc, homme de trente cinq ans pour le plus. Ainsi lesd. Theatins vont establissant leur credit par leurs parentz et amys qu'ilz font employer aux charges, qu'il n'y a rien qui leur eschappe et ne soit mis de leur main, ayant si bien faict par leurs journées que la royne aveulle de leur maistre est recullée et le cardinal, son oncle, n'y est plus pour rien compté; car ilz gouvernent tout soubz led. jeune roy qui s'en va estre de l'humeur du feu Prince d'Espaigne, ou beaucoup plus estrange et bizarre qu'il n'estoit, car ung des principaulx de ceste court, comme pourroit estre Ruy Gommes, me l'a dict. C'est, Madame, tout ce que je scaurois dire à Votre Majesté des nouvelles de deçà; et va ceste depesche par le s^r^ Benavent qui m'a demandé ce voiage, pource qu'il dezire aller trouver Monsr de Ferralz en Flandres; m'estant bien long de veoir venir Lasalle: aussi est ce qu'il y aura tantost quatre mois que je le depeschiz. Mesdames les Infantes sont en bonne santé. La duchesse d'Alve a esté mallade de quelques accez de fiebvre; mais elle est bien guerie à present.

Madame, je prie Dieu qu'il vous vueille conserver et maintenir très longues années en très accomplie santé et felicité. De Madrid, le viij^me^ d'aoust 1570.

De sa main : Madame, led. s^r^ Ruy Gomes me disoit ce matin que le Roy son maistre est fort malcontent desd. deux Theatins, gouverneurs et maistres du roy de Portugal, son nepveu, pour tout plain de chozes qu'ilz ont faictes et font journellement pour luy desplaire, comme est d'avoir osté la royne hors d'authorité, à cause que elle leur sembloit favorable à Sa Majesté Catholique, et d'empescher le maryage de Madame, pource qu'il le

traictoit. A raison desquelles chozes et aultres, ilz se peuvent tenir asseurez de le lui payer quelque jour cherement; et le petit malsage de leurd. jeune roy n'y gaignera rien; lequel veult faire du suffizant et gaste tout.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

246. — A la Royne[1].

Madrid, 8 août 1570.

Madame, Je vous supplie très humblement qu'il n'est possible et vous adjure par votre bonté et clemence qu'il vous plaise me revocquer et oster de ceste ambassade, car il n'y a ordre ny remede que je la face davantage; et m'est advis qu'il vous doibt suffire de m'y avoir tenu cinq ans; ce qui n'advint à nul aultre ambassadeur vostre il y a longtemps. Mesme il est vray, Madame, que despuis qu'il vous pleust m'envoyer par deçà, vouz avez changé voz ambassadeurs de Rome, Angleterre, Venize et Flandres une ou deux fois; entre toutz lesquelz n'y en a ung seul si antien serviteur de votre coronne que je suis, ne qui ait myeulx merité du service du Roy et vostre pour l'avoir deu plus soullager et myeulx traicter et gratiffier que à moy. Parquoy, Madame, il est raisonnable que vous y ayez esgard et à mon eage; car cinq ans perduz à moy ou aultant vault me sont à present plus à plaindre que vingt ans n'estoyent en ma jeunesse. Vous scavez, Madame, si je les puis estimer au nombre des perduz ne si les promesses de Voz Majestés m'ont advancé en rien. Cecy puis je dire que aux occasions qui ont passé durant lesd. cinq ans en vostre Royaulme, je fusse mort comme d'aultres voz fidelles serviteurs ou j'aurois à present myeulx que je n'ay. Or, avez vous la paix que je prie Dieu vous garder longuement? Je ne demande sinon qu'il vous plaise, Madame, me renvoyer à Narbonne comme Votre Majesté m'en a tiré; à me faire tant de grace que mon successeur arrive par deçà devant que la

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 653. — C'est par erreur qu'en cet endroit cette lettre a été, postérieurement dans le recueil des minutes, datée du mois de septembre 1571.

nouvelle Royne y soit; à laquelle aussy bien je ne scaurois faire la belle harengue pour son joyeulx advenement, ny me resjouir de la veoir Royne d'Espaigne au lieu de la feu Royne votre fille, pour la perte et mort de laquelle j'ai pleuré larmes de sang, et la regretteray tant que je vivray. C'est, Madame, la requeste que vous faict du meilleur de son sens

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject et serviteur.

FORQUEVAULX.

247. — A la Royne [1].

Madrid, 3 septembre 1570.

Madame, Si par le bon office que le Pape envoye faire par don Louys de Tourres ne sera prinse une bonne rezollution sur le mariage de Madame avecq le roy de Portugal, je croy qu'il n'y fauldra plus avoir esperance; ains il y aura de quoy soubspeçonner que ung Castillan ou Castillane le destourne ou les deux. Si est ce qu'on me faict entendant que le Roy Catholique et Madame la Princesse, sa soeur, dezirent qu'il s'acomplisse et qu'ilz en ont escript bien chauldement et envoyé leurs lettres à leur ambassadeur don Juhan de Borge par ung sien home qui avoit attendu sa depesche cinquante jours; lequel home est party de Madrid ung jour devant led. de Tourres. Je ne scay s'il y auroit de la malice par lad. diligence et prevention; car si ce fust pour faire bon office et non pour gaigner le devant, led. sieur Roy Catholique m'en eust dict quelque mot, quand, en ma derniere audience le xxx du passé, je l'exhortois de vous respondre clairement dud. maryage du si ou du non, et que ce fust, s'il luy estoit possible, tellement que Voz Majestés eussent cause de s'en contenter. Mais il estraignist les espaulles et me deist qu'il respondroit le myeulx qu'il pourroit sans me dire quoy ny que led. de Tourres eust receu aulcune depesche, ce qu'il scavoit neantmoins bien. Tant y a, Madame, que j'ay despuis en çà parlé aud. de Torres, qui m'a juré, comme j'ai escript en mon aultre letre à Votre Majesté, et asseuré de la bonne intention et bons

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 622.

offices desd. Roy et Princesse. Semblablement le Nonce dud. Père Sainct et le secretaire Cayes, qui me vindrent visiter le premier jour de ce mois, attestent le mesme sur leurs consciences. Par ainsy je n'y scay faire aultre jugement ne conjecture, sinon d'attendre le retour dud. don Loys, car par luy se scaura ce qu'il s'en fault promectre, excepté qu'il en voulsist aller faire le premier rapport à Sa Saincteté; auquel cas, je ne seray pas negligent aussy de presser Sad. Majesté Catholique, lequel le debvra bien scavoir, qu'il vous en responde clairement s'il ne l'aura faict par la responce qu'il m'a promys de faire à mon memoryal mentionné en la letre que j'escripz au Roy; laquelle responce j'envoyeray à Voz Majestés par Vallue incontinent que je la pourroy retirer, et sur les aultres articles. Quant à Chantonay, Madame, il sera fort bon de veriffier qu'il a dict les mechantes parolles, car les veriffiant il ne peult faillir d'estre ruyné et vous venger de tant de maulvais offices qu'il feist estant ambassadeur près de Voz Majestés, et croy que aura tousjours continué et fera où qu'il soit. Ung courrier venu de Flandres a dict que le Roy s'en alloit en Piccardie. Cela donne à discourir que c'est pour veoir la Royne d'Espagne sur le Pas de Calais ou de Boloigne en passant.

Madame, je prie Dieu qu'il face succeder toutes chozes à votre souhaict et contentement.

De Madrid, le troisiesme de septembre 1570.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

248. — Au Roy [1].

Madrid, 4 septembre 1570.

Sire, Le unze du passé arriva en ce lieu le brodeur de la feu Royne Catholique avec la depesche qu'il a pleu à Votre Majesté me faire du dix huict de juin; et le dixieme dud. aoust estoient partiz le sieur Benavent et ung chevaucheur de votre escurye, qui vous auront donné la mienne du viij et ixme dud. mois, ensemble

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, fo 624.

le dupplicata du xxix dud. juin. Ceste cy est, Sire, pour donner advis à Votre Majesté comment je fuz à l'audience du Roy Catholique le xiij dud. mois. où je luy feiz entendre le contenu d'une partie de votre letre comme parlant de votre part et l'aultre comme de moy mesme. afin de lui faire sentir le tort qui est faict à Votre Majesté touchant le mariage de Madame votre soeur. Il me feist responce que je pouvois bien avoir entendu ce qu'il a procuré à l'endroit du roy de Portugal pour lui persuader led. mariage: mais que ce sont aucuns du conseil dud. roy. son nepveu, qui le retardent. joinct qu'il est jeune et ne cognoist pas ce qui luy est le plus proffitable. Toutesfois qu'il adviseroit de vous respondre au plutost qui luy seroit possible.

Aussi je luy parliz, Sire, de la permission tant de fois demandée pour la vente des biens que voz subjects ont ès Païs Bas de Flandres. Il me respondit qu'il feroit revoir par son conseil ce qui fust respondu lesd. fois et après m'en resouldroit, et me demanda ung memoire desd. poinctz que je luy avois representez. Lequel je lui ay baillé pour et afin, Sire, de scavoir nectement à ce coup quelle esperance vous fault avoir dud. mariage, puisque Votre Majesté et la Royne voullez scavoir le si ou le non sans plus de remizes. Ç'a esté pareillement en intention que Sa Majesté Catholique me respondit par escript d'un faict de si grande importance pour ne me pouvoir après desadvouer ne nier de me l'avoir dict. J'ay laissé passer jusques au xixme dud. mois que j'envoyai rementevoir à Sad. Majesté qu'il luy pleust avoir souvenance de respondre à mond. memoire. Il me feist dire qu'il ne l'avoit pas oblié; et de rechef le xxvij ay envoyé pour la mesme fin. Il m'a faict respondre qu'il avoit esté occupé en tout plain de negoces pour la venue de la Royne, sa femme, et autres chozes, mais qu'il y adviseroit le plustost qu'il pourroit. Et le xxviij^me^ dud. passé est arrivé Vallue, ung des commis de Monsr de Villeroy, avec deux depesches de Votre Majesté, la premiere du xxix de juillet que Lasale luy a baillé en passant par Bourdeaulx où mond. homme est demeuré pour retirer mon estat d'ambassadeur qui me faict bien grande faulte: et l'aultre depesche est du xiiij dud. aoust: veues lesquelles, j'envoys lendemain demander l'audience qui m'a esté donnée le trentiesme. En laquelle je n'ay

pas failly de representer au Roy Catholique le contenu desd. depesches tout ainsi qu'il appartient.

Et pour ce, Sire, qu'il m'a dict de vous y voulloir respondre par escript, qui ne peult estre de ces quatre ou cinq jours, j'ay advisé de retenir led. Vallue pour vous apporter sa responce et de vous envoyer led. brodeur avec ceste petite depesche, afin d'advertir Votre Majesté comment don Loys de Torres receust le penultime dud. aoust une depesche du Pape pour le roy, royne, cardinal et don Duard de Portugal et pour les deux Theatins frères; à toutz lesquels Sa Saincteté escript de si grande affection et de tel langaige pour le mariage de Madame votre soeur qu'il seroit impossible de mieulx. Ce qui a esté aussitost communiqué à Sa Majesté Catholique; lequel s'en est monstré fort aize. Et est party led. don Loys de Torres le premier jour de ced. mois avec telz advis de Sad. Majesté et de Madame la Princesse sa soeur; en quoy s'emploiera pareillement son ambassadeur don Jehan de Borge; que si à ce coup led. jeune roy et son conseil ne se rezolvent aud. mariage, il n'y fauldra plus retourner. Et pour ce que dans le xxme du present sera led. de Tourres de retour en ce lieu, je n'ay voullu faillir de donner advis à Votre Majesté en quelz termes est à present led. mariage, duquel il s'en fault promectre tout bon succez ou pour le moins d'en scavoir le bon mot aud. retour. Et quant à la responce que Sad. Majesté m'a promis de donner dens cinq jours, je l'envoyeray à Votre Majesté tout incontinent par led. Vallue.

Au reste, Sire, l'on faict prière universelle par tout ce royaume qu'il plaize à Dieu mener la Royne Catholique à bon port, et aussitost qu'on scaura que elle aproche de Larede, le Roy Catholique s'en ira au Bosc et les nopces se feront en la ville de Segovye, ausquelles les ambassadeurs seront appellez; car il y aura grande solemnité; et m'a ced. Sr Roy commandé d'escrire à Votre Majesté qu'il vous baize très affectueusement les mains pour le bon ordre que je luy ay dict que Votre Majesté a faict donner pour la seureté du passaige et navigation de la Royne Catholique sad. femme.

N'estant, Sire, à oblier que l'ambassadeur de Portugal entendant la depesche que Sa Saincteté a envoyée aud. don Loys pour

aller vers le roy son maistre, combien que eust prins congé de Sa Majesté Catholique et faict toutz ses adieux prest à desloger, il s'est rezollu d'atendre le retour dud. de Tourres en esperance qu'il lui sera mandé entendre au traicté de mariage, car son successeur n'est poinct encore venu.

Et fault, Sire, que je die à Votre Majesté qu'il me faict merveilleux pensement d'avoir à traicter dud. mariage de Portugal, si tant sera qu'ilz envoyent pouvoir aud. ambassadeur; car veu qu'ilz se font tirer comme par force à y entendre, je me doubte qu'ilz ne facent des demandes excessives et desraisonnables, sur lesquelles fauldra debatre longuement et tousjours tirer les choses en longueur. Et pour le regard de la paix, Sire, ced. Sr Roy en avoit desja faict estat dès Cordoua la premiere fois que je luy deiz de votre part que Votre Majesté estoit conseillé et contrainct de la donner à voz subjects, de sorte que elle a semble moins aigre à present à Sa Majesté Catholique, ou il en a monstré le semblant, quand je la luy ay faicte entendre le trentiesme du l. aoust par votre commandement, ainsi que Votre Majeste entendra par mad. premiere depesche, par laquelle iront des lettres qu'il veult escrire de sa main à Voz Majestés.

Sire, je prie Dieu vous vouloir conserver et maintenir très longues années en très acomplie felicité et santé. De Madrid, le quatriesme jour de septembre 1570.

P. S. : Sire, la croizade finablement a esté accordée par le Pape au Roy, votre frère, pour tant et si longuement que la ligue durera, de laquelle croizade il tirera de cinq à six cens mil escus par an. Il a davantage le subside des gallères qui luy en vault quatre cens mil, et ce qui luy a en semblable esté permys de prendre, le disme des fruictz du plus riche home de chacune parrhousse de tout son royaume, luy donnera ung million d'or toutz les ans. Et car il est adverty que sur les deux flottes qui sont arrivées le mois passé à Seville y avoit plus d'un million et demy d'or des particuliers non registré pour le fraulder de son quint, on est après pour le verifiier et descouvrir; que sera aultant acquis à luy par confiscation. Ce que j'en escriz, Sire, est pour adviser Votre Majeste que led. Sr Roy Catholique s'ayde de toutz moyens pour faire argent.

Votre très humble, très obeyssant, et très obligé subject et serviteur.

Forquevaulx.

249. — A la Royne.

Madrid, 4 septembre 1570.

Madame, Je n'ay pas failly en mon audience du xiij du passé de remonstrer clairement au Roi Catholique ce qu'il vous avoit pleu me commander par votre lettre du xviij de juin, touchant le malheureux propoz qu'on vous a advertie avoir esté tenu par le sieur de Chantonnay; ce que led. Sr Roy a trouvé si estrange qu'il me l'a regecté fort loing ne le pouvant croire, car c'est sans aucun fondement. Toutesfois il dezire qu'il vous plaise faire veriffier led. rapport; car si telle faulceté luy sera sortie de la bouche, led. Chantonnay se peult tenir asseuré de s'en repentir. Et n'est rien de l'evesché ny d'aucun benefice; je verray ce qu'il me respondra là dessus, car led. poinct est comprins au memorial que je luy ay donné. Et c'est bien, Madame, une punition de Dieu que toutz les medecins qui servirent lad. Royne, votre fille, en toutes ses groisses, sont mortz, excepté ung nómmé le docteur Bernard, lequel ne pouvoit estre creu de ses compaignons ny son opinion avoir le credit qu'il fust esté bezoing pour le salut de lad. Dame, car encore demy heure devant qu'elle acouchast mal de la derniere fille, je fus present à une dispute qu'il eust contre celluy qui avoit succedé en l'estat de Montguion; soubstennant led. Bernard que lad. Dame Royne estoit enscainte de creature vive comme la verité estoit et sond. propre medecin disoit au contraire que c'estoit une molle; et ainsi par leurs differentz et des autres medecins aultant ignorans que luy avoient esté appliqués de longue main divers remedes dommageables, ainsi que j'espere le dire plus amplement quelque jour à Votre Majesté.

Quand aux godamacils, Madame, je n'en ay jamais receu memoire ny commandement; il est vray que le sieur Jheronimo Gondy a escript par deçà, il y a quelque temps, à Vincentio Ambrogio, de les faire faire à Cordua. Je ne fauldray de soliciter qu'ilz soient avancez et envoyez le plus tost qu'il sera pos-

sible; mais ilz ne pourront servir que pour l'esté qui vient.

Madame, l'Imperatriz a escript au Roy Catholique, son frère, qu'elle le prie ne vouloir point donner de gouvernante à la Royne Catholique sa fille; voullant signifier que la duchesse d'Alve l'estoit de la feu Royne. Cela peult bien estre cause que lad. duchesse s'est retirée et partie d'icy; l'on m'a dict que ce Roy luy a donné cinquante mil escuz, d'ayde de coste; aussi est il vray que elle a beaucoup despendu du vivant de la feu Royne, et despuis, et faisoit reluire sa maison. Je luy ay dict en prenant congé d'elle que Votre Majesté aura grand desplaisir que elle s'esloigne de Mesdames les Princesses, vos petites filles, pour le bien et grand soing que elle a tousjours heu et auroit en demeurant avec lad. nouvelle Royne comme celle qui a succedé en l'amour et affection que la feu Dame Royne leur portoit, de laquelle la duchesse les avoit receues en recomandation, et que Votre Majesté m'avoit commandé par une lettre de votre main que le brodeur m'a donnée, luy dire qu'encore que lesd. Princesses soient filles d'ung si grand Roy qui seroit bien marry leur laisser souffrir faulte de choze du monde, neantmoins leur estant celle que vous estes, Madame, vous ne pouviez faillir de leur voulloir subvenir en tout ce dont elles pourront avoir dezir ou envye, tout ainsi et selon que lad. duchesse seroit d'advis. A quoy elle m'a respondu, les larmes aux yeulx, que Votre Majesté se peult asseurer qu'il n'a rien manqué ny manquera ausd. Infantes ny d'estre soigneuzement servies, combien que elle n'y soit, et que la chose du monde qui luy faict aujourduy aultant ou plus de regret est de s'en esloigner, pour l'amour que elle portoit à la Royne leur mère et porte à Mesdames, oultre la servitude que elle leur doibt et à vous, Madame. Toutesfois elle espere, après que le duc son mary sera de retour en ce royaume, de s'en venir demourer avec luy en ceste court où elle veoirra souvent et servira de son pouvoir ausd. Infantes, faisant estat que led. duc d'Alve sera en Espaigne dans la fin de fevrier qui vient, lequel duc, à ce qu'on dict, a pourchassé plusieurs fois son congé et le demandera à plus grande instance astheurcy; mais il ne se parle poinct de son successeur; l'on dict, que don Anthonio de la Cueva sera mayor dhome mayor de la Royne qui vient, la marquise de Fromesta camarere mayor, donne Marye Chacon gou-

vernante desd. Princesses, car Sa Majesté veult que tout depende de luy sans tant de grandeur. Il s'estoit dict que Ruy Gommes seroit grand maistre; le bruict est tourné à present sur led. de la Cueve, parent du cardinal de Siguence, qui faict et deffaict ce qui luy plaist.

Madame, il vous plaira de relire ce que je vous ay escript de don Loys de Torres par Benevent; et scavoir sur ce propoz qu'il ne vous fault poinct escrire au Pape pour luy recommander à present d'envoyer en Portugal pour le mariage de Madame; car Sa Saincteté a desja anticipé et escript suivant les lettres dud. de Tourres mentionnées en lad. mienne; auquel il a respondu et envoyé ses brefs pour le roy de Portugal, royne, cardinal et don Duart, à chacun le sien, sans avoir oblié le confesseur et son frère; mais c'est de la plus grande affection et vehemence dont il a peu uzer. Aussi le general de l'ordre des Theatins en mande son advis ausd. frères; m'ayant asseuré led. de Tourres, le Nonce de Sa Saincteté et le secretaire Cayes que Votre Majesté ne scauroit avoir desiré lad. depesche meilleure ny plus affectionnée qu'elle est; en sorte que led. de Tourres qui prend ce negoce à cueur comme s'il luy alloit de sa propre vie ou de celle de son maistre, m'a dict qu'il sera de retour en ce lieu dens vingt jours avec une autre resollution; mais il s'atend de la rapporter si bonne que Sa Saincteté et Vos Majestés en auront contentement; m'ayant juré par le pretieux corpz de Jhesus Christ que je ne suis poinct tant desireuz de l'effect dud. mariage comme est Sa Majesté Catholique, car il le scait ainsi et de la maniere qu'il le fault scavoir; et va accompaigné de ce qu'il faict besoing pour le faire trouver bon aud. Portugal de la part dud. Sr Roy Catholique; et leur en parle en prince fort mal content de leur roy et de son conseil à cause de leurs remises et longueurs; lequel de Tourres le premier de ce mois est party devant jour par la poste. Il me semble, Madame, s'il pourra venir à bout dud. negoce, qu'il aura bien merité une bonne abbaye ou evesché pour ses peines, et que une jeune damoyselle sa parente qu'il a dens Lisbone soit receue au service de Madame, quand elle en sera Royne; car il n'est pas besoing que je vous advertisse de remercier Sad. Saincteté des bons offices qu'il y faict. Ce que je n'ay voullu, Madame, differer

davantage de vous faire entendre par ced. brodeur; et par Vallue ira la response que Sa Majesté Catholique m'a promis de faire dans cinq jours à mon memoire; et ce qu'il m'a respondu de bouche en ma derniere audience touchant la paix, et le surplus de vos depesches; puis quand led. don Loys de Tourres sera de retour, je depescheray ung des miens avec ce qui luy sera esté respondu.

Dud. jour quatriesme septembre 1570.

250. — Adviz de l'Ambassadeur de France rezident en Espaigne.

Les flottes du Peru et de la Neufve Espaigne, qui estoient de xxix bons navires, arriverent à Seville le viij^me^ d'aoust avec ung million d'or pour le Roy Catholique et deux millions et demy pour les particulliers, et cela registré; car le non registré monte ung et demy.

Six navires françois furent sur la Madore où ilz ne peurent descendre; car ceulx de l'isle furent en armes; mais ilz prindrent ung navire chargé de sucres; lequel estoit à l'ancre.

En Portugal font mil chevaulx et gros nombre d'infanterie, et mesme dans Lisbone douze compagnies, qu'on ne scait pour quelle occasion. Lesquelles gens se tiendront prestz d'aller la part que leur sera commandé.

Le petit roy des Morisques a faict prendre l'abbaquy entremecteur de la paix; et est la guerre en Granade aussi chaulde que devant; et se font des compagnies en Castille et Andelouzie pour les envoyer au s^r^ don Jehan d'Austrie.

Don Diego de Leyne et quarante chevaulx qui accompagnoient ung trezorier avec sept mil escuz pour la solde de quelques compagnies estans sur la riviere d'Almançor aud. païs en garnison, sont esté deffaictz, led. de Leyne et douze gentilzhommes mortz, ensemble quelques soldatz, et lesd. escuz vollez. Le Roy Catholique a donné mil escuz en don à la vefve dud. don Diego et cinq cens escuz de pension chascun an pour sa vye.

Ung courrier venu dud. Grannade à Madrid, le xxvij dud. mois, a diet qu'il y avoit quatre mil Turcz prestz à descendre aud. royaume au secours desd. Morisques. Led. nombre s'est reduict en cinq cens. Et n'y a moins de danger à se garder de ceulx qui accepterent la capitullation que ses declarez; car ungz et autres sont ennemys des chrestiens à present.

Nouvelle est venue le xxme dud. aoust des deux gallères de Malthe que le roy d'Alger a prinses avec les hommes et le corpz d'une autre sans les gens.

Les soldatz espaignolz qui ont abandonné leurs enseignes durant la guerre dud. Grannade sont poursuyviz toutz les jours par les justices des villes et lieux de ce royaume et contrainctz de retourner ausd. enseignes; mais on les marque d'un fer chault au vizage pour dezerteurs et couhardz

et les plus coulpables sont penduz; lesquelles rigueurs ostent le cueur ausd. soldatz et autres de bien servir. Et n'est pas croyable combien il y a difficulté à faire des compagnies aujourduy en ce royaulme, principallement pour aller contre lesd. Morisques.

Ung courrier de l'Empereur nommé Gilles est arrivé le xxiij de ce mois en ce lieu, estant party de Spire le vij^me^. Il raconte que son maistre avoit propozé en la diette de defendre de commun accord que nulles gens de guerre ne sortent doresnavant hors d'Allemaigne pour aller servir ny secourir aucun prince estranger sans congé et consentement de l'Empereur.

Item, que ung lieu soit choisy sur les limites dud. Allemaigne regardant France, dans lequel soient mises et depositées deux cens pièces de grosse artillerye, munitions et equipage pour s'en pouvoir ayder en campaigne au besoin.

Item, de faire une eslite et nonmination de colonelz, capitaines et membres de compagnies de cavallerye et infanterie en très gros nombre; lesquelz seront stipendiez ordinairement et seauront où prendre leurs charges et levées de quelque heure qu'ilz seront mandez.

Et à ces fins et autres, que toute la Germanie contribuera cinq cens mil tallers chascun an.

Si led. advis est veritable, il y a bien lieu d'y penser pour l'avenir.

251. — A la Royne[1].

Madrid, le 15 septembre 1570.

Madame, L'on m'avoit promys de respondre sur voz depesches dens quatre jours après que le brodeur seroit party d'icy. Il en deslogea le cinquiesme du present, et neantmoins il n'a encore esté satisfaict à ladicte promesse, quelque instance que j'en aye sceu faire. Bien m'a le Roy Catholique faict dire par Cayes, le xiij de ced. mois, que j'auray lad. responce demain ou dimenche; et il est aujourd'hui vendredy; mais ilz n'en feront rien, et croy qu'ilz veullent plustost veoir quel rapport fera de Portugal touchant le maryage don Loys de Tourres, qui, au compte qu'il faisoit de ses journées à son partement, il sera de retour en ce lieu le xviij de ced. mois. Je prendz que ce soit au xxme ou quelques jours plustard, Madame; il vault myeulx atendre davantage et scavoir ce qu'ilz ont sur le cueur aud. Portugal et icy, s'il y aura remede de le descouvrir. Et veu qu'il ne m'a esté possible d'arracher aussy peu lad. responce ny ne scay quand ilz me la feront, je me suis advisé de retenir le s^r^ Vallue pour vous en-

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 626.

voyer le tout par luy. Dieu vueille par sa saincte grace qu'il puisse vous apporter telle rezollution qui soit au contentement de Voz Majestez ou au moins pour vous destromper, s'il y a de la mocquerie et abuzion entre ces deux Srs Roys d'Espaigne et de Portugal.

Ce courrier, Madame, qui est un prouvençal habitant de Lion, lequel a desja faict plusieurs voyages en Flandres et de là en Espaigne, est depesché au duc d'Alve, estantz icy bien estonnez le maistre et ses serviteurs de quoy ilz tardent tant d'avoir nouvelles de l'embarquement de leur Royne Catholique; et comme Cayes m'a adverty que ced. courrier partiroit peu d'heures après dez ce soyr, je n'ai voullu faillir de faire ceste letre à Votre Majesté, afin, Madame, de vous advertir qu'est la cause que je ne redepesche sitost led. Vallue comme je pençois. Au reste, il est venu nouvelle aujourd'huy que le petit roy des Morisques parlemente de se rendre, ensemble ses hommes, pource que les Turcz qui l'estoient venuz secourir l'ont abandonné et se sont retirez en Barbarie. Aussy le s^r don Juhan d'Austrie accompaigné de cinq ou six mil homes de pied et de cinq ou six cens chevaulx d'une part, et le grand commandeur de Sainct Jacques avec aultant, ont commencé de donner le gast aux vignes et figuiers desd. Morisques, qui estoit toute leur esperance pour s'entretenir des figues seches et des passerilles tout l'hiver. Les aultres nouvelles iront par led. Vallue.

Toute ceste court se met en ordre pour estre bien en poinct à ces nopces à Segovie. Je suis, Madame, tousjours attendant la mercy du receveur de Bourdeaulx qu'il delivre mon assignation de l'an present et mes parties extraordinaires du passé à mon home Lasalle. Si led. receveur avoit aultant de doleur à ses dentz comme j'endure de necessité et faulte d'argent, il ne seroit pas si à son aize qu'il est, ny sa longueur ne m'oste pas le dezir que j'ay de sortir d'Espaigne.

Madame, je prie Dieu qu'il vous conserve et maintienne très longuement en très acomplie felicité. De Madrid, le xvme de septembre 1570.

Le Roy Catholique est au monastere de Sainct Jeronime en devotion pour le passage de la Royne son espouze, et n'en sortira qu'il ne scache son desembarquement.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

252. — Au Roy[1].

Madrid, 20 septembre 1570.

Sire, Comme j'ay adverty Votre Majesté par le brodeur, le quatriesme du present, du receu des deux depesches qu'il vous a pleu me faire du xxix de juillet et xiiij^me d'aoust, promectant plus ample discours par Vallue present porteur, ceste cy continuera, Sire, de vous raconter comment le trentiesme dud. passé que le Roi Catholicque me donna audience, je luy representis le contenu de votred. premiere lettre sur la perte des paquetz que Musset portoit et dont Votre Majesté avoit bien voulu donner raison à son ambassadeur don Francés pour luy oster sa mauvaise opinion, lequel se seroit desbordé à dire des parolles mal sonnantes et trop ingrates que je luy ay recitées; à cause desquelles vous, Sire, et la Royne vous estiés esmeuz grandement avec grande raison; estant fort raisonnable que led. Sr Roy, votre frère, reprint aigrement l'arrogance d'icelluy; car il devenoit de jour en jour plus insolent, luy qui deubt uzer plus discrectement de sa charge; et autres parolles luy ay remonstrées servant aud. faict, et mesmes que Votre Majesté ne souffrira plus qu'il vous tienne telz propoz. Surquoy, il m'a respondu que don Francés ne luy en avoit rien escript et pensoit bien que le desplaizir d'avoir perdu ses paquetz l'a mis en collere et faict sortir hors de termes, dont il debvoit uzer; et comme les unes parolles tirent les autres, il s'estoit laissé transporter à tenir le langage que Voz Majestez avoient trouvé mauvais, comme il faict aussi; et ne l'en advoue aucunement, ains il veult que sond. ambassadeur vous parle en tout respect et modestie, ainsi qu'il luy feroit bien entendre. Aussi ne peult il pencer ny croire que sesd. paquetz soient esté volez de votre sceu, car cella seroit trop contraire à votre mutuelle amytié; lesquelz il espere se recouvreront moyenant la bonne dilligence que je luy ay dict

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 628.

que Votre Majesté y faisoit donner; et si Sa Majesté Catholique m'aura tenu promesse, il aura faict une aspre reprimende aud. don Francés par une depesche que led. brodeur luy aporte, pour s'estre ainsi oblié de son debvoir envers Voz Majestez.

Sire, après que j'ay heu traicté avesques led. Sr Roy, votre frère, de lad. lettre de Votre Majesté du vingt neuf de juillet, je luy ay donné la votre de creance sur moy pour me resjouyr avec Sa Majesté Catholique de votre part de l'aize et contentement que ce vous est d'avoir paciffié les troubles de votre Royaume après avoir tenté en vain toutz moyens d'y remedier par rigueur et par les armes, vous asseurant de la bonne vollunté dud. Sr Roy et de son affection estre si conforme à la votre pour le bien et repoz de votred. Royaume, qu'il sentiroit mesme contentement que vous, Sire, pour lad. paix. Il m'escoultoit d'ung bon vizage, et m'a faict responce qu'il avoit faict estat dès Cordoua que lad. paix se feroit par les propoz que je luy en deiz de votre part; mais qu'il est sceu et cogneu de Dieu et de vous, Sire, combien il a eu d'affection au bien de voz affaires et en quel debvoir il s'en est mis plusieurs fois et l'a demonstré par oeuvre; tellement qu'il demeure avec sa conscience necte et sans aucun remord, qu'il n'a tenu à luy que le service de Dieu et le votre ne soit allé en votre Royaume comme la raison et debvoir requeroient; que cela luy est une justiffication envers tout le monde; laquelle le rend fort content; ne pouvant aussi estre sinon bien aise de ce qui vous contente, si contentement vous debvez avoir voyant votre Royaume en l'estat qu'il est reduict tant incertain et doubteux. Je voulois, Sire, qu'il me respondit de meilleur bouche que lad. paix luy est agreable: mais il n'y a eu ordre; et par trois fois m'a repecté lesd. parolles qu'il demeure bien satisfaict en son cueur d'avoir faict pour le service de Dieu et le votre ce dont il a esté requiz; et là dessus, je luy ay dict qu'il me pardonnast si je luy reppliquois que si Sa Majesté Catholique en lieu des quatre mil Espaignolz qui luy furent demandez, il vous les eust envoyez promptement ou bien dix mil, c'estoit pour achever tantost la guerre après une si memorable victoire que Dieu vous avoit donnée; neantmoins que luy aussi s'estoit trouvé travaillé par les Morisques et a esté contrainct de s'accommoder au tempz, et que de vous, Sire, votre conscience ne vous remor-

droit jamais ny auriez regret de n'avoir faict ce que Roy feist onc ou scauroit faire pour conserver votre religion et reprimer l'insolence de voz mauvais subjectz, car autre votre interest ne s'y estoit poinct meslé; et qu'il failloit prier Dieu et uzer de moyens convenables pour et afin que ce qui ne s'est peu faire par la force se face par dolceur, qui est de reduire les adversaires à leur premiere religion, en quoy Votre Majesté n'obmectra rien que vous puissiez de votre endroit.

En oultre, Sire, je luy ay rementeu les poinctz dont je luy avois parlé en mon audience du xiij dud. aoust; le premier touchant le si ou le non du mariage de Madame votre soeur; je le suppliay de nous y faire telle responce qui vous rendist content. Il a estrainct les espaulles, en dizant qu'il vous respondroit le mieulx qu'il pourroit dens trois ou quatre jours, et n'avoit peu plustost à cause d'infiniz negoces. Mais je croy qu'il attendoit la depesche que le Pape a envoyée à don Loys de Tourres, comme j'ay escript à Voz Majestez; et sera grand choze s'il ne vouldra atendre maintenant le retour d'icelluy pour scavoir ce qu'il aura avancé envers le roy de Portugal; en quoy au plus long aller se passera ce mois. Touchant à la vente des biens, il me promist de vous y respondre; et sur le tout du mieulx qu'il luy seroit possible. Quant à la seuretté de voz costes de mer, il s'asseure, Sire, que Votre Majesté, comme je luy ay dict, aura voullu pourvoir que le passaige et navigation de la Royne Catholique sa femme soit sans danger de courssaires; de quoy il vous en baize les mains très affectueuzement et vous prie, Sire, que les pirateries que les Francois font cessent et soient punies, ou autrement il sera contrainct d'armer à l'encontre pour defendre ses subjectz; ce qu'il n'a voulu faire en esperance qu'il y seroit remedié suivant ce que Votre Majesté en a souvent donné intention à son ambassadeur, comme il vous prie bien chauldement y faire mectre ordre.

A ce propoz de courssaires, Sire, il est arrivé ung courrier du roy de Portugal en ce lieu le vj du present pour advertir led. Sr Roy Catholique que les François ont prins ung navire portugallois vers les Cannaries faisant voyle au Brezil et de trente six Theatins qu'il y avoit sur led. navire, ilz en ont tué les trente. On ne m'en a encore poinct faict querelle. Je ne suis marry sinon

que les deux qui gouvernent led. jeune roy ne sont dud. nombre des mortz. Bien ay repondu à celluy qui m'en parloit que lesd. courssaires debvoient estre de La Rochelle et parentz des paouvres François que les Portugallois pendirent sur le Rio de Gennero aud. Bresil, ou d'autres de voz subjectz qu'ils font mourir quand ilz les trouvent à leur advantaige. Pierre Menendes est venu le vij^e de ced. mois; lequel se prize grandement d'avoir conduict la flotte des Indes à sauvetté estant attendue d'infiniz courssaires François et Anglois selon qu'il faict entendant.

Au regard, Sire, de la guerre de Grannade, le duc de Sesse est mallade de gotte: don Jehan d'Austrie a mis, ce semble, quatre mil hommes de pied et quelque cavallerie pour entrer sur les Morisques d'une part, et le grand commandeur avec aultant d'une autre, pour gaster les vignes et les figues. L'on entendra bientost de leurs nouvelles. Mais don Jehan d'Austrie se doibt trouver aux nopces à Segovye. Il est bruict que le roy de Portugal vouldra l'an qui vient envoyer ung camp de vingt mil hommes de pied et cinq ou six mil chevaulx contre le roy de Fez; et que, à ces fins, il faict enrollement des hommes plus aydables de son royaume, et de la seulle ville de Lisbone en sont enrollez vingt quatre mil. Ce pourroit bien aussi tost estre de peur qu'il a d'estre assailly des François. On a voullu dire que le petit roy des Morisques parlementoit. Mais il n'en est rien ny nouvelle qu'il vueille poser les armes et se rendre ny ses gens.

Autre nouvelle, Sire, d'ung gentillomme anglois nommé Richard Stuely maryé à une riche dame en Hirlande et fuytif d'Angleterre, lequel arriva en ce lieu le douze du present accompaigné de quatre vingtz hommes de sa suitte Anglois et Hiroys. Le Roi Catholique l'a entretenu six mois en Gallice après y estre desembarqué devant que le laisser venir en sa court, et le faict tousjours deffraier. Il en a heu huict belles haquennées d'Hirlande et le duc de Feries quatre. Sa venue donne à discourir qu'il se brasse quelque entreprinze sur led. Hirlande; car encore est icy l'arcevesque de Cassel, aussi Hiroys, comme j'ay escript à Votre Majesté. Le duc de Medina Celin, visroy de Navarre, a esté appellé dud. Sr Roy Catholique et est icy depuis huict jours; on pence que c'est pour l'envoyer en Flan-

dres lever le siege au duc d'Alve. Il est proche allié de Ruy Gommes qui le favorize de ce qu'il peult.

Sire, je n'ay pas failly de solliciter souvent lad. response du mieulx que j'ay peu. Mais si m'a il esté force de l'atendre jusques au xviij^me de ced. mois que le secretaire Cayes me l'est venue apporter en mon logis et me l'eust donnée le cardinal de Siguence au sien, ne fust que le jour devant ung catharre luy estoit tumbé sur une joue avec fiebvre et l'avoient saigné deux fois. Lad. responce, Sire, va en ce paquet, ensemble deux lettres du Roy, votre frère, pour Voz Majestez. J'eusse bien voullu plus expresse declaration du faict de Portugal; ce qui n'a esté possible; car led. Cayes faict serement que led. Sr Roy, son maistre, n'en scauroit dire autre choze, sans atendre ce que don Loys de Torres aura faict aud. Portugal. En atendant lequel, j'ay retenu une depesche jusques à ce jour present. Mais voyant qu'il ne vient poinct, ny nouvelle de luy, je n'ay ozé differer davantaige à vous envoyer les lettre et responce par Vallue, qui vous dira, Sire, de la santé des Princesses Mesdames voz niepces.

Sire, je prie Dieu qu'il vous vueille conserver et maintenir très longues années en très acomplie santé et felicité. De Madrid, le xxme de septembre 1570.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subject et serviteur.

FORQUEVAULX.

253. — A la Royne.

Madrid, 20 septembre 1570.

Madame, Après avoir heu dict au Roy Catholique en mon audience du xxxme d'aoust le contenu de la lettre du Roy dattée du xxix de juillet, je luy feiz le discours de la votre de mesme datte avec la vehemence qu'il apartenoit et ne faillis de luy dire que ce n'est pas la premiere fois que son ambassadeur vous a parlé hors du respect qu'il doibt à Votre Majesté, luy qui en a receu et reçoit tous les jours beaucoup plus de courtoisie que nul autre ambassadeur de votre court; ce qu'il doibt principallement attribuer non à sa bonne grace, mais à l'amour et respect que vous, Madame, portez aud. Sr Roy, son maistre, laquelle

Majesté par mesme raison se doibt sentir offencée, quand son ministre dict ou faict chose pour vous desplaire et ennuyer. Et de moy que je suis tant scrupuleux en telles choses que s'il m'estoit advenu de luy dire de moy mesme sans exprès commandement ung seul mot de plusieurs propoz que son ambassadeur vous a tenus despuis qu'il est en charge, je pencerois avoir merité d'estre puny autrement que par une rigoreuze lettre qui parlast bien à moy, car on peult bien servir son maistre et remonstrer la cause sans uzer de parolles piquantes ; et que vous, Madame, qui avez plus faict que Royne ne feist oncq, pour entretenir en amytié et bonne paix deux si grands Roys, ainsi que Sa Majesté Catholique scait et peult tesmoigner, et je le scay moy aussi, vous sentez la plus offencée pour lesd. parolles : à quoy il estoit fort raisonable qu'il meist ordre tant de reprendre led. don Francés de les avoir dictes que de luy defendre d'uzer semblables termes insolentz, car ilz vous desplaisent en telle sorte qu'il n'y a remede de les supporter dorsnavant. Led. Sr Roy Catholique, Madame, m'a respondu ce que j'escriptz au Roy et de plus que Vos Majestez doibvent tenir pour chose veritable que don Francés a tousjours faict pour votre service tous les meilleurs offices que vous sceussiez avoir demandé comme fort affectionné serviteur qu'il vous est : et à ce que Votre Majesté l'appelle à luy à tesmoing, il confesse veritablement estre tout ainsi comme vous dictes ; toutesfois il ne vous fault sentir offencée desd. parolles, car elles deurent eschapper aud. ambassadeur sur chaulde colle pour la perte de ses paquetz ; nonobstant, qu'il luy en manderoit bien son advis, afin qu'il y pence mieulx une autre fois.

Cecy fut le xxx dud. aoust. Puis après, Madame, je lui parliz de la paix, et en heuz la responce que j'escris au Roy. Aussi je le suppliay de respondre sur le mariage de Madame, pource que par cesd. deux depesches m'estoit commandé par nouvelle recharge de scavoir rezollument ce que Vos Majestez en doibvent esperer sans plus uzer de longueur : je luy rementeuz en oultre qu'il fut son plaisir de permectre la vente des biens que vos subjectz ont ès Païs Bas de Flandres ; et luy parlis de ce que le s^r de Chantonay a dict, ce que led. Sr Roy ne peult croire ; et me promist de respondre sur le tout dens bien peu de jours, s'escusant

d'infinis affaires qui l'avoient empesché. Je luy ay faict rementevoir par plusieurs fois depuis que le brodeur est party d'icy, et escript de ma main, afin que il luy pleust de respondre aud. memorial que je luy presentiz le xiij d'aoust et aux lettres de Vos Majestez, que je luy feiz presenter le xxxme dud. mois; mais après m'avoir mené de jour landemain, le secretaire Cayes est venu à moy le xviij de ced. mois, avec deux lettres dud. Sr Roy son maistre, l'une pour le Roy et l'autre pour vous, Madame; et m'a donné sa response par escript à deux poinctz sans plus : l'ung du mariage de Portugal et l'autre de la permission de vendre. Quant au premier, j'espere par le retour de don Loys de Tourres qu'il s'en aura plus de clarté que par lad. responce, soit du si ou du non, comme pareillement de descouvrir si Sa Majesté Catholique y a procedé comme il a donné entendre; car touchant la Princesse, je suis adverty qu'elle n'y a nulle bonne volunté, ains pend toute du cousté d'Allemaigne, se tennant bien asseurée que si le roy de Portugal son filz viendra à mourir en ceste atente, qu'il ne luy peult faillir à elle d'estre royne dud. Portugal, car le s^r^ Duard vray successeur dud. royaume l'espouzeroit devant tout autre. Et n'estimez, Madame, qu'il y ayt amour de mère à filz et de filz à mère entre lesd. roy et Princesse de Portugal, car il n'en y a non plus que s'ils ne s'appertennoient de rien, pource que c'est comme par songe qu'ils s'ayment, à cause qu'ilz ne se sont jamais veus par maniere de dire, ains tantost après que elle fut rellevée de ses couches, elle se retira en Cas tille; je n'y scay voir commencement ne fin, car c'est tous les jours à recommencer; et ne fust esté mauvais de m'avoir envoye coppie de la lettre du duc d'Alve mentionnée en lad. responce du Roy Catholique, car icelluy Cayes ne m'a sceu dire ce que elle contennoit.

Et au regard du propoz de Chantonnay que j'esperois m'estre respondu aussi comme les deux susd., led. Cayes m'a dict que le Roy son maistre le trouve si malheureux qu'il ne le peult escouter ne y veult faire responce par escript, comme très indigne de l'estre et si mal fondé que c'est sans raison ny apparence de debvoir croire que led. Chantonay soit esté si meschant de le penser et moins de le dire; se remectant led. Sr Roy à ce qu'il m'en avoit respondu de bouche, qui est ce que j'en ay escript à

Votre Majesté par le brodeur: et sera fort bien faict de le verifier, s'il est possible.

J'eusse, Madame, bien voullu atendre le retour de don Loys de Tourres pour vous faire une plus claire responce dud. mariage: mais de tarder trop, j'ay pensé que je ferois mieulx de renvoyer Vallue avec lesd. lettres et responce et ce que je scauray de Portugal ira par ung des miens au plustost que je pourray. Je ne veulx, Madame, oblier le propoz contenu en votre lettre particulliere escripte du xiiij d'aoust de la main de Monsr de Villeroy, afin que Votre Majesté scache que personne ne m'en a sonné mot depuis que Cayes m'en parla, comme je deis à Musset; mais s'il m'en sera dict quelque chose, on me trouvera mieulx preparé de responce, puisqu'il vous a pleu me faire tant de bien de m'en advertir, bien que à grand peine si homme m'en parle: car telz advis mal fondez ne viennent que de leur ambassadeur, lequel escript par deçà tout ce qui se dict en votre court ou en Paris soit bien ou mal. Mais d'où que tel bruict soit sorty, je croy fermement, Madame, que c'est pure calompnie que quelque huguenot a controuvé Messeigneurs de Guise. Cecy pour le moins scay je bien que Monseig^r le car^al de Guise m'a escript si effectueuzement par toutes ses lettres que je feisse toutz mes effortz d'eschauffer la froideur de ceste Majesté Catholique et le solliciter pour l'avancement du mariage de Madame, estant la choze de ce monde qu'il desiroit le plus, que, Madame, je mectrois la main au feu qu'il n'eust oncq autre but ny dessain que de veoir succeder led. mariage à votre satisfaction. J'ay faict veoir au secretaire Cayes ce qu'il vous a pleu me mander du xviij de juin, que vous feriés envers le Roy que son present fut tenu prest pour luy estre envoyé le plus tost qu'il sera possible, il en baize très humblement pieds et mains à Votre Majesté et à mon advis que led. present seroit bien employé aud. Cayes, car il a grand accez envers led. Roy son maistre et bon moyen pour vous y faire service, comme il promect qu'il fera, et m'asseure ne s'estre poinct espargné jusques à maintenant à servir Voz Majestez en ce qu'il a peu.

De Madrid, le xxme septembre 1570.

254. — A la Royne.

Madrid, 20 septembre 1570.

Madame, Après avoir cloz ma depesche ce mesme jour, le s^r Almeyde m'est venu advertir que l'ambassadeur de Portugal venoit de recevoir par son courrier une lettre du roy, son maistre, du xj de ce mois gardée jusques au quinziesme, luy commandant de se retirer incontinent aud. Portugal, suivant le congé qu'il luy avoit accordé; et qu'il n'y a en ceste court pour le present aucun negoce à traicter. Parquoy led. ambassadeur partira d'icy lundy qui vient xxvme de ced. mois; led. de Tourres ne faisoit encore aucun semblant de se mectre au retour lors du partement dud. courrier; de sorte qu'il pourra tarder quelques jours devant que d'arriver en ce lieu. Je n'ay voullu retenir mad. depesche davantage. C'est en atendant led. de Tourres, lequel je m'asseure aura faict toutz extremes pour raporter bonne responce de Portugal. Et de telles que elle soit, que je pourray scavoir de luy, je ne feray faulte d'en donner advis à Vos Majestés. Et suis d'opinion, Madame, que les deux Theatins jouent ce tour aud. ambassadeur de l'oster d'icy, pource qu'ilz veullent que led. mariage soit traicté par son successeur, leur parent, auquel ilz ayment mieulx faire cest honneur que aud. vieil ambassadeur, qu'ils soubspeçonnent estre fort affectionné aud. sieur Roy Catholique. Je croy aussi que led. de Tourres ne partira de Portugal jusques à ce que led. ambassadeur ne soit bien avant en son chemin; vous asseurant, Madame, que led. Almeyde vous sert en ce negoce de bonne volunté et fidellement, comme s'il luy alloit de sa vye; et je le trouve fort prompt de s'employer en ce qu'il peult par deçà pour votre service; il et moy serons bien deceuz et encore plus marris, si led. de Tourres ne rapporte telle expedition qu'il doibve contenter Voz Majestez; et ne puis imaginer que le roy de Portugal ny son conseil ozent desdire le Pape, puisqu'il prend ce faict de ses deux mains, et tant moins si le Roy Catholique y marche de bon pied, comme je croy astheurcy qu'il faict.

Dud. jour xxme septembre 1570.

255. — Response du Roy d'Espaigne au s^r de Forquevaulx sur la proposition du mariage de Mad. Marguerite de France avec le Roy de Portugal[1].

Madrid, 18 septembre 1570.

Haviendo visto Su Magesdad Catholica lo que el s^er de Forquevaulx, embaxador del Rey Christianissimo, de su parte le ha dicho de palabra y dado por escripto, sobre lo que toca al matrimonio del Serenissimo Rey de Portugal su sabrino, y Madama Margarita su buena hermana; y entendiendo que el Rey Christianissimo y la Reyna su madre no se havian satisfecho de lo que aldicho de Forquevaulx se respondio en Cordoua a los XIX de abril, antes muestran tener sentimiento de lo que en este negocio ha passado, pidiendo mas clara y cierta resolution para se determinar en lo que deven hajer. No ha podido Su Magesdad Catholica dexar de sentir mucho que en negocio en que ha procedido con tan verdadero y sincero animo, y en que en el effecto ha hecho tales y tan buenos officios, se quierra tomar occasion de querella, ni que en manera alguna se signifique haver dexado Su Magesdad Catholica de hajer loquele tocava y podia, siendo assy que Su Magesdad Catholica se encargo del trato deste casamiento juntamente con los de mas, entendiendo ser muy conveniente a todas as partes, y por el amor grande que aldicho Serenissimo Rey de Portugal su sobrino y a ladicha Madama Margarita su hermana tiene, y aun por la obligation en que Su Magesdad Catholica y el Rey Christianissimo estavan aldicho Rey de Portugal por razon de la mudança del casamiento de la princesa Ysabel; y en este trato, como se sabe, procedio Su Magesdad Catholica de consentimiento y comission de las partes, es assaber del Rey Christianissimo y Reyna su madre por lo que tocava a Madama Margarita, y del dicho Serenissimo Rey de Portugal, y de la Princesa su madre y de la Reyna su abuela, y Cardenal infante su tio y sobre este fundamento de la conveniencia y de la voluntad y comission de las partes, prosiquio este dicho trato y platica, y ha hecho en ello todas las diligençias y officios que le han sido possibles, antes que vinissen los poderes del Emperador y del dicho Rey Christianissimo, y despues de venidos, usando de todos los medios que entendio ser convenientes para desviar al dicho Serenissimo Rey de Portugal y alos que le a consejavan, de la difficultad en que havian reparado per su edad y disposicion, y temor que tenian alo de su salud y vida; y siendo la materia del matrimonio de su calidad tan libre y tratan dose con principes, no ve Su Magesdad Catholica que se haya pedido dessear mas de su parte, ni que sele aya podido ny pueda imputar en este particular, ni de lo que ha hecho, ni de lo que ha dexado de hajer, ni en que aya faltado, ny tiene, ny puede dar en este caso otra claridad ni mas certifficacion de laque en la prosecucion d'este negocio ha entendido, y de lo que enel antes y ultimaniente con persona propria, que sobre esto embio a Cordoua eldicho Serenissimo Rey de Portugal, le

[1] Cf. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 635.

respondio, que fue y es en effecto, lo que entonçes se dixo y dio por escripto al dicho Señor de Forquevaulx, y loque en esta conformidad, por comission de Su Magesdad Catholica Don Frances de Alava, su ambaxador, ha dicho a Sus Magesdades Christianissimas, y no embargante que Su Magesdad Catholica (haviendo enteramente satisfecho a lo que era a su cargo, y dado se le no poca occasion a dexar este cuyda do y soltar esta platica) se pudiera escusar de tornar a ella. Joda via por lo mucho que dessea el effecto deste matrimonio, no ha dexado de hajer en este medio las diligencias que le ha parescido convenir, como las va continuando, y ha holgado mucho de entender que Su Sanctidad se aya querido interponer en este negocio, por que con su authoridad se puede esperar tema el successo que por todo se dessea ; y deven tener por muy cierto Sus Magesdades Christianissimas que ni en esto, ni en otra cosa alguna, ha faltado ny faltara jamas Su Magesdad Catholica de hajer todo lo que en su beneficio, y contentamiento pudiere con voluntad y obras de tan verdadero hermano como hasta a qui se ha visto.

Donné à moy par le secretaire Cayes, en Madrid, le xviij^me de septembre 1570.

256. — Au Roy.

Madrid, 11 octobre 1570.

Sire, Les nouvelles que j'ay aprinses depuis que Vallue est party, iront par ceste lettre après vous avoir dict que don Loys de Tourres m'a monstré qu'on luy a escript de Rome que le Pape tennoit souvent concistoire pour remedier à la peur qu'il avoit de perdre Avignon à cause de la paix de France, trouvant bien estrange que Votre Majesté print en mauvaise part qu'il y eust envoyé des soldatz Italiens en garnison ; et avoit coru ung bruict aud. Rome comme il a faict icy, que vous, Sire, vouliés bailler lad. ville et le contat de Venice à ceulx de la religion pretendue reformée ; dont Sa Saincieté estoit fort esbahye, et aussi de ce que lesd. Avignon et contat ne sont esté comprins et rezervez de votre part aux articles de la paix.

Ces langages, Sire, ont donné icy de nouveau à parler à ceulx qui ne peuvent gouster le repos de votre Royaume ny la reconcilation de vos subjectz. Mais j'ay respondu aud. de Tourres qu'il n'y avoit propoz ny apparence de comprendre lesd. villes et contat dans la paix, car l'Estat de l'Eglise est de tout temps soubz la protection de la couronne de France, et que l'edit de la paix a esté faict afin de paciffier et reconcilier les Fran-

çois qui estoient en querelle entre eulx et non en guerre contre Votre Majesté; de sorte que voullant comprendre et rezerver les amys et alliez de votre couronne en lad. paix, il estoit requis qu'il y eust heu à l'encontre de Votre Majesté ung autre roy votre esgal, lequel eust en semblable comprins les siens suivant la costume et nature de telz traictez; ce que n'a lieu par lad. paciffication; car c'est Votre Majesté qui reconcilie sesd. subjectz reciproquement, et leur a pardonné à tous; car il y est intervenu de la faulte de toutes partz; et n'y a point apparence de penser que lesd. Italliens fussent suffisantz de defendre lad. ville, quand il vous plairoit de vous en emparer ou la consigner à quelcun, mais bien lad. garnison donneroit coleur et occasion ausd. pretendus reformez de crier qu'on entretient des estrangers contre eulx, et de voulloir eulx pareillement qu'il leur soit permis d'en tenir pour leur seureté; qui seroit aud. cas reallumer le feu qui tant a cousté d'estaindre. Auquel compte le soubspeçon que Sa Saincteté a heu de chose tant esloignée de raison, doibt estre sorty des ennemys et envyeulx de votred. courone, qui vouldroient mectre en jallouzie et deffiance led. Père Sainct de votre cousté; ce qu'il n'a occasion, ains de croire et faire estat que Votre Majesté quand besoing sera se declarer prendra à l'exemple des Roys voz encestres la deffence du Sainct Siege contre et envers quiconque essayera de l'offencer; qui est fort loing de debvoir craindre que voz subjectz de quelque religion qu'ilz soient entreprennent de votre consentement d'envahir ou endommager led. Avignon ou contat. Ainsi il m'a esté advis, Sire, que led. de Tourres est demeuré satisfaict des doubtes susd. Et luy ay remonstré quant aux articles dud. edict, qu'ilz ne sont si desadvantageux comme l'on crie, mesme que par l'eedict premier on preschoit à la calviniste quasi en toutes les citez de France; ce qui est defendu par le dernier. Icelluy de Tourres pence reprendre demain son chemin dud. Rome par la poste; et veu qu'il est mieulx informé que tout autre de ce qu'il a passé en Portugal, je croy que Sa Saincteté vouldra qu'il aille vers Voz Majestez vous rendre compte de sa negociation; il est Espaignol, mais en ce negoce je l'estime plus serviteur de Sa Saincteté que de nul autre prince.

Sire, l'infanterie qui se faict en gros nombre en ce royaume

servira pour la ligue; et j'entendz que deux mil hommes passeront en Piemont pource que Monseigneur de Savoye a deffiance de ceulx de la religion nouvelle et de Monsr l'Admiral, qui, comme l'on dict, espouze la contesse d'Entremont; et a esté bruict qu'il alloit estre votre lieutenant general aud. Piemont, non sans donner à discourir aux courtisans trop credulles. Autres compagnies vont en Granade à la garde de douze forts que le commandeur mayor de Sainct Jacques a faict faire dens les montaignes de l'Alpuxarre, qui seront tantost achevés, et en autres places dud. royaume; car n'y voyent autre remede pour assubiectir les Morisques; encore par dessus cela ont envoyé d'icy desplacer et tirer dud. païs plus de cinquante mil ames de ce peuple pour les translater en Castille; et en leurs lieux entreront chrestiens Castillans. Le petit roy ne faict plus teste, ny sa suite; mais vont eschappant de roche en roche sans faire resistance; et neantmoins si les Chrestiens se desbandent, iceulx Morisques ne leur sont pas si esloignez qu'ils ne les trouvent à leur dommage, quelques espoisses garnisons qu'il y ayt. Aussi la rezollution, Sire, de Sa Majesté Catholique sur l'election du capitaine general des forces qui descendront en terre pour la ligue fust avant hier envoyée à Sa Saincteté et à Venise bien couvert et secretement. Si est ce que le duc de Parme aura lad. charge ou le duc d'Urbin. Ung banquier gennevois m'a dict que les Venitiens sont en quelque voye d'accord avec le Turc, ainsi qu'ilz ont heu advis à Gennes; à quoy Sa Majesté Catholique mectra tout l'empeschement qu'il pourra; car lad. ligue faict pour luy en plusieurs manieres et merveilleusement luy prent bien au temps qui court. Et a coru de quoy Voz Majestez sont bons amys et m'a parlé encore en mad. audience qu'il sera contraint d'armer contre les courssaires de votre Royaume, s'ilz molesteront plus ses subjectz.

De Madrid, le xj^me d'octobre 1570.

257. — Au Roy.

Madrid, 11 octobre 1570.

Sire, Encore que Votre Majesté puisse avoir desja sceu l'arrivée de la Royne d'Espaigne au port de Larede en Espaigne,

si m'a il semblé ne debvoir pour cela faillir de vous en donner advis; et que ce fust le jour Sainct François, quatriesme de ce mois, dont en ceste court on faict feu de joye, feste et allegresse le vj^{me}. Le Roy votre frère, Sire, estoit lors à Escuryal attendant lad. nouvelle, et aussitost de l'avoir sceue il a fait partir par la poste le conte de Lerme, gentilhomme de sa chambre, porter des bagues et joyaulx à lad. Dame Royne, et la prier de voulloir s'advancer de venir devant que l'hiver survienne et la surprenne en chemin. Ce qu'elle faict et pourra entrer à Valdolit le xvj^{me} de ce mois où elle est attendue de ceulx de la ville avec grande devotion pour la recevoir et honnorer, comme ilz sont tenuz et mesme que elle y fust née par ung xviij^{me} de juillet en l'an mil v^{c} cinquante deux, ung quart d'heure devant les sept du soir; duquel lieu de Valdolit on compte jusques à Segovie dix sept lieues. Parquoy il est croyable que elle y arrivera peu de jours après, et que les nopces s'y feront dens ced. mois. La Princesse de Portugal s'acheminera d'icy lundy prochain, xvj^{me} du present, pour aller à Segovie pour y arriver la premiere et faire preparer le chasteau de lad. ville où elle attendra lad. Dame Royne, la recevra et logera, et fera la despence des nopces durant quatre jours que lesd. deux Majestés y sejourneront; car ced. Sr Roy y arrivera comme l'on estime tantost après lad. Royne. Puis, les nopces faictes, et les quatre jours passez, s'en viendront au Bosc dud. Segovie, et de là à Madrid où la feste n'empirera pas. Je croy bien, Sire, qu'il y viendra de votre part quelque notable personnage pour vous resjouir avec lesd. Majestés de leurs nopces; et veulx esperer pour les votres que seront acomplies entre cy et là, si elles ne le sont de ces heures.

Le duc d'Alve, Sire, n'oblia d'escrire l'autre jour à lad. Princesse de Portugal comme la royne d'Angleterre avoit envoyé en Flandres un millord honnorablement acompaigné pour viziter lad. Dame Royne Catholique; et vous, Sire, vous estes contenté de la faire viziter par votre agent, qui est une maniere de reproche, qui n'a pas esté cellé par lad. Dame comme mal contente, que sa niepce n'a esté vizitée de votre part par quelque grand seigneur. Et ne font pas peu de compte de ce que lad. Dame royne d'Angleterre feist sortir neuf ou dix de ses grandz gallions au devant de lad. flotte faire la salve à la Royne Catholique et la

presenta[1] de beaulx refrechissementz et d'une bague d'un grand pris que la royne angloise luy envoya; qui ne sont que demonstrations artificieuses sans aucune bonne volunté; et Dieu scait comme le Roy Catholique laissera pour cela de perdre le maltalent[2] qu'il porte à la royne d'Angleterre pour les grefs que les Anglois ont faict à ses subjects dont, Sire, je suis adverty que elle commencera dens bref temps à s'appercevoir; et si ce ne sera sur l'isle d'Angleterre, ce sera au moins sur Hirlande, car Richard Stuely et l'arcevesque de Cassel ne dorment pas, estant led. Stuely demeuré en ce lieu avec deux de ses gens, l'ung Anglois, et l'autre Hirois. Tout le surplus de son train l'est allé atendre en Gallice, vers la Corroigne, auquel païs y a bon nombre de gens de guerre, prestz à s'embarquer pour passer en Hirlande, bien qu'ilz n'en scavent rien et s'embarqueront sur une partie des navires qui ont mené la Royne d'Espaigne. Et pourra estre que les quinze cens Vallons qui sont venuz sur lad. flotte seront de l'entreprinze; mais je ne puis encore scavoir qui en sera le chef. Il est vray que le prieur don Hernando de Tollede, filz naturel du duc d'Alve, vient d'arriver, qui pourroit bien en avoir la charge. Et lesd. arcevesque de Cassel et Stuely partiront par la poste pour aller aud. embarquement. Me tennant bien asseuré, Sire, que si aud. Hirlande descendront quatre mil hommes de guerre, que toute l'isle s'eslevera tout aussitost contre les Anglois, car les princes du païs leur sont enemys; et ne tint que au feu Roy de glorieuse memoire votre père de s'en faire Roy, lorsque Monsieur de Vallence et moy fusmes envoyés de sa part vers led. princes.

En oultre j'entendz, Sire, que de l'infanterie qui se leve en ce royaume en gros nombre, lequel je ne puis scavoir, il en passera deux mil en Piemont, en faveur de Monseigneur de Savoye, qui se deffie de ceulx de la religion pretendue refformée, à cause qu'on dict que M^r l'admiral de Chastillon espouse la contesse d'Entremont. Et a esté bruict quelques jours qu'il alloit votre lieutenant general au Marquisat de Saluces, qui a donné à parler et discourir à ces courtizans trop credulles et soubspeçonneux.

Au reste, Sire, la conclusion de la ligue est arrestée et envoyée;

[1] Présenter, offrir.
[2] Colère, irritation.

mais on ne scait encore si le duc d'Urbin sera general pour la descente sur terre, ou bien si ce sera le duc de Parme; toutesfois ce doibt estre entre l'ung des deux. Et que je n'oblie à dire ung mot de la guerre de Granade. Il se dict publiquement en ceste court que les Morisques ne se monstrent plus en corps ny en nombre pour faire teste ny resistance, si ce n'est quelquefois à bouttées et par surprinses; qu'ils se rassemblent en petites troppes pour charger en sursault les chrestiens, s'ils en voyent des bendes. A ces fins, Sire, pour exterminer du tout lesd. vagabons, l'on dict que l'infanterie qui se faict en divers endroictz de Castille et Andolouzie servira et avoir nectoyé les montaignes et Alpuxarres dud. Grannade, au long et au large, sera employée contre le Turc sur l'armée de lad. ligue. Le duc de Medine Cely va en Flandres au lieu du duc d'Alve, lequel s'en retournera en Espaigne par le chemin qu'il feit en allant aud. Flandres. Don Anthonio de la Cueva, par cy devant maistre d'hostel de la feu Royne votre soeur et de Mesdames les petites Princesses, est declairé mayord'home mayor de la nouvelle Royne d'Espaigne, une sienne terre qu'on appelle Ladrada, erigée en marquisat et à luy une commanderie de l'ordre de St Jacques de cinq mil escuz de rente. Le Roy Catholique l'a voullu ainsi, et le car^al de Siguence le favorize encore qu'il en desplaize aux grands de Castille. C'est ung fort bon gentilhomme qui a fort bien servy la feu Royne et Mesdames ses filles et continuera, car leur estat et maison sera mesme chose avec celle de la Royne leur belle mère, encore que le service soit separé.

Dud. Madrid, le xj^me octobre 1570.

258. — A la Royne.

Madrid, 11 octobre 1570.

Madame, J'escriptz au Roy les nouvelles que jay aprinses depuis que Vallue est party. Et sera ceste lettre pour vous dire que don Loys de Tourres m'a monstré qu'on luy a escript de Rome que le Pape tennoit souvent concistoire pour remedier à la peur qu'il avoit de perdre Avignon à cause de la paix de France, trouvant bien estrange que le Roy print en mauvaise part qu'il y eust envoyé des soldats italliens en garnison; et

avoit coru ung bruict aud. Rome comme il a faict icy que Sa Magesté vouloit bailler lad. ville et le comtat à ceulx de la religion pretendue reformée, dont Sa Saincteté estoit fort esbahye, et aussi de ce que lesd. Avignon et contat ne sont esté comprins et reservez de votre part et articles de lad. paix. Ces langages, Madame, ont donné icy de nouveau à parler et discourir à ceulx qui ne peuvent gouster le repos de votre Royaume ny la reconciliation de vos subietz; mais j'ay respondeu aud. de Tourres qu'il n'y avoit propoz ny apparance de comprendre lesd. ville et contat en lad. paix, car l'Estat de l'Eglise est de tout tempz soubz la protection de la couronne de France et que l'eedict de la paix a esté faict afin de pacifier et reconcillier les François qui estoient en querelle entre eulx, et non en guerre contre le Roy; de sorte que à voulloir reserver les amys et alliez de lad. couronne en lad. paix, il estoit requis qu'il y eust heu à l'encontre de Sa Magesté ung autre roy ou grand prince estranger son esgal, lequel eust en semblable comprins les siens suivant la nature et coustume de telz traictez; ce qui n'a lieu par lad. pacification, car c'est Sa Magesté qui a reconcillié ses subjectz reciproquement et leur a pardonné à toutz, car il y est intervenu de la faulte de toutes partz, et n'y a poinct apparence de penser que lesd. Italliens fussent suffisants de defendre la ville quand il plairoit à Sa Magesté s'en emparer ou la consigner à quelcun; mais bien lad. garnison donneroit coleur et occasion ausd. pretendus reformés de crier qu'on entretient des estrangers contre eulx, et de voulloir eulx pareillement qu'il leur soit permis d'en tenir pour leur seureté, qui seroit aud. cas reallumer le feu, qui tant a cousté d'estaindre; auquel compte le soubspeçon que Sa Saincteté a heu de chose tant esloignée de raison doibt estre sorty des enemys et envyeulx de votred. couronne, qui vouldroient mectre en jallouzie et deffiance led. Père Sainct de votre cousté, ce qu'il n'a occasion, ains de croire et faire estat que Sa Majesté Très Chrestienne quand besoing sera se declairer prendra à l'exemple des Roys ses encestres la deffence du St Siege contre et envers quiconqne essayera de l'offencer, qui est fort loing de debvoir craindre qu'il vueille permectre que ses subjectz de quelque religion qu'ils soient entreprennent d'envahir ou endommager led. Avignon et contat. Ainsy, Madame, il m'a esté advis

que led. de Tourres est demeuré satisfaict des doubtes susd. et luy ay remonstré quant aux articles dud. edict qu'ilz ne sont si desadvantageux comme l'on crie, mesme que par l'edict premier on preschoit à la calviniste en toutes les citez de France, ce qui est defendu par le dernier. Icelluy de Tourres pence avoir demain son congé du Roy Catholique et reprendre son chemin dud. Rome par la poste en intention de passer par Languedoc. Mesdames les petites Princesses s'en vont retirer pour ung nombre de jours au monastere de S' Jheronime en atendant la nouvelle Royne leur belle mère. Elles se portent fort bien, Dieu graces, mais l'aisnée a fort pleuré quand on luy a dict que lad. Dame Royne estoit arrivée en Espaigne. Il a esté commandé à Chassincourt et aux autres filles de luy persuader que c'est sa propre mère; ce qui sera difficille, car elle a ung esprit et jugement d'une fille de quinze ans.

Du xj^me^ octobre 1570.

259. — A la Royne.

Madrid, 14 octobre 1570.

Madame, Ce m'estoit une grande esperance que le mariage de Madame se traicteroit au premier jour d'avoir entendu la revocation de l'ambassadeur de Portugal don Francés Pereires, croyant avec d'autres de ceste court que son successeur don Duard de Castelblanc, proche parent des deux Theatins, viendroit fourny de commission pour traicter led. mariage. Et sur cela je depeschis Vallue vers Vos Majestés le xxj^me^ du passé. S'est ensuivy, Madame, que led. Pereires pour obeyr au Roy son maistre partist de ceste ville le xxvj^me^ de septembre avecques femme et enfans non sans regret de quicter une charge où il s'est veu huict ans autorisé et favorisé plus qu'il ne sera en sa patrie; et toutesfois sond. successeur n'arrivera plustost par deçà que après les nopces du Roy Catholique afin de faire l'office de viziter par mesme moyen et evicter à despence, car en Portugal ont reformé toutes despences jusques à l'extremité; mais qui que soit cause de ces longueurs, je voy bien que la venue dud. ambassadeur nouveau n'advancera pas beaucoup led. traicté qu'il n'y ayt assez d'allées et de venues devant que commencer d'y entrer. Il est neantmoins vray et ne scay, Madame, sy c'est l'instance de Vos Majestés, ou

de son mouvement, que le Pape a escript par une sienne depesche du mois d'aoust en tel langage au roy de Portugal et au car[al] Infant, qu'il l'a grandement adoulcy et dispozé à se marier, ainsi que don Loys de Tourres m'a dict; et m'a Anthoine d'Almeyde certifié d'avoir veu et leu une lettre que le sieur Lorenso Peres de Tavora, ung des premiers hommes du conseil d'Estat dud. Portugal, a escript par led. de Tourres à ung sien nepveu en ceste court, nommé don Christofle de Mores; disant que le mariage du roy de Portugal et de Madame votre fille ne fust onc en si bons termes qu'il est à present; car le Pape a escript de sa propre main aud. roy que la conservation ou la perte et ruyne de chrestienté consiste aud. mariage, qui est cause que Sa Saincteté l'exhorte, et prie le plus chauldement qu'il luy est possible d'oster toutes difficultés et dillations, luy protestant s'il ne se marie bientost avec mad. Dame, il aura les Roys d'Espaigne, France et Sa Saincteté pour enemys et qu'il sera le premier à y mectre le feu. Tout aultant, Madame, en escrivent aud. Christovol deux autres s[rs] dud. conseil et don Jehan de Borge et que lesd. roy et cardinal respondent de leur main avec telle satisfaction qu'il demande; desirant qu'il soit juge et arbitre de leurs demandes et pretenssions; desquelles particularités ne m'a rien declairé led. de Tourres; c'est que je croy qu'il veult, et a raison, que Sa Saincteté scache par luy la premiere nouvelle de sa negociacion, et Vos Majestés par la voye de sond. maistre, dont je pense qu'il vous en ira faire le rapport, afin d'entendre votre rezollution; et pour esbaucher les choses couleront quelques jours et mois, mais aussi sera ce le service du Roy et votre d'avoir par ceste patience plus de lumiere des secrets de ces deux Roys et veoir ce qu'ils ont sur le cueur, ne s'ils ont collusion ensemble pour vous abuser et tenir en longue expectative, afin d'executer cependant leurs dessains sans empeschement; car l'ung a la guerre du Turc, et à recouvrer Tunes, et l'autre en veult au roy de Fez cest esté qui vient, ou au moins il s'en faict bruict en Portugal; de laquelle collusion secrete, y a, Madame, de quoy doubter et en m'escroire [1]. Sa Majesté Catholique en considerant la froideur de ses responces du xix d'avril et xviij de

[1] Ne pas croire.

septembre, et qu'il n'a faict les offices et demonstrations envers led. roy, son nepveu, avecques la chaleur qu'il apartenoit mesme s'il ne s'en voulloit esmouvoir davantage ny s'en mectre en collere que donc il eust envoyé ung des s^rs de son conseil d'Estat ou autre personnage de quallité aud. Portugal leur parler en grand Roy mal content et offencé d'estre desdict de sa parolle et promesse qu'il avoit donnée à Vos Majestés, en vertu d'une lettre de la propre main dud. roy, son nepveu, et autre de la royne aveulle d'icelluy. On me respond que c'est son naturel de passer ainsi froidement ses propres plus urgents affaires, qui n'est, à mon advis, suffizante descharge, car il n'en scauroit pour cejourd'huy avoir nul de telle concequence que celluy là, sy Vos Majestés le veullent prendre à la rigueur. Tant y a, Madame, que à Dieu ne plaise que je vueille vous aigrir contre luy ne contre le roy de Portugal, que vous n'en ayez plus de lumiere ny estre si mal sage de destourner la bonne fortune de Madame, si elle s'offre en aultre endroit digne de Son Alteze, et de votre alliance, sauf qu'il me semble que de touz les princes à marier led. roy de Portugal est en estatz et en biens le plus convenable à votre Royaume, pour tout ce qui pourroit encore survenir. Et ne puis, Madame, me renger à croire qu'ils ne dezirent aultant led. mariage en Portugal comme Votre Majesté le scauroit voulloir; mais leur maniere de faire les froids n'est que pour vous mectre à la taille et vous faire renoncer à la navigation des Indes pour vous et vos subjectz. C'est, si je ne me trompe, ce qu'ils veullent estre traicté par le Pape : ce qu'il m'a semblé comprendre aux dernieres parolles de don Loys de Tourres, qui me l'a dict comme de par luy : mais Sa Saincteté feroit oeuvre digne du lieu qu'il tient d'estre moyen que les Indes fussent reparties justement, et que la France en eust aussi sa bonne part, afin que Dieu y fut cognu et honnoré mieulx qu'il n'est, et eviter toutes occasions de querelle.

De Madrid, le xiiij^me octobre 1570.

260. — Au Roy.

Madrid, 18 octobre 1570.

Sire, Depuis le xxxme d'aoust, je n'avois esté à l'audience du Roy Catholique, votre frère, jusques avant hier, xvme du present,

pource qu'il s'est tenu ores au Pardo, ores à Escurial, ou retiré au monastere St Jheronime, en atendant la venue de la Royne, son espouze, qui luy tardoit beaucoup, et en estoit en terrible soucy pour les dangers de la mer, et quasi hors d'esperance que elle peult venir de cest hiver; auquel cas, elle eust prins son chemin par terre s'embarquer à Gennes, celluy mesme que le duc d'Alve feit allant en Flandres. Mais il a pleu à Dieu la conduire à bon port, le troiziesme de ce mois à Laredo et à St Andrest, où elle est descendue.

En mad. audience, Sire, je me suis resjoui avec led. Sr Roy de votre part et de la Royne pour l'heureuze arrivée de la Royne Catholique. Il en remercie bien affectueuzement Vos Majestés, scachant bien que vous aurez tousjours bon plaisir de ses heureux succez; et m'a raconté que la tourmente avoit duré trois jours à la flotte en arrivant; parquoy il a esté besoing laisser repozer lad. Dame, ses gens et chevaulx, qui se sentoient du travail et de l'avertion de la mer; duquel St Andrest elle deslogeroit hier ou ce jour present, pour venir en sept jours à Burgos, et de là en cinq à Vaildolit, où elle fera la Toussainctz, puis en quatre ou cinq à Segovie, lieu destiné pour les nopces qui se pourront faire devant la St Martin et sur le xxme de novembre arriver en ceste ville. Je dezirois scavoir s'il fauldra que les ambassadeurs se trouvent ausd. nopces; ce qu'il ne m'a voullu dire, toutesfois qu'il nous fera adviser assez à temps de ce que nous avons à faire. Si est ce que tout homme se tient prest; et n'y a si petit cavaillero qui ne face habillement neuf, et vestir ses gens de livrée pour honnorer la feste.

J'ay, Sire, en oultre demandé à Sa Majesté Catholique s'il luy plairoit me dire ce que don Loys de Tourres luy a rapporté de Portugal en responce des deux depesches du Pape, afin que je les feisse entendre à Votre Majesté. Il m'a respondu que le roy de Portugal ne luy en a rien escript et qu'il ne m'en scauroit dire davantage que ce que led. de Tourres luy a dict m'en avoir communiqué, m'asseurant neantmoins que le propoz du mariage n'est poinct rompu, et que Sa Saincteté y peult grandement par son authorité, comme en semblable sur les deux Theatins qui gouvernent led. jeune roy absolument; qui est tout ce qu'il luy semble que je puis escrire à Vos Majestés sur ce faict. Je luy ay remons-

tré que Madame vous est demandée et requise d'autres grands lieux: ne scaurois toutesfois dire s'il y a parti pour elle d'aucun grand prince catholique, lequel soit à marier; que ce sera donc par contrainte et neccessité qu'il fauldra que Vos Majestés la donnent à ung protestant, car n'y a ordre de luy devoir faire perdre sa fortune ny son eage. Il me demanda quel eage Madame avoit. Je luy respondis que seze ou dix sept ans et sur cella il m'alla dire que l'eage convenoit fort bien aud. roy son nepveu : lequel aussi peu ne scauroit trouver femme pour luy de ceste part de huict ou dix ans sinon mad. Dame; et à mon advis c'est le seul mariage et le plus à propos pour toutz qui soit en chrestienté; m'en parlant, Sire, d'une telle façon que je demeure le plus confuz du monde; car ses parolles sont remplies d'affection que led. mariage se face; et de l'autre part, il ne semble qu'il ne s'en est poinct tant eschaufé comme il debvoit pour ce que au fin moins il deubt avoir envoyé ung des s^rs de son conseil d'Estat aud. Portugal ou autres s^rs de quallité leur braver et pretexter en grand Roy mal content et offencé; ce qu'il n'a faict, ains a passé les choses trop froidement. Il est vray, Sire, que pour remonstrer le peu de compte que led. jeune roy tennoit de la royne sa grand mère, led. Sr Roy Catholique y envoya, il y a trois ans, le duc de Feries, qui brava et fit assez de menaces; tant y a que ses protestations ny ses bravades n'y advencerent rien, ains en ont faict moins d'estime despuis et n'en a esté autre chose; car ce sont de cornelins[1] gaillards qui ne prisent roy ny nation que la leur; et suis adverty, qu'ils veullent ognimodo demeurer paisibles des Malucques sur le marché, estant bien aizes que Votre Majesté presse ced. Sr Roy de vous acomplir la parolle; et veoirrez, Sire, qu'ils auront respondu à Sa Saincteté par led. de Tourres qu'il leur face quicter lad. pretention, reparer les excez de la Madere et deffendre à vos subjects de naviguer vers les conquestes dud. Portugal, qui seroit voulloir rendre la France esclave, je parle de ceste derniere condition, et vous priver de pouvoir conquerir une province dont j'ay escript par autres mienes lettres à Votre Majesté qui est plus grande que France et Espaigne, et aultant fertille et copieuse de toutes choses que païs de desoubs le ciel.

[1] Corneaulx, cornellins, chiens.

Et touchant, Sire, à ce que icellui de Tourres m'a dict du faict du mariage de Madame votre soeur, Votre Majesté aura, s'il luy plaist, souvenance de ce que je vous escriviz en septembre qu'il estoit retourné aud. Portugal exprez, avec une depesche du Pape bien fort affectionnée et l'esperance que je y avois. Il est advenu, Sire, que led. de Tourres a esté de retour en ce lieu le quatriesme de ce mois, m'a faict entendant que sur lad. depesche luy fut faict une responce assez maisgre, quoyqu'il eust remonstré oultre le contenu des lettres de Sa Saincteté tout ce que humainement ung autre ministre peult avoir faict; mais luy avoit esté reppliqué le propre langage de la premiere fois qu'il y fust encore plus froidement, mesme que le roy de Portugal est tout tel qu'il estoit en may et en juin derniers, c'est à scavoir en bas eage et trop delicat pour se marier si tost; aussi que Madame votre soeur n'avoit poinct de haste, ny ne peult rien perdre pour atendre quelques ans à prendre mary; car Madame de Savoye sa tante eust bien plus longue patience. En oultre que la paix de France leur semble estrange à cause d'aucuns articles portés par votre eedict de paix qu'ils baptisent là et icy capitullation; de laquelle paix fault veoir quels effects en sortiront devant que passer plus oultre aud. negoce.

Autres parolles aussy fades et sans goust que celles là luy furent respondues en luy baillant les lettres que led. roy et son conseil rescrivoient sur lad. depesche à Sa Saincteté; non, Sire, de telle sorte qu'ils entendissent coupper la pratique dud. mariage; et ainsi mal satisfaict led. de Tourres print congé dud. roy qui estoit lors à Bellain voyant la monstre et resseigne de sa millice et legionaires qu'il a faict enroller dans Lisbone et de là s'en alla à Cintre, autre sienne place à cinq lieues dud. Lisbone; led. de Tourres s'en retourna led. soir en intention de reprendre lendemain son chemin de Madrid; ce qu'il eust faict; mais il luy surveint la nuict une nouvelle depesche du Pape avec lettres de sa main propre aud. roy et au car^al Infant; parquoy led. de Tourres s'en alla aud. Cintre et leur donna lesd. lettres sans dire ny propozer chose nouvelle, car il n'en avoit à ce qu'il m'a dict aucune commission; lesquelles lettres veues et consultées sans communication de la royne, car elle n'est pour rien comptée, ains se tient aud. Lisbone, lesd. roy et car^al rescri-

virent de leur main au Père Saint ce que led. roy n'avoit encore faict, disant led. car[d] aud. de Tourres en prennant congé qu'il s'en debvoit à ce coup partir bien joyeulx, car il laissoit les choses en beaucoup meilleurs termes qu'il ne les avoit encore veues, et trouveroit Sa Saincteté dens lesd. lettres telle responce dont elle recevra contentement. Qui est, Sire, la plus grande clarté dud. negoce que j'ay peu tirer dud. embassadeur; lequel est d'opinion que luy de retour à Rome Sa Saincteté depeschera soudain personnage exprez vers Votre Majesté vous donner compte dud. negoce. J'entendz que ce sera led. de Tourres; et la Princesse de Portugal a dict à certaine personne qu'il sera en ceste cour dens deux mois; bien m'a fait bon serement led. de Tourres encore ceste fois que le Roi Catholique procede sincerement aud. mariage, et a tousjours faict bons offices; en foy de quoy il m'a produict les coppies d'aucunes lettres de Sa Majesté escriptes à don Jehan de Borge, ambassadeur en Portugal, cependent que led. de Tourres y estoit; par lesquelles estoit mandé bien expressement aud. de Borge qu'il luy assistat à procurer et faire tout ce qu'il pourroit pencer qui peult servir aud. traicté pour satisfaire à Sa Saincteté et à Votre Majesté et de la Royne; m'ayant fort prié et exhorté led. don Loys pour le bien universel de la chrestienté de vous supplier très humblement, Sire, ne vous fascher de ces longueurs ny de voulloir entendre à aucun autre parti pour Madame, pource qu'il espere et s'asseure, Dieu aydant, que celluy de Portugal sortira effect.

Là dessus, Sire, je luy ay representé assez de choses concernant votre digaité et grandeur, blasmant ses façons exquises dont on traicte Votre Majesté, que par adventure pourroient admener des repentailles avecques le temps aux plus asseurez, et au mesme roy quitant se monstre froid et dedaigneux, car la France n'est pas au dessoubz comme ceulx qui s'y cognoissent estiment, ains plus redoubtable qu'elle ne fust il y a cinq cens ans, ainsi que je luy ay faict toucher au doigt. Il y a, Sire, ce malheur qu'en tout Portugal n'y a ung seul homme qui cognoisse votre Royaume ni ses forces ny en tout Espaigne, je croy, si ne sont le Roy Catholique, le duc d'Alve et Ruy Gommes, toutz les autres ne scavent que c'est de France et pource que le duc d'Alve la cognoit mieulx qu'eulx c'est l'occasion pourquoy il se plaist tant de la division de vos

subjectz. Or Votre Majesté, Sire, aura entendu par ce discours le propos, qu'icelluy de Tourres m'a tenu concernant led. mariage auquel Sa Majesté Catholique m'a remis pour vous en donner advis; à quoy je n'ay voullu faillir ny de rendre compte à Votre Majesté de ce qui s'est passé en mad. derniere audience. Ne faisant, Sire, à oblier que led. de Tourres m'a dict qu'il arriva aud. Portugal en mauvaise saison pour leur parler des affaires de France : c'estoit lors que les courssaires de La Rochelle eurent faict morir trente ou trente six Theatins pourtugois qui alloient aux Indes. Ce fust cruaulté, mais aussi peu avoient merité la mort plus de trois cens François qu'ils ont pendus et tués sur le Rio pays de Gennero, au païs du Brasil et en toutz autres lieux où lesd. Portugois sont plus forts que voz subjectz ils n'en ont plus de mercy que des mothons.

De Madrid, le xviijme octobre 1570.

261. — Au Roy.

Madrid, 18 octobre 1570.

Sire, Je rends compte à Votre Majesté par une longue lettre de ma main de l'audience que j'ay heu du Roy Catholique, le xvme de ce mois; la presente racontera si peu de nouvelles que j'ay aprinses depuis que Vallue partist de ceste cour, commenceant par ung advis venu de la main du duc d'Alve à Madame la Princesse de Portugal, disant, par maniere de reproche, que la royne d'Angleterre avoit envoyé en Flandres ung grand millord magnifiquement acompaigné pour viziter la Royne d'Espaigne; et de votre part ne l'avoit vizitée sinon un agent; ce que lad. Princesse n'a pas celle. Et pour ce, Sire, je pence qu'il sera bon qu'il vous plaise envoyer personnage de quallité par deçà pour faire cest office; et puisqu'il plaist à Vos Majestés que je la visite en vos noms en attendant led. personnage, je n'y feray point de faulte, et de meilleur cueur si je scauray qu'il vient succeder en mon lieu, comme il seroit meshuy temps après cinq ans passez, que Vos Majestés fussent servies d'avoir pitié de votre service et de moy; car je suis si fort las de ceste ambassade que vos affaires s'en porteront trop mieulx qu'ils ne font de changer d'ambassadeur.

Touchant à l'infanterie qui se faict en divers lieux d'Espaigne, j'entends que deux mil hommes d'icelle passerent en Piemont, à cause que Monseigneur de Savoye se deffie de ceulx de la religion nouvelle, et de Mr l'Admiral, qui espouse la contesse d'Entremont, comme l'on dict; et a esté bruict qu'il alloit votre lieutenent general aud. Piemont, qui a donné à parler et discourir aux courtisans trop credulles. Autre bon nombre en sera envoyé en Naples et Sicille; le surplus va entrer dans les douze fortz que le Commandeur mayor de St Jacques faict faire sur les Alpuxarres de Granade, et en autres places dud. royaulme: car ne voyent autre remede pour tenir lesd. Morisques en obeissance et subjection; encore par dessus cela, seront desplacez plus de cinquante mil ames dud. peuple, et translatées en Castille; et en leurs lieux entreront des Castillans. Le petit roy est esvanoui, que l'on n'en scait nouvelle ny des vagabonz de sa suite, au moins qu'ils facent teste ny resistance, mais de fuyr de roche en roche; nonobstant tout cela, ne laissent les chrestiens à se tenir sur leurs gardes de peur d'estre assaillis en sursault, car les desbandés se trouvent mal quelques espoisses garnisons qu'il y ayt. Aussi la resollution de ceste Majesté sur l'election du capitaine general de cinquante mil hommes qui doibvent descendre pour la ligue, fust envoyée en terre avant hier au Pape et à Venise, bien couvert et secretement. Si est ce que ce sera le duc de Parme, et le duc d'Urbin qui en aura la charge.

Dud. xviij^me octobre 1570.

262. — A la Royne.

Madrid, 18 octobre 1570.

Madame, Si le brodeur eust faict bonne dilligence de vous apporter ma depesche, Votre Majesté n'eust pas esté en peine de desirer estre advertie de la cause du partement de la duchesse d'Alve, comme j'ay veu par la votre, qu'il vous a pleu m'escrire du premier de ce mois, que j'ay receu le xj^me; et m'a semblé par trop brefve, selon le temps qui est passé depuis votre derniere depesche du xiiij^me d'aoust. Duquel jour en çà, Madame, je despechis d'icy Bonnevent, le brodeur et Vallue avecques les nouvelles que je scavois. Ce porteur Laplace va porter à Vos Majestés celles

que j'ay aprinses depuis lors. Et touchant lad. duchesse, elle, Madame, ne menoit autre chose que d'avoir son congé huict mois devant que de l'obtenir, disant de voulloir aller devers le duc, son mary, en Flandres, si à luy n'estoit permis de retourner en Espaigne, comme il en faisoit toute instance; et scavoit bien lad. duchesse qu'il n'estoit possible selon les loix inviolablement gardées en Castille qu'elle fust camarere mayor de la nouvelle Royne; car cela apartient seullement aux vefves; et elle n'eust jamais accepté d'estre gouvernante de Mesdames les Infantes; et jaçoit, Madame, que elle servit de camarere mayor à la feu Royne votre fille, qui soit en gloire, qui estoit en certaine maniere contrevenir aud. loix, c'estoit neantmoeins en absence dud. duc; car elle n'entra jamais au palais pour en servir qu'il ne fust plus tost hors de ceste court, et acheminé en Flandres. Mais il y a encore autre raison : c'est, Madame, que l'Imperatriz protesta de belle heure au Roy Catholique que elle ne voulloit point que la Royne d'Espaigne, sa fille, eust gouvernante, comme lad. feu Royne avoit, signifiant pour lad. duchesse, car sad. fille est assez discrete pour se scavoir gouverner; il failloit par consequent que lad. duchesse se retirast en l'une sorte et en l'autre, ce que elle a faict et a moyenné que son estat soit demeuré à la marquise de Fromeste, aussi vieille et caduque ou plus que n'estoit la feu contesse d'Ureigne; et elle est à present bien mallade. Lad. duchesse a faict aussi donner l'estat de gouvernante de Mesdames les Infantes à doigne Marie Chaccon, car Sa Majesté Catholique luy a voullu complaire en tout ce que elle luy a demandé; et m'a l'on dict que elle a porté une assignation de quarante mil escuz d'aide de coste; aussi est ce que elle a tousjours tenu maison honnorable, et sa presence illustroit l'hostel desd. Princesses et estoit dignement bien seante auprez de Leurs Altezes; tant y a qu'elles ne laissent d'estre honnorablement et bien servies et traictées en toutes choses dignes de filles de si grand lieu. N'estant à omettre cecy par ma lettre qu'estant dict à Madame la Princesse Yzabeau que la dame Royne estoit arrivée en Espaigne, elle pensa fondre en larmes et gemissements, sy fort esmeue qu'on fust une bonne espace sans la pouvoir appaiser; à ceste cause, il a esté commandé à Chassincourt, qui est la plus aymée et la plus serviable, et aux autres dames de persuader à Leursd. Altezes, que

c'est leur propre mère et n'user aucunement du nom de marastre ny de terme qui les descourage d'aymer leur belle mère; vous asseurant, Madame, que lesd. Infantes sont de si merveilleuze discretion et jugement pour leur eage, que je croy qu'il seroit impossible d'en trouver de semblables.

Au reste, Madame, don Anthoine de la Cueva, leur mayor d'home, a esté fait mayor d'home mayor de la dame Royne, et gouvernera la maison desd. Altezes qui ne sera que une avec celle là, combien que le service soit separé ; et a esté ordonné que elles ne desjeuneroient plus le matin comme elles faisoient; mais elles disnent à dix heures et souppent à six du soir; bien les font gouster entre les deux repas.

Quant à ce, Madame, qu'il vous a pleu me commander par votre lettre de visiter ceste Dame Royne au nom de Vos Majestés, en attendant le gentilhomme qui doibt venir de vos partz pour la visiter, j'en baize très humblement les mains de Votre Majesté pour tant de mercy; et comme je n'ay garde d'y faillir, je vous respondz, Madame, que je vous obeiray de meilleure volunté si je scauroy que led. personnage vient pour succeder en mon lieu, ce qui seroit meshuy temps, après cinq ans passés qu'il pleust à Vos Majestés estre servies, d'avoir esgard à votre service et prendre pitié de moy qui suis tant las de ceste ambassade, que vos affaires se porteront trop mieulx par deçà de changer d'ambassadeur qu'ils ne font.

A ce propos, Madame, me semble vous devoir advertir comment le duc d'Alve escrivist de sa main par le capitaine de sa garde à Madame la Princesse de Portugal, n'a pas long temps, que la royne d'Angleterre avoit envoyé en Flandres un grand milord, magnifiquement accompaigné pour viziter la Royne d'Espaigne, et de vos partz ne l'avoit vizitée sinon votre agent; ce que lad. Princesse n'a pas cellé. Parquoy, Madame, il vous plaira faire election de personne à faire lad. vizite qui contente les Majestés Catholiques et vienne garny de lettres à lad. Princesse, aux Princes de Boheme, au car[al] et à Ruy Gommes; et vous plaize le charger du present de Cayes, comme il vous a pleu tant de fois le promettre.

Madame, je doibs à votre grace et bonté ce que je suis et recognois en tenir de nouveau l'honneur qu'il a pleu au Roy me

faire, de me retenir de son conseil privé, dont je baize pieds et mains à Sa Majesté et Votre très humblement, priant Dieu m'enseigner et assister à faire ce que je suis tenu pour me rendre digne d'entrer en lieu et compaignie plus honnorable que mes services ny moy n'avons merité.

De Madrid, le xviijme octobre 1570.

263. — Au Roy.

Madrid, 9 novembre 1570.

Sire, Lorsque la depesche qu'il a pleu à Votre Majesté me faire du xijme du mois passé m'a esté donnée, le xxvjme, par ce porteur chevaucheur de votre escurye, le Roi Catholique estoit de quelques jours paravant en sa maison du Pardo; et attendoit on qu'il deubt retourner en ce lieu d'heure à autre, pour s'acheminer d'icy à Segovie. Il est retourné le xxixme sur la nuict; et le lendemain de bon matin s'est confessé à l'evesque de Cuengue, lequel n'estoit peu aller vers luy aud. Pardo, à cause qu'il est tousjours mallade; cela faict, il a veu monter à cheval, led. matin, les Princes de Boheme à plus de soixante chevaulx de poste pour se rendre au devant de la Royne Catholique, leur soeur, à Vaildolit où elle entreroit le deuxieme du present; et tout aussitost led. Sr Roy a prins son chemin de l'Escuryal, afin d'y faire la feste de Toussainctz et y gaigner le jubillé donné par le Pape pour prier Dieu de donner victoire à l'armée de la ligue qui est allée combatre la turquesque en Chipre. J'esperois, Sire, de luy dire à ceste sienne venue ce qui est porté par votred. depesche et m'attendois qu'il feroit scavoir aux embassadeurs et à moy pour ung, comme il m'avoit promis en ma derniere audience, s'il trouveroit bon que nous allassions à ses nopces; mais led. Sr Roy est aussitost esvanouy de Madrid qu'il n'y a nul ambassadeur qui ait heu loizir de le voir, et ne se trouvera aud. Segovye sinon don Dietristain et le Nonce du Pape; si est ce que je me tennois prest d'y aller; de sorte qu'il fauldra que j'attende son retour pour satisfaire au contenu de votred. lettre, comme je feray en semblable pour viziter la Royne sa femme de votre part, Sire, en attendant le gentilhomme qui doibt venir exprez s'il ne sera venu devant que cela soit. Je n'ay toutesfois voullu

retenir led. courrier jusques alors, car ce mois sera prez de la fin devant que ces Majestés Catholiques soient icy ne qu'ils puissent donner audience, ains m'a semblé devoir respondre à Votre Majesté ce que j'ay aprins de l'anglois venu d'Hirlande, et l'advertir de quelques autres particularités.

Sire, par la lettre susd. de Votre Majesté, il vous plaist entendre ce qui sera reussy de la venue du sieur Stuely gentilhomme anglois; ce que j'ay mis peine de descouvrir, et suis adverty qu'il a apporté lettres et promesses en bonne forme de toutz les princes d'Hirlande invoccantz l'ayde et faveur du Roy d'Espaigne encontre la royne d'Angleterre, se donnants à luy en foy et hommage de vrays subject et vassaulx et demande icellui Stuely six mil hommes de pied et mil chevaulx pour avecques les forces desd. s^rs Hirois chasser les gens de lad. Dame royne, ce qu'il estime très facille, et je suis de son opinion selon quelque cognoissance que jay de lad. ysle; le chef qui la fera n'est encores declairé ny cela; ains se tient fort secret; si est ce que le cap^ne Julian Romero, gouverneur de Hedin, lequel est en ceste court, procure soubz main avec led. Anglois qu'il luy en face avoir la charge. Toutesfois je pense que ung plus grand que luy l'aura non de par Sa Majesté Catholique pour plusieurs respectz, ains comme capitaine adventurier ou soldoyé du Pape couvrant l'occasion de drecer lad. expedition et armée sur la revolte d'une ville de Frise appellée Grinninghen, sur laquelle on feindra la voulloir employer. Quant à dire le temps du partement, Sire, ce sera sur la fin de l'hiver. Il y a des gens faictz en Gallice pour cela et qui se font en autres provinces d'Espaigne. L'arcevesque de Cassel et luy s'accordantz mal, s'en est allé à Segovye prendre congé de Sa Majesté pour se retirer aud. Hirlande, qu'on ne vouldra; mais il faut considerer sur ce propoz que la bulle du Pape tant aigre contre la royne d'Angleterre n'estoit pas sans mistere ny pour moins que du sceu de deçà, afin de dispozer Anglois et Hirois à une rebellion; car il est vraysemblable que dès l'heure que l'isle Hirlande sera envahie par armes estrangeres pour la religion et querelle du siege apostolique lequel tend en estre souverain par tiltres authentiques, et assistez desd. princes Hiroys, que le feu d'icelle isle saultera en Angleterre, de façon que lad. Dame royne ne fust de sa vie

en plus grand hazard. A quoy Votre Majesté scaura très bien prendre garde de bonne heure pour la consequence, car ceste maniere de favorizer seditieux et rebelles va bien loing et les Espaignolz scavent mieulx s'en prevalloir que gens de ce monde au tesmoignage de toutes leurs chroniques antiennes et modernes, et ne seroit pas herezie d'alleguer que par leurs inventions et artifices, la France entra une bonne partie aux divisions et troubles qu'on l'a veue de votre regne. Dieu veuille par sa sainte grace qu'ilz n'ayent plus la joye de les y veoir comme ilz esperent et comme l'on leur escript que la paix n'est pour y durer guere de temps; laquelle esperance est le seul fondement de leurs dessains. D'une chose, Sire, me tiens je asseuré; c'est que sy Votre Majesté entreprennoit une guerre sur led. Angleterre, ou autre prince votre voisin, que Sa Majesté Catholique n'espargneroit rien pour vous en garder; aussi cest advis que je vous donne d'Hirlande n'est pas si certain qu'il faille vous esmouvoir ny vous declairer à l'encontre pour empescher l'entreprinze; mais ung adverty de bonne heure en vault deux.

Au regard, Sire, du duc de Medine Celly, il certainement ira en Flandres lever le siege au duc d'Alve, cela est tout resollu; de laquelle election, beaucoup de personnes s'esbahissent, mesmes ceulx qui ont opinion que telle charge excede la suffizance dud. duc de Medine, qui pourroit bien aussi proceder d'envye. Son partement sera en janvier, accompaigné de deux mil bizognes pour remplir les bendes espaignolles dud. Flandres et par la mer de ponent. Mais led. duc d'Alve attendra qu'il arrive pour luy remectre toutes choses et après s'en viendra par le chemin qu'il feit en allant, et s'embarquera à Gennes sur les gallères qui auront passé lesd. Princes de Boheme; lesquels feront courte demeure en Espaigne dors en avant, car l'Empereur les veult; joingt qu'ils feront place à deux de leurs petitz frères qui sont avec la Royne Catholique leur soeur, ainsi que son ambassadeur don Dietristain me disoit l'autre jour.

Touchant aux affaires de Grannade, Sire, ils sont en l'estat que j'ay escript dernierement à Votre Majesté; et connoissant à present ces sieurs qu'ils n'ont pas bien procedé en leur guerre contre les Morisques d'avoir tenu ordinairement forces en campaigne, car suffizoit des garnisons des places pour l'ordinaire, et

qu'ilz eussent mieulx faict d'assembler les forces des villes d'Andelouzie et de Castille deux fois chacun an et entrer dens le païs desd. Mores donner le gast aux bledz et leur coupper vignes et arbres fructiers pour les reduire à la fain, suivant l'exemple des roys de Castille qui en usoient jadis ainsi; et à la longue lesd. Mores venoient à leurs piedz la corde au col; car lesd. villes sont obligées de fournir nombre certain de cavallerie et infanterie pour lad. guerre, toutes les fois qu'il plaira à leur Roy. On s'asseure que pour l'advenir led. royaume sera paisible, car Sa Majesté Catholique en faict sortir toutz les Morisques et les despartir parmy l'Espaigne. Il y a trois jours que par ceste ville passerent quelques charges de maniottes pour attacher les plus robustes; il en y avoit plus de douze mil, au lieu et habitation desquels entrent Espaignols. Le grand commandeur de St Jacques est commissaire de faire lad. transmigration.

Et que je die ung mot de Portugal à Votre Majesté. Tout homme est après pour s'equipper d'armes à pied ou à cheval chacun selon la valleur de son bien, qu'il n'y a grand ny petit en tout le royaume qui en soit exempt; et s'exercitent et adrecent tous les jours de feste comme s'ils voulloient bientost assaillir quelcun ou qu'ilz doubtassent d'estre assailliz. Cela ne se faict pas sans quelque dessain ny que ceste Majesté ne le scache; ils parlent d'aller sur le roy de Fez l'an prochain, et d'envoyer une armée de vingt cinq bons navires pour la ligue contre le Turc et autre flotte vers le cap de Bonne Esperance descendre ung bon nombre d'hommes pour aller bien avant en la terre de Moussambique, où leurs gens ont descouvert nouvelles mines d'or; mais les naturelz du païs sont gent belliqueuse et les deffendent.

Il y a quatre jours, Sire, qu'un François est venu de Lisbonne qui a veu douze navires touz prestz à l'ancre et trois bien fort grands, qui s'apprestent. Toutz lesd. navires sont au roy de Portugal, faisant courir le bruict parmy la ville que c'est pour envoyer en France querir leur royne avecques quatre mil hommes sur lad. flotte; lequel bruict de peuple me donne à pencer que ce pourroit estre pour led. Hirlande en compagnie des Espaignols, et vouldront y aller puissantz pour combatre l'armée des Anglois, si elle se presente. Je feray partir le mesme Francois demain avecques le paquet de lettres qu'il a pleu à Votre Majesté m'en-

voyer pour faire tenir à Madame l'Infante de Portugal pour la capitanerie de Pene d'Albigeois et escriray à certain personnage dud. Lisbone aussi François pour sçavoir ce qu'on luy faict, encore que Votre Majesté ait meilleurs moyens d'en scavoir nouvelles par les Brettons et Normantz qui trafiquent par mer aud. Lisbone; car ordinairement il y en a les trente ou cinquante navires, que à ma volunté leur fust il deffendu d'y conduire et porter bleds ny toilles, ains les traicter comme enemys, car leur jeune roy deviendroit plus traictable qu'il n'est. Duquel, Sire, don Loys de Torres vous ira dire des nouvelles après avoir rendu compte à Sa Saincteté de ce qu'il y a negotié. Ce pourra estre au commencement de decembre, et pour ce que je faiz un long discours à la Royne, je mettray fin à ceste lettre.

De Madrid, le neufiesme de novembre 1570.

264. — A la Royne.

Madrid, le 9 novembre 1570.

Madame, En responce de la lettre qu'il vous a pleu m'escrire du douze d'octobre, ce seroit redite d'advertir Votre Majesté encore par ceste cy de l'occasion pourquoy la duchesse d'Alve s'est retirée, car je vous l'ay desja escript par le brodeur, Vallue et Laplace; vous asseurant, Madame, que toutz les quinze jours ou plus souvent lad. duchesse envoye homme exprès d'Alve icy viziter mesd. Dames les Infantes avec quelques presentz de petites choses sucrées et de tout ce que elle scait leur estre agreable pour scavoir de leur portement et santé. Touchant la marquize de Frometste, elle est camarere mayor de la Royne Catholique, n'abandonnant d'un pas lesd. Infantes dona Marie Chacon leur gouvernante; l'une et l'autre s'aquictent de leur estat, bien et beau, qu'il ne manque rien pour encore ausd. Princesses, ains sont vestues, parées, honnorées et respectées comme il apartient aux filles de sigrand lieu. Le marquis de Ladrada par ci devant don Anthonio de la Cueva, mayor d'home mayor de lad. Dame Royne, leur sert tousjours de maistre d'hostel; elles ont six dames, c'est à scavoir Chassincourt, Torigny, dona Anna de Navarre, dona Yzabel Chaccon, dona Maria de la Cueva, et dona Marie de Cordoue. Sophonisle est auprès des Infantes atendre ce que sera d'elle; deux

filles de chambre et une pour la garde robbe; la Royne leurd. belle mère n'aura que quatre filles de chambre et deux pour la garderobbe. On dict que elle n'a sinon huict dames venues avec elle; je ne scay combien elle en tiendra davantage; mais ce seront deux maisons en une, toutz les officiers communs et les cuisines en une, ainsi que je m'en informeray plus particullierement quand tout sera venu, afin d'en donner advis à Vostre Majesté et du cas que la Royne, leur belle mère, en fera et le mesme Roy; lequel se les faict mener aucunes fois à sa chambre; et le vendredy devant que Leurs Altezes allassent à St Jeronime qui fut le lundy ensuivant, il les volut veoir et furent longuement avecques Sa Majesté; c'est la derniere fois qu'il les a veues. Madame, elle seront aizes qu'il vous plaize leur envoyer des taffetas figurez qui ne soient pas noirs et des telliles de Milan pour robes. Passé ceste cellebration de nopces, la pramatique des habillementz sera rigoreusement observée en Espaigne, commenceant aux Majestés Catholiques et sans excepter les Infantes; mais elles pourront charger [1] ce qui leur sera envoyé de votre part. Et vous certiffie, Madame, que lad. Chassincourt sert si bien et faict tellement son debvoir auprez de Leurs Altezes que elles se gouvernent entierement par elle et l'ayment plus que à leur gouvernante ne à toutes les autres, qui n'est pas sans y avoir de la peine, et y mectre de la servitude pour quatre; de sorte que elle merite meilleur moyen pour s'entretenir en leur service que elle n'a; car on luy donne seullement soixante escuz d'estat par an, où la feu Royne luy en donnoit deux cens non comprins les habillementz et menues bezoignes que Sa Majesté luy donnoit. Par quoy il sera votre bon plaisir de supplir secretement à ce qu'ilz faillent icy à faire en son endroict; car j'aprendray tousjours aussi par son moyen quelque nouvelle de leans.

Madame, votre presant des six haquenées pour le Roy Catholique sont arrivées en ce lieu le vj^me de ce mois en assez bon poinct, selon la longueur du chemin. Je ne feray faulte de luy donner votre lettre et luy presenter lesd. haquenées de retour qu'il soit en ceste ville; et cependant le sejour leur fera grand bien. J'ay semblablement receu la lettre de Votre Majesté pour Mesdames

[1] Mettre.

les Infantes et les petites chiennes qui leur sont esté fort agreables, et vous en baizent beaucoup de fois les mains. Quant à la duchesse d'Alve, elle aura votre lettre, et les deux pièces de velours figurez, et verra par une lettre que je luy escriz la charge qu'il vous a pleu me donner de les luy presenter; et n'oblie pas de luy dire le regret que Votre Majesté a de quoy elle n'est plus auprez desd. Altezes, qui luy sera à elle grande consolation.

Madame, il a pleu à Votre Majesté me faire envoyer cinq cens soixante trois escuz d'ayde de coste par Jehan Barbier, dont je vous remercie très humblement; c'est pour m'acquicter de pareille somme envers ung marchant de Laval en Bretaigne, qui m'en secorust estant en Andellouzie; et ced. porteur qui le trouvera à Bayonne en passant les luy rendra en mon nom. Auquel courrier, Madame, sont deubz ses gages de long temps ; il sera votre bon plaisir de commander qu'il soit satisfaict, et que le s^r^ Jeronimo Gondy et moy soyons acquictez de la somme de mil cinquante escuz, que le Roy me commanda luy faire fournir en ce lieu, car le banquier, qui est ung gennevois, me presse tous les jours de faire delivrer lad. somme à son respondant en Paris, ensemble les interestz, ce que je vous supplie très humblement.

Madame, je disois au prince d'Evolly le vingt cinquiesme du passé, que le Roy son maistre eust fort bien advisé de l'envoyer vers le roy de Portugal luy remonstrer le tort qu'il se faict et à sond. oncle, de tirer en longueur le mariage de Madame, car son allée eust advancé les affaires et conduictz à la conclusion mieulx que nul autre s^r^ que Sa Majesté y sceut avoir employé, et pour le moins auroit esté l'occasion au monde de pouvoir blasmer la froideur dont led. Sr Roy son maistre a uzé à le traicter et parachever après l'avoir promis. Lequel Ruy Gomes, Madame, me respondict qu'il feust esté bien content de telle commission et ce qui n'estoit faict se pourra encore faire. Je luy ay repliqué l'obstination dud. jeune roy avoir prins origine et fondement des advis venus de ce cousté desja en l'année Lxvj [1], lui ayant imprimé beaucoup de choses en sa fantazie pour empescher le mariage de Madame qu'ilz eurent soubspeçon qué feu Jehan Perere d'Ante[z] estoit allé traicter en Portugal. Il me confessa estre vray que du vi-

[1] 1566.

vant de la feu Royne Catholique en gloire soit elle, ilz ont destour né le mariage pource que la Royne que nous avons aujourd'huy estoit promize au roy de Portugal. Tant y a que s'estant les chozes changées par le trespas de lad. Dame Royne Catholique, le Roy son maistre a depuis acheminé de très bon pied et sincerement en toutz les deux mariages de Madame la Princesse Yzabeau pour le Roy mon maistre et de Madame votre fille pour led. roy, dont graces à Dieu l'un est acomply; et n'y a chose que ceste Majesté ait tant aujourd'huy au cueur comme que celluy de mad. Dame s'esfectue, me parlant dud. jeune roy comme d'un enfant subject à sa teste, si enchanté de ses deux Theatins qu'ils dispozent de sa personne et de son royaume à leur apetit soubz espece de saincteté, n'estant poinct possible que leur regne dure guere, car grandz et petitz s'en faschent et leur veullent grand mal. M'asseurant aussi que Madame la Princesse de Portugal dezire grandement que led. mariage se face, et je suis adverty, Madame, par ung François qui vient d'arriver de Lisbone qu'il ne s'y parle d'autre chose; et disent de trois grandz navires qui s'apprestent pour led. s^r roy au port dud. Lisbone, et douze autres qui sont prets desja, que c'est pour aller en France querir leur royne avecques quatre mil hommes d'escorthe. C'est la voix du peuple de lad. cité. Neantmoins leurd. roy n'y pence poinct beaucoup, comme Votre Majesté pourra veoir par l'extraict qui a esté prins de la lettre qu'il respond par led. de Torres au Pape; ce que le s^r Almeyde a trouvé moyen d'avoir et coppie de la lettre que Sa Saincteté a escripte dernierement aud. jeune roy de sa propre main, qui est respondue si superbement par led. enfant gasté, que je luy souhaite une perpetuelle guerre en sa maison et en son royaume et que ce soit l'espouze qu'il aura de France, s'il perseverera en ses opinions. Lesquelles coppies, Madame, led. Almeyde vous va monstrer, car il est demy fol de passion contre lesd. roy, theatins et conseil et racontera d'autres particularitez à Vos Majestés touchant ce negoce; m'estant advis qu'il y procede en bon portugois et votre bon serviteur, car aussi c'est pour son advancement, et tout ce qu'il scauroit avoir sur le cueur, au contraire, seroit d'empescher s'il pouvoit et vous dissuader de marier Madame ailleurs, comme en semblable je crois fermement que don Loys de Torres a charge de procurer de la part dud. Sr Roy Catholique

envers sa Saincteté ; car il craingt extremement que Monseigneur le prince de Navarre l'espouze ou quelque prince protestant, de peur d'avoir la guerre tantost après ; laquelle luy romproit et renverseroit toutz ses dessains. Je ne veulx aussi peu promectre pour luy qu'il vueille que celluy dud. Portugal s'effectue, car il est homme de dezirer de vous tenir en esperance et ayant besoing de luy le plus longuement qu'il pourra ; ce qu'il pourroit bien avoir traicté avec led. de Torres ou faict traicter par son cardinal, afin de le moyenner envers Sa Saincteté ou pour quoy ce soit faire. Il est vray que led. de Torres s'en est desparty avec le don d'une abbaye de trois mil escuz de rente en Sicille et ung present de douze cens escuz en ung bassin et une aiguiere, favorisé d'une bonne lettre aud. Père Sainct, et lettres particullieres à six cardinaulx, qui est aultant que demander le chappeau pour luy. Pourquoy, Madame, je serois fort content si Sa Saincteté vouldra poursuivre le mariage dignement comme il apartient et pour n'estre trompé qu'il feit election de quelque cardinal ou evesque qui luy soit fidelle et affectionné à la couronne de France pour l'employer en ce faict comme son legat et ne se fier pas trop aud. de Torres ny à nul autre vassal ou partial de ceste Majesté, car, Madame, on scait bien que les roys et grands princes se gouvernent en affaires de si grands mariages, selon que tourne au bien de leurs affaires, et non ceulx de leurs voisins. Les exemples sont notoires et non de trop loing, tant du cousté des Roys de France que de ceulx d'Espaigne. Par ainsi ne seroit pas miracle que le Roy Catholique eust en son intention de rezerver le roy de Portugal pour estre son gendre, luy gardant son aisnée, en cas qu'il ayt ung enfant masle, auquel compte comme en semblable pour tenir l'Empereur en esperance, que le prince don Ridolfe doibve la espouser, auquel lad. princesse est vouée, il vous fera temporiser, ou je m'en doubte, encore quelque tempz en vain si le Pape se fie en luy. Et scache Votre Majesté que du cousté de l'Empereur ne s'y fient pas beaucoup que cella doibve avoir lieu ; car ils ont souvenance de la tromperie que le Roy Ferdinand et la Royne Yzabel Catholiques uzerent à l'Empereur Maximilian, auquel ilz avoient promis leur fille aisnée, doigne Yzabel, vefve du Roy don Jehan de Portugal, pour l'archiduc Philippe et après que elle se voulloit faire nonnain, si bien qu'il n'eust autre

remede que d'accepter la seconde qui fut la Royne doigne Juhane, et les nopces d'icelle faictes lad. vefve fut aussi tost remariée au Roy don Emanuel dud. Portugal, allegant pour leur raison et escuze qu'il fault necessairement que ces deux royaumes soient alliés et bons amys, et à ces fins preferer l'alliance dud. Portugal à toute autre. Tant y a que led. mariage faict avecques tromperie leur succeda mal, car elle morust en achevant d'enfanter don Miquel, leur fils unique, lequel ne survesquit que deux ans. Ce langage, Madame, m'a esté tenu par don Dietristain n'a pas trop de jours en devisant entre nous de ces dillations, lesquelles desplaisent à toutz gens de bien et soubpeçonnent qu'il y a de la collusion. Vos Majestés neantmoins pourront atendre et entendre led. de Torres. Il faict estat de vous estre envoyé pour persuader au Roy d'entrer en la ligue, et tout d'une main vous rendra compte de ce qu'il a negotié aud. Portugal de la part de son maistre pour led. mariage. Dieu vueille qu'il vous traicte verité.

Touchant en mon endroict, Madame, il me deist ce que j'ay escript à Vos Majestés du xviij d'octobre, et il a faict entendant icy à personnages de quallité qui me l'ont redict, qu'il a tousjours cogneu led. roy de Portugal fort esloigné et desgouté d'entendre à prendre femme de fort long temps, et qu'il s'en retournoit vers son maistre sans esperance que le mariage de mad. Dame puisse sortir effect, sauf si Sad. Saincteté le poursuivra à toute oultrance, voire le contraindre par censures papalles des plus fulminantes et citter lesd. Theatins à comparoir devant Sa Saincteté et à ung besoing priver le cardinal Infant de sa legation, car c'est luy qui soustient lesd. Theatins, afin de se conserver mieulx en son authorité qu'il a sceu dextrement oster à la royne. Vos Majestés ont de bons serviteurs aud. Rome, qui pourront descouvrir quel office de Torres aura faict et mieulx encore par les propoz qu'il vous tiendra. Pour conclusion, Madame, il fauldra forcer led. jeune roy, au lieu qu'il debvroit rechercher votre alliance à joinctes mains, qui est une indignité intollerable. Ne voullant faillir de dire à Votre Majesté que ceste Majesté Catholique seroit bien marry que mond. s^r le prince de Navarre fust votre beau filz ou autre prince protestant, de peur d'estre tantost à la guerre d'une part ou d'autre, car ce seroit luy

interrompre ou desfaire ses dessains, dont le principal est de faire ses affaires, en atendant que la France retourne aux troubles d'où elle vient de sortir; qui est ce que voz meilleurs voisins desirent, mesme qu'ilz ont nouvelle toutz les jours de delà que la paix n'y pourra guere durer. Vous asseurant, Madame, que si de ce cousté perdoient ceste esperance et veissent vos subjects remis et devotz à l'obeissance et service comme l'on les a veuz, vous cognoistriez en bref ung grand changement icy et en Portugal et abaisseroient leur arrogance plus que par moictyé. J'ay opinion, Madame, que si Almeyde alloit à Rome soubz l'adveu du Roy et votre faire entendre au Pape ce qui passe en Portugal, qu'il vous y feroit grand service; mais que ce fust devant que don Loys soit depesché pour France, car, comment que ce soit, il fauldra que Sa Saincteté donne ceste charge, comme j'ay dict à quelcun de qui il se fie, et Vos Majestés. Aussi je pence que le cardinal Saincte Croix pour avoir esté nunce en Portugal seroit le personnage qu'il vous fault, car il vous est affectionné ou bien il le soulloit estre et d'abondant il cognoist Portugal pour y avoir esté nonce. Ce que j'en parle, Madame, est que je vouldrois veoir mad. Dame Royne dud. Portugal maulgré ceulx qui l'empeschent, ou de ceulx qui deussent procurer mieulx qu'ils ne font que leur parolle eust effect.

De Madrid, led. jour neufiesme de novembre 1570.

265. — Au Roy.

Madrid, 19 décembre 1570.

Sire, Les nopces du Roy d'Espaigne se feirent à Segovie, le xiij^me de novembre; et si l'on m'y eust voullu, comme je m'estois presenté d'y aller, j'eusse sceu raconter à Votre Majesté l'ordre qui y fust tenu. Mais je scay que don Francés d'Alava en a heu le discours par commandement dud. Sr Roy pour vous faire entendre par le menu comment tout y est passé. Et touchant à l'entrée de la Royne d'Espaigne en ce lieu de Madrid, elle fut le xxvj^me dud. novembre, passant par deux arcs triomphantz, qui ont beaucoup cousté de charpenterie et paingtures avec des colosses en divers endroictz et statues hors du naturel,

et tant de flateries espaignolles en latin qu'il y en avoit pour faire mal au cueur.

Sire, je fuz à l'audience dud. Sr Roy le dernier jour dud. mois, pour luy rendre compte du contenu de la lettre qu'il a pleu à Votre Majesté m'escrire du douze d'octobre, me commandant de salluer la Royne sa femme de votre part, en attendant ung gentilhomme de quallité qui doibt venir faire cest office; laquelle vizite je ferois quand il luy plairoit. Sa Majesté, Sire, me respondit qu'il baize les mains à Votre Majesté beaucoup de fois pour la souvenance qu'il vous plaist en avoir, se remectant à moy de veoir lad. Dame Royne à tel jour que je vouldrois.

Et touchant aux autres particullaritez de lad. lettre je luy deiz, Sire, le deslogement et yssue des estrangers hors de votre Royaume sans avoir touché ny dampniffié ses païs, et du bon ordre mis par Votre Majesté pour faire garder la paix entre voz subjectz. Lui ay pareillement remonstré qu'il vous a despleu grandement ce que les courssaires ont faict à ses subjects et que Votre Majesté y a faict remedier pour le tempz à venir; dont Sa Majesté Catholique vous baize les mains, vous priant, Sire, le plus qu'il luy est possible que ainsi soit comme je luy ay donné entendre. J'atendois s'il me diroit quelque mot de la royne de Navarre; mais il ne m'en a poinct parlé; et n'est pas ung prince qui dict ce qu'il a sur le cueur, ains il est des plus dissimullateurs du monde. Je le puis bien dire, puisque ses serviteurs le dizent et qu'il scait autant faindre et couvrir ses intentions que jamais feit roy ny petit compaignon jusques au temps et heure qu'il luy vienne à propoz de s'en rescentir. Il confesse, Sire, que souvent les ministres font la plaincte plus grande que le mal n'est et les complaignantz adjoustent au compte plus qu'il n'y a d'occasion. C'estoit sur ce que je luy dizois que VotreMajesté ayant tousjours faict enquerir des pirateries dont son ambassadeur se doulloit, il s'estoit trouvé plusieurs fois et d'autres excez par luy pretenduz, ou qu'il n'en estoit rien du tout, ou bien si peu qu'il ne valloit la querelle qu'il en faisoit. Tant y a, Sire, que Sad. Majesté Catholique vous prie bien fort de faire cesser telz desordres entre voz subjectz d'une part et d'autre. Ce que je lui ay asseuré que Votre Majesté fera à son pouvoir et de la punition de ceulx qui ont

maltraicté les Theatins portugallois qui alloient aux Indes, si Votre Majesté les pourra faire empoigner.

En après, Sire, il m'a fallu atendre l'audience de la Royne Catholique jusques au quatriesme du present sur les unze heures du matin, à l'issue de son disner. Elle m'attendoit en la salle où elle avoit disné et estoit debout contre la muraille. Je luy ay faict la reverence accoustumée et luy eusse baizé la main, s'il luy eust pleu me la donner. Et l'ay salluée de voz plus cordialles recommandations, ensemble de la Royne, mère de Votre Majesté, luy representant l'aize que ce vous a esté d'entendre son arrivée et descente à bon port en Espaigne après une si longue et si dangereuse navigation, ainsi que Votre Majesté luy fera particullierement scavoir par le gentilhomme qui la doibt venir viziter. Ce que j'ay poursuivy des meilleures parolles et presentations d'amour et bonne correspondence que j'ay sceu.

Auxquelles respondant, lad. Dame Royne m'a demandé premierement de la santé de Voz Majestez et si j'avois nouvelles de la Royne Très Chrestienne sa soeur. Je luy ay asseuré que par les derniers advis Voz Majestez se portoient très bien et que led. gentilhomme que j'atendois d'heure en heure satisferoit à toutes les particullarités, dont il plairoit à Sa Majesté s'informer, bien que je pençois que voz nopces pourroient estres faictes. Lad. Dame Royne me dict que elle seroit fort contente d'entendre toutes bonnes nouvelles de Voz Majestés et vous baize les mains très affectueuzement pour la visitation qu'il vous a pleu luy faire par moy votre ambassadeur, se tennant tout asseurée de l'amytié et bonne volunté de Votre Majesté. A laquelle tousjours elle correspondra de toutes ses forces et que elle est très aize de votre contentement. C'est la responce, Sire, que j'ay tirée de lad. Dame; aussi elle parle fort peu.

Sire, je viens de recevoir une lettre de Madame l'Infante de Portugal, dattée du deux de ce mois, en responce d'une que je luy avois escripte en accompaignant votre depesche, touchant la cappitannerie du chasteau de Penne d'Albigeois, dont Votre Majesté a pourvueu le s^r de Beauville. J'ay advisé de mectre sa lettre en ceste depesche, qui est de voulloir atendre, et scavoir plutost de ses officiers s'ils y avoient pourvueu d'autre capitaine. Et quand son Alteze m'envoyera sa responce

pour Votre Majesté, je ne fauldray, Sire, de vous l'envoyer.

Au regard des nouvelles que mon messagier m'a rapportées, il dict, Sire, qu'il a veu quatorze grandz navires toutz prestz à naviguer. Les six iront aux Indes au premier jour. L'occasion d'acquerir led. royaume ne se scait poinct, si ce n'est qu'après la bataille de Montcomptour, il courut ung grand bruict que Mons' l'Admiral et iceulx de son party s'estoient retirez à La Rochelle, où ilz dreceoint une armée de cinquante grandz navires pour aller descendre aud. Portugal. Ce fust la premiere occasion qui leur feist prendre les armes à toutes manieres de gens. Et du despuis ont continué à faire les monstres toutz les dimanches pour les aguerrir, de sorte que la seulle ville de Lisbone a faict vingt sept compagnies, pource qu'il y a aultant de paroisses; en chacune desquelles compagnies l'une portant l'autre, y a trois cens cinquante hommes; qui font neuf mil quatre cens cinquante, pour sortir en campaigne, s'il sera besoing, ausquelz le Roy a faict distribuer des harquebuz à mil reys, qu'est leur petite monnoye vallant six livres deux solz et la pique cinquante sols tournois.

Encore font ilz provision d'armes parmy led. royaume; et n'y a ville ne lieu où il n'y ayt des gens enrrolez, sans qu'on scache la cause pourquoy. Ung navire breton venoit d'arriver aud. Lisbone, portant nouvelles que le bastard du conte d'Agamont avoit trente navires en la coste d'Angleterre, on ne scavoit à quelle fin. Don George Manrrique, ambassadeur du duc de Savoye, est arrivé en poste pour venir donner le parabien du mariage à ces Majestez Catholiques. Son maistre est après que ced. S' Roy Catholique luy entretienne dix gallères, qu'il n'a pas encore en nature. Et les deux mil hommes qu'il demandoit, c'estoit pour jallouzie dud. admiral qui s'est maryé à la contesse d'Entremont. Et combien qu'il demandast que ce fussent Espaignols, c'estoit en esperance que la solde luy fust accordée d'icy pour led. nombre et y employer de ses subjects ou Italliens. Et j'entendz, Sire, que bientost s'embarqueront cinq mil Espaignolz sur navires et portz d'Alicant et de Carthagenne, pour aller en la duché de Milan remplir le tiers de Lombardie et rafraischir les garnizons du Piemont. On veult dire que le demeurant passera en Naples; par dessus lesquelz cinq mil hommes, faict autre levée en divers

lieux, qui servira pour mectre sur les gallères, bien qu'il y a extreme difficulté à tirer soldatz d'Espaigne. Et fauldra qu'ilz se servent d'Allemans et Italliens, tant pour la garde desd. gallères comme pour descendre en terre. Si est ce que le Roy Catholique donne asseurance à l'ambassadeur des Venitiens qu'il fera son pouvoir de les secourir de bonne heure. Jehan André Dorie est venu pour se justifier de quoy il s'est separé de l'armée de la ligue avec les quarante neuf gallères de Sa Majesté Catholique; alleguant qu'il avoit tousjours dissuadé d'aller en l'arriere saison trouver l'armée turquesque, mesme que la Venitienne avoit perdu plus de vingt mil personnes de leurs gallères; et autres incommoditez allegue pour se descharger, tant de l'hiver qui estoit si avant, et qu'il n'avoit panatique pour guere de jours, tellement que la cause sera bonne. Aussi son maistre fust esté marry qu'il eust mis sesd. gallères au hasard de les perdre, veu que l'armée turquesque les atendoit en bonne rezollution de rien quicter les toutes pour la moytié. En ces entrefaictes, Necerssie s'est perdu. Plaise à Dieu que le surplus du royaume de Cipre ne le soit devant que secours suffizant y arrive. Pour deliberer duquel et de ce qu'il fauldra faire ceste année où nous entrerons, Sa Majesté Catholique a faict venir le s' don Jehan d'Austrie, qui est icy despuis le xiij du present. Le duc de Sesse vennoit comme luy; mais la goutte l'a arresté à deux journées de ce lieu; et le grand commandeur de S' Jacques arrivera au premier jour, car ilz ont laissé bonnes garnisons au païs de Grannade et les Morisques si abatuz, à ce que le s' don Jehan donne à entendre, qu'il n'y a pas mil d'iceulx Morisques rebelles en tout led. royaume, et ceulx là tant disperssés qu'ilz ne vont que trois ou quatre de compagnie comme larrons; des autres, qu'ilz ne fussent tantost ralliez, si une bonne flotte de Turcz ou Mores abordoit en la coste d'Espaigne; et ceulx des royaumes de Vallence et d'Aragon, lesquelz voyent l'exemple devant eulx de ce qu'on leur fera ung jour, ne seroient pas les derniers à prendre les armes. Lesquelz sont en nombre infiny. L'arcevesque de Cassel d'Hirlande est party de ceste court mal content, le jour d'hier; et si l'on ne l'en garde, il se va rendre à Votre Majesté; et ne scauroit dire s'il vouldra passer en Angleterre. Son dessain est, à ce que j'entendz, Sire, de vous aller descouvrir toute l'entreprinse d'Hirlande

et les menées de Richard Stuely anglois, avec lequel il a heu different et parolles. Il y a danger qu'on l'arreste en quelque lieu d'Espaigne, scachant qu'il s'en va mal content et en France. Il n'a poinct parlé à moy, ny faict parler; si est ce que ung soldat gascon l'a servy, lequel m'a donné quelquefois des advis de ce qui se traictoit entre led. arcevesque et l'Anglois. J'aymerois bien mieulx que led. royaume fust pour Monseigneur d'Anjou, votre frère, et consequement l'Angleterre, et non de ce roy. Et me souvient, Sire, que les princes Hirois s'estoient vouez et donnez au feu Roy de glorieuse memoire votre père; ce que Monsr l'evesque de Vallence tesmoignera à Votre Majesté, car il y fust envoyé d'Escosse à ces fins, et moy aveques luy.

Sire, c'est chose certaine que les Princes de Boheme, don Ridolphe et don Hernest, font estat de s'embarquer dens la fin de janvier à Barcelonne pour aller descendre à Gennes. Qui est l'occasion principalle de quoy je faiz ceste depesche à Votre Majesté, pour l'opinion que j'ay qu'il vous plaira mander advertir les costes de Languedoc et Prouvence, qu'ilz reçoivent et accommodent lesd. Altezes de ce qui leur sera neccessaire, si de fortune ilz y abordent. Devant lequel partement et pour dire adieu à ceste court, se fera quelque tournoy, si ce ne seront joustes, puisque led. don Jehan d'Austrie est venu; car lesd. Princes n'atendoient que luy à ce qu'ilz m'ont dict; lequel advis, Sire, je n'ay voullu differer de vous le donner jusques au retour de Monsr de Malicorne, pource que à l'adventure il ne sera poinct depesché assez tost. Aussi le voullois je faire entendre à Votre Majesté devant qu'il soit venu; car je croy qu'il vous desplairoit de n'avoir sceu leurd. passage assez à tempz.

De Madrid, le xixme decembre 1570.

266. — A la Royne.

Madrid, 21 décembre 1570.

Madame, Je rendz compte au Roy de l'audience que j'ay heu du Roy d'Espaigne le dernier de nouvembre, en laquelle je luy presentay votre lettre; et le jour devant avoient vos haquenées esté receues en son escurye par don Diego de Cordoua, premier escuier, qui ne pouvoit à son gré les louer assez, tant il les trou-

voit belles et de la taille que led. Sr Roy les demande. Ce porteur entendist lesd. louenges, car il les fust consigner aud. don Diego, après que le prieur don Anthonio de Tolledo, grand escuier, eust, à ma prière, sceu de Sa Majesté Catholique ce qu'il luy plaisoit en estre faict; laquelle respondit de les envoyer à sond. premier escuyer. Et lors de mad. audience je luy deiz que c'estoient les meilleures et les plus exquises qu'on avoit peu trouver; desquelles haquennées, six en nombre, vous, Madame, luy faisiés ung petit present d'aussi bon cueur, comme Votre Majesté dezire qu'il en soit bien servy et de luy complaire en meilleure choze, si elle sera en votre puissance. Or les avoit il desja veues, et me feist responce qu'il les trouvoit fort belles, et comme de la main d'où elles venoient d'où rien ne sauroit sortir qui ne soit bon et parfaict, et vous en baize les mains beaucoup de fois; la letre qu'il respond à lad. votre va en ce paquet.

Je fuz, Madame, puis après, le quatriesme de ce mois, faire la reverance à la Royne d'Espaigne, luy feiz les recommandations et offres qu'il avoit pleu à Votre Majesté me commander du douze d'octobre. Elle me sembla les accepter de bon cueur et les avoir pour agreables sans oblier ses grandz mercys. Il est vrai, Madame, que ce n'est pas la grace, accueil et affabilité de la feu Royne votre fille et mesme elle se tint tousjours debout durant mad. audience, ce que ne faisoit lad. feu Dame Royne, ains elle s'asseoit sur des oreilliers et me faisoit asseoir sur ung escabeau de velours. Aultant en faisoit Sa Majesté aux autres ambassadeurs tant du Pape que des Roys et Venitiens. Mais ceste Dame Royne n'a pas uzé ceste faveur au Nonce du Pape ni à votre ambassadeur. Mais je ne veulx faillir, Madame, à vous dire l'accueil que lad. Dame Royne feist à Mesdames les petites Princesses, le jour de son entrée au pallais. Ce fust que Madame la Princesse de Portugal, leur tante, les mena au devant de lad. Majesté jusques à l'entrée des portiques et galleries basses, où elle estoit descendue de sa haquenée, et sans volloir luy permectre que lesd. Infantes luy baizassent les mains et d'une reverence jusques à terre de mesme elles, la dite Dame Royne les accola et baiza plusieurs fois l'une après l'autre avec demonstration de fort grande amour; et du despuis les honnore et caresse comme ses filles, et a disné et souppé aucuns jours en compaignie

d'elles, seant à table au milieu, l'aisnée à sa main droicte et la petite à sa main gauche. Aussi est ce que jamais n'y eust petites Princesses plus aymables qu'elles sont; et car elles ont heu ung peu de catharre qui leur a faict garder le lict quelques jours, la dite Dame Royne n'en a perdu ung seul sans les viziter. Elles sont en bonne santé à present, Dieu mercy.

Quant à Sa Majesté, elle ces jours passez heust quelque vomissement pour avoir mangé du poisson. On faisoit desja bruict que c'estoit que elle est grosse; mais cela est encore incertain. Lad. Dame Princesse de Portugal est au Pardo d'un nombre de jours en çà pour changer d'ayr, car elle se trouve mal d'oppilation de foye et de ratelle acompaignée d'une amertume et tristesse de cueur, dont elle ne se peult garder pour plaisir qu'on luy donne, jaçoit que elle le dissimule saigement le mieulx qu'il luy est possible. Et m'a esté dict que elle perd sang continuellement par ses fleurs. Votre Majesté me pardonne si je parle si avant.

J'envoye en cette depesche à Votre Majesté une lettre de la duchesse d'Alve, laquelle m'a escript que elle est rezollue d'aller trouver le duc d'Alve en Flandres, ceste prime, s'il ne vient par deçà; si est ce que l'on parle que le duc de Medina Celin luy ira lever le siege bientost.

Madame, ceste depesche est expressement pour donner advis au Roy et à Votre Majesté que les Princes don Ridolphe et don Hernest partiront ou font estat de partir de cette court en ce mois de janvier qui vient, pour retourner vers l'Empereur leur père. Je pence bien qu'il y auroit de la jalouzie de ce cousté, s'ils passoient par votre Royaume. Mais je croy bien aussi qu'ils seroient contentz que led. Sr Empereur leur mandast aller par là, afin de baizer les mains à toutes Vos Majestés et veoir la Royne leur soeur, laquelle ilz ne verront de longtemps, perdant cette occasion. Leur voiage sera d'aller d'icy à Barcelonne s'embarquer sur les gallères d'Espaigne et descendre à Gennes. Je ne doubte pas, Madame, qu'il ne vous plaise faire advertir les ports de la coste de Languedoc et de Prouvence, qu'ilz soyent apperçus dudit passage, pour, si cas sera, que lesd. gallères et Princes y abordent, qu'ils soient accomodez de ce qui leur sera besoing; m'ayant semblé ne debvoir poinct remettre à vous en advertir par Monsr de Malicorne, lequel est arrivé en ce lieu le neufiesme

de ce mois; car il ne scait ny moy s'il sera bientost prest de son retour; et dès devant qu'il soit venu, je voullois depescher ce gentilhomme vers Vos Majestés pour lad. fin, et l'ay retenu jusques à ce jour datte de la presente.

Ne voullant oblier à vous dire, Madame, pour fin d'icelle, que ung marchand m'escript de Lisbone, du deuxiesme de ced. mois, que tout le royaume dezire d'une voix que Madame soeur du Roy soit leur royne; toutesfois aucuns veullent dire que le roy de Portugal n'en est gueres content, et ne scait on pour quelle cause; mais pour satisfaire aux prières du Pape, on dict qu'il estoit après pour envoyer deux des principaulx de son conseil vers Vos Majestés traicter le mariage; et m'a dict le cardinal de Siguence qu'il n'a poinct entendu de deux, sinon d'ung seul, qui est don Alvaro de Castro, et ne scait l'occasion de sa depesche. Il y a toutesfois à conjecturer que après avoir faict le compliment de feliciter le mariage à toutes Voz Majestés, qu'il parlera de maryer son maistre; car il est des plus en son conseil et fut envoyé sur ce propoz de mariage à Cordoua vers Sa Majesté Catholique, quand il y estoit, afin de faire les escuzes du jeune roy, dont j'envoys la responce du xix d'avril à Vos Majestés. Et fault croire que sans grande occasion, led. gentilhomme ne fera poinct tel voiage; et ne scay s'il y a lieu de pencer que cela soit esté traicté par don Loys de Tourres, afin de se trouver en mesme temps en votre court, comme je croy qu'ilz feront, led. cardinal estant d'advis de laisser faire à Sa Sainc teté, puisqu'il a prins le mariage en sa main et de telle affection, comme il y procede; nous assurant à Monsr de Malicorne et à moy que Sa Majesté Catholique le dezire aultant que Votre Majesté, et jure ce qu'il peult jurer que sond. maistre ne pence aucunement à donner une ny autre des Princesses Infantes aud. roy de Portugal ny des filles de l'Empereur et rejecte toute la coulpe sur sond. nepveu. Dieu vueille par sa grace que ainsi soit.

Dud. Madrid, le xxj^me decembre 1570.

267. — Au Roy.

Madrid, 27 décembre 1570.

Sire, Pour ne faire tort à la suffizance de Monsieur de Malicorne, je ne feray autre discours à Votre Majesté pour reponce

de ce qu'il est venu traicter vers les Roy et Royne Catholiques; car il en scaura rendre très bon compte; mais seullement je tesmoigneray qu'il s'en est si bien aquicté que lesd. Majestés et ceulx avecques qui il a negotié demeurent grandement satisfaicts de luy et croy que nul autre n'eust sceu le faire mieulx qu'il a faict. Sire, j'ay à respondre par cette depesche à celle qu'il vous a pleu me faire, de Soissons, du quatre de ce mois, laquelle j'ay receu le xxij^me^; lors duquel jour ces Majestés estoient allés au Pardo viziter Madame la Princesse de Portugal qui y est mallade. Cela fut cause que je ne leur feiz scavoir moy mesme la nouvelle contenue est lad. letre de voz nopces, qui estoient celebrées; mais je l'allis donner aux Princes de Boheme led. jour xxij^me^, à l'issue de leur messe; qui leur fust une nouvelle très agreable et à votre inutille ambassadeur plus que nouvelle qu'il ait receu il y a fort longtemps. J'eusse voullu scavoir d'eulx precisement s'ils ont deliberé de passer par votre Royaume et en quel temps, veu que l'Empereur veult, comment que ce soit, qu'ilz se retirent vers Sa Majesté au plustost qu'il sera possible, et s'il sera ainsi comme Gilles, courrier dud. Sr Empereur, vous a dict qu'ilz eussent intention de faire le chemin en poste par France que je ne feisse faulte d'adviser Votre Majesté du temps qu'ils partiront et quand ils pourroient entrer en votre Royaume, afin de faire donner ordre, tant pour les faire accomoder de chevaulx de poste sur leur chemin que pour les y bien recevoir et traicter, les asseurant que ce vous sera, Sire, un très grand plaisir de les veoir avec ceste occasion pour les bien recueillir et traicter, afin de leur rendre tesmoignage de l'affection et amytié fraternelle que Votre Majesté leur porte; lesquels Princes me respondirent après les remercyements, que le chemin qu'ilz ont à prendre deppend de la volunté de l'Empereur; bien auroient ils grand plaisir qu'il leur acomodast d'aller par votre Royaume, afin d'avoir le bien et contentement de baizer les mains de Votre Majesté, à qui ils desirent faire service et des Majestés de la Royne, votre mère, et de la Royne, leur bonne soeur; et certainement, Sire, il me semble qu'ils vouldroient bien passer par votre court. Ce que feroient aussi don Dietristain et leurs gentilshommes pour plusieurs respects. Si est ce que le Roy Catholique leur faict arrester quinze

gallères de celles d'Espaigne, qui seront prestes pour la fin de janvier. Toutesfois ils pourront attendre à s'embarquer jusques en fevrier et qui parte jusques en mars. Et le bruict est que Votre Majesté a envoyé prier l'Empereur de les faire passer par votre Royaume. Ce que pareillement le secretaire Cayes me conseilloit, sans voulloir estre nommé, de vous escrire que si Votre Majesté desire veoir lesd. Altezes, qu'il seroit bon d'en envoyer prier lesd. Sr Empereur et le Roy Catholique son maistre. Je luy ay faict responce que l'alliance est telle entre Vos Majestés qu'il ne fault poinct faire difficulté de demander et prendre les commodités qui viendront à propos aux ungs et aux autres et par ainsi me sembloit, si led. passage est plus commode ausd. Altezes par France que par ailleurs, qu'ils la doibvent rechercher et prendre, car je les puis asseurer et certiffier qu'ilz feront plaisir à Votre Majesté; mais de vous ecrire pour les y convyer ny les en prier, que je m'en garderay fort bien. Aussy est ce, Sire, que led. passage vous coustera beaucoup; encore semblera il advis à aucuns que vous leur debvrez de retour, estant ces gens icy costumiers de faire semblant de tenir peu de compte de ce qu'ilz dezirent le plus en leur interieur. Et pour le regard dud. voyage, j'avois desja faict partir Colonge vers Votre Majesté avec ce que m'en avoient dict lesd. Altezes et don Dietristain, car il m'est advis que en occasions semblables je ne doibz estre negligent d'en advertir Votre Majesté, comme je ne seray si je pourray scavoir du voiage le temps et le chemin.

M'ayant esté dict encore hier qu'il sera possible que lesd. Roy et Royne iront en Aragon et jusques à Barcelonne acompaigner lesd. Princes pour par mesmes moyen aller à Mousson tenir le cours.

D'autres nouvelles, Sire, n'y a que d'avoir faict arrester toutz les navires qui se trouvent aux ports de mer d'Espaigne, afin d'embarquer des soldatz pour Itallie, comme j'ay escript à Votre Majesté des cinq mil qui doibvent aller en Lombardie et Piemont; et autres s'embarquent pour Naples et Sicille, afin de les employer sur l'armée contre les Turcz.

Don Jehan d'Austrie sera visroy dud. Naples, oultre qu'il est general generalissime de la ligue, afin de l'authoriser dadvantage. Il n'est pas en opinion de bon guerrier entre ceulx qui l'ont

veu à la guerre de Grannade ny pour homme de grand esprit parmy ces courtizanz. Au reste, Sire, je verray d'entendre les deliberations pour lad. guerre turquesque pour en advertir Votre Majesté. Mais mon advertisseur m'asseure que l'entreprinse d'Hirlande s'executera avec trois mil Espaignols et trois mil Vallons en deux flottes qui partiront l'une de Flandres et l'autre d'Espaigne à temps mezuré pour se rendre à certain lieu à mesme jour soubz la charge du prieur don Hernando, fils naturel du duc d'Alve.

De Madrid, le xxvij[e] de decembre 1570.

268. — Discours au Roy des audiences que Monsieur de Malicorne a heues des Roy et Royne Catholiques.

Monsieur de Malicorne, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et de son privé conseil, arrivé le neufiesme de decembre 1570 en la court du Roy d'Espaigne estant en la ville de Madrid, communiqua entierement sa depesche au s[r] de Fourquevaulx, ambassadeur de Sa Majesté Très Chrestienne; veue laquelle, fut advisé de commun advis de debvoir faire entendre aud. Sr Roy Catholique son arrivée demandant audience à tel jour et heure qu'il luy plairoit. Ce qui fut faict. Mais pour aucunes grandes occupations, lad. audience fut remise au vendredy quinziesme. Lequel jour venu, du matin, environ dix heures, vindrent au logis dud. de Fourquevaulx le conte de Chinchon, premier maistre d'hostel dud. Sr Roy, acompaigné d'environ quarante gentilzhommes ou plus à cheval, toutz personnages de marque. Lequel conte à la main gaulche et led de Fourquevaulx à la droicte prindrent led. s[r] de Malicorne au milieu d'eulx. Et en cest estat allerent jusques au pallais bien honnorablement et entrerent lesd. ambassadeurs en la petite chambre où lad. Majesté donne les audiences. Il y avoit avecques luy don Jehan d'Austrie, le prieur don Anthoine de Tollede grand escuier, le duc de Medine Ruysecco, le duc de Nagera, le conte de Benavent, le marquis de Denie, toutz grandz de Castille En laquelle audience, led. s[r] de Malicorne feist par ordre entendre à Sa Majesté Catholique la charge qu'il avoit de Sa Majesté Très Chrestienne, de la Royne, sa mère, et de Monseigneur d'Anjou, son frère, ainsi et en ensuivant ce qui est porté par son instruction, sans en obmectre ung seul mot.

Led. Sr Roy Catholique luy respondit.

Lendemain xvj[me] dud mois, ayant faict demander au marquis de Ladrade, majord'home mayor de la Royne Catholique, afin d'avoir audience, ce fust don Pedro Lasso, ung des maistres d'hostel de lad. Royne, acompaigné de dix ou douze gentilzhommes, qui veint prendre led. s[r] de Malicorne sur les deux heures après midy; et luy à gaulche, led. de Fourquevaulx à droicte meirent led s[r] de Malicorne au milieu, et en l'ordre susd.

allerent jusques au pallais et descenduz monterent en la salle où la feu Royne donnoit ses audiences. Et illec trouverent lad. Dame Royne qui attendoit lesd. ambassadeurs debout sur son estrado avec des quarreaulx de velours cramoisy prez d'elle pour s'asseoir s'il luy eust pleu. Autour de lad. salle estoient ses dames et peu de gentilzhommes. Le duc de Medine y estoit des grandz. Les reverences faictes, icelluy s^r de Malicorne luy exposa ce qu'il avoit à luy dire poinct par poinct.

Lad. Majesté luy respondit.

Au partir d'elle, il fust baizer les mains aux Princesses Infantes qu'il trouva telles que la voix court de leur perfection selon l'eage.

Puis alla viziter les Princes don Ridolfe et don Hernest, lesquelz sortirent au devant de luy jusques bien avant de l'antichambre et l'emmenerent en la chambre où les ambassadeurs ont acoustumé de leur parler, où led. s^r de Malicorne leur donna les lettres du Roy, ayant mis au dessus : « A mon frère Monsieur le prince don Ridolfe; » et de mesme sur l'aultre lettre : « A mon frère Monsieur le prince don Hernest. » Lesquelz Princes furent salluez de la part desd. Majestez par les plus honnestes et convenables parolles dont led. s^r de Malicorne se sceut adviser. Auquel led. don Ridolfe feit response qu'il baizoit très affectueuzement les mains de Sa Majesté pour la souvenance qu'il luy plaizoit avoir d'eulx; qu'ilz estoient fort contentz et resjouys de l'alliance et mariage accomply entre Sa Majesté et la Royne leur soeur; car c'estoit de tant plus fortiffier la ferme amytié qui estoit entre l'Empereur son père et les Majestez Très Chrestiennes et Catholiques. Et quant à luy et à son frère, qu'ilz seroient tousjours très aises du contentement desd. Majestés Très Chrestiennes. Aussi deziroit il bien que l'occasion se offrist de pouvoir faire service à Sad. Majesté, et en ce qu'ilz le pourroient servir, qu'ilz s'y emploieroient très voluntiers.

Au partir desd. Princes, qui reconduirent led. s^r de Malicorne jusques au lieu où ilz l'avoient receu, il alla salluer les petitz Princes don Albert et don Venceslaus de Boheme, frères desd. Altezes; lesquelz sont aultant gentilz et bien aprins qu'il est possible; et mesme l'on dict que le dernier est le vif portraict de la Royne Très Chrestienne sa soeur.

Le dimanche xvij^me, fust led. s^r de Fourquevaulx d'advis d'aller salluer don Jehan d'Austrie. Ce qui fut faict; et aura souvenance led. s^r de Malicorne de representer sa gravité. Il est vray que ses propoz furent fort courtois, dizant qu'il baizoit humblement les mains du Roy Très Chrestien pour la vizite qu'il recevoit de sa part, à laquelle Majesté il deziroit de faire service et que une bonne occasion s'y offrist pour le servir de soldat, afin de monstrer sa bonne affection, et autres semblables propoz.

Le lundy furent viziter le cardinal de Siguence, lequel, à son dire, est le plus affectionné de toutz à la conservation et durée de l'amour et paix tant neccessaire entre Leurs Majestez; à quoy il employera ses cinq sens de nature et tout ce que Dieu luy a donné.

Plus de difficulté y eust à veoir le prince d'Evoly; car faulsit atendre jusques au lundy xxj^me; et fust de la vizite et de l'adieu une mesme choze. En laquelle vizite y eust assez de propoz tenuz touchant l'amytié qu'il fault

que les deux Majestez continuent de l'une à l'autre; et aussi bien led. Ruy Gomes comme led. cardinal dizent par leurs vives raisons que Sa Majesté Catholique dezire en extresme que le mariage par luy mis en avant de Madame au roy de Portugal sorte effect; et qu'il s'y est employé tant envers le Pape que envers le roy son nepveu et son conseil: mais que led. jeune roy est enchanté par les deux Theatins qui le gouvernent et que c'est son mauvais naturel qui les garde de cognoistre ce qui luy est très convenable pour luy et son royaume. Concluant l'un et l'autre desd. s^rs qu'il fault esperer que tout ira bien, puisque Sa Saincteté s'en mesle. Led. s^r de Malicorne leur a remonstré que du cousté de France n'ont rien à demander aud. roy de Portugal, moins de voulloir presser aucun pour led. mariage, estant Madame de si hault lieu et si acomplie princesse que grandz partiz ne luy peuvent faillir. Lesd. s^rs parlent dud. faict en telle sorte qu'il est bien difficille de scavoir juger qu'il y ait mallice de ce cousté.

Finablement led. s^r de Malicorne demandoit aller au Pardo viziter Madame la Princesse, laquelle y est mal dispozée depuis l'entrée de ced. mois. Ce qui n'a este trouvé bon, jaçoit que du commencement elle eust faict respondre qu'il luy feroit plaisir de la veoir devant que de s'en retourner en France, car son Alteze deziroit scavoir nouvelles de la santé de leurs Majestez Très Chrestiennes. Si est ce que le Roy Catholique a conseillé de n'y aller poinct, car lad. Princesse se trouvoit mal comme elle faict; led. s^r de Malicorne arriveroit par aventure vers elle en tel poinct et heure, que lad. Alteze ne pourroit se laisser veoir. Parquoy il estoit d'advis de laisser aud. de Fourquevaulx à faire led. office quand elle se porteroit bien.

Ne restant donc autre faict à negotier, led. s^r de Malicorne est retourné à l'audience dud. Sr Roy Catholique le xxj^me de ced. mois et a prins congé de luy, après avoir uze des mesmes offices et parolles de la premiere audience, dont led. s^r de Malicorne sera bien memoratif et de ses recommandations à toutes les Majestez Très Chrestiennes.

Advenu le xxiiij^me, environ les trois heures après midy, led. s^r de Malicorne fust prendre congé de lad. Dame Royne, qui l'atendoit en la mesme salle et lieu, debout, comme à la premiere vizite. Il luy remonstra l'occasion qui le menoit vers elle, qu'estoit pour recevoir ses commandementz, estant depesche dud. Sr Roy Catholique pour son retour de France; l'exhortant à voulloir faire les offices de vraye soeur envers la Majesté du Roy son mary, pour la confirmation de l'amytié et bonne correspondence qu'elle avoit trouvee estre entre toutes les Majestez, les royaumes et subjectz d'une part et d'aultre, avecques autres bons et louables propoz. Sans oblier de toucher encore ung petit de recommandation au nom de la Royne, mère du Roy, lad. Dame Royne luy a tenu semblable langage et l'a prié de respondre et dire à Leurs Majestez ce que elle luy avoit desja respondu en la premiere audience; adjoutant l'aize très grand que elle a heu de scavoir au vray que les noyces estoient faictes le xxvj de novembre en la ville de Mezieres, comme elle avoit veu par l'extraict des lettres de Leursd. Majestez Très Chrestiennes du quatriesme de ced. mois escriptes à Soissons. Lequel extraict led. s^r de Fourquevaulx avoit envoyé au Roy son seigneur et mary; dont

elle en loue Dieu et le supplie donner au Roy, son beau frère, et à la Royne, sa bonne soeur, parfaict contentement de leurs dezirs avec une très contente et longue vie et compagnie ensemble pour grand nombre d'ans; offrant à Leurs Majestez tout le service que elle leur pourra faire et à la Royne, mère de Sa Majesté; promectant faire de son endroict toutz bons offices pour la confirmation et perseverance de l'amytié et bonne correspondance qui est entre Voz Majestez Très Chrestiennes et Catholiques, en quoy lad. Dame Royne Catholique s'emploiera toute sa vie de fort bon coeur. Et touchant à lad. recommandation des Infantes, encore qu'il ne soit poinct besoing les luy recommander, toutesfois elle voulloit bien l'asseurer que elle leur sera vraye mère tant pour l'amour et respect du Roy son seigneur et d'elles mesmes qui le meritent, que de la Majesté de la Royne leur ayeulle, à qui elle dezire servir. A cela, led. s^r de Malicorne, doubtant que lad. Dame Royne Catholique eust prins son dire d'autre goust qu'il ne le dizoit, repliqua qu'il avoit remonstré desja à Sa Majesté que lad. recommandation estoit par maniere d'office d'une ayeule affectionnée naturellement à la feu Royne, sa fille, et ausd. Princesses, ses petites filles, qui en estoient sorties et non pour deffiance que le Roy Catholique obliast ung seul poil de l'amour paternel qu'il leur porte, et lad. Dame Royne, comme feroit leur propre mère si elle vivoit; par ainsi Sa Majesté debvoit avoir prins son propoz en bonne part comme de saincte et necte intention que la Majesté de la Royne Très Chrestienne luy avoit donné charge de la faire entendre à Leurs Majestez Catholicques. Là dessus lad. Dame Royne deist que elle l'avoit prins aussi en fort bonne part, et après avoir prié led. s^r de Malicorne de ses cordialles recommandations à la bonne grace de toutes lesd. Majestez et que elle leur escriroit, il se retira de lad. audience.

Sortant de là, il fust prendre congé desd. Princesses Infantes, lesquelles goustoient; qui prierent led. s^r de Malicorne de les recommander beaucoup de fois à leurs Majestez et de prier la Royne, leur ayeulle, de leur voulloir envoyer des moiqueques et des brinquillos. La petite Madame Catheline (*sic*) demande que l'une desd. poupées soit blanche et pour elle.

Doigne Marie Chaccon baize très humblement piedz et mains de la Majesté de la Royne, ayeulle desd. Princesses; et dict que elle a dedié et voué ce qui luy reste de vie pour l'emploier en leur service et la dezire principallement pour cela, se reputant très heureuze de pouvoir servir à telles Princesses; et que la Majesté de lad. Dame Royne reçoive en gré sa petite servitude.

Lesd. Princes don Ridolphe et don Hernest furent vizitez au partir desd. Altezes et de la mesme grace que la premiere fois receurent led. s^r de Malicorne. Et pource qu'ilz avoient sceu la celebration des nopces, led. don Ridolphe luy declaira le très grand aize qu'il et sond. frère en avoient, et s'offrirent toutz deux affectueuzement à faire service au Roy et à la Royne comme vrays et bons frères. Quant à leur voiage, ilz deirent qu'ilz sont encore irresoluz du temps, quand ce sera; bien esperent que ce sera en bref et de passer par France, que ce leur seroit beaucoup de bien et de contentement; mais qu'ilz sont en puissance de père et sans commandement de l'Em-

pereur, ilz ne peuvent faire autre chemin que par mer à Gennes et par Itallie.

L'evesque de Cuengue fust vizité le jour de Noel; lequel n'a pas faulte de bonne volunté, si son intention se conforme à ses doulces parolles. Car il dict avoir faict et voulloir continuer de faire son loyal debvoir que toutes les Majestez vivent en bons frères et parfaictz amys.

Le cardinal de Siguence qui a esté rezervé jusques à lendemain de Noel, promect qu'il sera en semblable comme serviteur très humble et en commun de toutes lesd. Majestez, ausquelles est besoing de vivre par cy après comme ilz ont vescu en fraternelle et entraguable amytié; car cela faict pour lesd. Majestez et pour leurs subjectz; et que de luy il ne dict jamais messe qu'il ne prie pour toutes lesd. Majestez.

Responce du Roy Catholique traduicte d'espaignol en françois.

Sa Majesté Catholique a estimé aultant qu'il est raizon la vizite du Roy Très Chrestien, son bon frère, et ce qu'il luy a envoyé dire par le s^r de Malicorne; car il croyt fort bien que le contentement qu'il monstre avoir receu de l'effect du mariage de Sa Majesté Catholique a esté tel comme il le luy represente. Aussi est ce qu'il doibt cela à l'amour et vraye fraternité que Sa Majesté Catholique luy porte, s'accordant à cella principallement en ce que Sa Majesté Très Chrestienne touche de la concorde et beneffice universel de la chrestienté; à quoy Sa Majesté Catholique a drecé toutes ses fins et actions si à bon escient que la Très Chrestienne se peult fort bien asseurer qu'en tout tempz et occasion il le trouvera très conforme avec la bonne volunté qu'il dict avoir en cest endroict, imytant les Roys Très Chrestiens ses predecesseurs de louable memoire.

Quant à ce qu'il a propozé de la part de la Royne Très Chrestienne à Sa Majesté Catholique, oultre ce qu'il baize les mains à Sa Majesté Très Chrestienne pour la vizite et cordialles recommandations, lesquelles il estime comme de dame et mère à qui il tient tant d'amour et de respect, il l'asseure que avecques fort grande verité et fondement elle peult croire que du cousté de Sa Majesté Catholique non seullement se continuera la bonne et parfaicte amytié qu'il a jusques à present gardée au Roy Très Chrestien, mais que elle ira croissant avec les oeuvres de très vray frère. Tennant aussi au semblable pour chose certaine que l'estant le serenissime duc d'Anjou de toutes lesd. deux Majestez, il concourra en cecy avec l'affection et bonne volunté que de sa part est dict et offert.

La Royne Très Chrestienne se peult bien estre depportée de recommander à Sa Majesté Catholique ce qui touche aux Dames Infantes ses filles, car oultre plus de l'obligation naturelle de père d'avoir tant aymé la Serenissime Royne leur mère qui est en gloire et la tendre et vive memoire que Sa Majesté Catholique a d'elle, il porte ce soing avec soy, et ainsi peult estre Sa Majesté Très Chrestienne sans en avoir soucy, car jamais n'y aura manquement ny oubly en aucune des chozes qui conviennent à la santé, service et bonne norriture de Leurs Altezes.

Il semble au s^r de Fourquevaulx que led. Sr Roy Catholique avoit respondu de bouche pour Sa Majesté Très Chrestienne.

Qu'il baize les mains du Roy Très Chrestien, son bon frère, bien affectueuzement, de quoy il luy a pleu l'envoyer viziter, comme fort aize qu'il est et resjouy d'entendre de ses bonnes nouvelles; n'estant pas moins content du contentement dud. Sr Roy, son bon frère, que lui mesme; dont il espere avoir au premier jour plus exprez advis et des nopces qui seront esté faictes. Pareillement est il très aize de ce que leur fraternité et amytié se sont reconfirmées par leur nouvelle alliance et que de sa part led. Sr Roy Très Chrestien le trouvera tousjours affectionné à aymer tout ce qu'il ayme et en ce qu'il le luy pourra donner à cognoistre par oeuvre, qu'il le fera de bon cueur.

A la Royne, mère du Roy.

Qu'il s'est bien resjouy d'entendre sa santé, comme de sa bonne mère et Dame qu'il ayme de fort bon cueur; à laquelle il dezire complaire et servir, se tennant bien asseuré de la bonne volunté que la Majesté de lad. Dame luy porte; dont il luy baize plusieurs fois les mains.

Touchant à la recommandation de Mesdames les Infantes, il la prend de sa main en très bonne part, se pouvant asseurer lad. Dame Royne qu'il n'y obmectra rien tant pour l'amour et respect de lad. Dame Royne, sa bonne mère, et de la feu Royne leur mère, qui est en gloire, que de luy mesme comme leur père, qui ne peult manquer à son debvoir ny à son sang.

A Monseigneur.

Qu'il se tient tout certain de sa bonne affection, le priant de voulloir continuer et l'en remercye comme en semblable de sa bonne volunté qu'il luy offre. Se pouvant mond. Sr tenir asseuré qu'en ce que led. Sr Roy pourra faire quelque choze pour son contentement, qu'il le fera fort voluntiers.

La Royne Catholique a respondu aud. Sr de Malicorne que elle baize très affectueuzement les mains de leurs Majestez Très Chrestiennes pour la mercy qu'ils luy ont faicte de l'envoyer viziter et se resjouyr avecques elle de son arrivée en ce royaume et de son mariage; s'asseurant bien que lesd. Majestez sont esté fort aizes de son bien; et ont raison; car elle dezire aussi que toutes chozes succedent à leur contentement, et mesme à cause de ceste alliance, et que elle correspondra de son pouvoir à l'amytié fraternelle qu'il plaist au Roy luy offrir; dont elle lui baize beaucoup de fois les mains et le prie de la tenir tousjours pour sa bonne soeur comme elle est.

269. — Au Roy [1].

Madrid, 30 janvier 1571.

Sire, Le Roy d'Espaigne, votre frère, envoye presentement le conte d'Ollivares visiter Votre Majesté vous congratuller et à la Royne votre très heureux maryage. Led. conte, Sire, est

[1] Autographe.

proche parent du duc de Medine Cidonie, beau filz du prince Ruy Gomes, et est contador mayor de Castille, alcalde de Seville, riche de trente cinq mil escus de rente.

C'est le secretaire Cayes qui m'a denombré ses qualitez pour plus authorizer et encherir lad. election; aussy ne les ay je voullu celler à Votre Majesté, affin qu'il vous plaize estre servy de l'en veoir de meilleur oeil; car encore que Monsr de Malicorne n'ait heu grand peine à se souvenir des courtoizies qu'il a receu des s^rs de ceste court pour s'en louer à Votre Majesté, l'honneur et la courtoizie ne lairront de se monstrer tousjours où elles sont, et ced. s^r conte les trouvera en votre court pour les magniffier, mais qu'il soit par deçà. Ung personage m'a dict qu'il a envoyé ung courrier despuis huict jours jusques à Bourdeaulx et donneroit possible jusques à don Francés d'Alava s'informer si led. chemin est seur par led. cousté; ce que je leur ay assez presché qu'il n'y fault rien craindre, car votre Royaume est en bonne tranquillité. Je me doubte que l'opinion qu'ilz ont icy du contraire et mesme pour les estrangers et Espagnolz de qualité sera esté cause de retarder le partement dud. conte et s'en ira à peu de postes par jour, en atendant son courrier; et pource, Sire, que j'espere vous faire plus ample depesche dans sept jours par ung des miens, je n'en diray pas davantage à Votre Majesté par ceste lettre.

Sire, je prie Dieu qu'il vous conserve et maintienne très longuement en parfaicte santé et felicité avecques acroissement de royaulmes et estatz, comme voz plus fidelles serviteurs dezirent.

De Madrid, le xxxme jour de janvier 1571.

270. — Au Roy.

Madrid, 14 février 1571.

Sire, Sur le poinct que le conte d'Olivares sortist de ceste ville, le xxxme du passé, auquel j'avois recommandé une mienne petite depesche dud. jour pour Votre Majesté, arriva le s^r de l'Aubespine avecques la depesche qu'il vous a pleu me faire du vij^me dud. janvier; et m'a très bien informé de tout ce qu'il avoit commission de me dire de votre part suivant votre instruction.

Qui a esté cause que j'ay differé quelques jours à vous faire la presente depesche, en esperance de tirer quelque bonne responce du Roy Catholique sur les articles qu'il a pleu à Votre Majesté me mander luy estre representez de votre part. A ces fins, Sire, je suis esté à l'audience le dixiesme de ce mois, n'y estant peu aller plustost, pource que led. Sr Roy n'estoit de loizir ny moy en disposition; et le jour devant m'avoyt le secretaire Cayes envoyé deux depesches de Votre Majesté, la premiere du xxvj de janvier en faveur de Monsr de Fosseuze, l'autre du xxixme touchant l'amandement de la Royne; par laquelle audience j'ay asseuré le Roy votred. frère de la bonne santé que vous, Sire, aviez, de la santé de mad. Dame. Il me feist responce qu'il vous baisoit les mains pour led. advis, et que son ambassadeur luy avoit escript le semblable du dernier dud. mois; dont il estoit bien fort aize et le sera beaucoup plus quand il scaura la guerizon.

Au regard, Sire, du memoire porté par le s^r de l'Aubespine, j'en avois extraict deux pointz pour en faire plaincte; le premier, de l'imposition et exaction de deniers que le duc d'Alve faict sur la conté de St Pol; l'autre, du mauvais traictement qu'on faict en Espaigne à voz subjectz de la nouvelle religion. Lequel extraict je luy donniz sur l'heure après luy en avoir parlé de bouche; et de la permission requize par led. s^r de Fosseuze de vendre sa terre. Ausquelz trois articles il me deist voulloir penser.

Je luy eusse voluntiers faict autre article par escript touchant le conte Jehan Auguschiolle; mais encore que je n'en aye faict plaingte par mon pappier, je n'ay pas failly de la faire tumber à propoz parlant de la malignité d'aucunes personnes qu'il y a par le monde, qui s'estudient de mectre inimytié entre frères et amys si grandz comme voz deux Majestés sont et entre deux vertes une meure. Je represente à ced. Sr Roy Catholique le tort qu'on s'est essayé et qu'on procure de vous faire de vous voulloir soubstraire les s^rs des ligues et cantons; qui n'est pas la premiere fois que je luy avois parlé des mauvais offices que led. s^r conte Auguschiolle est costumier de faire parmy lesd. Suisses à votre prejudice; et n'ay laissé ung seul mot à dire de tout l'article qui en parle par votred. instruction. Sa Majesté Catholique a faict de l'ignorant sur ced. propoz, comme s'il n'en savoit rien, mais qu'il s'en informeroit; ce qu'il n'est pas vraysemblable qu'il

ignore; car le duc d'Alve ne se seroit jamais ingeré à voulloir faire une telle subornation et y despendre de l'argent au hazard d'une ropture de paix, si son maistre n'y eust prins plaisir. Je n'oblieray de luy demander sa responce sur cested. plaingte verballe, quand il me fera bailler ce qu'il respond à mon memoire par escript. Auquel j'ay adjousté une nouvelle plaingte pour ung nombre de François, qui furent, y a longtemps, prins aux Indes d'Espaigne: dont je lui ay faict plusieurs fois requeste en vain, ainsi que j'ay quelquefois remonstré par mes lettres à Votre Majesté. Je verray s'il plaira à Sa Majesté Catholique m'y faire bonne responce et sur les autres; laquelle je me tiens pour dict de n'avoir de ces dix jours. A ceste cause, Sire, m'a semblé n'atendre tant sans donner à Votre Majesté les advis que j'ay peu aprendre: et si je pourray cependant descouvrir autre choze, elle ira avec lad. responce; vous advisant, Sire, que j'ay parlé au card^al de Siguence et prince d'Evoly du faict dud. Auguschiolle: mais ilz ne se laissent entendre là dessus, ains font les froidz terriblement. Aussi ne m'ont ilz dict ung seul mot de la ligue ny du confesseur Villaneda ny moy à eulx, ny de Portugal; mais j'ay bien faict entendre à aucuns des ambassadeurs ce qui m'est commandé par lad. instruction debvoir dire touchant lesd. poincts.

Sire, ce que Votre Majesté dezire scavoir du partement du duc d'Alve ne se peult bien descouvrir, si ce n'est qu'on m'a adverty que les Flamengz ont envoyé durant cest hyver par deçà supplier le Roy Catholique de leur laisser led. duc; car n'y seauroit aller nul autre seigneur qui face si bien son service comme luy, ne qui tant soit agreable à ses bons subjectz, offrant iceulx suppliantz de paier, chascun an, cinquante mil escuz pour son entretenement et plat[1]. La responce a esté que led. duc ayant maintes fois supplié Sa Majesté luy permectre se retirer en Espaigne y achever ses jours qui ne peuvent estre longz, veu qu'il est vieil et malladif, il n'a peu refuzer sa requeste; de sorte qu'il n'est plus temps d'y remedier; car Sa Majesté a esleu ung autre bon et digne personnage pour succeder en sa place: lequel fera son debvoir ainsi que led. duc a faict; et

[1] Vivres.

s'il ne le fera, il y mectra ordre et à contenter lesd. Flamengz.

Quoy qu'il en soit, Sire, le duc de Medine Cely est tousjours icy attendant qu'il luy soyt commandé de partir. On dict que ce sera cest avril et menera deux mil Espaignolz, l'embarquement à Laredo en Biscaye, et que le duc d'Alve viendra pour lorsque led. duc de Medine sera arrivé en Flandres, si toutesfois il n'y aura des affaires èsd. Païs Bas. Ses amys et partiaulx[1] qu'il a en ceste court ne peuvent taire le regret et despit qu'ilz ont de quoy led. duc s'en vient, bien faschez qu'il ait faict instance pour son congé, veu qu'il estoit très dignement par delà. Et fauldra mais qu'il soit icy qu'il aille courtizer led. cardinal, lequel tient le plus de jours les conseilz en son logis. Tant y a, Sire, s'il sera vray comme le bruict est par deçà, que en Arthois, Holande et Frize y ait du remuement et que France et Allemaigne font semblant de voulloir secourir les banniz desd. Païs Bas. Led. change de ducz ne se fera poinct que cella ne soit appaisé. Et sera grand choze si le moyen de les appaizer ne sera pas ung interim comme celluy d'Allemaigne, si Sa Majesté Catholique veoit que les protestantz y procedent vifvement aud. secours; car je ne veulx croire qu'il vueille combatre neuf ou dix ans pour la religion catholique, ainsi que Votre Majesté a faict; et ce qu'il en a faict jusques à present et fera cy après n'est que pour son interest, à le bien considerer. Aussi dict on que la royne d'Angleterre donne secours d'hommes et argent au prince d'Orenge en hayne de ce que led. duc d'Alve taschoit de luy surprendre deux portz de mer. Et si lesd. bruictz seront veritables, il y aura de la bezoigne taillée pour cested. Majesté. Et j'entendz par ung Espaignol venu du Peru que les Espaignolz habituez aud. Peru sont sur le poinct de rebeller, à cause des impositions et nouveaultez que les officiers royaulx leur mectent sur contrevenans à leurs droictz et privileges; en sorte que si le visroy qui a esté envoyé depuis deux ans aud. païs ne sera si advizé d'y remedier de bonne heure, lad. rebellion est certaine; laquelle sera trop plus dangereuze que celle des Pissarros. Les Morisques des montz de Ronde font des descentes sur les chrestiens et plusieurs dommages, puis se retirent à leursd. montagnes; lesquelles sont encore plus fortes et inacces-

[1] Partisans.

sibles que les Alpuxarres et plus fertilles. Le duc d'Arcos est demouré visroy aud. royaume de Granade. Le duc de Sesse est en ceste ville mal traicté des gouttes. Le grand commandeur de S' Jaques est arrivé le dixiesme du present pour accompaigner le s' don Jehan d'Austrie sur l'armée de mer. Le Roy, votre frère, veult eslire le lieutenant general de l'armée de la ligue pour commander soubz led. don Jehan et en son absence et est opinion d'ung chacun qu'il nommeroit led. grand commandeur; car il l'estime grandement. Le Pape veult lad. lieutenance pour Marc Anthoine Colonne et les Venitiens s'en contentent pour complaire à Sa Saincteté; et qu'il est Itallien. C'est toute la difficulté aujourduy qui empesche que lad. ligue n'est conclue, si est ce que Sa Majesté Catholique s'en fera croire, puisqu'il porte des six partz de toute la despense les trois; et promect cent gallères bien equipées. Son dessain, Sire, par ce qui m'a esté dict, est que la premiere faction que lad. armée fera, ce sera d'aller sur Bizerte et Porto Farina, que le roy d'Alger faict fortiffier non gueres loing de La Gollete. Pour seuretté de laquelle place, qui seroit autrement tousjours assiegée et la Sicille en continuel travail, il fault desloger led. Ochaly desd. deux lieux et s'impatronir de la ville de Tunes. C'est par adventure pour en faire roy led. don Jehan, comme il s'est faict bruict quelquefois qu'on y pretendoit. C'est l'occasion pourquoy le Roy Catholique veult mectre ung lieutenant general à sa poste qui gouvernera par maniere de parler la guerre de la mer à sa devotion, laissant aud. Père Sainct à nommer celluy qui descendra en terre. Le roy de Portugal faict drecer un nombre de gallions pour envoyer à lad. armée. Il drece son appareil comme pour partir de ceste court à l'entrée du mois qui vient. On parle que aussi feront les Princes de Boheme pour les passer sur les gallères d'Espaigne, qui sont vingt neuf, jusques à Gennes. Mais cella n'est pas encore bien rezollu, ou au moins on le tient bien secret à present.

Sire, une voix a coru par deçà que vous avez faict ligue avecques le Turc, prennant fondement sur unes lettres de capitullation imprimées à Paris soubz votre privilege en faveur de voz subjectz qui traffiquent en Levant. J'ay respondu que c'est calumpnie et faulseté et desmenty quiconque l'auroit dict ou vouldroit dire. C'est ainsi, Sire, comme il y a des langues

promptes à medire et calumpnier voz actions et conseilz. Et dict on qu'en votre coste de ponent voz subjectz arment tout plain de navires en guerre et ung courrier venu de Flandres ce janvier a rapporté avoir veu quelques capitaines de Suisses en passant par Poictou, qui alloient à La Rochelle, et que Monsr l'Admiral faisoit donner a[r]gent en Allemaigne pour lever soldatz. Autres dizent qu'il y aura de la casserie de gens d'arme et de gens de pied en France pour les prester ausd. banniz; et tant d'autres propoz se vont inventant de jour en jour, qu'il y a de quoy discourir et escrire par tout autre votre ambassadeur qui fust moins negligent que je ne suis. Mais les ans, Sire, et ceste si longue demeure sont cause que je vous sertz si mal. Et afin que je n'empire au detriment de votre service, je vous supplie très humblement qu'il vous plaize envoyer mon successeur et le plus tost et promptement sera bien le meilleur. Ne voullant obmectre à dire à Votre Majesté qu'on faict en Espaigne gros nombre d'infanterie, oultre les cinq mil hommes dont j'ay par ci devant donné advis; lesquelz s'ilz ne sont encore embarquez toutz et partis d'Alicant et de Carthagenne, ilz feront voille bientost et sur navires pour Lombardie; et iront se rendre après en la ville d'Alexandrie de la Paille, où leur sera declairé ce qu'ilz doibvent devenir. Au regard des autres compagnies, on dict que le duc d'Alve demande six mil hommes; il en aura trois mil; le surplus sera pour lad. armée de mer; sur laquelle embarqueront quelques regimentz de lansquenetz Italliens et Napolitens. Les Venitiens font estat de quelques colonnelz de Suisses et Grizons pour les envoyer en Dalmace et Sclavonnie, mesme en la ville de Zara qu'ilz craignent soit assallie par les Turcz, s'estant offert les Grizons à la seigneurie de Venize de fornir hommes pour armer les gallères à voguer de bonne voglie en les bien payant.

L'entreprinze d'Hirlande, Sire, s'executera par Thomas Stuely, s'il fera ce dont il se vente; auquel est permis de faire trois mil hommes en Gallice et Biscaye, sans pouvoir enlever ung seul Castillan. Mais il enrolle toutz les François, Bourguignons et Flamengz qu'il peult suborner en ceste court, lacquais, cuisiniers et telle maniere de gens. L'embarquement sera au port de Viveros aud. Gallice, où il y a cinq navires à luy et dix autres qu'il faict fretter en Biscaye; donnant entendre à ses gens qu'il trou-

vera trente mil Hirois qui l'attendent aud. Hirlande pour se joindre avec luy à sa descente. Il se faict appeler duc d'Hirlande. Il avoit faict louer soixante mulles ou mulletz de selle au commencement de ce mois pensant desloger d'icy le cinquiesme; mais le Roy Catholique luy feist dire le quatriesme qu'il atendist encore; et ainsy a atendu. Et n'est jour qu'il ne couste cinquante escuz ou plus aud. Sr Roy pour son plat et entretennement il y a quelque mois; et c'est il qui tumbe de toute la despense.

De Madrid, le xiiij^me jour de fevrier 1571.

271. — A la Royne.

Madrid, 14 février 1571.

Madame, Il n'y avoit pas deux heures que j'avois baillé une mienne petite depesche du trentiesme de janvier au conte d'Ollivares pour Voz Majestez, quand le s^r de l'Aubespine est arrivé avec celle qu'il vous a pleu me faire du septiesme dud. mois. Qui m'a faict retenir ce porteur jusques à present, n'ayant voullu faillir d'aller plustost à l'audience du Roy Catholique pour veoir s'il me respondroit promptement aux poinctz que je luy ay representez de la part du Roy; ce qu'il n'a faict, ains m'a demandé les luy bailler par escript pour y penser. A quoy j'ay satisfaict et respondu qu'il y ait ne feray faulte d'en envoyer la responce à Sa Majesté. Et puis, Madame, qu'il vous plaist laisser dormir le propoz du mariage de Portugal, je me garderay fort bien d'en parler sinon en la sorte qu'il m'est commandé par l'instruction. J'estimois don Loys de Torres homme de bien devant que l'abbaye luy fut donnée et luy avoir promis le chappeau, car il me tennoit ung langage de bon serviteur du Pape. Toutesfois après qu'on luy a heu donné led. os à ronger comme à ung matin affamé, il s'est tout changé. Aussi vault il mieulx, Madame, qu'il ait declairé à son retour à Rome ce qu'on l'avoit icy instruict de dire, que s'il eust davantage trompé sond. maistre et que Sa Saincteté vous eust abuzez. Si est ce, Madame, qu'on m'escript du premier et second de ce mois de Lisbone que tout Portugal du grand au petit sont très dezireux et affectionnez que Madame votre fille soit leur royne. Il ne s'y parloit poinct

ore de depescher personnage vers Vos Majestez; mais estoient en grand soucy et travail d'appaiser la royne et la destourner de se venir retirer en Castille, comme elle en a faict le bruict et les demonstrations. Et à ces fins, le roy son petit filz, estoit venu vers elle, il y avoit huict jours, pour l'en dissuader. On parloit d'assembler les estatz pour deliberer sur led. mariage et des moyens pour contenter lad. Dame royne. Le confesseur Theatin estoit allé à Coymbre; on avoit opinion qu'il n'en retourneroit de longtemps.

Madame, je ne puis laisser ny faillir en cest endroict, puisqu'il ne se parle plus dud. mariage, de vous supplier très humblement qu'il vous plaize me revoquer de ceste ambassade; car en m'en retirant vous donnerez encore plus à penser que vous ne pretendez plus aud. Portugal; et quand bien il seroit ainsi qu'il fust neccessaire de me retrouver en ce lieu quand il s'en traicteroit, je ne ferois le vieil ny le pezant d'y retourner, ains me seroit trop d'honneur et de faveur de vous y faire service; et pareillement si le propoz dont Monsr de Malicorne m'a parlé pour Monseigneur vous est à cueur pour le debvoir mectre en avant, Votre Majesté m'en pourra lors commander son bon plaisir; ce qui est très neccessaire que j'entende et en soye instruict de votre bouche, car c'est ung negoce si hault qu'il me le fault bien imprimer en la teste pour vous y servir à votre contentement, comme je mectray fidellement tout mon debvoir de m'en aquicter pour le service de Voz Majestez et de mond. S^r d'Anjou. Bien sera bon que je vous die plustost que de le propozer le peu de foy que j'ay aux promesses ny belles parolles des gens de deçà; car ilz promectent le plus souvent ce qu'ilz n'ont aucune intention d'acomplir, ainsi que j'ay remonstré aud. s^r de Malicorne; et ne vouldrois, Madame, que Votre Majesté ne son Alteze eussiés prins mon opinion en mauvaise part; ce que je luy en representois par maniere de discours, comme aussi il m'en parloit de mesme, sans monstrer pouvoir ne instruction; et vous scavez, Madame, ce qu'il apartient de faire en ung faict de telle consequence, et pour moindres Votre Majesté m'a bien faict l'honneur de m'escrire de votre main ou par instruction.

Madame, si le Roy et vous n'avez encore faict election du personnage qui me doibt venir lever le siège, j'oze bien m'in-

gerer à vous dire qu'il me semble si Monsr de Rieux y voulloit venir, qu'il est homme pour s'aquicter de ceste ambassade comme ung autre de notre robbe. Il sera tantost en votre court, car les Estatz de Languedoc l'ont delegué vers Voz Majestez; et croy qu'il n'obliera de vous remonstrer la malignité d'un habitant de Narbonne nommé Paul Dachery, duquel j'ay autresfois donné information à Votre Majesté du mutin et faiseur de menées qu'il est. Il n'est de rien amendé pour avoir trempé ès prisons de Tholose; et le meilleur seroit luy defendre l'entrée de lad. ville de Narbonne, car ung tel boutefeu pourroit estre cause d'assez de mal en ung lieu de telle importance, où il n'y a citadelle ny chasteau; ains perdant l'une des portes, lad. ville seroit perdue.

Madame, je dezire extremement de retourner aud. Narbonne faire ma charge[1]. Et suis certain que les citoyens en auront bon plaisir, jaçoit que led. s^r de Rieux les a bien traictez en mon absence; lequel a merité d'estre gratiffié d'un autre gouvernement aultant ou plus honnorable que led. mien de Narbonne. A quoy j'espere qu'il plaira au Roy et à Votre Majesté avoir esgard et je les en supplie très humblement. Au reste, Madame, ce porteur dira à Votre Majesté comment il a esté à Cordoua pour faire faire les tappis godamacilz suivant votre commandement.

Dud. jour xiiij^me fevrier 1571.

272. — Certains poinctz representez à Sa Majesté Catholique par le s^r de Fourquevaulx, ambassadeur de Sa Majesté Très Chrestienne.

Le plus grand dezir de Sa Majesté Très Chrestienne, c'est sur toutes chozes de conserver et entretenir inviolablement la paix et amytié qu'il a avecques Sa Majesté Catholique; et faisant jugement par son intention de celle dud. seigneur Roy Catholique, son bon frère, il veult bien croire que leurs dezirs en cella sont conformes.

Car il y a plusieurs raisons qui les doibvent induire et esmouvoir à conserver entre eulx reciproquement lad. paix et amytié. En premier lieu le bien universel de la chrestienté; car il n'y a rien qui tant augmente le cueur et la hardiesse de l'ennemy commun d'icelle que la foible amytié qui est entre les princes chrestiens; en oultre la consideration de l'alliance nouvelle

[1] Ancienne de gouverneur.

de Leurs Majestez, puis le bien et repoz particullier de leurs royaumes et la conservation de leur authorité en iceulx.

Ce que Sa Majesté Très Chrestienne mande au s^r de Fourquevaulx, son ambassadeur, le representer et remonstrer à Sa Majesté Catholique toutes les fois que l'occasion s'en presentera, la priant de sa part y voulloir correspondre de son cousté et d'en faire par ses ministres toute demonstration par bons effectz.

Depuis ung an, led. Sr Roy Très Chrestien a envoyé par plusieurs fois exprez vers le duc d'Alve pour le prier ne voulloir impozer et lever sur les subjectz du conte de Saint Pol le denier de centiesme, comme il faisoit par toutz les Païs Bas qui sont soubs l'obeissance dud. Sr Roy Catholique. Mais Sa Majesté Très Chrestienne n'a jamais sceu avoir response dud. duc conforme à ce qui est porté par le traicté de paix faict au Chasteau Cambrezis et à la raison et equité.

Longtemps après les premieres instances qui luy en furent faictes, led. duc feist une response par escript que le s^r don Francés d'Alava presenta; à laquelle fust respondu, tellement qu'il appert que lad. imposition et levée de deniers ne peult estre faicte en lad. conté de Saint Pol sans faire tort à Sa Majesté Très Chrestienne et contrevenir aud. traicté.

Et combien qu'il y ait trois mois ou plus que lad. response derniere a esté envoyée aud. duc d'Alve et que Sad. Majesté l'ait faict solliciter par son agent qu'il tient prez de luy d'y respondre, toutesfois il remect tousjours la choze en longueur et cependant ne laisse de passer oultre à lad. levée et imposition.

Dont led. Sr Roi a voullu que led. s^r de Fourquevaulx face plaingte aud. Sr Roy Catholique en le priant très instament, au nom de Sa Majesté Très Chrestienne, d'y faire pourvoir comme la raison, justice, equité et l'observation desd. traictez requierent; et pour ce faire, voulloir escrire très expressement aud. duc d'Alve à ce que, s'il ne se veult departir de lad. imposition et levée desd. deniers pour ne prejudicier au droict qu'il pense que Sa Majesté Catholique y a, à tout le moins qu'il surçoye l'employ d'iceulx jusques à ce que la choze soit decidée.

Les subjectz de lad. Majesté Très Chrestienne qui sont de la nouvelle religion ont faict plaingtes et doleances très grandes des mauvais traictementz qui leur sont faictz en Espaigne et ès terres qui sont soubz l'obeissance de Sa Majesté Catholique quand ils y arrivent et abordent pour leurs traffiques; que l'on leur confisque leurs marchandizes, leur retient on leurs vaisseaulx et les faict on prisonniers, encore qu'ilz ne se meslent d'autre choze que de leur trafficq et qu'ilz ne facent aucune faulte à ce qu'ilz doibvent et de quoy ilz ne peuvent avoir aucune justice ne raison; suppliant aud. Sr Roy leur y faire remedier à ce qu'ilz puissent joyr du beneffice de la paix et amytié qui est entre leursd. Majestez, et, comme ses bons et fidelles subjectz qu'ilz sont, trafficquer en terres dud. seigneur Roy Catholique sans estre si miserablement et cruellement traictez, à la charge de ne faire aucune choze qui contrevienne aux loix des païs où ilz descendront et d'estre puniz s'ilz feront autrement, choze que Sa Majesté Très Chrestienne trouve très juste et raisonnable.

A ceste cause, il mande à sond. ambassadeur d'en faire remonstrance à Sa Majeste Catholique, afin qu'il luy plaize commander que lesd. François soient traictez et receuz en ses païs plus gratieusement et comme ses autres subjectz, à la charge de ne contrevenir aux loix et statutz du païs; et a esté ordonné restituer à certainz marchantz espaignolz les marchandizes prinses dedans ung navire par aucuns de lad. nouvelle religion estantz à La Rochelle avant que la paix fut publiée en lad. ville de La Rochelle.

Combien que Sad. Majesté Catholique soit esté supplié par led. ambassadeur beaucoup de fois et de long temps, au nom dud. seigneur Roy son maistre pour la delivrance d'un nombre de François detenuz ès prisons de Seville, de laquelle très humble requeste Sad. Majesté ne luy a dict de non ny faict reffuz, ains donné bonne esperance de la voulloir faire, neantmoins les s^rs du conseil des Indes veullent faire mourir lesd. captifz en prison, comme aucuns autres leurs compaignons y sont mortz, qui pour y avoir esté meurtriz et qui de fain, pouvreté et malladie, y estant traictez pirement que les chiens; et aucuns des autres sont esté envoyez en gallères, jaçoit que du nombre desd. mortz et vivantz les aucuns soient esté faictz prisonniers aux Indes et sur mer durant la guerre, et par consequent ilz deussent joyr du traicté de paix et les derniers prins ne soient esté trouvez coulpables par le conseil rezident ausd. Indes, ains banniz d'icelles, les remectantz à la merey de Sa Majesté Catholique, sans envoyer avecques eulx charges ne informations; car estoient innocents, comme aucuns Anglois aussi prisonniers aud. Seville ont confessé et deppozé. Ce nonobstant, lesd. s^rs du conseil des Indes ont ordonné que lesd. informations seroient mandées venir desd. Indes; qui est une dillation et longueur apportée pour cependant faire morir de fain et de misere lesd. hommes.

A quoi la bonte de Sa Majesté Catholique aura, s'il luy plaist, esgard, et non à la severite et rigueur desd. juges.

Et sera servie de faire telle et si digne response sur toutz lesd. articles, comme à la fraternelle amytié qui est entre Leurs Majestez apartient.

Sa Majeste Très Chrestienne par ses lettres du xxvj de janvier faict requeste et prière à Sa Majesté Catholique qu'il luy plaise permectre et donner licence au s^r de Fosseuze de vendre et allienner la terre et seigneurie dud. Fosseuze qu'il a ès païs d'Arthois soubz son obeissance, à quelcun de ses subjects et Sad. Majesté Très Chrestienne recevra lad. grace faicte aud. gentilhomme pour ung grand plaisir faict à luy, dont il se revenchera en requeste pareille, quand à Sa Majesté Catholique plaira.

273. — A La Royne[1].

Madrid, 18 février 1571.

Madame, M'ayant adverty l'ambassadeur de l'Empereur ce jour present que le Roy Catholique luy a declaré le tempz et jour

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 642.

que Messrs les Princes de Boheme don Ridolfe et don Hernest pourront faire voylle et sortir d'Espaigne pour s'en retourner en Allemaigne, je n'ay voullu faillir d'en donner advis à Voz Majestez par ceste letre, que ce courrier qui est depesché vers led. Empereur m'a promys vous presenter. Et c'est, Madame, que led. Sr Roy a donné sa parolle ausd. Princes et aud. don Dietristain que les gallères qui les doibvent passer à Gennes seront prestes et en ordre à Barcelonne au quinzieme d'avril pour faire voyle; de maniere qu'ilz partiront de ceste court sans poinct de faulte environ le quinze de mars ou au plus tard dans le vingtieme. Je ne scay, Madame, s'il plaira au Roy d'envoyer quelcun à Marseille atendre leur passage pour les visiter de sa part et leur dire des nouvelles de la Royne. Lesd. Princes ny ambassadeur ne m'ont dict rien de voulloir passer par terre; aussy ne les y convyeray je pas sans exprez commandement. Et me vient, Madame, tout à propoz ce courrier pour advertir Voz Majestés et Monseigneur d'Anjou que l'allarme des trois ou quatre cents Turcz mentionnez en la letre que j'ay escripte à Son Alteze du xvj de ce mois par mon home n'a esté sinon que d'avoyr quelques vaisseaulx Turquesques ou Moresques aproché de terre vers ung lieu nommé Castel de Ferro; et soubdain se sont retirez. Ainsy, Madame, me le vient de dire et certiffier ung home natif de Ronde, qui en est venu ce matin en diligence, et qu'il n'est rien de ce qu'on comptoit des Morisques; ains la fain est si grande parmy eulx qu'ilz abandonnent la montaigne et descendent se rendre esclaves des chrestiens pour du pain. Il est vray que leur petit roy peult estre encore acompaigné de trois ou quatre cens harquebuziers ou arbalestiers desd. Morisques et quelques aultres qui vont desbendez fuyant d'une montaigne à aultre, cherchant à vivre en atendant les fruictz nouveaulx qui viennent de bonne heure aud. païs; car il est fort chault. Mais à mezure que lad. saison aprochera, l'on croistra les gens des garnisons, comme l'on a licentié des trois partz les deux à l'entrée de l'hiver; car pour le jourd'hui il n'y a en tout le royaume de Granade en garnizon plus de trois mil homes, s'ilz y sont.

Madame, ung courrier espagnol vient d'arriver de Portugal; lequel en est party, n'a que trois jours. Il compte que les estatz du royaulme avoyent commencé de s'assembler à Lisbone où

le roy et la royne son ayeulle sont; il se traictoit que les antiens serviteurs et conseilliers retourneront à leurs estatz et charges. Que les deux Theatins se retireront à leurs couventz. Que led. roy ne s'adonnera plus tant à la chasse; ains fera sa residence aud. Lisbone. On parloit aussy qu'il se traicteroit d'envoyer vers Voz Majestez pour traicter du maryage de Madame, et sembloit que lad. Dame royne se pourra adoulcir et destourner de voulloir sortir dud. Portugal moyennant les conditions susdictes et que elle soit respectée dud. s^r roy myeulx que elle n'a esté ces deux ans passez. Tout ce que led. courrier raconte peult contenir verité: mais elle s'esclarcira davantage. Et par ainsy, Madame, si lad Dame royne rentre au manyment des affaires et reprenne son authorité qui luy appartient, l'on cognoistra tantost si elle dezire votre alliance; car si elle la dezire, led. roy et son conseil envoyeront vers le Roy et Votre Majesté vous parler dud. maryage; car sond. petit filz s'acommodera facillement à son opinion: mais si elle le laissera dormir, ce sera signe que l'empeschement et le desgoutement partent d'icy. Quant à moy, j'escoulteray sans passer votre instruction, si cas sera qu'on m'en parle.

Madame, je prie Dieu qu'il vueille guider toutz vos dessains et dezirs à votre contentement et vous conserver très longuement en très acomplie felicité et santé. De Madrid, le dix huit^me de febvrier 1571, à sept heures du soyr.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subgect, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

274. — Au Roy.

Madrid, 31 mars 1571.

Sire. Encore que la depesche que le s^r de l'Aubespine m'apporta de Votre Majesté du viij^me de janvier, me fust donnée le xxxme, toutesfois je n'euz l'audience que le dixiesme de fevrier, auquel instant je presentiz au Roy, votre frère, ung memoire contenant les poinctz principaulx de lad. depesche qu'il avoit pleu à Votre Majesté m'envoyer; ausquelz je demandois de votre part m'estre respondu. Je me doubtois bien, Sire, de

n'en pouvoir retirer response d'un bon nombre de jours; qui fut cause que je feiz partir Lasalle avecques mes lettres du xvij^me^ dud. fevrier. Et est advenu que led. Sr Roy s'en alla le quatriesme jour après au lieu d'Aranxois, dont il n'a esté de retour jusques au troisiesme du present. Et en s'en y allant me feist dire qu'estant aux champs, il seroit en liberté pour vous respondre bientost. Neantmoins, Sire, j'ay, durant sad. absence et depuis sond. retour, demandé souvent par escript et par mes gens estre satisfaict aud. memoire, et en ay parlé au cardinal de Siguence et à Ruy Gommes; mais il n'y a eu remede d'en venir à bout, me priant d'avoir patience; ce qui m'a esté forcé de prendre. En ces entrefaictes, j'ay receu, le xvme de ced. mois, les depesches qu'il a pleu à Votre Majesté me faire du xxij et dernier dud. fevrier. Et Sa Majesté Catholique m'a ouy le xviij^me^. Il, Sire, s'est escuzé de quoy il n'avoit encore faict responce aud. memoire; prenant son escuze sur ce qu'il avoit esté neccessaire s'informer et veoir comment il va du faict de la conté de St Pol; car c'est ung negoce d'importance. Je m'estois offert dès lad. premiere audience de me trouver chez led. s^r^ cardinal ou autres de son conseil qu'il luy plairoit, pour remonstrer voz droictz suivant l'instruction que j'en avois telle que Votre Majesté l'avoit envoyée au s^r^ de Ferralz pour debatre les pretensions du s^r^ duc d'Alve. Et de rechef en ceste seconde audience m'y suis offert, afin que Sa Majesté Catholique entendist les grandz raisons qui sont de votre party. Mais il m'a tousjours dict n'en estre aucun besoing; car cella c'estoit veu en sond. conseil, et tout ce qui se scauroit dire et alleguer d'une part et d'autre, me promectant qu'il m'en feroit scavoir sa rezollution dens bien peu de jours. Je le suppliay que ce fust en telle sorte que Votre Majesté eust occasion de demourer contente et qu'il ne m'eust poinct faict atendre si longuement sans obtenir une demande à votre satisfaction. Il me promist que elle seroit telle comme il la pouvoit faire et dont Votre Majesté auroit juste occasion de s'en contenter.

Sire, après que led. article fust vuydé, je feiz voz recommandations aud. Sr Roy, l'asseurant du grand aize et contentement que Votre Majesté a receu et recevoit de la convalescence de la Royne, luy racontant les particullaritez que j'en avois entendues;

sibles que les Alpuxarres et plus fertilles. Le duc d'Arcos est demouré visroy aud. royaume de Granade. Le duc de Sesse est en ceste ville mal traicté des gouttes. Le grand commandeur de S' Jaques est arrivé le dixiesme du present pour accompaigner le s' don Jehan d'Austrie sur l'armée de mer. Le Roy, votre frère, veult eslire le lieutenant general de l'armée de la ligue pour commander soubz led. don Jehan et en son absence et est opinion d'ung chacun qu'il nommeroit led. grand commandeur; car il l'estime grandement. Le Pape veult lad. lieutenance pour Marc Anthoine Colonne et les Venitiens s'en contentent pour complaire à Sa Saincteté; et qu'il est Itallien. C'est toute la difficulté aujourduy qui empesche que lad. ligue n'est conclue, si est ce que Sa Majesté Catholique s'en fera croire, puisqu'il porte des six partz de toute la despense les trois; et promect cent gallères bien equipées. Son dessain, Sire, par ce qui m'a esté dict, est que la premiere faction que lad. armée fera, ce sera d'aller sur Bizerte et Porto Farina, que le roy d'Alger faict fortiffier non gueres loing de La Gollete. Pour seuretté de laquelle place, qui seroit autrement tousjours assiegée et la Sicille en continuel travail, il fault desloger led. Ochaly desd. deux lieux et s'impatronir de la ville de Tunes. C'est par adventure pour en faire roy led. don Jehan, comme il s'est faict bruict quelquefois qu'on y pretendoit. C'est l'occasion pourquoy le Roy Catholique veult mectre ung lieutenant general à sa poste qui gouvernera par maniere de parler la guerre de la mer à sa devotion, laissant aud. Père Sainct à nommer celluy qui descendra en terre. Le roy de Portugal faict drecer un nombre de gallions pour envoyer à lad. armée. Il drece son appareil comme pour partir de ceste court à l'entrée du mois qui vient. On parle que aussi feront les Princes de Boheme pour les passer sur les gallères d'Espaigne, qui sont vingt neuf, jusques à Gennes. Mais cella n'est pas encore bien rezollu, ou au moins on le tient bien secret à present.

Sire, une voix a coru par deçà que vous avez faict ligue avecques le Turc, prennant fondement sur unes lettres de capitullation imprimées à Paris soubz votre privilege en faveur de voz subjectz qui traffiquent en Levant. J'ay respondu que c'est calumpnie et faulseté et desmenty quiconque l'auroit dict ou vouldroit dire. C'est ainsi, Sire, comme il y a des langues

promptes à medire et calumpnier voz actions et conseilz. Et dict on qu'en votre coste de ponent voz subjectz arment tout plain de navires en guerre et ung courrier venu de Flandres ce janvier a rapporté avoir veu quelques capitaines de Suisses en passant par Poictou, qui alloient à La Rochelle, et que Monsr l'Admiral faisoit donner a[r]gent en Allemaigne pour lever soldatz. Autres dizent qu'il y aura de la casserie de gens d'arme et de gens de pied en France pour les prester ausd. banniz; et tant d'autres propoz se vont inventant de jour en jour, qu'il y a de quoy discourir et escrire par tout autre votre ambassadeur qui fust moins negligent que je ne suis. Mais les ans, Sire, et ceste si longue demeure sont cause que je vous sertz si mal. Et afin que je n'empire au detriment de votre service, je vous supplie très humblement qu'il vous plaize envoyer mon successeur et le plus tost et promptement sera bien le meilleur. Ne voullant obmectre à dire à Votre Majesté qu'on faict en Espaigne gros nombre d'infanterie, oultre les cinq mil hommes dont j'ay par ci devant donné advis; lesquelz s'ilz ne sont encore embarquez toutz et partis d'Alicant et de Carthagenne, ilz feront voille bientost et sur navires pour Lombardie; et iront se rendre après en la ville d'Alexandrie de la Paille, où leur sera declairé ce qu'ilz doibvent devenir. Au regard des autres compagnies, on dict que le duc d'Alve demande six mil hommes; il en aura trois mil; le surplus sera pour lad. armée de mer; sur laquelle embarqueront quelques regimentz de lansquenetz Italliens et Napolitens. Les Venitiens font estat de quelques colonnelz de Suisses et Grizons pour les envoyer en Dalmace et Sclavonnie, mesme en la ville de Zara qu'ilz craignent soit assallie par les Turcz, s'estant offert les Grizons à la seigneurie de Venize de fornir hommes pour armer les gallères à voguer de bonne voglie en les bien payant.

L'entreprinze d'Hirlande, Sire, s'executera par Thomas Stuely, s'il fera ce dont il se vente; auquel est permis de faire trois mil hommes en Gallice et Biscaye, sans pouvoir enlever ung seul Castillan. Mais il enrolle toutz les François, Bourguignons et Flamengz qu'il peult suborner en ceste court, lacquais, cuisiniers et telle maniere de gens. L'embarquement sera au port de Viveros aud. Gallice, où il y a cinq navires à luy et dix autres qu'il faict fretter en Biscaye; donnant entendre à ses gens qu'il trou-

sent mois. J'ay atendu et heu patience jusques au xxiij^me^, que j'ay recommencé à solliciter la response desd. articles, qui m'a esté remize de jour en demain, dont à la parfin le secretaire Cayes me l'a apportée le xxixme de nuict. Lequel s'estonne qu'ilz n'ont nouvelle ny lettre dud. don Francés, et craingt que le courrier qui fust depesché d'icy le quinziesme de fevrier soit esté tué par le chemin à son retour; car ont sceu qu'il estoit arrivé à Paris vers led. ambassadeur; et l'avoient envoyé exprez à extreme dilligence pour scavoir en quel estat la Royne se trouvoit de sad. malladie, car la Royne Catholique perdoit patience, tant de peur elle avoit que la Royne sad. soeur fust morte. J'ay respondu aud. Cayes que sond. courrier sera demouré auprez du conte d'Ollivares, lequel doibt meshuy estre en Espaigne; et n'ay heu loizir de lire en sa presence lad. response de mon memoire, pource qu'il estoit tard et que led. Cayes n'a voullu atendre, dizant que ce seroit pour une autre fois comme il sera voirement, et je luy diray et à leur cardinal hault et clair ce qui m'en semble; et Votre Majesté, Sire, cognoistra par lad. response le peu d'estime qu'on faict icy de vous contenter en voz plaintes et demandes. Mais si dès lors que le duc d'Alve entreprint d'alterer le traicté de paix en chargeant voz subjectz de corvées pour le lieu de Hedin et pour autres contributions et depuis par la cothization de la conté de St Pol, vous eussiez faict marcher sept ou huict cens hommes d'armes et sept ou huict mil hommes de pied vers voz frontieres pour lui donner bien estroict sur les doigtz, s'il ne desistoit, le maistre et les ministres vous respecteroient mieulx qu'ilz ne font. Et pouvez, Sire, imputer aud. duc le carnaige que Pedro Menendes feist de voz pouvres subjectz à la Floride; car il en fust la cause. Et si cella fust esté vengé et rendu, vous seriés quictes; et certainement qu'on n'eust ozé de nouveau faire aucun attentat sur vozd. subjectz là où par la tollerance qu'ilz voyent de vostre cousté, Sire, qui vous en resentez seullement de parolle, ilz perseverent en leur audace de vous offencer jusques au mesme leur ambassadeur, qui est si ozé et oultrecuydé de parler quelquefois à Voz Majestez avec moindre respect que de pair à compaignon; lequel est costumier aussi d'escrire par deçà tout ce qu'on va dizant parmy Paris, soit verité ou calumpnie; ce que je n'ay voullu ny m'a semblé rai-

sonnable de faire d'aucunes mauvaises parolles et de consequence qui se sont dictes parmy le peuple de Madrid, pource que je ne les pouvois veriffier ny scavoir autheurs certains. Et puis, Sire, que led. don Francés vous donne si souvent des alarmes et vous mal contente de plus en plus, que ne luy faictes vous commander qu'il se retire ou bien prier son maistre de le revoquer et vous envoyer autre ambassadeur? Cela seroit plustost achevé que de debvoir esperer qu'il se change; car le duc d'Alve luy faict le bec le plus souvent et autres personnes par adventure de voz mesmes subjectz, qui luy font dire ou escrire ce qu'ilz n'ozent ou n'ont moyen. Desquelz les ungz sont poulcez de bon zelle et les autres de pure malignité, amys de calumpnier et de medire.

Je croy, Sire, que vous aurez entendu que le s^r de Chantonnay s'est laissé morir en sa maison en la Franche Comté. Il faisoit voluntiers desd. mauvais offices.

Au regard, Sire, du congé que Monseigneur le duc de Longueville et Monsr de Fosseuze demandent pour allienner les terres qu'ilz ont ès Païs Bas, ilz n'auront pas plus d'avantage que Votre Majestē n'a heu, qui par diverses fois avez esté reffuzé de pouvoir vendre ou engager des terres d'aucuns voz subjectz assizes èsd. Païs, jusques à somme limittée et soubz promesse et caution de remboursement, l'en ayant faict prier pour subvenir à voz plus urgentz affaires, lors des plus grandz troubles de votre Royaume. Non, Sire, il ne vous fault atendre d'obtenir chose de ced. Sr Roy en votre propre faict, où il y aille interest d'estat, tant petit soit il, et moins le fera pour gratiffier lesd. s^rs; car lesd. terres et autres que voz subjectz ont riere les païs de Sa Majesté Catholique luy servent de gage et reprezailles, quand il survient ropture et guerre entre Voz Majestez. Et combien que par ce qu'il respond, il die de s'en voulloir informer, la conclusion toutesfois n'en sera autre que de dire finablement n'y avoir lieu; car son lieutenant general en Flandres est directement contraire à voz dessains, et tant qu'il y sera, ne vous fault esperer qu'il face bon office en chose qui concerne votre service, proffict et grandeur. Quant à maistre Loys horloger. Sire, j'ay obtenu son congé dud. Sr Roy. Il attent quelques verrieres et bezoignes qu'on luy apporte de Paris; lesquelles arriveront en ceste ville

dens la fin de la sepmaine prochaine; et tantost après ne fera faulte de prendre la poste pour vous aller faire service. Et passera par Bayonne pour prendre le model du port.

Sire, j'obeiray très voluntiers à ce qu'il plaist à Votre Majesté que j'espargne les voiages de courriers exprez; car je me garderay d'en envoyer tant qu'il me sera possible. Mais il est bien vray que ceulx qui vous ont faict entendant, Sire, que je vous ay beaucoup despendu pour lesd. voiages, ne scauroient trouver qu'en cinq ans et demy que je faiz cest estat, ceulx que j'avois prez de moy ayent faict entre toutz sinon dix huict voiages portant mes depesches à Votre Majesté; c'est à scavoir, Laguian trois, Tregoin trois, Montmore ung, le jeune Arbousse ung, Laplace cinq, par maistre Loys horlogier ung, par Lasalle trois et par Colenge ung; et de trois chevaucheurs de votre escuyer qui me sont esté donnez à ma suibte, Simon feist ung voiage, Mathurin cinq et Jehan Barbier cinq; et par des messagers de pied d'icy à Bayonne, il y a heu quatorze. Toutes les autres depesches, Sire, qui sont en grand nombre, sont allées par le retour des s^rs et gentilshommes chevaucheurs de votred. escuyre que Votre Majesté a depesché par deçà, et par messagiers à pied du s^r viconte d'Orthe, ou par courriers de l'Empereur ou du Roy Catholique et autres personnes qui debvoient passer par votre court, et aucuns que j'ay adrecez en Avignon à Monsieur le cardinal d'Armagnac par courriers qui alloient en Itallie ou en Allemagne. Auquel compte, Sire, dix huict voiages de mes gens n'ont pas excessivement grevé voz finances; et c'est moins que si toutz les quinzes jours ou plus souvent j'eusse depesché par courrier exprez, comme d'autres voz ambassadeurs ont faict. Aussi quelcun a heu à dire qu'il n'y avoit pas lieu de vous depescher led. Collange pour si petite occasion qu'il y avoit en mes lettres. Sire, s'il vous plaira les faire relire, il s'y trouvera assez de fondement pour n'y avoir d'en plaindre ung voiage; ce que j'eusse toutesfois reservé jusques au partement de Monsr de Malicorne, s'il fust esté certain luy mesme du temps et jour qu'il partiroit d'icy; car les expeditions de ceste court d'Espaigne sont si incertaines et longues que tel pence avoir sa depesche dens huict jours qui ne l'aura d'un mois. Ainsi, Sire, m'en prend il du naturel de cested. court qui pençois demeurer

seullement deux ou trois ans en ceste ambassade, et voicy le sixiesme an que je n'en puis sortir, pource qu'il ne plaist à Votre Majesté uzer envers ce pouvre vieil serviteur de la grace que vous avez faicte à toutz voz autres ambassadeurs de les avoir changez deux ou trois fois durant ced. tempz. Je vous supplie très humblement, Sire, me donner congé d'en sortir; car il m'est impossible de plus faire ceste charge en Espaigne. Et pour l'honneur de Dieu, otez m'en; car votre service s'en portera mieulx.

De Madrid, le dernier jour de mars 1571.

275. — A la Royne.

Madrid, 31 mars 1571.

Madame, C'est de longue main qu'on prend de ce cousté les affaires du Roy très froidement et peult votre ambassadeur tant presser et importuner qu'il vouldra; car icy ne s'en advancent d'ung seul pas. Il n'y a que leur interest qui les esbranle. Je l'ay trop experimenté en ces six ans qu'il vous a pleu m'y engager. Ains, Madame, il y a une telle correspondence d'Espaigne à Flandres entre le maistre et le ministre que deux flustes ne s'accorderent oncques mieulx, comme il est apparu en tout ce qui s'est offert pour le service dud. Sr Roy Monseigneur et de fraische memoire sur le faict de la conté de St Pol, que je ne parle du congé requiz par Sa Majesté pour Monseigneur de Longueville, Messrs de Pienne, de Fosseuze et autres de vendre des terres qu'ilz ont ès Païs Bas; car le Roy Catholique a tousjours respondu mesme langage que le duc d'Alve et l'ung comme l'autre uzant de longueur et remizes de Ponce à Pilate; car ce sont moqueries et moyens pour gaigner tempz et en fin Voz Majestez n'en auront aucune satisfaction ny de reparation, non plus que des insolences de l'ambassadeur don Francés, quelque belle parolle qu'on me donne en payement. Ains, Madame, s'il sera revocqué de sa charge à votre requeste, il n'arrivera si tost par deçà qu'il ne soit bien receu, gratiffié et agrandy; car ainsi en usoit ceste Majesté à l'endroict des gentilzhommes du feu Prince son filz, quand ilz estoient maltraictez par luy ou chassez, car ilz estoient certains d'estre receuz au service du

père et de bas estat monter plus hault. Le semblable en print à feu Chantonay, après l'avoir revocqué de France par vostre moyen, car led. Sr Roy Catholique luy donna une bonne commanderie et l'envoya son ambassadeur prez de l'Empereur. Et en lieu de punir Pierre Menendes d'avoir faict mourir tant de François à la Floride, de laquelle punition je faisois instance au nom de Sa Majesté Très Chrestienne, led. Sr Roy Catholique luy donna à son retour une commanderie de l'ordre St Jacques et le feist marquis de lad. Floride, honnoré comme ung homme de bien et aujourduy plus que jamais. Je ne veulx dire pourtant, Madame, qu'il faille que Voz Majestez endurent dud. don Francés; car je ne vouldrois pas conseiller que deussiez endurer dud. Sr Roy, son maistre. Ce que j'en parle est seullement pour vous dire des conditions de Sa Majesté Catholique. Et vous diray, Madame, que je ne feiz faulte de faire les recommandations de Voz Majestez à la Royne Catholique le xixme du present mois, ny de luy dire le grand aize et contentement que vous recevez de veoir la Royne votre fille remise en santé, sans luy avoir cellé particullierement combien de secours lad. Dame en a receu et que sans Dieu et votre vigilence elle s'en alloit. Lad. Royne Catholique a esté bien fort aize de si bonne nouvelle et vous en baize les mains, comme font pareillement les Princes de Boheme, ausquelz je l'ay dict de la part du Roy et votre. Vous advisant, Madame, que j'ay sceu de bon lieu comme la Royne, mad. Dame, s'est merveilleuzement louée à l'Empereur et Imperatriz et à lad. Royne Catholique de l'amour que Vos Majestez luy portent et du grand et bon traictement qui luy est faict de plus en plus en toutes les sortes et mieulx que son cueur ne scauroit pencer ou desirer. Et n'eust aussi elle jamais pensé ny creu de pouvoir s'aprivoizer sitost avecques Voz Majestez, et ceulx qui vous apartiennent et font service, comme elle a faict; car s'en tient aultant privée comme si elle s'i fust nourrie et se repute la plus heureuze du monde, comme elle l'est veritablement. Et pouvez bien croire, Madame, que ce n'a pas esté sans qu'on ait discoru sur les causes desd. malladies et sur le service et secours qui luy pouvoit estre faict; car il sembloit aux aucuns et aucunes qu'on avoit trop voullu travailler lad. jeune Royne pour aller à la chasse et par païs en temps de si fort hiver et que les femmes

que l'Imperatriz luy avoit données ne cognoissent sa complession et moins les Françoises, de maniere que plusieurs desesperoient de la vie; mais le mal de sad. Majesté redonde en gloire pour le Roy et pour vous, Madame, qui avez faict cognoistre combien toutz deux vous l'aymez. Ce qui a esté semblablement escript à lad. Dame Imperatriz. Et elle l'a faict scavoir aussitost par deçà. Aussi, Madame, je feiz led. jour donner votre letre aux Princesses Infantes et paravant votre très humble servante, ma femme, leur avoit esté presenter ce qu'il vous a pleu leur envoyer; duquel present et letre sont esté si joyeuses que je ne vous le scaurois encherir ny prizer assez et les feirent veoir à la Royne, leur belle mère, qui en print quelques petites besognes pour sa teste à la prière de mesd. Dames; lesquelles vous escrivent entre toutes deux une lettre, et lad. Dame Royne escript à la Royne, sa soeur. Le Prince don Ridolphe se trouve mal depuis her soir d'une fiebvre qui l'a prins. Le Prince don Hernest a esté mallade ung nombre de jours; mais il est bien guery à present. Ilz ne parlent plus de passer par France ny moy de les y convier et deslogeront d'icy lendemain de pasques, si led. Prince don Ridolfe sera sain. Au demourant, Madame, j'envoye au Roy tout ce que j'ay peu scavoir de nouveau. Et debvez bien croire, s'il est vray de l'acquisition du marquizat de Final, que soubz mains on vous y fera toutz empeschementz possibles; car c'est une buche dans les yeulx des Gennevois pour les garder de dormir de bon someil.

De Madrid, le dernier de mars 1571.

276. — Responce du Roy Catholique aux poinctz et articles à Sa Majesté presentez par le sr de Fourquevaulx, cy incerez en la depesche precedente envoyée par Lasalle.

Ayant le Roy Catholique veu ce present escript à lui exhibé par le sr de Fourquevaulx, ambassadeur du Roy Très Chrestien son bon frère, après s'estre faict informer bien et deuement de la matiere y mentionnée et avoir meurement deliberé là dessus, dict et respond ce qui s'ensuit.

Premierement, que comme led. sr de Fourquevaulx dict de la bonne intention de sad. Majesté très Chrestienne, de laquelle ne se faict aucun doubte, ainsi de la part de sa Majesté Catholique se peult aussi tenir pour asseuré qu'elle ne dezire rien plus que de conserver et entretenir inviolablement toute bonne amytié et paix avec sond. frère, gardant et entretenant les traictez y servantz de poinct en poinct; et ce tant en respect des alliances

vieilles et nouvelles entre Leurs Majestez comme pource qu'ainsi convient pour le service de Dieu et bien de leurs vassaulx et subjectz d'un costé et d'aultre et mesme de toute la chrestienté. Et quant à la matiere et question touchant la levée du centiesme denier au conté de St Pol, Sa Majesté trouve par lad. information qu'estant led. escript faict de la part du Roy Très Chrestien sond. bon frère, datté du xiiij^me de septembre, le duc d'Alve, chevalier de l'ordre, lieutenant, gouverneur, et adressé une response là dessus et envoyé à don Francés d'Alava, ambassadeur de Sad. Majesté le dernier de novembre ensuivant pour la presenter à Sa Majesté Très Chrestienne, de maniere que pressuposant entierement qu'ainsi a esté faict, Sad. Majesté espere et confie que sond. bon frère en aura receu entiere satisfaction et contentement. Faict à Madrid, le xxixme de mars 1571.

Signé : CAYAS.

Ayant le Roy veu la lettre du Roy Très Chrestien son bon frère, ensemble ce billet presenté par le s^r de Fourquevaulx, son ambassadeur, concernant la mesme matiere. Sad. Majesté Catholique n'estant à plain informée de la matiere s'en fera informer, pour, ce faict, en ordonner comme il apartiendra. Et le mesme se fera à l'endroict des terres et seigneuries de la Bassée et Lambée que le duc de Longueville requiert pouvoir vendre, comme depuis Sa Majesté Catholique a entendu par autres lectres dud. Roy Très Chrestien, son bon frère Faict à Madrid, le vingt neufiesme de mars 1571.

Signé : CAYAS.

277. — Adviz d'Espaigne.

La conclusion de la ligue du vij^me de ce mois de mars à Rome est finablement venue et a voullu le Pape estre creu et avoir l'honneur de nommer le lieutenant general de l'armée de mer soubz le s^r don Jehan d'Austrie, et a choisi le s^r Marc Anthoine Colonne, lequel aussi est chevalier de l'ordre du Roy d'Espagne, son vassal et des plus grandz s^rs du royaume de Naples. Led Sr Roy Catholique a faict drecer l'estat et maison dud. s^r don Jehan aultant pompeuze et grande comme celle du feu Prince son unique filz ne l'estoit davantage Il a faict le marquis de Cortes son majord'home mayor, don Alonce de Cordoua cavallerizo mayor, lequel est nepveu du duc de Sesse et luy a constitué trente cuentes de rente qui vallent environ quatre vingt mil escuz sans ses estatz. Icelluy don Jehan partira de ceste court lendemain de pasques sans plus differer une seulle heure.

Les Princes de Boheme partiront semblablement led. jour, et fussent partiz le second jour d'avril; mais à la prière de la Royne, leur soeur, ilz atendront lesd quatorze jours davantage.

Leur embarquement sera à Barcelonne environ le quinziesme de may; car les gallères n'y pourront estre plus tost, si est ce que d'icy fut depesché ung courrier le cinquiesme de fevrier pour Naples, afin de faire venir les gallères avec mandement de se rendre aud. Barcelonne devant pasques.

Les gallères d'Espaigne qui ont hiverné au port Ste Marie sont deslogées

pour repasser l'estroict et venir à Carthagenne charger des bizognes et se rendront environ led. temps à Barcelonne pour acompaigner lesd. Princes.

On avoit faict grand bruict que aud. Carthagenne s'estoient embarquez cinq mil Espaignols pour Gennes et de là se rendre en Alexandrie de la Paille; mais le faict a passé comme s'ensuit.

Estant, le mois de juillet passé donné commission à trente capitaines que don Jehan d'Austrie avoit envoyez de Granade à Sa Majesté Catholique d'aller faire chacun une compagnie de trois cens hommes pour aussitost se trouver en la ville de Guadix aud. royaume de Granade, où led. don Jehan faisoit estat d'assembler son camp pour entrer sur les Morisques rebelles et les aneantir du tout, iceulx trente capitaines partirent de ceste court à la fin dud. juillet et quelques ungs au bout de deux mois se rendirent aud. Guadix avec leurs gens; auquel temps lesd. rebelles et les non rebelles s'estoient quasi toutz renduz à la mercy dud. Sr Roy soubz une vaine promesse de pardon et d'une generalle distribution de vivres, lesd. camp et bendes nouvelles furent employées à desplacer lesd. Morisques et les conduire hors dud. païs, les despartant à divers endroictz de l'Espaigne.

Les autres capitaines dud. nombre de trente qui ne peurent avoir faict leurs gens ny arriver à temps pour faire escorte à lad. transmigration, furent envoyez à Carthagenne et les autres susd. aussi bien, et par dessus cela les unze compagnies du tiers de Naples, lesquelles s'estoient desbendées; de sorte qu'en tout led. tiers n'y avoit plus de quatre cens hommes; et quant lesd. trente entendront qu'on les voulloit embarquer sur navires pour les passer en Oran et à La Golette, tout led. nombre s'enfuyt de nuict qu'il n'y demeura sinon tant de soldatz comme il en failloit pour remplir led. tiers à deux cens pour enseigne; de sorte que tout le nombre qui s'est embarqué aud. port de Carthagenne sur six grands navires Raguzois n'a esté que de deux mil et deux cens; lesquelz feirent voyle le xviij^me de fevrier pour led. Naples; et veult on dire qu'ilz sont allez ausd. Oran et Golette. Et au regard desd. trente capitaines qui demourerent sans soldatz, ilz sont venuz à Madrid atendant estre employez comme desja y en a ung nombre de depeschez.

Ne faut à oblier que lesd. deux mil deux cens du tiers de Naples estoient Espaignolz naturelz, car il n'est permis d'embarquer ung seul soldat d'autre nation; ains environ cinq cens soldatz François, Gascons, Bourguignons et Italliens, qui avoient bien servy en lad. guerre de Granade et deziroient s'embarquer, furent regectez; mais les capitaines de quatorze gallères qui estoient aud. port les receurent.

Il se faict une levée de quatre ou cinq mil Espaignolz qui s'embarqueront aud. Carthagenne; et ont envoyé lever six mil Allemans et six mil Italliens, faisant estat qu'ilz auront huict mil Espaignolz pour mectre tout cela sur lad. armée de mer.

Par le conseil tenu le xxixme du present mois de mars a esté ordonné que le duc de Sesse ira visroy à Naples, le conte de Benavent à Milan.

Le duc de Franqueville, père de la princesse d'Evoly, est en ceste court revoqué de sa charge de visroy de Cathelogne pour la hayne que les Cathelans luy portoient. Mais il est de longtemps president du conseil d'Itallie.

Le prieur don Hernando de Tollede, filz du duc d'Alve, va visroy aud. Cathelogne.

Le s^r Vaspazian Gonsaghe est allé en Navarre viziter les places des frontieres et faire nouvelles forteresses, reparer et fortiffier les vieilles, ainsi qu'il advisera estre convenable pour la seuretté et deffense dud. royaume, car se doubtent que les François le veullent assaillir.

Le petit roy des Morisques de Granade a esté trahy et murtry par aucuns des siens, le xj^me dud. mars, son corps porté en la citté de Grannade le xiij^me et bruslé en la place publique. Ce nonobstant, il y a encor des Morisques parmy les montagnes; mais ilz endurent extreme famine et de jour en jour s'en vont rendre pour du pain.

Aussi les garnisons des soldatz chrestiens sont de trois à quatre mil hommes despartiz en divers lieux, qui monstre que toutz les rebelles n'y sont pas mortz ny renduz et souvent font lesd. Moriques des courses en petit nombre comme voleurs jusques auprès des portes dud. Granade et d'autres villes et prennent du bestail et des prisonniers qui sont aucunes fois resconz et aucunes fois non.

Richard Stuely anglois estoit party de Madrid devant caresme accompaigné de trois capitaines espaignolz, pour aller en Hirlande scavoir au vray si les princes dud. païs perseverent en l'offre qu'ilz envoyerent faire à Sa Majesté Catholique par led. anglois et par l'arcevesque de Cassel; et à son retour seroit deliberé des forces qu'on y vouldroit emploier. Il est retourné en ced. lieu le xxiij^me du present, ayant esté contremandé pour ce qu'on espere venir en accord avec la royne d'Angleterre.

Sept capitaines sont allez faire leurs compagnies à Burgos, Astorgue et autres villes de Castille la Vieille pour passer en Flandres avec le duc de Medine Celin.

Le conte Jehan Augusciolle partist d'Anvers desja en decembre s'en retournant à son gouvernement de Come au duché de Milan et ramenoit quand et luy deux colonnelz de Suisses qu'il avoit conduictz au duc d'Alve; lequel duc les a caressez et gratiffiez l'ung d'une chaisne de cinq cens escuz et l'autre son compaignon d'un de trois cens.

On parle fort qu'il sera guerre entre les ducs de Ferrare et de Florence, et à ces fins qu'ilz se pourvoient desja d'amys et de gens de guerre secretement; mesme led. duc de Florence s'asseure de faire descendre douze mil Suisses en sa faveur.

Il s'est dict en ceste court que don George Manrrique envoyé du duc de Savoye venoit entre autres fins pour traicter mariage de l'Infante Madame Catherine avecques le prince de Piemont; quelcun le luy a demandé à luy mesme pour le scavoir; mais led. don George a faict response qu'il n'en est rien. C'est ung cavaillero que led. s^r duc employe et envoye souvent vers le Roy Catholique; je ne le cognois sinon de veue. Il ne prize pas tant l'ambassadeur de France de l'avoir esté jamais viziter. Il vouldroit bien que Sa Majesté Catholique desbourçast deniers pour secourir son maistre à l'encontre des dessains de Monsr l'Admiral, duquel il se faict peur et des garnizons du Roy.

Le s^r Anthonio Doria, chevalier de la Toizon, a escript de Gennes par deçà qu'ilz sont bien troublez aud. Gennes de quoy Sa Majesté Très Chrestienne a ces jours passez achepté le marquizat de Final, et se faisoit la masse à Carmaignolle pour en aller prendre la possession et passer par force si l'on voulloit l'empescher.

Le roy de Portugal n'envoyera poinct secours à lad. ligue, car il veult assaillir le roy de Fez et faict guerre devers les Indes pour augmenter et estendre la religion chrestienne, à ce que les Portugois se ventent; mais c'est mieulx pour s'enrichir. Et pour ce que les Espaignolz se sont emparez de quelques isles des Malucques où ilz ont basty des forteresses, led. s^r roy de Portugal s'efforce de les en degecter; et encore le xij^me de ced. mars feirent voyle hors du port de Lisbone six grandz navires bien esquippez et chargez de gens de guerre pour aller ausd. Mallucques contre lesd. occupateurs.

Il a esté accordé par led. roy aux estatz de son royaume qu'il ne s'esloiloignera dud. Lisbone de ces deux ans, ains y fera sa residence.

La royne son ayeulle persevere en son propoz de se voulloir retirer en Castille et les deux Theatins sont tousjours auprez dud. jeune prince.

Le s^r Jehan Gomez de Silva, parent et du nom et armes de Ruy Gommes, est depputé pour aller en France viziter Leurs Majestez de la part dud. s^r roy de Portugal et passera premierement par ceste court.

Environ xxv chrestiens esclaves et forçatz du beau frère du roy d'Alger se sont sauvez en Espaigne avecques une galliote qu'ilz luy en ont amenée. Et racontent que led. roy d'Alger ce mois de fevrier faisoit tenir prestes huict gallères royalles et dix neuf galliotes pour faire voyle en Levant. Dient aussi que aud. Alger ont grand peur que l'armée de la ligue, ou au moins celle du Roy Catholique, n'aille sur eulx pour divertir la guerre que le Turc faict aux Venitiens.

Le s^r don Jehan d'Austrie a retenu partie desd. chrestiens pour s'en servir à la guerre, car parlent turquesque et moresque et savent la coste de Barbarie.

Estant l'opinion de plusieurs que après avoir prins Bizerte et Porto Farine et veu quel est le dessain de l'armée turquesque l'on emploiera l'arriere saison sur led. Alger et l'armée de Portugal assauldra en mesme saison les villes maritimes du roy de Fez pour le divertir d'envoyer secours par terre aud. Alger.

Les cours de Castille qui commencerent, plus a d'un an, s'assemblent dans huict jours, où seront prolongées pour quatre mois. Il leur a esté demandé que les cittez et bonnes villes fussent contentes de secourir le Roy Catholique leur seigneur d'une grosse somme pour aquicter ses debtes et desengager son dommaine. Lesd. cours luy ont offert deux millions d'or payables en dix ans à deux cens mil escuz chascun an, avec condition que lesd. cittez et villes mectront les trezoriers et officiers pour led. rachapt, lequel dommaine sera puis après inallienable ny se pourra tourner engager; ce qu'il n'a voullu accepter.

En oultre, Sa Majesté Catholique voulloit s'approprier toutes les rivieres et molins y assiz. Lesd. gens des estatz les luy ont reffuzé tout à plat, et autres subcides et charges qu'il entendoit imposer sur le bled qui se pour-

toit au molin, et sur le vin et huille. Le cardinal de Siguence est neantmoins encore après pour le leur persuader, s'il sera possible.

Aussi led. Sr Roy a faict une ordonnance pour le Peru et pour les Indes, que toutes les vignes et hollivedes qui y sont esté plantées soient arrachées, faisant deffense de n'y planter jamais plus aucunes vignes ny holliviers; car le terrain y est si bon et fertille que si l'on eust continué d'y en planter, il y eust heu en cinq ou six ans telle abondance de vins et huilles que les emollumentz et proffictz grandz qu'il tire de ceulx qui sortent d'Espagne pour passer au Peru et Indes se fussent perduz pour luy, au grand dommage des Espagnolz qui font grandz deniers des vins et huilles de leur creu. Il est vray que lad. ordonnance sera cause de rebellion, à ce qu'on dict.

278. — Au Roy.

Madrid, 16 avril 1571.

Sire, Il y a des officiers de Madame l'Infante de Portugal tenuz à Tholose si diligentz de l'advertir du trespas du feu s^r Senechal d'Agenois, que elle a heu donné led. estat à ung aultre, plusieurs jours devant la reception de la lettre que Votre Majesté luy a escripte en faveur des filles dud. deffunt. Son Alteze, Sire, vous y respond, et me mande par sa lettre cy encloze de l'escuzer envers Votre Majesté. L'escuze que je scaurois faire sera qu'il me semble qu'on faict aud. Portugal bien petit compte de satisfaire à voz prières. Mais il est vray aussy qu'il y a heu de la negligence d'apporter de bonne heure votre depesche, car elle est du xxvij^me de janvier, et je ne l'ay receu que le xij^me de mars par le mesme porteur de ceste cy; depuis a esté faicte lad. poursuyte en Portugal. C'est donc, Sire, que lad. Dame Infante vous a, n'a guere de temps, refuzé la capitannerie de Penne d'Albigeois, et à present lad. senechaulcée, pour estre, ce dict elle, arrivées vos lettres trop tard.

De Madrid, xvj^me d'avril 1571.

279. — Au Roy.

Madrid, 31 mai 1571.

Sire, La depesche qu'il a pleu à Votre Majesté me faire du viij^me d'avril me fust seullement donnée le dernier d'icelluy; et celle du deuxiesme de may, je l'ay heue le xvj^me par ung chevaucheur de votre escuyrie. Lad. lettre d'avril à la reception de ceste autre estoit entre les mains du Roy, votre frère, à Aranxois,

où je la luy avois envoyée; car elle ne contient choze qu'il n'ait peu veoir. Et touchant, Sire, cested. lettre de may, je fuz dire au cardinal de Siguence qu'il m'estoit commandé de voz partz d'aller vers le Roy Catholique tant pour la congratulation de la groisse de ceste Royne que pour autres fins. Il me conseilla n'y avoir lieu que j'allâsse pour cela aud. Aranxois; car le Roy, sond. maistre, estoit acablé de negoces en ce partement des deux Princes de Boheme et de don Jehan d'Austrie, et qu'il scavoit bien que je luy ferois grand plaisir de remectre ceste vizite et office à son retour, m'asseurant sur ses ordres de prebtrise et sur toutz les seremenz que ung chrestien peult faire, qu'il n'y a lieu de craindre ny soubsçonner que les forces qui s'assemblent en Itallie soient contre Votre Majesté. Aussi se tient tant asseuré ced. Sr Roy de voz sainctes et bonnes intentions que, si tout le monde l'informoit que vous, Sire, eussiez volunté de luy faire guerre, Sa Majesté Catholique n'en croyroit rien, et aultant en doibt Votre Majesté croire de luy. Et me feist led. s^r cardinal là dessus aucunes obtestations de l'affection qu'il vous porte et qu'en toutes les messes qu'il chante il faict expresse et devote prière à Dieu pour Votre Majesté. A cause donc, Sire, du conseil dud. cardinal, j'envoys mon secretaire vers led. Sr Roy l'advertir du contenu de votred. derniere depesche. La responce m'en veint faire le secretaire Cayes ès mesmes parolles couchées par le memoire que j'ay baillé au s^r de l'Aubespine; dans lequel va tout ce que je scaurois respondre aux lettres, Sire, qu'il vous a pleu m'escrire ces deux ou trois mois. Parquoy afin de n'uzer de redicte, je n'en feray nouvelle mention par ceste cy sinon qu'il m'est advis, Sire, que quelque bonne mine que les Espagnolz facent, qu'ilz craignent que leur veuillez empescher leurs dessains. Et ne scay s'il est bon pour votre service et pour le bien de votre coronne de permectre qu'ilz les executent ainsi à leur aize, leur laissant fonder et installer ung nouveau royaume en Barbarie pour n'avoir après à rien doubter des empeschementz qu'ilz pourroient avoir des païs loingtains, ains qu'il leur soit lors facille de commectre leurs forces à l'encontre de Votre Majesté; laquelle, au jugement des clervoyantz, a le chemin ouvert pour se faire plus grand que ses ancestres n'ont esté depuis Charlemaine, si vous, Sire, ne manquez à vous mesmes et aux moyens

que vous en avez. Et combien que je soye ung vieil resveur, si est ce que l'opinion susd. me semble veritable, et je vouldrois estre si heureux de vous y servir de quelque chose devant que mourir. Mais je ne puis me taire que je ne me plaigne à Votre Majesté de quoy il m'est uzé plus de rigueur que à voz ambassadeurs qui vous ont servy à Rome, Angleterre, Venize et Levant; toutz lesquelz sont esté changez deux et trois fois depuis que je fuz envoyé par deçà, car il n'y en a eu ung seul d'eulx qui ait les soixante trois ans comme j'ay. Et puis, Sire, que je voy qu'il n'y a personne en votre court qui vous supplie et à la Royne votre mère pour mon congé, je suis rezollu, si Lasalle ne me l'apporte, de m'aller rendre à voz piedz incontinent après pour faire moy mesme ceste requeste. Et si j'auray mal faict de laisser ce lieu sans successeur, je me confie tant de votre grace et bonté qu'il vous plaira, Sire, me pardonner; car j'espere que pour mon absence ne s'y perdra rien.

Sire, on uze ès royaumes de Castille, Vallence, Aragon et par tout Espaigne de telle rigueur sur les chevaulx grandz et petitz qu'on en veult tirer; aussi faict on entre Castille et Portugal, qu'il n'est permis à homme du monde d'en sortir courtault ny haquenée tant petit qu'il soit et inutille et ne vaille que ung escu, sans exprez passeport du Roy Catholique. Il est vray que ceulx qu'on enregistre aux passaiges venant de France en Espaigne, on a quarante jours de terme pour les en tirer; mais lesd. jours expirez, il n'en fault plus parler. Je donne cest advis à Votre Majesté, afin qu'il vous plaise, Sire, faire la mesme et semblable defence en votre Royaume pour les chevaulx qu'on passe en Espagne de quelque taille et mesure qu'ilz soient, car cela sera cause qu'ilz seront à meilleur marché en France. Et si les Espaignolz en vouldront, qu'ilz les ayent dores en avant par votre mercy et congé.

Dernier de may 1571.

280. — A la Royne.

Madrid, 31 mai 1571.

Madame, Partant maistre Loys, horlogier d'icy, le xiij^me^ du present, je ne feiz longue lettre à Voz Majestez, pource qu'il

aura sceu respondre de maintes particularitez de ceste court, veu qu'il en est ordinaire. Et j'esperois aussi que le s^r de l'Aubespine partiroit bientost après luy, lequel vous rendra compte de ce qu'on y faict et dict, et mesme par le memoire que je luy ay donné en response des depesches qu'il a pleu à Voz Majestez me faire puis trois mois; vous asseurant, Madame, que j'ay sceu la bonne santé de Mesdames les Infantes devant que le laisser partir. Elles ont doigne Marie Chaccon qui s'en prend garde, mais Mademoyselle de Chassincourt y faict très soigneusement son debvoir. On pençoit que lad. doigne Marie deubt succeder à la feu Marquize de Fromeste, camarere mayor. Il n'y a poinct encore esté pourveu. Et scaichez, Madame, que mesd. Dames voz petites filles perdront beaucoup en perdant Madame la Princesse de Portugal; car elle leur monstre toutz signes d'amour, et vouldroit bien que la Royne, leur belle mère, les sceult mieux caresser que elle ne faict. On tient lad. Princesse pour incurable d'une fistulle que elle a, comme avoit feu Madame la princesse de Condé. Quelques ungz l'appellent ung cancer qui s'est mis en telle part dont elle ayme mieulx morir que d'endurer que nul medecin voye son mal. Les Princes de Boheme partirent d'Aranxois, le xxviij du present mois. Le Roy Catholique leur a donné trois cens mil escuz d'ayde de coste; aussi est ce qu'ilz debvoient les cens mil; et n'en auront guere de reste quand ilz seront au logis.

Madame, j'ay entendu du cousté de Portugal qu'on avoit arresté en leurs portz ung nombre de grandz navires estrangers et leur paient le fret, dizant que c'est pour s'en servir à defendre leur coste et leurs ysles à l'encontre de soixante dix grandz navires de courssaires Rochellois et Anglois qui tiennent la mer, prennent et pillent sur toutes gens et nations. Je croy que c'est une couleur et escuze ausd. Portugois pour mieulx drecer leur entreprinse, soyt pour aller sur le roy de Fez ou pour assister le Roy d'Espaigne, s'il entreprendra sur Alger. Dizent aussi que le roy a parlé quelquefois à la royne, son ayeulle, la priant de le marier. Telle estoit la voix commune par Lisbone, et que leur ambassadeur est allé en France pour le traicter avec Madame. Dizoit on aussi que lad. royne est determinée de s'en venir en Castille pour la malle satisfaction que elle a dud. roy, qui faict comme devant à sa teste, sans prendre conseil que des deux

Theatins. Ce qui est trouvé si mauvais que si lad. Dame royne sortira dud. Portugal, il y surviendra aussitost sedition par les grandz contre leurd. roy.

Madame, il m'est impossible de plus vivre ny demeurer en Espaigne. Je ne cesse depuis trois ans de vous importuner pour mon congé; lequel Voz Majestez m'ont souventes fois promis. Je vous supplie très humblement, Madame, me voulloir pardonner si je me vais rendre et prosterner, au premier jour, aux piedz de Voz Majestez pour vous remonstrer les raisons qui me font dezirer et me forcent d'en sortir; car c'est sans remede de m'arrester plus par deçà; et j'ayme aultant mourir que d'y estre contraint.

De Madrid, le dernier jour de may 1571.

281. — Memoire pour le s^r de l'Aubespine des poincts dont il rendra compte au Roy de la part du s^r de Fourquevaulx, son ambassadeur en Espagne.

31 mai 1571.

Le s^r de l'Aubespine, secretaire du Roy, après avoir très humblement baizé piedz et mains à Sa Majesté et de la Royne, sa mère, et de Monseigneur d'Anjou de la part du s^r de Fourquevaulx, son ambassadeur en Espaigne, representera à Sa Majesté l'estat auquel il laisse ceste court, et dira comment les Princes de Boheme sont partiz d'Aranxois, le xxviij de ce mois, en deliberation d'arriver en quatorze jours à Saragousse, où ilz en sejourneront deux, et en autres quatorze à Barcelonne, allant ainsi à petites journées pour la foiblesse du Prince don Ridolfe, qui n'est encores bien confirmé en sa force depuis sa malladie. Aud. compte leur embarquement sera sur l'entrée de juillet et sur trente cinq gallères; les gentilzhommes qui estoient venuz avec la Royne Catholique s'en retourneront en Allemaigne en la compagnie desd. Princes. Don Dietristain les va acompagner, laissant icy femme et enfants; car retournera continuer l'office d'ambassadeur de l'Empereur et de gouverneur des deux petitz Princes et espere de repasser par la court de Sa Majesté. Le conte de Arenberg demeure à faire sa charge de capitaine de la garde flamende; mais le marquis de Castion va avec lesd. Princes. Don Francisco Lasso qui faisoit estat de passer par France s'est laissé mourir du tavardillo en quatre jours.

Le s^r don Jehan d'Austrie suivra lesd. Princes dens diz ou douze jours par la poste pour estre à leur embarquement et les accompaigner jusques à Gennes; et de là ira à Naples et Sicille avec toutes les gallères qui seront alors soixante dix.

Aud. Saragousse se sont faictz mil hommes de pied et à Valence cinq cens qui s'embarqueront quant et lesd. Princes et les quatre mil qu'on a faictz monteront à Carthagenne. Le Commandeur mayor de St Jaques est allé

devant à Barcelonne donner ordre aud. embarquemcnt; et le prieur don Hernando, visroy de Catheloigne, est party plustost que luy pour les recevoir et festoyer. Ung gentilhomme du duc de Florence attend lesd. Princes aud. Barcelonne pour les prier et convyer de passer par Florence. Et le prince dud. Florence se doibt trouver aud. Gennes à leur descente. Le duc de Savoye estoit venu à Nice en les attendant. Mais à cause de quelque soubsçon survenu en Piemont, il s'en est retourné à Turin. Le chemin toutesfois desd. Princes sera dud. Gennes droict à Mantue et à Trente par le plus droict sans entrer à Veronne ny aller à Venize. Ausquel led. ambassadeur n'a pas failly de presenter au nom de Sa Majesté le passage par son Royaume et le faire offrir par led. don Diestristain, scachant bien qu'il leur estoit defendu de l'accepter. Et leur a asseuré qu'ilz trouveront ès costes de Languedoc et Prouvence tout bon accueil, s'ilz y aborderont; car Sa Majesté l'a ainsi mandé à ses lieutenans desd. païs.

La Princesse de Portugal a esté de retour d'Aranxois le xxvj^me^ du present, et s'est allée retirer en son monastere des Descalces, dont l'on a opinion que son Alteze ne sortira jamais en vie; car elle a une secrete malladie qui la ronge et consume toute vive à veue d'oeil.

Pour le regard du memoire que led. s^r^ de l'Aubespine apporta aud. s^r^ ambassadeur du vij^me^ de janvier, il y a esté respondu par ses depesches du xvij de fevrier et dernier de mars, ensemble à celles qu'il a pleu à Sa Majesté luy faire depuis lors et jusques aux dernieres du huict d'avril et deuxiesme du present qui vont respondues par ceste cy.

En sorte que à ce qui est dict par led. memoire de l'imposition du centiesme denier sur la conté de St Pol, le Roy Catholique respond qu'il trouve que la response faicte par le duc d'Alve et envoyée à don Francés d'Alava, le dernier de novembre 1570, aura deu rendre Sa Majesté Très Chrestienne satisfaicte entierement; et à ce que led. ambassadeur a peu entendre, il ne fault esperer qu'il desiste d'exiger les deniers; car cella luy servira quelque jour de preuve manifeste de son possessoire.

Touchant la permission que Monseigneur le duc de Longueville demande et le s^r^ de Fosseuze pour vendre les terres qu'ilz ont ès Païs Bas, led. Sr Roy s'en veult informer, qui est une responce de n'en vouloir rien faire. Neantmoins led. ambassadeur luy en refreschira la requeste quand il sera temps.

Quant au maltraictement qui est souvent faict ès portz, païs et terres de Sa Majesté Catholique aux François, elle a promis d'y faire pourvoir selon raison et justice, s'il y aura complaignant, ce qu'il n'y a pour ceste heure en tout Espaigne que led. ambassadeur scache. Vray est qu'il y en a heu aucuns; et la remonstrance faicte par luy pour leur estre faicte reparation, il fust procedé à certaines provisions et mandemantz par led. Sr Roy, afin de faire justice ausd. François. Mais il y a plus de deux ans que led. ambassadeur n'a veu homme qui soit venu poursuivre lesd. instances ny faire nouvelle plainte.

Aux autres poinctz contenuz aud. memoire fust respondu par lesd. depesches de fevrier et mars; et ne desiste led. ambassadeur de faire poursuicte par devant le conseil des Indes pour la delivrance des François

destenuz ès prisons de Seville, sans en pouvoir obtenir rien qui vaille.

Et pour ce que Sa Majesté, par une lettre que Monsr de Villeroy a escripte aud. ambassadeur, dezire scavoir à quelles fins la royne d'Angleterre a envoyé milord Coban par deçà, il trouve que pour quatre fins.

La premiere, pour informer le Roy Catholique de tout ce qui a esté faict aud. Angleterre en la saisie et arrestation des navires, argent, marchandizes et autres chozes des subjectz dud. Sr Roy et l'advertir au vray comment tout est passé. Ce que lad. Dame royne a opinion luy avoir esté desguizé par son ambassadeur rezident près d'elle. Et de ce en a apporté led. milord bonne information imputant et donnant toute la coulpe de lad. alteration aud. ambassadeur d'Espagne qui est auprès d'elle et au duc d'Alve. Mais le tout se restituera d'une part et d'autre et demeureront amys le Roy et elle.

En troisiesme lieu, il est venu remonstrer les causes qui ont induicte lad. Dame royne et qui la meuvent à faire et uzer envers la royne d'Escosse des depportementz que on luy uze.

Secondement, c'est pour se plaindre dud. ambassadeur espaignol, pource qu'il a heu peu de respect à lad. Dame royne en sa negotiation.

Et pour la quatriesme, afin de dire quel personnage est Thomas Stuely que led. Sr Roy Catholique a receu en son service, lequel n'est que ung affronté courssaire et larron qui ne vault rien.

A ce propoz, a entendu led. de Fourquevaulx que led. Sr Roy a dict que l'arcevesque de Cassel d'Hirlande l'a vendu au Roy de France; dont il est très marry. Aussi est il mal satisfaict dud. Stuely, pource qu'il n'a sceu tenir secrete son entreprinse, ains feist une grande levée de bouclier cest hiver d'enroller soldatz estrangers en ceste court, ensemble des cuisiniers et laquais; qui a este cause que son dessain s'est descouvert.

Sur la dépêche de Sa Majesté du viij^me d'avril parlant des pirateries.

Respond led. de Fourquevaulx que ayant veu led. Sr Roy Catholique tout [illegible] lad. lettre depuis qu'il est en Aranxois, auquel lieu led. ambassadeur la luy envoya monstrer, car n'y avoit mot qui ne deubt estre veu, il envoya par le secretaire Caves faire responce de bouche aud. ambassadeur, le xxij du present, qu'il a este bien aise d'entendre tant par le conte d'Olivares et lettre de don Francés que par le susd., l'ordre que Sa Majesté Très Chrestienne doit avoir mis pour remedier à semblables excez et meschancetez; et atend avec dezir l'advis que cella soit esté acomply; demandant et priant fort affectueusement que s'il n'avoit encore esté faict, qu'il le commande executer si a bon escient que, en satisfaisant au passé, se mecte à effect pour ce qui est à venir ung tel ordre et observance que les vassaulx et subjectz de Sa Majesté Catholique puissent naviguer avec la seureté, bon recueil et traictement que en temps de si grande paix, fraternité et amytie la raison veult qu'il y ait de toutes les deux partz, ainsi comme il a este tousjours faict et se fera du cousté de Sa Majesté Catholique par une veritable correspondence. Aussi a commandé faire veriffication du contenu au memoire des mauvais traictementz qu'on dict avoir esté faictz aux vassaulx de Sa Majesté Très Chrestienne; et s'il sera trouvé que ceulx de Sa

Majesté Catholique ayent tort, ilz ne demeureront sans le deu chastiment.

Quant à ce qui a esté remonstré que aucuns subjects de Sa Majesté Très Chrestienne sont esté mal receuz et mal traictez en aucuns endroictz de ce royaume, respond ce que desja fust autres fois respondu, que en declairant la particullarité led. Sr Roy Catholique y fera mectre telle provision qu'il apartiendra avec effect de justice. Et sur ce poinct led. de Fourquevaulx ne scait qu'il y ait pour le jourd'huy ung seul complaignant qui soit venu à sa notice; bien est vray que ces ans passés il y a heu des François mal traictez en aucuns des portz et havres d'Espaigne; dont la remonstrance et plaincte fust faicte aud. Sr Roy par led. ambassadeur, et quelques provisions depeschées aux juges des lieux. Mais ne sçauroit dire ce qui en est advenu; car il y a environ deux ans qu'il n'en a ouy faire mention.

C'est touschant lad. depesche du viij^me d'avril.

Et pour le regard de celle du deuxiesme de ce mois de may, le cardinal de Siguence dissuada led. ambassadeur de n'aller poinct aud. Aranxois, ains luy conseilla de negotier par escript, pource que sond. maistre estoit fort accablé d'affaires et occupé sur le partement des Princes, ses nepveuz, et de don Jehan d'Austrie, comme aussi pour la malladie de la Princesse, sa soeur, A ceste cause, lad. depesche communiquée par lettre aud. Sr Roy Catholique, il feist repondre aussi de bouche aud. ambassadeur par led. Cayes que le bruict que le Roy Très Chrestien, son bon frère, dict avoir coru et courir faulcement par Itallie de voulloir commencer la guerre contre ced. Sr Roy, luy a esté choze si nouvelle qu'il dict jusques à present led. bruict n'estre venu à sa notice. Et quand il y fust plustost venu, il ne l'eust creu en nulle maniere, pource que il estoit fort asseuré que Sa Majesté Très Chrestienne veult conserver en tout temps la paix, amytié et bonne fraternité que, par la grace de Dieu, Leurs Majestez tiennent entre elles, confirmée et corroborée par tant de raisons et liens. Et par la mesme cause, ced. Sr Roy est pareillement bien asseuré que le Roy Très Chrestien, son bon frère, n'a donné ny ne donnera credict à ce qui s'est dict ou se dira qui de la part de Sa Majesté Catholique se vueille contrevenir à cella; estant ainsi que la correspondence entre leurs deux Majestez doibt estre tousjours esgallement reciproque en ceste volunté et bonne intelligence, sans que les gens et preparatifs de guerre que Sa Majesté Catholique a commandé faire et assembler en Itallie puisse donner occasion ny umbre pour soubsçonner le contraire, veu qu'il est tout commun par le monde que l'effect pourquoy cela se faict est en respect de la ligue que le Pape, Sa Majesté Catholique et Venitiens traictent de faire contre l'ennemy commun de la chrestienté.

Au regard de la congratullation que Sa Majesté Très Chrestienne et la Royne, sa mère, ont commandé aud. ambassadeur de faire aud. Sr Roy de la groisse de la Royne Catholique sa femme, il croit certainement que Leurs Majestez en ont receu grand plaisir; et ainsi leur en scent bien fort bon gré, esperant en Dieu qu'il leur pourra donner en bref autre telle nouvelle en l'endroict de la Royne Très Chrestienne.

Sur le particullier du baron de St Remy, il a esté donné ordre en Flandres de l'informer du faict; comme semblablement pour le s^r Paul Camille Dadde

et ses frères, il l'a commis au conseil d'Itallie. Et en ce qui touche Francesco Cepeda, il y fera adviser aussi ce qui s'y pourra faire, et qu'en tout sera heu esgard et consideration particulliere à l'intercession de Leurs Majestez Très Chrestiennes.

N'obliera led. de l'Aubespine de dire à Sa Majesté que, voyant le faict dont est question, je ne me suis voullu contenter de la responce de bouche dud. Cayes, lequel à ces fins me l'a envoyée dud. Aranxois le xxixme du present signée de sa main; et je l'ay traduicte cy devant de mot à mot. Et suis d'opinion que lesd. appareilz seront emploiez sur Bizerte et Porto Farina environ les mois d'aoust et septembre qu'il n'y aura plus à craindre de l'armée turquesque s'il ne leur en pre..... comme aux Gelbes. Toutesfois ilz ont La Gollete près pour leur retraicte. Et faisant lad. entreprinse, on esmantellera Tunes, sauf d'y faire une citadelle et don Jehan d'Austrie en pourroit estre faict roy.

Ilz ont advis que le roy d'Alger estoit arrivé aud. Porto Farina avec vingt six gallères ou galliotes et qu'il faict fortiffier led. lieu et Bizerte qui seront tantost très fortes, car il se doubte que le Roy d'Espaigne les veult assaillir,

Lequel Sr Roy faict descendre huict mil Allemans en Itallie et aura huict mil Espagnolz. Il a desja six mil Italliens et en fera lever davantage s'il sera bezoin

Le nombre de ses gallères sera de soixante dix.

On envoye quatre mil bizognes à Carthagenne les embarquer pour Itallie; mais leur nombre pourra diminuer comme feist celluy qui s'y embarqua cest hiver que de trente enseignes n'en passerent sinon deux mil deux cens hommes; et de ce nombre les huict cens sont mortz de fain sur la mer, pource que devant qu'ilz feissent voyle ils mengerent presque toutz les vivres de leurs navires et surprins d'une longue bonace en haulte mer, ilz n'eurent que menger.

Ung Millanois, homme de soixante ans qui se nomme Ludovico Sforce, lequel dict avoir servy les Roys François et Henry de très glorieuze memoire, m'est venu visicter une fois et m'a dict qu'il venoit de Barbarie où il s'est tenu seze ans au service des roys de Fez, de Maroc et d'Alger, et venu exprès au Roy Catholique luy offrir grandz moyenz et intelligences qu'il a dens lesd trois villes avecques les soldatz chrestiens ou filz de chrestiens qui sont en nombre de plus de quinze cens aud. Maroc, et aultant ou plus aud Fez, desquelz les roys de là se fient grandement et les tiennent à la garde de leurs corps; et veu que lesd. villes sont assez prez de la mer oceane, il dict estre facilles à surprendre: car elles n'ont muraille pour atendre le canon. Il promect le semblable d'Alger, à cause qu'il y a plusieurs milliers de chrestiens et les habitantz Mores naturelz sont mal contentz d'estre commandez par les Turcz. Icelluy Sforce a esté bien veu et bien escoulté dud. don Jehan d'Austrie, et semble avoir prins plaisir à ses discours.

Il y a opinion que après avoir prins lesd. Porto Farina et Bizerte qu'on ira sur Alger; et il est vray que à Malque se faict provision de toutz vivres et munitions en très grand abondance; et le roy de Portugal arme xxv gallions ou grandz navires et dix gallères, faisant bruict de les vouloir emploier

encontre le roy de Fez; ce qui est croyable et ne soit que pour le divertir d'envoyer secours aud. Alger. Disent aussi aud. Portugal qu'ilz se craignent des François et Anglois courssaires, qui sont plus de soixante grandz navires.

Le duc d'Alburquerque confesse d'avoir faict l'entreprize du Final de sa teste sans commission du Roy son maistre, qui s'est laissé entendre d'en estre mal content, comme l'Empereur l'est aussi; lequel a escript par deçà en faveur du marquis dud. Final, se plaignant de quoy ses ministres entreprennent sur les feudataires de l'empire. On dict que led. duc l'a faict de jalouzie d'avoir esté adverty que les François traictoient de permuter le duché de Limosin avecques led. marquizat. Autres pencent que l'Empereur consent secrectement que led. Roy Catholique s'en empare. Mais nonobstant cela, led. siege continue tousjours, et led. duc d'Alburquerque est confirmé visroy du duché de Millan.

Au cardinal de Grandvelle a esté envoyé lettres patentes de visroy du royaume de Naples pour trois ans.

Le duc de Florence envoye toutes les sepmaines à deux ambassadeurs qu'il a icy courrier exprez pour donner advis au Roy Catholique de tout ce qui passe en Itallie, à Rome et en levant. Ceste si grand dilligence donne à pencer qu'il y doibt avoir intelligence secrete entre eulx, ou que de poeur et soupsçon qu'il a d'estre assailly, il faict ainsi du bon varlet. En ces entrefaictes les Luccois se gardent comme s'ils avoient le siege autour de leur ville.

Le traicté de la ligue se tennoit une fois pour rompu, mais il semble qu'il se recommence à traicter. Et cest ambassadeur de Venize a esperance qu'elle aura effect, combien qu'il n'en fault esperer grand fruict pour ceste année. Si est ce que Marc Antoine Colonne avoit promis aux Venitiens luy estant ces jours passez aud. Venize, que l'armée du Roy Catholique seroit à Otrente par tout ce mois de may, ce qui ne sera ny par tout juillet.

Au duc de Medine Cely fust dict en caresme qu'il pouvoit aller recognoistre sa maison et y faire pasques pour s'en retourner après en ce lieu atendre le commandement de Sa Majesté Catholique. Il a esté en sad. maison et fust de retour le xvme de ced. mois. On dict qu'il passera en Flandres et les sept bendes de bizognes sont prestes en Castille la Vieille pour passer avecques luy. Neantmoins ceste si longue dillation n'est pas sans mystere; et y a de quoy discourir que ce Roy l'ait revoqué de Navarre où il estoit visroy, se deffiant de luy pour ce qu'il est de la maison de la Cerde, à qui, si justice estoit faicte, ce royaume apartient, et descend par femme de la maison de France d'une fille du Roy St Loys. Aussi est de mesme extraction le duc de Franqueville, nagueres visroy de Cathelogne, qui a esté revoqué, et le prieur don Hernando envoyé en sa place; lesquelz deux ducs se gloriffient aucunes fois d'estre sortis par femme du sang de France, qui est possible cause qu'on ne s'en fie pas mieulx en eulx.

Pour fin de ce memoire, il est quelque bruict sourd que le duc de Florence pourroit avoir une venue sur Sienne et le Sienois pour l'en expolier, puisqu'il desadvoue de le tenir du Roy Catholique. A ces fins, les gens qui sont devant

Final pourroient s'embarquer sur les gallères qui partent d'Espaigne et autres Genevoises; lesquelz et les susd. quatre mil bizognes de Carthagenne iroient descendre en Marenne à la Troya ou à Escarlin, ou bien à Port Hercole et à Orbatello, car toute la coste sert de bonne descente en ceste saison d'esté, et pource qu'on pence bien que le Pape saultera en collere et appellera Sa Majesté Très Chrestienne en son ayde, qui ne peult luy ayder que par le Piemont, seront les huict mil Allemans et autres gens de pied toutz prestz au duché de Millan pour luy resister le passage. Et cependant led. Sienois seroit perdu en peu de jours selon la hayne que toutz portent aud. duc.

Faict à Madrid, le dernier jour de may 1571.

282. — Au Roy [1].

Madrid, 17 juin 1571.

Sire, Ce qui a succedé en ceste court depuis le partement du s^r de l'Aubespine est que la Royne Catholicque et Mesdames les Infantes furent de retour d'Aranxois le premier jour du mois present. Et devant qu'entrer au palais, allerent veoir Madame la Princesse de Portugal au monastere des Descalces; laquelle se trouvoit si mal quand elle retourna dud. Aranxois qu'on y esperoit peu de vie. Mais il a esté si bien remedié à son mal que elle vault guerie. Je fuz, Sire, viziter lad. Dame Royne le cinquiesme de ced. mois luy donner de vostre part le parabien de sa groisse; et luy racontiz ce que j'avois entendu de la santé de Voz Majestez. lad. Dame monstra en estre bien aize et s'informa quelles nouvelles j'en scavois. Je luy respondiz de vostre voiage en Bretaigne pour toujours mieulx asseurer le repoz entre vos subjectz et pourvoir aux pirateries de la mer. Sad. Majesté, Sire, me semble estre en meilleur poinct que de costume et son ventre commence à grossir; car aussi est elle enscainte depuis la my fevrier.

Au reste, Sire, le s^r don Jehan d'Austrie print congé de lad. Dame Royne et desd. Altezes le vj^me et s'en alla par la poste après les Princes de Boheme. Ilz auront faict la Feste Dieu à Saragousse. Il les alloit atendre à Barcelonne pour la fin de ced. mois; auquel lieu se doibvent trouver trente sept gallères pour leur passaige et dix huict en demeurent à la garde de la coste d'Espaigne. Le nombre des quatre mil bizognes qu'on dizoit se debvoir embarquer à Carthagenne sera beaucoup moindre; car ilz en sont mortz de malladie et autres fuys. Si est ce qu'il s'y

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 645.

est embarqué grand nombre de gentilzhommes qui vont faire le voiage avec led. don Jehan en esperance d'aller en Chipre combatre lez Turcz ou au moins faire une descente sur la Morée et veoir de forcer Lavellene, puisque la ligue est conclue, pour laquelle ceste Majesté fournist quatre vingtz gallères et vingt grandz navires. On a opinion que Monseigneur de Savoye pourroit venir à ceste court et par mer; car il a centremandé deux siennes gallères qui estoient aud. Barcelonne. La fin de sa venue, selon le discours commun, sera pour faire instance que ced. Sr Roy luy rende les places qu'il luy detient en Piemont; s'asseurant, s'il les recouvre, que Vostre Majesté fera le semblable. Quelque propoz de mariage s'y pourra mesler du prince son filz avec l'Infante Madame Catherine. Il se dict que le cardinal Alexandrin vient legat par deçà et que le Pape vous en envoye ung autre pour vous persuader d'entrer en lad. ligue. Sa Saincteté a finablement depesché la bulle de la croizade sans constituer priz d'argent. Neantmoins icy consultent de faire que les s^rs et cavailliers commencent les premiers à gaigner l'indulgence, lesquelz auront honte de donner peu; et à leur exemple tout le surplus d'Espaigne donnera plus que de deux realz qu'on donnoit pour obtenir la derniere croizade; si bien que cella vauldra sept ou huict cens mil escuz, non comprins la subvention ordinaire que le clergé paye pour l'entretenement des gallères, et le droict de l'escuzado que Sad. Saincteté a permis pour cinq ans rendra ung milion d'or, car Sa Majesté Catholique prendra le dixme du plus riche de chascune parroisse, ce qui vient en detriment au seul evesque de Cuengue pour plus de dix mil escuz chascun an.

Et se faict icy, Sire, grand parlement que Monseigneur votre frère espouze la royne d'Angleterre, dont toutz n'en sont pas joyeulx. Et le secretaire Cayes m'a asseuré avoir receu de Londres les articles dud. mariage, desquels on parle desja en mauvaise bouche. Le duc de Sesse ne bouge de Madrid, celluy de Medine Cely dict que Sa Majesté Catholique luy a permis de depescher après que lesd. Princes et don Jehan seroient partiz, et atend que ce sera à son retour à ced. lieu, où il est atendu pour ce soir. N'estant bezoing, Sire, que je vous donne adviz de la prinse de Final par composition, car Vostre Majesté l'aura sceu. Toutesfois on dict que le duc d'Alburqueque allegue pour ses raisons qu'il a

faict lad. entreprinze, pource que les François se voulloient emparer dud. Final et y faire ung port au dommaige des Gennevois et du service de son maistre. Le s^r Vaspazian Gonzaghe a envoyé monstrer le dessain des places qui luy sembloit necessaires à fortiffier en Navarre et Aragon. Sa Majesté Catholique a trouvé son opinion bonne et veult que elle s'effectue, commençant par Pamplonne, qu'il agrandist et beaucoup en la fortiffiant. Ce n'est pas signe qu'on ait envye en Espaigne de rendre led. royaume à la royne de Navarre, ny grand fiance en la paix et amytié qui est entre Voz Majestez. On ne m'a encore respondu sur la permission de vendre des biens assiz ès Païs Bas, ny sur la reintegration du baron de St Remy et des s^rs Cepeda et Camillo Dadda. J'en suis remis à l'un de ces jours. L'ambassadeur d'Angleterre est party d'icy assez bien satisfaict, à ce qu'il m'a dict. Et seront renduz les biens prins et arrestez d'une part et d'autre. Et pence que l'ambassadeur d'Espaigne qui est aud. Angleterre sera revocqué et changé.

Sire, je prie Dieu qu'il doint à Vostre Majesté accroissement de royaumes et estatz, parfaicte santé et très longue vie, comme vos plus fidelles serviteurs vous dezirent. De Madrid, le xvij^me de juin 1571.

De sa main : Sire, pour l'honeur de Dieu, il soit vostre bon plaizir de faire rembourcer incontinent à Yzoardo Capello et à ses compaignons banquiers en Paris les mil escuz avecques les interestz que je feiz prester au s^r Jeronimo Gondy par vostre commandement et lettre, il y a deux ans et demy, quand il estoit par deçà pour achepter des chevaux et bezognes pour vostre service; car j'en suis bien fort molesté et protesté checun jour par le banquier gennevois qui les presta; et me fera arrester pour estre satisfaict.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subject et serviteur.

FORQUEVAULX.

283. — A la Royne[1].

Madrid, 18 juin 1571.

Madame, M'ayant faict scavoir le secretaire Cayes qu'il envoyoit

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 647.

courrier exprès en Flandres, je n'ay voulu faillir de faire ceste petite depesche à Voz Majestez pour continuer à les tenir advertiés de ce qui a passé depuis mes lettres du dernier de may, dont la lettre du Roy contient tout ce que j'ay de nouveau. Ceste cy dira seulement à Votre Majesté que Mesdames les Infantes sont en bonne santé. La petite a heu ces jours passez quelques accez de fiebvre; mais, à Dieu graces, elle est bien guerie. Le Roy leur père s'est tenu, le mois passé et partie du present, à Aranxois et à Escuryal. Il est depuis her soir de retour en ce lieu. Je ne fauldray de luy aller baizer la main dans deux ou trois jours; et viendroit bien à propoz que j'eusse quelque choze de nouveau à luy faire entendre de voz partz, comme je suis en longue esperance qu'il ait pleu à Voz Majestez me renvoyer ung ou autre de mes gens avec quelque depesche, après tant de jours qu'il y a que je n'en ay point receu.

Madame, je prie Dieu qu'il vous doinct en parfaicte santé très longue et très heureuze vie. De Madrid, le xviij^me de juin 1571.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

Forquevaulx.

284. — Au Roy [1].

Madrid, 9 juillet 1571.

Sire, Le s^r Jeronimo Gondy arriva en ce lieu le xxij du passé et me donna les lettres qu'il a pleu à Votre Majesté m'escrire par luy. Il me communiqua aussy toutes ses instructions, dont l'une est fondée sur la mesdizance d'une très perverse et venimeuze langue digne de tout chastiment. Nous envoyames demander lendemain audience au Roy Catholique qui nous remyst au jour de St Jehan; et la veille fust visité led. s^r Gondy et recherché par le s^r conte d'Olivares et aultres pour le sonder à quelle fin il estoit venu, s'il apportoit confirmation de paix ou denuntiation de guerre. La responce qu'ilz en repporterent fust si maisgre et seiche qu'ilz n'en peurent tirer aulcun construict.

Et led. jour advenu, nous fusmes à lad. audience trouvant led.

[1] Autographe.

Sr Roy acompaigné seullement de don Pedro Manuel, gentilhome de sa chambre, lequel il fist sortir. Et lors led. s^r Gondy eust bonne commodité de desployer son eloquence pour dire sa charge; ce qu'il fist aultant bien à mon gré que tout grand orateur scauroit avoir faict. Et Sa Majesté Catholique très atentif à ses propoz, comme led. s^r Gondy scaura representer à Votre Majesté et vous rendre compte, Sire, de tout ce qui fust dict et respondu en lad. audience trop myeulx que je ne vous le scaurois exprimer, sans obmectre ung seul mot du contenu en ses instructions, se faisant entendre par telle dexterité qu'il eust tué son homme sans qu'il eust semblé luy faire mal, si le juge fust esté libre de passion; ce qu'il n'est, puisqu'il ne prend le faict d'aultre rigueur non de revocquer tant seullement son malparlant ministre, mais davantage de le mander venir en intention de le punir pour s'estre plusieurs fois mal porté en sa legation à l'endroit de Voz Majestez; led. Sr Roy fist responce sur le champ sur ce qu'il avoit armé en Itallie, et que le duc d'Alve armoit en Flandres, que les forces qui se dreçoyent aud. Itallie d'Allemans et aultres estoyent destinées pour l'armée de la ligue à l'encontre du Turc; et qu'il n'y avoit rien du cousté de Flandres, dizant que son intention n'a onc esté ny sera d'attenter ny alterer, comment que ce soit, au contraire de la bonne amytié et paix qui est entre Voz Majestez; et qu'il s'asseure en semblable de votre endroit.

Quant au faict principal, Sire, de ses instructions, Sa Majesté monstra n'en avoir jamais rien entendu ny veu lettre de son ambassadeur, avec aultre honeste langage qu'il tint aud. s^r Gondy et à moy. Nous avons despuis baizé les mains à la Royne Catholique et à tout le sang royal d'Espaigne, s'estant led. s^r Gondy si bien aquicté de sa commission qu'il seroit impossible de myeulx, et consequemment avons parlé au cardinal de Siguence et au prince d'Evoly, lesquelz sembloyent monstrer plus de ressentiment de prime face qu'ilz n'ont monstré à la fin; car se sont radvisez de nier que la letre soit esté envoyée par deçà, prennant le broillard pour calompnie et n'ont tenu compte de le voulloir veoir par mes mains. Bien croy je qu'ilz l'eussent voullu tenir pour ne le rendre point. Et Cayes à qui nous en avons donné une veue, dict que ce n'est de la main de don Francés, ains une minute suppozée, comme il se verroit par confrontation

d'aultres letres de sa main qu'il me feroit veoir. Et Sa Majesté Catholique au prendre congé le iiij^me^ de ce mois, nous a dict qu'il respond à la Royne mad. Dame par sa letre bien amplement; ce que le mesme cardinal nous a asseuré et respondu que le Roy son S^r^ n'a heu onc ny aura rien sur son cueur qui soit pour vous apporter dommage ny à votre Royaume; tant s'en fault qu'il ait armé ne qu'il arme pour nuire ny faire guerre à Votre Majesté, si est ce que les plaintes des pirateries sont grandes. A quoy led. s^r^ Gondy n'a heu faulte de responce. Et j'ay baillé aud. Cayas la coppie de la letre que Monseigneur le prince de Navarre en escrivist de La Rochelle à Votre Majesté; lequel Cayas nous a declairé que Sa Majesté Catholique devant de long tempz pourra faire ung maulvais jeu aux courssaires, qui me faict croire que l'armée qu'on drece en Portugal est pour assister la sienne qu'il faict equipper en Biscaye soubz coleur du passage du duc de Medine Cely, qui doibt partir de ceste court dans le xxiiij^me^ du present pour aller à Laredo s'embarquer pour Flandres. Ung sien frère et le duc de Montalto, son beau filz, et don Jehan de Mendoce, ensemble plusieurs parentz dud. duc de Medine le vont accompaigner et le maistre de camp Julian Romero. Il menne aussy trois mil Espagnolz, sans compter de quatre à six mil Biscayens qui vont sur lad. flotte qu'on estime sera de xl gros navires, estant à croire, s'il y aura bientost des affaires dud. cousté, qu'il touchera au duc d'Alve d'estre chef de la guerre et aud. de Medine de garder le païs; lequel duc d'Alve pourroit venir si puissant dud. Flandres par mer par deçà qu'il auroit moyen d'assaillir La Rochelle comme receptacle de ses rebelles, ainsy qu'ilz l'apellent icy. Et Votre Majesté y pensera, s'il luy plaist; car je ne parle de choze qui ne puisse advenir.

Au demourant, Sire, l'embarquement des Princes de Boheme n'est point encor faict ny les gallères arrivées de Barcelonne. Encores y a quelques quadrilles de Morisques parmy le royaume de Granade, qui font du mal assés aux chrestiens, quand ilz les peuvent surprendre. Les xviij gallères qui demeurent à la garde d'Espaigne soubz don Alvaro de Vassan ont prins naguere une galliote d'Alger près de Malga.

L'Empereur ayant dez l'an passé donné certain arrest sur le different d'entre le marquis de Final et ses subjectz, doubtant

qu'il n'y seroit satisfaict, en escrivist au Roy Catholique, le priant luy donner main forte; car à luy estoit impossible envoyer forces d'Allemaigne sans causer mil inconvenientz; de quoy ced. Sr Roy s'escuza pour lors, allegant qu'il estoit après à traicter la ligue et n'avoit forces competentes pour tout ce qui pourroit survenir à cause de cela; mais aussytost qu'il y a heu mys crire, il a mandé au duc d'Alburquerque de faire lad. execution, lequel s'est couvert d'une jalouzie qu'il a heu des François qu'ilz se voullissent emparer dud. Final pour troubler les Genevois.

Des quatre mil homes qui debvoyent s'embarquer pour Itallie, les trois mil se sont tirez des garnizons des places du royaume de Granade en sept enseignes; et quatre aultres s'en sont faictes en Andalouzie pour ateindre aud. nombre de quatre mil. Leur maistre de camp s'apelle don Lopes... [1]. L'embarquement se faict à Malga et Carthagene sur navires et sur les xviij gallères de don Alvaro de Vassan, estant opinion que c'est pour les passer au Palmon, à Melille et à Oran. Aud. royaume de Granade, n'y est demeuré comme point de soldatz en garnison : car les chrestiens qui ont succedé au lieu des Morisques suffizent à garder les places d'importance; et les aultres sont esté esmantellées; car il n'y a quasi plus desd. Morisques pour faire grand mal ne sinon par quadrilles.

[De Madrid, le ix de juillet 1571.]

285. — A la Royne [2].

Madrid, 9 juillet 1571.

Madame, J'ay ung mortel regret de quoy la justice de votre cause n'est embracée par deyà de la chaleur que elle merite. Et n'est pas de ceste fois seulle que de la part de Voz Majestés a este faict plainte au Roy Catholique, des maulvais, impudentz et indiscretz deportementz de son ambassadeur; car j'ay commencé du vivant de la Royne votre fille. Et suis le plus estonné du monde que Sa Majesté Catholique vueille tenir ung ministre près de Voz Majestés, lequel il scait bien vous estre desagreable et contre

[1] Le nom manque.
[2] Autographe.

cueur. Vous asseurant, Madame, que le s^r Jeronimo Gondy s'est si bien aquicté de sa commission et a si dextrement et vifvement representé le contenu de ses instructions, que Voz Majestés s'en doibvent aultant contenter que de tout aultre personnage qui y fust peu venir, car il n'a rien obmys, desguizé ny flatté; la suffizance duquel m'escuzera, si c'est votre bon plaisir, de ce que je ne vous rendz compte particullier de sa negotiation; car il vous y satisfera trop myeulx que je ne scaurois.

Et vous diray, Madame, que le s^r Almeyde fust icy seullement le xviij de juin, avec la depesche qu'il a pleu au Roy et à Votre Majesté me faire du xiij d'avril. Et ay veu par le memoyre en chiffre les offices qu'il avoit promys, ce qu'il n'a peu; car le conte d'Olivares est arrivé longtempz devant luy; et aussy bien le prince Ruy Gomes n'a esté de retour vers Sa Majesté Catholique que jusques au dernier de juin; ains s'est tenu en une de ses maisons qui s'apelle Pastrane, pendant que led. Sr Roy Catholique a esté à Aranxois et à Escuryal les mois de may et led. juin. Icelluy Almeide s'escuze sur le retardement de son assignation qui l'a retenu plusieurs jours à Bordeaulx. Et jusques à present je n'ay peu entendre grand choze de luy, se remectant à la venue de don Hernand Martines Mascareigne, qui debvoit venir de la part des roy et royne de Portugal, du conseil d'estat desquelz il est et fust ambassadeur au concille de Trente, lequel est arrivé en ce lieu le vme du present; et ce jour mesme alla à l'audience de Sa Majesté Catholique. J'ay opinion que led. Almeyde vous escript, Madame, ce qu'il a aprins dud. don Hernand Martines, qui me semble bien digne personnage pour une fois que j'ay parlé à luy.

Et sellon le dire dud. Almede, le maryage de Madame se fera. Toutesfois lad. venue est pour aultres negoces. On parle que c'est en partie pour la rezollution que lad. Dame royne a prinze de se retirer par deçà; ce qui desplait au roy son petit filz; et vouldroit l'en destourner par le moyen de ced. Sr Roy, son oncle, et de Madame la Princesse, sa mère, que ced. personage est pareillement venu visiter. Je croy qu'il vient traicter de l'armée qu'ilz drecent aud. Portugal, pour scavoir en quoy et comment il la fauldra employer. J'atenz si led. Almede en pourra tirer quelques advis, et s'il m'en advertira aussy; bien est il d'opinion que

le different des Malucques y soit meslé; ou quoy que ce soit, led. personage s'en retournera dens quatre ou cinq jours en Portugal. Au reste, Madame, il sera votre bon plaizir d'adjouster foy à ce que led. s^r Gondy dira à Votre Majesté avoir esté discoru entre luy et moy sur le faict de me revocquer d'icy et d'envoyer mon succeseur.

Madame, il n'est possible que quelque maulvaise ame n'ait destourné Voz Majestez d'acomplir la promesse qu'il vous avoit pleu me faire de xxv mil livres en don pour mes estraines du maryage du Roy et soit esté cause de faire reduyre led. don à xv mil; laquelle somme m'estoit, il a deux ans, acordée, et despuis en ce assignée sur les deniers tant ordinaires que extraordinaires de quelque nature qu'ilz feussent. J'en avois assigné les appoticaires et tailleur de la feu Royne d'Espaigne pour pareille somme que je leur doibz d'argent presté que j'ay despendu en votre service. Mon malheur est tel, Madame, qu'il ne se parle à present sinon de cinq mil livres, laissant les dix mil au croq; qui est cause que de ma vie je ne fuz en si grand soucy comme je suis, n'ayant moyen de contenter mesd. crediteurs aultre[ment] que par led. don et bienfaict de Voz Majestés. Je vous supplie très humblement, Madame, qu'il vous plaize y avoir esgard.

Madame, je ferois tort au s^r Gondy de vous celler que j'ay sceu de bonne part qu'il a esté recherché bien avant d'accepter l'habit de St Jaques et aultres mercys pour le suborner et induyre à faire quelques maulvais offices; ce qu'il a desdaigné et refuzé, pource qu'il est ung bon et fidelle serviteur de Voz Majestés. Et ne vueillez mesprizer l'opinion que j'ay que le duc d'Alve doibve assaillir La Rochelle; car je pense qu'il n'y fauldra pas et viendra accompaigné de Vallons pour fournir les garnizons de Navarre, pour qu'ilz soubsçonnent que la royne de Navarre la vueille recouvrer de force.

Ne voullant oblier, Madame, à vous dire que led. s^r Gondy donnera advis à Votre Majesté de certaine choze qu'il a procuré icy pour le service du Roy et votre, dont l'ambassadeur qui me succedera doibt avoir grand plaizir; lequel j'atendz en extreme dezir de le veoir arriver.

ix de juillet 1571.

286. — Au Roy.

Madrid, 4 août 1571.

Sire, Le neufiesme du passé partist le Roy d'Espaigne, votre frère, pour le Pardo, ainsi que le Sr Jeronimo Gondy aura dict à Votre Majesté. Et depuis s'est tenu à Escuryal, sinon qu'il est maintenant allé jusques au Bosc de Segovye, où il sera quelques jours en attendant la St Laurens qu'il vouldra estre de retour aud. monastere et y fera la Nostre Dame. Ilz ont receu grand contentement, Sire, de la victoire obtenue par les gens du duc d'Alve sur mer près d'Emden contre les rebelles courssaires des Païs Bas; entre lesquelz ilz font bruict s'estre trouvez des navires françois, lequel advis [fut] envoyé par don Francés d'Alava en ce lieu, le xixme de juillet. Et il a escript de votre court, Sire, que estant le Nonce du Pape qui reside près de Votre Majesté allé à votre audience et s'i trouvant ung ambassadeur du Grand Seigneur de Turcz pour mesme fin et à mesme temps, Votre Majesté auroit plustost admis led. Turc que non led. Nonce; ce qu'ilz ont faict sonner par deçà le plus mal qu'ilz ont peu; et mesme de quoy led. ambassadeur y est, car toutes voz actions sont interpretées sinistrement et se mouquent à plaine gorge du bruict qui court que Monseigneur votre frère espouze la royne d'Angleterre, dizant que elle vous donne la baye[1] et que le mariage ne se fera jamais. C'est, comme je croy, la peur qu'ilz ont qu'il se face. Et pource qu'on parle que Madame vostre soeur espouzera Monseigneur le prince de Navarre, ilz discourent en ceste court que à cause de lad. alliance y aura grand guerre entre France et Espaigne devant d'un an; car Sa Majesté Catholique le trouve si mauvais qu'il n'est possible de plus.

J'ay entendu, Sire, que l'ambassadeur ordinaire dud. Portugal icy rezident, quand il a esté du commancement par deçà, a bien voullu remonstrer le tort que les Casteillans font au Roy son maistre de le troubler au possessoire des Mallucques qu'ilz s'efforcent de jour en jour uzurper. A quoy luy estant respondu maisgrement par les s^rs du conseil, il escrivist aud. Portugal qu'on se mocquoyt icy de ses remonstrances. Parquoy il con-

[1] Discours frivole, c'est-à-dire qu'elle vous amuse par paroles.

seilloit d'envoyer à leur visroy des Indes qu'il face ses effortz de chasser lesd. Casteillans hors desd. ysles et les tailler en pieces; ce qu'il fera facillement, car les Portugallois sont sans comparaizon plus puissantz ausd. Indes que les subjectz de sa Majesté Catholique. On dict que led. conseil sera executé et que led. Martines est venu en partie pour le notiffier; auquel a esté faict beaucoup d'honneur en sa reception par cesd. s^rs; et les plus grandz l'ont vizité.

Suis pareillement adverty, Sire, que vingt gallions, le moindre de cent cinquante thonneaulx et y en a aucuns de cinq cens, sortirent de Lisbone le xxme de juin, don Jehan de Mendoce leur general; et ont prins leur route vers les ysles Açores, pour aller au devant des flottes qui viennent des Indes et leur estre de conserve à l'encontre des courssaires françois qu'on faict bruict icy estre sortiz de La Rochelle, le quatriesme de juillet, pour les aller butiner soubz la charge du conte Ludovic, frère du prince d'Orenge; et le s^r de Pilles tout prest à faire voille avec quatorze grandz navires et trois ou quatre mil bons soldatz; lesquelles flottes des Indes viennent riches de quatre ou cinq millions d'or pour Espaigne; et celle de Portugal porte pour ung million d'or en pierrerie et pour deux millions ou plus en espicerie; sans lequel secours du Peru et Neufve Espagne, Sa Majesté Catholique, à ce qu'on m'a asseuré, n'a pas ung escu; et eust faict partir le duc de Medine Cely pour Flandres, s'il avoit argent; car led. duc demande ung fondz de trois ou quatre cens mil escuz à porter quand et luy, afin qu'il ne soit contraint à son arrivée de surcharger et destruyre les Flamengs plus qu'ilz ne sont. Si est ce que les deux mil cinq cens soldatz qui doibvent s'embarquer et passer en sa compagnie ont heu mandement de marcher vers Laredo et y peuvent estre de ces heures pour y faire la monstre. On parle que led. duc partira d'icy ung de ces jours et s'embarquera par tout ce mois pour naviguer en septembre que les ventz sont propres pour aller de Biscaye en Flandres. Le duc d'Alve s'en viendra tantost après l'arrivée dud. de Medine et don Francés d'Alava s'en viendra avecques luy, laissant le secretaire Aguilon jusques à ce que ceste Majesté y ayt pourveu d'autre ambassadeur. Et icy s'est dict que celluy qui est en Angleterre luy pourra succeder, puisque aussi bien la royne dud. Angleterre veult qu'il soit changé.

Au demourant, Sire, Votre Majesté aura sceu comment les Princes de Boheme et don Jehan d'Austrie feirent voille de Barcelonne pour Gennes, le xviij^me^ dud. juillet, avecques quarante gallères et doibvent pieçà estre en Itallie selon le temps propice qu'on dict icy qu'ilz ont heu. Neantmoins c'est trop tard avoir navigué pour sauver Famagoste, si l'advis venu de Rome sera veritable, que les Turcz l'ont prinse d'assault et tué tous les chrestiens qui estoient dedens. Dieu vueille que l'armée Venitienne de soixante gallères soit eschappée de la Turquesque qu'on dict estre de trois cens voilles, lesquelles tiennent assiegées lesd. soixante. L'ambassadeur de lad. seigneurie icy rezident respond qu'il n'est rien de tout led. bruict.

Il vient, Sire, d'arriver des advis de devers Grenade que les Morisques qui estoient passez en Barbarie durant la guerre s'en retournent journellement aud. païs, pource que les gens de lad. Barbarie ne les veulent souffrir vivre parmy eulx; et, car ilz sont de mesme loy, ne les peuvent tenir pour esclaves ny led. Turc ne les peult nourrir. C'est la cause pourquoy ilz les renvoyent sur galliotes et autres vaisseaulx, selon le moyen qu'ilz en ont; et pourroit ung jour led. nombre monter à tant que led. royaume de Grenade auroit encore du travail; car les autres Morisques naturelz d'icelluy dispercez parmy l'Espaigne ne fauldront d'accourir vers eulx et vers ceulx qui perseverent en leur rebellion, vagant parmy les montagnes.

Autre advis, Sire, est venu que l'armée turquesque n'est pas seulement de trois cens voiles, ains y en mect on six cens, jaçoit que cela semble impossible. Et dizent que les espions que ceste Majesté avoit parmy lesd. Turcz sont esté descouvertz, prins et empalez. Aussi furent advertiz naguerses que Monsr l'Admiral faict gens en votre Royaume et qu'il luy est venu argent en abondance. Et pour ung ambassadeur du Turc dont on avoit parlé, le bruict est à present qu'il y en a quatre en votre court; ce qu'ilz trouvent icy estrange, pource que tout ce qui peult servir à votre grandeur leur faict mal à l'esthomac et ne considerent pas les raisons et occasions qu'il y peult avoir pour estre venuz lesd. ambassadeurs vers Votre Majesté à autre intention que de la guerre, notamant pour la restitution des navires de Marseille qui furent detenuz en Alexandrie et pour autres differentz qui

peuvent estre naiz et naistre entre subjectz d'une part et d'autre; ausquelz il fault remedier par voye d'ambassades. Somme toute, Sire, qu'il n'y a rien qui ne donne soubsçon et mauvaise umbre aux personnes de mauvaise intention et volunté.

De Madrid, le quatriesme d'aoust 1571.

287. — A la Royne.

Madrid, 4 août 1571.

Madame, La meilleure nouvelle que je pence vous pouvoir donner de ce cousté est de la santé de Mesdames les Infantes voz petites filles. A ceste cause, je vous asseure que, Dieu graces, elles se portent fort bien, jaçoit que les chaleurs leur sont ung peu contraires et qu'elles n'ont liberté d'aller dehors s'esbatre, comme leur naturel vouldroit. Et la mesme Royne Catholique ne sort gueres jamais de son quartier de logis; de façon que sa court semble d'ung monastere de nonnains; et bien heureuze la Royne Chrestienne sa soeur d'avoir plus de contentement et esbatement en ung jour que ceste Catholique n'a en ung mois. Madame la Princesse de Portugal est comme le s^r^ Jeronimo Gondy l'a laissée; mais ses palles couleurs la rendent plus belle que sa meilleure santé.

Madame, le Nonce du Pape me dizoit ces jours passez que le Roy Catholique luy a asseuré dernierement qu'il estoit icy, qu'il dezire infiniment que Madame votre fille soit royne de Portugal; à quoy il s'est employé à faire toutz bons offices envers le Père Sainct, afin que Sa Saincteté le face trouver bon au roy, son nepveu, qui faict encore difficulté de se maryer si jeune, à cause des deux Theatins qui l'en dissuadent de peur qu'il meure enfant comme feit le prince dud. Portugal, son père. Si est ce que la royne son ayeulle le presse que led. mariage se face, protestant s'il ne se fera, qu'elle sortira dud. Portugal pour se retirer en Castille, parmy autres occasions que led. roy son petit filz luy en donne, mesme pour le peu de credit et autorithé que elle a auprez de luy. Et scait icelluy s^r^ Nonce que le cardinal Alexandrin qui vient legat par deçà a charge expresse de Sad. Saincteté de presser par toutz les moyens qu'il pourra que led. mariage se conclue. J'atendz tousjours que Almeyde m'en donne quelque bonne nou-

velle; et il attend que don Hernand Martines soit redepesché de Sa Majesté Catholique, se tennant icelluy Almeyde asseuré qu'il sera respondu aud. Martines quelle esperance et opinion ced. Sr Roy a dud. mariage pour la declairer à lad. Dame Royne. Et icelluy Almeyde se promect de le scavoir aussitost pour en advertir Votre Majesté. Il dict davantage que encores que lad. royne se retire en Castille, qui est ce que le cardinal de Portugal vouldroit, il ne fault poinct pencer que pour cella led. mariage se laisse de faire; car led. cardinal le procurera lors de tout son pouvoir, afin d'en avoir le bon gré et qu'il puisse gouverner encore quelques ans soubz la jeunesse des roy et royne, comme la royne ayeulle pretend de regner s'ilz se maryent par son moyen.

Led. Martines, Madame, faict estat d'avoir sa depesche au retour de lad. Majesté Catholique, tantost après la feste St Laurens ou au plus tard passée la Notre Dame; mais led. legat n'arrivera de longtempz. Et suis adverty que ced. Sr Roy depeschera bientost vers l'Empereur luy demander sa troisiesme fille pour led. roy de Portugal. Je ne scay si c'est du sceu dud. don Hernand Martines. Et quoy qu'on die, je me doubte qu'on seroit bien marry par deçà que le roy de Portugal fust votre beau filz, ny que les affaires de France allassent en prosperant; car j'ay cogneu en eulx trop grand froideur à traicter ce mariage. Et n'ay pas oblyé les mauvais offices qu'ilz envoyerent faire aud. Portugal par don Francés Pereires desja du Lxvj[1]. Toutesfois j'ai esperance qu'il se fera maulgré toutz empeschementz si Voz Majestez l'auront agreable; car tout Portugal le dezire pour plusieurs respectz et d'avoir lignée dud. roy, devant que luy permectre d'en sortir ny entreprendre sur le roy de Fez; ce qu'il brusle d'envye de faire en personne, faisant adrecer son peuple aux armes et principallement sur lad. intention.

Pour fin, Madame, les habitans d'une ville d'Aragon nommée Teruel ont voullu pourvoir aux offices de la justice et pollice de leur ville en absence de leur gouverneur estably par le Roy Catholique, auquel cela apartient. Et de faict y ayant pourveu lesd. habitans, icelluy gouverneur a tout renvercé. A occasion de quoy

[1] Déjà en 1566.

y estant survenu du desordre entre luy et eulx, c'est le duc de Segorbe qui est accoru au secours dud. gouverneur et autres gentilzhommes du royaume de Valence avec cinq mil hommes qui ont appaisé la mutination. Et à present se faict le procès aux principaulx desd. habitans. On a opinion que Saragosse et autres bonnes villes dud. Aragon s'entendoient avec led. Teruel et envoyent par deçà s'escuzer. Il prend fort bien à Sa Majesté Catholique d'estre en paix avec le Roy; car s'ilz estoient ennemys, l'Espaigne seroit tantost en revolte pour plusieurs causes qu'on leur en donne.

De Madrid, le quatriesme d'aoust 1571.

288. — Au Roy.

Madrid, 17 août 1571.

Sire, Je n'ay peu envoyer ceste depesche à Votre Majesté plustost que à present, afin d'atendre le partement de Hernand Martines; lequel j'ay vizité sur sa departie, le dixiesme de ce mois, dont il est party lendemain pour Portugal. J'atendois que luy ou l'ambassadeur me deussent dire quelque mot du mariage de Madame votre soeur; mais ilz ne m'en deirent une seulle parolle ny moy à eulx. Ilz avoient opinion que le conte Ludovic eust laissé d'aller avec son armée de mer en coursse de peur de l'armée dud. Portugal; et dizoit on qu'il estoit desembarqué et allé par terre en Allemaigne; qui ne leur estoit pas pour bonne nouvelle; car se doubtent qu'il va en propoz de remuer mesnage par terre ou par mer du cousté des Païs Bas. On atend le Roy, votre frère, pour lendemain de Notre Dame et tantost après partira le duc de Medine Cely pour Laredo et Flandres. Mais c'est sans poinct de doubte, le s^r Chappin Vitel s'en va par Bayonne et Tholoze en Tuscanne faire ung passage en sa maison, et après s'ira tenir auprez dud. duc, lequel faict estat d'arriver aud. Flandres dans le mois de septembre prochain. Le bruict est en ce lieu qu'on faict gens en Navarre et Biscaye. Ce pourroit estre pour accompaigner led. duc de Medine, oultre les dix bendes d'infanterie qui vont quant et luy; car ilz seront quatre ou cinq mil autres hommes sur la flotte, ainsi que j'ay desja escript à Votre Majesté. On dict pareillement qu'ilz font gens vers Perpi-

gnan et que le prieur don Hernando, visroy de Cathelogne, va recognoissant la frontière de son gouvernement. C'est aussitost pour recevoir le legat du Pape. Mais s'il est vray qu'on y face des gens, ce que je ne puis croire, il fault estimer qu'ilz craignent d'estre assailliz, comme ne seroit pas sans propoz de le pencer, s'ilz ont deliberé de tenter La Rochelle par la venue du duc d'Alve. Ne faisant à taire l'allarme que ung breton est coru donner de Bretaigne à Seville aux marchantz François, qui se trouvoient aud. Seville et autres portz de ce royaume; les advertissant que la guerre valloit aultant comme declairée entre France et Espaigne; et à ces fins, qu'ilz se retirassent. A occasion de laquelle peur, lesd. marchantz ont beaucoup perdu, bien que les aucuns ont envoyé vers moy exprez pour s'enquerir de la verité. J'ay respondu qu'il n'est nouvelle de guerre en façon du monde. Au reste, Sire, Votre Majesté aura desja sceu la descente des Princes de Boheme à Gennes le xxviij du passé, dont ilz sont partis le premier du present. Don Jehan d'Austrie embarquoit trois mil Allemans à Portofin et quelques Italliens; et en Sicille l'attendoient quatre vingtz galleres du Pape et Venitiens.

De Madrid, le xvijme d'aoust 1571.

289. — A la Royne.

Madrid, 17 août 1571.

Madame, Le courrrier que j'ay dict cy dessus qui debvoit aller vers l'Empereur est party de ce lieu le vjme du present et s'appelle Maxan. Je ne veulx pas jurer que ce soit pour demander la troiziesme fille de lad. Majesté. Tant y a qu'il m'a esté dict, et s'il est ainsi, ce pourra avoir esté qu'ilz se deffient d'avoir Madame votre fille, à cause qu'on a escript plusieurs fois de votre court, et fraischement du deuxiesme de ced. mois, que son Alteze est accordée à Monsieur le Prince de Navarre, qu'ilz appellent ici le Vendomillo. J'en ay dict mon advis au sr Almeyde, lequel regecte led. advis pour hors de propoz, et s'en est informé de l'ambassadeur dud. Portugal, qui luy a faict grandz sermens du contraire, et qu'ilz n'ont esperance d'autre part que de mad. Dame. Toutesfois qu'en deffault d'elle on leur parle d'une princesse d'Allemaigne heritiere, qu'ilz ne m'ont sceu nommer, et s'attendent à la venue

y estant [illegible] légat, et du duc de Gandie, religieux de Segorb [illegible] advent poulcer en avant led. mariage de gentil[illegible] comme le Pape leur a commandé. Led. ont [illegible] Votre Majesté et va sa lettre en ce pacquet. pri[illegible] d'icy à Bayonne aux quinze lieues par jour. a[illegible] aoust 1571.

290. — A la Royne.

Madrid, 30 août 1571.

Madame, Ce petit mot sera seullement pour advertir Votre Majesté que le xvj du present m'a esté donné par Collenge la depesche qu'il a pleu à Voz Majestez me faire du deux et vj^me^ et comment je fuz à l'audience le xxj^me^ qu'estoit deux jours après que le Roy Catholique fust de retour. A laquelle Majesté j'ay representé tout ce qu'il failloit luy dire. Il m'a respondu que je vous asseure et escrive qu'il revoquera en bref don Francés d'Alava sans dissimullation ny longueur; car dezire vous contenter en toutes choses; et j'entendz qu'il est après pour nommer quelque personnage digne de la charge s'il n'est encore choizy, ce que je croy qu'il soit et de la main de Ruy Gommes, qui m'a promis de l'instruire de ce qu'il doibt faire en sa negotiation pour le service de toutes Voz Majestez. Mais je ne puis encore scavoir qui ce sera. Sa Majesté m'a promis de faire response de sa main aux lettres de Voz Majestez, et encore hier matin m'a faict dire que j'aye ung peu de patience. C'est, à mon advis, afin de vous pouvoir escrire dens quel temps s'acheminera le successeur dud. don Francés, car je l'ay supplié de bouche et par escript de vous en esclarcir promptement; et retiré que j'aye ses lettres, je feray partir ung des miens, par lequel je respondray aux autres particularitez desd. depesches.

De Madrid, le xxxme aoust 1571.

291. — Au Roy [1].

Madrid, 7 septembre 1571.

Sire, La depesche qu'il a pleu à Votre Majesté me faire le

[1] Autographe.

deux et vj^me^ d'aoust me fust donnée par Collenge le xvj^me^ d'icelluy; auquel jour le Roy Catholique estoit encore à Escuryal, d'où il a esté de retour le xixme. Et le xxj, suis allé à l'audience à cinq heures après mydy. Et après, Sire, peu de parolles dictes d'entrée, je luy ay remonstré que j'avois receu lad. depesche de Votre Majesté en responce de celle que le s^r^ Jeronimo Gondy vous avoit rapportée, m'estant commandé de luy rementevoir ce que led. s^r^ Gondy luy avoit declaré de votre part touchant le voyage que Votre Majesté estoit deliberé de faire en Bretaigne pour avoir le plaizir de la chasse, et que Messrs les princes de Navarre et Condé et Admiral pourroient se trouver sur votre chemin pour vous baizer les mains, qu'estoit afin de veoir de les attirer, comme ilz monstroyent avoir bon dezir à vous rendre entiere obeyssance; luy ay representé semblablement qu'en suyvant lad. deliberation Votre Majesté pençoit s'acheminer du premier jour vers Blois, auquel lieu ou ès environs pourroit succeder led. baizemains et entrevue; de laquelle ne falloit que Sa Majesté Catholique s'en donnast maulvaise ombre ny soubsçon de pencer que ce fust sur aultre intention que de veoir d'attirer lesd. princes à lad. entiere obeyssance, afin de faire cesser toutes pirateries et querelles et asseurer de bien en myeulx le repoz de votre Royaume.

Sa Majesté Catholique, après quatre belles parolles de remercyement pour la communication de voz affaires qu'il plaisoit à Votre Majesté luy faire, me respondist qu'il croyoit tout ce que je luy disois, s'asseurant tant de Votre Majesté qui estes son bon frère et de la Royne sa bonne mère, que Votre Majesté aura tousjours devant ses yeulx l'amytié fraternelle qui est entre vous; et au reste qu'il sera très aize que lesd. princes et toutz voz subjectz se reduizent et rengent à l'obeyssance et devotion qu'ilz vous doibvent. Sire, j'ay dict à Sa Majesté Catholique que Votre Majesté avoit remys son ambassadeur aud. Bloys pour y traicter des pirateries et de la nef arrestée à La Rochelle dont il vous avoit faict une estrange querymonye le vj^me^ dud. aoust, ayant voullu avoir audience de Votre Majesté, la Royne votre mère presente, où d'arrivée il fist merveilles de s'escrier en home enragé demandant justice tant dud. navire que desd. princes et admiral. A quoy luy estant respondu qu'il se traicteroit dud. navire

et des pirateries à lad. entreveue, mais pour le regard de la justice qu'il requeroit contre lesd. s^rs, que c'estoit un faict tout nouveau par luy pourpencé pour charcher occasion de vous broiller, led. don Francés print cela très impatiament jusques à vous en demander justice et reprocha à Monseig^r le cardinal de Borbon qu'il est faulteur des hereticques. De sorte que led. don Francés se rendoit de plus en plus insupportable calumpniateur et injurieulx parmy la très juste cause que Votre Majesté avoit de se resentir de l'effrontée impudence dont icelluy d'Alava s'estoit desgorgé à mesdire et detracter de l'honeur de la Royne mad. Dame votre mère. Et sur ce propoz j'avois letre de Votre Majesté à la sienne, que je luy donniz et le priay de la lire devant que je passasse plus oultre; ce qu'il fist et neantmoins entendist puis après ma creance portée par votre instruction de mot à mot.

Sire, led. Sr Roy, votre frère, me feist responce que je debvois croire sur sa parolle que jamais sond. ambassadeur ne luy a escript la letre dont est question, ny aultre de maulvaise substance; car elle fust esté très mal reçeue. Je luy ay repliqué que led. don Francés n'en povoit nier la minute, car c'estoit de sa main et led. s^r Gondy avoit charge de la monstrer à Sa Majesté Catholique, s'il luy eust pleu la veoir; et la pourroit veoir s'il luy plaisoit, car je l'avois en ma puissance. Il ne me deist rien là dessus ny moy. Je ne luy en feiz aulcune instance; si est ce que j'avois porté lad. minute quant et moy pour la luy monstrer s'il me l'eust demandée.

A tout cela, Sire, Sa Majesté me declara, puisqu'il vous plaisoit et à la Royne sa bonne mère, qu'il voulloit revocquer led. don Francés, qui me retint de luy aygrir davantage les affaires, sinon de le supplier qu'il eust souvenance de combien de temps je luy ay faict plainte du peu de respect que sond. ministre portoit à Voz Majestez, car c'estoit desja du vivant de la feu Royne et du despuis maintes fois; qui n'estoit rien auprez de l'insolence dont il uze despuis en çà en home hors de son bon sens, qui ne demande sinon vous mectre en division et guerre l'une Majesté contre l'aultre; et afin d'avoir ceste gloire que Sa Majesté Catholique n'envoye quelcun en sa place, lequel descouvre et entende ses maulvais deportementz; luy ay demonstré aussy qu'encore

qu'il n'y eust aultre raison que de votre seulle prière que Voz Majestez luy ont faicte de le revocquer, qu'ilz n'en deussent estre desdictz; mais il y a tant d'offences et mechantes parolles advancées qu'il est impossible le souffrir davantage, pource que les negoces ne scauroyent estre bien traictez avecques ung ministre si desagreable à Voz Majestez et si fort envenimé de maulvais voulloir qu'il prendra tousjours et escrira le noir pour le blanc et le mal pour le bien. A ceste cause, il est necessaire que Sad. Majesté Catholique employe aultre personage en une negotiation de telle importance, lequel soit modeste, veritable et amy du bien et repoz de toutes Voz Majestez, de voz Royaumes et de toute la Chrestienté. Et que sans le respect dud. Sr Roy, il y avoit assés de causes pour le deshonorer et maltraicter comme indigne du lieu qu'il tient. Mais puisque Sa Majesté m'asseuroit de le voulloir revocquer que je l'escrirois à Votre Majesté et le suppliois me promectre que ce seroit promptement; car ne suffizoit en choze si necessaire proceder à loizir ny froidement. Toutesfois si Sa Majesté me donnoit sa parolle d'y pourvoir promptement, que je vous l'escrirois. Il, Sire, me deist qu'il m'en donnoit sa parolle, et qu'il estoit bien content que je vous l'escrive et promette de sa part, et qu'il verroit sans uzer de dissimulation ny longueur de faire election de personage qui soit pour bien s'aquicter dud. estat au contentement et service de toutes Voz Majestez. Je ne fiz faulte de remercyer Sa Majesté pour sa bonne rezollution, l'asseurant que led. personage sera le très bien arrivé et veu d'aultant bon cueur qu'il scauroit estre en aultre lieu de ce monde ; et que aud. d'Alava sont esté faictes et uzées aultant de faveurs et permizes aultant de privaultez qu'il a voullu ou qu'il eust sceu dezirer, le tout pour l'amour et consideration de Sa Majesté Catholique. Ce que led. ambassadeur a prins aultrement. A quoy lad. Majesté m'a respondu qu'il est bien certain que vous, Sire, et la Royne, sa bonne mère, verrez très voluntiers tout ce qui vous sera envoyé de sa part; et qu'il fera son possible de vous contenter en cela le plus tost qu'il luy sera possible; car dezire de vous rendre contentz en toutes choses. Ce propoz ainsy achevé par lad. rezollution, je representiz aud. Sr Roy ce que Voz Majestez m'avoyent commandé en faveur de don Diego Lasso, et quelques aultres particularitez. Il m'en

demanda ung memoyre, lequel j'envoys tantost après à Sad. Majesté. Il ne m'y a encore esté respondu que de parolle, lors de mad. audience, qu'il y penceroit et qu'il escriroit de sa main à Voz Majestez, luy donnant ung peu de loizir.

Lendemain, Sire, de mon audience, est venu de matin le secretaire Cayas parler à moy pour sonder si je scavois plus expresse occasion de lad. entrevue; car on escrivoit de Paris que le maryage de Madame estoit accordé avec le prince de Bearn, c'est ainsy qu'ilz l'apellent quand ilz le nomment le plus honestement. Je luy ay respondu que je n'en scay aultre choze que celle que j'ay dicte de voulloir procurer par toutz bons moyens d'attirer lesd. s^rs à votre obeyssance, et pour essayer d'en retirer votre ville de La Rochelle dont on se plaingt icy, et les aultres villes qu'ilz tiennent par le traicté de paix. Mais touchant aud. maryage, je n'en avois receu ung seul mot d'advis, ce qui est vray aussy; toutesfois que le roy de Portugal s'est monstré trop delicat et degousté de n'avoir embracé sa bonne fortune par une si grande alliance pour luy et pour ses subjectz en espouzant la plus accomplie princesse de chrestienté qui soit aujourd'huy à maryer; faillant auquel party, il ne trouvera femme convenable pour de ces huict ans à venir; et le Roy Catholique s'y estoit porté trop froydement; car le faict meritoit d'estre prins d'aultre chaleur et vehemence que Sa Majesté l'avoit prins. Et vous plaira, Sire, croire que led. Cayas et moy en eusmes deux motz là dessus, m'asseurant que sond. maistre y a faict plus grandz offices que je n'ay pas sceu ny que je ne pencerois pas comme de nouveau les affaires en sont bien avant, car Sad. Majesté ne dormoit point. Et m'a dict qu'ilz ne peuvent icy scavoir ce que le s^r Jehan Gomes, ambassadeur dud. Portugal, est allé negotier et qu'il traicte auprès de Votre Majesté, saulf qu'ilz ont entendu qu'il a envoyé deux ou trois courriers aud. Portugal par le chemin de Burgos, leur ayant defendu de passer par ceste court; lesquels courriers sont allez et retournez.

Sire, le mesme dict jour xxij^me d'aoust, je fuz visiter le prince Ruy Gomes, luy racontay bonne partie de l'audience que j'avois heue de Sa Majesté Catholique, qui m'avoit promys de revocquer promptement sond. ambassadeur et d'envoyer tantost ung aultre, le priant de moyenner envers lad. Majesté que lad. pro-

messe s'effectuast au fin plus tost qu'il seroit possible, de tant qu'il aymoit le bien des affaires de son maistre, de la paix et amytié d'entre Voz Majestez; ce que led. s^r Ruy Gomes m'asseura qu'il feroit et esperoit que le successeur dud. don Francés sera d'aultre humeur et plus agreable à Voz Majestez. A ces fins, il voulloit bien l'instruire de la maniere qu'il aura de soy gouverner; et m'a semblé comprendre qu'il sera mys de sa main.

Sire, je fuz parler de ce mesme faict à M. le cardinal de Siguence le xxiiij^me dud. mois; lequel a trouvé le meilleur du monde que led. Francés soit revocqué, quand n'y auroit aultre raison que pour complaire à Voz Majestez; car je luy ay remonstré que ce n'est une raison seulle mais plusieurs. Et ne fust pour le respect de Sa Majesté Catholique, icelluy d'Alava eust senty quelle faulte il a faicte et combien il a excedé et scandalizé l'office d'un vray et discret ambassadeur. Bien me disoit led. s^r cardinal qu'il y a longtemps que led. don Francés faict instance pour son congé, s'escuzant sur ce qu'il est malladif. Et par ainsy sa revocation luy viendroit à propoz; de laquelle il m'asseuroit au premier jour. Toutesfois n'avoyent encore point advisé du personage qui iroit en son lieu.

Je fuz le xxvme visiter le duc de Medine Cely pour tirer de luy s'il feroit bientost le voyage de Flandres; et il me veint rendre la courtoizie le troisiesme du present, me confessant qu'il se tenoit prest pour s'acheminer de quelque heure que Sa Majesté Catholique ordonneroit; estant auquel Flandres et ailleurs, il se reputera bienheureux de servir à Votre Majesté Très Chrestienne, car c'est la volunté de la Majesté Catholique. Il n'est pas reputé grand guerrier; neantmoins on le tient pour home politique et amateur de paix. Et de la main desd. cardinal et Ruy Gomes, qui sont deux testes en ung chapperon, on donne de l'Excellence aud. duc. Et il se glorifie d'estre issu ou ses ancestres d'une fille du Roy Sainct Loys et qu'en sa maison y a heu maryée une fille de Bretaigne et aultre de Foix; desquelles il descend. Sond. partement pour Laredo sera le xvij^me de ced. mois et s'embarquera le plus tost qu'il luy sera possible. J'espere, Sire, que voz subjectz auront en luy ung meilleur voizin que n'a esté le duc d'Alve; lequel, à ce qu'on veult maintenant dire, ne prendra point la mer à son retour, ains fera par terre le chemin qu'il fist

en allant, à cause que la mer est fort contraire à sa santé. Ce pourroit aussytost estre pour evicter au danger du rencontre; car on dict que les courssaires François et Anglois sont merveilleusement puissantz et à la devotion du prince d'Orenge et des aultres banniz des Païs Bas.

Au reste, Sire, le prieur don Hernando, filz naturel dud. duc d'Alve, qui avoit esté envoyé visroy de Catheloigne, va visroy à Milan en la place du feu duc d'Alburqueque; le Commandeur mayor de Saint Jacques succede au feu marquis de Pescare en Sicille. Il n'a encore esté pourveu à Naples d'aultre que du cardinal Granvelle. On disoit que c'estoit une rezerve pour le duc de Feryes. Mais il trespassa à Escuryal de fiebvre double tierce hier vj^me^ de ced. mois, ayant laissé son filz de xij ans endebté de deux cent mil escus. C'estoit ung bon seigneur qui caressoit les estrangiers.

Une bande de Morisques rebelles de Granade a, ces jours passez, taillé en pieces xxiij soldatz chrestiens bien à cheval de xxvj qu'ilz estoyent et prins huict mil escuz qu'ilz conduysoyent pour le payement des garnizons.

Sire, je prie Dieu qu'il doint à Votre Majesté très longue vie en parfaicte santé avec augmentation de royaumes et estatz, comme voz plus devotz serviteurs dezirent.

De Madrid, le vij^me^ de septembre 1571.

292. — A la Royne [1].

Madrid, 7 septembre 1571.

Madame, Par la lettre que j'escriz presentement au Roy appert de ce que fust dict et respondu en l'audience que j'euz du Roy Catholique le xxj^me^ d'aoust. Je ne feiz faulte de luy donner votre lettre ny de luy representer ne plus ne moins ce qui m'estoit commandé par l'instruction de Sa Majesté et par la lettre qu'il vous a pleu, Madame, de m'escrire de votre main; le contenu de laquelle m'est bien venu à propoz pour tousjours plus demonstrer l'oultrecuydance de don Francés; de sorte que Sa Majesté Catholique m'a promis de le revocquer sans perdre temps et d'envoyer

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 649.

autre ambassadeur en son lieu le plus promptement qu'il luy sera possible; mais il ne scavoit encore de quel personnage il feroit election. Me deist pareillement qu'il respondroit de sa main aux lettres de Voz Majestez; lesquelles j'atendz de jour en jour pour vous en faire une depesche, ensemble de ce qui me sera respondu à ung memoryal que j'ay donné aud. Sr Roy sur les requestes que Voz Majestez luy ont faictes en faveur de Monseigneur de Longueville et d'aucuns autres sieurs, mesme pour don Diego Lasso, qui n'aura point Alcaval, car le duc de Franqueville en eust le don aussitost que don Francisco Lasso fust trespassé; et pourra estre par aventure que ceste Majesté donnera aud. don Diego autre commanderie de trois mil escuz de rente que led. duc de Franqueville a quictée pour la susd. d'Alcaval, qui vault deux fois aultant; et receu que j'aye aussi les lettres de la Royne Catholique, de la Princesse de Portugal et des petitz Princes de Boheme pour la Royne votre belle fille, je les envoieray d'icy à Bayonne comme j'ay faict de mon autre depesche du xvijme d'aoust, sinon qu'on me declaire le temps que led. don Francés deslogera et le nom de son successeur, auquel cas je feray partir homme exprez; et va ceste cy par ung courrier espaignol depesché pour Flandres, qui la donnera à Mons' le viconte d'Orthe, ne voullant, Madame, oblier à vous asseurer de la santé de Mesdames les Infantes.

Madame, je prie Dieu qu'il doint à Votre Majesté très heureuze, très contente et très longue vie. De Madrid, la vij' de septembre 1571.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subgect, vassal et serviteur.

Forquevaulx.

293. — A la Royne [1].

Madrid, 14 septembre 1571.

Il y a cejourduy vingt quatre jours que le Roy Catholique me promist de respondre de sa main aux lettres que je luy donniz le xxjme escriptes de la main du Roy et de la Royne, votre

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr, 16103, f° 651.

belle fille, m'ayant de jour en jour tenu en bonne bouche de vous voulloir escrire; ce qu'il n'a faict; mais il promect de le faire, et voy bien que ceste dillation a esté en intention de revocquer son ambassadeur devant que vous faire responce et faire qu'il print congé soubz escuze de sa malladie, ne voullant donner à dire au monde que ce soit pour s'estre mal porté en sa negotiation. De sorte, Madame, que led. Sr Roy Catholique estant allé au Pardo le dixiesme de ce mois, le secretaire Cayes veint aussytost m'advertir de la part de sond. maistre comment il avoit escript aud. don Francés qu'il print congé et presentast au Roy et à Votre Majesté des lettres de son grand cachet accostumées d'envoyer sur le partement d'un sien ambassadeur, par où il prie Voz Majestez d'estre contentes qu'il se rètire avec votre grace, laissant le secretaire Aguillon, en attendant celluy qui doibt succeder aud. d'Alava; laquelle depesche sera arrivée par delà le vij^me de ced. mois. La raison, Madame, que led. Cayes m'a alléguée pour escuzer le retardement de sesd. lettres de la main dud. Sr Roy, son maistre, est que Sa Majesté Catholique dezire par icelles vous nommer led. successeur, lequel n'est encores choizy; mais il le sera bientost et tel personnaige qu'ilz s'asseurent que Voz Majestez l'auront agreable. Je prie Dieu que ainsy soit.

Madame, je ne scay si le courrier qui porta led. congé à don Francés vous aura donné une mienne petite lettre que j'escrivis à Votre Majesté du trentiesme aoust, lui donnant advis seullement comme Sa Majesté Catholique m'avoit promis en mon audience, le xxj^me, de revocquer sond. ambassadeur promptement, sans nulle dissimulation ny longueur; et par aultre mienne depesche du quatre et dix septiesme dud. aoust, j'avois escript à Voz Majestez qu'il seroit revocqué, et iroit trouver le duc d'Alve en Flandres, laissant led. Aguillon en son lieu; car je ne m'estois pas endormy en la poursuyte de sa revocation, après que le s^r Jeronime Gondy s'en fust rètourné. S'ensuit, Madame, que toutes les raisons du monde veullent qu'il vous plaize avoir depesché ung courrier avec mon congé après que led. don Francés aura heu sa licence de Voz Majestez. Et croy qu'il ne sera pas grand bezoing de haster la venue de mon successeur, sinon à mezure que le nouvel ambassadenr d'Espaigne se hastera

d'aller; car pourra estre qu'on y procedera lentement de cest endroict, comme ilz firent après la retraicte du sr de Chantonay. Madame, je prie Dieu qu'il vous vueille maintenir et conserver très longues années en très acomplie santé et felicité. De Madrid, le xiijme de septembre 1571.

De sa main : Madame, je ne penseray point offencer Voz Majestez, si au bout de six ans que j'ay heu l'honeur d'estre votre ambassadeur en Espaigne, je reprendz mon chemin de France, en laissant icy quelcun pour recevoir voz depesches, en atendant mon successeur, s'il ne vient devant que je desloge; car j'ay feme et enfans près de moy, long voyage à faire, et l'hiver qui aproche. Mais le receveur de Bourdeaulx me tient grand tort de mes assignations. Vous advisant, Madame, que l'advis dont votred. petite servante vous a escript dernierement avoir esté envoyé d'Allemaigne au Roy Catholique, est veritable. Et s'ilz sont icy en peine d'eslire home suffizant pour estre ambassadeur près de Voz Majestés, la difficulté est encore plus grande, de le trouver mary d'une telle feme qui scache bien s'aquicter de l'office pour lequel on la veult poulcer auprès de la Royne, votre belle fille, madicte Dame. Toutesfois Votre Majesté y scaura bien remedier de belle heure et garder que lad. Dame espaignolle tant presumptueuze qu'elle soit ne s'aproche de lad. Majesté plus qu'il ne fault ny s'ingerer de luy tenir langage moins que au contentement de Voz Majestés. La flotte des Indes est arrivée à Seville, chargée, à ce qu'on dict, de six millions d'or.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

294. — Au Roy [1].

Madrid, 8 octobre 1571.

Sire, La derniere depesche que j'ay faicte à Votre Majesté estoit du xiiij de septembre, laquelle sera allée seurement en voz mains, à ce que M. le viconte d'Orthe m'a escript, auquel je l'avois adrecée. Le Roy d'Espaigne, votre frère, se retira la veille

[1] Autographe.

St Mathieu au monastere St Jeronime, où il se tint jusques au xxiij du soir qu'il s'en retourna en son palais pour honorer les nopces de dogne Madelaine de Bonadilla, une des dames de la Princesse sa soeur, qui espouza lendemain don Jeronime de Padilla. Sa Majesté Catholique m'envoya led. jour deux lettres de sa main, l'une pour Votre Majesté, l'aultre pour la Royne votre mère. Et pour ce, Sire, que le secretaire Cayas qui me les apporta me deist que led. Sr Roy son maistre n'estoit encore rezollu quel personage il envoyeroit succeder à don Francés d'Alava, signiffiant que lesd. lettres estoyent pour compliment sans plus et qu'il ne pouvoit si tost respondre au memoyre que je luy avois donné après mon audience du xxj d'aoust, ny faire responce à la lettre de la Royne sa mère, il ne m'a point semblé fort necessaire ni presser de vous debvoir incontinent envoyer lesd. lettres sans sa responce aud. memoyre et à la lettre que la Royne, sa niepce, mad. Dame, luy avoit escripte. Icelluy Cayas pour escuze disoit atendre certaine depesche de Seville touchant les prisonniers françois, et que la lettre de la Royne mad. Dame n'estoit que recommandation, à laquelle sorte de lettres on ne respond guere. Ainsy ont passé ung nombre de jours et jusques au vj^me du present que je suis retourné vers Sa Majesté Catholique faire instance pour lad. responce, et n'ay pas oblié de luy rementevoir votre prière et des Roynes mesd. Dames en faveur de don Diego Lasso pour l'enconiende, comme aussy l'Empereur l'en a prié ces jours passés par lettre de sa main. Sa Majesté Catholique remect ce negoce à la premiere consulte pour y adviser; et sa responce va maintenant par ce pourteur.

Sire, je ne veux faillir d'advertir Votre Majesté que led. Sr Roy a celebré la feste de votre ordre à ceste St Michel; et m'envoya deux jours devant me dire par led. Cayas qu'il estoit plus François que moy, en ce que je le deusse avoir advisé de lad. feste et c'estoit il qui m'envoyoit appercevoir de me trouver la veille à vespres et lendemain à la messe avec manteau et esquipage, si je l'avois, ou ainsy que je vouldrois. Je fiz mon escuze le moins mal que je sceu, bien qu'il gaigna cet advantage de peu d'heure de me faire advertir et luy baizois les mains pour la faveur, et encore que je n'eusse l'habit, je ne laissiz de me rendre vers led. Sr Roy avec votre grand collier et fusse voullu lors estre plus pouvre

de mil escus pour led. habillement, car tout Madrid fust à veoir la ceremonie; ausd. vespres et lendemain à la messe, lad. Majesté me fist marcher à son cousté, le prince Ruy Gomes comme grand chambelan luy portant la cueue du manteau; les ducz, marquis, contes et aultres grands s^rs d'Espaigne alloyent devant luy; il n'en eust faulte que du cardinal de Siguence. Et fault, Sire, qu'il m'eschappe de vous entretenir de ces trois lignes de sottize, pour dire à Votre Majesté que ce jour de St Michel, entre les dix et onze heures, en l'heure propre que la messe se chantoit, j'euz lxiij ans completz. Dieu me donne grace d'employer ceulx qui me restent en service qui vous soit agreable pour me rendre digne du bien et de tant d'honneur que j'ay receu de Votre Majesté, qui est plus que je n'en scaurois meriter.

Sire, l'entrée du cardinal Alexandrin fust lendemain qu'estoit le trentiesme dud. septembre. Led. Sr Roy l'alla atendre et recevoir au bout du faulbourg de Toche, et le mist à sa main gaulche sans le laisser qu'il ne l'eust rendu devant l'eglize Ste Marye où Sa Majesté le laissa. Et led. cardinal y descendit et entra faire son oraison, comme est de coustume aux aultres legatz de faire, où le susd. de Siguence le fust trouver. Et portoit led. legat en son entrée son habit de Jacopin et le chappeau de cardinal.

En après, Sire, le troisiesme jour de ce mois, je fuz visiter led. legat en son logis où don Jehan d'Austrie soulloit loger, qui a esté reparé et meublé de riches tappisseries et litz pour sa venue, traicté et deffrayé aux despenz de ceste Majesté. Lequel s^r legat se loue grandement de l'honneur et traictement qu'il a receu passant par vostre Royaume. Et après aulcuns propoz tenuz qu'il n'y avoit sinon luy et moy, il me demanda s'il est vray ce qu'on luy a dict despuis qu'il est entré en Espaigne, que le traicté du maryage de Madame vostre soeur avec Monseigneur le prince de Navarre a procédé si avant qu'il n'y reste sinon la derniere conclusion, me priant comme votre ministre de luy dire ce que j'en scavois; car il a commission si expresse du Pape de poulcer en avant le maryage de mad. Dame avec le roy de Portugal qu'il s'en promect un bon succez et s'asseure qu'il s'effectuera s'il ne tient à Votre Majesté et de la Royne, votre mère. Et, car il avoit entendu que votre Majesté m'avoit pieçà envoyé pouvoir et

procuration pour led. maryage de Portugal, il deziroit scavoir si j'avois esté revocqué et en quel estat est aujourd'huy le negoce d'une part et d'aultre.

Sire, je luy ay respondu la verité comme je la scay; et c'est que j'ay led. povoir encores en mes mains sans revocation que je scache, mais de luy scavoir dire si Votre Majesté traicte de maryer mad. Dame aud. prince de Navarre ou aultre, je ne scavois, excepté que je l'asseurois bien que Voz Majestés ne m'en ont rien mandé ny escript, sinon que vous esperyés de la maryer bientost et en tel lieu qui par adventure ne plairoit pas à toutz. Et sur ce faict avons parlé assés longuement; car je l'ay voullu informer de quelle façon mad. Dame avoit esté demandée à Voz Majestés par le Roy Catholique pour led. s^r roy de Portugal, son nepveu, et de quelle froideur et dissimulation ilz y avoyent despuis procedé l'un et l'aultre. Icelluy s^r legat, Sire, m'a juré que le Pape ne luy a donné charge quelconque d'en rien dire aud. Sr Roy d'Espaigne, et qu'il ne luy en parlera pas aussy, si est ce qu'il est adverty que ceste Majesté et la Princesse sa soeur dezirent grandement que led. maryage se face, concluant qu'il vouldroit bien scavoir en quoy en est led. traicté de Navarre, afin de se garder de mesprendre, comme seroit d'en parler aud. Portugal s'il estoit desja conclud pour ung aultre mary, car il offenceroit et Sa Saincteté et led. roy de Portugal. A quoy je n'ay sceu luy donner aultre conseil que d'atendre ce qui en viendra de votre cousté par le premier courrier, laquelle atente luy a semblé assés doubteuze et confuze et ne s'en peult contenter pour son acquit.

Sire, touchant les aultres particularitez qui se offrent de nouveau, j'ay à vous donner advis comment le duc de Medine Cely est party de ce lieu le xxvij^me du passé s'en allant à sa maison dud. Medine, où il doibt arrester peu de jours pour faire les nopces d'une sienne fille avec le conte de Ciffuentes, lequel est encore en ceste court atendant la conclusion de son maryage, traicté et conduict par le prince Ruy Gomes. Et faictes que soyent lesd. nopces, led. duc ira s'embarquer à Laredo en Biscaye. Ce pourra estre en decembre, afin que le duc d'Alve puisse venir en janvier, qui est la saison plus propice pour naviguer dud. Flandres vers deçà; ou c'est par adventure pour laisser led. duc d'Alve par

delà, de crainte qu'ilz ont que l'allée de M. l'Admiral vers Votre Majesté ne soit pour troubler les affaires des Païs Bas, leur allant par la fantazie qu'on est à la veille de guerre. Aussy en la fortiffication de Pamplone se donne toute la presse du monde, car se deffient des Navarrois. Et touchant à l'or et argent qui est venu sur la flotte des Indes, le font quatre millions et demy en tout; de laquelle somme vont douze cens mil escus pour Sa Majesté Catholique; le surplus est des particuliers qu'il n'en a rien mandé retenir, ains a payé aulcunes debtes sur sad. part. Chiappin Vitel avoit prins lettres du Roy Catholique à Votre Majesté et à la Royne, votre mère, comme s'il eust deu passer par votre court et vous baizer les mains, ce qu'il n'a tenu compte de faire. Le duc d'Alve par ce que je puis entendre seroit fort aize de povoir venir par votre Royaume, mais que ce fust avecques seureté de sa personne, car il se trouve très mal sur mer. J'ay respondu qu'il a tant d'enemys qu'il seroit difficile l'asseurer, et si mal luy prennoit seroit donner occasion au monde de mal parler. Le conte de Benavent va visroy en Sicille avec expectation de l'estre tantost de Naples. Et le grand commandeur de St Jacques aura Milan, combien qu'on ait parlé du prieur don Hernando, lequel ne bouge de Catheloigne. Ces jours passez, environ trois cens soldatz chrestiens Espaignolz tumberent dens une embuscade d'environ quatre cens Morisques du royaume de Granade et furent iceulx chrestiens deffaictz et mortz environ lx homes; les aultres s'echapperent comme ilz peurent. L'Empereur a aprouvé la saizie faicte du Final par les gens du Roy Catholique; car luy ont donné entendre que le marquis marchandoit de donner son marquisat aux François.

L'ambassadeur de Portugal icy rezident m'a dict que ung frère du duc de Bregance est prisonnier à La Rochelle en retournant de Flandres. Led. duc a toujours caressé les François, et est la seconde personne dud. royaume; sond. frère est home d'esglize, ung Rogier bon tempz qui doibt plus qu'il ne poize.

D'Hirlande on a envoyé Julian Remero secourir le party de la royne d'Escosse, lequel a deffaict le camp de Lannot luy mort ou prins à Sterlin; et se sont saiziz du petit roy. Ceste Majesté m'a dict lad. victoire.

[Du] viij d'octobre 1571.

295. — A la Royne[1].

Madrid, 8 octobre 1571.

Madame, Le mesme jour que je fuz visiter le cardinal Alexandrin, il m'envoya le soir ung de ses gentilzhomes me prier de retourner vers luy lendemain, car deziroit communiquer avec moy de certain negoce d'importance. Je m'y rendiz l'après disner. Le negoce a esté traicté present le Nonce du Pape, me requerant led. legat lui declairer si je scay aulcune choze certaine du bruit qui court que Madame votre fille est desja promise à Monseigneur le prince de Navarre. Je luy ay respondu comme le jour precedent, ainsy que j'escriz au Roy. Sur quoy il m'a prié et requis d'advertir Voz Majestez à toute diligence comment il a commission du Pape si expresse et si forte pour advancer led. maryage de Portugal, qu'il s'asseure que maulgré les Theatins et toutz aultres s^rs qui vouldroyent l'empescher, pourveu que Voz Majestés le vueillent, le roy de Portugal sera mary de mad. Dame. Et à ces fins, il fera le moindre sejour en ce royaume qu'il luy sera possible, estant lad. occasion la principalle et plus urgente qui le mene aud. Portugal. Et selon la responce qu'il plaira à Voz Majestés faire, il advancera ou retardera son partement de ceste court, me priant bien acertes[2] de n'en descouvrir ung seul mot à ced. Sr Roy Catholique. Madame, je n'ay voullu faire faulte de donner advis à Voz Majestés de ced. propoz, afin qu'il vous plaize ordonner là dessus ce qui sera du bien, grandeur et service de votre coronne et de mad. Dame; vous asseurant, Madame, que lesd. legat et Nonce tiennent led. maryage pour faict avec led. roy de Portugal, s'il ne tiendra à Voz Majestés; car oultre l'authorité du Pape qui y entre par toutes les plus fulminantes persuasions et contraintes à quoy elle se peult estendre, ilz scavent bien que led. roy de Portugal y est à present affectionné et enclin, comme est aussy son conseil. Mais ne veullent que les Espagnolz s'en meslent aulcunement, si est ce que ced. Sr Roy Catholique et la Princesse le dezirent aussy bien que eulx; ce que led. legat n'enpirera pas de son cousté, car il s'y veult employer à bonnes enseignes: neantmoins

[1] Autographe.
[2] Instamment.

qu'il n'en fera mention aulcune s'il n'est asseuré qu'il n'y a encore rien de faict ny arresté avec led. s^r prince de Navarre ny aultre; car il feroit très grand tort aud. Père Sainct et offenceroit led. roy de Portugal par une trop lourde mocquerie.

Madame, à ce qu'il m'a semblé dud. legat, il monstre avoir fort grande affection aud. maryage; mais je n'ozerois asseurer si led. Nonce s'entend avec ceste Majesté; laquelle je ne vouldrois pas promettre qu'il fust aize que mad. Dame soyt royne de Portugal. Et vouldroit led. legat scavoir dens le xxvj du present s'il y a rien de faict ny de conclud avec aultre mary, afin de se rezouldre sur ce qu'il aura à faire. Il sera le bon plaizir de Votre Majesté le contenter et en mender votre volunté à mon successeur; lequel j'atendz d'heure en heure pour reprendre mon chemin de France devant qu'entrer plus avant en l'hiver. Bien seroit esté assez à mon advis que Votre Majesté eust envoyé par deçà quelcun des secretaires du Roy, non des principaulx, mais du qualibre d'Agullon, en atendant de veoir si Sa Majesté Catholique vous envoyera aultre ambassadeur sans vous haster les premiers.

Et sur ce propoz, Madame, je n'ay pas failly de demander en ma derniere audience aud Sr Roy s'il n'entendoit pas avoir revocqué don Francés d'Alava, comme Sa Majesté m'avoit promys, et aussy que le secretaire Cayas m'estoit venu dire de sa part, et d'avoir escript à Voz Majestés desja en aoust, les priant de donner leur congé à sond. ambassadeur, car j'estois adverty qu'il estoit encore à Paris sans estre venu à Blois. Led. Sr Roy m'a asseuré qu'il luy avoit commandé bien expressement du trentiesme aoust que sans atendre aultre nouvelle recharge, il se deubt licentier incontinent de Voz Majestez et s'en venir par deçà. Et le retardement n'est que pour le trouver mal disposé aud. Paris. J'entendz, Madame, que c'est à faulte d'argent qu'il atend du cousté de Flandres, comme son facteur m'a dict avoir heu assignation par delà de dix mil escus, pource qu'il doibt beaucoup en France. Fault croire pareillement qu'il n'obmect pas cependant à escrire et à faire ses offices à la coustumée, et qu'il se faingt mallade pour avoir occasion de temporizer jusques après le partement de Monsr l'Admiral hors de votre court; duquel ces gens ont maulvaise ombre, se tenantz pour dict qu'il brave tout mal encontre eulx. Et ne veulx, Madame, faire faulte de dire à Votre Majest

que je suis adverty que le mal qu'on a dict de la persone du roy de Portugal estoit sans raison; car il est beau prince pour sa taille, sain et robuste aultant que son eage requiert. Vray est qu'il ne s'affectionne point à aimer les femes, dont il ne l'en fault moins estimer; car il s'en portera mieulx et en sera meilleur mary toute sa vie. J'ay sceu que les Indiens qui tenoyent assiegée Malaca sont esté deffaictz par une grande victoire que les Portugois ont gaignée sur eulx. Une lettre du s^r Almede va en ce paquet à Votre Majesté. Le pouvre home dezire comme son saulvement que Madame soit sa royne; et je le dezire comme le mien.

Du viij octobre 1571.

296. — Au Roy[1].

Madrid, 12 novembre 1571.

Sire, Le mois passé me sont esté données deux depesches qu'il a pleu à Votre Majesté me faire, la première du xxviij de septembre que j'ay receue le ix d'octobre par ung courrier de Paris nommé Piquet, qui, je croy, estoit venu porter ung paquet de don Francés jusques à Medine del Campo soubz couvert de marchantz Italiens demourantz aud. Paris; l'aultre depesche du xviij dud. octobre. Ce porteur de votre escuyrie Jehan Barbier me l'a rendue le xxvij^me; et le deux du present mois en ay receu une aultre du xv dud. octobre par ung home de pied de Bayone, que M. le viconte d'Orte m'a envoyé. Ce sont donc, Sire, trois depesches, par les deux desquelles ne m'a esté rien commandé à dire ny à faire promptement, mais sellon qu'on me parleroit que je respondisse tant des maryages d'Angleterre et de Madame vostre seur que d'estre allé M. l'Admiral faire la reverence à Votre Majesté; à quoy j'ay obey. Et afin de scavoir ce qui leur sembloit, ou s'ilz avoyent entendu parler du conte Ludovic de Nassau, qui m'est le plus recommandé negoce des deux depesches premieres, j'avois parlé au cardinal de Siguence, Ruy Gomes, Legat et Nonce du Pape, ambassadeurs de l'Empereur, de Portugal, Venize, et aulcuns autres homes d'honneur, devant

[1] Autographe.

que retourner à l'audience du Roy, votre frère, pour escoulter si quelcun m'en feroit mention; ce qu'ilz n'ont faict, ny seullement le nommer, ny moy à eulx. Il est, Sire, advenu finablement que pour satisfaire à votred. lettre derniere du xv dud. octobre, je suis allé parler à Sa Majesté Catholique, le iiij du present, afin de solliciter la revocation de don Francés; en laquelle audience s'est offert ce propoz après aultres que led. S^r m'a dict qu'il avoit entendu que la royne de Navarre, qu'il appelle Madame de Vendosme, s'acheminoit de Pau vers votre court, auquel Pau elle s'est tenue et aux baingz quelque tempz, bien acompagnée de noblesse; entre aultres, il a nommé led. conte, auquel il ne donne point aultre tiltre que Ludovic, dizant que Ludovic est ordinaire de lad. court de Bearn et qu'il suyt lad. Dame. J'atendois si Sa Majesté Catholique m'en diroit davantage, et voyant qu'il ne passoit oultre et afin de le sonder ung petit là dessus, j'ay pencé bien faire de m'advancer à luy dire qu'on disoit en France que les principaulx s^rs de la nouvelle religion vouldroyent fort vous persuader, Sire, d'accepter led. conte en votre service, allegant par leurs raisons qu'il est prince alleman[d], ne tenant ung poulce de terre soubz son obeyssance; et par consequent il ne peult trouver maulvais ny nul aultre prince si Votre Majesté le reçoit.

A quoy, Sire, ced. Sr Roy m'a respondu qu'il ne faict pas doubte que lesd. principaulx n'essayent de vous faire faire assés de chozes hors de propoz, si vous les vouldrez croire, comme seroit celle là, veu ce que led. conte a faict contre luy. Mais qu'il se tient asseuré que votre bonne amytié correspondra à la sienne qu'il vous a tousjours monstrée et veult vous porter toute sa vie; et que le prince d'Orenge, combien qu'il ait des terres en Allemaigne, n'est point tenu pour prince alleman et moins sond. frère.

Je luy ay repliqué que Sa Majesté doibt bien croire que quand led. prince seroit en votre service, qu'il desplairoit à Votre Majesté luy endurer de faire entreprize à son prejudice ny le favorizer contre Sad. Majesté, mais plustost le distraire de telle volunté, s'il l'auroit.

A cela led. S^r m'a respondu en soubzriant ne scay quoy si bas que je ne l'ay sceu entendre. Et de ce que je parlois de ce faict

comme sans charge, je ne l'ay poursuivy plus avant de peur qu'il s'en apperceusse. Neantmoins, Sire, s'il m'en parloit cy après ou quelcun de ses ministres, je luy diray voz raisons le moins mal que je scauray. Si est il ung prince qui garde semblables chozes en son cueur sans dire ce qu'il en pence.

Sire, je n'ay rien obmys de ce qu'il falloit representer au Roy, votre frère, sur la revocation de don Francés, ny des calumpnies et ruzes dont il use, estant si temeraire de s'empescher du different de voz subjectz. Il m'a dict y avoir longtempz qu'il n'avoit receu lettre ny advis dud. don Francés, ny scavoit où il estoit; bien en scauroit des nouvelles ce jour là, car ung sien paquet venoit d'arriver à Cayas, lequel estoit après à le deschiffrer; ains le pençoit en votre court pour se licentier de Vos Majestez, suivant ce qui lui fust escript et commandé desja en aoust, et le retardement n'estoit que à faulte de deniers qu'il atendoit lors du cousté de Flandres; à quoy le duc d'Alve auroit mys ordre, m'asseurant que c'est son intention que led. don Francés se retire par deçà sans perdre jour ny heure. Et touchant aux maulvais offices qu'on a donné entendre à Votre Majesté qu'il faisoit par ses lettres et advis, c'est à grand tort qu'il est accuzé. Et me le disoit de telle façon qu'il voulloit bien que je le creusse ainsy.

Je luy ay, Sire, remonstré le hazard auquel sond. ministre se mect par ses brigues et menées facheuzes, car sera miracle si quelque malheur ne luy tumbe sur la teste aussytost par ung catholique comme par ung aultre, que seroit trop grand scandalle pour toutes Voz Majestés. Toutesfois il en cherche les moyens en lieu qu'il les deubt fuyr; et s'il craingt les champz, il debvoit vous faire supplier pour l'escorthe; laquelle facillement Votre Majesté luy eust faict donner. Mais il declaroit assés le peu d'envye qu'il a de sortir de Paris ny de sa charge; sur quoy je luy ay dict les considerations portées par vostred. lettre du xvme; et maintz aultres propoz sont passés qui seroient longz. Auxquelz je n'ay sceu conjecturer ny comprendre sinon toute bonne affection envers Votre Majesté. Il m'a demandé nouvelles de votre santé et des Roynes, sa bonne mère et niepce, et en quel lieu vous estiés. Je luy ay, Sire, respondu ce que j'en scavois par le courrier. Je dezirois que led Sr Roy me deist le nom de celluy qui doibt succeder à don Francés et en quel tempz il pourroit

arriver en votre court, et si ce seroit don Diego de Çuniga, cousin du duc de Bejar, que j'avois veu corregidor à Tolede, car on disoit parmy ceste court que ce seroit luy. Il m'a respondu qu'on est après de l'y envoyer, mais cela n'est encore bien rezollu, à cause de certaine difficulté que led. chevalier en faict; et arresté que cela soit, j'en seray aussytost adverty soit dud. Çuniga ou aultre et du tempz qu'il pourra arriver par delà.

Led. don Diego, Sire, est natif de Salamanca, home de 45 ans, proche parent du duc de Bejar, riche de dix à douze mil escus de revenu, croizé de St Jacques. On le represente pour fort habile home. J'entendz qu'il faict difficulté d'accepter l'ambassade, afin d'avoir une bonne encomiende, car il scait encherir sa marchandize, voyant que les persones dignes d'y estre employées sont aussy clairsemées en Espaigne comme ailleurs. Je ne puis scavoir le tempz de son partement, sinon qu'il ira passer sur sa maison à Salamanca au partir de ceste court pour veoir sa feme, laquelle le suyvra au bon tempz. Elle a nom dogne Alienor Cabeca de Vacca, qui est une bonne grosse maison de cavalleros de la ville de Samoca.

Sire, après toutes ces chozes dictes, je ne veulx oblier de dire à Votre Majesté comment en lad. audience il me vint à propoz de faire entendre à Sa Majesté Catholique comme de moy mesme la fin qui vous avoit esmeu de permectre à M. l'Admiral de vous aller faire la reverence, qu'estoit pour myeulx restablir l'exercice de la religion catholique romaine, et de votre justice ès lieux où ceulx de la nouvelle religion ont quelque preeminence. Il m'a respondu qu'il dezire que ainsy soit et en advienne comme Votre Majesté se promect.

Touchant au maryage de Madame votre seur, il eust bien voullu la veoir royne de Portugal, ce qui n'a resté par luy quelque opinion qu'on en ait eu. Et pour le regard de celluy d'Angleterre, que Monseigneur votre frère a eu raison de tenir bon pour sa religion; car je luy ay raconté avoir sceu d'un amy mien de delà que l'empeschement dud. maryage s'est fondé sur ce que mond. S^r le duc voulloit faire les nopces selon l'eglize romaine et la royne dud. Angleterre à la calviniste. Mond. S^r voulloit par mesme moyen que les Anglois vescussent en liberté de leurs consciences comme font les François et les Allamans;

ce que lad. Dame et son conseil ont refuzé. Qui a esté cause que led. traicté est demeuré acroché et sans effect. Mais l'amytié et satisfaction d'une part et d'aultre en très bonne correspondance, ilz ont opinion icy que mond. Sr votre frère entendoit aud. party à son grand regret. En somme, Sire, il m'a semblé que j'ay laissé Sa Majesté Catholique assés bien satisfaicte en mad. audience, concluant que jamais il n'y aura ropture d'amytié entre Vos Majestés qui provienne de son endroit. Ce que le cardinal de Siguence qui faict et peult tout ce qu'il veult auprès de son maistre me promect et asseure par aultant de fois que je parle à luy. Et encore le cinquiesme de ce mois me l'a confirmé, disant que de sa vie n'adviendra que ceste Majesté commence de vous ennuyer. Je luy ay dict que le commencement ne naistra pas aussy de votre cousté; car toutes voz lettres me commandent de ainsy le dire et certiffier de voulloir vivre en paix et amytié avec luy et toutz voz voizins.

Sire, nouvelle est venue aud. Sr Roy, le dernier du passé, par ung courrier de la seigneurie de Venize, de la victoire obtenue sur les Turcz par l'armée de la ligue, le vij octobre, auprès du golfe de Lepante. Il estoit à vespres et fist chanter *Te Deum laudamus;* et lendemain, jour de Toussainctz, fust oyr la messe à St Philippe, qui fust chantée par le Legat. Puis après alla en procession jusques à l'eglize Saincte Marye. Les ambassadeurs l'accompaignerent; et je me resjouys avec Sad. Majesté de lad. victoire. Il me fist responce qu'il se tenoit à certain que vous, Sire, y aurez receu grand contentement tant pour son particullier que pour estre lad. victoire commune à toute chrestienté. Aussy a il tousjours esté et sera bien aize de voz heureux succez comme de son bon frère qu'il ayme parfaictement.

J'entendz que le Legat a commission entre aultres articles de requerir le Roy Catholique qu'il face toutz offices d'attirer l'Empereur, Votre Majesté et le roy de Portugal à la ligue, et de mectre l'an qui vient plus grandes forces par mer et pour faire descente qu'il n'a promys par leur capitulation. Je ne scay encore ce qu'il respond. Mais led. legat partira pour Portugal ung de ces jours. Et m'a demandé si j'avois responce de Votre Majesté touchant ce qu'il m'avoit prié et requiz de vous faire entendre de la commission qu'il avoit du Pape pour traicter du maryage de Madame

votre seur avec le roy dud. Portugal; envers lequel il dict n'avoir pas perdu tempz despuis estre arrivé en ceste court, ains qu'il a disposé les affaires de telle sorte qu'il s'asseure dud. maryage s'il ne tiendra à Votre Majesté. J'atendz, Sire, en bonne devotion ce qu'il vous plaira que je luy en die par votre premiere depesche, bien qu'il scait desja ce que Votre Majesté m'a commandé de respondre à qui m'en parleroit. Et par lettre de Paris du xxvj et dernier d'octobre, on tenoit pour rezollu que mad. Dame estoit accordée à Monseigneur le prince de Navarre; ce toutesfois que les principaulx d'icy ne peuvent croire.

Sire, ung gentilhomme de la chambre de l'Empereur, qui a nom le s^r de Quivimille est en ceste court despuis environ six sepmaines; il tient rang d'ambassadeur en absence de don Dietristain. Je suis adverty qu'il est venu demander et poursuyvre au nom de Sa Majesté Cezarée que le marquis de Final soit reintegré en sa maison. Je ne puis entendre s'il l'obtiendra; mesme qu'on dict que le Roy Catholique a envoyé vers led. Sr Empereur offrir recompense pour led. marquis ailleurs. Ced. gentilhome m'a dict qu'il espere en brief s'en retourner en Allemaigne; et passera par votre court pour baizer les mains de Vos Majestez. Don Jehan de Borje, ambassadeur rezident en Portugal pour ced. Sr Roy, est venu, peult avoir trois sepmaines, pour trouver icy le duc de Gandie son père, lequel est prieur general des Theatins, et pour les affaires de la royne dud. Portugal qui estoit preste à son partement de s'en venir. Mais ont tant faict de l'avoir arrestée jusques à l'arrivée dud. legat; les Portugois dizent que elle en apporte tout le trezor des roys dud. Portugal et n'estoit la crainte de Castille, ilz la garderoient de l'emporter. Led. s^r Legat demandoit de la part du Pape que Sa Majesté Catholique cedast au droit de sa monarchie de Naples et Sicille, laissant à Sa Saincteté l'authorité de conferer les eveschez et beneffices de ses royaumes. Il luy a esté dict de non; et ne consentira ced. Sr Roy au tiltre de *Magnus Dux* pour le duc de Florence, qui estoit une instance fort recomandée aud. legat. Mais il aura un buffet de vaisselle de pur or pour xj mil escuz pesant et pour six mil de vaisselle blanche.

Sire, les Inquisiteurs de Catheloigne avoyent envoyé vers Tholose le chanoine Vidal, prieur d'Arles en Rossillon, commis-

saire de l'Inquisition d'Espaigne, afin de faire certaine diligence; et ung jour du mois d'octobre dernier passé luy sortirent au chemin royal quelques gentilzhomes qui le prindrent et menerent au chasteau le Montlor près Villefranche de Lauragois, où il est prisonnier, lui prindrent ses papiers, deposition de tesmoins et aultres procedures, disant qu'ilz avoyent commission de ce faire de votre court de parlement de Tholose; de laquelle arrestation et detention dud. commissaire lad. Inquisition a donné advis à Sa Majesté Catholique, qui m'a faict prier par M. le cardinal de Siguence, president et Inquisiteur mayor d'icelle, de supplier Votre Majesté comme il faict aussy très humblement qu'il soit votre bon plaizir de faire relaxer et delivrer led. chanoine Vidal commissaire et à ces fins le mander et escrire aud. parlement. A quoy, Sire, je n'ay voullu faillir; et croy bien que led. chanoine pençoit estre en Espaigne où lad. Inquisition est plus redoubtée que le feu; aura voullu faire quelques exploictz par delà sans demander permission à votre parlement qui ne l'a voullu souffrir. Et fault que je dis à Votre Majesté que lad. Inquisition se rend de jour en jour si odieuze aux Espaignolz et mesme en Aragon et Catheloigne qu'il sera impossible qu'il n'en sorte grandz dezordres et seditions.

Et ne veulx oblier, Sire, d'advertir Votre Majesté de ce que je viens d'entendre par advis d'un mien amy demeurant à Lisbone, qui m'escript du xxix d'octobre, que despuis trois sepmaines paravant lad. lettre, on a prins cinq ou six navires françois, les ungz venant d'Espaigne, les aultres de l'Algarbe, chargez de marchandizes; et ont prins les ungz dens la riviere dud. Lisbone estans à l'ancre atendantz le tempz propice à naviguer. Et leur veullent faire acroire qu'ilz sont lairons; et ont donné la question à aulcuns qui n'ont confessé aultre choze sinon qu'ils viennent d'Andellouzie charger des vins pour pourter en Flandres. Cependant on les tient prisonniers, et semble aud. personage que les François seront dores en avant plus maltraictez en Portugal qu'ilz ne furent oncq. Il fauldroit, Sire, bien punir ceulx de vos subjectz qui leur apportent des bledz; car vous verriez mourir de fain lesd. Portugois en peu de tempz.

Sire, il ne restoit que mectre la fin à ceste lettre quand le secretaire Cayes m'est venu dire de la part du Roy son maistre

que don Francés lui a escript du dernier octobre qu'il ne fera faulte de desloger de Paris lendemain de la Toussaintz pour aller prendre congé de Votre Majesté et se retirer en Espaigne.

Je n'oblieray de dire à Votre Majesté que le duc de Medine Cely est à Laredo atendant le vent pour Flandres; auquel port sont arrivez quelques navires flamengz, qui ont apporté des nouvelles de la Royne Catholique, et ceulx du duc d'Alve. Il se parle d'envoyer des bizognes à don Juhan d'Austrie pour refaire les compagnies, car on dict que beaucoup de soldatz espaignolz sont mortz au combat contre les Turcz. Il y en a qui ont opinion que les bendes qui estoyent en Biscaie pour passer en Flandres avec led. duc sont mandées aller à Barcelonne pour les passer en Itallie.

Du xijme novembre 1571.

297. — A la Royne [1].

Madrid, 12 novembre 1571.

Madame, Les recommandations à Mesdames les Infantes qu'il vous a pleu me commander par vos lettres de septembre et octobre ont esté faictes; dont leurs Altezes en baizent infinies fois très humblement les mains de Votre Majesté, et se portent très bien. Je les ay visitées encore le ixme du present, et ma feme ne fault de les visiter souvent. Il s'est dict quelque choze de les voulloir transporter en la ville d'Alcala qui est à six lieues d'icy, après que la Royne d'Espaigne sera acouchée. Mais je ne puis croire que le Roy, leur père, y consente pour tant bon respect, mesme qu'il les voit voluntiers, et scait bien que tel esloignement vous desplairoit. On fait compte que lad. Dame Royne entrera en son ixme mois le xxij d'estuicy et pourra s'acoucher sur le commencement du prochain. J'ay toutz les jours à respondre si la Royne votre fille est enceinte, car il leur tarde par deçà que elle le soit. Et vous plaira, Madame, de faire election de personnage digne quand Voz Majestés envoyeront se resjouyr pour lesd. couches, et n'en donner point l'honeur au premier importun qui se presentera.

[1] Autographe.

Madame, j'ay donné votre lettre aud Sr Roy le quatriesme de ce mois et representé ce que je debvois de don Francés. Il m'a faict responce sans ouvrir votred. lettre, qu'il veult et entend l'avoir revocqué, et qu'il s'en vienne ; et pençoit qu'il fust en votre court pour se licentier s'il ne l'avoit desja faict. Je luy ay dict qu'encores que led. don Francés se fut très fort oblié envers Vos Majestez, que neantmoins il y trouvera tout bon acueil pour l'amour et respect de Sa Majesté Catholique, laquelle n'en doubte pas et le recognoist de votre courtoizie et bonté. Le surplus va par la lettre que j'escriptz au Roy, et la responce dud. Sr Roy Catholique ira par ce pacquet mais que je l'aye retiré ; ce que je suis après ; et croy bien qu'il faict entendre aud. ambassadeur par la depesche que ce porteur luy doibt apporter, qu'il ne face plus le restif de s'en venir. Vu quoy que ce soit, Madame, s'il sera encore à Paris faisant le mallade, je suis d'opinion que le Roy luy doibt mander en bon langage que son si long sejour en lad. ville luy desplaist et luy est suspect mesme, puisqu'il est revocqué desja du penultiesme d'aoust et qu'il a lettres du Roy son maistre de lad. date pour Voz Majestez, afin d'en prendre congé et se retirer en Espaigne ; ou, s'il craint comme il faict le bruict d'estre oultragé en chemin et vous demandera escorthe, offrez luy de le faire accompagner. Et en cas de reffus et de subterfuge d'obeyr aud. mandement, je pence qu'il sera bien employé de l'en degecter par les espaulles pour mutin et seditieux. J'ai parlé au prince d'Evoly, le vij^me de ce mois, touchant led. ambassadeur ; lequel m'a asseuré que led. Sr Roy Catholique entend l'avoir revocqué et trouve maulvais qu'il soit si lent et si long à s'en venir ; car l'argent qu'il debvoit recevoir de Flandres luy sera esté fourny en septembre. Et m'a icelluy d'Evoly dict beaucoup de bon propoz pour m'asseurer de l'amytié que le Roy, sond. maistre, porte à Voz Majestez, me faisant les plus grands jurementz que tel grand personage qui faict profession de religieux et bon chrestien peult faire. Que le plus certain, vray et seur amy que le Roy et vous, Madame, ayez en ce monde, c'est Sa Majesté Catholique, laquelle dezire le bien, la grandeur, augmentation et repoz du Roy et de son Royaume comme pour soy propre ; s'il est aultrement, led. Ruy Gomes voue sa vie et de ses enfants à tout malheur et abandonne son ame à dampnation eternelle,

bien fort desplaisant qu'il est de quoy les deux Roys n'ont parfaicte confiance l'un de l'autre, car s'ilz perdoient tout soubsçon et deffiance, ils seroient les plus heureux princes qui vescurent oncq, et qui pourroyent executer plus grandes choses, s'ilz voulloyent s'entendre comme il appartient.

Madame, aultre ne succedera à don Françés que don Diego de Suniga. Il est home aigu, fin et accort et entendu en gouvernement et police de ville, ainsy qu'il a faict apparoir estant corregidor de Toledo. Le susd. Ruy Gomes m'a dict tout plain de bien de luy. Mais il me semble que pour jouer au seur, il fault, Madame, vous garder de favorizer ny aprivoyser trop les personnes du commencement ny jamais, et ne leur faire les advantages que Voz Majestés firent aud. don Francés, car pour discret et modeste que l'home soit, vous en feiriés tantost ung oultrecuyde presomptueux, comme vous avez rendu led. Biscayen mescogneu, qui vous a enfin payée de sa monnoye.

Madame. le s^r Jerome Gondy m'avoit laissé quatre mil realz pour accepter des soyes mateces pour Votre Majesté. J'en ay envoyé petit moins de six livres par mon secretaire. Ce pourteur Jean Barbier en apporte trente quatre livres, qu'il consignera aud. s^r Gondy s'il sera en votre court, ou bien, s'il n'y est, il vous plaira les faire recevoir, car elles sont fort belles et de Granade. Il en reste encore quatre ou cinq livres pour faire la somme entiere desd. realz, lesquelles iront par la premiere commodité.

Au regard, Madame, des huit cent cinquante escuz d'or en or pour les godamacilz, je suis certain que Votre Majesté aura commandé qu'ilz fussent payés à Iznard Capelle en Paris. Toutesfois par sa lettre du xxvj du passé, il n'y avoit esté satisfaict. Et ce sont interestz qui tousjours courent, dont je suis obligé comme pour le principal, et fauldra que j'en face la maille bonne devant que sortir de Madrid. Mais ce n'est pas ce qui me presse le plus; ains deux aultres plus grosses parties l'une au tailleur et l'aultre à l'appoticaire de la feu Royne Catholique montant plus de xv mil livres qu'ils m'ont prestées par deçà. Et led. tailleur m'a envoyé protester judiciallement en ceste ville voullant estre payé; ce qui m'est impossible sans la liberalité du Roy et votre. A cette cause, je vous supplie très humblement, Madame,

que le don qu'il vous pleust me faire accorder pour mes estraines du maryage du Roy soit converty à m'acquiter desd. sommes.

Madame, en escrivant ces motz m'est venu parler le secretaire Cayas de la part du Roy, son maistre, pour me dire que la lettre de votre main que je luy donniz en ma derniere audience est dattée du dix octobre, afin de le remercyer de quoy il avoit revocqué sond. ambassadeur. Par ainsy ne se offroit grand choze à vous respondre, ce qu'il feroit ceste nuit et demain pourroit partir mon courrier. Il m'a dict aussy que don Francés luy a escript de Paris du dernier octobre qu'il ne feroit faulte de desloger lendemain de la Toussainctz pour aller prendre congé de Voz Majestés. Et pence Sad. Majesté Catholique qu'il soit astheurcy prest à sortir de France. Par quoy, Madame, je me tiens asseuré d'avoir icy mon congé ce soir ou demain, s'il vous aura pleu avoir souvenance de votre promesse; et puisque la condition de m'accorder mond. congé est advenue par le deslogement dud. don Francés, je n'ay plus que faire de me consumer en Espaigne, pour donner loizir à mon successeur de venir à sa commodité.

Du xij novembre 1571.

298. — A la Royne [1].

Madrid, 17 novembre 1571.

Madame, Si mon secretaire n'est mort par les chemins, il doibt, plus a d'un mois, avoit donné à Voz Majestés une mienne depesche qu'estoit pour vous advertir de ce que M. le cardinal Alexandrin m'avoit dict du maryage de Portugal, de l'effect duquel il se donnoit bonne et certaine esperance, s'il ne tiendroit à Voz Majestés. Pardonnez moy, Madame, mais il me semble que pour ung tel faict y avoit bien lieu de m'en respondre votre volunté, par ung courrier incontinent; car ne suffist de ce qui m'a esté commandé d'en dire par voz lettres du xxviij septembre et xviij octobre comme de moy mesme à qui m'en parleroit, pource que lors qu'il vous pleust me les escrire, n'estoit mention d'un legat nepveu du Pape, qui m'eust declaré avoir charge très

[1] Autographe.

expresse de poulcer en avant ce negoce et ne le laisser qu'il ne l'eust conduict jusques au bout, ne qui m'eust sommé, requiz et prié d'en advertir Voz Majestés et d'en retirer responce dens le xxvj du passé, si possible estoit. Ce que je luy avois promys de faire. Je doubte qu'il pence que je l'aye faict, dont despuis par plusieurs fois m'a faict demander; et a voullu scavoir de moy si j'avois responce; car il ne veult ny dezyre en cela sinon servir à Sa Saincteté à votre contentement. Je luy ay respondu que j'atendz par votre premiere depesche en scavoir votre volunté. Sur quoy, Madame, led. s^r legat s'est rezollu devant son partement de ceste court, qui sera demain, pour led. Portugal, d'envoyer courrier vollant au Nonce rezident près de Voz Majestés, afin qu'il vous face entendre sad. commission; et m'a envoyé apeller ce jourd'huy pour m'advertir de sad. rezolution, afin que je supplie, ce que je fais très humblement, Votre Majesté qu'il vous plaise respondre clairement, s'il vous plaist, qu'il traicte ou non dud. maryage; ou, s'il ne vous plaira, vous laisser entendre si avant, que pour le moins il scache s'il y a rien d'accordé et promys pour Monseigneur le prince de Navarre qui soit irrevocable, veu que tout le monde en parle, et dict on que le maryage de Madame et de luy est arresté; car si cela n'est ainsi, led. s^r Legat traictera de la part du Pape mediateur et intercesseur.

Il m'a semblé, Madame, que je ne lui debvois refuzer à faire cest office envers Votre Majesté, et pleust à Dieu que je fusse porté en lieu où j'eusse liberté de vous dire ce que mon petit sens juge de ces deux maryages qui se offrent pour mad. Dame, tant pour le bien de votre Royaume que pour Son Alteze. Tant y a qu'il ne m'appartient pas d'en parler après si grandz princes et seigneurs, qui vous ont conseillé et dicté leur opinion, et par fin souhait qu'il se offrit honeste ocasion pour moy partant d'icy ou après d'aller faire une course aud. Portugal pour veoir la persone du roy; car je vous en ferais vray rapport et de toutes choses qui y passent sans flaterie ni passion. Neantmoins qu'on m'a certiffié qu'il est beau prince pour son eage, bien sain et gaillard. Au reste, Madame, le père prieur de tout l'ordre des Theatins, jadiz duc de Gandie, a esté envoyé dud. Père Sainct en compaignie dud. s^r Legat, exprez pour passer avecques luy aud. Portugal pour ravaller la presumption des deux Theatins s'ilz

feront les restifz. A quoy n'y a plus de danger, car ilz sont disposez et affectionnez au maryage, sellon que l'ambassadeur icy rezident, lequel est leur nepveu, m'a dict et asseuré; et que le roy, son maistre, le dezire à present; ce qu'il asseure en semblable que le Roy Catholique et Madame la Princesse de Portugal ne demandent rien myeulx et aultres s^rs de ceste court disant qu'il est ainsy. Parquoy mad. Dame ne peult faillir d'estre haultement maryée et à beaulx jeunes princes. Je prie Dieu qu'il vous face choizir le party qui vous convient le myeulx.

Madame, j'atendz avec une très fervente devotion que mon congé arrive, comme il a pleu tant de fois à Voz Majestés me promectre. Et s'il ne m'est envoyé par votre premiere depesche, je seray contraint de le prendre; car je connois que ces dilations servent pour acommoder mon successeur, qui est me ruyner à moy et mectre ma feme et enfans aux rigueurs de l'hiver. Aussy n'est rien survenu de nouveau despuis mes dernieres du xij^me, sinon que Sa Majesté Catholique est allée à Escuryal atendant nouvelles de don Juhan d'Austrie, dont il n'a rien receu ny de la victoire que l'advis venu de Venize du xix, dont on est par deçà bien esbahy.

Du xvij de novembre 1570.

299. — Au Roy [1].

Madrid, 30 novembre 1571.

Sire, Le pouvre s^r de la Marque a eu maulvaise venue en Espaigne, car dens xxiiij heures après estre arrivé en ceste court une appoplexie le suffoqua. Il fut icy le xxvj du present à cinq heures du soir et me donna la depesche de Votre Majesté, ensemble son instruction, qui fust suyvie de peu de propoz devant et despuis le souper, pource qu'il avoit besoin de repoz estant fort travaillé du long chemin des postes et affoibly de sa fiebvre quarte, remectant luy et moy à traicter plus amplement de votre service au lendemain. Toutesfois ce soir là fust notre dernier adieu, ainsi que le s^r de Travals son frère, present porteur, scaura raconter à Votre Majesté, auquel sera bien employé qu'il soit, Sire,

[1] Autographe.

votre bon plaisir de continuer les estats dud. feu la Marque mort en votre service, n'estant point à mon advis trop necessaire que je die à Votre Majesté de quel crevecueur j'ai veu survenir ce malheur, m'en rendant clair tesmoignage l'affection dont j'avois longuement atendu la venue d'un successeur pour estre delivré de ce long siege duquel je ne sortiray jamais si tost comme je dezire. A ceste cause, Sire, je vous supplie très humblement d'envoyer promptement aultre bon personnage ou le mesme ambassadeur qui me doibt succeder; car le plus tost sera le meilleur.

Sire, j'ai respondu par ma depesche du xij de ce mois à toutz les pointz portez en lad. instruction, si ce n'est à trois. Le premier desquelz est touchant la responce qu'il a pleu à Votre Majesté estre faicte au cardinal Alexandrin, lequel partist de ceste ville pour Portugal le xviij de ced. mois et doibt ce jour present entrer à Lisbone; laquelle dicte responce luy sera tantost donnée, car je la fiz hier au Nonce du Pape qui la luy a envoyée par courrier exprez.

Le deuxiesme poinct de votred. instruction est, Sire, pour requerir le pillote Guill^e Testu prisonier à Mydelborg en Flandres, duquel le s^r de Mendoulcet m'avoit pieçà escript et envoyé une lettre de Votre Majesté pour demander sa delivrance et d'aultres quatre ou cinq François prisoniers, à Sa Majesté Catholique; ce que je fiz, et l'ay despuis poursuivy, n'ayant peu retirer aultre responce que de voulloir s'informer du faict; et l'information ne peult venir si tost à ce qu'ils dizent.

Vous advisant, Sire, que la plaincte portée en general par le tiers point de lad. instruction me ferme la bouche à faulte de scavoir dire pour qui je parle et de quoy j'ay à me plaindre, car il a esté respondu en may dernierement et de plus longue main qu'en faisant apparoir des particularitez il en seroit pourveu; et eulx ne mectent en confusion par la pluralité des querelles et plaintes qu'ilz font du passé et du present, et mesme qu'ilz disent que deux gallions dont le capitaine se fait apeler le prince de La Rochelle, ont faict grand dommage en l'isle de la Gomore, et après en Gallice. Je laisse aux Portugois à crier pour ung navire que lesd. gallions ont prins par combat et tué ung cavallero et ses gens qui estoyent sur led. navire. Ce nonobstant, je fais ce que je puis pour defendre au contraire. Mais si lesd. courssaires et

aultres sont receus en voz portz, Sire, y entrent et sortent comme il leur plaist, je ne sais comment votre ambassadeur pourra nier la verité, et si la pecherie de harengz sera troublée et la navigation d'Espagne en Flandres empeschée par les rebelles des Païs Bas qui se promectent faire retraicte en vosd. portz et havres, que scauray je dire à l'encontre si telz advis sont veritables? lesquelz viennent de Paris de la forge de don Francés; et je les impugne de faulx, n'estant point possible que Votre Majesté consente ny permecte telles choses. Et s'il y a quelcun qui vous le conseille, c'est tacher de vous tirer à la guerre sans vous en prendre garde, comme seroit pareillement que votre Royaume fust ouvert aux enemys declarez des roys et princes voz voizins. J'espere, Sire, de veoir dans trois jours ce que le Roy, votre frère, m'en dira. Et s'il est ainsy que led. don Francés soit encore à Paris, je ne feray faulte de luy representer combien il est ennuyeulx à Votre Majesté de le souffrir. J'entendz toutesfois que pour toutz delais il en debvoit sortir le dix^me^ du present, jaçoit qu'il allegue sa maladie et a nagueres envoyé son testament au secretaire Cayas, comme s'il se tint dès lors pour mort et se plaint estrangement de deux homes qui l'ont servy longtemps, luy ont desrobé et vendu ses chiffres et escriptures. Trouvant plus estrange qu'ilz soyent ordinaires en votre court remunerez de leur trahizon et bien traictez; ce qui est, Sire, tout le mal; car suffizoit, Sire, les avoir bien recompencez de leur mechanceté. A quoi Votre Majesté sera servie de voulloir adviser, car semblables traictz engendrent très dangereux effectz, qui font coup lorsqu'on y songe le moins. Au reste, Sire, don Diego de Cuniga est encore icy; et à ce que je suis adverty, il s'est apresté sans faire bruict pour aller en France. Mais n'y a ordre de scavoir quand il s'y acheminera, ny mesme s'il a accepté l'ambassade; ce neantmoins qu'on tient en ceste court pour rezollu.

De Madrid, le dernier de novembre 1571.

300. — A la Royne[1].

Madrid, 30 novembre 1571.

Madame, Tant de difficultez se sont offertes pour me retirer

[1] Autographe.

d'icy et fraischement par le trespas du feu s^r de la Martre (*sic*), que j'ay peur de ne scavoir jamais trouver le chemin ny avoir l'heur d'aller baizer piedz et mains à Voz Majestés, comme je dezire extremement. Et n'estoit le zelle de votre service, j'eusse employé le congé qu'il vous a pleu m'envoyer par le defunct, voyant mesme qu'il n'avoit rien à negotier de nouveau et que je pense avoir satisfaict et respondu bien avant à ce qui m'a esté enjoingt paravant; de sorte que, encore que votre ambassadeur s'en partist sans atendre son successeur, il n'en pourroit advenir inconvenient à votre service d'un bon nombre de jours. Tant y a, Madame, que pour jouer au seur, j'auray patience par tout ce mois de decembre, dens lequel je vous supplie très humblement me voulloir oster de ceste captivité.

Madame, je fais estat que le cardinal Alexandrin scaura dens deux jours ce qu'il a pleu à Voz Majestés que je luy respondisse de votre part; et s'il sera son debvoir suyvant la charge qu'il a du Pape, il ne desistera pour votred. responce de procurer le maryage de Madame votre fille avec le roy de Portugal; et le secretaire Cayas me disoit mercredy dernier que le conseil du roy n'atendoit sinon l'arrivée dud. legat pour, incontinent après avoir entendu ce qu'il a commission de leur remonstrer au nom de Sa Saincteté, depescher personnage de qualité vers Voz Majestés, afin de vous demander mad. Dame pour estre leur royne; mais soit, comme aulcuns dizent, qu'il se traicte à bon escient de la donner à Monseigneur le prince de Navarre, tousjours le ferez vous condescendre et à la royne, sa mère, par ceste jallouzie à vous accorder plus advantageuzes conditions pour votre coronne et pour le bien de son Alteze, si mère et fils vous voyent estre refroidiz dud. endroit de Portugal, ou s'il y avoit astheurcy de l'abuz et amuzement; ce que je ne puis croire; il fault pencer que leur finesse se manifestera tantost, car fauldra qu'ilz parlent clairement. En quoy sera fort bon de tenir deux cordes à votre arc, escoultant les ungz sans repoulcer les aultres, jusques à veoir ouvertement ce qu'ilz ont dans le cueur et quel des deux partiz vous est le plus convenable. On dict icy par advis venu de votre court que Monsr l'Admiral repousse le maryage dud. s^r prince de doubte que par ce moyen il se departe d'avecques ceulx de la nouvelle religion pour adherer à Voz

Majestés et à mad. Dame. Aultres comptent que la royne de Navarre veult demeurer dame et maistresse et estre appelée Royne; et toutz concluent que jamais le Pape dispencera sur ce maryage, et tiennent le Roy pour si ferme et bon catholique qu'il ne vouldra rien accorder sans l'authorité et consentement de Sa Saincteté.

Au reste, Madame, je vous advise que la Royne d'Espaigne a commencé sa neuvaine le samedy xxiij^{me} de ce mois, à l'exemple de la feu Royne votre fille; et pource que dores en avant elle ne regarde jour de s'acoucher, le Roy son mary fust de retour d'Escuryal le xxiij^{me} pour l'assister de sa presence. Je suis esté ce jour present à la messe et l'ambassadeur de Venize, car c'est la feste de la Toizon, en laquelle ne s'est trouvé chevalier de son ordre que luy seul. Il m'a promys l'audience dens trois jours; et lors je luy donneray les lettres que le feu s^{r} de la Marque avoit charge luy presenter de voz partz. Et n'oblieray pas de luy parler de don Francés d'Alava, ny des aultres poinctz du memoyre que je luy ay donné de longtempz. Et votre lettre, Madame, pour Mesdames les Infantes, je la leur ay envoyée par une femme, afin de parler aussy à Chassincourt, laquelle leur faict tant de services que elle merite que Votre Majesté la secoure, car elle n'a d'icy sinon pauvres lx escuz par an... pour votre respect elle mectroit peine d'en sortir, ce qui retourneroit à perte pour mesd. Dames; car soit fils ou fille ce que c'est Dame Royne enfantera, ne fault doubter que lesd. Dames Infantes n'en soient moins cheryes et respectées de toutz et toutes tant qu'ilz sont. Par ainsy lad. Chassincourt, qui est très affectionnée et fidelle à mesd. Dames, leur sera plus neccessaire que jamais, tant sera que elle y vueille demourer; car il me semble cognoistre qu'on l'enverroit voluntiers dehors, pour ce qu'elles l'ayment sur toutes les aultres et que elle y prend plus de peine que toutes à les bien servir. Madame, ceste depesche va par le s^{r} de Travauls, frère du feu s^{r} de la Marque, lequel a beaucoup perdu en son trespas, et perdra davantage si les offices du deffunct sortent hors de leur maison. A quoy Votre Majesté par sa bonté et clemence aura, s'il luy plaist, esgard et je l'en supplie très humblement. Et pource qu'il m'a laissé les monstres de quelques soyes matines sans me scavoir dire la quantité qu'il vous en plaist, il

vous plaira, Madame, m'en advertir par le premier. Neantmoins j'ay opinion que vous en aurez assez des xl livres que j'en ay envoyées dernierement par mon secretaire et par Jehan Barbier; lequel secretaire La Place me faict desja bezoin, s'il plaist à Votre Majesté me le renvoyer,

Dernier de novembre 1571.

301. — A la Royne [1].

Madrid, 4 décembre 1571.

Madame, J'ay escript à Voz Majestés du dernier de novembre comment le sr de la Marque s'est laissé mourir le xxvj dud. mois, que le mal ne luy a duré plus de dix heures. Ma depesche est allée par ung frère sien et ce que je scavois de nouveau. Il est despuis survenu, Madame, que la Royne Catholique s'est acouchée; ce que je n'ay voullu faillir de faire entendre à Voz Majestés par ce pourteur Lasalle; car encore que Mesdames voz petites filles y perdent, il fault neantmoins faire semblant d'avoir joye dud. enfantement et que la Royne votre belle fille le scache par votre moyen plustost que par aultre; nonobstant, Madame, que lesd. Dames Infantes seront toujours grandes princesses et ne peuvent faillir d'espouzer grandz roys. J'escriptz à Sa Majesté comment je suis esté à l'audience du Roy Catholique, luy ay presenté votre letre et dict ce qui m'estoit commandé par l'instruction dud. feu la Marque, et mesme n'ay failly de luy dire le contentement que Voz Majestés ont receu pour la victoire contre les Turcz, m'ayant comandé m'en resjouyr de voz partz avecques Sa Majesté Catholique, qui vous en baize les mains de fort bon cueur; et a voullu prendre la charge de donner à la Royne sa feme la letre que Votre Majesté luy escrivoit et la Royne votre belle fille; ce que je n'ay peu faire à cause que lad. Dame Royne sentoit des doleurs; et ainsy led. Sr Roy a faict l'office, me disant que la Royne sa feme seroit fort aize desd. letres; laquelle s'en est delivrée ceste nuict à deux heures après mynuict et j'entendz que mère et filz se portent bien. Led. Sr Roy me deist hier sur les quatre heures du soyr qu'il respon-

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, fo 655.

droit ung de ces jours, et lad. Dame Royne après s'estre delivrée, quand elle se trouveroit bien. Il vous plaira, Madame, avoyr pitié de moy pour deux chozes, la premiere de m'oster d'icy, et l'aultre de me faire aquicter envers le tailleur et appoticaire de la feu Royne votre fille, et faire convertir en cela le don qu'il pleust au Roy me promectre il y a deux ans; car sans ceste liberalité, me voylà à l'hospital; ce que je m'asseure desplairoit à Votre Majesté.

Madame, je prie Dieu qu'il vous conserve et maintienne très longuement en très acomplie felicité, comme voz pauvres serviteurs ont bezoin et moy sur toutz. De Madrid, le quat^me^ jour de decembre 1571.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

302. — Au Roy.

Madrid, 16 décembre 1571.

Sire, Avecques l'occasion que j'avois d'aller donner l'enhora buena au Roy, votre frère, pour le filz que Dieu lui avoit donné, je fuz à l'audience le xj^me^ de ce mois, pour luy faire pareillement entendre, comme de moy mesme, ce qu'il avoit pleu à Votre Majesté me mander par votre depesche de xxvme de novembre qui m'a esté donnée par Laplace, mon secretaire, le vj^me^ du present, touchant la lourde saillie que don Francés a faicte. Je feiz donc, Sire, l'office de me resjouyr de votre part avecques led. Sr Roy pour lad. naissance. Dont il vous remercie de tout son cueur, bien assuré qu'il vous sera esté bien agreable d'avoir sceu la grace qu'il a pleu à Dieu luy faire et à ses subjects, luy donnant ung enfant masle, lequel vous fera service quelque jour. Puis après, Sire, je luy deiz comment led. Laplace me venoit au devant, pençant que je serois desja à Bayonne, pour m'accompagner, et qu'il avoit pleu à Votre Majesté m'escrire le vituperable tour que led. don Francés avoit faict. Ce que je luy remonstriz tout du long ès propres termes portez par votre lettre. Il me respondit qu'il n'avoit rien receu dud. don Francés. Je luy repplique comment led. Laplace avoit apporté au secretaire Cayes

ung paquet que le secretaire Aguilon luy escrivoit, l'ayant rencontré à Bloys comme il alloit vers Votre Majesté faire les escuzes dud. Alava. Sa Majesté m'advoua estre vray dud. paquet. Mais c'estoient lettres pour autres et non pour luy. Toutesfois qu'il ne pourroit rien trouver de bon de sond. ambassadeur qui vous depleust. Neantmoins qu'il s'estoit laissé persuader que led. don Francés estoit bien mallade et craignoist que sa maladie l'achevast si en ce temps d'hiver il alloit et venoit si long chemin prenant là dessus son escuze de luy estre impossible d'aller prendre congé de Votre Majesté sans mourir. Ce que Sa Majesté Catholique vouldroit bien qu'il eust faict pour votre satisfaction et sienne. Je luy fortiffiay par vostred. lettre, Sire, qu'en plus de trois mois que icelluy d'Alava s'estoit tenu à Paris il n'avoit esté mallade, encore qu'il feist semblant de l'estre et ne s'y tenoit sur autre intention que afin d'y esmouvoir sedition et trouble, s'il eust peu, comme du semblable je scavois de bon lieu que led. Aguion faisoit les mesmes offices allant de nuict aux maisons des mutins et factieux dud. Paris. De sorte qu'il luy apartenoit bien que quelque bateur de pavé lui eust coupé une jambe, car c'estoient visites suspectes et à heures indues à tout estranger. Bref, Sire, que je n'ay rien oblié à faire sonner aux oreilles de Sad. Majesté Catholique, ce que la votre Très Chrestienne m'a commandé par sad. lettre, sans luy donner à cognoistre que j'eusse charge de luy en parler. J'avois deux jours devant esté viziter le prince d'Evoly et luy feiz le discours du partement dud. don Francés et le faulx et maling pretexte dont il s'estoit voulu couvrir pour desloger ainsi à la desrobbée, donnant entendre qu'il doubtoit des chemins. Lequel Ruy Gommes, Sire, a trouvé led. acte fort estrange. Et pource que je dissimulois d'avoir commandement d'en parler aud. Sr Roy, il fust d'advis et me conseilla de le luy representer; car led. don Francés s'est mal acquicté d'en uzer de la sorte comme il a faict, estant trop vraysemblable qu'il n'y eust heu si hardy en votre Royaume qui se fust essayé de luy faire deplaisir, veu qu'il estoit soubz votre protection et faisant l'estat d'ambassadeur; ou s'il se craignoit donc, pourquoy ne vous faisoit il demander escorthe ou à voz ministres dud. Paris? Et j'entendz, Sire, qu'il n'y a six personnes en ceste court qui ne l'en blasment de s'en estre allé si honteuzement.

Sire, led. Sr Roy m'envoya dire par le secretaire Cayes her soir qu'il a rezollu de faire partir don Diego de Suniga au premier jour pour aller rezider son ambassadeur prez de Votre Majesté. C'est ung bien suffizant personnage de grande maison et riche de douze mil escuz de rente. Et afin qu'il puisse mieulx honnorer sad. charge, le Roy son maistre luy donne six mil escuz en or chascun an, et certaines mercys qu'il luy a faictes avec une bonne somme d'argent pour s'esquipper et meubler; aussi menera il sa femme, laquelle aura ung bon present et pour le voiage. Je m'asseure que Votre Majesté envoyera par deçà quelque seigneur de mesme qualibre et sera votre reputation de n'y emploier de si pouvre ministre que moy, jaçoit que ung qui fust plus riche d'assez que je ne suis sera par adventure bien empesché de m'effacer en ce que j'ay faict ceste charge le plus dignement que j'ay peu ny sceu, sans rien espargner ny tresorizer. C'est, Sire, à voz despendz que cela s'est faict, et encore fauldra il qu'il plaise à Votre Majesté m'aquicter envers les appoticaire et tailleur de la feu Royne votre seur, qui m'ont presté quinze mil livres pour m'ayder à porter ceste despense. Laquelle somme je supplie très humblement Votre Majesté faire prendre sur le don qu'il vous a pleu, deux ans a, me promectre pour mes estraines de votre maryage. Car il ne me scauroit jamais mieulx venir a propoz, pource que lesd. crediteurs me pressent pour estre paiez. Et je suis certain que Votre Majesté ne me feist la promesse sinon en intention d'acomplir votre parolle maulgré ceulx qui regrettent ce qui leur eschappe des doigtz pour le veoir donner à voz pouvres vieulz serviteurs comme je suis du nombre ung des plus antiens et non si caduque que je ne me sente encore en disposition de servir mon cartier comme si j'avois vingt ans moins.

Au reste, Sire, led. Cayes m'a dict que le cardinal Alexandrin repassera par ceste court et d'icy s'acheminera par Bayonne vers Votre Majesté, poursuivant sa legation aux fins de vous attirer en la ligue contre le Turc. Et icy se font divers discours là dessus de craingte que vous n'y vueillez entendre; et mesme que led. Turc ne fauldra pas de vous rechercher et prier de rompre la paix contre le Roy d'Espaigne et vous fournira quelques millions d'or pour vous ayder à porter le faix de la guerre. Led. legat

dedvoit partir de Lisbone le xiiij du present. Au duc de Medine Cely a esté mandé s'embarquer promptement ou bien de s'en retourner, car ne font que destruire la Biscaye. J'ay opinion, Sire, qu'il se tenoit aud. pays et les trois mil Espaignolz et la flotte preste à naviguer pour executer quelque entreprinze vers Angleterre, si ce n'estoit de jallouzie du voizinage de la royne de Navarre; cependant qu'on estoit à fortifier Pamplonne; car le bruict couroit que lad. Dame Royne avoit vingt mil hommes toutz prestz, et trois mil chevaulx. On a depesché commissions pour faire six mil hommes en Espaigne et des commissaires qui vont en Andellouzie faire reveue de toutz les hommes à cheval que le païs est obligé de tenir en estat de service. Laquelle reveue se fera plus dilligement qu'on ne l'a jamais faicte; et y aura certains ducz et srs depputez pour en faire les monstres par roolle chascun en son cartier de lad. province, afin que toute lad. cavallerie qui sera en grand nombre soit en poinct pour tout ce qui pourroit survenir.

De Madrid, le xvjme decembre 1571.

303. — A la Royne.

Madrid, 16 décembre 1571.

Madame, Si je ne mescompte, Lasalle sera arrivé vers Voz Majestez, quatre ou cinq jours a, avec une depesche mienne, pour les advertir de l'enfantement de la Royne Catholique et de la fin que feist le sr de la Marque dès lendemain qu'il fust venu. Par les gens duquel j'avois faict autre depesche. Je ne scay s'ilz auront voulu passer par la maison de leur feu maistre; auquel cas, led. Lasalle sera arrivé par delà le premier. Ayant par ceste cy à dire à Votre Majesté que je fuz le siziesme du present à l'audience, où je ne feiz faulte de representer au Roy Catholique ce qu'il avoit pleu au Roy me commander par sa lettre du xxv de novembre, que mon secretaire me rendist le vje de ced. mois. Et m'ayant le courrier du Nonce donné, le xiijme de ced. mois, autre depesche de Voz Majestez du premier pour led. feu sr de la Marque, j'envoys lendemain aud. Sr Roy Catholique à son lever la lettre de votre main et celle de la Royne, votre fille, à la Royne sa soeur. Il ne m'y respond autre chose sinon que le secre-

taire Cayes me veint dire her soir ce que j'escriptz au Roy à propoz de l'ambassadeur qu'il a rezollu de vous envoyer et me deit que leurs Majestez Catholiques respondront de leur main ausd. lettres, ung de ces jours; et parlant aud. Cayes de don Francés d'Alava, il m'alla dire : Qu'en failloit il faire après tout? et que Voz Majestez ne vouldroient pas que pour faulte qu'il a faicte à cause de sa mauvaise disposition ou pour autre respect qui pourroit estre tumbé au cueur d'un plus asseuré que led. don Francés, qu'il fust destruict ny mort, ains pour monstrer votre royalle grandeur et la clemence qui est en Voz Majestez en luy pardonnant lad. faulte et autre erreur qu'il pourroit avoir commise, icelluy Cayes a opinion que le Roy ne laissera de luy envoyer le present qu'il eust heu s'il fust allé en personne prendre congé de Voz Majestez, comme Sa Majesté Catholique luy avoit escript et commandé. Il a heu de moy la response que son dire meritoit.

Aussi, Madame, je vous advise que le cardinal Alexandrin sera en ceste court pour ceste feste de Noel et à Bayonne devant le xvme de janvier comme legat que le Pape vous envoye. Il a esté magnifiquement bien receu et traicté en Portugal; et luy a uzé de ceste responce le roy de Portugal qu'il est et veult estre filz obeissant de Sa Saincteté, promectant d'entrer en la ligue et d'espouzer Madame votre fille, s'il plaira à voz Majestez la lui donner, ne voullant autre dot sinon que le Roy entre luy aussi en lad. ligue. Cecy m'a dict son ambassadeur encore hier qu'il me veint viziter. Je luy respondiz qu'ilz estoient en danger de s'estre radvisez trop tard. J'ay receu pareillement lettre d'Almeyde, lequel est au Portugal, qui m'escript qu'il est deliberé d'aller vers Votre Majesté l'advertir de tout ce qu'il passe aud. Portugal. Loué soit Dieu, Madame, que ceulx qui soulloient tant faire les froidz ayent recogneu leur faulte et soient en craingte de perdre le bien dont ilz estoient par trop certains; qui estoit cause de leur negligence. Il reste à veoir à qui mad. Dame demourera. Neantmoins sur la confiance que Son Alteze sera royne de Portugal, la royne ayeulle dud. roy ne parle plus de se vouloir retirer en Castille, ains toutz differendz y sont accommodez et elle contente sur lad. esperance. Au demourant, Madame, je feiz voz recommandations à Mesdames les Infantes le jour de mad. au-

dience, qui me commanderent de baizer très humblement les mains de Votre Majesté pour la memoire qu'il vous plaist avoir d'elles. Je les ay veues encore ce jourd'huy en la chambre de la Royne Catholique au retour du baptesme du Prince leur frère, qui a esté tenu à baptesme par le plus petit Prince de Boheme nommé Venceslaus, pource que don Albert garde le lict pour une petite fiebvre qu'il a; et hier furent confirmez toutz deux lesd. frères. Madame la Princesse de Portugal a esté marraine. Le cardinal de Siguence a baptisé le petit Prince, et son nom est Ferdinand en memoire du Roy Ferdinand d'Aragon et de l'Empereur, père de l'Empereur vivant. On est sorty par ung pont attaché au palais à une des fenestres du logis desd. Dames Infantes, tirant led. pont jusqu'à l'église de S' Giles, son plant eslevé de terre environ deux toizes pour evicter foulle du peuple et tappissé fort richement. Les grandz portoient les massapans, sel, cierge, bassins et autres chozes bien seantes à ung baptesme royal. C'estoient les ducs de l'Infantasgo, de Sesse, de Nagera, de Medine Ruisseco, Francavilla, d'Ossune, conte de Benavant, marquis de Mondeja, d'Aguilar et autres. Le duc de Bejar portoit led. petit Prince. Les ambassadeurs du Pape, de l'Empereur, de France, Portugal et Venize y somes esté appellez; et au retour avons faict la reverence à lad. Dame Royne, laquelle estoit vestue d'un manteau de drap d'or incarnat fourré de loupz serviers, assize sur ung petit lict à terre. Il la faisoit très bon veoir. Lad. Princesse de Portugal et Madame l'Infante Yzabeau estoient tout auprez d'elle. Et quant aud. petit Prince d'Espaigne, il est bien fort joly et sera blond comme père et mère. On dict qu'il retire au Prince don Albert. Il me semble à moy qu'il donne plus d'ayr aud. Prince don Venceslaus. Votre Majesté me pardonne si je suis prolixe par ma lettre et soit servie de faire recevoir deux livres trois onces et trois dragmes de soye matisse grize que ce courrier de ce Nonce du Pape m'a promis de porter seurement; laquelle doze est selon la monstre des nuances de lad. coleur que le feu s' de la Marque avoit apporté par deçà.

Madame, puisque le cardinal Alexandrin s'en va en France Legat du Pape et qu'il sera à Bayonne sur le xij^me de janvier, il sera le bon plaisir de Vos Majestez ordonner de bonne heure

pour la seuretté de son passage, qu'il ne luy soit faict ny dict desplaizir, ny au siens.

Dud. jour xvj^me^ decembre 1571.

304. — Au Roy.

Madrid, 2 janvier 1572.

Sire, Le cardinal Alexandrin fust de retour de Portugal en ceste court le xxviij du passé, ayant envoyé partie de sa suitte vers Barcelonne devant qu'il partist d'icy; et autre trouppe s'est advancée au partir dud. Portugal par le droict chemin de Bayonne pour y attendre led. Legat; lequel a esté logé et deffrayé magnifiquement en ceste ville par le cardinal de Siguence ces quatre ou cinq jours qu'il y a sejourné. Et lors dud. xxviij^me^ fust aussi de retour le Roy Catholique, et s'est tenu au monastere de St Jeronime jusques au trentiesme qu'il se retira en son palais où led. Legat l'a visité une fois, et à la Royne et Altezes; et avoit esté veoir led. Roy aud. monastere luy donner compte de ce qu'il avoit negotié en Portugal, dont il s'en retourne le plus content homme du monde, se louant à merveilles du roy dud. Portugal, non seullement pour en avoir esté caressé, honnoré et bien traicté, ains il n'en peult dire à son gré assez de bien tant de la personne en laquelle il ne trouve rien à dire que semblablement de ses discretions, grace et bon esprit. Il y estoit allé à deux principalles fins, l'une pour l'attirer en la ligue contre le Turc, et l'autre pour le maryer avec Madame votre soeur; ausquelz deux pointz le Roy s'est rezollu au premier mot, monstrant d'y estre fort affectionné, priant le Pape de vouloir estre arbitre du Turc, ainsi que led. Legat s'est rezervé à dire et raconter à Votre Majesté, quand il sera près de vous, Sire; et à ce que j'entendz, il a refformé l'excessive liberté que les Theatins dud. royaume commençoient à prendre à tenir rentes. Et le grand gouverneur don Gonçales n'est plus auprès dud. roy; ains l'ont led. legat et le duc de Gandie, general de l'ordre des Theatins, envoyé à Coymbre vivre en Theatin, hors de la court, suivant son veu. M'asseurant led. Legat que jamais led. jeune Prince n'a esté desgouté de prendre votre alliance, ains grandement enclin et affectionné d'espouzer mad. Dame. Mais la faulte procedoit dud. Theatin qui

faisoit difficulté de le laisser marier si jeune. C'est la cause pourquoy a voullu empescher et retarder ung bien que toutz les Portugallois dezirent. J'ai sceu que led. Legat s'est escuzé d'accepter deux joyaulx du pris de dix mil escuz que le roy lui faisoit presenter à son partement; et n'y a heu ordre de luy faire prendre le buffet que ceste Majesté Catholique luy avoit faict faire jusques à dix huict ou vingzt mil escuz; ains s'en retourne sans avoir receu don ny present desd. deux Srs Roys; car le Pape son oncle lui a deffendu sur la vie, ne voullant point qu'on puisse dire ny penser qu'il l'ayt envoyé hors de Rome pour briguer dons ny bienfaictz. Et à mon opinion, Sire, que led. Legat est homme de bien sans taccagnerie ne mallice. On m'a dict qu'il est ung peu collere, mais au demeurant de doulce conversation et sainte vie. Il est party de ceste ville ce matin à neuf heures, prennant le chemin de Burgos pour arriver à Bayonne le douze ou treize de ce mois, conformement à l'advis que j'en ay donné à Votre Majesté du xvj^me du passé; et croy bien qu'il s'arrestera aud. Bayonne, s'il n'y trouve personnage de votre part pour le recevoir et conduire; car tous les siens et ceulx cy plus que le mesme Legat craignent luy estre faict desplaizir en chemin, s'il n'estoit accompagné de votre adveu; m'ayant prié d'escrire aud. Bayonne à Monsr le viconte d'Orthe et plus oultre à Monsr le marquis de Villars les advertir de s'en aller vers Votre Majesté. A quoy je n'ay voullu faillir et par mesme moyen de vous faire, Sire, ceste depesche, laquelle va par ung messager aux quinze lieues d'icy à Bayonne et après ira par l'estaffette. Le susd. general des Theatins fera le mesme voiage.

Sire, j'ay sceu que don Francés d'Alava descendit à Laredo le xiij dud. decembre. Il envoya prier le marquis de Pliego de luy envoyer une lictiere jusques à Burgos; ce qu'il a faict. Et jaçoit qu'il l'ait demandée comme mallade, je suis adverty par homme qui l'a laissé, il y a trois jours, à une journée par deçà led. Burgos, à l'hostellerie de Lerme, qu'il se portoit bien. Neantmoins il faindra le contraire, et ne luy fault craindre que son maistre ne luy face bon vizage, quand il arrivera. Car je m'asseure qu'il le veoirra voluntiers. Ce sera dens deux jours que led. d'Alava pourra arriver en ce lieu, et sera homme de me venir veoir quelques jours après. Ce qu'il me feroit plaisir de rezerver pour

mon successeur, car parmy ce qu'il ne me comptera rien qui vaille, je ne scaurois veoir de bon oeil homme qui vous ait offensé.

Au regard, Sire, de don Diego de Suniga, il parla à moy le xxj du mois passé, m'estant allé trouver chez le president des Indes où j'estois pour le remercier du bon office qu'il a faict envers Sa Majesté Catholique pour la delivrance de quinze ou seze François prisoniers à Seville, qui m'a esté accordée pour votre respect en consideration de la grace que Dieu lui a faicte par la naissance d'ung filz, et de la victoire contre le Turc. Et ne puis encore obtenir celle du pillote Guillaume Testu. Icelluy donc de Suniga, Sire, me declaira qu'il s'en alloit à Sallamanca passer les festes en deliberation d'estre de retour en ce lieu aux Roys, ensemble sa femme, pour s'acheminer après vers Votre Majesté, quand il plaira au Roy son maistre le depescher. L'occasion de mener ici sa femme est, à ce que j'ay sceu, afin de baizer les mains à ces Majestés et Altezes, frequenter le palaix et s'entretenir en ceste court quelques jours pour en scavoir deviser quand elle sera près de Voz Majestez Très Chrestiennes. Et m'a dict le mesme don Diego qu'il et sad. femme iront de compagnie. Je leur en donne pour tout febvrier ou jusques en mars, devant qu'ilz arrivent en votre court, en laquelle j'ay bonne esperance de me veoir de longtemps plustost que eulx par la mercy que j'attendz de Votre Majesté qu'il vous ait pleu de ces heures faire partir autre bon personnage pour me venir lever le siege ; ne voullant oblier de dire à Votre Majeste que le maistre Monteze, visroy d'Oran en Barbarie, a laissé ung frère sien en sa place et est arrivé en ce lieu le xxme dud. decembre. Il s'est laissé entendre qu'il vient exprès demander six mil Espaignolz, pour entreprendre certaine conqueste aud. Barbarie. Ce pourroit à l'adventure estre sur Alger; car il n'y a sinon petit nombre de Turcz, et iceulx fort mal vouluz. C'est maintenant qu'on descouvrira si le roy d'Alger Allochaly avoit quelque fantazie de se rebeller en faveur d'Espagne, car il ne scauroit attendre meilleure saison d'en passer son envye, veue la perte de l'armée turquesque. Et dict on que le Turc a mandé aud. roy d'Alger d'aller à Constantinople. On verra s'il se sent la conscience necte. Estant bruict d'ailleurs qu'il feist mal son debvoir lors de la journée et qu'il

se saulva de belle heure avec une bonne bende et flotte de gallères. En ce royaume se font six mil hommes de pied. Don Jehan d'Austrie en a envoyé demander douze mil. Il y aura de la difficulté à faire telle levée.

De Madrid, le deuxiesme jour de janvier 1572.

305. — A la Royne.

Madrid, 2 janvier 1572.

Madame, J'escriptz au Roy le partement de Monsieur le cardinal Alexandrin qui s'en va vers Voz Majestez à ses journées en la meilleure dilligence qui luy sera possible, faisant estat d'entrer en Bayonne le douze ou treziesme de ce mois. Et pourra estre acompagné de iiij^{xx} à cent chevaulx ou mulles toutz de louage, excepté douze ou quinze qui sont aud. cardinal, et deux lictieres. Le Roy Catholique l'a toujours desfrayé estant en ses royaumes et le roy de Portugal au sien, qui l'envoya recevoir par le duc d'Avera et s'en louent les gens dud. legat, encore plus que des Espaignoilz, combien que de toutes partz leur soit esté faict et uzé fort bon traictement.

Madame, led. Legat craingt d'arriver vers vos Majestez à œuvre faicte pour le mariage de Madame et que elle soit desja promize à Monseigneur le prince de Navarre, car il vous apporte parolle dud. roy de Portugal de l'espouzer s'il plaira à Vos Majestez. Lequel Legat me semble très bon personnage et remply de sainctes et bonnes intentions; et croy que le Pape procede sincerement en tout ce qui concerne Vos Majestez, mesme au negoce qui se presente. Car ne vouldroit Sa Sainctetté pour rien de ce monde que mond. s^{r} le prince estant comme il est contraire à la religion, espouzast mad. Dame et fera toutes choses possibles pour l'empescher. Mais scache aussi Votre Majesté que le Roy Catholique s'atent que led. roy son nepveu, s'il en doibt parler, ne se traictera ailleurs sinon devant luy, comme feist aussi celluy de la royne, sa niepce, avecques le roy. Ce que le cardinal de Siguence nous a dict encores ce matin à l'arcevesque de Rossano et à moy. De sorte que si votre alliance et dud. Portugal luy est suspecte ou desagreable, tenez vous pour dict, Madame, qu'il n'aura pas faulte de moyens exquis pour vous tirer en longueur plaine de difficul-

tez, qui vous convieront à vous deppartir du traicté. Il me semble bien, Madame, qu'il vous fault entretenir les deux pratiques sans donner congé à l'une ou à l'autre jusques à tant que vous ayez faict parler clairement led. roy de Portugal pour scavoir ce que oncle et nepveu ont sur le cueur. J'ay cuydé entendre qu'ilz veullent mesler led. mariage avec le traicté de la ligue; et je serois d'advis d'accorder premierement le propoz qui a esté mis en terre le premier, c'est à scavoir led. mariage; et après vous pourrez traicter de la ligue; faisant laquelle, ne fauldra oblier Monseigneur d'Anjou, ains luy procurer femme et estat comme pourroit estre une de Mesdames les Infantes voz petites filles; à quoi n'y aura, que je pence, tant de difficulté aujourd'huy, comme on y eust faict devant la naissance du petit Prince, leur frère. Et si Sa Majesté Catholique sera si tenace que avare qu'il ne vueille se despoiller d'aucuns de ses estatz en faveur dud. mariage, cela se pourra recompenser sur la conqueste qu'il plaira à Dieu mectre au pouvoir des forces chrestiennes, dont n'y a celluy des comprins ou qui entrent en lad. ligue qui n'en donne desja la principalle charge à mond. s^r d'Anjou, si le Roy n'en vouldra estre luy mesme le chef; estant une parolle commune en la bouche des ambassadeurs rezidentz en ceste court et des Espaignolz qu'il fault que le frère du Roy Très Chrestien soit general de l'armée qui marchera par terre contre les Turcz, comme celluy du Catholique l'est de l'armée de mer.

Au reste, Madame, despuis le xvj^e du passé que je vous ay donné advis des baptizailles du Prince d'Espaigne, est advenu qu'il luy a failly changer de nourrisse, qui, estoit une belle jeune Biscayne, mais son laict si chault qu'il avoit faict venir des emorrhoides à l'enfant et des sincoppiz qui le prennoient coup sur coup, de sorte qu'il s'en alloit mourir, s'il n'y fust esté remedié promptement par led. change qui est de celle qui avait norry Madame l'Infante Catherine, laquelle l'a remis de mort à vie. Aussi la Royne, sa mère, se porte bien et hier estoit aux fenestres, le Roy Catholique près d'elle, Mesdames voz petites filles, la Princesse et les Princes de Boheme, à veoir les cavailleros de Madrid jouer aux alcaussies bien vestuz à cheval à la genette en huict cadrilles de huict chacune en differente parure. Lesd. Majestez donc, Madame, et lesd. Altezes sont en

bonne santé, et le Prince de Boheme don Albert bien guery d'une fiebvre qui l'a tenu quelques jours.

Dud. jour deuxiesme de janvier 1572.

306. — Au Roy.

Madrid, 22 janvier 1572.

Sire, Le cinquiesme du mois present, me donna le courrier du Nonce du Pape la depesche qu'il a pleu à Votre Majesté me faire du xxvj de decembre. Le Roy, votre frère, estoit lors retiré et trois jours après au monastere de St Jeronime; qui me garda d'aller à l'audience jusques au dixiesme, où je me suis conjouy de votre part avec Sa Majesté Catholique pour le filz qu'il a pleu à Dieu luy donner; ce qui luy a esté fort agreable et vous en remercie très affectueuzement, dizant qu'il dezire et luy tarde beaucoup de vous pouvoir rendre la pareille. Il s'informa de votre santé et où estoient Voz Majestez. Il me veint à propoz de luy parler du mutinement des crocheteurs et populace de Paris, à cause de la translation de la croix et piramide; car il valloit mieulx que je l'informasse de la verité et du bruict qui s'estoit faict que quelques princes et s^rs de votre Royaume s'estoient vouluz esmouvoir; et m'a respondu qu'il est fort aize de la paciffication et que tout y soit appaisé, comme je l'ay asseuré.

Sire, j'ay receu autre lettre de Votre Majesté du premier de ce mois par Lasalle, qui est arrivé le xij^me. Et pource que j'avois desja adverty Monsr le viconte d'Orthe par homme exprez d'icy à Bayonne aux quinze lieues et par mesme moyen donné advis à Votre Majesté du jour que le cardinal Alexandrin partoit d'icy et qu'il faisoit estat d'entrer aud. Bayonne, ensemble du train qu'il meine, il m'a semblé n'y avoir lieu de nouvelle depesche; car la mienne dicte partist de ce lieu le troisiesme et peult arriver à Votre Majesté le xvij ou xviij^me de ced. mois.

La presente lettre, Sire, est pour vous rendre compte du receu desd. deux lettres, et comment don Francés d'Alava entra le viij^me en ceste ville, à neuf heures de nuict, en la lictiere du marquis de Pliego, accompaigné seullement de six ou sept hommes à cheval et logé chez led. marquis, frère du feu duc de Feryes. Il a esté deux fois parler au Roy son maistre non en lictiere, mais à che-

val sur une haquenée en housse, ny mallade; car ceulx qui l'avoient veu le temps passé dizent qu'il leur semble estre rajeuny. Tout le monde luy donne grand tort d'estre party de France de la sorte qu'il en est party. Mais je vouldrois scavoir ce que son maistre en sent, bien que cela seroit difficille à descouvrir. Don Diego de Suniga s'en vient avecques toute sa famille pour baizer les mains à ces Majestez Catholiques. J'ay opinion qu'il ne partira pour France deçà le mois de mars; car il conduict femme, enfans et filles, jusques à ung enfant qui n'a que vingt mois, estant deliberé de louer maison à Paris pour la demeure ordinaire de sad. famille.

Sire, ce qu'on dizoit du roy d'Alger d'avoir fouy en Barbarie s'est trouvé au contraire, car ce fust à Lupanto qu'il se retira blecé; et le Grand Seigneur luy a envoyé une robe de drap d'or et la charge de capitaine general de la mer. On avoit dict que Monsr d'Ax, votre ambassadeur en Levant, estoit arrivé au port d'Ancone sur ung brigantin que la Seigneurie de Venize luy avoit baillé à grand regret. Il se dict à present qu'il est arrivé heureuzement à Ragouze.

Advis aussi est venu que certain personnage de quallité, duquel on ne m'a sceu dire le nom, mais il est de voz serviteurs, Sire, s'est embarqué à Marseille sur une de voz gallères et a faict voylle en Levant.

Les capitaines qui doibvent passer en Itallie avec six mil bizognes Espaignolz font dilligence de lever leurs compagnies. C'est pour le s^r don Jehan d'Austrie; et se font en Tirol cinq mil Allemans, partie desquelz entreront en garnison sur le Piemont et estat de Milan au lieu des vieulx soldatz; lesquelz iront trouver led. don Jehan.

Le duc de Medine Cely attendra jusques en mars à faire son passage de Flandres. Cependant les soldatz qui debvoient aller avecques luy se desbendent et meurent de malladie et de pouvreté. Il fauldra reffaire les compagnies et radvitailler les navires; lequel duc s'estoit embarqué en decembre; mais la tourmente le feist relascher au port de Laredo, dont il vient de sortir, et perirent deux navires de sa flotte à l'entrée du port. Il y en a qui veullent soupçonner qu'il alloit executer quelque dessain sur Angleterre ou Hirlande et que une grosse flotte de Flan-

dres estoit de l'entreprinze. Mais le tempz leur a esté contraire.

De Madrid, le xxijme janvier 1572.

307. — A la Royne.

Madrid, 22 janvier 1572.

Madame, Je me conjouiz le dix du present de votre part et de la Royne votre fille avecques le Roy Catholique pour la grace que Dieu luy a faicte de luy donner ung filz, suivant ce qu'il a pleu à Voz Majestez en escrire et commander du xxvj du passé. Duquel office led. Sr Roy fust très aize, et a belle envye de vous pouvoir rendre la pareille par la naissance d'un daulphin. Je fuz le mesme jour baizer les mains à Mesdames les Infantes, leur donner voz recommandations; qui me commanderent d'en rendre ung million à Votre Majesté; et n'y eust opportunité de viziter la Royne Catholique pour led. jour. A quoy j'aurois satisfaict depuis, si une collique suyvie d'aultres doleurs ne m'eust assailly lendemain et contrainct de garder lict ou chambre jusques à present. J'espere toutesfois sortir demain. En ces entrefaictes, Madame, est arrivé Lasalle avec une lettre du Roy et non de Votre Majesté. J'avois desja pourveu et satisfaict à ce qu'il a pleu à Sa Majesté me commander par sad. lettre touchant le cardinal Alexandrin; et vois comptant par mes doigtz que mon successeur ne peult tarder à venir plus de deux ou trois jours, si ce qui m'est mandé par lad. lettre aura effect. Vous advisant, Madame, que le secretaire Cayes me veint veoir encore hier et me dizoit que la lettre que Votre Majesté escrivist au Roy son maistre de votre main parlant de don Francés, l'a mis en fort grande perplexité, car dezire merveilleuzement de vous complaire. Toutesfois, Madame, je ne vois point qu'il en face demonstration contre led. d'Alava. Il est vray que toutz le blasment de s'en estre venu si ignominieusement et à la desrobée, comme il a faict; car cella suffizoit pour escandallizer tous les deux Royaumes, si leurs Majestez Très Chrestienne et Catholique ne feussent si bons frères et amys comme ilz sont. Led. Cayes m'a prié de scavoir si Aguilon vous est agreable en sa negotiation; car, s'il ne l'est, il aura tantost après une

reprimende, afin qu'il face mieulx. C'est en atendant don Diego de Suniga.

De Madrid, le xxij^me de janvier 1572.

308. — Au Roy.

Madrid, 12 février 1572.

Sire, Ceste depesche va par ung gentilhomme du prince d'Espinoy, qui rapporte à son maistre le congé qu'il estoit venu demander au Roy Catholique de pouvoir espouzer Madame la douayriere de Nevers. Lequel gentilhomme a dict à ung de mes gens estre party de votre court le xxvj du passé; et par ceste commodité de son retour, je n'ay voullu faillir de donner advis à Votre Majesté comment le secretaire Cayes veint parler à moy le vj^me du present et me dire de la part dud. Sr Roy qu'il trouve fort estrange que ses gentilzhommes, courriers et paquetz soient vollez passant par votre Royaume, comme le sont estez Lalferez Lazaro de Isla et Estevan de Samalloa près de Chastelleraud venant de Flandres par la poste depeschez du duc d'Alve et ses paquetz prins, que la façon ne luy en semble belle ny bonne. Et c'est nouveaulté d'avoir retenu lesd. gentilzhommes ung jour et demy en votre court attendant leur passeport; car parmy led. retardement ont eu loizir iceulx voleurs d'aller au devant ou d'estre advisez de les guecter aud. passage. Jusques à s'informer de moy led. Cayes s'il y aura seureté doresnavant pour les aultres courriers, nommeement s'il sera bezoing d'envoyer demander saulf conduict à Votre Majesté pour don Diego de Suniga, qui doibt aller ambassadeur vers Votre Majesté.

Touchant à ce poinct, Sire, j'ay respondu que le chemin est tout ouvert aux subjectz du Roy son maistre et tant plus à son ambassadeur; lequel je suis certain sera le bien veu et receu. Et quant à la vollerie, que ce m'estoit ung faict bien nouveau dont je n'avois rien entendu, ny Votre Majesté m'a escript ny commandé choze du monde despuis une petite lettre que m'apporta Lasalle du premier jour de janvier; neantmoins qu'en me donnant par escript le dire desd. gentilzhommes espaignolz, j'en advertirois Votre Majesté. Et sur ce propoz je n'euz faulte de responce pour soubtenir la raison qui vous a meu, Sire, d'ordonner qu'il ne passe

nul courrier sans prendre passeport; en quoy doibt estre uzée plus de difficulté qu'on n'uze en votre Royaume à l'endroict de cent manieres de gens qui font mestier de courre la poste; ou comment que ce soit, je croy, Sire, qu'il sera fort bon qu'il soit sceu qui a faict la vollerie, car icy s'en parle diversement, comme ilz sont en possession d'interpreter toutes chozes à la pire partie et se moquent de ce qu'on dict y avoir repoz et paciffication en France, puisque les courriers du Roy, votre frère, y sont destroussez et ses paquetz retenuz. Il est au Pardo despuis led. vij^me^ de ce mois avec la Royne et la Princesse de Portugal; et seront de retour le xvj^me^ pour veoir lendemain les joustes, estant ung ordinaire presque toutz les dimenches s'il faict beau d'y avoir jeu de caignes et alcaussies, tournoy, ou aultres passe-temps, despuis que le petit Prince est nay. Aussi je sollicite la levée des cinq mil Espaignolz, qui doibvent aller trouver le s^r^ don Jehan d'Austrie pour refformer et remplir ses compagnies; et ne perd pas temps de son cousté à faire les aultres provisions necessaires, afin d'avoir l'armée preste de bonne heure à executer quelque dessain secret qu'ilz ont. On parle d'Alger et de Lavelone; mais c'est plus de Lavelone, pource qu'ilz esperent de commencer par là et l'espugner facillement; se donnant entendre que le Grand Seigneur ne pourra remectre sur mer telle puissance de ces deux ans à venir, qui oze faire teste à lad. armée chrestienne; laquelle sera au choix d'entreprendre, assaillir ou laisser les places et endroictz de la marine qui luy viendront le mieulx à la main.

On dict, Sire, en ceste court que Votre Majesté faict armer à Marseille vingt quatre gallères et repasser celles qui sont en ponent, qui est très bien advisé à Votre Majesté et seroit encore meilleur d'en armer cinquante que seulles vingt quatre; car, comme j'ay respondu à ceulx qui m'en ont parlé, il est bien raisonnable pour raison d'estat de vous armer par mer, puisque voz voisins y sont si puissantz et victorieux; et puis qu'ilz vous convient d'entrer en leur ligue, tousjours serez vous plus prest et mieulx pourveu d'y entrer estant armé que desarmé. Ilz font bruict pareillement que Votre Majesté a faict arrester ung nombre de grandz navires en aucuns de voz portz dud. ponent; et chascun jour se font nouvelles peurs ces Espaignolz

d'avoir des alarmes par terre ou par mer devant de long temps.

En ces entrefaictes le duc de Medine Cely est acroché jusques au mois qui vient ou en avril et n'a pas quatre cens hommes, pour embarquer des premiers deux mil qu'il avoit. Ses capitaines refont leurs compagnies. D'aultre part le s^r Vespazian Gonzaghe luy donne mauvais lustre en Navarre, car ced. Sr Roy Catholique a ses actions plus agreables et led. royaume s'en contente mieulx que du gouvernement dud. duc, et les fortiffications qu'il y avoit faictes tant à Pamplonne que en autres lieux toutes sont esté ruynées pour mal entendues, et led. de Gonzaghe les a fortiffiées tout de neuf; de sorte que quelcun m'a asseuré que Sa Majesté Catholique luy a envoyé ses lectres patentes de visroy dud. Navarre. Dont les grandz de Castille, si cela est veritable, n'en seront pas contentz. On luy envoye quatre compagnies nouvelles qui sont esté levées en la ville de Segovie. Don Pedro Faxardo, filz du marquis de Veles, partira en bref pour aller vers l'Empereur. C'est afin de le persuader d'entrer en la ligue et luy offrir unze mil hommes payez tant que la guerre durera ou qu'il sera guerroyé du Turc. Je suis adverty qu'il luy sera parlé de faire eslire ung Roy des Romains, car doubtent qu'il ne vivra guere, et icy le tenoient pour mort de la derniere malladie qu'il a heu. Je ne vouldrois pas asseurer que cested. Majesté Catholique pretende à l'empire. Toutesfois scay je bien que l'Empereur son père fist ses effortz envers son frère le Roy Ferdinand qu'il cedast son estat de Roy des Romains à ced. Sr Roy d'Espaigne, et le Sr Empereur Charles eust transporté l'empire à sond. frère; et n'y restoit sinon le consentement de l'Empereur votre beau père, pour lors Roy de Boheme, vers lequel je fuz depesché en l'an mil v^c cinquante par la glorieuze memoire du Roy Henry votre père, afin de le divertir et dissuader de consentir à lad. cession, car il n'y avoit autre empeschement. Et comme le Prince don Ridolfe est encore trop jeune pour le charger de tel faix, ne seront pas hors de propoz de vouloir faire eslire cested. Majesté Catholique en Roy des Romains pour tousjours continuer led. empire en leur maison.

Au reste, Sire, ilz ont mandé à don Diego de Suniga, lequel est encores en sa maison à Salemanque, qu'il s'en vienne incontinent par la poste pour partir aussitost d'icy et aller rezider

ambassadeur vers Votre Majesté; ce qu'il fera; et sa femme le suivra au bon temps. Autre expedient se faict d'infanterie en plusieurs villes d'Espaigne. Je suis après pour scavoir combien de compagnies et à quelle fin, s'il sera possible.

De Madrid, le xijme de fevrier 1572.

309. — A la Royne.

Madrid, 12 février 1572.

Madame, Il n'y a pas eu faulte de parleurs en ceste court qui ont dict leur advis de quoy le cardinal Alexandrin n'avoit trouvé quelque seigneur à Bayonne pour le recevoir de la part du Roy; et là dessus se sont dictes des plus grandes sotizes du monde. Mais à la fin on a sceu que Mons' de Saint Supplice y estoit arrivé et que led. cardinal a esté honnorablement receu en la ville de Bourdeaux.

J'ay, Madame, à vous dire pour le regard de Mesdames les Infantes que elles sont en bonne santé; mais l'aisnée a gardé six ou sept jours le lict à cause d'une petite fiebvre.

Et ne veulx faillir de dire à Votre Majesté que je fuz, le xxiiij du mois passé, me conjouyr avecques la Royne d'Espaigne, de la part de toutes Voz Majestez, pour l'enfant que Dieu luy a donné. Il me fust ainsi enjoinct par voz lettres du xxvj de decembre, en attendant d'envoyer ung gentilhomme exprès qui sera Mons' de S' Gouard, à ce que le secretaire Aguilon leur a escript de plusieurs jours. J'avois desja faict cest office envers le Roy Catholique que, comme j'escrivis à Voz Majestez du xxij dud. janvier et l'eusse faict dès lors à l'endroict de lad. Dame Royne, ne fust que une collique me surprint qui m'en garda. Il m'est advis, Madame, que led. de S' Gouard tarde beaucoup à venir; car Portugal, Venize, Savoye, Florence et autres potentatz d'Itallie ont envoyé des leurs pour led. effect, et les anciens s'en sont desja retournez.

Au restant, Madame, je suis d'opinion qu'il seroit bon de faire prendre garde, si le roy d'Escosse est en lieu et au pouvoir de telz d'où Espaignolz ou Flamengz le puissent enlever; car je me doubte que ce seroit gens pour y essayer quant qu'il tarde non sans consentement d'aucuns des siens, et de le mener en Espai-

gne pour estre nourry en ceste court et maryé à une de voz petites filles. C'est ung discours que la feu Royne votre fille me feist quelque temps devant son trespas. Et suis adverty qu'on faict des Allemans pour Flandres, partie desquelz entrera à la garde des places dud. païs, en intention d'en tirer le plus d'Espagnolz qu'il sera possible, en lieu desquelz entreront aultant d'Allemans; de sorte que les presides seront moytié de l'une desd. deux nations et moytié de l'autre. Le semblable se fera en Piemont et Lombardie. Il fault croire que telle provision se faict ou pour assaillir ou pour se defendre en campaigne, et m'a esté dict que le duc de Medine Cely embarquera les vieulx soldatz de Navarre avecques luy, en lieu desquelz entreront quatre bendes qui se sont levées à Segovye. Thomas Stuely, anglois, est venu despuis quatre jours en ce lieu et partira avec le duc de Montalto, beau filz du duc de Medine qui s'en reva trouver sond. beau père à Laredo. Il est impossible qu'ilz n'ayent quelque entreprinze au dommage de la royne d'Angleterre; et peu de personnes ont opinion qu'il aille succeder au duc d'Alve que plustost le monde ne soit plus serain et asseuré qu'il n'est; car se defient d'avoir la guerre du cousté de France, ou à laquelle les François tiendront la main; et à toutes adventures, Sad. Majesté Catholique faict grandes provisions de finances, qu'il ne scauroit avoir faulte quelque besoing qui luy puisse survenir, cest an present, par mer ny par terre, estant si bien servy que son grand tresorier Melchior de Herrera luy a gaigné ou sceu espargner en ceste derniere foire de Medine del Camp la somme de huict cens mil escuz et deniers bons et revenantz. Le voiage pour Mousson tient tout rezollu à ce mois qui vient. Et m'a ung certain personnage voulu faire croire que le s^r don Jehan d'Austrie viendra à Barcelonne pour traicter des affaires avec Sad. Majesté devant que rien executer. Jehan André Dorie vient arriver en ceste court par la poste.

De Madrid, le xij^me^ fevrier 1572.

310. — A la Royne [1].

Madrid, 27 février 1572.

Madame, M. de St Gouart est arrivé en ce lieu le xxiij du

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 657.

present et m'a donné les letres qu'il a pleu à Voz Majestés m'escrire du xxme de janvier; ensemble m'a communiqué ses instruction et memoyres, que luy et moy ensuivrons sans y faillir d'un poinct. Et pour commencement, Madame, nous irons demain à l'audience du Roy Catholique, duquel je prendray aussy mon congé, puisque Voz Majestés me le permectent; dont je leur baize très humblement piedz et mains; estant bien fort aize d'avoir pour successeur ung si home de bien, sy remply et acompaigné des parties et vertus pour faire dignement toute grande charge, comme led. sr de St Gouard. Auquel je ne fauldray de dire et faire entendre ce qu'il a pleu à Voz Majestés estre traicté et negotié par moy durant six ans et demy. Cela faict, Madame, je m'achemineray aveques feme et enfans droict à Bayonne regaigner nostre maison où je feray peu de sejour de mon gré, car je dezire m'aller rendre aux piedz du Roy et vostres, supplier très humblement Voz Majestés me voulloir pardonner de quoy je ne me suis acquicté de ceste negotiation si deuement que j'estoys tenu. Au reste, Madame, don Diego de Cuniga n'est encore venu; il ne peult guerre plus tarder. Aussy Mesdames voz petites filles se portent très bien, comme le conte de Nugaruolo, gentilhome de la bouche de l'Empereur, vous scaura dire, par lequel j'escriptz ce petit mot à Vostre Majesté; et il s'en retourne en Allemaigne.

Madame, je prie Dieu qu'il vous conserve très longuement en parfaicte santé et très contente felicité. De Madrid, le xxvij de febvrier 1572.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

311. — A la Royne [1].

Madrid, 14 mars 1572.

Madame, Nous fusmes Monsieur de St Goart et moy à l'audience du Roy Catholique le xxvijme du passé, sa presentation faicte et sa charge representée si bien qu'il ne fust esté possible myeulx. J'esperois retourner à une aultre fois vers led. Sr Roy pour m'en

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, fo 659.

licentier; mais il partist lendemain de bon matin pour Escuryal, où il n'a voullu permectre que je le soye allé trouver, ny n'en a esté de retour que hier seullement. Sa Majesté m'a assigné à demain ; et prins que j'auroy mon congé, je feray peu de sejour en ceste court, me comandant mon debvoir et dezir de m'aller rendre à la votre au plustost que je pourray; mais non par la poste ; car aussy Voz Majestés ne m'ont point commandé de faire diligence. Et cependant je n'ay, Madame, voullu perdre la commodité de ce gentilhome du conte d'Arenberghe, qui m'a promys de donner ceste letre à Vostre Majesté, lequel va aux Païs Bas et passera par vostre court; assurant à Vostre Majesté que les Majestés Catholiques et les Altezes se portent fort bien, mesmes Mesdames les Infantes, despuis que elles sortent prendre l'air hors du palais.

Quant aux nouvelles, Madame, j'ay sceu que don Juhan d'Austrie debvoit partir de Sicille et aller à Tunes pour empescher que les Turcz ne la fortiffient, comme ilz ont commencé; et arrivées que seront xxv gallères qu'il envoye en Espaigne, les quatre ou cinq mil bizognes s'embarqueront là dessus; et s'en iront le trouver pour servir à reffermir et remplir les compagnies qui ne sont complettes. Touchant au duc de Medine Cely, il est encore à Laredo, atendant le vent pour naviguer en Flandres, ayant donné grand desgoust au Roy, son maistre, de quoy il ne poursuyvit son voyage puisqu'il estoit à la voille esloigné desja dud. port quand la tourmente survint; car s'il eust suyvy la route de son avant garde, il fust arrivé aud. Flandres aussy bien que elle fict; sur laquelle passerent de quatre à cinq cens soldatz. Don Pedro Faxardo est party pour Allemaigne et Polonie par la poste tirant à Barcelonne. Don Diego de Cuniga est venu ces jours passez et est icy atendant sa depesche d'ambassadeur pour partir dens trois ou quatre jours, et s'en ira repasser par sa maison pour faire acheminer sa feme et famille; lequelle ne viendra point par ceste cour; ains luy et elle prendront leur droit chemin à Bayonne. Ce sera par tout avril qu'ilz seront auprès de Voz Majestés. Maistre Monteze est party d'icy le vij^me de ce mois faire cinq compagnies d'infanterie au royaulme de Valence pour les passer à Oran là où il s'en retourne. Aussy le duc de Medine Cidonia entra en ceste ville le premier jour de

ced. mois luy cinquantiesme en poste et toute la cour le fust recevoir aux champz. Il fiança le jour d'après la fille du prince d'Evoly agée d'environ xij ans. On parle d'un juego de coagnas (?) qu'il drece pour dimenche prochain. Des aultres particularitez, je veulx bien croire que led. sr ambassadeur Monsieur de St Goart vous en donne advis par sa depesche; mais il luy tarde grandement d'avoir quelque nouvelle de France; aussy faict il à moy; car celle qu'il a apportée du xxme de janvier est la plus fraische que nous en avons receu. Il s'est trouvé mal ces deux ou trois jours; mais ce ne sera rien.

Madame, je prie Dieu qu'il vous maintienne très longuement en très accomplie felicité et santé. De Madrid, le xiiijme de mars 1572.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur

FORQUEVAULX.

312. — [Audience de Congé] [1].

Madrid, 15 mars 1572.

Du samedy quinziesme de mars 1572, à Madrid.

Prenant le sr de Fourquevaulx, ambassadeur du Roy, son congé du Roy Catholique d'Espaigne, en sa derniere audience, icelluy Sr Roy Catholique luy tint les propoz suyvantz, afin de les representer à Sa Majesté Très Chrestienne.

En premier lieu, il baize de tout son cueur les mains du Roy Très Chrestien, son bon frère, luy dezire aultant de santé, prosperité et contentement comme pour soy mesme, et sera tousjours fort aize que ses affaires succedent heureuzement, comme par le contraire il recevra grand desplaizir s'ilz iront mal.

C'est en ceste dicte bonne volunté qu'il a vescu avecques Sa Majesté Très Chrestienne et veult vivre, dizant luy avoir faict apparoir de la sincerité de son intention par les meilleures demonstrations qu'il a peu. Ce qu'il veult continuer de faire en ce qui sera de son pouvoir sans jamais s'en lasser. Estant l'amytié qu'il porte au Roy, son bon frère, inseparable de son cousté et sa fermeté si constante en la paix et union qu'il a pleu à Dieu y

[1] Autographe.

mectre, qu'il ne sera de sa vie le premier à la rompre ny à s'en despartir. Prie Sa Majesté Très Chrestienne d'en uzer en semblable et de voulloir employer ses forces encontre l'enemy commun. A quoi le Sr Roy Catholique dict avoir commencé d'employer les siennes heureuzement en compagnie de celles du Pape et des Venitiens.

La prie aussy de faire remedier aux pirateries que les François font, car aultrement il ne peult refuzer à ses subjectz d'y mectre le remede qu'il pourra pour asseurer leur navigation.

Qu'on a eu tort en France de pencer qu'il fust bien aize des troubles d'icelle, car c'est la choze en ce monde dont il recevoit aultant d'ennuy pour plusieurs bons respectz, mesme pour l'amour qu'il porte au Roy, son bon frère, le travail duquel luy estoit à esgal du sien. Et que leurs Royaulmes sont si voizins que la France estant en combustion, c'estoit la veille d'y veoir l'Espaigne. Et soit pour different de religion ou pour autre pretexte, tousjours l'exemple de la rebellion et desobeyssance des subjectz d'un prince monstre le chemin aux voizins d'en uzer semblablement contre le leur.

Aussy Sa Majesté Catholique pence qu'en France près la personne de Sa Majesté Très Chrestienne n'y a pas faulte d'aulcunes ames turbulentes qui dezirent veoir survenir alteration et ropture de la fraternelle amytié qui est entre leurs Majestés. Ce qu'ilz procurent subtillement et par grande astuce soubz coleur de bon serviteurs affectionniez au bien et grandeur de leur maistre.

C'est neantmoins en intention de venir par là au dessus de leurs dessains, les ungz à une fin et les aultres pour aultre. Mais les toutz au deservice de l'honeur de Dieu, du bien universel de chrestienté et dommage irreparable des royaulmes et subjectz de leursd. Majestés.

Dict icelluy Sr Roy Catholique que le Roy, son bon frère, a faict suffizante experience encore que lamentable des cueurs de ses subjectz et serviteurs, de sorte qu'il a peu cognoistre ceulx qui l'ont servy de bon courage, et qui froydement et laschement. A ceste cause, il est d'opinion que Sa Majesté Très Chrestienne doibt avoir plus de fiance en ceulx qui l'ont fidellement servy sans se lasser ny bransler, que non à ceulx qui se sont monstrez froidz et negligentz de le servir et secourir en sa necessité. Et par con-

sequent s'en doibt myeulx fier soit pour prendre conseil ou pour bailler quelque grande entreprinze à executer. Mais en ceste preference ne fault desesperer nul de ceulx qui l'ont servy à son bezoin à quelque mezure qu'ilz s'en soyent aquictez.

Tant y a que pour le regard des maulvais qui luy sont esté rebelles et enemys du commencement à la fin, il n'est point d'advis que le Roy, son frère, s'en doibve jamais fier, tant s'en doibt faillir qu'il en face estat ny fondement.

Et voyt bien qu'il sera difficille dores en avant de traicter auprès du Roy, son bon frère, les negoces de grande importance en telle confience qu'on soulloit et qu'il fauldroit les traicter, veut que les principaulx qui l'ont voullu destruyre sont et seront d'icy en avant à l'oreille de Sa Majesté Très Chrestienne et de la Royne sa bonne mère, pour destourner et empescher que rien de bon ne s'y delibere ne conclue, principallement s'il se traictera de l'interest de leurs amys, correspondantz et confederez, comme par adventure l'occasion portera que Leurs Majestés Très Chrestienne et Catholique en auront à deliberer et traicter quelquefois.

Bien entendu aussi que lesd. principaulx et ceulx de leur alliance feront leur effort d'y mectre et nourrir jallouzie et deffience plus volluntiers que de les entretenir en paix et amytié, ou estre dezireux et soigneux que les conseils et entreprinzes de leursd. Majestés ayent bon succez.

Que les depportementz de lad. Majesté Catholique durant lesd. troubles de huict ou neuf ans font preuve et veriffication de son interieur; car s'il eust eu maulvaise intention, c'estoit la saison de la mectre en evidence, ainsy que aulcuns luy voullurent persuader; et n'avoit pas faulte de moyen pour faire beaucoup de maulx, s'il eust voullu. Mais il n'y voullust jamais entendre; et ne s'en repent point.

Somme toute, Sa Majesté Très Chrestiemne, la Royne, sa bonne mère, et Monseig^r d'Anjou doibvent tenir pour rezollu que le bien et le mal du Royaulme de France, c'est à sçavoir de la coronne, leur touche de plus près et le doibvent sentir plus au vif que nulz aultres, quelz qu'ilz soyent. A ceste cause, ne doibvent prendre n'y croire conseil de qui que ce soit sans examiner de bien près à quoy il tend, et, s'il ne leur semble tout à clair advantageux pour Sad. Majesté Très Chrestienne et pour le bien et bonheur de

sad. coronne, regecter tel conseil, et qui le donne pour très pernitieux.

Sans se laisser attirer ne decevoir par belles apparences qui semblent grandes de prime face, ains estendre sa vue le plus loing qu'on peult et songer à la fin qui s'en pourroit ensuyvre aussytost en mal ou plustost que non en bien.

Et juger du zelle sur lequel telz conselliers malingz fondent leurs opinions et conseilz, auquel cas Sa Majesté Très Chrestienne trouvera qu'ilz sont poulcez de passion particulliere et non du service qui luy est deu.

A la Royne Très Chrestienne, sa bonne mère, led. Sr Roy luy baise très affectueuzement les mains et la prie de voulloir tousjours tenir main, ainsy qu'elle a faict, à la conservation de l'amytié d'entre les deux Roys sesdictz enfans. Et face compte Sa Majesté que les raisons pour les avoir faict vivre en bons frères jusques à present sont les mesmes aujourd'huy pour les y maintenir. Et de plus, de l'alliance si estroitement renouvellée entre Leurs Majestés, il a pleu à Dieu leur donner des enfans et esperance d'en avoir au premier jour pour confirmer plus fort lesd. amytié et bonne intelligence à l'advenir.

Quant à luy, il veult avoir dict et promys une bonne fois d'estre toute sa vie bon frère et amy du Roy Très Chrestien, son frère; qu'il acomplira de son endroict sans jamais s'en departir le premier, ny sans en estre par trop contraingt et provocqué.

Et après aultre discours, Sad. Majesté Catholique donna charge audict de Fourquevaulx de dire à toutes ces Majestés Très Chrestiennes qu'il est bien fort joyeulx d'avoir entendu que la Royne Très Chrestienne, sa soeur et niepce, est grosse, dont il s'en resjouyst avec leurs d. Majestés. Priant Dieu leur en donner le contentement que elles en esperent et voulloir assister à la mère et à l'enfant et leur esclairer de sa saincte grace avecques heureuze suyte de plusieurs aultres enfantz.

313. — A la Royne [1].

Madrid, 22 mars 1572.

Madame, Si j'eusse peu advancer plustost mon partement de

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 661.

ceste court, je serois aujourd'hui bien avant en chemin, qu'il me fault faire. Toutesfois, je sortiray d'Egipte le plustost qu'il me sera possible avec feme et enfans. Et n'ay rien à presant qui me retarde; car hier me furent données les letres du Roy Catholique pour Voz Majestés, et her soyr mon passeport. Ceste cy achevée, je monte à cheval, bien fort aize qu'il ait pleu au Roy et à Votre Majesté me tirer de ceste si longue captivité. Et ira madicte letre par Monsieur de Quivimille, gentilhome de la chambre de l'Empereur; lequel a tenu icy la place de son ambassadeur en l'absence du s^r don Dietristain, et s'en reva vers son maistre pour retourner succeder aud. Dietristain, qui se retirera ce mois de may. Par ced. porteur, Madame, scaura Vostre Majesté qu'on est icy bien fort joyeulx d'avoir sceu au vray la groisse de la Royne. Aussy la Royne Catholique sa soeur est ensçainte.

Ce que je scai d'aultres nouvelles n'est, Madame, que de l'election que led. Sr Roy d'Espaigne a faicte du duc de Sesse pour aller lieutenant general du s^r don Juhan d'Austrie, encore qu'il soit bien goteux. De lad. election se sont toutz resjouyz en ceste court, car il y est très aymé. Le duc de Nagera s'en va pareillement trouver led. don Juhan et bon nombre de noblesse espaignolle. On veult dire que Alger aura une alarme à l'improviste après avoir prins Tunes et Porto Farina. Don Pedro Henriques qui fust vers Voz Majestés devant St Jehan d'Angely est capitaine general de La Golete. On pence que led. duc de Sesse demourera visroy en Naples d'une fois que le dessain qu'ilz ont soit executé; et celluy de Nagera aura la Sicille; car il ne se parle plus du conte de Bonavent. Don Pedro Faxardo est allé espouzer sa feme à Barcelonne, où elle est avecques sa mère, qui est feme du grand commandeur de St Jacques; et l'ira retrouver à Milan. Mais led. Faxardo, faictes les nopces, s'en va vers l'Empereur, puis au roy de Polonie. Encore se faict bruict qu'il donnera jusques au Moscovite et de là en Perse pour esmouvoir le Sophy contre le Turc. Ce sera ung bien long voyage pour ung remaryé nouvellement. Les capitaines ordonnez à faire les cinq mil homes qui doibvent aller vers led. don Juhan ne pouvoyent faire leurs compagnies; mais puisque le duc de Sesse sera de la partie, ilz en trouveront plus qu'ilz n'en vouldront. Ce sont les nous velles, Madame, que j'ay aprinses sur mon partement. Je suis

certain que Monsieur de St Goart sera très diligent de faire entendre à Voz Majestés ce qui succedera, et s'aquictera myeulx de sa charge que je n'ay faict de la mienne; dont je vous asseure, Madame, que je n'en seray pas marry; et que le service de Voz Majestés et de vostre coronne aille toutz les jours de bien en myeulx.

Madame, je prie Dieu vous conserver très longz ans en très acomplie felicité et santé. De Madrid, le xxij de mars 1572.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

314. — A la Royne [1].

Boceguilles, 27 mars 1572.

Madame, Le s^r de Quivimille n'est si tost party de Madrid qu'il esperoit; et c'est la cause pourquoy ma letre m'a acompaigné ce peu de jours sans l'acheminer; despuis avoir datté laquelle, j'ay sceu par ung courrier du duc de Medine Celyn qui alloit vers le Roy Catholique que certainement led. duc s'embarquera le dixiesme d'avril et fera voylle hors du port de Laredo, on dict que pour Flandres; et avec luy va Tomas Stuely, anglois. Ilz sont fort fachez de la prinse de xij ou quatorze navires Espaignolz et Flamengz que les Anglois ont faicte, ces jours passez; et pencent qu'il y ait heu des courssaires François avecques eulx. Aussy est très mal satisfaict Sa Majesté Catholique de Pierre Menendes, pour ce qu'il estoit plus fort que une aultre flotte d'Anglois courssaires qui vont infestant les Indes d'Espaigne, et ne les a ozé combatre; ains se retira dens ung port lachement.

Madame, je prie Dieu qu'il vueille conserver très longtemps la santé de Vostre Majesté et luy donner très acomply contentement comme ses plus fidelles serviteurs dezirent. De Boceguilles, le xxvij^me de mars 1572.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 663.

315. — Au Roy [1].

Bayonne, 15 avril 1572.

Sire, En passant le mont St Adrian, le vij^me de ce mois, m'a esté donnée la lettre qu'il vous a pleu m'escrire du xxix de mars, pour m'asseurer des receu de deux miennes que j'avois escript à la Royne, vostre mère, despuis l'arrivée de Monsr de St Gouard, vostre ambassadeur. Je veulx, Sire, croire que autres de mes lettres precedentes, scavoir est du deux et xxij^me de janvier et xij^me fevrier, auront coru meilleur fortune que tout plain de paquetz et lettres de particulliers, sans espargner celles des marchantz qui se sont esgarées durant ces deux ou trois mois passez. On ne scait si c'estoit que le Roy, vostre frère, voullust descouvrir ce qui se traictoit entre lesd. marchantz et leurs correspondantz durant la foire de Medine del Campo. Mais on a dict qu'il n'y avoit paquet qui ne fust perdu et rendu au povoir de lad. Majesté.

Ceste lettre, Sire, est pour faire entendre à Vostre Majesté comme moy estre arrivé en ceste ville de Bayonne, le xij^me du present, je suis esté prié des eschevins et principaulx cytoyens me transporter sur le lieu où le boccau et canal de ceste ville a esté commencé, me requerant au nom de vostre service, qui est la plus grande adjuration qu'ilz me pouvoient faire, et pour le bien de leur ville, de voulloir escrire à Vostre Majesté ce qui m'en sembleroit, car leur est enjoinct par Vostre Majesté d'envoyer vers elle deux desd. habitantz afin d'entendre vostre bon voulloir et intention sur la continuation dud. canal; ce que je ne leur ay sceu honnestement resfuzer. A ceste cause, Sire, j'ay veu le lieu d'un bout à l'aultre, faict sonder la riviere; et consideré ce qui m'a semblé faire à propoz; dont par mon petit jugement je suis d'opinion que Bayonne s'en va estre deshabitée et dezerte s'il ne sera remedié au dommaige que lad. riviere y faict continuellement de mal en pis; mesme les merques y sont d'un desbordement survenu l'année passée qui monta la haulteur d'un grand homme au long des rues, qu'il n'estoit possible d'y aller que par barque, et de present leur prayrie est couverte

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 665.

d'eau la haulteur des saules par le regorgement de lad. riviere, dont le seul remede consiste en achevant l'oeuvre encommencée par ung Faiol de Marseille qui me semble en avoir donné le vray expedient, selon qu'on peult juger à l'oeil et par experience de son ouvraige et fabrique qui est demeurée entiere sans soy desmentir. De sorte, Sire, que sans plus prester oreille aux discours et inventions d'aultres ingenieurs nouveaulx, je pence qu'il ne fault sinon donner ordre que le dessin dud. Faiol soit executé et les deniers bien mesnagez et fidellement. Et d'une fois que cela sera faict, Vostre Majesté peult faire estat d'avoir ung port aud. Bayonne capable de tout grand nombre de navires qui pour grandz qu'ilz soient flotterent tousjours. Que je die à Vostre Majesté la facilité qui y est d'y drecer promptement une bonne armée et l'avoir preste pour travailler de bien prez voz voizins de ce cousté, s'il sera besoing, comme je scay que Vostre Majesté en est informée de veue et le scait trop mieulx par son très clair jugement, que je ne scaurois le representer par ma lettre ny autrement. Qui ne veulx faire faulte de baizer très humblement piedz et mains de Vostre Majesté, de ce qu'il vous plaist, Sire, m'asseurer par les lettres qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escrire par led. s^r de St Gouard et par la derniere susd., que je seray d'elle le très bien venu, à quoy je m'attendz bien aussi, non tant pour raison de mes longs services comme pour vostre très grande bonté. Ce bien toutefois ne pourra si tost advenir pour moy comme je le dezire; car il m'est force, Sire, de reconduire ma femme chez nous; laquelle n'est si dispozée au present pour souffrir le travail d'un si ennuyeulx et long chemin que nous avons faict et luy reste à faire, comme il seroit bezoing pour elle et pour moy. Mais je dilligenteray le plus qu'il me sera possible de m'aller rendre bientost aux piedz de Voz Majestés.

Sire, je prie Dieu de voulloir conserver Vostre Majesté très longuement en très acomplie santé, avec acroissement de royaumes, estatz et felicité, ainsi que ses plus fidelles serviteurs dezirent. De Bayonne, le xv^me^r d'avril 1572.

Votre très humble, très obeyssant et très obligé subject et serviteur.

FORQUEVAULX.

316. — A la Royne[1].

Bayonne, 15 avril 1572.

Madame, Tout ce que j'ay peu faire en vingt trois jours, ç'a esté de me trayner, ensemble ma famille, jusques en ceste ville à cause du mauvais temps et des chemins rompus, que nous avons trouvez; et bien m'a vallu que le Roy Catholique d'Espaigne m'eust donné deux mil escuz à mon partement comme ayant servy le terme ordinaire de deux ambassadeurs; car sans cela je n'avois le moyen de sortir de sa court ny de son royaume, duquel je suis hors, puisqu'il a pleu à Dieu et à Voz Majestez m'en retirer après y avoir trempé[2] six ans et huict mois pour vostre service; qui me faict, Madame, prendre asseurance sur vostre bonté qu'il ne vous desplaira poinct que j'achève de remener vostre très humble servante à nostre petit mesnage, puisque son temps aproche; qui la garde de pouvoir aller baizer les mains et piedz de Vostre Majesté, comme elle deziroit; et si je ne pençois faire faulte de donner jusques à Narbonne devant que m'aller rendre à vozd. piedz, je m'y en iroys fort voluntiers faire ung passage, car plusieurs raisons m'y appellent, mesme que pour y passer ny à ma dicte maison je n'allonge mon chemin que de bien peu, si Voz Majestez s'en vont à Fontainebleau, ainsi que l'on dict, pour y faire les nopces de Madame au premier jour.

Madame, je n'ay voullu faillir de vous escripre ceste petite depesche par les depputez de Bayonne, qui m'ont promis la rendre seurement en voz mains; c'est pour dire à Vostre Majesté qu'il me semble qu'il seroit bon que Monsr de St Gouard fust adverty, ou le secretaire Aguilon pour en advertir led. Sr Roy d'Espaigne, si c'est choze qu'il puisse scavoir, à quelle intention et fin Sa Majesté Très Chrestienne arme sur la mer de ponent, et quel nombre de navires et de gens de guerre y entre, car aud. Espaigne sont en allarme, pource qu'on faict bruict publiquement que ce sont plus de cent bons et grandz navires, et de huict à dix mil arquebuziers commandez par capitaines toutz gens de bonne maison, et deux cents hommes d'armes qui s'y doibvent embarquer, et ne fault s'esbahir si les Espaignolz discourent là

[1] Original. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 668.
[2] Demeuré.

dessus, car les mesmes François en devisent par deçà diversement; qui sert d'augmenter le soubçon et pourroit causer quelque desordre, s'il n'y estoit pourveu par vostre très sage prudence; car je puis asseurer à Vostre Majesté que led. Sr Roy Catholique n'a intention quelconque de rien alterer à ce qu'il m'a donné charge de fere entendre au Roy, ains de vivre comme il a vescu avecques Sa Majesté, ces douze ans passez, ainsi, Madame, que j'espere de dire plus amplement à Voz Majestez, qu'il ne tardera longs jours. Quant au duc de Medine Cely, il est tousjours à Laredo, et ses bizognes consument le païs circonvoizin, en esperance de s'embarquer quelque jour on ne scait quand. Et jaçoit, Madame, que ung sien courrier m'eust dict que ce seroit le dixiesme de ced. mois, j'ay neantmoins sceu en passant qu'il n'a rien de prest pour son passage, encore qu'il ayt faict plusieurs semblantz de redrecer son armée. Je ne scay s'ilz ont peur d'avoir quelque venue dud. endroit, ou si la saison d'executer quelque leur dessain n'est encore venue, car sans occasion n'est il pas si longuement aud. lieu ny ses gens, lesquelz sont aujourd'huy environ deux mil hommes, qui n'en vallent pas cinq cents et toutz desarmez. Il est vray que aud. Laredo leur gardent harquebuzes et piques pour quand ilz s'embarqueront.

Madame, je prie Dieu qu'il vous conserve et maintienne très longues années en très accomplie santé et felicité. De Bayonne, le xvme d'avril 1572.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

317. — A la Royne[1].

Dax, 17 avril 1572.

Madame, S' il est ainsy que le maryage de Madame votre fille soit accordé et la cerimonie des fiançailles passée avecques Monseig^r le prince de Navarre, ainsy que ung sien secretaire venant de votre court a dict en passant, deux jours a, par ceste ville, lequel portoit les pactes aud. s^r, c'est le debvoir que voz serviteurs s'en resjouyssent faisant compte que Voz Majestés auront

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 671.

preferé ce party à celluy de Portugal pour aulcun grand advantage que elles y auront cogneu; et debvons prier Dieu qu'il le face succeder à votre contentement. Le propoz, Madame, se disoit assés à Madrid et parmy Espaigne devant mon partement; mais peu de persones le vouloyent croire et allegayent pour une raison qu'il y a du cousté de Navarre dix raisons en faveur dud. Portugal. Lesquelles, s'il plaira à Votre Majesté les oyr de moy quelque jour, je les luy diray encore que ce doibve estre trop tard; si l'opinion que j'ay tousjours eue du grand plaizir que vous aurez faict au Roy Catholique de luy laisser le Roy son nepveu pour estre son gendre ou de l'Empereur, afin que votre coronne ne se fortiffiast d'une si grande alliance qui eust grandement affaibly celle de Castille.

Pour ceste heure, Madame, je n'en diray plus à Votre Majesté, estant la presente pour vous supplier très humblement qu'il soit votre bon plaisir de commander que les sommes qui me restent à venir de l'année passée me soyent payées promptement, afin de m'ayder à payer les appoticaire et tailleur de la feu Royne Catholique votre fille, ausquelz je suis debiteur de plus de quinze mil livres que je n'ay moyen d'aquicter sans la liberalité du Roy. Surquoy ce porteur Laplace en presentera ung petit memoyre à Votre Majesté, qui sera servie, s'il luy plaist de me faire accorder ma requeste très humble, mesme que je pence avoir fort bien gaigné ce que je demande. Et n'y a pas lieu sur la fin du septiesme an de ma negociation de me faire perdre ce qui m'a esté continué paravant; car ainsy j'avois trop meilleur moyen de sortir et me desengager d'Espaigne, il y a quatre ans que je n'ay heu oncques puis; et tant plus je y suis esté retenu, tant plus les difficultez sont augmentées pour m'en pouvoir sortir quand il a pleu à Voz Majestés m'en retirer. Me confiant donc, Madame, en vostre bonté et de la justice de mon faict, je ne vous seray prolixe ne importun plus oultre que j'ay esté; et sur ce,

Madame, je prie Dieu vous voulloir conserver très longuement en parfaicte santé et très acomplie felicité. De Dax, le xvij^me^ jour d'avril 1572.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

APPENDICE [1]

N° 104, tome Ier, p. 275, *lisez :*

104. — A la Royne [2].

Madrid, 2 octobre 1567.

Madame, Je fuz veoir disner la Royne Catholique le jour St Michel; et m'avoit promys d'escrire à voz Majestés led. jour. Mais lendemain au soir, comme j'atendois ses letres, ayant les miennes prestes, Sa Majesté me manda par ung de ses *reposteros* que le Roy Catholique vouloit respondre à Vostre Majesté, me priant de retenir ma dépesche par deux jours, pençant que j'envoyasse ung courrier. J'ay atendu jusques à ce matin; et toutesfois lesd. letres ne sont point venues, ny j'ay volu importuner Leurs Majestés pour les m'envoyer, ne aussy différer davantage de faire partir mesd. letres par ung messager à pied d'icy à Bayonne, afin que Voz Majestés ne soyent longuement en peine de sçavoir nouvelles de lad. Dame Royne; vous asseurant, Madame, sur ma vie, qu'estant si prest de son enfantement, comme elle est, car, Dieu aydant, ce sera dans le ixme de ce mois, jamais elle ne se porta myeulx, bien que elle est ung peu deffaicte au vizage; et va toutes les après disnées au monastère de St Jeronime oyr vespres et faire exercisses. Le Prince d'Espagne, la Princesse et les Princes de Bohème luy font souvent compagnie. Toutz les matins, après la grand messe de la chapelle du chasteau, les chappelains et chantres de lad. chapelle vont en procession par les galleries dud. palais, et continueront jusques aux couches de mad. Dame, priantz Dieu les luy donner très heureuzes. Led. Sr Roy a encore ung peu de touz depuis lad. St Michel; mais il ne laisse de sortir à la messe pour cela; et hier s'enferma en son cabinet plus de deux heures avec le confesseur de sond. filz. On pence que c'estoit pour le reprendre qu'il avoit tort des insolences et désobéyssances d'icelluy à faulte de les luy blasmer, comme son debvoir veult. Je ne sçay si les advis dud. confesseur amenderont les maulvaises meurs dud. Prince, lequel veult bien estre estimé bon catholique.

Il est bruyt, Madame, que le marquis de Pesquere ira visroy de Sicille; le duc de Feries, qu'on appelloit cy-devant conte, ira visroy de Naples, le sr Loys Quixade lieutenant général du duché de Milan. Quant à don Garsie, il est malsain de sa persone et malvolu des Siciliens; il pourroit bien demeurer en Espagne, sans charge aussy des gallères, car on a petite satisfaction de luy. Le duc d'Alcala, visroy de Naples, demande à retourner par deçà; aussy faict le duc d'Alburqueque; par ainsy on dict qu'ilz auront lesd. successeurs. Jehan André ne bougera d'icy de cest hiver; par quoy j'auray meilleur commodité de le faire presser de delivrer les forçatz François qu'il tient; et

[1] Les six lettres qui suivent, appartenant au tome Ier, sont ici rééditées d'après les expéditions originales, qui ont été retrouvées dans l'intervalle.

[2] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 318 *bis*.

n'oblieray d'en solliciter ceste Majesté. La Royne vostre fille va ce matin au monastere de lad. Princesse, demain ira aux Cordelliers, changeant toutz les jours de station et vizites d'eglizes jusques à sesd. couches.

Madame, je prie Dieu me donner la grace de vous en pouvoir faire entendre bientost telles nouvelles que Vostre Majesté les dezire, et vous doint très heureuze, très contente et très longue vie. De Madrid, le deux^me jour d'octobre 1567.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subject, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

N° 107, tome 1er, p. 279, *lisez:*

107. — Au Roy [1].

Madrid, 15 octobre 1567.

Sire, Vostre Majesté scaura dens trois ou quatre jours la nouvelle des couches de la Royne d'Espagne par ma depesche du dix de ce mois; et par la letre que j'escriptz presentement à la Royne appert de la santé et de son bon portement. Je toucheray donc par ceste cy ce que j'ay aprins de nouveau, ces quatre ou cinq jours, comme est, Sire, que le secretaire de la Duchesse de Parme nommé le Machiavel, est party d'icy le xiij de ced. mois. Elle luy avoit commandé par exprez qu'il s'en deubt retourner vers elle dans xij ou quinze jours avec responce ou sans responce; car, congé ou non, elle estoit deliberée de se retirer vers son mary. La responce que led. secretaire porte à sad. maistresse est que le Roy d'Espagne confesse que lad. Dame, ayant esté longuement absente de sond. mary et en continuel travail en ses païs de Flandres, ne dezire point sans raison de l'aller retrouver et se repozer quelque tempz. Toutesfois que l'hiver n'est pas saison propre pour voyager par la Germanie ayant à passer haultes montaignes et longues journées par païs froid extremement, qu'il seroit très marry que son Alteze se mist de tel tempz en chemin. Neantmoins si elle est si rezollue de vouloir quicter la charge et gouvernement desd. païs, ce qui viendroit à Sa Majesté à très grand regret et desplaizir, il la prie très affectueusement d'atendre à l'esté qui vient, car il a necessairement bezoin de conferer avec elle de maintes chozes concernantz sesd. Païs Bas, et qu'il passera pour certain aud. Flandres ce printemps, la priant de continuer jusque là sad. charge comme elle a faict, car il ne s'y fera choze auculne sans son gré, conseil et volunté; et lorsqu'il sera par delà, il fera veoir au monde qu'il la tient et estime en très chere et très aymée seur, la priant de metre en obly ce que le duc d'Alve a faict saizir les s^rs d'Agamont et de Hornes sans le sceu d'elle, car ç'a esté à bonne intention pour laisser toute la haine et malle satisfaction des Flamengz sur led. duc et que lad. Dame demeure en leur grace et amour, comme elle estoit paravant.

Au regard desd. prisonniers, Sire, j'entendz qu'on leur fera leur procès pour concitateurs de peuple et led. procès faict, il sera jugé par cinq chevaliers de l'ordre de la Toizon, suyvant le privillege d'icelluy. Le s^r de Montigny sera

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 323.

envoyé aud. Flandres pour luy faire son procès comme aux aultres. Le marquis de Serralva partira dans deux jours pour Milan et Rome veoir d'appaizer le Pape touchant la citation des s^rs du senat dud. Milan; deux senateurs duquel iront comparaitre aud. Rome et rendre compte de la raison qui les a meuz à donner l'estrappade au barizel du cardinal Bonromeo. Il y va pareillement pour remonstrer à Sa Saincteté les occasions qui ont retenu cested. Majesté qu'il ne soit allé en Flandres; car led. Père Sainct le trouve fort maulvais. On dict, Sire, que don Jehan d'Austrie sera general des gallères, don Loys d'Avilla et Andriet Dorie ses lieutenantz generaulx, sans lesquelz led. don Jehan ne pourra rien executer. Le cardinal Granvelle va visroy en Naples par maniere de provision et le duc d'Alcala s'en viendra. Le procès et audition qu'on a faicte à André del Bagno à Seville sont esté envoyez au conseil de Portugal, et sera grand choze si luy mesme n'y sera envoyé, combien qu'il n'ait aulcune coulpe. Le Roy Catholique est allé s'esbatre au Pardo; il sera demain de retour et se porte fort bien.

Sire, je prie Dieu vous conserver très longues années en très accomplie felicité et santé. De Madrid, le xvme d'octobre 1567.

Sire, depuis ceste letre escripte, est her soir arrivé ung courrier depesché par le governeur de Fonterrabie portant nouvelle que le bastard du feu roy de Navarre tient les champz au païs de Guienne avec gros nombre de huguenotz, qui multiplient à toutes heures, et on[t] failly à surprendre Bayonne. Je me suis laissé dire qu'on doubte par deçà que ce soit pour travailler l'Espagne ou Navarre avec plus de forces et meilleurs chefz que du susd. bastard.

Led. Sr Roy, Sire, est retourné ce matin, et, après avoir veu la Royne, il s'en est allé vers Aranchois, mais plustost il a parlé avec son conseil de guerre; lequel, comme j'ay entendu, consulta tout her soir jusques à unze heures de nuict sur la depesche que led. gouverneur avait envoyée. Et lad. Dame Royne, Sire, n'a plus la joue enfle ny fiebvre et son laict se rezoult fort bien, de sorte que elle dort, repoze et menge comme celle qui n'a aulcune doleur, Dieu mercy. C'est du xvj^me dud. mois sur le soir.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subgect et serviteur.

FORQUEVAULX.

N° 127, tome Ier, p. 340, *lisez :*

127. — Au Roy [1].

Madrid, 26 mars 1568.

Sire, Le retour du Roy d'Espaigne a esté le xx du present et mon audience le xxiij^me. J'avais receu le jour precedant une petite depesche qu'il a pleu à Vostre Majesté me faire du xxvij de febvrier. Et touchant celle du xxiij dud. mois, qui m'a esté donnée le xme d'estuycy, je luy en ay dict le contenu en mad. audience, ensemble le succès des affaires suyvant ce qu'il plaist à Vostre Majesté qu'ilz soyent communicquez aud. Sr Roy, ainsy que je luy ay declaré que vous le voullez et me le commandez. Il m'a, Sire, respondu les

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 375.

courtoizes parolles acostumées du dezir qu'il a que Dieu vous doint le meilleur sur les rebelles, vous remercyant de lad. communication qui luy est aultant agreable que d'endroit de ce monde dont elle luy scauroit venir. Ce que je croy, Sire; et qu'il accepte ces compliments en très bonne part pour l'amour de vous et de la Royne, car il vous ayme parfaictement. Bien a creu piteusement ce que je luy ay dict de votre determination de voulloir envoyer donner la bataille à l'arrivée de voz reistres, car il est adverty que Voz Majestés ont renvoyé apeller Monsieur le car^al de Chastillon pour reparler de la paix et que Madame la marquise de Rothelin et aultres ne cessent de la negotier, tellement qu'on la tient icy pour arrestée ou peu s'en fault, comme faict semblablement la Royne Catholique, à laquelle je suis esté rendre compte de mad. audience au partir de lad. Majesté; estant commune opinion en ceste court que si lad. paix est faicte ou si elle se fera, que les enemys donneront sur les Païs Bas pour tenir promesse au Conte Palatin d'aller ensemblement procurer la liberté du comte d'Agamont; surquoy ced. Sr Roy, afin d'eviter à surprinse, faict tenir prestz Allemantz et Italliens en gros nombre; et le duc d'Alve a commandement d'envoyer souldoyer le plus qu'il pourra avoir de vosd. reistres quand ilz se retireront.

Quant à Navarre, Sire, duquel cousté on ne s'asseure pas beaucoup, veu les remuementz du païs de Bearn, il y a huict compaignies de gendarmes des ordonnances de Castille, qui ont marché vers led. Navarre; et les frontieres sont advisées et sur leur garde pour prendre les armes et sortir incontinent qu'ilz seront mendez.

Au regard, Sire, du Prince d'Espaigne, il est au lieu acostumé, et luy eschappe toutz les jours de faire quelque follie. Il tenoit, n'a gueres de temps, et avoit mys en sa bouche ung sien gros diamant en table qu'il porte en l'ung de ses doigtz; et sans qu'il s'en print garde, il avalla led. anneau comme une pillulle, puis a esté ung nombre de jours à le chercher et songer ce qu'il en povoit avoir faict. Finablement on a deviné ce qui estoit, pource que une fois, il y a trois ou quatre ans, il engloutist par mesme inadvertence une perle de la grosseur du poulce; et à force de medecines, il a rendu led. diamant au xvij^me jour après qu'il l'avoit avalé. Il fut bruit que le Roy, son père, l'avoit esté visiter ung beau matin. J'ay sceu depuis le contraire et qu'il ne passa point plus avant que la chambre du s^r Ruy Gomes; car delà il povait ouyr clairement et croy que veoir aussy led. Prince. Lequel se porte bien de sa santé, mais très mallade de contentement et plus desconffie de liberté. Il ne se peult tenir de dire et de faire des follies et de mal parler; lesquelles chozes l'accusent de malsage et d'enemy dud. Sr Roy son père. Estant la diversité et repugnance du naturel et complession du père et du filz si differentes qu'il faudroit miraculeuzement que l'un d'iceulx se feist tout ung aultre home devant que debvoir esperer que led. Prince sorte de prison tant que sond. père vivra. Si est ce que la prière de l'eglize, en laquelle prière il est comprins, centinue comme elle souloit de dire par ces propres motz : *Et famulos tuos Papam, Philippum regem nostrum, Reginam et Principem nostrum cum prole regia;* et pourra veoir Vostre Majesté par une coppie qui va avec la presente en quelz termes le Roy, vostre frère, feist entendre led.

enserrement aux ducz et grandz s^rs d'Espagne, ayant aussy faict deffence à toutz prescheurs de ne aulcunement nommer led. Prince ny en faire mention en leurs sermons.

Au reste, Sire, ce qui se conte de nouveau est que le Mr Monteze, gouverneur d'Oran, a escript que le roy d'Alger faict grandes provisions pour l'assaillir, car il aura quatorze mil Turcz harquebuziers et plus de soixante mil Mores; et a envoyé quatre cens cameaulx chargez de pouldre d'artillerie en la ville de Mazagran sur le chemin dud. Alger et Oran. Et le visroy de Naples a donné advis par ung courrier qui est arrivé le xx du present que l'armée turquesque se redrecoit à extremme diligence.

Led. Sr Roy a donné cinquante mil escuz à la religion de Malte, la moytié payable incontinent en Naples et le restant l'an qui vient. Les Commandeurs qui ont du bien en ce royaulme se sont cottisez liberallement à grands deniers pour la fortiffication et deffence dud. Malte.

Peu de jours a que le capitaine Serpe, espagnol, est party d'ici pour aller aux Indes du Peru conquester de l'aultre part de la terre et païs adjacent à la riviere du Maraignon, et menera huict cens soldatz qu'il est allé lever en diligence.

Don Pedro Silve va faire la conqueste de l'aultre part de lad. riviere avec cinq cens soldatz et comptent l'ung et l'aultre chozes incroyables de l'or et argent qu'ilz ont veu quand ilz sont esté descouvrir lesd. païs; mais n'avoyent les forces pour s'en emparer comme ilz feront.

La flotte qui s'atend de jour en jour à Seville porte trois millions et demy d'or pour les particulliers et sept cens mil escus des droitz royaulx. On asseure qu'il y a plus d'un million et demy d'or caché sur les navires de lad. flotte, sans comprendre la pierrerie, perlerie et aultres richesses et marchandizes de très grande valeur.

Sire, j'acheveray en asseurant à Vostre Majesté que la Royne, vostre séur, se porte fort bien, ainsy que ses letres feront foy; et ne scachant dire davantage, je prie Dieu qu'il vous vueille conserver très longuement en très acomplie felicité et santé. De Madrid., le xxvj de mars 1568.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subject et serviteur.

FORQUEVAULX.

N° 128, tome Ier, p. 343, *lisez :*

128. — Au Roy [1].

Madrid, 7 avril 1568.

Sire, A l'arrivée du s^r de Montmorin le xxvij^me du passé, ne me restoit que les letres de la Royne Catholique pour faire partir ung des miens avec une mienne petite depesche que j'avois faicte à Vostre Majesté; laquelle va en compagnie de la presente. Nous avons esté luy et moy faire reverence à lad. Dame Royne le xxviij^me; et a faict led. s^r de Montmorin très bien et deuement sa charge. Mais comme nous penssions faire lendemain le semblable au Roy d'Espaigne, il s'en vollut aller aux champz pour trois ou

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 379.

quatre jours; qui a retardé nostre audience jusques au deux^me^ du present, que ced. gentilhome luy a bien et sagement discoru le succez de voz affaires, qu'il seroit superflu à moy d'en faire redicte. Led. Sr Roy a faict responce, Sire, qu'il vous baize les mains pour la part qu'il vous a pleu luy donner de vosd. affaires et de quoy il vous plaist d'en demander son opinion et conseil. Que touchant à luy, qu'encore que l'Empereur et tout le monde ensemblement vous conseillassent de faire la paix, il ne pourroit selon sa conscience vous la conseiller ny persuader, pour ce qu'il cognoist que c'est toutellement contre le service de Dieu et le vostre; car quant à ce qui concerne le service de Dieu, il seroit impossible luy faire trouver bon que vous, Sire, debviés entendre à nul accord avec ceulx à qui Vostre Majesté traicte, estant adversaires dud. Sr Dieu et de contraire religion. Et en ce qui touche vostre service, que aussy peu debvez vous ny povez faire une paix si pernitieuse et de maulvais exemple et tant à vostre desadvantage; laquelle vous fera mesprizer et diminuera vostre nom et reputation envers tout le monde de vous estre laissé forcer de voz mesmes subgectz et non point des bons, mais de voz enemys. Qu'il prie Dieu au demourant qu'il ne soit point vray proffete et que ce qu'il a peur de veoir advenir sur vous son bon frère et sur la Royne, sa bonne mère, dens peu de tempz ne vous advienne, si lad. paix se faict; pour lesquelles considerations, il ne pourroit ny vouldroit conseiller à Vostre Majesté de l'accorder ne consentir, ains seroit fort aize qu'il vous pleust croire son conseil, car il vous le donne de toute sa bonne volunté. Il vous plaira, Sire, entendre le surplus par led. s^r^ de Montmorin et de l'estat du Prince d'Espaigne qui va journellement en empirant pour sa delivrance, car le Roy, son père, luy a cassé son escuyrie et toute sa maison despuis trois jours et Tourdezilles où la Royne donne Juhane morut folle. laquelle estoit sa grand mère, ne luy peult faillir.

D'aultres nouvelles, Sire, j'adjousteray à ma letre du xxvj de mars que le troisieme du present sont arrivez des advis de Venize, Naples et Gennes conformes, qu'on faisoit en Constantinople extreme diligence après l'armée de mer; laquelle sera de cent quarante gallaires; et parmy les mahonnes et palandines, sans compter les courssaires, ilz seront cent quatre vingtz voilles portantz homes, artillerie, vivres et munitions en admirable abondance. Icy doubtent La Golette.

Au regard du passage en Flandres, led. prince Ruy Gomes m'asseure qu'il se fera en aoust prochain; mais il fauldra laisser couller leste pour veoir ce qui adviendra parmy le monde. Je luy ay respondu (c'estoit le iiij^me^ du present) que le regard du Prince d'Espaigne, son filz, le retiendra en ce Royaulme. Il m'a dict que n'en fera; car il n'y a home en tout Espaigne qui vollust avoir faict ung pas en faveur dud. Prince contre led. Sr Roy. Je ne scaurois dire s'il sera comme de l'année passée; mais led. Ruy Gomes et le secretaire Cayes me l'ont dict et asseuré.

Quant à ce que j'avois escript à Vostre Majesté que ceulx de la Floride sont esté deffaictz et mortz, il est venu letre de l'isle St Domingo que les gens que Pierre Menendes avoit laissez en lad. Floride furent si contraintz de famine que le capitaine et les soldats entrerent dans le païs bien avant

pour chercher vivres sur les Indiens; lesquelz se sont assemblez et les ont defaictz et mengez qu'il n'est eschappé ung seul Espaignol en vie; puis se sont emparez du fort. Vostre Majesté soit servie que je me remecte du surplus des nouvelles sur la suffizance dud. s^r de Montmorin, car j'ay dict par aultres letres qu'on envoye xiiij compagnies de *bizognos* en Levant qui seront repartiz aux lieux plus necessaires.

Sire, je prie Dieu qu'il vous maintienne et conserve très longuement avec très accomplie felicité et santé. De Madrid, le vij^me d'avril 1568.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subject et serviteur.

FORQUEVAULX.

N° 129, tome Ier, p. 346, *lisez :*

129. — Au Roy[1].

Madrid, 13 avril 1568.

Sire, Le retardement du s^r de Montmorin jusques à ce jourd'huy a esté pour atendre les letres de la Royne, vostre soeur, qui ne les a vollu donner ny le laisser partir qu'on n'ait veu l'entiere santé du Roy Catholique; lequel a gardé le lict quatre ou cinq jours à cause d'une sciaticque qui luy veint en sa main droicte lendemain de nostre audience du deuxiesme de ce mois. Il est à present bien guery. Et comme led. s^r de Montmorin et moy allions chez lad. Dame, le dix^me de ced. mois, la supplier pour sa depesche scachant lad. guerison, est arrivé mon courrier avecq les depesches qu'il a pleu à Vostre Majesté me faire du xxiij et xxvij^me de mars; et après les avoir veues, avons poursuyvy nostre voyage et visite, où j'ay presenté à lad. Dame Royne les letres que Voz Majestés luy ont escriptes, que elle a leues en pleurant et gemissant à chauldes larmes de peur qu'il s'ensuyve de la paix quelque desastre contre voz persones.

Je luy ay remonstré, Sire, ce que j'ay sceu imaginer pour l'appaizer, et après l'ay suppliée de renvoyer led. s^r de Montmorin, car Voz Majestés sont en peine de luy; ce que Sa Majesté me promeist pour aussytost qu'il auroit prins congé du Roy, son mary. Vers lequel nous somes retournez l'onsieme de ced. mois, et luy ay dict que Vostre Majesté l'a tousjours cognue de si bonne volunté et affection à tout ce qui vous touche, que vous, Sire, vous tenez à seur et certain qu'il sera bien aise que vous soyez sorty des troubles et necessités où la guerre vous avoit enfoncé, et y avoir mys ordre par la paix que toutz les principaulx de vostre Royaulme et vos loyaulx subjectz et serviteurs vous ont conseillé et supplié de faire pour mectre fin aux malheurtez et dezollations qui se faisoyent par toutes les deux armées de mal en pis en vostred. Royaulme, qu'il n'y avoit quasi endroit ny coing d'icelluy qui en fut exempt, et pour aultres grandes et notables raisons et considerations que Vostre Majesté luy fera entendre par ung personage de qualité qui viendra à ces fins au premier jour.

Sire, Sa Majesté Catholique m'a respondu estre bien aise de scavoir

[1] Autographe. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 383.

bonnes nouvelles de la santé de Voz Majestés et vous remercye très affectueusement de la communication qu'il vous plaist luy donner du succès de voz affaires; et touchant la paix que vous avez faicte, qu'il ne pençoit pas moins sinon que vous la feriés, puisque tant de personages d'auprès de Voz Majestés la procuroyent et voulloyent. Qu'il est bien joyeulx que l'ayez faicte si vous l'avez et cognoissez pour bonne, proffitable et durable; ce qui luy semble ne pouvoir estre pour les mesmes raisons qu'il a remonstrées plusieurs fois et faict dire par son ambassadeur à Voz Majestés et qu'il a dictes aud. de Montmorin en nostre premiere audience. Que l'amytié qu'il vous porte, Sire, est de si bon cueur qu'il craint aultant les inconvenientz et dangers qui peuvent sortir de lad. paix pour vostre persone et estatz comme si c'estoit en son faict propre, dezirant neantmoins que Vostre Majesté et la Royne, sa bonne mère, faictes estat et compte qu'il n'espargnera jamais choze qui soit en sa puissance pour vous faire obeyr et respecter de ceulx qui vous doibvent obeyssance et service. Ces parolles et aultres, Sire, m'a dictes ced. Sr Roy d'un si bon et allaigre visage qu'il m'a semblé ne se donner pas beaucoup de soucy pour son particullier que lad. paix soit faicte en France; car j'entendz qu'il ne faict cas ny estime d'entreprinse que ses rebelles ou banniz et fuytifz de Flandres puissent faire sur ses païs par eulx ny avec l'ayde et assisstance de toute leur relligion. Tel[s] remedes et provision il a mys en ses affaires pour leur resister ne pour crainte d'iceulx ne lairra il pas de faire punir sans mercy ceulx qui contreviendront à ses edictz, l'ayant ainsy escript et commandé au duc d'Alve qui ne s'y plaingt ny ne s'y espargne de son cousté.

Et suis encore adverty qu'il passera aud. Flandres cest aoust après avoir veu que deviendront l'armée turquesque et les appareilz du roy d'Alger par terre; faisant astheurcy embarquer six enseignes d'Espaignolz au port de Malgue pour aller à Oran et xiiij aultres s'embarquent pour Levant. Et quant aud. passage de Flandres, la flotte qui atend à l'ancre ès portz de la Coroigne et de Laredo luy couste six cens escus chacun jour. Et pour respondre, Sire, au contenu de la letre de Vostre Majesté du xxiij dud. mars, les deputez d'Aragon, Valence et Cathelogne furent contremandez sans ozer poursuyvre leur legation. Le con^ble^ et toutz aultres cailhent qu'il n'y a seigneur à ce jourd'huy en Espaigne qui parle du Prince non plus que s'il estoit mort dix ans a; car ceste Majesté escrivist à toutz les grandz et aux villes maistresses desja du commencement après l'avoir enserré, qu'il l'avoit faict pour bonnes occasions; estant, Sire, l'heur ou le bon entendement de ce Roy cause qu'il n'y a home en ce royaulme qui oze controller ses actions ny s'oppozer à ses commandementz et voluntés, ains tout home luy obeyst de gré ou de force; et si toutz ne l'ayment, ilz en font pour le moins le semblant.

Au regard de Madame de Parme, Sire, elle se desmit quelque tempz de craingte des levées de Germanie; et combien que elle soit passée en Itallie, n'est pas luy avoir osté la commodité de venir en Espaigne, comme elle avoit volunté, car une grande princesse me l'a dict. Quant aux cens cinquante mil escus que le conte Palatin a faict arrester ensemble la marchandize, le Roy Catholique n'y a nul interest que du retardement des deniers. C'est sur

Lutien Senturion et Constantil (*sic*) Gentil, toutz deux Gennevois, qui sont obligez les faire delivrer au duc d'Alve pour semblable somme par eulx receue par deçà: ilz ont si bien negotié envers led. Palatin que lad. marchandize a esté restituée à leurs facteurs et leur debvoit lad. somme estre rendue moyennant quelques milliers d'escus qu'il aura pour son vin. Ceste arrestation entre les franchizes de Germanie pourra faire honte et dommage aud. Palatin, car l'or monnoyé est quicte de daces et peages sur toute la riviere du Rhin: et avecq aultres occasoins qu'il a données de longue main à l'Empereur et fraischement d'avoir mesprizé sa prière et deffence, car Sa Majesté l'avoit prié et protesté de ne laisser partir home des siens contre vous. Sire Parquoy il sera appellé et adjourné à la prochaine diette; et s'il n'a de bons amys, il est en danger d'estre privé du privillege d'electeur et d'avoir la guerre pour le chasser de sa maison; car le duc de Vistenberg et aultres ses voizins dezirent et demandent la commission dud. Sr Empereur pour le maltraicter; lequel droict d'electeur il a forfaict par plusieurs contreventions et desobeyssances contre les edictz imperyaulx; et de plus qu'il s'est rendu odieux à ceulx qui gardent la confession Augustane. Et croyez, Sire, que s'il a offencé le Roy, vostre frère, qu'il s'en scaura bien venger sans faire grand bruit ny semblant de s'en mesler. Led. Sr Empereur doibt aller à Spire ou Ratisbonne pour tenir lad. diete et parlent de Francford.

Sire, je prie Dieu qu'il vous vueille conserver très longuement avec très acomplie santé et felicité. De Madrid, le xiij^me^ d'avril 1568.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subject et serviteur.

FORQUEVAULX.

N° 143, tome Ier, p. 379, *lisez :*

143. — A la Royne [1].

Madrid, 15 septembre 1568.

Madame, Pource que le prince d'Evoly s'est tenu aux champz depuis le partement du Roy Catholique, je n'ay peu parler à luy jusques au xij de ce mois qu'il a este de retour et de veoir Sa Majesté; laquelle il m'a dict avoir laisse malade de la goute au gros orteil du pied droit, qui le gardera d'estre en ce lieu deçà le xviij ou xxme du present. Il est à Escuryal, comme j'ay escript à Vostre Majesté du x de ced. mois.

Madame, j'ai remonstré aud. prince Ruy Gomes que c'est ung faict estrange que après avoir si longuement atendu quelle responce l'Empereur feroit sur l'ouverture du maryage que Sad. Majesté Catholique luy avoit faicte pour le Roy, il n'y fut este rien respondu de certain, sinon simplement que l'archiduc Charles, son frere, viendroit en bref par deçà bien instruict et rezollu; qu'il est à craindre que telles longueurs pourront desdaigner le Roy qui est recherche d'entendre à telz aultres partiz, que s'il en acceptoit l'un ou l'aultre, possible tout home ne s'en resjouyroit pas. Il m'a faict responce qu'il est vray que son maistre n'a heu aultre rezollution que la susd. ny sur

[1] Autograph. Bibl. Nat., ms. fr. 16103, f° 136.

l'emprisonnement du Prince son filz; de quoy il n'est pas bien content et trouve fort estrange qu'il eust escript clairement aud. Sr Empereur sa determination touchant sond. filz, qu'il ne sortiroit de sa vie de prison ny espouzeroit sa fille pour beaucoup de bonnes raisons; mais luy conseilloit de la donner au Roy, son bon frère; que neantmoins led. Empereur n'ait respondu ausd. trois poinctz sinon ce que je viens de dire, qu'il envoyeroit led. archiduc avecq sa rezollution sur le tout. Et m'a dict icelluy Ruy Gomes que Loys Vanegues luy a escript qu'il se disoit publiquement à Vienne que led. archiduc debvoit venir exprez pour moyenner la delivrance dud. Prince d'Espaigne et lesd. nopces de Madame l'Infante Anne, encore qu'il deubt demourer captif et perpetué toute sa vie en prison, car l'Imperatriz le vouloit ainsy, et aussy pour declarer à ceste Majesté l'intention du Sr Empereur touchant le maryage de la seconde avec le roy de Portugal, estant determiné de luy donner seullement cent mil escus pour sond. maryage. Escrivoit semblablement led. Vanegues que selon son opinion led. archiduc porteroit commission et povoir de traicter aultres chozes; et s'il se fut veu refuzé de lad. delivrance et de venir à l'effect du maryage et nopces pour led. feu Prince, qu'il eust parlé pour le Roy. Et quant à ce qu'on a vollu dire que led. archiduc en cas de reffus desd. nopces, il parleroit pour soy mesme d'espouser lad. Dame Infante, en leur donnant le gouvernement des Païs Bas, cela semble aud. Ruy Gomes tant hors de propoz et de raison qu'il n'y a lieu de penser que l'Empereur et Imperatriz n'eussent sans comparaison myeulx aymé et tousjours ayment myeulx veoir leurd. fille Royne de France, ne povant espouzer led. feu Prince, que de la donner à sond. oncle qui est bien pouvre. Tant il y a que la mort dud. Prince a osté l'empeschement qui povoit venir pour son regard; et croit led. Ruy Gomes que l'archiduc ne viendra point astheurcy; car de venir pour se condolloir dud. trespas sans aultre principalle fin ne semble pas occasion assès digne d'ung frère de l'Empereur, veu que cela se pourra faire par son grand escuyer ou aultre; et à ce que je puis comprendre, ced. Sr Roy ne se soucye point beaucoup que ung aultre vienne faire led. office de consolation, lequel pourra traicter du maryage pour le Roy aussy bien comme feroit icelluy archiduc, si ce n'estoit, Madame, qu'il veint, comme je suis adverty d'ailleurs, en intention de demander la Princesse de Portugal pour feme, ensemble led. gouvernement des Païs Bas pour eulx entretenir. Somme, Madame, que led. Ruy Gomes est d'advis et vous en supplie d'avoir patience pour ung peu de tempz, car deux ne trois mois plus tost ou plus tard ne vous doibvent descouraiger ny demovoir de voulloir estre cause et moyen d'un bien inestimable pour voz couronnes et pour toute la chrestienté, m'asseurant que le Roy Catholique dezire led. maryage pour le Roy, son bon frère, aultant que Vostre Majesté et le tient pour faict; et de son endroit dud. prince Ruy Gomes, qu'il s'y employe et vous servira auprès de son maistre comme il a faict jusques à presant le myeulx qu'il luy sera possible; et ne peult tarder guere de jours qu'il ne vienne courrier dud. Sr Empereur ou de Loys Vanegues avecq nouvelles plus claires de vostred. maryage selon la rezollution qu'il aura prinse après avoir sceu lad. mort, qui sera esté environ le xx d'aoust; et led. archiduc

debvoit partir devant le quatriesme de ce mois, lequel debvoit courir à lx chevaulx et venir s'embarquer à Gennes pour descendre à Barcelonne, me prometant led. Ruy Gomes de m'advertir de l'arrivée dud. courrier et me dire ce qu'il portera concernant Voz Majestés; dont je ne feray faulte de vous donner advis incontinent. Et n'a pas oblié à me parler que le Roy sond. maistre est bien fort marry de quoy on luy a ouvertz et veuz ses paquetz, qu'il croit assés que Voz Majestés n'ont commandé ny heu agreable que si maulvais tour et de tel mespriz luy soit esté faict; et povez bien croire, Madame, que son ambassadeur n'a pas failly d'aigrir le cas le plus qu'il a peu. Parquoy, il semble aud. Ruy Gomes que vous en debvez faire telle demonstration contre ceulx qui l'ont faict que ced. Sr Roy demeure content, et neantmoins adviser d'appaiser led. don Francés, afin qu'il adoulcisse ceste Majesté.

Au reste, Madame, il y a nouvelle icy que vingt six galliotes turquesques ont prins trois des vaisseaulx de Pierre Menendes près de Calis et deux navires anglois et ung françois qui venoyent à Seville chargez de marchandises vaillant cent mil escus. Ilz ne scavent aulcune nouvelle de l'armée turquesque, dont ilz sont bien esbahiz. Ceste Majesté trouve maulvaise l'erection que le Pape vouloit faire d'une nouvelle institution de chevaliers de St Lazare, à cause que Sa Saincteté pretend en faire le plus grand nombre qu'il pourra en toutz les royaulmes et païs chrestiens, lesquelz jureront de defendre l'Eglise Romaine et les eclesiastiques contre les heretiques et persecuteurs de lad. eglise et pense les exempter de toute jurisdition excepté de leur Grand Maistre; ce seroit, à dire verité, une manifeste puissance d'homes principaulx qui conjureroyent contre les roys soubz pretexte de religion, et selon qu'il m'a esté dict, on ne veult icy admetre ny entendre une si pernitieuze institution.

La flotte de la Neufve Espaigne a porté à Seville douze cens mil escus pour les droitz qu'on envoye à ced. Sr Roy. Et parlent qu'il y a plus de deux millions pour les particulliers; et s'en faillent deux ou trois cens mil escus qu'ilz dient que des courssaires françois prindrent; lesquelz se sont retirez à La Rochelle. La Royne vostre fille fut à vespres au monastere de Toche, le xiij du present; et avoit avecq elle en sa lictiere Mesdames les Infantes ses filles. Tout le peuple accouroit pour les veoir toutes trois et leur donnoit infinies louenges et benedictions, priant Dieu leur faire bientost avoir ung petit prince et dezirent que ce soit de ceste groisse. Nous atendons le Roy Catholique à samedy prochain. La presente va par le capitaine Salezard qui s'en retourne vers le duc d'Alve.

Madame, je prie Dieu qu'il vous doint très longue vie acompaignée de très acomplie prosperité et santé. De Madrid, le xvme de septembre 1568.

Vostre très humble, très obeyssant et très obligé subgect, vassal et serviteur.

FORQUEVAULX.

TABLE DES DÉPÊCHES DE M. DE FOURQUEVAUX

CONTENUES DANS LE TOME DEUXIÈME

Avant-propos.

147. — **Au Roy,** Madrid, 15 octobre 1568. — Bulle *In Cena Domini*. — Prévisions de guerre. 1

148. — **A la Royne,** 15 octobre 1568. — Perte irréparable de la mort de la Reine. — Réponse aux rapports de Francès d'Alava. 2

149. — **Mémoire pour M. de Lignerolles.** — Honneurs rendus à la Reine défunte. — Propos de mariages. — Troubles de France. . . 3

150. — **Au Roy,** Madrid, 20 octobre 1568. — Honneurs rendus à la Reine défunte. — Ses dernières volontés. — Opposition à la confession d'Augsbourg. — Ménagements dans les Pays-Bas. 8

151. — **A la Royne,** Madrid, 20 octobre 1568. — Démonstrations de l'Espagne en faveur d'un nouveau mariage du Roi. — Don de 12,000 réals à M. de Fourquevaux. — Présent de six chevaux fait par Philippe II à Charles IX. 11

152. — **A la Royne,** Madrid, 30 octobre 1568. — Bonnes dispositions de Philippe II, qui consent à accorder un secours en hommes venant des Pays-Bas. 13

153. — **A la Royne,** Madrid, 30 octobre 1568. — Réponse de M. de Fourquevaux à la plainte qu'il est trop parcimonieux de nouvelles. — Sa demande de rentrer en France. 15

154. — **Au Roy,** Madrid, 18 novembre 1568. — Satisfaction du roi d'Espagne à la suite de la défaite des « Prouvenceaulx ». — Mouvement de troupes. — Français prisonniers sur les galères espagnolles. — Chevaux destinés au roi de France. 18

155. — **A la Royne,** Madrid, 18 novembre 1568. — Philippe II à l'Escurial. — Départ du baron de Bournazel. — Testament et maison de la feue Reine. — Demande de congé. 21

156. — **Au Roy,** Madrid, novembre 1568. — Nouvelles des hostilités en France, notamment de La Rochelle. — Envoi de troupes en Navarre par Philippe II. 24

157. — **A la Royne,** Madrid, 27 novembre 1568. — Propos de mariages. 25

158. — **A la Royne,** Madrid, 27 novembre 1568. — Victoire sur les

Maures de Grenade. — Arrivée de l'archiduc Charles à Barcelone. — Mariages. 27
159. — **A la Royne,** Madrid. 23 décembre 1568. — Propos de mariages. — Annonce de la prochaine arrivée du cardinal de Guise. — Bien de l'alliance de la France et de l'Espagne. 29
160 — **Au Roy,** Madrid, 24 décembre 1568. — Arrivée de l'archiduc Charles à Madrid. — Le prince d'Orange en France. — Secours des Pays-Bas. — Philippe II et les Luthériens. 35
161. — **A la Royne,** Madrid, 24 décembre 1568. — Avantages de l'entente de la France et de l'Espagne. — La Rochelle. — Préparatifs pour recevoir le cardinal de Guise. 39
162. — **A la Royne,** Madrid. 6 janvier 1569. — Le cardinal de Guise en Espagne. — Soulèvement des Morisques de Grenade. — Le prince d'Orange. 41
163. — **Au Roy,** Madrid, 13 janvier 1569. — Confession d'Augsbourg. — Les Morisques. — Retard dans le secours des Pays-Bas. . . . 43
164. — **A la Royne,** Madrid, 13 janvier 1569. — Le duc de Nagera envoyé en France. — Les Morisques, leur révolte. — Le prince d'Orange. 47
165. — **A la Royne,** Madrid. 12 et 14 janvier 1569. — Les mariages. — Demande d'argent. 48
166. — **Au Roy,** Madrid, 23 janvier 1569. — Les Morisques; succès et secours. — Le cardinal de Guise. 51
167. — **A la Royne,** Madrid, 23 janvier 1569. — Disposition du roi d'Espagne à s'enfermer dans la réserve et le silence à l'égard de l'archiduc Charles et du cardinal de Guise. 53
168. — **Au Roy,** Madrid, dernier de février 1569. — Nouvelle promesse de secours contre le prince d'Orange. — Projet de voyage de Philippe II dans les Flandres. — Les Morisques. 54
169. — **A la Royne,** Madrid, dernier de février 1569. — Audiences du cardinal de Guise. — Les infantes, leur titre, leur maison, leurs dames d'honneur. 57
170. — **Au Roy,** Tolède, 20 mars 1569. — Départ de l'archiduc Charles. — Le cardinal de Guise à Tolède. 60
171. — **Advis d'Espaigne au Roy,** 20 mars 1569. — Les Morisques, leur rébellion. — La confession d'Augsbourg repoussée des Pays-Bas. — Présents aux gens de l'archiduc Charles. 61
172. — **A la Royne,** Tolède, 20 mars 1569. — Joie de l'Espagne à la nouvelle que le roi de France a fait saisir les biens de la reine de Navarre. — Marché de blés de Sardaigne. 63
173. — **Au Roy,** Madrid, 7 avril 1569. — Audience du cardinal de Guise. — Victoire du duc d'Anjou. — Guerre des Morisques. — M. de Fourquevaux consent à conserver sa charge. 65
174. — **A la Royne,** Madrid, 7 avril 1569. — Morisques. — Francès d'Alava recommandé. — Flotte d'Alger sur les côtes de Languedoc. 68

175. — **A la Royne,** Madrid, 7 avril 1569. — Retard des courriers. — La cour à Mousson. — Projets de mariage de la princesse Marguerite avec le roi de Portugal. — Narbonne contre son gouverneur. — Les Morisques. 69
176. — **A la Royne,** Madrid, 14 avril 1569. — Les mariages. — M. de Fourquevaux demande une place de conseiller au parlement de Toulouse et la cession de biens confisqués sur les huguenots. — Alger. 73
177. — **Au Roy,** Madrid, 4 mai 1569. — Galères espagnoles. — Flotte contre les Anglais. — Le duc des Deux-Ponts. 75
178. — **A la Royne,** Madrid, 4 mai 1569. — Départ du cardinal de Guise. — Cayes. — Francès d'Alava. 76
179. — **Au Roy,** Madrid, 15 mai 1569. — Galères françaises dans les ports d'Espagne et de Portugal. — Les Anglais. — Les Morisques. 77
180. — **Au Roy,** Madrid, 26 juin 1569. — Difficultés pour les mariages. — Le duc des Deux-Ponts. — Mort du cardinal de Châtillon. . . . 79
181. — **A la Royne,** Madrid, 26 juin 1569. — Mariages. — Voyage de la reine de France au camp du duc d'Anjou. — Office de conseiller au parlement de Toulouse. 81
182. — **Nouvelles de Grenade.** — Défaite des Morisques. . . 84
183. — **Au Roy Catholique,** Madrid, 1er juillet 1569. — Retard des mariages. 85
184. — **Au Roy,** Madrid, 6 juillet 1569. — Secours. — Appréhensions causées par la reine de Navarre. 86
185. — **A la Royne,** Madrid, 6 juillet 1569. — Secours. — Joie que l'Empereur éprouve du mariage de ses deux filles, l'aînée avec le roi d'Espagne, la cadette avec le roi de France. — Inquiétudes du côté de la Franche-Comté. 87
186. — **Points sur lesquels le sr de Fourquevaulx, ambassadeur de Sa Majesté Très Chrestienne, supplie Sa Majesté Catholique luy vouloir respondre. — Réponse du Roy Catholique.** — Armements en Angleterre. — Le duc des Deux-Ponts. — Ventes de terres dans les Pays-Bas. — Secours. — Prisonniers de la Floride. 93
187. — **Au Roy,** Madrid, 6 août 1569. — Bonnes dispositions du roi d'Espagne. — La reine d'Angleterre. — Armements en Allemagne. — Galères turques. — Secours. 98
188. — **A la Royne,** Madrid, 6 août 1569. — Secours. — Bout de l'an de don Carlos. — Mariages. 102
189. — **A la Royne,** Madrid, 9 août 1569. — Défaite des Morisques. — Mariages. 107
190. — **A la Royne,** Madrid, 19 août 1569. — Mécontentement contre l'Inquisition. — Les Morisques. — Secours. — Alarme du côté du Béarn. — La reine d'Angleterre. 108
191. — **A la Royne,** Madrid, 3 septembre 1569. — Bonnes dispositions du Roi Catholique. 112
192. — **Au Roy,** Madrid, 17 septembre 1569. — M. de Fourquevaux chargé

de négocier le mariage du Roi. — Pouvoirs pour la France et le Portugal. — Secours. — Les Morisques. 113
193. — **A la Royne,** Madrid, 17 septembre 1569. — Pouvoirs du Portugal retardés. — Bruits sur la route que les deux princesses suivront. 118
194. — **Au Roy,** Madrid, 28 septembre 1569. — Dilations du côté de Portugal. 122
195. — **A la Royne,** Madrid, 28 septembre 1569. — Retards du côté de Portugal. 123
196. — **A la Royne,** Madrid, 28 septembre 1569. — Conjectures sur les retards de Portugal. — Les Morisques. 126
197. — **Au Roy,** Madrid, 31 octobre 1569. — Montgomery en Gascogne. — Le retard des pouvoirs de Portugal ne peut empêcher de traiter du mariage du Roi. — Victoire sur les huguenots en France. . . . 127
198. — **A la Royne,** Madrid, 31 octobre 1569. — Pouvoirs de l'empereur. — Victoire sur les huguenots en France. — Mésintelligence entre l'Espagne et le Portugal. 130
199. — **Au Roy,** Madrid, 5 novembre 1569. — Attaque des Canaries. — Les Morisques. — Articles du mariage discutés. 134
200. — **A la Royne,** Madrid, 9 novembre 1569. — Les villes de Portugal invitent le Roi à se marier. — Retard dans l'envoi des pouvoirs. — M. de Fourquevaux demande à porter lui-même au Roi les pactes de son mariage. 135
201. — **De ce qui a esté traité sur le fait du mariage du Roy Très Chrestien de France avec la serenissime princesse Ysabel, seconde fille de l'empereur Maximilien.** — Conditions du mariage. — Dot; termes de paiement. — Douaire. — Joyaux. — Entretien. — Jour des noces. 138
202. — **Discours du s^r de Fourquevaulx, ambassadeur en Espaigne, de ce qui a esté traité jour par jour sur le mariage futur de Sa Majesté avec Mme la princesse Elizabet d'Austriche.** 141
203. — **Au Roy,** Madrid, 29 novembre 1569. — Danger des courriers par le Languedoc. — La princesse Elisabeth. — Les Morisques. — Levées de troupes. — Retard dans l'envoi des pouvoirs du Portugal. — Vente de biens aux Pays-Bas. 147
204. — **A la Royne,** Madrid, 29 novembre 1569. — Pouvoirs du Portugal non encore envoyés. — Montgomery en Gascogne. 151
205. — **A la Royne,** Madrid, 29 novembre 1569. — Mauvaises dispositions du roi de Portugal. — Entrevue de Leurs Majestés en Languedoc. 153
206. — **Au Roy,** Madrid, 18 décembre 1569. — Forces levées contre les Morisques. — La nouvelle reine d'Espagne. 155
207. — **A la Royne,** Madrid, 19 décembre 1569. — Désir du Portugal que la princesse Marguerite épouse le Roi. 158
208. — **A la Royne,** Madrid, 19 décembre 1569. — Noces prochaines du roi d'Espagne. — Richesse et état du Brésil. 161

209. — Advis au Roy de son ambassadeur rezident en Espaigne, 19 décembre 1569. — Levée de troupes. — Morisques affaiblis. — Menaces des Turcs. 163
210. — Au Roy, Madrid, 5 janvier 1570. — Satisfaction du Roi Catholique au sujet des affaires de France. — Secours. — Voyage de Cordoue. — Les Morisques. 167
211. — A la Royne, Madrid, 5 janvier 1570. — Don Antoine de Tolède envoyé en France. — Chemin que les deux reines suivront. — Armements en Portugal. — Bruits de paix avec les huguenots. 172
212. — A la Royne, Madrid, 7 janvier 1570. — Réponse aux articles du mariage. — Pas de paix avec les huguenots. — Nouvelles de Portugal. 176
213. — Au Roy, Madrid, 18 janvier 1570. — Conclusion du mariage du Roi. — Vœux. — Don Dietrichstein réserve les droits de l'empereur sur Metz, Toul et Verdun. 179
214. — A la Royne, Madrid, 18 janvier 1570. — Conclusion des mariages. — Espérances du Portugal. — Résistance des Morisques. 182
215. — A la Royne, Madrid, 18 janvier 1570. — Irrésolution pour les secours 187
216. — Au Roy, Madrid, 3 février 1570. — Secours retardés. — Nouvelles. 188
217. — Double d'une lettre du s^r^ Cayes, secretaire d'Estat du Roy d'Espaigne, au s^r^ de Fourquevaulx du dernier de janvier 1570, receue à Madrid le deuziesme de fevrier de ced. an. — Secours de 4,000 soldats espagnols. 191
218. — Relation de ce que le maistre de camp Soliz a escript à Sa Majesté Catholique du xvij^me^ de janvier 1570, traduit de castillan en françois. — Secours espagnols. 191
219. — Memoire touchant 12 François venans de la Floride faicts prisonniers à Séville et condamnez aux gallaires pour dix ans. 192
220. — A la Royne, Madrid, 3 février 1570. — Envoyé spécial du Portugal en France. — Accueil froid à ses offres. — Madère. — Procuration du Portugal attendue. 193
221. — Au Roy, Madrid, 16 février 1570. — Pactes du mariage signés. — Route que les nouvelles reines suivront. 195
222. — A la Royne, Madrid, 16 février 1570. — Mauvais vouloir du Portugal. — Entrevue préméditée. 197
223. — Au Roy, Madrid, 10 mars 1570. — Paix en France. — Troubles de Grenade. 199
224. — A la Royne, Madrid, 10 mars 1570. — Envoyé du Portugal en France. — Conjectures sur le but de son voyage. — Bruits de paix entre la reine de Navarre et le Roi Très-Chrétien. 202
225. — A la Royne, Cordoue, 2 avril 1570. — Voyage de l'envoyé du Portugal. — Paix en France. — Les Morisques défaits. . . . 206

226. — **Au Roy,** Cordoue, 20 avril 1570. — Audience du Roi : la paix en France. — Excuse au sujet des secours. — Projet de mariage du roi de Portugal. 208
227. — **A la Royne,** Cordoue, 20 avril 1570. — Mécontentement du Roi Catholique au sujet de la paix. — Entrevue nullement désirée. . 210
228. — **Au Roy,** Cordoue, avril 1570. — La ligue. — Le pape favorable au mariage de la princesse Marguerite avec le roi de Portugal. — Demande de congé. — Imposition sur les blés. 212
229. — **Au Roy,** Cordoue, 22 avril 1570. — Le Portugal : mariage. — Le duc de Savoie. — Villes du Piémont. 214
230. — **A la Royne,** Cordoue, 25 avril 1570. — Dilation du côté du Portugal pour le mariage. — Portrait du Roi. — Dot accordée à la fille de M. de Fourquevaux. 216
231. — **Au Roy,** Cordoue, avril 1570. — Ligue. — Méprise sur les mariages. 219
232. — **Au Roy,** Séville, 22 mai 1570. — Entrée du Roi Catholique dans cette ville. — Aide aux prisonniers. — Les Morisques, disposition à la paix. — La ligue. — Capture d'un navire espagnol. 221
233. — **A la Royne,** Séville, 22 mai 1570. — Espérances pour le mariage de Portugal. — Cours tenues à Cordoue. 224
234. — **Ung bando de la part de don Jehan d'Austrie publié en son camp et lieux des garnisons dud. païs de Grannade,** 15 juin 1570. 226
235. — **Advis par une lettre de Grannade depuis que l'Abaquy rendist les armes,** 16 juin 1570. 227
236. — **Au Roy,** Madrid, 16 juin 1570. — Les Morisques; la paix. — Nouvelles de la reine d'Espagne. — La ligue. 227
237. — **A la Royne,** Madrid, 16 juin 1570. — Capitulation accordée aux Morisques rebelles. — Santé des infantes et du Roi. 230
238. — **Au Roy,** Madrid, 16 juin 1570. — Capture de navires. — Amitié du Roi Très Chrétien pour les Turcs. 232
239. — **A la Royne,** Madrid, 17 juin 1570. — La ligue. — Mauvaises dispositions du Portugal pour le mariage. — Secours espagnols. . 233
240. — **Au Roy,** Madrid, 29 juin 1570. — Faits de piraterie. — La paix avec les Morisques. — Prochaine arrivée de la Reine Catholique. 235
241. — **A la Royne,** Madrid, 29 juin 1570. — Préparatifs pour recevoir la Reine Catholique. — Nouvelles de Portugal. — Les Morisques. 239
242. — **A la Royne,** Madrid, 11 juillet 1570. — Capture de vaisseaux turcs. — Capitulation des Morisques. — Jubilé gagné par Sa Majesté Catholique. — La ligue. 241
243. — **Au Roy,** Madrid, 27 juillet 1570. — Préparatifs pour recevoir la reine d'Espagne. — La guerre à Grenade. 243
244. — **Au Roy,** Madrid, 8 août 1570. — Prochain débarquement de la Reine Catholique. — La flotte de la ligue. — Les Morisques. . . 244
245. — **A la Royne,** Madrid, 8 août 1570. — Don Loys de Torres de

retour de Portugal. — Sa mission; la ligue; le mariage du Roi avec la princesse Marguerite; opposition du confesseur, théatin. . . . 247
246. — **A la Royne,** Madrid, 8 août 1570. — Demande de M. de Fourquevaux d'être relevé de l'ambassade. 253
247. — **A la Royne,** Madrid, 3 septembre 1570. — Faible espérance pour le mariage de la princesse Marguerite. — Nouvelles de Picardie. 254
248. — **Au Roy,** Madrid, 4 septembre 1570. — Vente de biens aux Pays-Bas. — Le mariage. — Prières publiques à l'occasion de la prochaine arrivée de la Reine. — Subsides. 255
249. — **A la Royne,** Madrid, 4 septembre 1570. — Chantonay : ses propos. — La duchesse d'Albe gouvernante. — L'affaire du mariage de la princesse Marguerite. 259
250. — **Adviz de l'Ambassadeur de France rezident en Espaigne**. — Nouvelles diverses. 262
251. — **A la Royne,** Madrid, 15 septembre 1570. — Retard dans les réponses à cause du Portugal. — Les Morisques. 263
252. — **Au Roy,** Madrid, 20 septembre 1570. — Arrogance de don Francès d'Alava. — La pacification en France. — Mariage de la princesse Marguerite. — Les corsaires. — Agissements de l'Irlande. 265
253. — **A la Royne,** Madrid, 20 septembre 1570. — Arrogance de don Francés d'Alava. — Vente de biens dans les Pays-Bas. — Propos de Chantonay réprouvé. — Mariage de la princesse Marguerite. . . . 269
254. — **A la Royne,** Madrid, 20 septembre 1570. — Opposition des théathins au mariage de la princesse Marguerite avec le roi de Portugal. 273
255. — **Response du roy d'Espaigne au s' de Forquevaux sur la proposition du mariage de Mme Marguerite de France avec le roy de Portugal,** Madrid, 18 septembre 1570. . . 274
256. — **Au Roy,** Madrid, 11 octobre 1570. — Appréhensions du pape au sujet des huguenots en France. — Avignon. — Les Morisques. . 275
257. — **Au Roy,** Madrid, 11 octobre 1570. — Arrivée de la Reine Catholique. — Envoyé de la reine d'Angleterre pour la visiter. — Armements et levée de troupes pour le Piémont. — La ligue.. 277
258. — **A la Royne,** Madrid, 11 octobre 1570. — Le pape et les huguenots de France. — Santé des infantes.. 280
259. — **A la Royne,** Madrid, 14 octobre. — Retard pour le mariage du roi de Portugal. 282
260. — **Au Roy,** Madrid, 18 octobre 1570. — Arrivée de la Reine Catholique. — Silence du côté de Portugal. — L'île de Madère. . . . 284
261. — **Au Roy,** Madrid, 18 octobre 1570. — Demande d'un envoyé spécial pour complimenter le Roy Catholique. — Levée d'hommes pour le Piémont. 289
262. — **A la Royne,** Madrid, 18 octobre 1570. — Les infantes et leurs dames d'honneur; nouvelles diverses. — La Reine Catholique visitée au nom de la Reine Très-Chrétienne. — Nomination de M. de Fourquevaux comme membre du Conseil privé. 290

263. — **Au Roy,** Madrid, 9 novembre 1570. — Le Roi Catholique à Ségovie. — L'Irlande demande aide et protection. — Le duc d'Albe remplacé par le duc de Médina-Céli. — Les Morisques. — Armements en Portugal. — Capitainerie de Penne d'Albigeois. 293
264. — **A la Royne,** Madrid, 9 novembre 1570. — Retraite de la duchesse d'Albe. — Présent de six haquenées au Roi Catholique. — Allocation à l'ambassadeur comme aide de côte. — Craintes que la princesse Marguerite épouse le prince de Navarre. — Retards du côté de Portugal. 297
265. — **Au Roy,** Madrid, 19 décembre 1570. — Noces du roi d'Espagne à Ségovie. — Corsaires. — Audience de la Reine. — Capitainerie de Penne d'Albigeois. — Galères et armements. — Les Morisques. . . . 303
266. — **A la Royne,** Madrid, 21 décembre 1570. — La nouvelle reine d'Espagne. — Prochain départ des princes de Bohême. — Regrets du Portugal. 308
267. — **Au Roy,** Madrid, 27 décembre 1570. — M. de Malicorne. — Désir de l'empereur que les princes de Bohême passent par la France. — Don Juan d'Autriche vice-roi de Naples. 311
268. — **Discours au Roy des audiences que M. de Malicorne a heues des Roy et Royne Catholiques.** 314
269. — **Au Roy,** Madrid, 30 janvier 1571. — Le comte d'Olivarès envoyé pour visiter Leurs Majestés Très Chrétiennes. 319
270. — **Au Roy,** Madrid, 14 février 1571. — M. de Fosseuse. — Imposition du duc d'Albe sur le comté de Saint-Paul. — Bruit de remuements en Artois. — La ligue. — L'Irlande. 320
271. — **A la Royne,** Madrid, 14 février 1571. — Désir du Portugal que le Roi épouse la princesse Marguerite. — Demande par l'ambassadeur d'être relevé de sa charge. — Menées du s^r^ Paul Duchery à Narbonne. . 326
272. — **Certains poinctz representez à Sa Majesté Catholique par le s^r^ de Fourquevaulx, ambassadeur de Sa Majesté Très Chrestienne.** 328
273. — **A la Royne,** Madrid, 18 février 1571. — Prochain départ des princes de Bohême. — Les Morisques réduits par la faim. — Nouvelles de Portugal. 330
274. — **Au Roy,** Madrid, 31 mars 1571. — Retard dans les réponses. — Convalescence de la Reine. — Liberté de la navigation et entente. — Don Francès d'Alava; ses façons odieuses. — M. de Longueville et M. de Fosseuse : aliénation de leurs terres des Pays-Bas. — L'ambassadeur justifie l'envoie d'un courrier exprès. 332
275. — **A la Royne,** Madrid, 31 mars 1571. — Comté de Saint-Paul. — Ventes de terres des Pays-Bas. — Menendès. 339
276. — **Responce du Roy Catholique aux pointz et articles à Sa Majesté presentez par le s^r^ de Fourquevaulx, cy incerez en la depesche precedente envoyée par Lasalle.** . . . 341
277. — **Adviz d'Espaigne.** 341
278. — **Au Roy,** Madrid, 17 avril 1571. — Sénéchal d'Agenais. . 346

279. — **Au Roy,** Madrid, 31 mars 1571. — Vues des Espagnols sur la Barbarie. — Demande de l'ambassadeur d'être relevé de sa charge. — Passeport exigé pour la sortie des chevaux. 346
280. — **A la Royne,** Madrid, 31 mai 1571. — Santé des infantes. — Grands navires arrêtés du coté de Portugal. — Mariage du roi de Portugal. 348
281. — **Memoire pour le s^r de l'Aubespine des poincts dont il rendra compte au Roy de la part du s^r de Fourquevaulx, son ambassadeur en Espagne.** 350
282. — **Au Roy,** Madrid, 17 juin 1571. — Nouvelles diverses. — Bruit du mariage du duc d'Anjou et de la reine d'Angleterre. 356
283. — **A la Royne,** Madrid, 18 juin 1571. — Bonne santé des infantes. 358
284. — **Au Roy,** Madrid, 9 juillet 1571. — Armements dans les Flandres. — Retard dans le départ des princes de Bohême. — Le marquis de Final. 359
285. — **A la Royne,** Madrid, 9 juillet 1571. — Propos insolents de Francés d'Alava. — Espérance du mariage de la princesse Marguerite avec le roi de Portugal. — Plainte de l'ambassadeur, qui ne reçoit pas l'argent promis. 362
286. — **Au Roy,** Madrid, 4 août 1571. — Victoire du duc d'Albe. — Arrivée de la flotte des Indes. — Les Morisques. — Armée des Turcs. 365
287. — **A la Royne,** Madrid, 4 août 1571. — Santé des infantes. — Désir du pape que la princesse Marguerite épouse le roi de Portugal. 368
288. — **Au Roy,** Madrid, 17 août 1571. — Silence au sujet du mariage. — Bruits d'armements. 370
289. — **A la Royne,** Madrid, 17 août 1571. — Bruits du mariage de la princesse Marguerite avec le prince de Navarre. 371
290. — **A la Royne,** Madrid, 30 août 1571. — Promesse de révoquer don Francès d'Alava. 372
291. — **Au Roy,** Madrid, 7 septembre 1571. — Audience du Roi. — Faits de piraterie. — Don Francès d'Alava. — Sa révocation décidée. — Craintes que le mariage de la princesse Marguerite avec le prince de Navarre ne réussisse. — Visite à Ruy Gomès et à Médina-Céli. 372
292. — **A la Royne,** Madrid, 7 septembre 1571. — Outrecuidance de don Francès d'Alava. — Sa révocation. 378
293. — **A la Royne,** Madrid, 14 septembre 1571. — Congé donné à don Francès d'Alava. — Demande de M. de Fourquevaux d'être relevé de sa charge. 379
294. — **Au Roy,** Madrid, 8 octobre. — Lettres du Roi Catholique. — Fête de l'ordre de Saint-Michel. — Bruits de mariage de la princesse Marguerite avec le prince de Navarre. — Flotte des Indes. . . . 381
295. — **A la Royne,** Madrid, 8 octobre 1571. — Le nonce du pape inquiet du mariage de la princesse Marguerite avec le prince de Navarre. — Partisan du mariage de Portugal. 386

296. — **Au Roy,** Madrid, 12 novembre 1571. — Don Francès d'Alava. — Mariage de la princesse Marguerite, du duc d'Anjou. — Victoire de Lépante. — La ligue. — L'Inquisition d'Espagne à Montlaur (Haute-Garonne). 388
297. — **A la Royne,** Madrid, 12 novembre 1571. — Don Francès d'Alava définitivement révoqué. — Don Diego de Çuniga, son successeur. 395
298. — **A la Royne,** Madrid, 17 novembre 1571. — Mariage de la princesse Marguerite avec le prince de Navarre. — Demande de congé. 398
299. — **Au Roy,** Madrid, 30 novembre 1571. — Mort du s^r de la Marque, envoyé pour remplacer M. de Fourquevaux. — Délivrance de prisonniers. 400
300. — **A la Royne,** Madrid, 30 novembre 1571. — Bruits du mariage de la princesse Marguerite avec le prince de Navarre. — Neuvaine de la Reine avant ses couches. 402
301. — **A la Royne,** Madrid, 4 décembre 1571. — Couches de la Reine. — Demande d'argent avec le congé. 405
302. — **Au Roy,** Madrid, 16 décembre 1571. — Don Francès d'Alava. — Arrivée de Laplace. — La ligue. 406
303. — **A la Royne,** Madrid, 16 décembre 1571. — Le cardinal Alexandrin. — La ligue. — Baptême du prince d'Espagne. 409
304. — **Au Roy,** Madrid, 2 janvier 1572. — Le cardinal Alexandrin. — La ligue. — Don Francès d'Alava. — La Barbarie. — Armements. 412
305. — **A la Royne,** Madrid, 2 janvier 1572. — Commission du légat pour le mariage de Portugal. — Maladie du prince d'Espagne. 415
306. — **Au Roy,** Madrid, 22 janvier 1572. — Don Francès d'Alava à Madrid. — Le roi d'Alger blessé à Lépante. — Armements. 417
307. — **A la Royne,** Madrid, 22 janvier 1572. — Compliment au Roi Catholique sur la naissance d'un fils. — Conduite de Don Francès d'Alava blâmée. 419
308. — **Au Roy,** Madrid, 12 février 1572. — Courriers volés. — Galères frétées à Marseille. — La ligue. 420
309. — **A la Royne,** Madrid, 12 février 1572. — Bonne santé des infantes. — Le roi d'Écosse. — Levées diverses. 423
310. — **A la Royne,** Madrid, 27 février 1572. — Arrivée de M. de Saint-Gouard, successeur de M. de Fourquevaux. 424
311. — **A la Royne,** Madrid, 14 mars 1572. — Audience et présentation de M. de Saint-Gouard. 425
312. — **Audience de congé,** Madrid, 15 mars 1572. 427
313. — **A la Royne,** Madrid, 22 mars 1572. — Nouvelles diverses. 430
314. — **A la Royne,** Boceguilles, 27 mars 1572. — Capture de vaisseaux par les Anglais. 432
315. — **Au Roy,** Bayonne, 15 avril 1572. — État du port de Bayonne et travaux à exécuter. 433
316. — **A la Royne.** Bayonne, 15 avril 1572. — Confiance dans la bonté de la Reine. — Nouvelles diverses. 435

317. — **A la Royne,** Dax, 17 avril 1572. — Joie de M. de Fourquevaux à la nouvelle des fiançailles de la princesse Marguerite avec le prince de Navarre. 436

APPENDICE

104. — **A la Royne.** — Dépêche rééditée. 438
107. — **Au Roy.** — 439
127. — **Au Roy**. — 440
128. — **Au Roy.** — 442
129. — **Au Roy.** — 444
143. — **A la Royne.** — 446

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME

PARIS. — IMPRIMERIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 971.

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

RUE GARANCIÈRE, 8

a
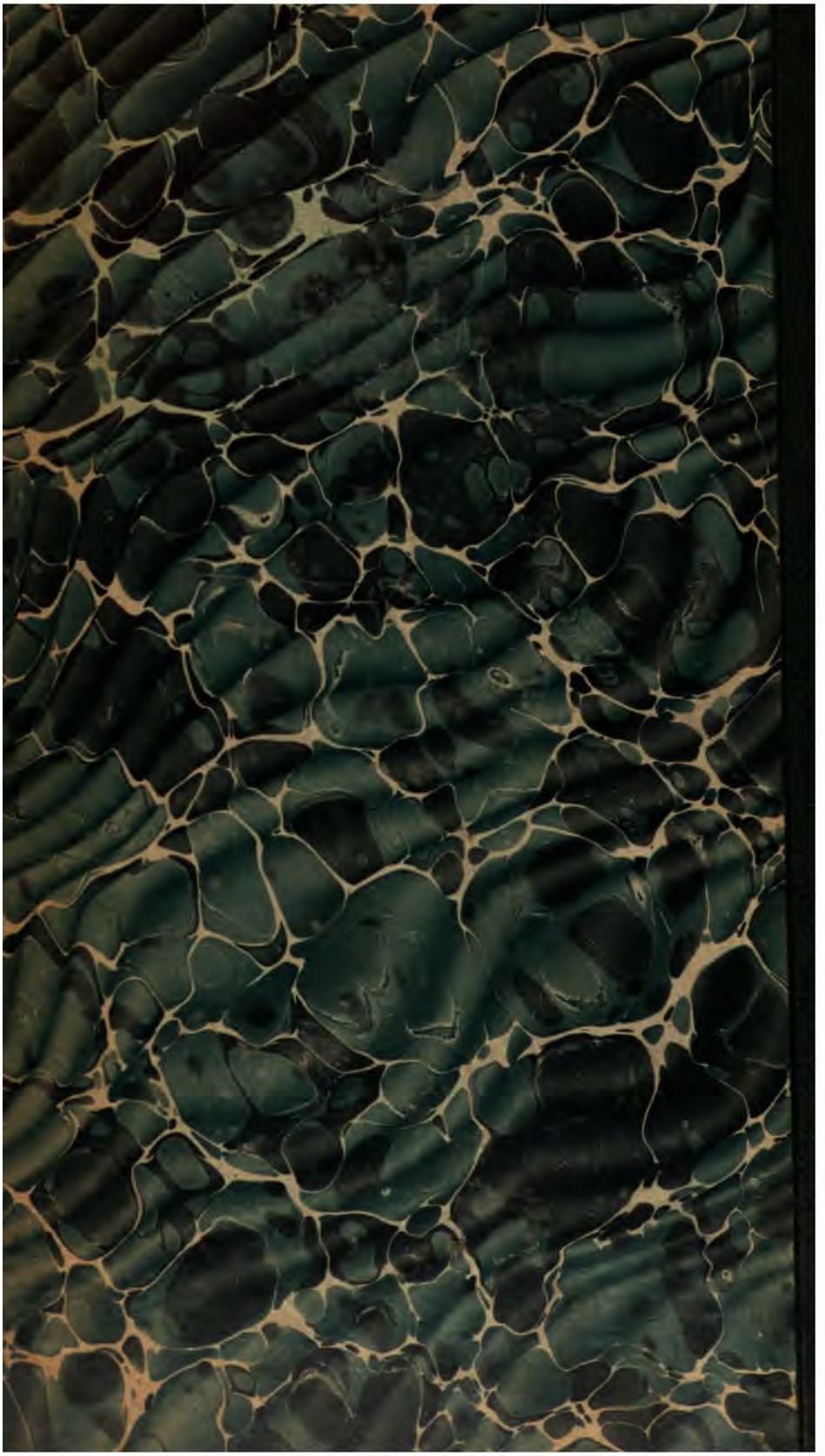
This book should be returned t
the Library on or before the last dat
stamped below.
A fine of five cents a day is incurre
by retaining it beyond the specifie
time.
Please return promptly.